N° 233 Janvier 1933

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

Tome LIX.

PARIS (VI°)

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 70 fr. — Départements..... 75 fr.
Étranger..... 115 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 150 fr.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Pages

A. Duraffour, Notes sur le lexique franco-provençal..... 1
A. H. Krappe, La naissance de Merlin..... 10
L. W. Stone, Sur le *Conte du Baril* de Jean de Blois..... 24
K. Sneyders de Vogel, Recherches sur les *Faits des Romains*..... 41

MÉLANGES

G. Tilander, *Cil pert son sens qui sans moeute veult tendre*, proverbe du moyen âge..... 73
A. Ewert, L'accident du vers 2242 de la *Chanson de Roland*..... 81
M. R., — — — 82
R. Fawtier, Thibaut de Champagne et Gace Brulé..... 83
Am. Pagès, Sur la *Vesiò* de Bernat de So..... 92

DISCUSSIONS

G. Lozinski, Philologie romane et philologie japhétique..... 96

COMPTES RENDUS

A. Duraffour, Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux d'après le parler de Vaux en Bugey (L. Gauchat)..... 120
A. Duraffour, Description morphologique avec notes syntaxiques du parler franco-provençal de Vaux (Ain) en 1919-1931 (L. Gauchat). 129
A. Parducci, Granet, trovatore provenzale (J. Boutière)..... 130
Jacques Bretel, *Le Tournoi de Chauvency*, éd. M. Delbouille (Ch. Bruneau; M. Prinet)..... 131

PÉRIODIQUES..... 141

CHRONIQUE..... 150

Les prochains numéros contiendront :

E. Faral, *D'Amour et de Jalousie*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
Th. Gerold, Études sur la musique de quelques troubadours et trouvères.
R. T. Holbrook, Pour le commentaire de *Maistre Pierre Pathelin* (*suite*).
J. Jud, Mots d'origine gauloise (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
J. Morawski, Mélanges de littérature pieuse.
A. Piaget, *La Fleur de lis*.
A. Piaget et E. Droz, La tradition des œuvres de Villon (*suite*).
M. Roques, Lexiques latins-français : *Abavus*, *Aalma*, etc.
— *Ronsasvals* (3e article).
Ch. Samaran, Lectures sous les rayons ultra-violets (*suite*).

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

NOTES

SUR

LE LEXIQUE FRANCO-PROVENÇAL

I. — Lyonnais *noɛą*.

Puitspelu enregistre : « NOCHAT (*noɛą*), adj. des 2 g. — délicat, dégoûté pour la nourriture, difficile. Al a pou d'appetit, al e nochat ; For. *inchat*, délicat, d'un goût difficile. »

Le mot forézien est noté d'après Gras ; et c'est d'après *in-chat*, avec « *in* au sens négatif, comme dans *in-nocent* » que Puitspelu considère *nochat* comme le contraire de *chat*. — Les témoignages de Gras sont, assez souvent, sujets à caution ; même quand *inchat* existerait en forézien, il ne s'en suivrait pas qu'une formation *no* + *chat* fût possible en lyonnais.

Je crois que *noɛa* est tout simplement le continuateur de *nauseatus.

La seule difficulté apparente à cette filiation est d'ordre phonétique. Dans les conditions de la phonétique française on attendrait **noja*. Mais en phonétique franco-provençale *nauseatu[1] > *noɛa* est possible.

Les *Tableaux phonétiques des patois suisses romands* ont, p. 173 (*Mots supplémentaires*), un § 26 qui illustre le traitement, dans ce domaine, de AU tonique. Or « rauque » a, dans tout le Jura Bernois, une consonne finale *tɛ* qui correspond à C[A] intérieur, *appuyé* ; il en est de même (cf. aussi Montbéliard *ārœtɛ̀nâ*, d'après Contejean) pour le verbe dérivé à suffixe -inare. Sur les bords du Léman, à Blonay, d'après Mme Odin, on a un adjectif *rutso -è*, et un verbe *s-ērutsi*. Dans le Valais, M. W.

1. Cf. à La Baroche (Vosges) *naujī* « gêner », et le rapprochement avec wallon *nâ'hi* « fatigué » [Liège et Verviers : *nâhi* (J. Haust)] indiqué par A. Horning (*Beih. z. Z.* 65, p. 187).

Gerster (*Die Mundart von Montana*, Thèse de Zurich, 1927, p. 106) a noté *ruso, -i* avec *s* qui peut correspondre encore à c^{A} intérieur appuyé.

Du côté français je ne connais pas de continuateur normal de raucu -a, dans les parlers modernes. Je remarque seulement que Bournois, sous *ãrœ̃yī*, confond « enrouer » et « enrouiller », parallèle à *ãrwẽ̆yī* < *inricare. Mais à Viriat, c^{on} de Bourg, Ain, *inraucare est représenté par *èruṣè* qui signifie « couvrir comme d'un enduit gras » : une personne est *èruṣa* de poux, un terrain l'est de mauvaises herbes dont il est impossible de le débarrasser. — Dans la région lyonnaise, d'après Puitspelu, le verbe est conservé au sens primitif sous les formes de *inrouchi*, à Panissières, et, avec nasalisation secondaire, *inronchî*. — Plus loin au N.-Ouest, à Corvette-sur-Loire, 15 km. en amont de Roanne, on m'a signalé *ẽrusya* « enroué » (avec *s* réduit de *ts*). Partout donc c est traité, dans ce cas, comme intérieur *appuyé*.

Il en résulte que, dans le cas de *nauseatu, on peut légitimement attendre une conservation de la sifflante, devenue chuintante, *sourde*.

II. — Dénominations du « purin ».

La multiplicité des termes qui, dans la région franco-provençale, désignent aujourd'hui le purin est un des traits curieux, et importants, qui montrent comment, au point de vue lexicologique comme au point de vue phonétique, les parlers individuels réagissent à un état de décomposition générale.

De village à village, parfois, les dénominations varient. C'est ainsi qu'en Dauphiné, à la lisière Sud des Terres-Froides, à l'Est du Grand-Lemps, trois villages voisins, le long d'une route, offrent un nom différent. Colombe : *pisẹ̀* (*-è* < -aceu), Apprieu (et Châbons) : *ăḷị* (m.), Charavines, *ALF* 931, *lwijya*, avec lequel nous touchons la bande de conservation de lōtiu (ou *-a, ou dérivés) qui s'étend des Vosges jusqu'à Saint-Laurent-du-Pont, aux abords de Grenoble et au Val-d'Aoste (cf. mes *Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux d'après le parler de Vaux-en-Bugey* (*Ain*), p. 142).

Plus encore : à l'intérieur d'une même localité on voit, souvent, s'affronter les termes divers dans une lutte qui, fatalement, doit s'achever par l'intrusion et la victoire du terme français. A Salavre, Ain, canton de Coligny, j'ai relevé : *fumẽzó*, littéralement « fumurée », qui est le terme bressan et dombiste [1], — *li* (donné par l'*ALF* pour Saint-Amour et le Revermont septentrional), — mais aussi *burbå*, lequel recouvre peut-être, avec substitution de « bourbe » à « boue », le type celtique *bawa, conservé en Oisans (Isère) : à Mizoën *bŭvå* (fém.) (cf. le mot enregistré à *ALF* 869, et son dérivé en 972) « purin », exclusivement, à côté de *burbå* « boue ». Nul doute que, dès maintenant, dans la plus jeune génération de Salavre la porte n'ait été ouverte à « purin ».

En présence de cette diversité de termes, j'ai cru, *op. cit.*, p. 142, pouvoir admettre que le type lexicologique primitif du franco-provençal avait été *lotia.

Parmi les types secondaires, j'ai (n. 1) fait mention de celui qui m'a été fourni à Challex (Ain ; pays de Gex), et qui concorde avec celui qu'Edmont a recueilli au point 947 (Haute-Savoie) : *ḑŭră*, ou, dans une graphie phonétiquement moins exacte, *dyura* (fém.). — Ce mot mystérieux me paraît clair aujourd'hui. Je le rattache à la famille de jus. Non pas que je le fasse remonter à un type *jura qui serait à jus comme *lotia est à lotiu : je crois que *jura aurait, en droite ligne, abouti à un substantif à finale *-i*. Mais je note, dans la région d'Annecy, d'après Constantin-Désormaux, et au delà sans doute, puisque le mot est dans F. Fenouillet, *Monographie du patois savoyard*, 1903, sans localisation, un verbe *dïurā* « exprimer le suc ; suppurer » : la *dïūra*, pour employer la même graphie, est évidemment un postverbal de ce mot.

Cette étymologie me paraît de nature à éclairer aussi un terme qui, d'après l'*ALF*, se présente en d'assez nombreux points des Savoies, de la Suisse Romande et du Val d'Aoste,

1. A l'Est de cette aire, c'est le typę « venin » qui règne exclusivement, de la cluse de Nantua à Châtillon-de-Michaille compris, jusqu'à la limite S. du département (Brégnier-Cordon) ; il franchit le Rhône dans la région de Lagnieu pour occuper Crémieu. La forme en est toujours celle qui correspond au *verim* des *Légendes Lyonnaises* (D § 25,9) ou du *verin*, du *Code* dauphinois.

sous les deux variantes fondamentales *ķiva*, *ķiya*. Dans son édition de l'*Ysopet* de Lyon (v. 2818), W. Foerster a consacré une longue note au verbe *eschuir* qu'il rapproche du vfr. *eschiver* et rattache comme ce dernier à skiuhan. *Eschuir* se trouve aussi dans les *Légendes Lyonnaises* K § 34, 24 : *il cuidavont eschuir la grant ardor que il aviont*. Au lieu du sens un peu abstrait de « éviter », on peut lui donner le sens de « échapper à », « s'échapper de ». Le « purin » serait, encore une fois, de l'eau exprimée par le fumier. Il n'est sans doute pas nécessaire de donner le détail des possibilités phonétiques diverses par lesquelles un groupe « partitif + substantif participial féminin » *de eschuia*, décomposé d'abord, par fausse coupure, en *de kuia*, a pu aboutir aux deux formes précitées : l'essentiel est ici le type lexicologique. Il est indispensable cependant d'indiquer la présence à date ancienne dans un de nos textes, le *Code* dauphinois, du verbe *eschivar* (*tu pores eschivar la pena*, p. 83, 26), dont (*d-e*) *ķiva* peut être le substantif verbal.

Au total les deux termes nouveaux du franco-provençal ont procédé de la même idée que le vocable récent du français « purin ». Et, à propos de ce dernier, il n'est pas inutile de faire remarquer que purare latin a son continuateur phonétique normal dans Bournois *purî* « dégoutter », avec un dérivé *purô* « petit-lait ».

III. — **Nucaria* ET QUELQUES-UNS DE SES DÉRIVÉS EN FRANCO-PROVENÇAL.

Des deux dérivés de nux, par -ari-, l'un masculin, l'autre féminin, le gallo-roman du Nord et celui du Midi ont opté pour le premier. L'originalité de la région franco-provençale, grande productrice de noix, est sa prédilection pour la forme féminine.

Il n'est peut-être pas superflu de remarquer ici que la forme en -aria, fréquente en fait pour d'assez nombreux noms d'arbres, a pour elle de s'adapter au genre d'*arbor*, et de la plupart des noms d'arbres ; d'autre part que l'arbre portant des fruits peut être facilement, dans l'imagination populaire, rangé dans le genre naturel féminin.

Il faut aussi distinguer entre le bois de l'arbre et la plante

sur pied. En fait notre plus ancien texte lyonnais (le *Carcabeau de Givors*, 1225, conservé dans une copie de 1375) contient le mot « noyex » : ce mot peut avoir été indigène au sens de « bois de noyer ». Mais il peut aussi avoir été, dès cette époque, comme le « noyer-arbre » aujourd'hui, d'importation française. C'est en effet dans ce sens qu'il se rencontre, dans un compte d'ailleurs d'allure francisante, de 1361, originaire du Haut-Bugey. Le cellarier d'Humbert VI de Thoire-Villars porte une recette de III florins, dite « d'injuyre » (donc une amende judiciaire), avec la rubrique suivante : « del muet de Cerdon, quar havoit taille [1] aucons noyers en la terra a la filli Jorget » (*Arch. Côte d'Or*, B 8240, f° 43 ; cf. *Romania*, LII (1926), 350).

C'est le centre de la région franco-provençale, la Haute-Savoie, qui a conservé le plus fidèlement le type *nucaria, en l'amenant à des mots de vocalisme très varié, dont les principaux types sont *nwairi* → *nweri* → *nwiri*, avec évolution récente de *-i* final en *-ė* ou amuissement. D'autre part le mot simple a été, de bonne heure, accru par l'adjonction de suffixes.

A Vaux (Ain), c'est vers 1860, à la suite d'une maladie qui a sévi sur tous les noyers de la région jusqu'en Dauphiné, aux environs de Grenoble, que *nŏyé* a supplanté le mot indigène qui était *nwairå* ou *nwairĕtă*. Ces deux mots sont encore ceux du village limitrophe de Vaux, sur le plateau du Bas-Bugey, Cleyzieu : le premier désigne l'arbre en rapport, le deuxième l'arbuste. La première de ces formes est celle qui a été donnée à Edmont à Torcieu, 924, et à Surjoux, 935 : je l'ai entendue dans ces deux localités, avec une finale en *-å*, nettement vélaire, et accentué : cette voyelle est l'aboutissant du suffixe -ata (sans précession de palatale), ajoutée, après coup, au mot simple, primitif.

Dans l'Ain, je n'ai entendu ce mot primitif qu'à Arlod, à 1 km. au S. de Bellegarde. Un vieillard valétudinaire m'a expliqué, à propos d'infusion de feuilles de noyer, que la seule efficace était celle de *yirė*, de jeune noyer n'ayant pas « porté »,

1. Le montant de l'amende donne lieu de supposer que le délit consistait à avoir coupé de jeunes arbres (pour « tailler » au sens moderne, le texte emploie exclusivement, et très souvent, *puar*).

par opposition à la *yèrâ*, qui a porté des fruits. C'est là une distinction sémantique secondaire. A une vingtaine de km. en amont, à Challex, où l'arbre atteint de très belles formes, on ne l'appelle jamais que *nŭ̂re*.

En d'autres points, autour de ce môle de résistance de *nucaria que constitue le département de la Haute-Savoie, les faits semblent se présenter comme dans l'Ain. A Blonay, d'après Louise Odin, *noyę* est, comme à Vaux, le mot normal, *noyîrè* (fém.) est conservé pour désigner un « petit noyer » ; mais à Montreux il désigne encore le « noyer », donc dans les mêmes conditions qu'à Challex. Un simple coup d'œil sur la carte 927 de l'*ALF* montre le mot conservé jusqu'à la frontière linguistique valaisane, mais aussi se prolongeant, vers le Sud, jusqu'à la région de Nice.

Pour désigner un lieu planté de noyers, la région d'Albertville (Savoie) — d'après F. Brachet — conserve sous sa forme phonétique normale *nucaretum : *noyéra* (masculin). La région de Grenoble a un nom de village *Noyarey*, voisin de *Pomaret*, donc avec la forme du suffixe dans le cas de non-précession de palatale. C'est la même forme de suffixe, étendue donc là aussi analogiquement, qui était employée dans le français des actes de Cerdon, au XVIe siècle : « *tant bois, vigne que noiarey* », dans un terrier faisant partie des Archives communales (acte du 11 novembre 1586).

IV. — Quelques noms de la cuscute dans l'Ain et dans l'Isère [1].

On sait que la cuscute — dont les variétés n'importent pas ici — est une plante parasite dont la tige, très ténue, s'enveloppe en spirale autour de celle du lin, du trèfle ou de la luzerne, surtout, y incruste ses suçoirs, et en vide le contenu ; un champ infesté par la graine de cuscute se trouve promptement recou-

1. Je veux marquer ici la dette de reconnaissance que j'ai contractée depuis treize ans envers mon collègue, l'excellent phytogéographe qu'est M. le Dr Offner, professeur à l'École de Médecine de Grenoble, auprès de qui j'ai rencontré, toutes les fois que j'ai été embarrassé par une question technique de botanique, le dévouement le plus amical.

vert, comme par un filet, de la plante intruse qui étouffe celle qui y avait été intentionnellement semée.

L'*Atlas Linguistique de la France* consacre à la cuscute une demi-carte (n° 1528), et ses noms vulgaires occupent les pages 64-68 du tome VIII, publié en 1910, de la *Flore populaire* d'E. Rolland. Toutes ces dénominations, dont quelques-unes seulement sont obscures, mettent en relief un des caractères saillants de notre plante ; le plus souvent elles l'assimilent à une maladie humaine ; parfois elles procèdent d'une croyance populaire. Les trois types de désignation se trouvent dans l'Ain et dans l'Isère.

Le nom le plus répandu est, dans l'Ain, comme dans toute la région franco-provençale au sens large (avec Montbéliard, Châtenois, Bournois, en particulier), celui de « râche » qui, dans une vaste région aussi, a désigné la « teigne ». Au sens de « cuscute », « râche » couvre la Dombes (à Villars également, p. 913 de l'*ALF*), la Bresse — où apparaît aussi, dans la région de Jayat, c^on^ de Montrevel, « perruque » *pr̄ę̆kă* — et le Revermont. Il se rencontre aussi à Surjoux, p. 935 de l'*ALF*, [où son nom doit être lu avec une finale *-ṣi*, cette localité, avec le village limitrophe de Craz, étant, dans ces parages, un îlot, tout à fait isolé, de conservation de franco-provençal *-i* < palat. A (final)], et dans la région au Nord de ce point, Michaille et pays de Gex (*rå^w^ṣė* à Challex ; où *tŏrsăl̥ė* est le nom de l'orobanche).

A Vaux (Ain), comme dans la Creuse, le Cher, l'Allier, la Nièvre, la cuscute est appelée « chancre » (*ṣãkrŏ*) : je n'ai pas eu l'occasion d'entendre ce nom en dehors du canton de Lagnieu.

Immédiatement à l'Est de Vaux, Torcieu, p. 924 de l'*ALF*, nous offre un terme plus intéressant : *arsę̆lă*, bien fixé par Edmont. Le même mot, avec les mêmes nuances phonétiques, se trouve à une trentaine de km. de là, vers l'Est, dans un village montagneux : Thézillieu, canton d'Hauteville. Entre les deux localités, dans la cluse de Saint-Rambert, à Rossillon : *swå*, lequel n'est pas autre chose que le français « soie » adapté à la prononciation locale. *Arsę̆la* a donc, vraisemblablement, couvert toute cette région. C'est le continuateur normal de *herbicella.

Au Sud de ce domaine, dans la partie du département de l'Isère jalonnée par les points 921, 931, 921 de l'*ALF*, Edmont a noté des termes qui semblent contenir le mot « chasse ». J'ai trouvé exact son relevé de Charavines, et j'ai noté moi-même à Biol [canton du Grand-Lems (en patois *byõ* < betullu ; « bouleau » y est dit *byẽsi*)] : *ẽrbă dĕ ɛ̃ãsɛ*, à Châbons *dĕ sãɛi*. Dans son *Dictionnaire des Terres-Froides*, en dehors de *gãla* à Estrablin, de *pã dĕ l̥évra* à Meyssiès [où le même mot désigne aussi l'orobanche], le chanoine Devaux a noté *ɛ̃ãɛye* à Saint-Didier, *sèse* à Eydoche, *sãse* à Chapelle-de-Merlas, *sãsi* à Chatonnay [1]. Il est probable que le mot et l'idée de « chasse » sont, phonétiquement, intervenus dans l'histoire de ce mot, y ont, en particulier, provoqué l'expression « chasse-vache » de Morestel. Mais le véritable etymon, dans l'ordre d'idées indiqué par le paragraphe qui précède, doit être cherché ailleurs.

Un paysan de Domène, près de Grenoble, me disait un jour que, ayant à faucher un champ envahi par la cuscute, il avait l'impression de jeter sa faux sur des paquets de coton.

Nous sommes ici dans une région qui a connu l'élevage du ver-à-soie : c'est à un dérivé de saeta qu'il faut songer, à des « paquets de soie » : *saetacea. Saetaciu, au sens de « tamis pour la farine » étant représenté dans tout ce domaine [2], il ne saurait y avoir de doute à cet égard.

Au Sud de cette région, dans le bassin de Grenoble, l'*ALF* offre, au point 940, une forme *erb a fœ*, que j'ai trouvée, avec des variantes insignifiantes, de Moirans à Domène. *Fé* continue filos. « Fil » est précisé dans l'Oisans, non loin de 950, à Mizoën, sous la forme *fyé d-ódzèl* « fil d'oiseau ».

La troisième catégorie de dénominations indiquée plus haut me paraît représentée par le mot relevé par Edmont au p. 826,

1. Pour l'emplacement de ces diverses localités on se reportera, très commodément, au carton spécial pour les Terres-Froides qui a été publié par M. W. v. Wartburg, en accompagnement de sa grande carte de la France (livraison spéciale du FEW).

2. A. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, Paris-Lyon, 1892, p. 256, donne seulement *sya*, *ɛya*, *ɛ̃ũa*. Le *DTF* (*Dictionnaire des Terres Froides*), dont on peut espérer la publication prochaine, présente 82 formes. *Sya* est la forme d'une bande Nord-Sud, à l'Est ; *ɛ̃ũa* celle du centre ; *ɛya* n'occupe que quelques points entre ces deux aires.

Brion, 5 km. à l'ouest de Nantua. Ce mot doit être lu *ṣardèrya*, avec, à l'initiale, l'interdentale issue du traitement du C^A. Je ne l'ai rencontré nulle part ailleurs, mais je pense en avoir percé le mystère. Rolland note, d'après un correspondant, que, à Thénésol (Savoie), la cuscute s'appelle *keûblèta* parce qu'on accuse la *keûblèta* (chouette) de lui donner naissance en laissant choir ses excréments sur les champs qu'elle survole. C'est cette croyance qui a fourni le nom de la cuscute à Guernesey où, d'après Rolland encore, on la nomme « herbe d'émeute ». Or, à Brion, le « chardonneret » est appelé *ṣărdèrô*, mot qui continue l'accusatif en -one de *cardarius. (Le plus curieux des nombreux mots de cette catégorie est, dans notre région, *calvarione [1], attesté comme nom de lieu à date ancienne, et qui, sous la forme *tsarvârô* [2], désigne à Vieu-en-Valromey (canton de Champagne, Ain) la pierre plate sur laquelle le cordonnier tape le cuir des semelles). Le dérivé en -ata de *cardarius est normalement *ṣardèrya* : *consutariata aboutit, à Brion, à *kòtèrya* « aiguillée de fil » [3]. Bien que, à ma connaissance, les témoins de cette croyance aient disparu, la cuscute aurait été appelée primitivement, dans cette localité, « fiente de chardonneret » ou peut-être, plus simplement, « fil de chardonneret ».

V. — Albertville *arbé* « chalet ».

La question de l'étymologie de ce mot vient d'être posée, dans de bonnes conditions, dans la *Zeitsch. für frz. Sprache u. Lit.*, LVI, 361-2. Il ne reste plus, semble-t-il, qu'un pas à faire, après M. Pasquali et M. Gamillscheg, pour la résoudre. Je pose : *arbé* < herbaceu. Dans la terminologie de la vie pastorale, avec le sens de « lieu où l'on tient l'herbe », le mot rappelle cet autre, de même suffixe, si répandu en Provence : *agnelas* « lieu où l'on tient les jeunes agneaux ».

1. Cf. mes *Matériaux phonétiques et lexicographiques pour servir à l'histoire du parler de Vaux-en-Bugey* (Ain), Grenoble, 1930, p. 14.

2. *Ou Charveyron*, commune de Songieu, canton de Champagne-en-Valromey, en 1345 (*Diction. top. de l'Ain*, d'E. Philipon). Il y a aussi un hameau de Lagnieu (Ain), tout près de Vaux, qui s'appelle *le Charveyron*.

3. Cf. *Matériaux phonétiques et lexicol.*, p. 14.

Remarquons d'abord la fréquence dans la région franco-provençale, à l'époque ancienne, des dérivés en -aceu. Dans Marguerite d'Oyngt (p. 34 du ms.) *fangez* désigne un « amas de fange » (cf. chez Constantin-Désormaux *gulïé*, région d'Annecy, et de Rumilly, « bourbe ; amas de boue » ; j'ai recueilli *gūl̥é* m. « purin » à Vallières de Rumilly); dans la *Leyde de l'Archevêché*, vers l'an 1300, *Rom.*, XIII, p. 569, *pegez* [1] (Philipon écrit à tort *pogez*) désigne un « morceau de poix ». A l'époque moderne il faut signaler, parce qu'ils s'étendent bien au delà de la région savoyarde, des mots comme (Albertville, entre autres points de la région savoyarde) *pïé* « couche (linge en toile dont on enveloppe un enfant au berceau), drapeau » (Constantin-Désormaux), *nïé* « œuf nichet » (dont *nïô*, le long du cours de l'Arve jusqu'à Genève, est une forme de pluriel [2]) (Constantin-Désormaux). Parmi les adjectifs en -aceu, très nombreux aussi à Albertville, notons ceux que François Brachet, dans le *Dictionnaire du patois savoyard, tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville*, nouvelle édition refondue, corrigée et augmentée de plus de 400 mots nouveaux, Albertville, 1889, écrit, p. ex., *remai, -la* « bavard, grognon, marmottant toujours » (ou *remoutai, -la*, de sens très voisin) et signalons, comme à Vaux, *op. cit.*, p. 23-4, le remplacement de la finale provenant de -acea par celle qui continue -ella.

Le Dictionnaire de Brachet écrivant donc *-ai* là où Constantin-Désormaux ont *-é*, il y a lieu de se demander laquelle de ces graphies est à retenir. Des informations que j'ai fait prendre sur les lieux, en particulier à Grignon, 3 km. 5 d'Albertville, par un de mes étudiants, M. l'abbé Boussaleux, il résulte que *-e* est fermé, « peut-être un tantinet moins fermé qu'en français ».

Quant au consonantisme du dérivé *arbetsi* signalé à Bourg-Saint-Maurice par Constantin-Désormaux, la graphie *ts* peut parfaitement représenter un son qu'un correspondant non-spécialiste avait de la peine à noter : dans la localité voisine de

1. A Vaux (Ain), aujourd'hui *pẽzẹ* désigne surtout les choses poisseuses qu'un enfant laisse au giron de derrière de sa chemise.

2. Cf. ma *Description morphologique avec notes syntaxiques du parler franco-provençal de Vaux* (Ain), Grenoble, 1932, p. 18 ; et ajouter, comme ancienne forme de pluriel, *gòl̥ò* « eau stagnante, grosse flaque », correspondant à *gul̥é* cité ci-dessus.

Séez, *ALF* 965, Edmont a noté pour « acier » *açyé*, où *ç* est la spirante prépalatale : *ts* peut être le même son, et *arbetsi* serait herb·aci·ariu.

Le dérivé herbaceu se trouve comme nom de lieu, désignant un village, dans une région élevée, abondante en pâturages, dans la banlieue Sud de Grenoble : aujourd'hui *Herbeys*. Les formes anciennes du mot, d'après le *Dictionnaire topographique*, manuscrit, *de l'Isère*, de Pilot de Thorey, conservé à la Bibliothèque municipale de Grenoble, sont : ...*de Herbisio*, XIe s., *de Herbesio*, ibid., *de Erbisio* 1131, *Herbesium* 1234, *Herbeis*, *Derbeis*, *Derbeys*, apud *Herbeys* 1260, etc.

La forme féminine *herbacea désigne, dans le Nord de la Drôme, la petite rivière au cours paresseux, envahi par les herbes, qui passe à Cleyrieu. La forme la plus ancienne au *Dict. top. de la Drôme*, de Brun-Durand, est *Herbacia fluvius*, 918 ; ...; *Ripparia Herbacie*, 1343 ; *Herbaczia* 1345 ; *Lerbassi*, *Aqua Abassie*, 1449[1].

Antonin Duraffour.

1. Sur le développement, identique à celui-ci, de *herbaceu dans la Suisse romande, voir maintenant, au *Glossaire*, l'article *arbi* ; pour *herbacea, l'article *arbéjé*. Les mots sont valaisans.

LA NAISSANCE DE MERLIN

Dans deux études parues, il y a plus de six ans, dans la *Revue Celtique* [1], je me suis occupé de quelques-unes des légendes contées, dans l'Europe médiévale, sur le grand enchanteur des Celtes. J'y ai fait voir que le motif des serpents, qui empêchent la construction d'une forteresse dans la Grande-Bretagne occidentale, repose sur l'idée très répandue du serpent chthonien. D'autre part, le combat des deux serpents est un thème folklorique provenant du proche Orient.

Plus récemment, je suis revenu, dans une monographie plus étendue [2], sur le cycle légendaire de Merlin, signalant l'origine orientale, voire indienne, du motif des rires mystérieux du prophète, motif qu'on a relevé déjà dans les anciens recueils bouddhiques. J'y ai discuté brièvement le thème central du cycle, la naissance surnaturelle de l'enchanteur, appelé, on se le rappelle, « enfant sans père ».

I

Il existe en Orient un certain nombre de récits contant ceci [3]. Un monarque se trouve dans une situation peu rassurante, grâce à l'impudicité de sa femme. En vain cherche-t-il un conseil utile chez son vazîr : aussi ignorant que lui, ce conseiller est amené à consulter un jouvenceau qui comprend la langue des animaux. C'est un enfant né d'une façon miraculeuse et sans père. Doué d'une sagesse surnaturelle, il découvre sans

1. Tome XLI, p. 181 et suiv. ; XLIII, 124 et suiv.

2. *Le Rire du Prophète*, dans *Studies in English Philology*. A Miscellany in Honor of Frederick Klaeber ; Minneapolis, 1929, p. 340 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 348 et suiv. Ajouter : R. M. Dawkins, *Modern Greek in Asia Minor*, Cambridge, 1916, p. 278 et suiv., 543, A. Leskien und K. Brugmann, *Litauische Volkslieder und Märchen*, Strasbourg, 1882, p. 490 et suiv.

peine l'infidélité de la reine. Dans certains de ces récits orientaux, comme d'ailleurs dans l'*Historia* de Geffrei de Monmouth, on ajoute les mauvais traitements subis par l'enfant à cause de sa naissance extraordinaire. Quelquefois il a le don de la prophétie ; comme Merlin, il sait non seulement interpréter les songes, mais il les connaît avant même de les avoir appris.

Le motif du songe interprété par l'enfant-prophète nous rapproche d'un autre groupe de textes occidentaux de la légende de Merlin, à savoir le conte *Sapientes* du *Roman des Sept Sages*[1]. Là, le jeune héros fait voir au monarque, non pas l'impudicité de sa femme, mais la bassesse de ses ministres, entraînant par là leur ruine et leur mort. Sur quoi il devient, comme c'est naturel, premier ministre du roi. Il s'agit sans doute d'une altération secondaire, œuvre du compilateur de l'archétype occidental de ce roman. C'est que ce récit est conté par la reine adultère de l'histoire qui forme le cadre du roman. Comme, par ses récits, elle cherche à amener la ruine des sept vazîrs de son mari, et non pas la sienne propre, il va de soi qu'elle doit remplacer, dans le conte *Sapientes*, la reine impudique de l'original par sept ministres peu honnêtes.

Or, il existe du récit *Sapientes* un texte oriental, resté inconnu, ou à peu près, jusqu'ici. Il s'agit d'un conte recueilli dans la Sibérie méridionale par W. Radloff. En voici un résumé[2] :

Un pauvre homme et sa femme ont un fils unique qui, à l'âge de sept ans, fait déjà preuve d'une intelligence peu commune. Quelque temps plus tard, ses parents changent de résidence pour s'établir dans une ville gouvernée par un prince. Celui-ci a pour ministres dix mullahs. Or, il advient qu'une vieille femme de cette ville fait un rêve inquiétant sur lequel elle désire consulter les mullahs. En route, elle entre dans la maison des parents de notre héros pour se rafraîchir d'une gorgée d'eau. Elle raconte son rêve : dans les quatre coins de sa maison elle a vu quatre serpents d'une grandeur extraordinaire. Le garçon, certain que les mullahs seront hors d'état d'en trouver la signification, lui donne un morceau de papier avec la solution correcte. Les mullahs sont en effet incapables d'interpréter le songe.

La femme leur donne alors la lettre, qui leur apprend qu'un trésor est caché sous le plancher de la maison habitée par la vieille. Sans lui en parler

1. *Archivum Romanicum*, VIII, 398 et suiv. ; XVI, 271 et suiv.

2. W. Radloff, *Proben der Volkslitteratur der türkischen Stämme Süd-Sibiriens*, IV (Saint-Pétersbourg, 1872), p. 154 et suiv.

(elle ne sait pas lire), les mullahs envoient un des leurs suivre la femme et voler le trésor pendant la nuit.

La vieille leur a appris en même temps l'existence de l'enfant sage. Cinq d'entre eux se rendent chez le père du héros pour lui acheter son fils. Sur les prières de ce dernier, le bon homme le leur confie. Craignant son savoir surnaturel et sachant (on ne nous dit pas comment) qu'un jour il amènera leur propre ruine, ils désirent le mettre à mort ; mais ils n'en viennent pas à bout. Il les avertit que de son sang naîtrait un homme qui les mettrait à mort à leur tour. Ils abandonnent alors toute idée de le tuer et le rendent à ses parents.

Quelque temps après, le prince fait un songe : il se voit les jambes dans une cuve remplie d'eau où nagent des serpents. Il a beau consulter les mullahs et les menacer : il ne savent pas interpréter ce songe. Ils finissent par se rendre à la maison de l'enfant sage et obtiennent de son père, moyennant de riches présents, que le garçon les accompagne à la cour. Le jeune héros déclare au monarque que le songe est un avertissement : les mullahs ont l'intention de l'assassiner. Le prince les fait mettre à mort et nomme l'enfant leur successeur.

Dans ce texte, les conseillers essaient donc de tuer l'enfant-prophète *parce qu'ils savent qu'ils mourront à cause de lui*. Dans les récits de Nennius et Geffrei, le roi Vortiguerne veut faire sacrifier Ambroise-Merlin sur l'emplacement de sa forteresse projetée. Mais comme le thème de ce sacrifice n'avait originairement rien à voir avec Merlin [1], on se demande naturellement pourquoi on aurait rattaché ce thème au cycle de Merlin s'il n'avait pas déjà été question, dans une version plus ancienne, d'une tentative pour mettre à mort l'enfant-prophète. Ce n'est que par cette supposition aussi qu'on peut expliquer l'épisode du récit oriental déjà cité. Mais comment arriver à cet archétype irrémédiablement perdu ? C'est un récit indien qui nous mettra sur la bonne route.

Le *Vikrama-charitra* [2], compilation indienne du XIe siècle au plus tôt, du XIIIe siècle au plus tard [3], conte ceci [4] :

---

1. *Revue Celtique*, XLIII, 125.

2. Léon Feer, *Les trente-deux récits du trône*, Paris, Leroux, 1883 ; *Vikrama's Adventure*, or *The Thirty-two Tales of a Throne*... by Franklin Edgerton, Cambridge, Mass., 1926 (*Harvard Oriental Series*, vols. XXVI and XXVII).

3. *Ibid.*, t. I, p. lii.

4. *Ibid.*, t. I, p. lxix-lxx ; 21 et suiv.

Le célèbre roi Vikramaditya fit un sacrifice au dieu Ṣiva qui lui apparut pour lui offrir, comme faveur, la promesse d'une longue vie : il ne pourrait être tué que par un enfant né d'une vierge âgée de deux ans et demi. Vikramaditya commença son règne, au cours duquel il réussit à faire prisonnier le vétaladéva ou roi des démons. Mais à la fin, ses mages prédirent sa ruine imminente. Aussi Vikramaditya résolut-il d'envoyer le vétala rechercher l'enfant fatal. Arrivé a Pratisthâna, le démon trouva un petit garçon et une petite fille en train de jouer dans la maison d'un potier. On lui apprit bientôt que le garçon était le fils de la fille, fécondée au berceau par le roi des serpents, Sesa. Ayant appris cette nouvelle, Vikramaditya se mit en marche avec son armée pour détruire l'enfant. Il ne fit que préparer sa propre ruine : le jeune Salivâhana, — c'est là le nom de l'enfant fatal, — le tua d'un coup de baguette.

Un récit parallèle se trouve dans le conte de la 24e figure du *Vikrama-charitra* [1] :

Il y avait une fois, à Purandarpura, un riche marchand qui, avant de mourir donna à chacun de ses quatre fils un pot d'argile bien scellé, avec l'ordre de ne l'ouvrir qu'après sa mort. On finit par trouver que le premier pot ne contenait qu'un peu de terre, le second de la paille, le troisième du charbon et le quatrième des os. Ne sachant qu'en penser, les quatre fils en appelèrent un jugement du sage Vikramaditya qui, par malheur, n'y vit pas plus clair qu'eux. A la fin, ils allèrent consulter un enfant sage, né miraculeusement de la façon suivante [2].

Deux brahmanes vivaient avec leur sœur, veuve âgée. Un jour elle conçut d'un serpent naga, appelé Sesa. S'apercevant de sa condition et craignant la médisance, les frères, accablés de honte, quittèrent le pays. La pauvre veuve, abandonnée à son triste sort, trouva un refuge dans la cabane du potier, où elle donna le jour à un enfant mâle qu'elle appela Salivâhana.

Ayant appris la difficulté des quatre frères, cet enfant, sans hésitation aucune, annonça la solution de l'énigme. C'est que le propriétaire du premier pot hériterait des immeubles du marchand défunt, celui du deuxième des provisions de grains, celui du troisième de l'or et de tous les trésors, celui du quatrième des troupeaux. Étonné de cette sagesse, Vikramaditya envoya chercher Salivâhana, mais ne reçut qu'une réponse insolente. Irrité, il résolut alors de le tuer. A la tête d'une armée nombreuse, il pénétra dans la région où demeurait l'enfant. A l'approche de l'ennemi, Sesa, sur la prière de

1. *Ibid.*, t. I, p. xciv-xcv ; 192 et suiv. Dans la version de Feer il s'agit du récit de la 23e figure.

2. Les détails des deux brahmanes et de leur sœur ne se trouvent que dans la récension jaïniste de l'ouvrage.

son fils, anima de vie les soldats d'argile que Salivâhana venait de faire, et une bataille furieuse commença. Les forces étant à peu près égales, Sesa, sur une autre prière de Salivâhana, fit tuer les soldats de Vikramaditya par toute une armée de serpents. Le roi obtint alors, d'un autre serpent, Vasuki, de l'ambroisie pour ressusciter ses hommes. En ayant appris la nouvelle, Salivâhana envoya deux brahmanes prier le monarque de lui en donner. Vikramaditya n'eut rien de mieux à faire que d'exaucer cette prière. Le conte finit sur ce trait de générosité royale.

On voit aisément que la seule variante d'importance repose sur une altération secondaire, imaginée pour faire ressortir la générosité de Vikramaditya. Le premier des textes cités représente donc sans doute la bonne version : il faut que Vikramaditya ait trouvé une mort analogue, de la main même de « l'enfant sans père ». Pour le récit des quatre frères, il n'avait originairement rien à voir avec notre conte. Il existe, en Orient, de façon indépendante [1], et ne sert ici qu'à faire ressortir la sagacité de l'enfant-prophète.

II

Le roi Vikramaditya est le héros d'un autre conte intimement lié au cycle de Merlin. Suivant le *textus ornatior* du *Sukasaptati*, la belle femme du roi Vikrâmarka (= Vikramaditya) se refuse à manger des poissons, parce que le mot pour « poisson » est du genre masculin. A ces mots de la belle, les poissons se mettent à rire sur le plat. Les vazîrs ne savent expliquer ce phénomène. C'est grâce à une fille sagace qu'on apprend que la reine hypocrite a pour amant le maréchal du monarque [2]. J'ai montré ailleurs qu'en général ce n'est pas une fille sagace mais un garçon-prophète qui découvre l'adultère de la reine [3], conclusion d'accord avec le résultat atteint, de manière indé-

1. Voir par exemple Tabari-Zotenberg, *Chronique*, II (1869), p. 357 et suiv.

2. Il s'agit du n° 5 de cet ouvrage. Voir aussi *Le Rire du Prophète*, p. 348 et suiv. ; Albert Wesselski, *Der Knabenkönig und das kluge Mädchen* dans *Sudetendeutsche Zeitschrift für Volkskunde*, I, Beiheft, Prague, 1929, p. 41 et suiv.

3. *Le Rire du Prophète, loc. cit.*

pendante par un savant allemand [1]. On sait que ce conte oriental est le prototype d'un épisode du cycle de Merlin, celui-là même où le héros révèle au roi Rodarchus l'adultère de sa femme [2].

Le récit sibérien de Radloff et le conte *Sapientes* ne sont pas les seuls à mentionner la mort d'un vazîr (ou même de plusieurs) par suite de l'entremise de l'enfant-prophète. Voici un récit persan de même sorte [3] :

Le roi fait un songe dont il ignore la signification : il se voit à table où l'on lui sert un plat rempli d'un mets de couleur blanche flanqué d'un poulet gras. Avant qu'il ait le temps d'en manger, survient un chien noir qui saisit la viande et prend la fuite. Le vazîr n'en sait pas plus long que le roi lui-même. Indigné de cette stupidité du ministre, le monarque ordonne de l'exécuter; mais il lui donne un répit de quarante jours pour trouver la solution de l'énigme. Or, il y a, dans ce royaume, un enfant sage dont le même vazîr a tué le père. Cet enfant réussit à voir le roi et à lui conter le rêve à demi oublié par ce dernier. Il y ajoute même un épisode totalement oublié par le roi : dans un autre songe le monarque avait vu un bassin de lait avec un poil s'agitant étrangement sur la surface. Ce lait signifie une des femmes du roi ; le poil représente un nègre caché dans une armoire. Inutile d'ajouter qu'on met à mort la reine et son amant. Ensuite le garçon explique l'autre rêve : le plat avec le poulet signifie un grand trésor destiné au roi, et le chien noir est le vazîr qui s'en est emparé. Naturellement, le roi ne tarde pas à faire exécuter le vazîr et à nommer l'enfant-prophète son successeur. C'est ainsi que ce dernier a vengé la mort de son père, non sans y trouver son propre profit.

Dans Nennius et Geffrei, on le sait, Ambroise-Merlin découvre un nid de serpents sous terre et interprète un combat de serpents. Dans le récits de Radloff il s'agit d'un songe où il est question de serpents. Enfin, l'enfant-prophète indien est le fils du roi des serpents. On devine que ces ressemblances ne sont pas fortuites. Je suis à même de citer un récit persan possédant un épisode analogue [4] :

1. Wesselski, *op. cit.*, *passim.*
2. *Le Rire du Prophète*, p. 340.
3. A. Bricteux, *Contes persans* (1910), p. 102-20 ; Wesselski, p. 36.
4. Firdousi, trad. Mohl, VI, 190-97. Sur les récits parallèles, voir Wesselski, p. 35 et suiv.

Le roi Chosroès Anûschirvân (531-579 ap. J.-C.) fait un songe où il voit un arbre royal croissant devant son trône. Survient un sanglier avec d'énormes défenses, qui demande à boire dans la coupe royale. Ses sages étant incapables d'en trouver la signification, le roi les envoie chercher quelqu'un plus sagace qu'eux. L'un d'eux trouve, près de Merv, un mobedh en train d'enseigner une classe d'enfants. Parmi les jeunes gens, un garçon, du nom de Busurdschmihr, entreprend d'interpréter le songe, à condition qu'on lui permette d'en dire la solution au roi en personne. Le vazîr emmène donc le jouvenceau avec lui. Chemin faisant, ils s'arrêtent un jour, et le garçon est pris par le sommeil. Alors un serpent sort d'un trou pour flairer le dormeur de la tête aux pieds. Le vazîr en conclut que le garçon est destiné à de grandes choses. Seul avec le roi, Busurdschmihr déclare qu'un homme s'est glissé dans le sérail royal déguisé en femme. On ne tarde pas à découvrir le coupable; lui et son amante sont mis à mort. Busurdschmihr est enrôlé parmi les mobedhs du roi.

Résumons, avant d'aller plus loin, les ressemblances entre tous ces récits :

1° Un roi se trouve dans une situation embarrassante (récit indien de Vikramaditya, Nennius, Geffrei, récit *Sapientes*, récit de Radloff, récits persans),

2° dont ses ministres ne savent le tirer (*ibid.*).

3° Une prophétie (récit indien) ou bien ses mages (Nennius, Geffrei, récit de Radloff, récit persan de Busurdschmihr), une troisième personne (récit *Sapientes*) ou bien l'enfant-prophète lui-même (premier récit persan) lui indiquent un enfant « né sans père » (récit indien, Nennius, Geffrei, récit *Sapientes*) comme étant d'une importance spéciale pour sa destinée.

4° Il envoie un ou plusieurs messagers rechercher l'enfant (tous les récits),

5° qui est en train de jouer quand ils arrivent (récit indien, Nennius, Geffrei) ou bien à l'école (récit persan de Busurdschmihr).

6° Les dons prophétiques de l'enfant sont vérifiés sur place par sa solution d'une énigme (conte de la 24e figure), par la consultation sur le rêve fait par une troisième personne (récit *Sapientes*, conte sibérien). Sa nature extraordinaire est mise à jour par un serpent qui s'approche de lui quand il dort (récit persan de Busurdschmihr).

7° Le roi (récit indien), les mages (récit de Radloff) ou bien

le roi et les mages (Nennius, Geffrei) désirent mettre à mort le jeune héros ;

8° non seulement ils n'y réussissent pas, mais le roi (récit indien) ou les mages (récit *Sapientes*, conte sibérien, *Roman de Merlin*, premier récit persan) trouvent leur propre mort dans cette aventure.

9° L'enfant-prophète révèle au monarque l'adultère de sa femme (cycle de Merlin, récit du *Sukasaptati*, récits persans) ou la trahison de son vazîr ou de ses vazîrs (récit *Sapientes*, conte sibérien, récits persans).

10° L'enfant-prophète finit par être nommé vazîr à son tour (Nennius, Geffrei, récit *Sapientes*, conte sibérien, récits persans).

11° Il y a des relations très curieuses entre l'enfant-prophète et les serpents : il est le fils du roi des serpents, et les serpents lui viennent en aide (récit indien) ; il découvre un nid de serpents sous terre et interprète un combat de serpents (Nennius, Geffrei) ou bien un songe où il est question de serpents (conte sibérien) ; un serpent s'approche de lui quand il dort, indiquant par là sa nature extraordinaire (récit persan de Busurdschmihr).

12° L'enfant est un « enfant sans père », c'est-à-dire né plus ou moins miraculeusement (récit indien, Nennius, Geffrei, récent *Sapientes*, *Tuti-Nameh* turc et récits parallèles [1]). Ce trait semble avoir laissé une trace dans le premier récit persan, où l'on nous dit que le vazîr a mis à mort le père de l'enfant-prophète.

Venons-en maintenant à la discussion des différences. Dans les récits indiens, abstraction faite de l'épisode faisant ressortir la générosité de Vikramaditya, évidemment secondaire, tout se développe d'une façon très logique. Le monarque, averti par une prophétie, craint l'enfant né sans père et cherche à s'en défaire. Mais la destinée est plus forte que lui : c'est lui-même qui trouve la mort. On le voit : le roi Vikramaditya a de fort bonnes raisons pour mettre à mort l'enfant sage ; le roi Vortiguerne n'en a aucune. C'est donc le récit indien qui nous donne la version originale ; c'est le celtique qui est secondaire.

Ce n'est pas tout. Dans les textes de Nennius et de Geffrei,

1. *Le Rire du Prophète*, p. 348 et suiv.

on ne voit pas pourquoi et comment Ambroise-Merlin sait interpréter le combat des serpents découverts sur le site de la forteresse projetée par Vortiguerne. Les textes sanscrits nous en révèlent la vraie raison : Salivâhana est lui-même le fils d'un serpent naga, voire de Sesa roi des serpents. On conçoit donc que lui et lui seul sache donner les éclaircissements nécessaires au sujet des serpents chthoniens des textes celtiques. En supprimant le thème un peu trop païen du serpent époux d'une femme mortelle, thème bien connu dans l'antiquité classique [1], le compilateur de l'archétype celtique perdu n'a pas songé que, par cette omission, il rendait inintelligible le reste de son récit : mésaventure qui arrive souvent quand on modernise coûte que coûte certains vieux contes devenus trop scabreux.

III

Tout cela a l'air plausible, nous dira-t-on ; mais pour démontrer que le conte indien de Vikramaditya est l'archétype du récit celtique, il faut sans doute quelque preuve plus décisive. C'est la consultation de l'enfant sage par les quatre fils du marchand qui nous fournit cette preuve.

Dans les récits de Nennius et de Geffrei, l'enfant-prophète ne donne aucune preuve de son savoir peu ordinaire avant d'être présenté au monarque. Il en est autrement dans le récit *Sapientes* et dans les diverses rédactions du *Roman de Merlin*. Dans celui-là, c'est un pèlerin (dans le conte sibérien une vieille femme) qui le consulte, en la présence des ministres, sur un songe qu'il vient de faire. Il s'agit de savoir si la compilation a ajouté cet épisode à un récit plus simple, ou si au contraire l'auteur inconnu de l'archétype celtique (la source de Nennius) l'a omis. Dans mon étude sur le récit *Sapientes*, j'ai émis la première de ces deux opinions, étant d'avis que ce conte avait puisé dans certaines traditions, courantes alors, sur la pratique dite *incubation* [2]. Cette conclusion, je m'en aperçois maintenant,

1. Voir mes *Études de mythologie et de folklore germaniques*, Paris, Leroux, 1928, p. 59 et suiv.

2. *Archivum Romanicum*, VIII, 403 et suiv.

n'était pas justifiée. L'épisode de la consultation de l'enfant-prophète par une troisième personne, indifférente à l'intrigue propre, est nécessaire, parce qu'il fait voir clairement, au lecteur comme aux messagers royaux, les dons surnaturels du héros. Le récit de la 24e figure du *Vikrama-charitra* confirme cette conclusion : c'est le récit *Sapientes* qui a conservé, dans ce détail, la version de l'original indien ; ce sont les récits celtiques de Nennius et de Geffrei qui l'ont perdue. Autant dire que le récit *Sapientes*, quoique visiblement influencé, pour la forme, par la narration élégante de Geffrei, en est, pour le fond, absolument indépendant.

Ce résultat n'est modifié en rien par le fait que le sujet de la consultation est différent dans le récit indien et dans les textes occidentaux. Dans l'un il s'agit de la solution d'une énigme, dans les autres de l'interprétation d'un songe. De telles variantes sont très naturelles, puisqu'il s'agit tout bonnement d'un récit subsidiaire emboîté dans un autre. Tout ce qu'il faut dès lors, c'est que le premier fasse voir la sagesse peu ordinaire de l'enfant-prophète peu importe de quelle manière.

Mais l'accord, dans ce détail, entre le conte du *Vikrama-charitra* et le récit *Sapientes* ne laisse plus subsister le moindre doute sur l'origine indienne du thème central du cycle de Merlin. Seulement, il nous faut dire quelques mots sur la chronologie. Le *Vikrama-charitra* est une compilation relativement tardive, postérieure, certes, de beaucoup au récit de Nennius, contemporaine, peut-être, de ceux de Geffrei et du *Roman des Sept Sages*. Il va donc de soi que ce ne saurait être cette compilation indienne, dans sa forme actuelle, qui a donné naissance à ces récits occidentaux.

Mais il ne s'agit pas, dans ce problème, du *Vikrama-charitra*; il s'agit seulement de la légende du roi Vikramaditya, sans nul doute beaucoup plus ancienne. Qui fut Vikramaditya ? A moins que toutes les apparences ne soient trompeuses, ce fut un roi indien du premier siècle de notre ère, initiateur d'une ère nouvelle et, à tous les points de vue, monarque au-dessus du niveau des rois orientaux [1]. Sa légende s'est développée

1. *Vikrama's Adventures*, t. I, p. lviii et suiv.

pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne. Elle est donc antérieure à Nennius.

Est-ce à dire que le savant russe Alexandre Vesselofsky ait eu raison quand il déclarait le cycle de Vikramaditya un produit purement indien et le prototype de celui du sage roi Salomon? Je ne le crois pas.

Vikramaditya, espèce d'Auguste ou de Charlemagne, eut, après sa mort, à peu près la même destinée dans l'Inde que ces monarques dans les pays d'Occident et Trajan en Roumanie; il devenait une sorte de monarque universel et, dans les siècles de misère qui suivaient son règne, un roi de l'âge d'or modelé sur l'idée bien connue du *kosmokrator*. Or, ce concept n'est nullement indien, mais d'origine mésopotamienne, vivace, dans le proche Orient, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. Les successeurs de Dioclétien comme ceux d'Artašir étaient κοσμοκράτωρες. Ce concept est donc parvenu dans l'Inde soit de Byzance, soit d'Alexandrie, soit de Ctésiphon.

Dans les pays juifs ou chrétiens, quand on songeait aux anciens κοσμοκράτωρες, ce n'est pas à Sennachérib ni à Nabuchodonosor ni même à Cyrus qu'on pensait, mais à un monarque juif, le sage Salomon. C'est lui qui est le *kosmokrator* par excellence. De lui on contait bon nombre de merveilles : sa sagesse surhumaine, son opulence, la splendeur de son trône, le trône du *kosmokrator* [1], et la façon dont il s'est emparé du roi des démons, le fameux Asmodée. Dans l'Inde, on contait absolument les mêmes choses sur Vikramaditya. Son trône, celui-là même qui joue un rôle capital dans le *Vikrama-charitra*, est le pendant exact du trône de Salomon. Le vétala, esclave de Vikramaditya, n'est que la forme indienne d'Asmodée. D'où il faut conclure que le cycle de Vikramaditya doit son origine, du moins en grande partie, à des influences sémitiques ou byzantines, que sans le cycle de Salomon il n'y aurait probablement pas de cycle de Vikramaditya. Ce n'est donc pas le proche Orient qui, pour le cycle de Salomon, est redevable à l'Inde ; mais c'est bien l'Inde qui doit au proche Orient une grande partie de son cycle de Vikramaditya.

Elle ne le lui doit pas en entier pourtant. Il y a quelques

1. Voir A. Wünsche, *Ex Oriente Lux*, II (1906), p. 113 et suiv.

éléments assez importants qu'on chercherait en vain dans le cycle de Salomon : la prophétie sinistre, la naissance miraculeuse de l'enfant fatal et le rôle du serpent naga. Salomon ne meurt pas d'une mort violente. Dans aucun des récits recueillis dans le proche Orient sur la naissance miraculeuse d'un enfant « fatal », il n'est question d'un serpent (à moins qu'on ne comprenne Alexandre le Grand dans cette catégorie). C'est ce qui rend inéluctable la conclusion que l'Inde, et non pas le proche Orient, a donné naissance à cette partie de la légende de Vikramaditya et aux récits occidentaux sur Merlin. L'autre alternative, à savoir que les récits celtiques auraient pénétré dans l'Inde, est exclue par le fait que les récits indiens seuls sont complets et logiques, tandis que les celtiques se trouvent dans une confusion on ne peut plus grande.

Une migration de l'Inde vers l'extrême Occident du continent européen n'est pas un phénomène tout à fait unique. Dans une étude récente, M. Albert Wesselski a démontré l'origine indienne d'un célèbre épisode du mabinogi de *Kilwch et Olwen*, quoique, ajoute-t-il, nous n'ayons pas encore trouvé le vestige des gens qui ont apporté le conte indien en question jusqu'à l'extrême Occident de l'Europe [1]. Pour ce qui est du cycle de Merlin, ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il est venu en Occident en prenant la route de la Perse et de Byzance : l'épisode du combat des serpents le rend certain [2]. Mais le comment et le pourquoi, nous l'ignorons et nous l'ignorerons peut-être toujours.

Alexander Haggerty KRAPPE.

---

1. *Archiv Orientâlni*, IV, 21.
2. *Revue Celtique*, XLIII, 124 et suiv.

SUR LE *CONTE DU BARIL* DE JEAN DE BLOIS

L'auteur et ses sources.

Le poème de Jean de Blois offre une version, restée longtemps inédite [1], d'un conte déjà bien connu par une autre version et sous un autre titre, celui du *Chevalier au Barisel*. C'est en effet ainsi que Méon désigna le poème qu'il publia dès 1808 [2] et dont M. Schultz-Gora a donné depuis 1899 de nombreuses éditions. Méon aurait peut-être mieux fait de donner à la version anonyme qu'il a connue le titre du *Conte du Baril*, puisque l'auteur lui-même écrit vers la fin de son récit :

Ci faut li contes du baril (v. 1060).

Le choix de Méon n'était pourtant pas sans fondement, puisque le manuscrit [3] qui fait la base de son texte présente comme rubrique et comme explicit la mention : *Du chevalier au barisel* [4]. M. Schultz-Gora préféra de propos délibéré [5] garder le titre choisi par Méon, sans doute parce qu'il était déjà en quelque sorte consacré par l'usage [6], et aussi parce qu'il avait l'avantage de faire allusion au personnage principal du conte.

---

1. M. R. C. Bates vient de le publier : Jouham de Blois, *Le Conte dou Barril* (Yale Romanic Studies, IV), New Haven, 1932.

2. Barbazon-Méon, *Fabliaux et Contes*, 1808, t. I, p. 208.

3. Bibl. Nat., f. fr. 25462.

4. L'autre ms. qu'il a eu sous les yeux (B. N., f. fr. 837) n'a pas de rubrique, mais porte l'explicit : *Le dit du barisel.*

5. Voir *Zwei altfranzösische Dichtungen*, 4e ed., pp. vi, viii.

6. P. ex. par l'*Histoire littéraire*, t. XXIII, 1856, p. 166-7 ; par G. Paris, *La litt. française au moyen âge*, 1888, p. 219 (*Le Chevalier au baril*) ; *Récits et extraits... du moyen âge*, 1896, p. 126-141 (*Le Chevalier au barillet*). Hertz, *Spielmannsbuch*, 1886, p. 185, avait intitulé sa traduction du conte : *Der Ritter mit dem Fässlein.*

Depuis, les critiques ont, d'un commun accord, adopté cette désignation (cf. p. ex. le *Grundriss* de Gröber [1] et les manuels de littérature française en général [2]). Cependant, quoique la version que publie M. Bates ne diffère pas dans l'essentiel de celle que l'on connaît déjà [3], son éditeur n'a guère eu à hésiter sur la question du titre, puisque ni l'un ni l'autre des deux mss. qui la renferment ne donne la désignation traditionnelle. En effet dans celui [4] qui semble le plus voisin de l'original, l'auteur termine ainsi sa composition (v. 1261-2) :

> Jouham le fist de la Chapele ;
> *Le Conte dou Barril* l'apele [5].

A la rubrique on lit : *Ici commaince le romans dou barril* ; et à l'explicit : *Explicit le conte dou barril* [6].

Or ce Jean qui, à la fin de son ouvrage, se dit « de la Chapelle », s'est nommé au commencement « Jean de Blois » :

> D'un bel example et de cortais
> Commaince ci Jouham de Blais (v. 7-8).

et la question qui se pose est de savoir quel est ce personnage inconnu de l'histoire littéraire. M. Bates n'est pas parvenu à

---

1. Band II, Abt. I, pp. 654, 918.

2. P. ex. Petit de Julleville, t. I. 1re partie, p. 46 ; Bédier et Hazard, t. I, p. 58. Cf. aussi P. G. Thomas, *English Literature before Chaucer*, 1924, p. 97, et L. Allen, *De l'Hermite et del Jougleour*, 1925, p. 48 et ss.

3. Toutes deux mettent en scène le même mauvais baron, ennemi de Dieu et des hommes, qui, un vendredi saint, par esprit de dérision, confesse ses péchés à un saint ermite. Railleur et dédaigneux, il accepte pour toute pénitence de remplir à la fontaine voisine le barillet à eau de l'ermite. Le barillet ne veut pas se remplir. C'est en vain que le baron le plonge au cours d'une année dans toutes les eaux qu'il trouve sur son chemin. Revenu auprès de l'ermite, celui-ci pleure de voir l'endurcissement de son cœur, et touché enfin, le baron verse une larme qui du coup fait déborder le barillet.

4. Bibl. Nat., f. fr. 1807.

5. Nous citons le conte d'après l'édition Bates ; nous imprimons cependant en lettres les noms de nombre restés en chiffres dans l'édition.

6. Le second ms., Bibl. Phillipps, Cheltenham, 3642, porte, pour toute indication, la rubrique : *Du baril qui fu rampli d'une larme.*

l'identifier, et se résigne, n'ayant pas trouvé de document le concernant, à ne savoir sur lui que ce que son ouvrage nous apprend. Ces renseignements se réduisent pour M. Bates à ceci : 1) que l'auteur a une grande admiration pour les Cisterciens, 2) qu'il montre en outre un souci constant d'édification; et 3) qu'il ressent une vive antipathie pour les Albigeois — et les Anglais. Voici les passages où l'auteur trahit ces sympathies et ces haines :

Se tuit estoient asanblé
cil de Citiaus et de Grantmont,
des Vaus et de par tout le mont,
ne montreroient il raison
comment puisse avoir pardon
li toulerres, se il ne rent.

Diex ne vieust pa que l'en se tue,
vieust qu'en menjust resnablement
et des poisons et de poment,
si comme font cil de Citiaus,
que l'en les voit et sainz et biaus,
plus delivres et plus ligers
que je ne voi ces useriers ;
ja char ne menjeront leur viau,
et vivent tent que tuit sont veau.

Se mason fondoient un mur,
c'il n'i avoit bon fondement,
ne chairoit il legerement
se il estoit fondez souz terre ?
Por ce sont li oir d'Engletierre
cheoit legierement, ce croi,
que il n'ot onques en eus foi.

Escu avez, or cuite lence,
et vos la ferez de creance."
Tel ne l'ont pas li Aubijois,
li Tolosain, li Nerbonais,
qui gueroient le bon Simon.
Biau sire Diex, quel champion !
qui ne fina, bien a dis anz,

de guerroier les mescreanz.
Cil ce tient bien en sa creance,
et Diex le guart de mescheance
et li envoit force et secours
cil qui fet croissent et decours !

Des deux premiers passages M. Bates conclut que l'auteur appartenait à l'ordre de Cîteaux, et qu'il y était moine plutôt que simple frère lai ; les sentiments politiques que décèlent les deux autres confirment pour lui [1] la présomption en faveur d'une origine blésoise fondée sur le nom de l'auteur et — jusqu'à un certain point — sur sa langue. Or, nous croyons possible d'aller plus loin, grâce à des renseignements d'ordre plus précis que l'on peut recueillir dans le poème même, grâce aussi à un document, récemment mis en lumière, où il est question d'un Jean de Blois. Il n'est évidemment pas sûr que ce dernier soit le nôtre, mais nous verrons que les données du document se trouvent cadrer parfaitement avec ce que l'ouvrage de notre auteur nous apprend sur lui.

Pour ce qui est du poème même, relevons d'abord un fait négligé, du moins à ce propos, par M. Bates et qui nous semble avoir son importance : c'est que Jean de Blois non seulement désapprouve les Albigeois, mais qu'il est aussi un fougueux partisan de Simon de Montfort, chef laïque de la croisade contre les hérétiques, comme les Cisterciens en étaient les chefs religieux. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à se reporter aux vers 1143-54, cités plus haut, et à lire ceux-ci, que l'auteur fait entrer d'une façon si imprévue au milieu du récit de la faute d'Adam et d'Eve :

si leur covint a comparer [2],
et nos meïsmes i partons.
Quant l'en asaust ville ou donjon,
l'en n'asaust pas par le plus fort ;
ce set bien li quiens de Monfort
qui maint en a fondu et pris.
Autresint fet li anemis...

1. P. xiii, xiv. — Nous ne savons pas ce qui fait dire à M. B. que la croisade contre les Albigeois « était une croisade essentiellement angevine ».
2. Il s'agit d'Adam et d'Eve. — Je modifie la ponctuation de l'édition.

On se demande, à lire ces vers, si l'auteur n'aurait pas vu son héros à l'œuvre.

Plus importantes sont les indications à tirer de la matière même des développements pieux qui, comme l'a très bien fait remarquer M. Bates, forment une si large part du poème, environ la moitié. « Le conte, tout entier, dit l'éditeur, a l'air d'un sermon ». C'est exact, mais ce qu'il n'a pas remarqué c'est que ce sermon est une profession de foi catholique dont tous les articles sont rédigés de manière à constituer la négation des doctrines albigeoises les plus répandues. Cet auteur, dont le souci d'édification a frappé son éditeur, est un controversiste contre les Albigeois, et, à lire le « sermon » — qu'il intercale, si hors de propos, semble-t-il, dans son récit — on s'imaginerait avoir sous les yeux le résumé en langue vulgaire d'une de ces *Sommes* du XIIIe siècle [1] où se trouvaient exposés, à l'usage des prédicateurs contre l'hérésie, les articles du dogme catholique qui étaient niés ou défigurés par les Albigeois, et qu'il fallait par conséquent enseigner d'une manière toute spéciale.

Pierre des Vaux-de-Cernay, écrivant au même moment que Jean de Blois [2], et, comme lui, panégyriste de Simon de Montfort et des Cisterciens et ennemi des Albigeois, leur attribue, dans son histoire de la croisade faite pour Innocent III, les mêmes croyances dont notre auteur, de même que les *Sommes*, affirme la contre-partie. L'esprit de ces deux hommes [3] est, du reste, tellement semblable qu'on en vient à croire qu'ils ont vécu dans le même milieu, et que, si Jean de Blois n'a pas fait la croisade, il a du moins été en relations avec ceux qui en ont eu la direction.

---

1. Voir celles qu'a publiées C. Douais, *La Somme des autorités à l'usage des prédicateurs méridionaux au XIIIe siècle*, Paris, 1896. C'est à cet ouvrage que nous renvoyons dans la suite.

2. Le conte ne saurait être postérieur au mois de juin 1218, date de la mort de Simon de Montfort (M. Bates se trompe de mois), ni de beaucoup antérieur.

3. La ressemblance va jusqu'à la dénonciation par tous les deux de membres de la famille royale d'Angleterre, cf. vv. 1088-90, cités dessus, et l'*Hist. Albigeoise* de Pierre des Vaux-de-Cernay : *li rois d'Engleterre, qui iert moult ennemis de Dieu et du conte Simon* (B. N., Moreau, 1719, f° 165 v°).

Son « sermon » rappelle singulièrement aussi la profession de foi catholique émise en 1215 par le concile de Latran dont la tâche la plus essentielle était d'arrêter les progrès de l'hérésie. Jean de Blois, qui écrit au lendemain du concile, a les mêmes préoccupations que celles qui ont inspiré les canons relatifs à l'hérésie. Il formule à son tour un *credo* [1], il mentionne, pour en souligner l'importance, les mêmes sacrements [2], et réprouve [3] les mêmes vices que condamnent les canons 14-16 [4] du concile, soucieux d'épurer les mœurs du clergé méridional. Enfin, l'enseignement qui se dégage du conte dans son ensemble est précisément celui du canon 21 [5], à savoir que tout fidèle devra se confesser au moins une fois chaque année, accomplir la pénitence qui lui a été imposée et recevoir dévotement le saint-sacrement. Or, ce canon visait directement les Albigeois dont un des principaux torts, aux yeux de l'Église, était de désavouer la confession auriculaire, le sacrement catholique de la pénitence, et la messe [6]. Les auteurs de recueils d'*exempla* qui plus tard ont résumé le conte pour le faire entrer dans leurs ouvrages, ont si bien vu qu'il comportait une leçon sur la pénitence qu'ils l'ont rangé dans le chapitre : *De Contricione* [7].

Ces préoccupations de controversiste une fois constatées chez l'auteur, on ne s'étonne plus de la longueur démesurée de ces hors-d'œuvre pieux, si déplacés au point de vue artistique et si inutiles au récit, et dont l'insistance sur certains détails s'expliquerait mal autrement [8].

---

1. Cf. le Ier canon du concile : Hefele, *Hist. des Conciles*, éd. Leclercq, t. V, part. 2, p. 1325.

2. Voir plus bas.

3. Aux vv. 1097-1108.

4. Hefele, *op. cit.*, p. 1344-6.

5. *Ibid.*, p. 1350.

6. Déjà saint Bernard s'en plaignait : Les sacrements sont vilipendés... Les hommes meurent dans leurs péchés et les âmes paraissent devant le terrible tribunal sans avoir été réconciliées par la pénitence ni fortifiées par la sainte communion. — Vacandard, *Vie de saint Bernard*, t. II, p. 222. Voir aussi Pierre des Vaux-de-Cernay, § 12 et § 13, cité plus loin.

7. Voir par ex. Etienne de Bourbon, Bibl. Nat., f. latin, 15970, fo 255 vob, et *Speculum Laicorum*, éd. J. Th. Welter, p. 27.

8. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que les auteurs qui ont plus tard

Voici maintenant, avec, en regard, les négations albigeoises, la matière du « sermon » que l'ermite décoche sans préambule au mauvais baron dès leur rencontre, et qui suffirait, nous semble-t-il, à rebuter un cœur qui serait dans les meilleures dispositions. Quatre vers lui servent d'entrée en matière :

« Savez vos quel jour il est hui ?
Ditez le moi se voz savez.
— Sire, vendredis aourez. 136
— Certes, » fet il, « voz dites voir,
einsint doit il bien non avoir.
Si vos en dirai bien la some [1] :

Le Conte du Baril	*Brevis summula* [2]
v. 140. Dieu créa l'homme et la femme.	Ce fut Satan qui forma le corps de l'homme. *Summula*, p. 126, 130.
v. 145. Dieu insuffla une âme au cŏrps qu'il avait créé.	Satan enferma dans des corps comme dans une prison l'âme des anges qu'il avait séduits. *Ibid.*, p. 119.
v. 153-4. Dieu donna à l'homme le paradis terrestre.	Toute chose matérielle, n'étant que corruption, est l'œuvre du démon. *Ibid.*, p. 126, 131.
v. 176. Chute d'Adam	Le péché d'Adam une chimère. *Ibid.*, p. 128. (C'est dans le ciel qu'a été commise la faute originelle par tous les anges qui se sont laissé séduire par Satan.)
v. 197-209. La condamnation générale qui en est le résultat entraîna	L'Ancien Testament est tout entier l'œuvre du démon. Les patriarches et

emprunté à J. de Blois la matière du conte, ont complètement laissé de côté les deux « sermons » ; voir les versions publiées par M. Schultz-Gora.

1. Le mot *somme* a-t-il ici le sens quasi technique que nous lui avons vu plus haut, et est-il amené par le caractère du développement qui suit ? Quoi qu'il en soit, le poème suit de près la matière de ces *Sommes* latines.

2. Nous renvoyons à cette *Somme* (Douais, *op. cit.*, *Brevis Summula contra errores notatos hereticorum*), plutôt qu'à une autre, parce qu'elle donne (p. 130-133) le relevé succinct et de consultation facile des doctrines attribuées aux Albigeois, p. ex. : « Quod Adam non fuit a Deo; quod res iste visibiles non sunt a Deo ».

ensuite en enfer toutes les âmes ; mais si celles même des serviteurs les plus fidèles de Dieu, tels Moïse et Abraham, n'échappèrent pas à ce sort, notez bien qu'eux, les justes, les patriarches et les prophètes, étaient, à l'encontre des autres, exempts de tourment. — (v. 1020-24. L'auteur revient sur cette idée).

prophètes, Abraham et Moïse lui-même, n'étaient que des instruments du Dieu mauvais. L'Ancienne Loi ne pouvait donc produire de justes, et *toutes* les âmes qui avaient précédé la venue du Christ avaient été damnées. *Ibid.*, p. 131 ; cf. Pierre des Vaux-de-Cernay, t. I, § 10 [1].

v. 212-9. Crucifixion de *Dieu*, couronné d'épines et frappé de la lance.

Le Christ est non pas Dieu, mais un ange qui avait accepté une mission terrestre. Son corps une simple apparence, la passion un simulacre ; le Christ n'a pas souffert dans sa chair et n'est pas mort corporellement. *Ibid.*, p. 125, 130.

v. 219. Résurrection.

N'étant pas mort, le Christ n'est pas ressuscité. *Ibid.*, p. 130.

v. 220-236. Descente du Christ aux enfers, d'où il enleva tous les justes.

Il n'est donc pas allé non plus enlever à Satan les âmes de l'Ancien Testament, qui étaient toutes damnées. *Ibid.*

v. 1020-24. L'auteur réaffirme cette doctrine.

v. 237. Apparition du Christ à « la bone Madelaine ».

La Madeleine était la maîtresse du Christ, la femme prise en adultère. Pierre des Vaux-de-Cernay, t. I, § 11.

v. 243-56. Descente du Saint-Esprit qui est « li confortierres ».

L'esprit « consolateur » n'est pas l'Esprit Saint, mais celui que chaque créature céleste avait avant la chute (des anges) ; cet esprit, laissé au ciel, est réuni à l'âme purifiée au moment du Consolamentum (rite cathare d'initiation). *Summula*, p. 120, 133.

v. 257-63. Le prêtre a été établi par Dieu pour servir d'intermédiaire entre lui et l'homme.

Le clergé catholique renié catégoriquement ; considéré comme la preuve vivante de la fausseté de l'Église Romaine. *Ibid.*, p. 131.

v. 277-81. Le Christ est le sauveur

La mission du Christ a consisté

1. Nous citons cet ouvrage d'après l'édition de MM. P. Guébin et E. Lyon, Petri Vallium Sarnaii monachi *Historia Albigensis*, Paris, 1926, 1930. M. Lyon nous a très aimablement communiqué sa copie de la traduction française du XIIIe s., dont le texte paraîtra dans le t. III de son ouvrage.

du monde. — v. 1013-27. La rédemption est l'expiation du péché originel.	dans une simple prédication. La Rédemption n'a rien d'expiatoire. *Ibid.*, p. 130.
v. 290-1. Nécessité de la confession.	La confession faite aux prêtres catholique sans efficacité. *Ibid.*, p. 132. Les Albigeois ne pratiquaient que la confession générale et publique des fautes.
v. 329-38. Les tourments de l'enfer.	Le purgatoire et l'enfer désavoués; la terre est le seul lieu de pénitence. *Ibid.*, p. 127, 132.
v. 355-75. Nécessité de faire pénitence. Obligation du jeûne, de l'aumône et des œuvres satisfactoires. Nécessité de faire restitution des biens d'autrui. — v. 738-41. L'auteur revient sur cette dernière idée.	Doctrine d'une réparation désavouée. *Ibid.*, p. 132 [1]. — « Il creoient estre sauvez sanz confession et sanz penitence fere et sanz rendre ce qu'il avoient emblé et tollu », Pierre des Vaux-de-Cernay, § 13 [2].
v. 376-81. Nécessité pour le salut d'honorer « sainte iglisse » ; d'entendre tous les jours la messe.	L'Église Romaine est une église de mensonge ; la messe une mômerie imaginée par la cupidité du clergé. *Summula*, p. 132 ; Pierre des Vaux-de-Cernay, §12.

Le second « sermon », d'ordre moral plutôt que doctrinal, est moins révélateur. Sous l'allégorie des pièces de l'armure d'un chevalier, sont exposées les vertus nécessaires à la protection de l'âme contre les tentations. Dans ce cadre l'auteur fait entrer le blâme des mœurs qui le choquent [3] et la description de la vie toute monastique qu'il préconise. Il revient cependant sur des articles de foi déjà affirmés, et se laisse aller à un long développement sur le jeûne [4], où il réprouve le jeûne hypo-

1. *Quod elemosine non debent dari nisi bonis. — Quod non debet homo restituere oblata.* Ce reproche curieux à l'adresse des Albigeois se retrouve partout.

2. Jean de Blois emploie les mêmes termes de *tolu* et *emblé*.

3. Il condamne la gourmandise, l'ivrognerie, la luxure, le jeu de dés, l'usure. La mention de l'usure n'est pas sans intérêt pour notre démonstration, toutes les *Sommes* étant d'accord pour attribuer aux Albigeois la proposition : *Quod usura non est prohibita*, et pour affirmer de leur côté : *Quod usura est mortale peccatum.*

4. V. 777-812.

crite. Or on sait que les Albigeois jeûnaient rigoureusement, et que l'austérité de leurs mœurs comptait pour beaucoup dans la séduction qu'ils exerçaient sur les foules. Aussi l'église catholique ne se lassait-elle pas de les accuser d'hypocrisie [1]. Cette austérité était pourtant si réelle que saint Dominique crut devoir l'imiter pour combattre l'hérésie.

Voici enfin, à la conclusion du sermon, une dernière affirmation de doctrine catholique :

v. 1155-59. Obligation de croire aux sacrements : —	Sacrements rejetés en bloc et en détail : —
de l'eucharistie,	le saint-sacrement vain et vide ;
du mariage et du baptême *ou en met eve et huisle et cresme* ;	le mariage un état perpétuel de péché ; le baptême de l'eau inutile et nuisible : le seul baptême celui de l'esprit conféré par l'imposition des mains. *Summula*, p. 130-2 [2].
et à la résurrection.	Celle de la chair niée. *Ibid.*, p. 130.
v. 1176, 1197. Vertu du signe de croix.	Le signe du diable. P. des Vaux-de-Cernay, § 19 [3].

Nous croyons avoir suffisamment démontré, pour tout lecteur au courant de la doctrine albigeoise [4], les préoccupations doctrinales de notre auteur ; sa sympathie pour les chefs de la croisade contre l'hérésie n'est pas discutable.

Or, dans un document découvert par les éditeurs de

1. Voir les textes cités par Schmidt, *Hist. des Cathares*, t. II, p. 155.

2. Cf. P. des Vaux-de-Cernay, § 12 : *Et metoient a noient le sacrement de l'iglise senon leur pooir : car il disoient que l'eve du baptesme n'avoit point plus de pooir que l'eve d'un flun corant ; et disoient du cors de Jhesu Crist que il n'avoit plus de differance entre le pain qu'en fait es hostiex et l'oste qui est sacrée par les mains du provoire ;... et disoient confermement, confession, anuilement, estre choses vaines et pour noient fetes ; et disoient li sains mariages estre ribauderie,.. Et renoioient du tout la resurrection de la char..*

3. *Quant aucuns se rendoit en la foi des heriges, cil que le recevoit li disoit :.. « Renee la croiz que li prestre te fist ou bauptesme, el piz, es espaules, el chief, de l'uille et du cresme. »*

4. Tout le chapitre de Pierre des Vaux-de-Cernay sur les croyances cathares est à lire, *op. cit.*, § 10-19.

l'*Histoire Albigeoise* de Pierre des Vaux-de-Cernay [1], il est question d'un Jean de Blois, qui est mort en 1226 en revenant de la croisade. Ce document [2] est le testament, daté de 1243, d'Henri de Blois, chantre de Vernon et chanoine de Saint-Spire de Corbeil. Voici ce que le testataire, disposant de ses propriétés sises à Blois, nous apprend sur sa famille :

Mortuo patre meo, medietas istarum rerum devenit mihi et Herveio, Johanni et Giloni, fratribus meis, jure caduco. Quia vero mater nostra honerata erat a maximo debito, omnia ista reliquimus eidem et recessimus ab ea, et juvenes eramus et confugimus ad parentes nostros in Francia. Reginaldus, cambellanus domini regis Philippi, avunculus meus, fecit mihi conferri prebendam de Vernone, quia primogenitus eram. Herveio, fratri meo secundo nato, fecit ipsum esse cum... rege in servicio archerii... *Johannes remansit cum avunculo nostro... Johannes vero mortuus fuit apud Bituricensem in reditu ab Albigense, quando Ludovicus mortuus fuit.*

Ce Jean de Blois, ayant perdu son père, avait donc quitté tout jeune sa ville natale pour aller s'établir en « France » auprès de son oncle, Renaud, chambellan [3] de Philippe Auguste, et il est mort à Bourges, en 1226, au retour de la croisade albigeoise menée par Louis VIII, que la mort surprit, lui, à Montpensier. Ce personnage, entré à côté de son oncle au service du roi, n'a-t-il pas pu être un clerc de la Chapelle de Philippe Auguste [4] ? C'est là, du reste, l'explication que nous nous étions proposée du surnom de notre poète avant d'avoir eu connaissance du testament d'Henri de Blois. De toutes façons

1. *Op. cit.*, t. II, p. ii (note). C'est à l'obligeance de M. Lyon que je dois la communication de ce document.

2. Bibl. Nat., f. lat. 5482, pp. 171-4. C'est une copie du XVIIe s. d'après les archives de l'Abbaye du Jard.

3. C'était, comme on sait, un employé « d'ordre secondaire, généralement de petite naissance », attaché à la chambre à coucher du roi, et par conséquent toujours en contact avec lui ; cf. Luchaire, *Hist. des Institutions monarchiques*, 1891, t. I, p. 174-5. Il est question de Renaud le Chambellan dans Delisle, *Cat. des actes de P.-A.*, no 975 (année 1206).

4. Voir Luchaire, *op. cit*, t. I, p. 186-7 : *La véritable chapelle... était composée des ecclésiastiques qui se tenaient en permanence autour du roi, formaient la partie instruite et lettrée du palais, et fournissaient souvent au souverain ses conseillers les plus influents et les plus dévoués.*

M. Bates nous semble avoir fait fausse route en y cherchant, d'ailleurs sans résultat concluant, le nom d'une localité quelconque [1]. Un Jean de Blois, attaché à la maison de Philippe Auguste, et que l'on sait avoir fait au moins la croisade albigeoise de 1226, pourrait fort bien être l'auteur de notre conte. Ce milieu et ces attaches en expliqueraient en même temps la langue, teintée, comme le dit l'éditeur, d'éléments blésois, et rendraient compte aussi des sentiments politiques et religieux qui animent ce panégyriste du chef laïque et des dirigeants ecclésiastiques de la première croisade albigeoise. A-t-il fait lui-même cette croisade? Nous le croirions volontiers, en attendant que d'autres documents viennent jeter sur lui quelque nouvelle lumière.

*
* *

La question des sources du *Conte du Baril* a déjà occupé à plusieurs reprises l'attention des critiques. Comme l'auteur de la version anonyme du conte se réfère (v. 1043) aux « saints pères », M. Schultz-Gora chercha dans les *Vitæ Patrum* la source du récit [2]. Ses recherches restèrent infructueuses. M. Welter [3] à son tour a constaté que le sujet du conte ne s'y trouve pas. J'ai refait, comme M. Bates, le travail de nos devanciers : les *Vitæ Patrum* [4] n'ont pas fourni la source des versions françaises du conte en question, dont celle de Jean de Blois est, à notre sens, la plus ancienne [5]. Quant aux versions latines qui se trouvent dans de nombreux recueils d'*exempla*, elles semblent remonter toutes aux poèmes français ; la plus ancienne est d'Etienne de Bourbon dont l'ouvrage a été composé entre 1250 et 1261 [6]. — Par les « saints pères » de la version anonyme, il faut, croyons-nous, entendre tout simplement la *Vie des Pères*

1. Et si telle est sa conviction, nous ne comprenons pas pourquoi il est amené à écrire à la page de titre de son ouvrage : « Jouham de la Chapelle de Blois », ce qui ferait supposer tout autre chose.

2. *Op. cit.*, p. 81-2.

3. *Speculum Laicorum*, p. 121.

4. Telles du moins qu'elles nous sont parvenues.

5. Cf. *Édit.*, p. XXVIII-XXXII.

6. Voir J.-Th. Welter, *L'Exemplum dans la littérature religieuse et didactique du moyen âge*, 1927, p. 215, note 2.

française, qui renferme, comme on sait, une rédaction de notre conte.

L'éditeur de Jean de Blois renonce à trouver la solution de ce problème et se borne à émettre l'hypothèse que le récit peut provenir d'une source orale aussi bien que d'une source écrite.

Nous avons, pour notre part, longuement cherché la source de ce conte, dont le thème essentiel nous semblait être celui du baril. Les résultats ont été maigres. Tout au plus avons-nous trouvé un vase (ou plusieurs vases) devant être rempli de larmes qui figure comme élément dans des contes recueillis par M. Cosquin [1] à Constantinople, en Sicile et ailleurs. Dans ces récits, qui rappellent celui de la *Belle au bois dormant* avec les rôles intervertis, le vase à remplir de larmes est une épreuve par laquelle l'héroïne doit passer avant de réussir à rendre la vie au prince endormi. On avouera que nous sommes loin de notre conte [2].

Quant à l'autre élément du conte, le chevalier criminel et impie, l'idée ne nous était même pas venue de lui chercher un prototype, le brigandage n'étant que trop répandu parmi les seigneurs du XIIIe siècle [3]. Quelle fut donc notre surprise, un jour que nous lisions l'*Histoire albigeoise* de Pierre des Vaux-de-Cernay pour y chercher tout autre chose, de remarquer la ressemblance des termes qui y décrivent Raymond VI, comte de Toulouse [4], avec ceux qui caractérisent le mauvais baron de notre conte. Le chroniqueur nous entretient de la *desloiauté* et de la *mauvestié* du comte ; il est *plains de touz pechiez*, il *tolloit aus yglises touz leur biens et deseritoit touz ses voisins* [5] ; bref, *homme faux, cruel, parjure et trompeur, li enemi de Dieu* [6]. C'est

1. Voir Cosquin, *Les Contes indiens et l'Occident*, p. 146-153.

2. Faute de mieux, nous nous demandons si l'idée d'un baril qu'on n'arrive pas à remplir, servant de pénitence ou de châtiment, ne pourrait pas être simplement un souvenir de la légende des Danaïdes ?

3. Voir par ex. Luchaire, *La Société française au temps de Philippe Auguste*, p. 265-270, 299-314, pour les mœurs brigandes et pillardes de la classe noble ; et aussi Lecoy de la Marche, *La Chaire française au XIIIe s.*, p. 387-9.

4. C'était le premier seigneur du Midi, celui que l'Église considérait comme le chef des hérétiques et qu'elle poursuivait avec le plus de rigueur.

5. *Ed.* § 42 ; Moreau, 1719, f° 7 v°.

6. *Ed.* § 75, 83 ; Moreau, 1719, f° 19 v°-20 r° et 22 r°.

bien là le portrait du chevalier de Jean de Blois ; lui aussi est *un riche home desloial*, se complaisant dans sa *mauvestié*, lui aussi est *plainz de pechié*, il se réjouit de l'occasion *des provoires deseriter, leurs rentes prent et leur avoir*, et il *n'a voisin environ lui que il ne face grant anui* [1] ; bref,

traïstres, lierres, anemis, 612
fox et cruex et deslaiaus !

Phrases banales, nous sommes-nous dit, mais le reste du portrait contient si bien les mêmes reproches et respire si bien la même haine personnelle qui est celle de Pierre des Vaux-de-Cernay envers le comte de Toulouse que nous avons eu la curiosité d'examiner de plus près les deux récits.

Voici ce que nous avons noté. Le chevalier du conte est de Gascogne [2]. C'est déjà le pays de Raymond de Toulouse dont les domaines s'y étendent. — Ce chevalier pillard, qui dépouille les pèlerins, les marchands, ses voisins, qui vole l'Église, et qui proclame hautement son mépris du carême [3], est trop puissant pour que ni comte ni roi songe à la vengeance ; le bruit de ses méfaits finit cependant par venir aux oreilles du pape, qui le menace de l'interdit. C'est l'histoire même de Raymond de Toulouse, le seigneur le plus puissant du Midi, que, malgré les appels renouvelés du pape [4], Philippe Auguste n'avait pas voulu aller faire rentrer dans son devoir. L'Église reprochait à Raymond précisément ce que notre auteur reproche au chevalier. Lisons la lettre qu'Innocent III adressa au premier pour le réprimander [5] : « Lorsque vous commettiez des hostilités dans toute la province d'Arles, l'évêque d'Orange vous

1. V. 10-47.

2. M. Bates s'est demandé si ce ne serait pas là « une allusion aux hérétiques du Midi » ; éd. p. 44, note au v. 9. — La Gascogne n'était pas l'unique centre de l'hérésie, mais le terme est fréquemment employé pour désigner le pays où elle sévissait ; voir p. ex. la lettre d'Innocent III, *Regesta*, lib. I, ep. LXXXI (Migne, *P. L.*, t. CCXIV, col. 71).

3. V. 52-93.

4. Lettres de 1204, 1205, 1207 et 1208.

5. 29 mai 1207, citée par Guizot, *Mém. relatifs à l'hist. de France*, t. XIV, p. 368-70.

ayant prié d'épargner les monastères et de vous abstenir, du moins *dans le saint temps* et les jours de fêtes, de ravager le pays, vous avez pris sa main droite et vous avez juré par elle que vous n'auriez aucun égard ni pour *le saint temps* ni pour les dimanches, et que vous ne cesseriez de causer du dommage aux lieux pieux et aux personnes écclésiastiques. Impie, cruel et barbare tyran... Nous vous commandons de faire une prompte pénitence proportionnée à vos fautes... » Ces fautes, c'étaient des usurpations de biens ecclésiastiques, des spoliations d'abbayes, des actes de brigandage, des exactions abusives de péages et la protection des hérétiques. Les menaces étant restées sans effet, Innocent III, pour punir l'indocilité de Raymond VI, l'excommunia et mit tout le comté en interdit. — C'est également le sort du chevalier de Jean de Blois :

> Lors fut entredite la terre :
> l'en n'i chante ne n'i enterre
> home ne fame qui i muire.

Et le seigneur en profite pour persécuter plus à l'aise les prêtres, qu'il fait chasser et déposséde de leurs biens (v. 46-48). De même, Raymond VI, excommunié, fait dire à l'évêque de Toulouse de « vider au plus vite la ville » [1].

Le chevalier finit par céder aux représentations de son entourage, se confesse et accepte la légère pénitence que lui impose l'ermite, mais c'est sans repentir et par moquerie, *le cuer dur et serré* (v. 498). — Raymond VI, menacé par les croisés, s'inclina devant l'Église, se résigna à une réconciliation publique à Saint-Gilles [2], s'engagea à exécuter toutes les prescriptions qu'on lui imposerait, et prit la croix. « Comédie, perfidie nouvelle », commente Pierre des Vaux-de-Cernay, qui déclare que le comte, *moult dolens et non volentiers*, se soumit de force [3].

C'est à la suite de cette pénitence reçue de mauvaise grâce que commencent les tribulations du chevalier de Jean de Blois. Pour accomplir sa tâche, il parcourt tout le pays : il arrive à

1. Pierre des Vaux-de-Cernay, § 221.
2. 18 juin 1209.
3. *Op. cit.*, § 75 ; Moreau, 1719, f° 20.

la Gironde, à la Dordogne, va jusqu'à la Loire ; il traverse l'Anjou et le Maine et atteint la mer. C'est en vain. Poussé au désespoir, il retourne auprès de l'ermite, et le cœur enfin touché, pleure sincèrement ses péchés ; le baril se remplit, sa pénitence est accomplie et il est absous. Il rentre chez lui et rend les biens injustement détenus. — De même, la réconciliation humiliante à laquelle se soumit l'infortuné Raymond ne lui servit de rien. Devant les exigences inacceptables des légats, il songe à un secours étranger. Il parcourt l'Europe ; va en France se plaindre auprès de Philippe Auguste, à Rome auprès du pape, voit l'empereur Otton. Peine perdue. En 1214, force lui est, pour obtenir son absolution, de faire un acte de soumission entière et de se remettre corps et biens entre les mains de l'Église. L'année d'après, le concile de Latran vote la déchéance du comte de Toulouse. C'est le triomphe de la foi.

Ce n'est pas là toute l'histoire de Raymond de Toulouse ; c'en sont les grandes lignes, telles que pouvaient se les représenter ses ennemis à un moment donné de sa carrière. Chez les deux personnages, celui de l'histoire et celui du conte, même patrie, mêmes crimes, valant à chacun les menaces pontificales et enfin l'interdit. Même soumission sans repentir à l'Église, punie de part et d'autre par des courses lointaines et infructueuses. Même repentir sincère et réconciliation vraie. Etant donné les sympathies indéniables de l'auteur du *Conte du Baril* pour ceux qui furent les chefs de la croisade albigeoise et les préoccupations doctrinales que nous avons cherché à démontrer chez lui, les ressemblances que nous venons de signaler [1] ne nous semblent guère pouvoir s'expliquer par le

1. Nous nous sommes borné à en relever les principales. Les détails ne manquent pas. Le chevalier impie se moque de l'idée de faire pénitence; le comte de Toulouse, dit Pierre des Vaux-de-Cernay, *creoit estre quite a tous ses pechiez, sanz penitance fere*, grâce au rite cathare du *consolamentum* reçu au moment de mourir. — L'ermite fait au chevalier un long discours sur les tailles iniques (vv. 722-45); l'un des principaux griefs qu'on avait fait à Raymond concernait les péages qu'on l'accusait de prélever abusivement. — Il n'y a pas jusqu'aux larmes qui ne figurent dans l'histoire de Raymond de Toulouse; au concile de Saint-Gilles, celui-ci pleura devant les légats, nous dit Pierre des Vaux-de-Cernay, qui ajoute : *lermes* non pas *de devoction ne de*

hasard. Nous croyons qu'en imaginant le réprouvé qui devait servir de leçon de pénitence, Jean de Blois s'est inspiré de l'actualité et a eu dans l'esprit un célèbre contemporain.

Ajoutons que son conte se trouve avoir été écrit juste au moment où la victoire sur le comte de Toulouse semblait définitive et où, par conséquent, l'attitude de l'Église envers lui devait être précisément celle de Jean de Blois envers le chevalier de son poème. Au fait, celui-ci ne saurait être postérieur à la mort de Simon de Montfort au mois de juin 1218, ni de beaucoup antérieur[1]. Si, comme nous le croyons, le prototype du chevalier est réellement Raymond de Toulouse, nous placerions la composition du poème vers la fin de 1216, ou de préférence peut-être [2] au commencement de 1217, après que Philippe Auguste eut investi formellement le vainqueur des domaines du vaincu, et avant la reprise des armes par les méridionaux qui avaient « tourné à réprobation et apostasié [3] ».

Louise W. Stone.

---

penitance, mes de felonie, et le légat de dire au comte : *Tu n'aprocheras mie a Dieu el deluge de maintes iaues* (Moreau, 1719, f° 52).

1. Voir v. 1145-54, cités dessus, et les arguments de l'éditeur, p. xv-xvii.

2. Cf. v. 1149.

3. Pierre des Vaux-de-Cernay, § 593.

RECHERCHES

SUR LES

FAITS DES ROMAINS

Comme suite à nos travaux sur les *Faits des Romains* [1], nous nous proposons, M. L.-F. Flutre et moi, de donner une édition critique de cette œuvre, dont l'importance est maintenant démontrée. M. Flutre s'est chargé de l'établissement du texte ; j'ai l'intention, pour ma part, d'écrire un commentaire où seront examinées les questions de sources, de langue, etc.

L'étude détaillée d'un ouvrage si volumineux et si riche en notions de toutes sortes demandera de très longues recherches. Je voudrais dans ces pages faire quelques travaux d'approche, essayer en particulier de dégager la figure de l'auteur, tâcher de le montrer au travail, maniant ses manuscrits, les comparant les uns aux autres, perplexe quelquefois devant l'insuffisance de ses sources et les contradictions qu'il y trouve [2], heureux de faire passer en clair français ces beaux livres latins, les remaniant et les corrigeant pour les rendre intelligibles à ses contemporains, y mettant surtout plus de clarté et de logique ; parfois pourtant, fatigué de cet effort continu, il écarte ses manuscrits et, un heureux sourire sur les lèvres, il laisse courir

1. K. Sneyders de Vogel, « *Sur la date des* Faits des Romains », *Neophilologus*, XVII (1932), p. 213 et 271 ; L.-F. Flutre, « *Les Manuscrits des* Faits des Romains », « *Les* Faits des Romains *dans les littératures française et italienne du XIIIe au XVIe siècle* », Paris, Hachette, 1932.

2. Cf. ms. Vatic. Reg. 893, fol. 213 *a* : « Lucans s'em passe ci ilecques si briement que nus ne puet savoir certain ordre de l'estoire par chose qu'il en die. Suetoines meïsme n'en redist qui a conter face... » Et au fol. 215 *c* : « Herodotus et Berosus et Oppius et Phircius, cis quatre en parolent en lor estoires, mais mout confusement et sont a chief de foiz contrere ».

sa plume, la bride sur le cou, pour nous faire de poétiques récits... Mais n'anticipons pas ; avant d'esquisser le portrait de notre auteur, il nous faut patiemment l'épier, le suivre pas à pas, nous demander où il a puisé sa science, lire avec lui les écrivains qu'il a compilés, noter les détails qu'il a supprimés, relever ses erreurs, étudier la façon dont il a combiné ses différentes sources.

I

Un premier passage des *Faits des Romains* va nous bien montrer la façon de travailler de notre auteur. Exposons d'abord les événements historiques.

En 78, après la mort de Sylla, il y eut des tentatives visant à renverser la puissance du parti aristocratique ; ces tentatives, dont Lépide fut l'auteur, n'aboutirent pas ; César, qui d'abord avait conçu l'espoir de pouvoir pêcher en eau trouble, s'en tenait éloigné, parce qu'il n'avait confiance ni en Lépide ni dans la force du mouvement ; il eut pourtant le courage, quand cette sédition fut apaisée, d'accuser de concussion un des optimates, l'ex-consul Cornelius Dolabella. Suétone (ch. III, IV) fait mention de ce mouvement, très brièvement, en sept lignes, tout juste assez pour indiquer le rôle que César y a joué, ou plutôt pour dire qu'il n'y a pas pris part.

Treize ans plus tard, peu de jours avant que César inaugurât ses fonctions d'édile, il y eut une nouvelle conspiration, qui avorta également, mais sur laquelle Suétone, IX, s'étend davantage, donnant plusieurs détails, citant ses sources, qui d'ailleurs se contredisent sur quelques points.

Enfin, il y eut la grande conspiration de Catilina en 63, sous le consulat de Cicéron, qui l'a découverte et punie : *Cedant arma togae, concedat laurea laudi* ! Mais Suétone ne nous en dit rien ; il parle seulement de ce qui arriva après que la conspiration eut été découverte, des discussions qui eurent lieu dans le sénat, de la part importante qu'y prit César, des dangers qu'il courut.

L'auteur des *Faits des Romains*, qui suit Suétone, mais qui ne s'est pas proposé comme lui de se borner strictement à ce

qui se rapporte à la personne de César, a voulu combler la lacune ou les lacunes que présente sa source. Il insère donc l'histoire de la grande conspiration, celle de 63, à l'endroit même où Suétone y fait allusion, c.-à-d. au début du chap. XIV ; il a suivi pour cette partie l'œuvre de Salluste, auteur bien connu au moyen âge.

Seulement Salluste, au chap. XVIII, lui a appris qu'il y avait eu une première conspiration qui avait échoué [1]. Il voit aussi que c'est celle dont parle Suétone au chap, IX [2], parce qu'on lit chez les deux auteurs les noms des consuls désignés, P. (L. dans Suét.) Autronius et P. Sulla, et celui du jeune Cn. Piso. Il veut insérer dans son récit l'histoire de ces troubles ; mais ici, il a commis une erreur : il a cru que cette première conspiration, qui échoua, était la même chose que les troubles qui avaient suivi la mort de Sylla, treize ans plus tôt, et qui avaient avorté également. Comment a-t-il pu croire cela ? Suétone est pourtant clair et suit l'ordre chronologique.

Oui, mais notre auteur, qui prend comme base de son récit Suétone, avait remarqué que l'historien latin, tout en suivant l'ordre chronologique, trouble parfois l'ordre logique en séparant des choses qui découlent l'une de l'autre. Ainsi les chapitres XIV et XVII de Suétone, qui nous racontent les conséquences pour César de la conspiration, sont séparés par deux chapitres qui nous relatent d'autres faits qui s'étaient passés entre temps. L'auteur des *Faits des Romains* a restitué l'ordre logique en racontant à la suite du chap. XIV le danger que courut César par suite de l'accusation de L. Vettius et de Q. Curio, mentionnée par Suétone au chap. XVII.

Ce désir de mettre plus d'ordre et de clarté dans le récit (trait éminemment français) se remarque aussi dans d'autres endroits. Je citerai deux passages. Le premier (fol. 6 *a*) contient la description des mœurs de Catilina. Salluste en parle en deux endroits, d'abord au chap. V, puis au chap. XV ; notre auteur

1. « Sed antea iam coniuravere pauci contra rempublicam, in quibus Catilina fuit... L. Tullo et M. Lepido consulibus P. Autronius et P. Sulla designati consules legibus ambitus interrogati poenas dederant. »

2. « (Caesar) venit in suspicionem conspirasse cum Marco Crasso consulari, item P. Sulla et L. Autronio post designationem consulatus ambitus condemnatis. »

a combiné ces deux parties. Dans le second passage (fol. 5 *cd*) il a complété habilement Suét., XIII (potentissimos duos competitores multumque et dignitate et aetate antecedentes superavit) par ce qu'il a lu dans Sall., XLIX : « Sed isdem temporibus Q. Catulus et C. Piso neque precibus neque gratia neque pretio Ciceronem impellere potuere uti... C. Caesar falso nominaretur. Nam uterque cum illo gravis inimicitias exercebant : Piso oppugnatus in iudicio pecuniarum repetundarum propter cuiusdam Transpadani supplicium iniustum, Catulus ex petitione pontificatus odio incensus quod extrema aetate, maximis honoribus usus ab adulescentulo Caesare victus discesserat ».

Malgré une erreur qui s'est glissée dans son exposé, nous voyons que notre auteur est un homme intelligent : avant d'insérer dans son récit l'histoire de la conspiration de Catilina d'après Salluste, il a déjà lu attentivement l'auteur latin et, trouvant dans Suét., XIII, la mention de deux compétiteurs de César, il ouvre son Salluste pour y prendre le nom de Catulus, en quoi il a parfaitement raison, et celui de Piso, en quoi il a tort.

Ce souci de mettre de la clarté dans son récit et de combiner différents passages liés logiquement expose notre auteur — nous venons de le voir — à des erreurs d'interprétation. Cela lui est arrivé aussi pour les événements racontés dans les chapitres III et IX de Suétone. La confusion, en soi déjà compréhensible, a été facilitée par ceci que, d'une part, au chap. VIII, Suétone parle de la Cilicie comme au chap. III, et que, d'autre part, Salluste, XVIII, désigne l'année par le nom des consuls *M. Tullo et M. Lepido consulibus*, ce qui a pu faire croire à notre auteur que les troubles causés par M. Lepidus ont dû avoir lieu l'année de son consulat.

Avant d'entrer dans les détails, je donnerai le passage en question des *Faits des Romains* avec, en regard, le texte latin ; les mots en italique du latin ne sont pas traduits en français, les parties espacées du français ne trouvent pas d'équivalent en latin.

Suét. 3 : Meruit et sub Servilio Isaurico in Cilicia, sed brevi tempore.

(f° 3 *a*) Apres le mena Servilius, uns conestables romains, o soi

Nam Sullae morte comperta, simul spe novae dissensionis, quae per Marcum Lepidum movebatur, Romam propere redit.

Sall. **18**, 2 (cf. Suét. **9**) :

L. Tullo et M. Lepido consulibus P. Autronius et P. Sulla designati consules ambitus interrogati poenas dederant.

3 *Post paulo* Catilina pecuniarum repetundarum reus prohibitus erat consulatum petere, *quod intra legitumos*
4 *dies profiteri nequiverat*. Erat eodem tempore Cn. Piso, adulescens nobilis, summae audaciae, egens, *factiosus, quem ad turbandam rempublicam inopia atque mali mores stimu-*
5 *labant*. Cum hoc Catilina et Autronius *circiter Nonas Decembris* consilio communicato parabant in Capitolio Kalendis Ianuariis L. Cottam et L. Torquatum consules interficere, *ipsi fascibus correptis Pisonem cum exercitu ad obtinendas duas*
6 *Hispanias mittere. Ea re cognita rursus in Nonas Februarias consilium caedis transtulerant*. Iam tum
7 non consulibus modo sed plerisque senatoribus pernicies machinaba-
8 tur. *Quodni Catilina maturasset pro curia signum sociis dare, eo die post conditam urbem Romam pessumum facinus patratum foret. Quia nondum frequentes armati convenerant, ea res consilium diremit*.

19, 1 Postea Piso in citeriorem Hispaniam quaestor pro praetore missus est adnitente Crasso, quod eum infestum inimicum Cn. Pompeio
2 cognoverat. Neque tamen sena-

en sodees en la terre de Cylice. Mes il retorna tantost, car il oï dire que Luces Silla estoit morz et que une descorde estoit a Rome comenciee dont Marchus Lepidus estoit chiés, et se pensa que la morz de Luce Silla et cele descorde le pooient metre avant.

Cele descorde vint en ceste maniere : Lucius Tullus et Marchus Lepidus estoient consele ; Lucius Autronius et Publius Silla furent nomé et esleü a consele a l'an aprés ; mes (f° 3 *b*) il furent ateint que il en avoient doné loier au senat ; por ce ne porent estre consele, ainz le furent Lucius Cotta et Lucius Torquatus. Catilina meïsmes, qui le cuidoit estre, ne pot, car il refu ataiñz d'une deite que il noioit a un qui li avoit creü son avoir. Or vindrent Lucius Autronius et Publius Silla et Catiline, si trestrent a eus un joenne home qui avoit non Piso, de grant lignage et de grant hardement, mes povres estoit ; et jurerent que il(l) ocirroient le premier jor de jenvier en Capitoile les .II. conseles Luce Cotte et Luce Torquat, por ce que l'en les avoit refusez et mis arriere, ne ne sousfroit l'en pas que il fussent consele.

Des sanators meïsmes avoient il juré ocirre auquanz.

Mes ce destorba lor conjuroison que Piso fu envoiez en Espaigne par le conseil del senat a tote une ostz, et Marcus Crassus meïsmes le loa ; li senaz le loa por esloignier de cité home < qui > noiseus estoit, Mar-

tus provinciam invitus dederat, quippe foedum hominem a republica procul esse volebat ; *simul quia boni complures praesidium in eo putabant et iam tum potentia Pompei formidulosa erat.*

Suét. **9**, 1 (Caesar) venit in suspicionem conspirasse cum Marco Crasso consulari.....

9, 2 Meminerunt huius coniurationis Tanusius *Geminus* in historia, Marcus Bibulus in *edictis*, C. Curio pater in *orationibus*. De hac significare videtur et Cicero, in quadam *ad Axium* epistula *referens, Caesarem in consulatu confirmasse regnum, de quo aedilis cogitarat.*

9, 1 (venit in suspicionem conspirasse cum Marco Crasso *consulari*) item Publio Sulla et L. Autronio *post designationem consulatus ambitionis condemnatis*, ut principio anni senatum adorirentur, et trucidatis quos placitum esset, dictaturam Crassus invaderet, ipse (*sc.* Caesar) ab eo magister equitum diceretur, constitutaque ad arbitrium re publica, Sullae et Autronio consulatus restitueretur.

9, 2 Tanusiusadicit, Crassum paenitentia vel metu diem caedi destinatum non obisse, *et idcirco ne Caesarem quidem signum, quod ab eo dari convenerat, dedisse ; convenisse autem Curio ait, ut togam de umero deiceret. Idem Curio sed et M. Arctorius Naso* auctores sunt, conspirasse eum etiam cum Gnaeo Pisone adulescente, *cui ob suspicionem urbanae coniurationis provincia Hispania ultro extra ordinem data sit* ; pactumque ut simul foris ille, ipse

cus Crassus le loa por amenuisier la force Pompee, que il haoit et qui lors ensement estoit en Espaigne ; car quant uns bailliz venoit sor autre, li pooirs del premier affebloioit.

Assez i ot de ceus qui cuiderent que Juilles Cesar et Marcus Crassus fussent de ceste conjuroison ; et Thamisius et Marcus Bibulus et Curio pater le tesmoignent en lor escriz, et Cycerons meïsmes l'afferme en une epystle.

Et durent jurer ensamble Marcus Crassus, Juilles Cesar, Catilina, Piso, Lucius Autronius et Publius Silla que il envaïroient le senat eu Capitoile a l'antree de l'an et ocirroient les .II. conseles Luce Cote et Luce Torquate, et toz les mieuz vaillanz des senators. Et lors seroit Marcus Crassus dictators, et Juilles Cesar princes de la chevalerie et mestres, et Lucius Autronius et Publius Silla seroient consele ; et lors si porroient fere deu comun de la ville a lor talent.

Et quide l'an que cele occisions remest por ce que Marcus Crassus n'ala pas au jor nomé, espoir ou por poor ou por ce que il se repentoit de son serement. Juilles et Piso redevoient avoir juré que li uns aideroit l'autre : Juilles moveroit noveles barates a Rome contre le senatz et Piso en Espaigne ensement. Mes le consels de l'un et de l'autre vint a noient, car Piso fu ocis en Espagne des chevaliers qui ne pooient sa cruauté sousfrir.

Romae ad res novas consurgerent, *per Ambranos et Transpadanos*; destitutum utriusque consilium morte Pisonis.

Sall. **19**, 3 Sed is Piso in provincia ab equitibus Hispanis, quos in exercitu ductabat, iter faciens occisus est. Sunt qui dicant, imperia eius iniusta superba crudelia barbaros nequivisse pati; *alii autem equites illos Cn. Pompei veteres fidosque clientis voluntate eius aggressos.*

Suét. **3** (Nam Sullae morte comperta simul spe novae dissensionis, quae per Marcum Lepidum movebatur, Romam propere redit). Et Lepidi quidem societate, quamquam magnis conditionibus invitaretur, abstinuit, cum ingenio eius diffisus tum occasione, quam minorem opinione offenderat.

Quant Juilles Cesar fu retorné de Cylice a Rome por ceste conjuroison, Marcus Lepidus li fist meint offre que il se tenist devers lui; mes Juilles n'ot cure de sa conpaignie, por ce que il estoit engingnos ne n'avoit pas si grant pooir come Crassus.

* * *

Notre auteur raconte donc la première conspiration d'après Salluste, puis ajoute ce qu'il trouve dans Suétone. Relevons d'abord quelques erreurs. Le terme *ambitus* de Sall., XVIII, 2, et Suét., IX, est rendu par : « il en avoient doné loier au senat »; l'adjonction de ces deux mots *au senat* prouve que l'auteur français ne sait pas bien comment les consuls romains étaient élus. De même le terme *pecuniarum repetundarum reus* (Sall., XVIII, 2) est trop technique : ici et ailleurs [1] on trouve une interprétation plaisante : « il fu atainz d'une deite que il noioit a un qui li avoit creü son avoir ».

Le texte français n'est pas une traduction fidèle du latin : il dénote chez son auteur un souci constant de donner un récit clair et qui soit compris par ses contemporains. De là plusieurs adjonctions et suppressions. Au § 3, l'auteur ajoute : « ainz le furent Lucius Cotta et Lucius Torquatus », donnée qu'il emprunte au § 5. Puis il traduit le commencement du § 5, qui

1. Fol. 5 *d*.

est la suite logique de ce qui est raconté au § 3 au sujet de Catilina, et ensuite seulement il donne la caractérisation du jeune Pison qu'il prend au § 4, mais la réduit de moitié, parce qu'elle interrompt le récit. A la liste des noms des conspirateurs, il ajoute celui du second consul designatus, P. Sulla, dont Salluste ne parle pas, mais qui a également trempé dans la conspiration ; notre auteur l'avait lu dans Suétone, IX. De même, quand un peu plus loin il énumère les conspirateurs d'après Suétone, il n'oublie pas d'y insérer le nom de Catilina, que Suétone ne donne pas. Il y a encore d'autres adjonctions dans le texte français, qui toutes s'expliquent par le désir dont est animé notre auteur d'être compris par ses lecteurs.

Les suppressions tendent au même but : nous en avons déjà relevé une dans la description des mœurs du jeune Pison. Je laisse de côté celles qui sont de moindre importance. Relevons à la fin du paragraphe 3 de Salluste la phrase *quod intra legitumos dies profiteri nequiverat*, qui n'est pas rendue, parce qu'elle aurait demandé une explication qui aurait arrêté la marche du récit. La fin du chapitre est considérablement abrégée et simplifiée ; en effet, le récit de Salluste n'est pas très clair : il était convenu entre les conspirateurs que, si le coup réussissait, ils enverraient Pison en Espagne ; l'affaire échoue, et pourtant Pison est envoyé en Espagne ! Notre compilateur rend le récit plus simple : il présente comme cause de l'échec le départ du turbulent jeune homme [1], ce qui ne va pas sans fausser la vérité historique. On comprend alors que le dernier paragraphe ait été supprimé, puisqu'il donne à cet échec une tout autre cause.

Maintenant notre compilateur dépose son Salluste, qui ne fournit plus de détails sur la première conspiration, et reprend Suétone au chapitre IX, pour nous raconter qu'on soupçonnait fort César et Crassus d'avoir trempé, eux aussi, dans le complot. Il cite d'abord les autorités alléguées par Suétone, puis il nous communique les projets qu'on avait prêtés à César et à Crassus ; seulement, comme il ne sait pas ce que c'est qu'un dictateur, il n'a pas compris qu'il devait y avoir une dic-

1. Il semble se baser sur Suét., IX : «... cui ob suspicionem urbanae coniurationis provincia Hispania ultro extra ordinem data est ».

tature qui d'abord aurait arrangé les affaires de l'État comme bon lui aurait semblé, puis aurait fait nommer deux consuls pour l'année suivante. Mais ce projet échoua, dit Suétone, *morte Pisonis*. Ici, l'auteur français reprend son Salluste pour donner quelques détails sur cette mort ; laissant de côté les autres versions présentées par Salluste, XIX, il n'en donne qu'une seule, à savoir que Piso a été tué par des chevaliers espagnols à cause de sa cruauté et de son orgueil insupportable.

Maintenant la parenthèse est fermée, et notre auteur revient au chapitre III de Suétone : « Pour ceste conjuroison Marcus Lepidus li fist mainte offre à Rome..... » *Pour ceste conjuroison* sert de transition. César refuse les offres de Lépide, parce qu'il était *engignos*, ce qui est une mauvaise traduction pour « ingenio eius diffisus » [1], et notre auteur ajoute de son crû, pensant au début du chap. IX, qu'il a exposé un peu plus haut : « ne n'avoit pas si grant pooir comme Marcus Crassus ».

* * *

Nous voyons le procédé de notre compilateur. Il combine d'une façon souvent heureuse Salluste et Suétone ; il a lu attentivement ces deux historiens, il les a en général assez bien compris. Il n'a pas voulu traduire mot à mot les auteurs latins ; non, il veut donner un récit que ses contemporains puissent comprendre et lire pour leur plaisir et leur profit, car : « ou recort des oevres anciennes aprent l'en que l'en doit fere et que l'en doit lessier » (f° 1 *bc*). Et il a réussi. Il est vrai que son désir de clarifier l'a amené à sacrifier quelques péripéties et quelques détails caractéristiques. Il est vrai aussi qu'il n'a pas toujours compris son texte. Sa connaissance des antiquités romaines, en particulier, est très rudimentaire : il croit que la dictature est une fonction régulière établie par les Romains pour la durée de cinq ans (f° 1 *d*, 2*a*) ; il n'a aucune idée d'une *actio de repetundis*, et ses notions sur l'*ambitus* sont très vagues. Mais, malgré cette insuffisance de connaissances en matière d'institutions, c'est un homme qui sait bien le latin et qui a l'esprit assez discipliné pour composer une longue histoire, en

1. Il a peut-être lu *ingeniosus*.

somme assez fidèle, de Rome à l'époque de César, et pour combiner patiemment les données que les auteurs les plus divers lui fournissaient.

II

Dans les pages précédentes nous avons étudié le procédé du compilateur, quand il combine Suétone avec Salluste pour nous faire le récit de la première conspiration. Étudions maintenant son œuvre au moment où, passant de Suétone à Lucain, il va nous décrire les débuts de la guerre civile. Je commencerai par donner le texte des *Faits*, avec, en regard, les passages correspondants des auteurs latins.

Suét. **30**, *jusqu'à* : Quod existimasse videbatur et Cicero...

Luc., I, 67-182 : (*n'allègue pas ce motif parmi les causes de la guerre civile*).

Suét., **30** : Quod existimasse videbatur et Cicero, *scribens de Officiis tertio libro* semper Caesarem in ore habuisse Euripidis versus, quos sic ipse convertit :

Nam si violandum est ius, regnandi gratia
Violandum est ; aliis rebus pietatem colas.

Luc., I, 70 : invida fatorum series ; 80 : In se magna ruunt ; laetis hunc numina rebus

Vat. Reg. 893, f° 113 *d* :

(*Après avoir énuméré d'après Suétone*, **30**, *les mobiles qui ont pu pousser César à commencer la lutte, notre auteur poursuit* :)

Neporquant Lucans dist que la soveraine cause de la bataille fu ce que Pompees et li noble Romain li denoioient son triumphe et l'onor de sa victoire et le tindrent por colpable et por forfet vers la majesté dou commun ; dont il avint que il ne se vost onques metre an la (f° 114 *a*) merci d'els, mes desrena son triumphe viguereusement.

Cycerons cuide que l'achoisons de la meslee fu si com nos avons dit, por ce que il tendoit a avoir la seignorie de toz ; et por ce disoit Cesar meinte foiz : Se l'en brise droiture, cé doit estre por monter en honor ; por autre chose ne doit nus pieté guerpir, ainz la doit tenir et garder en toz autres aferes.

Lucans redist que Diex estoit correciez as Romains et voloit que il fussent destruit par ceste guerre. La

Crescendi posuere modum.
(*Passage ajouté*)

Luc., I, 121 :
Tu, nova ne veteres obscurent acta triumphos
Et victis cedat piratica laurea Gallis,
Magne, times.

Suét. **30** : Ravennae substitit...
» **31** : Cum ergo sublatam tribunorum intercessionem ipsosque urbe cessisse nuntiatum esset, praemissis confestim clam cohortibus...

Suét. **31** : consecutusque cohortis ad Rubiconem flumen, qui provinciae eius finis erat...
Luc., I, 213-219 :
Fonte cadit modico, parvisque inpellitur undis
Puniceus Rubicon, cum fervida canduit aestas,
Perque imas serpit valles et Gallica certus
Limes ab Ausoniis disterminat arva colonis.
Tunc vires praebebat hiems, atque auxerat undas
Tertia iam gravido pluvialis Cynthia cornu,
Et madidis Euri resolutae flatibus Alpes.
Luc., I, 185-192 :
Ut ventum est parvi Rubiconis ad undas,
Lugens visa duci *Patriae trepidantis* imago

sage Sebille l'avoit dit avant lonc tens en ses escriz : Rome, dist ele, decherra en soi par glaive, par feu et par famine.

Puis dist Lucans que Pompees avoit envie de ce que Cesar l'avoit si bien fet en France, et dotoit que la soe victoire ne fust amenusiee et la soe renomee por la renomee Cesar. Et por ce fist que li Romain ne reçurent Cesar o son triumphe.

Coment Cesar et li soen passerent Rubicon, ou premier livre de Lucan :

Quant Cesar, qui donques estoit a Ravanne o tote s'ost, oï la novele que li senaz avoit refusee la requeste que li tribun fesoient por lui et que li tribun s'estoient departi por mal de la cité de Rome, il fist tantost apareiller totes ses legions... (*suit le récit qu'on lit dans Suét.*, **30**). (f° 114 *b*) Au derrien ateint ses legions a un petit flueve qui avoit non Rubicon. Cil fluns devisoit la province que Cesar gardoit de la province de Rome, et coroit armi une basse valee. Lucans l'apele rouge por la terre et por le sablon de son canel qui est vermelz. Il est petit por nature, mes il estoit lors granz por ce que il fu en yver tens; ensorquetot .III. lunoisons avoient esté pluieuses continuelment et Eurus, uns chalz venz, avoit venté, qui avoit assez remises des nois qui erent es Alpes, si que l'iaue de Rubicon en estoit merveilles creüe.

Quant Cesar vint sor la rive de Rubicon, il li sembla que il veïst devant soi une grant ymage tote eschevelee (f° 114 *c*), qui avoit ses chevex derroz et avoit ses braz des-

Clara per obscuram voltu maestissima noctem,
Turrigero canos effundens vertice crines,
Caesarie lacera, nudisque adstare lacertis,
Et gemitu permixta loqui : « Quo tenditis ultra?
Quo fertis mea signa, viri? Si iure venitis,
Si cives, huc usque licet ».

Luc., I, 192-203.

coverz et nuz, et gemissoit et disoit : — Ha, seignor home, ou volez vos aler outre ceste iaue? Ou[1] volez vos porter mes banieres et mes ensaignes? Se vos estes mi citeiain et vos venez por pes ne vos ne volez rien entreprendre vers moi[2], ci devez vos metre jus les armes et venir desarmé dusqu'en Rome; car pieça que jugemenz est donez que quiconques passera ceste iaue armez, il sera tenuz por anemiz mortex dou comun de Rome.

Lues que Cesar vit et oï ceste merveille... (*suit la réponse de César d'après Lucain, I, 192-203*).

Suét., **31**, *fin* :
...conversus ad proximos : Etiam nunc, inquit, regredi possumus; quod si ponticulum transierimus, omnia armis agenda erunt.

Quant il ot en tel maniere parlé : — Seignor, dist il a ses chevaliers, (f° 114 *d*) or poons retorner, se nos volons; se nos passons ceste iaue, par armes nos convendra fere quanque nos ferons ».

Suét. **32**. Cunctanti ostentum tale factum est : quidam eximia magnitudine et forma in proximo sedens repente apparuit, harundine canens (*et sonnant d'une trompette qu'il avait prise à un des soldats, il s'avance vers le fleuve et le passe, par le pont, bien entendu*!).

Endementieres que Cesar estoit en doute de si grant chose commencier come de passer Rubicon armez contre le comun de Rome et il demoroit sor la rive toz esbahiz, la forme d'un grant iaiant apparut ilueques pres soudainement en seant et tenoit une muse en sa mein d'un gros rosel (*et sonnant d'une trompette qu'il avait prise à un des soldats, il entre dans l'eau et apparaît bientôt sur l'autre rive*).

Luc., I, 205-212 :
Inde moras solvit belli, tumidumque per amnem
Signa tulit propere, *sicut squalentibus arvis*

Cesar, qui ceste merveille vit, prist cuer et autresi come li lions qui est a estal, quant il voit son anemi devant soi cui il vost corre sus, conquieust sa force et son mautalent, bat[3] la

1. *ms.* or.
2. *ms.* soi.
3. *ms.* bar.

Aestiferae Libyes viso leo commi-
nus hoste
Subsedit *dubius*, totam dum colli-
git iram ;
Mox ubi se *saevae* stimulavit ver-
bere caudae
Erexitque iubam et *vasto grave*
murmur hiatu
Infremuit, tunc, *torta levis si lancea*
Maur
Haeret, aut latum subeant venabula
pectus,
Per ferrum tanti securus volneris
exit.

terre de sa queue et soi meïsme, esdrece la creste et fremist ne ne se doute a metre par mi un trenchant espié ; ensement Cesar, quant il ot ce veü et il ot son hardement coilli, il hurte cheval des[1] esperons et se met en l'iaue a eslés et passe outre vistement.

Suét. **32**, *fin* : Tunc Caesar : « Eatur, inquit, quo deorum ostenta et inimicorum iniquitas vocat... »

Mes il ot ançois dit a ses homes : « Alons outre, seignor, hardiement la ou ces(f° 115 *a*)te demostrance de Dieu nos apele et la felonie et la mauvestiez de noz anemis nos semont ».

Luc., I, 220-221 *non traduits*.

Luc., I, 221-227 :

... molli tunc cetera rumpit
Turba vado facilis iam freti flumi
nis undas.
Caesar ut adversam, superato gur-
gite ripam
Adtigit, Hesperiae vetitis et cons-
titit arvis,
« Hic, ait, hic pacem temerataque
iura relinquo ;
Te, fortuna, sequor. Procul hinc
iam foedera sunto.
Credidimus fatis, utendum est iu-
dice bello. »

Les legions se metent lues en l'iaue et passent apres lui. Cesar, quant il fu outre, il et li soen, et il se vit ou leu ou li Romain avoient deffendu que nus ne portast armes, il dist : — Maintenant[2] ci faut l'amors et la pes, ci faut tant d'aliance come il a entre moi et Pompee eüe ; des ore mes m'abandon ge et met en avanture. Ce que fortune me donra si aie ! La bataille sera juge et fins de la querele. Li tabliers est assis, li geuz commenciez ; qui en porra avoir si en ait ![3]

Suét., **32**, *fin* : Jacta alea est.

Passage ajoute.

L'en troeve neporquant en aucune escriture que les legions n'osoient passer Rubi-

1. *ms.* ses.
2. *ms.* Mait.
3. Voir Jean Bodel, *Le jeu de saint Nicolas*, v. 846.

con aprés lui, come cil qui se doutoient de mesprendre vers le commun de Rome. Mes Cesar, qui sot assez de nigromance et d'astrenomie, fist aparoir une trop grant ost de gent armee qui par devers France fesoient sanblant d'anvaïr ses legions. Dont il avint que por crieme de cele gent, dont il cuidoient avoir l'assaut, il passerent l'iaue apres lor seignor. Coment que il passassent le flueve, totes voies le passerent.

Quant il furent outre, Cesar ne fu pas perecex, ainz erra tote nuit, il et li soen, et s'en vint fendant come qarriax qui ist de fonde tant que droit a l'ajornement vindrent devant Arimine. Ce fu la plus prochaine vile que il encontrerent.

Luc., I, 228-232 :

Sic fatus, noctis tenebris rapit agmina ductor
Inpiger. It torto *Balearis* verbere fundae
Ocior *et missa Parthi post terga sagitta*,
Vicinumque *minax* invadit Ariminum, ut ignis
Solis Lucifero fugiebant astra relicto.

Luc., I, 233-243.

Luc., I, 244 :

Ut notae fulsere aquilae Romanaque signa,

245-246 *a* :

Et celsus medio conspectus in agmine Caesar,
Deriguere metu,

250*b*-251 *a* : nos praeda furentum

(Suit la description de l'entrée dans Arimine et de la terreur des habitants.)

(f° 115 *b*) Puis que cil d'Arimine conurent les aigles des ensaignes — que li Romain portoient por costume en senefiance que il estoient seignor de totes terres come li aigles est rois et sire des oisiax, et ensement come li aigles voit cler et vole haut, il estoient vezié et sage por monter en honor et en seignorie — et puis que il conurent Cesar qui sist sor un grant destrier armez, il furent esfreé, car il pensserent bien que il amenoit les oz de France contre Rome et bien veoient que

Primaque castra sumus.

246 *b* : gelidus pavor occupat artus.

427-257.

la premiere colee lor covenoit porter. Tot li membre lor chaoient (*suivent les plaintes des habitants d'Arimine : ils ont toujours eu à soutenir les premiers coups de la guerre à l'époque d'Annibal, des Cimbres et des Gaulois. A propos de ces derniers l'auteur ajoute* :)

Passage ajouté.

Cil de Sens voirement pristrent Rome enciennement et i sistrent .V. jors. Le Capitoile ne pristrent il pas, mes il l'eussent pris ne fust une oue qui les senti et cria si que li Romain s'es(mer)veillerent et le deffendirent. Por ce que li Capitoiles fu delivres en ceste maniere par le cri de l'oe, firent puis li Romain une oe fere d'or et l'aorerent come dieu.

Luc., I, 257-291.

(*Suit l'arrivée du tribun Curio dans le camp, les paroles qu'il adresse à César ; celui-ci convoque ses chevaliers, mais avant de donner le discours du chef romain, l'auteur dit* :)

Suét., **33** : pro contione fidem militum flens ac veste a pectore discissa invocavit.

(110 *a*) Suetoines dist que il les apela en plorant et que il ot sa robe desciree jusque au piez en signe de son corroz ; ainsi le fesoient li ancien.

Luc., I, 291-465 : *harangue de César, réponse du primipilaris Laelius, énumération des corps d'armée que César fait venir de toutes les contrées des Gaules.*

(*suit la harangue de César, la réponse de Lelius, un chevalier qui « portoit le premerein dart », puis l'énumération de tous les peuples de France et d'ailleurs que César appelle à son secours.* (f° 117 *c*) Mes tote la fiance Cesar fu en cel de France por lor hardement, car plus les avoit esprovez aspres en totes batailles.

Suét., **33** : Existimatur etiam equestres census pollicitus singulis ; quod accidit opinione falsa. Nam cum in

Cesar, ce dist Suetoines, quant tuit i furent assamblé, il promist granz dons et granz sodees a toz cels qui

adloquendo adhortandoque saepius digitum laevae manus ostentans adfirmaret, se ad satisfaciendum omnibus, per quos dignitatem suam defensurus esset, anulum quoque aequo animo detracturum sibi, extrema contio, cui facilius erat videre contionantem quam audire, pro dicto accepit, quod visu suspicabatur promissumque ius anulorum cum milibus quadringenis, fama distulit.

s'onor li aideroient a desresnier; et tex (fo 117 *d*) i ot qui cuiderent que il lor promist neïs les aniax de ses doiz ou tex dignetez que chascuns auroit anel. Mes ce fu por ce que (chascuns) levoit acustumeement le doi de la senestre main, quant il lor amonestoit et disoit aucune chose, si que il fu a vis a cels qui si loign estoient de lui que il ne le pooient pas bien entendre que Cesar deïst que il lor prometoit son anel ou digneté d'avoir anel, quant il li virent son doi lever. Et disoient ensement que il avoit promis soldees a chevaliers a toz celz de l'ost communalment; mes bien poait estre faus.

Luc., I, 466 et suiv. : *César occupe l'Italie.*

(*César occupe l'Italie*)

On voit que notre compilateur ne s'est pas facilité la besogne. Voulant raconter la guerre civile, il n'a pas simplement déposé son Suétone pour suivre le récit de la *Pharsale*; il a eu constamment ouverts devant lui l'historien et le poète latins; il a mêlé adroitement les données que lui fournissaient ces deux écrivains, en passant à chaque instant d'un livre à l'autre.

Il commence par insérer habilement, entre les causes de la guerre qu'énumère Suétone, celle dont, selon lui, Lucain a chargé César. En fait, le poète donne de cette guerre des causes bien plus profondes; mais, avec un peu de bonne volonté, on peut aussi dégager cette cause-là de son récit, et plus précisément du discours que César prononce devant ses soldats :

> Ultima Pompeio dabitur provincia Caesar,
> Quod non victricis aquilas deponere iussus
> Paruerit? Mihi si merces erepta laborum est,
> His saltem longi, non me duce, praemia belli
> Reddantur, miles sub quolibet iste triumphet (I, 338-342) [1].

Ensuite, après avoir emprunté à Suétone le passage sur Cicé-

1. Je reviendrai sur ce point plus loin, p. 68.

ron, l'auteur français raconte d'après Lucain, en l'abrégeant considérablement, le rôle que Pompée et Dieu (qui remplace le *Fatum* et les *numina* du poète latin) ont joué pour amener le désastre. Revenant à Suétone, il traduit mal *sublatam tribunorum intercessionem*, prouvant par là qu'il n'a pas une idée nette de la *tribunicia potestas* et des institutions romaines en général ; en effet, dans le même passage il traduit deux fois le terme *cohortes* par *legions* ; il ne comprend pas que César n'a que peu de troupes avec lui.

Avant de décrire la traversée du Rubicon, notre auteur, plus logique que Lucain, nous dépeint d'abord ce fleuve et traduit ainsi les vers 213-219 avant les vers 185-212. Relevons dans ce dernier passage un procédé cher aux écrivains du moyen âge : au lieu de nous dire tout de suite, comme Lucain, que l'image qui se présente à César est celle de la Patrie, il nous cache ce détail pour tenir en éveil notre curiosité ; c'est seulement plus loin que nous lisons : (Cesar) « pensa bien que celle ymage representoit le païs de Rome ».

Tandis que Suétone, qui du reste est très concis, parle d'un *ponticulus*, d'après Lucain César envoie d'abord sa cavalerie dans le fleuve pour briser la force du courant, puis fait passer le reste de l'armée. Dans le texte français, César, à la tête de ses légions, se lance en avant et passe le Rubicon, manœuvre plus propre à être goûtée par les nobles chevaliers et les belles dames du XIIIe siècle, et qui — avouons-le — répond mieux à la comparaison de César avec le lion blessé qui d'un bond franchit le cercle de ses ennemis armés.

Avant de continuer son récit d'après Lucain, notre auteur, désirant ne laisser tomber aucun détail, insère assez maladroitement les quelques paroles que, d'après Suétone, XXXII (*fin*), César aurait prononcées. Relevons un détail assez fin et délicat : les mots *Jacta alea est* sont ajoutés par le compilateur aux paroles que, dans Lucain, César prononça aussitôt le Rubicon passé ; et, grâce à la tournure populaire que le traducteur français a su leur donner, ils forment là une fin très heureuse.

Après cette harangue de César et la réponse farouche de Lélius, plus soldat que citoyen, Lucain nous décrit l'occupation d'Arimine, la terreur de ses habitants, le rappel des légions de Gaule :

sparsa per Gallica rura cohortes
Evocat et Romam motis petit undique signis, (I, 394-395)

dont il donne une longue description (v. 396-463) ; puis, ayant réuni ces forces immenses, César se répand sur toute l'Italie (v. 466-68).

Ce récit n'est pas clair : sans doute Lucain n'a pas voulu dire que César ait attendu, avant de marcher sur Rome, que toutes ses troupes fussent arrivées, mais on comprend facilement que l'auteur français ait interprété ainsi le vers 395. Voulant rétablir l'ordre logique, qui coïncide ici avec l'ordre chronologique, il rend comme suit les vers de Lucain : « semont et apele tant de gent come il pot avoir et de France et d'aillors por aler droit vers Rome » (f° 117 *b*). Il accentue encore l'invraisemblance quand un peu plus loin, après avoir énuméré tous les peuples qui seraient venus en Italie à l'appel de César (en réalité ce sont les troupes romaines que César retire de leurs campements), il fait prononcer au général romain le discours qui se trouve dans Suétone, XXXIII, discours qui, se plaçant immédiatement après le passage du Rubicon, aurait fait double emploi avec celui dont Lucain fait mention, si notre auteur n'avait pas eu l'idée de montrer César haranguant à nouveau ses soldats une fois que tous furent venus de France. Seulement il se dégage de son récit, plus nettement que de celui de Lucain, l'impression que César serait resté inactif plusieurs mois de suite.

* * *

Maintenant que nous connaisons le procédé du compilateur, que nous l'avons vu se donner beaucoup de peine pour combiner les données que lui fournissaient ses sources et nous présenter ainsi un récit clair et logique, ajoutons quelques observations que nous suggère l'examen du texte français comparé avec l'original latin.

Lucain est un auteur difficile ; il aime à étoffer son récit des détails mythologiques, historiques et géographiques les moins connus. Il est, par exemple, impossible de comprendre sans commentaire le passage suivant : « O toi, qui regardes les murailles de la grande ville du haut de la roche Tarpéienne, Dieu

du tonnerre, pénates phrygiens de la famille Julia, enlèvement mystérieux de Quirinus, Jupiter Latiaris, qui résides sur les hauteurs d'Albe, foyer des Vestales... » (I, 195-199). Dans le passage où le poète énumère les cohortes romaines qui marchent sur Rome, et dans celui où il fait le dénombrement des troupes de Pompée, il y a tant de noms propres de personnes, de peuples, de pays, de rivières, de montagnes, puis tant d'allusions à des événements historiques mêlées à des légendes, que les commentateurs, malgré leur sagacité et leurs recherches méthodiques, n'ont pas encore réussi à résoudre toutes les difficultés.

Il est clair que le compilateur français, qui ne s'est pas fixé comme tâche de donner une traduction littérale du poète latin, a sacrifié la plupart de ces détails; son but était, en somme, d'écrire une œuvre historique, et il pouvait donc se désintéresser de toutes ces fioritures dont le *doctus poeta* prétendait enjoliver la *Pharsale*. Cependant l'auteur français a gardé plusieurs détails sur la prise de Rome par les Gaulois, sur le procès de Milon, quand le forum était entouré des soldats de Pompée, sur Charybde et Scylla, etc.; même il en a ajouté d'autres, par exemple celui de la sage Sibylle (f° 114 *a*). Il semble avoir été particulièrement frappé et charmé par la description détaillée des serpents qui attaquent l'armée de Caton dans le désert et dont la morsure a des effets si divers et si horribles; on sent qu'il se délecte dans la peinture de ces bêtes étranges et inconnues, et en cela il est tout à fait un homme du moyen âge, de cette époque qui, dans l'histoire d'Alexandre aussi, appréciait surtout l'élément merveilleux.

Ce qui, dans son effort pour rendre Lucain accessible à ses contemporains, a dû constituer une grande difficulté, c'est le style grandiloquent du poète latin, qui ne se sert presque jamais du terme propre, qui procède par apostrophes et qui aime les métaphores et les longues comparaisons. Il est du plus haut intérêt de suivre un homme du moyen âge dans ce travail d'adaptation : d'un côté il ne peut songer à garder intact son modèle — cette partie de son œuvre formerait un contraste par trop grand avec celles où il imite Salluste et Suétone; puis, surtout, il serait illisible, le plus grave défaut pour un Français; — d'un autre côté il admire trop Lucain pour pouvoir supprimer complètement les particularités de son style. Qu'en résulte-t-

il ? D'une part, que notre auteur reste homme du moyen âge ; d'autre part, qu'il assouplit son style sous l'influence de son modèle : il y a telle longue période où l'on sent bien que le français est soutenu par le latin, comme sera encore la langue de *l'Institution de la religion chrétienne*. Il serait aussi très intéressant d'examiner de près comment il rend en français ces longues comparaisons homériques, qui sont si contraires au style médiéval [1]. Je ne puis entreprendre cette étude aujourd'hui ; je compte le faire plus tard dans un travail d'ensemble consacré au style de notre auteur.

Ici je voudrais seulement relever qu'il a en général très bien compris les termes difficiles : il sait que *Cynthia* (I, 218) c'est la lune, que *Titan* (I, 340) est le soleil, que *Mulciber* (I, 545) est Vulcain, que les *Emathias acies* (I, 688) sont les « legions de Thessalie ». On se demande comment il a su si bien pénétrer le sens souvent assez obscur de toutes ces métonymies, et notre étonnement augmente quand nous voyons que par ci par là il y a des passages, ajoutés par le compilateur, où il donne des précisions, historiques ou autres, sur les événements auxquels fait allusion le texte latin. J'ai fait imprimer ces passages en caractères espacés. On remarquera qu'il y a trois espèces d'adjonctions : 1°) celles dont l'auteur a trouvé les éléments dans le contexte ; ainsi au f° 113 *d : Et por ce fist que li Romain ne reçurent Cesar o son triumphe ;* au f° 114 *b : por la terre et por le sablon de son canel qui est vermelz* ; au f° 115 *b : car il pensserent bien que il amenoit les oz de France contre Rome*, etc. — 2°) celles que l'auteur ajoute pour des raisons stylistiques ou nationales : *quant il ot ce veü et il ot son hardement coilli, il hurte cheval des esperons* (f° 114 *d*). — *Mes tote la fiance Cesar fu en cels de France por lor hardement, car plus les avoit esprovez aspres et estables en totes batailles* [2]. — 3°) celles dans lesquelles il donne des détails qu'il a dû emprunter à une autre source : tel le passage sur la sage Sibylle (f° 113 *d*), sur la « nigromance » de César (f° 114 *b*),

1. Voici une image que l'auteur ajoute de son crû et qui porte un caractère bien différent (il s'agit d'un homme tombé à la mer et broyé entre deux vaisseaux de guerre) : « con feroit uns pesanz marteax une puce sor une enclume d'acier » (f° 127 *b*).

2. Cette phrase et d'autres de même nature nous font supposer que notre auteur était originaire de l'Ile-de-France.

sur les aigles romaines (f° 115 *b*), sur l'oie du Capitole (f° 115 *c*), et beaucoup d'autres.

Ce sont justement ces derniers passages qui, joints à l'interprétation intelligente de tant de mots obscurs, nous ont fait nous demander où l'auteur avait pu prendre ces connaissances précises. Nous étudierons cette question dans les pages suivantes, et nous verrons que la réponse qu'il faut y donner est très simple.

III

Lucain est un auteur difficile : bien peu parmi nous peuvent comprendre sans aide les allusions historiques et mythologiques dont son œuvre est farcie ; si nous voulons lire la *Pharsale*, il nous faut prendre une bonne édition annotée, sinon un texte avec la traduction en regard. Pourquoi un homme du moyen âge n'aurait-il pas fait la même chose ? Et nous allons voir que l'auteur des *Faits des Romains* a pris la précaution de se munir tout comme nous d'un texte annoté, autrement dit d'un manuscrit avec des gloses interlinéaires et des annotations marginales.

Ces manuscrits annotés de Lucain sont très nombreux, et il s'en faut de beaucoup que toutes les gloses en aient été étudiées et publiées. La plus riche collection de scolies est celle que Weber a réunie dans le troisième volume de son édition de Lucain [1]. Malheureusement, elle est confuse, les indications des manuscrits sont parfois interverties et incomplètes, de sorte qu'on ne peut pas toujours s'y fier. Les scolies de Berne nous sont accessibles dans la publication d'Usener [2], mais elles nous intéressent moins, parce que, comme nous le verrons plus loin, notre auteur ne s'est pas servi d'un manuscrit appartenant à cette famille. Enfin en 1909 J. Endt a publié les scolies de cinq manuscrits [3], mais pas toutes; celles seulement qui lui semblaient avoir de l'intérêt; mais il est clair que son choix ne répond pas nécessairement aux exigences des romanistes.

1. Lipsiae, Fleischer, 1831.
2. H. Usener, *M. Annaei Lucani Commenta Bernensia*, Lipsiae, 1869.
3. *Adnotationes super Lucanum*, Lips., Teubner, 1909.

Un tel état de choses nous empêche d'arriver dans tous les cas à un résultat tout à fait satisfaisant. Ainsi on lit dans Lucain, V, 73, dans le passage où Appius va consulter l'oracle de Delphes pour être renseigné sur l'issue de la bataille de Pharsale :

Cardine Parnasos gemino petit aethera colle.

Ce vers est rendu en français de la façon suivante :

« Cil monta en un haut mont de Grece qui a nom Parnasus, ou il a .II. tertres jumiax qui monte<nt> jusque as nues; li un<s> a non Helicon, li autres Cycero (*sic*) », fol. 149 *b*.

On se demande comment l'auteur a eu l'idée de considérer ces deux monts célèbres, qui se trouvent en Béotie et non en Phocide, comme formant le massif du Parnasse. En consultant Weber, nous ne trouvons qu'une scolie de deux mss. de Leipzig et de Berlin, La et Bp, « Et dividitur in duos colles, in Cirrham et in Nisam », ce qui ne nous avance guère. J'ai eu l'occasion de voir le Vossianus primus où on lit : « Cyrra et Nisa duo juga Parnasi montis quae a nomine Elicon et Thiteron appelantur. In Cyrra seu Elicone Apollo, in Nisa vel quod est Thite<ron> Liber colitur ». Cette glose a dû se trouver aussi dans le ms. que l'auteur français avait devant lui sur sa table de travail.

Un peu plus haut, à propos du vers 71 :

Hesperio tantum quantum summotus eoo,

notre compilateur introduit l'histoire de Jupiter qui envoie deux aigles l'un de l'Orient, l'autre de l'Occident; ils se rencontrent à Delphes, qui pour cela est considéré comme le centre du monde : « Li encien disoient que cil monz estoit en mi le monde et li nombliz de la terre ».

D'après Weber cette histoire se trouve dans La et dans Voss., mais remarquons que seul le dernier a *umbilicus terrae*, tandis que La donne *in medio terrae*; ni Endt ni Usener ne donnent d'autre indication ; on serait donc porté à croire que notre auteur a connu le ms. de Leyde. Mais cette conclusion serait prématurée. J'ai consulté U (Voss. II) et j'ai pu constater que lui aussi contient la scolie *umbilicus terrae*, quoique Endt n'en

dise rien. Il est probable que d'autres mss., et certainement celui que notre auteur a consulté, contiennent la même expression.

Le mot *cohors* (IV. 471) est rendu en français par *pas plus de .V. cenz* (fol. 143 *d*), ce qui correspond à *quingentis hominibus* de Vc et à *D homines* du Voss., tandis qne B donne *trecenti milites*. En réalité ce n'est pas Voss., mais U (Voss. II) qui a *D homines*. On s'étonne que Endt n'ait pas relevé cette faute de Weber et qu'il ne donne qu'une scolie tronquée. Endt ne dit pas non plus que dans U le mot *Thetis* est surmonté de la glose *mare* (I, 554), en français *la mers* (fol. 118 *c*). Un peu plus haut (I, 535), Lucain se sert de l'expression *Latiare* (*Latiale*) *caput*, ce que notre texte rend par *le chief de Lombardie por devers Rome*, (fol. 118 *c*). D'après Endt WUCP ne donnent que *Latiale caput-montem dicit*. Or, dans U nous lisons *montem dicit vel Romam*, scolie que notre compilateur semble avoir lue dans son texte. Un exemple frappant : Luc., III, 222, le mot *biblos* correspond à *jons* du français, traduction littérale de la glose *iuncos*, qui ne se trouverait d'après Weber que dans Lb ; on la lit pourtant aussi, écrite d'une autre main, dans le Vossianus.

Nous voyons donc que nos sources imprimées nous laissent souvent en défaut. Pourtant une étude des quatre premiers livres de Lucain, texte et scolies, comparés avec les *Faits*, me permet d'affirmer que presque toutes les adjonctions du texte français trouvent leur explication dans les gloses et les annotations des scoliastes. Je ne parle évidemment pas des passages épiques que notre auteur insère parfois dans son récit, quand par exemple il nous raconte les exploits de Vargonteus, « por neent i parlast l'on de Rollant ne d'Olivier » (fol. 126 *a*- 127 *d*), à la fin du second livre de Lucain, ou des hauts faits de Tagus, de Telo et des deux frères Garsipion et Marsipion avec leur père Galeres au troisième livre (fol. 136 *b*-137 *a*). Ces passages, notre auteur, un peu jongleur, les a tirés de sa propre imagination, tellement remplie du souvenir des chansons de geste qu'il n'a pu s'empêcher d'écrire parfois en vers [1]. Non, les passages qui nous intéressent ici sont ceux où le texte de Lucain a besoin d'une explication et où le français interprète intelligemment sa source latine.

1. J'étudie la question des vers dans les *Faits des Romains* dans un article qui paraîtra prochainement.

Donnons d'abord quelques exemples de traductions curieuses de mots :

Lucain :	Scolies :	Faits :
I, 218 : tertia Cynthia	duae lunationes (Lc)	trois lunaisons (114 *b*)
I, 399 : Isara	flumen iuxta sanctum Quintinum (B Lc)	Oise 117 *b*)
1 396 : tentoria fixa Lemanni	unde et Alemanni (Lb)	Li Alemant (117 *b*)
I, 424 Leucus (*près de Toul*)	Populus est de Leon (Lc) significat Tullum (B)	Leonois (117 *c*)
I, 426 : Belga	Belvacenses (Lb)	Cil de Beauvoisis (ib.)
I, 402 : Ruteni	Flandrienses (B Lb Lc)	Li Flamenc (117 *b*)
I, 408 : statio Monoeci (*Monaco*)	portus iuxta Britanniam (B Lc)	Nantes «
I, 431 : Batavi	Bavarienses (Vc) Fresones (B Bc U Lc)	Cil de Baviere (117 *c*)
I, 434 : Cebennas	montes ubi posita est civitas Geneva (B Lc)	Genoive «
I, 442 : nunc tonse Ligur, quondam per colla decore crinibus effusis toti praelate Comatae	quia devicti a Caesare coacti sunt tonderi (Lc) Mediolanum (Lb Bc Voss.)	Cil de Lengres *ou de Melan* as lons crins en ciennement, mes Cesar les fist rere toz (117 *c*)
I, 545 : Mulciber	Volcanus (Lc Wu CC)	Bolchans (118 *c*)
II, 50 : Ister	Danubius (B et Comm. Bern.)	Dunoe (120 *a*)
III, 222 : biblos	iuncos (Lb. Voss.)	jons (131 *a*)
III, 306 : fronde	i. e. ramo olivae (Bc. Voss. WUCG[1])	reins d'oliviers (113 *b*)
III, 586 : aplustra	gubernaculum (tous les mss, ex. Lc : palmula remigii, et Vc. : temonem)	governal (136 *b*)
IIII, 38 : postquam vernus calidum Titana recepit sidera recipiens delapsae portitor Helles.	Idus Martios (Bc Voss.)	mi marz (140 *a*)
V, 3 : Haemo (*mont en Thrace*)	est mons in Macedonia (La Bp)	Macedoine (148 *c*)

V, 53 : Massiliae... donatur libera Phocis	condonaverunt eis tributum (Bp La) ne amplius censum darent (Lb)	Cil de Marsaille furent quite dou treü (149 *a*)
V, 152 : tripodas	mensa est Apollinis... corio Pitii serpentis tecta erat (U)	table d'or... coverte d'un cuir de serpent (150 *a*)

Plus intéressants peut-être sont les passages où notre auteur s'écarte du texte latin et ceux où il ajoute des détails historiques ou mythologiques :

Ainsi au fol. 120 *bc* il nous raconte d'une façon très concise l'histoire de Marius ; or ce n'est pas d'après le récit poétique de Lucain, II, 68 et suiv., mais bien d'après les scolies de B ou de Lc. Au fol. 121 *d* il ajoute quelques détails sur les Decii (II, 308) morts « li uns en France li autres aillors », ce qui correspond à la glose de B, Lc, Lb : « alter... in Samnitico bello,... alter... in Gallico bello », ou à celle du Comm. Bern. : « Unus bello gallico, alter bello Atheniensi sive Samnitum » (Bc, Voss., WUCG[1] ne parlent pas de la guerre de Gaule). Si notre auteur sait que les « moenia Dardanii Campani coloni » (II, 393) c'est Capoue, fondée par Capys, un compagnon d'Énée, c'est qu'il a lu la glose : « Capys fuit Troianus et venit cum Aenea in Italiam, qui aedificavit Capuam » (B, Lc). Les précisions qu'il donne sur les expéditions de César en Allemagne et en Bretagne, auxquelles Lucain (II, 570) fait allusion, certes il a pu les trouver dans les *Commentaires* de César, mais il est bien curieux qu'il ne donne que ce que nous lisons dans les scolies de B et de Lc. De même, l'étymologie du nom Brundisium (II, 615), qu'il nous fournit fol. 125 *d*, il n'est pas allé la chercher dans Isidore, XV, 1 ; un commentateur lui a épargné cette peine, et il a pu trouver l'étymologie d'Isidore dans B, Bc, ou le Comm. Bern. L'histoire de Fabricius et de Pyrrhus (fol. 130 *cd*) se lit dans les scolies ; ici le texte français « se il li rendoit la vile en traïson » correspond plutôt au texte de Bc ou de Voss. « ut Romam sibi proderet », qu'avec celui de B « ut remaneret bellum » (Luc. III, 159-160). A propos de Luc., III, 198 « populum Pholoe mentita biformem », le français nous dit qu'il s'agit des Centaures et il nous raconte l'origine

de leur légende ; cette histoire se retrouve toute pareille dans Bc, WUCG[1]. L'expression obscure « fraterni ultor amoris » (III, 286) est bien rendue par « l'assemblee de Troie » (fol. 132 *d*) grâce à l'explication que donnent Bc, WUCG[1]. Les scolies de B, Bc, Voss. s'étendent sur l'habitude qu'ont les Perses de compter les soldats « effusis numerato milite telis » (III, 285), les *Faits* contiennent exactement le même détail (fol. 133 *a*).

Quelquefois le français semble combiner les données de deux scolies différentes. Ainsi au fol. 149 *c* il nous raconte, à propos de Luc., V, 108-109, que Talamo, le seigneur de Salamine et de Nichocie en Chypre, attaqué par Xerxès, consulta l'oracle de Delphes ; ayant reçu la réponse qu'il devait se défendre monté sur des chevaux de bois, il s'allia avec les Athéniens et vainquit Xerxès dans une bataille navale. Or, nous lisons dans La : « Themistus (*Themistocles*) fuit rex Triebanorum devictus multoties a Lacedaemoniis ; tandem responsum est ei ut, si ligneis equis pugnaret, devinceret eos. Et prius dubitans tandem fecit naves et devicit eos navali bello ». La même chose se lit dans Bp, Bc et Lc, mais le dernier donne *Telamo* au lieu de Themistus, ce qui explique le Thalamo du texte français. Bc renferme une autre scolie, reposant sur une mauvaise interprétation de Lucain : « Tyriis, i. e. Salaminensibus qui Tyriis vicini sunt. *Dedit* autem Atheniensibus *impellere Tyriis minas belli* inferre ». Voilà donc comment de deux scolies corrompues est né notre récit ; et que le compilateur ait ajouté le nom de Nicosie, la capitale de Chypre, que nous connaissons si bien par les *Mémoires* de Philippe de Novare, cela n'a rien d'étonnant au XIIIe siècle. Il est possible pourtant que les indications de Weber ne soient pas exactes et que les deux scolies se trouvent dans Bc. Au fol. 127 *c* nous lisons, comme interprétation de Luc., II, 691 : « Iam coeperat ultima Virgo Phoebum laturas ortu praecedere Chelas », l'indication suivante : « Il estoit *octobres* et si pres dou jor que *.II. hores* de la nuit estoient seulement a venir ». Ces deux détails précis sont donnés, le premier par B (tempus anni notat, ubi dicit solem esse in Chelis, quod est in Octobri), le second par Vc (vult dicere quod fuit duabus horis ante diem). Une adjonction à Luc., I, 598 : « L'ymage Minerve, que Eneas ot aportee de Troie, i avoit

longuement esté en la cité d'Albe ; or l'avoient li Romain » (fol. 119 *a*) est due à deux scolies : « simulacrum Minervae, quam Aeneas attulit secum de Troia », qu'on lit dans Lb, et : « Et dum Aeneas applicuisset Italiae..., venit Diomedes... et dedit suis, et inde delatum est Albam et sic Romam », scolie qu'on trouve dans B et Voss. Il est très probable que le ms. de Lucain que le compilateur français avait devant lui contenait, ici et ailleurs, les deux scolies.

Parfois l'auteur, voulant expliquer un passage du poète latin, se rappelle une scolie qui se trouve à un autre endroit. Parmi les causes de la guerre civile, que le français énumère d'après Suétone, *César*, XXX, et Luc., I, 67 et suiv., il dit aussi : « La sage Sebille l'avoit dit avant lontens en ses escriz : Rome, dist ele, decherra en soi por glaive, por feu et por famine » ; or, c'est au vers 594 que Lc donne la prophétie de la Sibylle : « Regna ruent Romae ferro, flammaque fameque » ; notre auteur la répétera encore pour expliquer les « arcana carmina Sibyllae », Luc., V, 138. Pour expliquer la « turrigeram Bruti carinam », Luc., III, 514, il se sert de la scolie de Bc au v. 535. Sa scolie de Luc., I, 254, permet à notre auteur de relater d'après B, Lc, l'histoire de Rome prise par les Gaulois et sauvée par les oies, mais l'adjonction « Por ce... firent li Romain une oue d'or et l'aorerent comme dieu » est la traduction d'une annotation au v. 379 : « aeneum anserem » dans B, Lc, « argenteum anserem » dans Lb, Bc. Dans le passage qui traite de l'histoire de Marius et Sylla, nous lisons que le premier, revenant d'Afrique, avait avec lui « les larrons de mer, pirates que Pompee avoit envoiez en essil en Libe » (fol. 120 *c*). Cet anachronisme est dû à la glose de I, 122, qui se lit dans Bc : « Pompeius enim Cilicos piraticos bello subiecit. Piratae erant latrones marini... quos postea in diversas colonias dispersit ». Le qualificatif « Milon l'omicide » (fol. 123 *c*), traduction de « polluto Miloni » (Luc., II, 480), s'explique, il me semble, par le vers de Juvénal, II, 25 : « Quis caelum terris non misceat et mare caelo, Si fur displiceat Verri, *homicida Miloni*, » vers cité par Bc dans la scolie sur Luc., I, 323. Et si l'auteur insiste tellement sur l'indignation de César de se voir refuser l'honneur du triomphe, les scoliastes soulignent, eux aussi, ce fait à plusieurs reprises aux vers 203 et 308 du premier livre

de Lucain : « nollem esse hostis, sed cogor ab alio a quo mihi mei meriti honores negantur » ; « Vult enim deponere potestatem, sed Pompeius prohibet, qui eum non sinit triumphare et esse privatum » ; « non patiar negari mihi debitos honores » (V et U). Parmi les raisons qui poussent Caton à suivre le parti de Pompée, le texte français donne le fait qu'on ne sait pas encore si Pompée veut être seigneur de tous, tandis que pour César il n'y a pas de doute possible. Lucain dit juste le contraire :

> *Nec*, si fortuna favebit,
> Hunc quoque totius sibi ius promittere mundi
> *Non bene compertum est* (I, 320-322).

Cette interprétation fautive, mais incontestablement plus simple et logique, il a pu la trouver dans la scolie de Lc : « Ita potest legi, quod una negatio superfluit et sensus est : non est compertum hunc imponere sibi ius totius mundi sicut Caesar faciet... » ou dans B : « Vacca vero, expositor Lucani, construit ita : *nec non bene compertum est*, sed non videtur valere, cum solum *bene* hoc habet in se ».

Il reste pourtant quelques adjonctions dont je n'ai pas retrouvé la source. Au fol. 115 *c* le Français confond Milon, le *condottiere* défendu par Cicéron, avec l'athlète grec « si forz que il portoit bien un buef trestot vif sor son col .xxx. pas ou .xl. » Un peu plus loin (fol. 118 *c*) il traduit « Arctois e partibus » de Luc., I, 534, ainsi : « devers France, de cel endroit del fermament ou ces estoiles aperent que l'en apele le Char ». A « Cil de Mede » (fol. 120 *a*) il joint « (cil) d'Assire qui menjuent sel et cardamoine en leu de companage », ce qui ne trouve de correspondant ni dans le texte de Lucain, II, 49, ni dans les scolies imprimées. Il en est de même pour les précisions qui au fol. 125 *a* accompagnent les noms de Metellus et de Camillus (Luc., II, 544-45) : « Metellus qui conquist Crete et Corinte, Camillus qui rendi as Romains la dignité de porter ensaignes ». Dans le passage où l'auteur décrit les mœurs de Caton (fol. 122 *d*), il attribue à Caton la fameuse phrase : « Huem, disoit il, ne doit pas vivre pour menger, ançois doit menger por vivre », phrase qui est, on le sait, la traduction de *Ad Herennium*, IV, 36, si célèbre au moyen âge. Il est à sup-

poser que la source immédiate de ces quelques passages aura été, ici encore, les scolies de Lucain.

Il en va peut-être autrement du passage suivant (fol. 115 *a*) : Après avoir raconté d'après Lucain et Suétone la traversée du Rubicon, notre traducteur ajoute : « L'en trove neporquant en aucune escriture que les legions n'osoient passer Rubicon apres lui, come cil qui se doutoient de mespre<n>dre vers le commun de Rome. Mes Cesar, qui sot assez de nigromance et d'astrenomie, fist aparoir une trop grant ost de gent armee qui par devers France fesoient samblant d'anvaïr ses legions ; dont il avint que, por crieme de cele gent dont il cuidoient avoir l'assaut, il passerent l'iaue apres lor seignor. » Comme ce développement a un autre caractère que ceux que nous avons étudiés jusqu'ici, il est fort possible que notre auteur ait puisé à une autre source. Je rappelle à ce sujet le petit passage emprunté à la légende d'Alexandre que l'auteur a introduit dans son récit (fol. 131 *b*) et sur lequel P. Meyer a attiré l'attention [1]. Or, nous savons qu'au moyen âge César a parfois été considéré comme magicien. *Il Libro Imperiale,* par exemple, en donnant le récit de la dernière nuit de César d'après les *Faits des Romains* (fol. 241 *d*-242 *a* ; Suét., 81) ajoute : « Cesare aveva più volte udito spiriti parllare, però che era grande *negromante,* e però non parve a llui cosa nuova udire quella bocie [2] ». La source directe où notre auteur a puisé m'est pourtant inconnue.

Il serait intéressant de savoir quel manuscrit notre compilateur a consulté. Le texte de Lucain, nous avons pu le constater à plusieurs reprises, est en général assez bien traduit, quant au sens ; mais l'auteur français, qui a voulu donner un récit clair, simple et logique, du même style que celui dans lequel il a rédigé le reste de son histoire, ne s'est pas cru obligé de suivre son modèle à la lettre, — il s'en faut de beaucoup. Aussi, n'est-il pas possible de distinguer avec certitude, d'après la traduction, quelles leçons, quelles variantes contenait le texte de Lucain traduit par notre auteur. On pourrait peut-être citer II, 453, où la ville de *Nuceria* est représentée par la variante

1. *Romania,* XIV, p. 14.

2. Cf. E. G. Parodi, *Le storie di Cesare nella letteratura italiana dei primi secoli* (*Studi di filologia romanza,* fasc. II, p. 410).

Luceria dans la plupart des mss., sauf A (Ashburnhamensis), G (Bruxellensis), B (Bernensis), E (Erlangensis). Comme les *Faits* disent *Lucere*, il n'aura pas consulté un ms. appartenant au groupe AGBE. — Au livre IV, 171, nous lisons « Hoc (Et) fratres natosque suos videre patresque ». Ce vers manque dans M, où il a été ajouté en marge au xe siècle, tandis que dans ABE il se trouve placé après le vers 177. Or, ces quatre mss. forment un groupe auquel semble avoir appartenu aussi le texte, aujourd'hui perdu, pour lequel a été écrit le Commentum Bernense, publié par Usener. Comme les *Faits des Romains* traduisent ce vers (conut li uns son frere, li autre son cosin, li peres son fil, fol. 141 *a*) bien à sa place, il semble que le ms. dont s'est servi notre compilateur n'ait pas appartenu à ce groupe.

L'étude des gloses confirme cette conclusion. Nous n'avons trouvé aucun cas dans lequel le français ait traduit une glose du Comm. Bern. à l'exclusion des autres mss. : *Danubius* (II, 50) se lit aussi bien dans B que dans le Commentum. La même remarque vaut pour W (Wallersteinensis), G^1^ (Bruxellensis et Pragensis) et C (Bernensis), dont Endt a publié les scolies, et peut-être pour les deux mss. de Leyde V et U ; il est vrai que la glose de V, 152, sur le trépied d'Apollon, traduite par l'auteur français, ne se lit que dans U d'après Weber. Seulement, d'une part il ne faut pas oublier que U présente un caractère mixte et mal déterminé parmi les mss. de Lucain [1], tant pour le texte que pour les scolies ; d'autre part nous sommes en droit de nous méfier de l'exactitude de Weber. Il me semble donc très probable que cette scolie, qui d'ailleurs remonte à Servius, se sera trouvée et se trouvera encore dans d'autres mss. de Lucain. Rappelons aussi le passage où le texte français parle du Parnasse aux deux sommets, dont l'un serait l'Hélicon, l'autre le Cythéron, détail que ni Weber ni Endt ne donnent, et qui pourtant s'explique par une glose du Voss. ; je suis convaincu qu'on la retrouvera dans d'autres mss. De même les scolies sur I, 203, 308, 320, citées à la p. 68 et fournies par V et U.

1. Cf. l'édition de Francken, p. XXXVII.

Parmi les mss. qui restent, écartons aussi Vc. Ces scolies, en effet, s'éloignent en général du texte donné par le français et sont l'œuvre d'un humaniste du quinzième siècle. Il est cependant possible que, parmi les gloses recueillies par Vc, s'en trouvent quelques-unes empruntées à un ms. du groupe auquel appartenait le texte suivi par l'écrivain français. Tel semble être le cas pour I, 431, où seul Vc donne *Batavi* : *Bavarienses*, glose suivie servilement par notre Français.

Restent six mss., dont trois de Berlin (B Bp Bc) et trois de Leipzig (La Lb Lc). Sauf La, qui semble remonter au XIIe siècle, tous ces mss. sont du XIIIe ou même du XIVe siècle. La a peu de gloses correspondant avec le texte français, et on les retrouve dans Bp ; nous pouvons donc l'écarter. Quant aux autres mss., ils semblent tous être apparentés entre eux ; d'après Weber, on distingue dans Lc et Lb plusieurs mains ; les scolies de ces deux mss. ont été prises à des sources différentes, de sorte que dans l'état actuel de nos connaissances nous ne pouvons qu'émettre la supposition que le ms. dont s'est servi l'auteur français découle, directement ou indirectement, de la même source où ont puisé également les clercs qui ont compilé les scolies de Berlin et de Leipzig, plus spécialement celles de Lc et de B, semble-t-il.

*
* *

Malgré l'insuffisance de nos sources, nous sommes arrivé à quelque résultat et nous avons pu nous faire une idée du procédé suivi par l'auteur français dans son travail d'adaptation. Nous aimerions savoir si, en compilant Salluste, Suétone et César, il s'est appuyé aussi, comme pour Lucain, sur les données que lui fournissaient les scoliastes. Malheureusement, ici la philologie classique nous laisse complètement en défaut : il n'existe aucune collection ni des gloses sur Salluste, ni de celles sur Suétone, ni de celles sur César. En 1879, E. Hedicke a écrit une petite étude de dix pages sur les *Scholia in Caesarem et Sallustium* [1], et, neuf ans plus tard, R. Mollweide a consacré un

1. Progr. Gymn. Quedlinburg, 1879, p. 9-18.

article de dix-sept pages aux gloses de Salluste [1], dans lequel il dit son projet de publier les gloses du *Catilina* d'après un ms. de Munich (14515, Em. F. 18). Ce projet n'a pas été réalisé, parce que, je suppose, ces gloses « keinen anderen als kulturhistorischen Wert beanspruchen, insofern als sie ein Bild von der Art und Weise geben, wie die Klassiker in der Zeit etwa vom Untergange des weströmischen Reiches bis in das 9. Jahrhundert behandelt wurden » et qu'elles ne présentaient pas d'intérêt pour la critique verbale !

Ainsi il nous est impossible pour le moment de répondre à la question que nous nous sommes posée, à savoir si le traducteur s'est servi d'un ms. annoté comme il l'a fait pour Lucain. Pourtant j'ai trouvé une indication précieuse : notre compilateur place en tête de son livre un prologue copié sur celui de Salluste ; puis, avant de parler de César, il nous expose « quels dignetez et quels baillies il ot a Rome ançois que il eust empereors », en faisant suivre une liste de magistrats romains, qui est semblable ou à peu près à celle que donne Isidore de Séville dans ses *Origines*, IX, 3. Or nous lisons dans Mollweide, p. 5, la description suivante d'un des mss. de Munich : « Cod. Monac. 14515 (Em. F. 18) membr. in-4°, s. XII, 142 fol., f. 1-27 Sall. *Cat.*, f. 27-29 Fragm. aus Isidor. Orig., IX, 3, 1-62 *de regnis militiaeque vocabulis.* » Nous pouvons donc affirmer que notre auteur n'est pas allé lui-même chercher dans Isidore cette liste, mais qu'elle se trouvait déjà dans le manuscrit de Salluste qu'il avait devant lui sur sa table de travail.

Il serait à désirer que les philologues classiques ou médiévalistes se missent à étudier et à publier les collections de gloses sur les grands auteurs latins, non seulement pour que nous puissions mieux juger des procédés de l'auteur des *Faits des Romains*, mais surtout pour que nous puissions nous faire une idée plus nette de la façon dont on a étudié les auteurs classiques au cours des siècles, et comment et en quelle mesure la culture classique a été conservée et transmise aux générations suivantes.

K. SNEYDERS DE VOGEL.

1. Progr. Lyceum Strasbourg, 1888, p. 3-19.

MÉLANGES

CIL PERT SON SENS QUI SANS MOEUTE VEULT TENDRE
PROVERBE DU MOYEN AGE

Ce proverbe, dont je ne connais qu'un seul exemple, se trouve dans le *Recueil général des jeux-partis français* de MM. A. Långfors, A. Jeanroy, L. Brandin (Paris, 1926), I, p. 122, n° XXXIII. Une dame s'est toujours montrée cruelle envers celui qui l'aime, mais quand la jeunesse est passée, elle se sent enfin disposée à lui accorder son amour. Bretel demande à Jehan de Grieviler si l'amant doit y répondre. Grieviler dit que oui : l'amour peut enflammer sur le tard un cœur de femme jusque là insensible. — Bretel dit, au contraire que, si une femme ne s'offre à celui qui l'aime que quand elle est vieille, c'est parce que les autres ne veulent plus d'elle. — Les femmes, répond Grieviler, ne s'offrent jamais qu'à leur corps défendant. Cela leur sied, et c'est ce qui rend le fruit de l'amour si savoureux. Qui convoite le fruit doit attendre qu'il soit mûr. — Les vieilles gens, riposte Bretel, ont perdu leur force et leur beauté. *Cil pert son sens qui sans moeute veult tendre.*

Quel est le sens de ce proverbe ? Dans les notes du poème les éditeurs le commentent ainsi : « Proverbe inconnu ; probablement : C'est folie que de vouloir chasser sans meute ». Cf. *ib.*, II, 349.

Il est incontestable que *moeute* peut signifier « troupe de chiens », mais je n'ai jamais, dans mes lectures d'ouvrages cynégétiques du moyen âge, rencontré d'exemple où *tendre* se rapporte à la chasse avec les chiens. D'autre part, *tendre* est un verbe extrêmement fréquent dans la chasse qui se fait avec les rets, les lacs, les filets, etc. *Tendre un rets, un lacs, un filet, un*

piège, etc., sont et ont été de tout temps des expressions courantes. Dans ce sens le verbe s'emploie aussi sans complément :

Et se tu ne treuves carrefourc a point, si tan ton reseul sanz carrefourc... Et toutevoies vaut mieux la maniere de *tendre* au carrefourc, *Modus*, **84**, 49. Va aus tesriers un poi aprés minuit et tent tes pouches es bouches du tesrrier, es plus hanteez, et estouperas les autres... Et se tu as ainsi *tendu* par toutes les bouches..., si t'en va quant tu aras *tendu* et revien au matin, *ib.*, **88**, 35, 40. Faucons... ont leur plaches que il pranent pour eulz perchier et sont diverses, et pour ce y faut *tendre* diversement..., et faut que celui qui *tent* soit soutil de *tendre*, *ib.*, **122**, 5, 29, etc.

Godefroy offre dans le *Supplément* un seul ex. de cet emploi neutre de *tendre* qu'il traduit « disposer des filets pour chasser » :

Des malfaiteurs *tendans* ou peschanz es lieus dessus diz (de 1414).

Dans cet emploi le verbe *tendre* se construisait avec la préposition *à* pour indiquer la bête ou l'oiseau qu'on voulait prendre :

Tendre aux oiseaux « to lay, or set nets, etc. for birds », Cotgrave, art. *tendre*. Comme Jehan Chierel... et Colin son frere... feussent alez à heure de vespre *tendre aus oisiaux* appellez Vuidecox, autrement bequaces, du Cange, art. *videcacus* (de 1380). Ce sont bestes, que bestes noires, qui bien seuffrent que l'en *leur tende* de pres, fors que l'en soit au dessous de vent, *Modus*, **60**, 69. Et se vous voulés *tendre as oisiaus de praie*, comme faucons, espreviers, vous tendrés ceste roi en celle maniere, *ib.*, **125**, 31. En celle maniere *tendés aus cardonnetes* en un cardonnai et ostés les cardons d'enmi la roi, et arés es cages des cardonnetes pour apeler et u chambel aussi. Se vous voulés *tendre aus aloes*, la seson en est environ la Toussains quant il fait cler temps et il a un poi gelé, *ib.*, **125**, 83, 86. Cf. : Qui veult *tendre ceste rois aus pinchons passans*, la seson en est depuis la Saint Michiel jusques a la Toussains, *ib.*, **125**, 72.

On trouve parfois *tendre pour un oiseau* au lieu de *tendre a un oiseau* :

Et se vous voulés *tendre ceste roi pour les menus oisiaus*, il faut..., *Modus* **125**, 35. Et ainssi *tendrés pour la soudre des pinchons* aprés la Toussains, quant il fait froit et il s'asemblent pour pasturer, *ib.*, **125**, 81.

Si le sens de *tendre* est donc bien clair, à quoi se rapporte le

mot *moeute* du proverbe ? Il ne suffit pas que l'oiseleur tende ses rets, ses lacs, ses filets ou ses gluaux ; il faut qu'il attire les oiseaux, d'une façon ou d'une autre, au lieu où il a tendu son engin pour les y faire donner. Dans ce but, il se procure un appeau. Il y a des appeaux artificiels, par ex. un sifflet à l'aide duquel l'oiseleur, caché dans une loge ou dans les buissons, imite les cris des oiseaux, et des appeaux naturels, dits aussi appelants. On peut se servir d'une chouette que les petits oiseaux ne manqueront pas d'agacer et d'attaquer. On peut mettre quelques oiseaux vivants dans une cage placée près des filets, des rets ou des arbres sur lesquels on avait posé les gluaux. Mais les vieux oiseleurs connaissaient une installation plus pratique pour poser les appeaux vivants. Citons le chap. **135** de *Modus* « Comment l'en prent les pinchons a la passee aus chans et aus abreis », où l'on trouve tous les détails de cette installation :

L'en doit avoir une ligne bien deliee, laquelle yra parmi les arbres [: sur lesquels on a posé les gluaux] et sera atachiee au bout d'une verge qui sera fichiee a quatre afours des arbres, et ara la verge environ cinc piés de lonc. Et de l'autre part des arbres ara une fourchete aussi longue comme la verge, sus quoi la ligne sera mise, afin que, quant l'en tirera la ligne, que les pinchons qui seront en la ligne puissent sourdre et mouvoir. Celui qui tendra la ligne doit estre loing comme au giet d'une pierre, et doit avoir en la ligne quatre pinchons ou cinc et doivent tenir a la ligne par les elles ou par les piés, et doit avoir a la ligne cordelez a quoi il pendront... Et entour les arbres doit avoir quajetes, cinc ou sis, bien loing des arbres comme a un giet de palet, ou il ara trois ou quatre pinchons en chascune qui chanteront et apeleront les passans, laquelle chose, c'est la clef du mestier, que d'avoir pinchons bien apelans en la ligne et es cagetes. Celui qui meut la ligne, se il voit pinchons dessendre pour eulz asseer es arbres, il ne doit point mouvoir ses pinchons tant que il voie que eulz aient fait refus de eulz asseoir, et quant il passent oultre, il doit tirer sa ligne et mouvoir ses pinchons une fois ou deus tant que il voie que il font du tout refus de torner, *Modus*, **135**, 34-60.

Dans le même chapitre il y a auparavant une allusion à cette installation, qui y est appelée *meute* :

Et anchois que l'en fache ses arbres, l'en doit guetier ou il a bonne passee de pinchons, et se tu la treuves bonne, si fai tes arbes [: pour les gluaux.] Et ne les fai mie trop pres de bois, ne de haies, ne de bissons, et ne soient

mie fais en grans chaumes de bles, ne en gasquieres, ne en fries, mes soient fais ou il a petit chaume, quer en telle place descendent volentiers les pinchons pour pasturer, et si voient mieux la *meute* des pinchons qui sont en la ligne que il ne feroient se il estoient couvers en un grant chaume de ble, *Modus*, **135**, 13-23.

Il y a dans le même chapitre de *Modus* une miniature qui représente la *meute* (fol. 95 v° du ms. 12399 de la Bibl. nat.); cette miniature a été reproduite dans mon édition de *Modus* et dans ma transcription de *Modus* en français moderne (Paris, Em. Nourry, 1931).

Dans mes *Glanures lexicographiques* (Lund, 1932), je donne d'autres ex. de *meute*, *muete*, qui provient de *movita, se rapportant aux oiseaux qu'on fait mouvoir; cf. l'expr. *mouvoir la ligne*, *mouvoir les pinchons*, à la fin de la citation de *Modus* **135**, 34-60, donnée ci-dessus.

Cette installation est encore appelée *meute* dans Fr. Fortin, *Les ruses innocentes* (Paris, 1688). C'est dans le chapitre « De la façon qu'on prend toutes sortes d'oyseaux dans le milieu d'une campagne avec un Abret ou buisson et des gluaux », inspiré par *Modus* :

Quand vous aurez pris trois ou quatre oyseaux de quelque espece que ce soit, il faudra tendre une petite ficelle... Prenez un petit baston, long de deux pieds, et le piquez tout droit en terre, à deux toises plus loin, et au côté de l'Abret. Attachez la petite ficelle au bout. Vous la passerez sur une petite fourchette, qui sera de deux pieds de haut, et piquée à quatre toises de l'autre petit baston, et vous porterez le tout à la loge. Cela estant fait, attachez les quatre ou cinq oyseaux que vous avez pris à cette ficelle entre le baston et la fourchette. Ils seront liez par les pieds, avec un fil de deux pieds de long attaché à la ficelle, qui doit estre lâche, afin que les oyseaux qui y sont attachés soient tous à terre. Aprés cela retirez-vous dans la loge, et lors que vous verrés voler quelque oyseau, tirés un peu la ficelle, ceux qui y seront attachés voleront. Par ce moyen vous pourrés prendre de beaucoup de sortes d'oyseaux dont vous n'avez pas les appellans : car tous ceux qui passeront en l'air appercevans voler les vostres, croiront qu'ils mangent en ce lieu-là ; ce qui les fera baisser et s'asseoir sur les gluaux, d'où vous les osterez promptement [1], p. 136-37.

---

1. J'ai supprimé dans cette citation les nombreux renvois à la figure, p. 173, représentant la *meute* dans Fortin.

Fortin parle encore de la *meute* dans le chap. qui traite de la manière dont on prend les ortolans avec les rets saillants (p. 206), et à propos de ce chap. il offre deux dessins représentant la *meute* (p. 255). Ici, comme pour le chap. précédent, Fortin a puisé dans *Modus*, qui dans la description des rets saillants, appelés par l'auteur de *Modus* « roi a quatre gielles » ou « roi a deux manteaux » parle brièvement de la *meute* :

Et es quatre cagetes doit avoir pinchons pour apeler les passans, et en la *meute*, c'est la verge fourchie qui est enmi la rois, doit avoir deus pinchons, qui tendront par les piés ou par une elle, *Modus*, **125**, 77-81.

Ici l'installation est plus simple, et ne consiste qu'en un bâton auquel sont attachés l'appeau et la ficelle à l'aide de laquelle on fait vibrer le bâton et voltiger l'oiseau; cf. la note **125**, 97-8, de mon édition de *Modus*.

A la page 176, Fortin donne la définition suivante de la *meute* :

Meute est un oyseau attaché à quelque bâton ou corde, lequel sert pour faire approcher les autres des filets ; aussi l'appelle-t'on .quelquefois *moquette* [1].

La même définition est donnée par Langlois, *Dictionnaire des chasses* (Paris, 1739), qui l'a copiée de Fortin. Langlois offre aussi le verbe dérivé *meutir*, sous l'art. *paumille* : « Machine composée de plusieurs pièces sur laquelle on met un Oiseau en vie pour *meutir* [2] ». Dans mes *Glanures lexicographiques*, j'ai traduit ce verbe « faire venir les oiseaux, les attirer avec une *meute*, c.-à-d. une verge à laquelle on attache des oiseaux qu'on fait remuer pour attirer les autres ».

Dans le *Dictionnaire de chasse et de pêche* (Paris, 1769), II, p. 178, art. *moquette*, le mot *meute* a été singulièrement estro-

1. *Moquette* qui a remplacé *meute* a été bien expliqué par Langlois, *Dictionnaire des chasses* (Paris, 1739) : « On a dit ce dernier mot, à cause qu'on se moque des Oiseaux qui volent en l'air en leur en exposant d'autres qui sont attachés, afin de les attirer au piége ».

2. Dans P. Bulliard, *Aviceptologie*, on trouve une description détaillée de la *paumille* et une figure qui la représente.

pié. L'art. *moquette* s'y termine ainsi : « *Monte* est synonime de *Moquette* ». On cherche en vain un art. *monte* dans le dictionnaire, et il est évident que *monte* est une erreur ou coquille pour *meute*. De telles erreurs ne sont pas rares dans les ouvrages cynégétiques ; voir p. ex. les art. *parc*, *mauvais*, *ouvre* de mes *Glanures lexicographiques*.

Le mot *meute* apparaît encore sporadiquement au commencement du XIXe siècle, dans P. Bulliard, *Aviceptologie*, chap. « De l'Arbret ou l'Arbrot », et dans Kresz, *Traité des chasses aux pièges* (Paris, 1822), I, p. 136, mais seulement dans le composé *verge de meute*, qui selon le dernier auteur est vieilli. L'expression *verge de meute* est expliquée ainsi par Fr. Fortin :

> *Verge de meute* n'est autre chose qu'une verge ou baguette qu'on garnit de trois piquets avec des ficelles, pour y attacher un oyseau vivant, lequel étant lié s'appelle *meute*, p. 178.

L'expression *verge de meute* a été remplacée par *sanglot*[1] (Kresz, p. 136), par *gingalle* (Cl. Gauchet, *Le plaisir des champs*, voir mes *Glanures lexicographiques*) ou par *verge de huau*[2] (E. Blaze, *Le chasseur aux filets*, Paris, 1839, p. 110).

Dans le dernier ouvrage *verge de meute* est généralement remplacé non pas par *verge de huau*, mais par *sambeyère* ; l'appeau attaché à la *sambeyère* y est dit *sambé*. Dans le *Vocabulaire du chasseur aux filets* à la fin du volume, l'auteur explique ainsi ces mots :

> *Sambé* « oiseau attaché par la patte ou par un corselet[3] à la sambeyère ».

---

1. Ce mot paraît dériver de cingulum. Dans certains dialectes italiens des dérivés de ce mot signifient « verge », dans un emploi technique : « die Ruten, mit denen die Strohdächer zusammengehalten werden », Meyer-Lübke, *Étym. Wörterbuch*, art. 1925.

2. *Verge de huau* était à l'origine la verge à laquelle on liait la chouette dont on se servait comme appeau ; cf. les renvois de l'art. *huhen* du *Gloss.* de mon édition de *Modus*. Fr. Fortin donne la définition suivante de *verge de huhau* : « C'est une verge plus longue et plus forte que la précédente [: la verge de meute], laquelle on garnit de quatre petits piquets, et quand on s'en veut servir, l'on y attache les aîles d'un milan, que les païsans appellent un huau », p. 178.

3. Cf. « On leur passe autour du corps une bricole que les oiseleurs

Sambeyère « baguette que le chasseur fait mouvoir pour que le sambé voltige ou se perche ».

Sambé, qui est d'origine méridionale (voir Godefroy, art. *chambel*, qui y copie Blaze) dérive de *cimbellum, forme secondaire de cymbalum, se rapportant aux appeaux vivants qui chantent pour attirer les oiseaux. Le mot est fréquent dans *Modus* sous la forme normande *chembel* ou *chambel* avec le sens secondaire « verge de meute, bâton auquel on attache l'appeau », évolution de sens qui se comprend facilement. Un changement de signification en sens contraire s'observe pour le mot *estolon*, qui se présente aussi sous les formes *estalon*, *estelon*, et, avec aphérèse, *tollon*, dans les différents manuscrits de *Modus*. Dans la *Note* 83, 60 de mon édition de *Modus*, j'ai cité plusieurs exemples de ces mots, qui sont d'origine germanique, tant de *Modus* que d'autres textes. Leur sens primitif est « bâton », puis, dans la langue des oiseleurs, « bâton auquel on attache l'appeau » et en second lieu « oiseau, généralement pigeon, servant d'appeau ». Le mot *meute* lui-même n'a pas été exempt de ces flottements de sens. Dans le dernier ex. cité de *Modus* l'auteur dit : « *Meute*, c'est la verge fourchie qui est enmi la rois » ; trois siècles plus tard Fr. Fortin, comme nous l'avons vu, explique ainsi le mot : « *Meute* est un oyseau attaché à quelque bâton ou corde, lequel sert pour faire approcher les autres des filets ».

L'ancien provençal connaissait le mot *cembel* comme terme d'oiseleur. Levy, *Provenzalisches Supplementwörterbuch*, enregistre *cembel* avec les sens « Lockvogel, Falle, Betrug » ; aux exemples qui y sont cités on peut ajouter *La chanson de sainte Foi d'Agen*, vers 96. Levy enregistre aussi le verbe dérivé *cembelar* « locken » ; son sens primitif est donné par le *Donatus provincialis*, cité par Levy : *cembelar* « ostendere avem ad capiendum aliam ».

L'espagnol possède deux dérivés de *cimbellum, à savoir *cimillo* et *cimbel*. Tous deux ont pris un sens secondaire : *cimillo*, comme *chambel* dans *Modus*, signifie « verge à laquelle on

---

appellent corset, et qui permet un libre mouvement aux ailes. Ce corset s'attache par un nœud à la boucle de ficelle qui se trouve au bout du sanglot », Kresz, *Traité des chasses aux pièges* (Paris, 1822), I, p. 136.

attache l'appeau », *cimbel* « ficelle, à l'aide de laquelle on fait remuer et voltiger l'appeau ». Citons le *Diccionario de la lengua española de la Real Academia Española* :

Cimillo « vara larga y flexible que se ata por un extremo a la rama de un árbol y por el medio a otra, y en el otro extremo se pone sujeta una ave, que sirve de señuelo. Atase un cimbel a dicha vara, y tirando de él el cazador desde un lugar oculto, al movimiento del ave acuden otras, y entonces les tira ».

Cimbel « cordel que se ata a la punta del cimillo en que se pone el ave que sirve de señuelo para cazar otras ».

Cimbel se rencontre encore parfois avec le sens primitif « appeau », comme nous l'apprend le *Diccionario de la Academia*, qui traduit le mot en second lieu : « Ave o figura de ella que se emplea con dicho objeto ».

Cimillo est la forme populaire, *cimbel* a été emprunté au provençal, comme it. *zimbello*. L'italien a formé les dérivés *zimbellare*, *zimbellamento*, *zimbellatore*, *zimbellata* « l'atto che si fa movendo lo zimbello », *zimbelliera* = esp. *cimillo*.

* * *

Le sens de *Cil pert son sens qui sans moeute veult tendre* est donc tout clair : « C'est folie que de tendre filet, rets ou gluaux sans l'installation dite *meute* ». Mais que veut dire Bretel en citant ce proverbe dans le jeu-parti mentionné ci-dessus? Bretel ne se contente pas d'être récompensé sur le tard des fruits de l'amour ; il veut une récompense immédiate de ses bons services auprès de sa dame. Si l'amant n'obtient pas les faveurs de sa dame, il ne s'y est pas pris de la bonne façon. Il a procédé tout aussi follement et avec aussi peu de connaissance de cause que l'oiseleur qui tend ses rets, filets ou gluaux sans la *meute*, qui, comme dit l'auteur de *Modus*, est la clef du métier d'oiseleur. Tous les deux perdent leur temps, et l'un est comparable à l'autre.

Gunnar Tilander.

L'ACCIDENT DU VERS 2242 DE LA *CHANSON DE ROLAND*.

I

Tous ceux qui se sont occupés du texte d'Oxford se rappellent la transposition du vers 2242, que M. Bédier qualifie d'accident inexpliqué [1]. Je crois qu'on peut en donner une explication, et beaucoup plus simple que celle qu'en donne M. Ch. Samaran dans sa précieuse étude paléographique sur le manuscrit Digby 23 [2]. Le raisonnement de M. Samaran, qui a le tort de n'expliquer qu'à demi cet étrange accident, l'amène à émettre l'opinion qu'il y avait peut-être « de véritables ateliers de scribes en train d'exécuter des copies de la *Chanson* sur des modèles formés, comme le voulaient l'usage, la commodité et la rapidité du travail, de cahiers non cousus ensemble ». Cette hypothèse nous semble très plausible, mais l'accident du vers 2242 lui est d'un faible appui.

On se rappelle les faits : le vers 2242 (*Morz est Turpin le guerreier Charlun*), qui devrait être le dernier du feuillet 40 *verso*, a été inséré par le copiste après le vers 1823 et se trouve ainsi être le dernier vers du feuillet 33 *recto*. Ces deux feuillets constituent la feuille double extérieure du cinquième cahier. Il nous semble évident que le copiste, ayant rempli ce cahier, à l'exception du dernier vers du feuillet 40 *verso* (= v. 2242), a interrompu son travail pour une raison quelconque ; ce sera, si l'on veut, parce que le vers 2241 était le dernier d'un cahier non relié de son modèle, et que le copiste a dû pour lire 2242 et la suite prendre le cahier suivant. En reprenant son travail, le copiste se sera bien rappelé qu'un vers manquait toujours à la dernière page du cahier (depuis le commencement du cahier il n'avait pas manqué une seule fois d'écrire 28 vers à la page),

1. Aux *Notes critiques* de son édition (I, p. 377).

2. *La Chanson de Roland. Reproduction phototypique du ms. Digby 23*... par le Comte Alexandre de Laborde. Étude paléographique de M. Ch. Samaran ; Paris, 1932. Présentée aux membres du Roxburghe Club (Tirage limité à 120 exemplaires).

mais il aura pris ce cahier sens dessus dessous [1] et aura ajouté le vers manquant (2242) au bas de la première page extérieure (33 *recto*) au lieu de l'écrire au bas de la dernière (40 *verso*). Sa méprise était d'autant plus facile que les deux pages extérieures se terminent également sur une tirade en *o*. Le cinquième cahier comporte ainsi une première page à 29 vers, une dernière à 27 vers, et quatorze pages à 28 vers. Il est à noter que les trois premières pages du cahier suivant comptent 28 vers chacune.

A. Ewert.

II

Je pense que M. Ewert a éclairci le mystère du v. 2242 du *Roland*; son explication pourrait être, sur un point, légèrement modifiée. Il se représente en effet le copiste du manuscrit d'Oxford écrivant sur un cahier de parchemin déjà plié et assemblé; cela n'est pas nécessaire, et, surtout quand ils avaient du « parchemin assez épais », comme celui du ms. Digby, les copistes du moyen âge devaient avoir avantage à écrire sur des feuilles non assemblées et même non pliées, ou avec une pliure peu marquée : ils pouvaient ainsi travailler bien à plat, et c'est ainsi qu'on en use encore aujourd'hui pour des transcriptions soignées sur du papier très fort. Dans ces conditions chaque feuillet double destiné à entrer dans la composition d'un quaternion se présentait au copiste comme une large feuille à 2 colonnes qu'il remplissait dans l'ordre indiqué par le schéma ci-dessous :

d (40 v°)	*a* (33 r°)
c (40 r°)	*b* (33 v°)

Quand il s'agissait du feuillet double intérieur du quaternion, l'ordre était *a*, *b*, *c*, *d*, sans interruption ; pour les autres feuillets, il y avait interruption entre l'écriture de *b* et celle de *c*, la con-

1. Le cahier peut avoir été retourné, soit dans l'intervalle, soit machinalement par le copiste lui-même au moment de s'arrêter, ou bien au moment de reprendre son travail et en même temps qu'il changeait de page dans son modèle.

fection du ou des feuillets intérieurs remplissant cette solution de continuité.

Représentons-nous maintenant le copiste du ms. Digby en train d'achever le double feuillet 33-40, feuillet extérieur du cinquième quaternion, c'est-à-dire écrivant la page *d* = 40 verso, sur la partie gauche de sa feuille double de parchemin ouverte à plat : il a à sa droite la page *a* = 33 r°. Si, pour quelque raison que ce soit, il s'est arrêté après le v. 2241, vingt-septième vers de sa page *d*, il savait qu'il devait, en reprenant son labeur, ajouter un vers au bas de sa dernière page ; c'est bien ce qu'il a fait, mais, par un mouvement naturel (et trompé peut-être d'ailleurs par l'identité des assonances au bas des deux pages *d* et *a*), il a fait cette addition au bas de la page (ou, si l'on veut, de la colonne) de droite, comme s'il avait devant lui une face intérieure (*b-c*) de feuillet et non la face extérieure (*d-a*). Cette erreur me paraît plus vraisemblable que celle que suppose M. Ewert et qui aurait consisté à écrire un *dernier* vers au bas d'une *première* page de quaternion facilement discernable dans un cahier plié et assemblé.

M. R.

THIBAUT DE CHAMPAGNE ET GACE BRULÉ

L'auteur des *Grandes Chroniques de France* qui écrivait en 1274 [1] raconte en ces termes la soumission du comte Thibaut de Champagne en l'année 1236 :

« A celle paix faire fu la royne Blanche qui dist : « Par Dieu, conte Thibaut, vous ne déussiez point estre nostre contraire ; il vous déust bien remembrer de la bonté que le roy mon fils vous fist, qui vint en vostre aide pour secourre vostre contrée et vostre terre contre tous les barons de France qui la vouloient toute ardoir et mettre en charbon ». Le conte regarda la royne qui tant estoit sage et tant belle que de la grant biauté d'elle il fu tout esbahi. Si ly respondi : « Par ma foy, madame, mon cuer et mon corps et toute ma terre est en vostre commandement ; né n'est riens qui vous peust plaire que je ne feisse volentiers ; né jamais, sé Dieu plaist, contre vous né contre les vos je n'irai. » D'ilec se parti tout pensis et ly venoit souvent en remembrance du doux regard la royne et de sa belle contenance ; lors si

1. A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France au moyen âge*, n° 2530.

entroit en son cuer une pensée douce et amoureuse. Mais quant il ly souvenoit qu'elle estoit si haute dame, de si bonne vie et de si nete qu'il n'en pourroit jà joïr, si muoit sa douce pensée amoureuse en grant tristesce.

« Et, pour ce que parfondes pensées engendrent melancolie, ly fu-il loé d'aucuns sages hommes qu'il s'estudiast en biaux sons de vielle et en doux chans delitables. Si fist entre luy et Gace Brulé les plus belles chançons et les plus delitables et mélodieuses qui onques fussent oïes en chançon né en vielle. Et les fist escripre en sa sale à Provins et en celle de Troyes, et sont appellées *Les Chansons au roy de Navarre* » [1].

Ce passage a fréquemment attiré l'attention des historiens de la littérature et des historiens proprement dits qui généralement lui ont été défavorables. Nous n'avons point ici l'intention d'examiner la question des amours de la reine et de Thibaut de Champagne. Mais il est bien certain que tous les arguments tirés de l'âge des prétendus amoureux et du moment où se place l'aventure sont sans valeur. Et il serait étrange, s'il n'y a jamais eu au moins apparence de sentiment tendre entre la reine et le comte, que l'annaliste officiel ait cru devoir soulever cette délicate question et noter « le doux regard la royne et... sa belle contenance ».

Nous préférons nous arrêter à la seconde partie du texte, celle qui touche les rapports du comte de Champagne et du poète Gace Brulé.

Le sens même en est discuté. Claude Fauchet [2], qui le premier releva ce passage, le comprenait comme signifiant une collaboration de Gace et de Thibaut, collaboration dont les résultats auraient été utilisés pour la décoration murale des châteaux de Troyes et de Provins. On semble s'accorder maintenant, après les recherches de P. Paris [3] et de G. Huet [4], pour donner de ce texte une interprétation différente : le chroniqueur aurait simplement voulu dire que les plus belles et les plus agréables chansons du monde avaient été composées, les unes par Thibaut, les autres par Gace. Le comte de Champagne,

1. *Les grandes chroniques de France*, éd. P. Paris, Paris, 1838, IV, pp. 254-255.

2. *Recueil de l'origine de la langue et de la poésie françoise*, Paris, 1581, in-4, pp. 119 et 122.

3. *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 564-565.

4. *Les chansons de Gace Brulé*, Paris, 1902, (SATF.), pp. I-IV.

depuis roi de Navarre, les aurait fait copier par des gens à son service dans la salle de son palais à Troyes et à Provins.

Toutefois, G. Huet remarquait que l'expression « entre luy et Gace Brulé » pouvait avoir le sens d'une collaboration et que l'interprétation proposée par P. Paris suppose une assez forte ellipse [1]. M. Wallensköld, d'autre part, frappé des témoignages qui prouvent qu'au XVIIIe siècle on voyait encore à Provins les restes des inscriptions du comte Thibaut, ne rejette pas absolument la possibilité de l'interprétation primitive [2] en ce qui concerne le sens de « escripre ».

En réalité, le sens proposé par P. Paris pour notre passage impliquerait que l'auteur des *Grandes Chroniques* était un écrivain bizarre. Pourquoi, à propos de Thibaut de Champagne, parlerait-il de Gace Brulé ? Pour montrer qu'il connaissait ses chansons [3] ? Mais alors il aurait choisi un autre moment. Et pourquoi parler de Gace Brulé plutôt que de tel autre de ses contemporains dont les œuvres ont été au moins aussi célèbres, le Chatelain de Coucy par exemple ?

D'autre part, quelle étrange idée de lui faire transformer la salle du palais de Provins et celle du palais de Troyes en un *scriptorium*, où des clercs aux gages du roi de Navarre auraient recopié les œuvres de celui-ci. C'est ne pas se rendre compte de ce qu'était la *salle* du palais d'un grand feudataire au XIIIe siècle.

Cette explication proposée du passage des *Grandes Chroniques* suppose chez leur auteur une attitude d'esprit, des habitudes de style, une ignorance des mœurs de son époque que le reste du texte ne justifie en aucune manière. En réalité on l'a proposée parce que la note des *Grandes Chroniques* ne s'accorde pas avec ce que l'on sait — ou croit savoir — de la vie de Gace

---

1. *Loc. cit.*, pp. III-IV.

2. *Les chansons de Thibaut de Champagne*, éd. A. Wallensköld, Paris, 1925 (SATF.), p. XVII, n. 3.

3. Ni P. Paris, ni G. Huet ne semblent s'être posé la question. En somme le chroniqueur, étant amené à parler des poésies du roi de Navarre dirait, comme le veut P. Paris, que le comte et Gace ont fait les plus belles chansons qui soient au monde. On aimerait, avant d'attribuer à Primat ce jugement littéraire, savoir si, en d'autres circonstances, il a laissé sa plume de chroniqueur s'égarer dans les sentiers de la critique littéraire. Or, il n'en est rien.

Brulé. On ne connaît à celui-ci aucun ami commun avec Thibaut. Dans leurs œuvres ils sont muets l'un sur l'autre [1]. Enfin l'on place l'activité poétique de Gace dans la seconde moitié du XIIe siècle, et celle de Thibaut dans le second tiers du XIIIe. Gace Brulé, dit le dernier éditeur des poésies du roi de Navarre, est antérieur d'un demi-siècle à Thibaut de Champagne [2].

Est-ce bien sûr et comment s'établit la biographie de Gace ? On ne connaissait jusqu'à présent qu'un texte historique relatif au poète. C'est une charte, découverte et publiée par Guilhermoz [3], qui nous le montre possédant des terres dans la région de Dreux en l'an 1212. Il est alors chevalier [4], mais le document en question ne nous permet pas de préciser quel était alors son âge. Il avait au moins vingt ans, c'est tout ce que l'on peut dire.

On sait autre chose par une œuvre littéraire de cette époque. Le *Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole* cite trois chansons de Gace Brulé [5]. Or, l'éditeur de ce roman, G. Servois, le datait de 1201 [6]. On a donc raisonné ainsi : en 1201, Gace Brulé est connu comme poète (on a même dit [7] que « ses vers étaient dans toutes les mémoires »), donc il avait commencé à écrire longtemps avant, d'autant plus que l'auteur de *Guillaume de Dole* l'appelle « Mon segnor » ce qui indique qu'il était chevalier [8], détail qui montre que, en 1201, notre chansonnier n'était plus un tout jeune homme.

1. P. Paris, *loc. cit.*, p. 564, qui reproduit ici l'objection de Levesque de la Ravallière dans son édition des *Poésies du Roi de Navarre*, Paris, 1747, I, pp. 233-236.

2. Wallensköld, *op. cit.*, p. XVII, n. 2.

3. *Romania*, XXII, 1893, p. 127.

4. G. Huet, *op. cit.*, p. XVI, n. 4.

5. *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, éd. G. Servois, Paris, 1893 (SATF.), vv. 845-51, 2017-2026, 3616-3622. Ce sont les chansons V et XXIII des attributions certaines de l'édition G. Huet et la pièce XXXIX des attributions douteuses. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que l'auteur de *Guillaume de Dole* nomme Gace, lorsqu'il cite les pièces où celui-ci ne s'est pas nommé, et ne donne pas de nom d'auteur lorsqu'il cite un couplet de la chanson dont l'envoi contient au contraire le nom du poète.

6. *Op. cit.*, p. LXXXVI.

7. G. Huet, *op. cit.*, p. VI.

8. Est-ce bien certain d'ailleurs ? Si nous n'avions que cette formule, il vau-

Mais M. Lucien Foulet a établi par de fort bonnes raisons que la date du *Guillaume de Dole* se peut abaisser à 1210-1214 [1]. D'autre part, les recherches de M. Bédier et surtout celles de Ch. V. Langlois nous ont révélé le nom et la personnalité de son auteur, Jean Renart de Dammartin. Nous savons que ce poète génial était un pauvre diable, un homme de petite extraction dont la poche était plus ou moins bien garnie [2]. Il écrit son roman pour plaire au beau Miles de Nanteuil [3]. Il a fort bien pu y insérer les chansons de Gace Brulé pour se faire bien venir de ce chevalier. Il n'a pas inséré d'ailleurs que des chansons de celui-ci et les autres poètes qu'il cite à côté de lui sont tous des nobles [4]. Rien ne nous prouve donc que Gace ait été un vieillard au début du XIIIe siècle. En tout cas, pour le prouver, il faudrait autre chose que les citations d'un roman de 1210-1214.

Les autres arguments sont encore moins probants. Gace écrit « Mes en Bretaigne m'a loé — Li cuens cui j'aim tot mon aé » [5]. On en conclut qu'il a été loué par le comte de Bretagne [6]. Un jeu-parti [7] le met en scène avec un personnage que la rubrique d'un seul manuscrit nomme « Le keu de Bretaigne ». On corrige en « Le conte de Bretaigne » et l'on parle d'une étourderie de scribe [8]. Gace a écrit deux chansons, l'une d'ailleurs

---

drait mieux rester dans le doute. Le sceau de la charte de 1212 est heureusement une preuve plus solide.

1. *Romania*, LI, 1925, pp. 94-100.

2. En particulier le mémoire sur *Jean Renart et Renart de Dammartin* publié par C. V. Langlois en appendice de son volume sur *La vie en France au moyen âge... d'après des romans mondains du temps*, Paris, 1924, pp. 341-357.

3. Vv. 6-7.

4. Guillaume de Ferrières, vidame de Chartres, Renaud de Baujeu, Renaud de Sablé et Gontier de Soignies. Ajouter qu'une des chansons citées sans nom d'auteur serait l'œuvre du Châtelain de Couci. On trouve une étude des chansons insérées dans le *Guillaume de Dole*, due à la plume de G. Paris, à la suite de l'introduction de M. Servois, pp. LXXXIX-CXXI.

5. Éd. G. Huet, n° XVIII.

6. *Loc. cit.*, p. VII. Cf. cependant la réserve de M. Långfors, p. XV de l'ouvrage cité à la note suivante.

7. A. Långfors, *Recueil général des jeux-partis français*, Paris, 1926, I, n° II, pp. 7-9.

8. *Loc. cit.*, p. 7.

d'attribution douteuse, où il semble s'adresser à un comte Geoffroi [1]. Identifier tous ces comtes en un seul, Geoffroi II comte de Bretagne, mort en 1186, était tentant. On l'a fait [2] et l'on a dit que Gace, déjà célèbre antérieurement à 1186, devait naturellement être un vieillard en 1212. Il n'est que juste d'ajouter que M. Långfors se refuse à reconnaître notre poète dans le Gace du jeu-parti [3] et identifie le comte Geoffroi avec le comte du Perche de ce nom mort en 1202 [4].

En réalité on ne peut rien tirer de certain des œuvres de notre poète. Selon que l'on placera celles-ci à la fin du XIIe siècle ou au début du XIIIe, la même comtesse de Brie pourra s'identifier avec Marie de France ou Blanche de Navarre, « li dui de saint Denise » pourront être Louis VII et Philippe Auguste, deux chevaliers obscurs, Blanche de Castille et son fils mineur et ainsi de suite. Il vaut mieux y renoncer.

Les seuls textes sur lesquels on puisse faire fond sont la charte de 1212 et le texte des *Grandes Chroniques* dont l'auteur croyait Gace vivant en 1236, ce qui ne s'opposerait nullement à ce qu'il ait vu le jour en 1180. Si l'on pouvait établir qu'il a rencontré et connu Thibaut de Champagne le problème serait considérablement simplifié.

Or, c'est ce que permet l'article d'un compte — ou plutôt d'un fragment de compte — de l'hôtel du prince Louis, le futur Louis VIII, dont l'amitié de M. Robin Flower, conservateur-adjoint des Manuscrits au British Museum, m'a permis d'avoir la primeur. Ce fragment [5] provient d'un compte pour le terme de l'Ascension 1213 [6] et l'on y relève le paiement suivant fait à une date qui n'est point indiquée mais dans un chapitre couvrant la période 25 décembre 1212-2 février 1213 :

« Gatho Bruslez, de dono, apud Meduntam : 10 l. »

---

1. Éd. G. Huet, n° XXX et XXXV.
2. *Loc. cit.*, pp. VIII-IX.
3. *Loc. cit.*, p. 7.
4. *Loc. cit.*, p. XVI.
5. *Additional Charters* 70.697. Nous publierons très prochainement ce document dans le *Moyen âge*.
6. La date s'établit assez facilement par la mention d'une lettre reçue de Thibaut de Blaison, alors en Castille, et par la présence auprès du prince

Qu'il s'agisse de notre poète, cela ne paraît pas douteux. Le nom lui-même, et cela à une époque où nous savons que Gace était vivant, l'importance du don qui s'accorde avec sa position sociale, ce que nous connaissons des goûts et des habitudes du prince Louis, tout nous montre que c'est bien le chansonnier Gace Brulé qui est le récipiendaire des bienfaits du fils de Philippe Auguste.

Notre poète a donc fait partie de ce petit cercle lettré qu'était la cour de Blanche de Castille et de son époux. Or, à la date à laquelle le trésorier du prince royal versait à notre poète, à Mantes, la somme de dix livres, Thibaut de Champagne était à la cour de France, et très vraisemblablement auprès de Louis et de sa femme.

En effet, par un acte du mois de juillet 1209, la comtesse de Champagne, Blanche de Navarre, s'était engagée à laisser en la garde de Philippe Auguste son fils, le jeune Thibaut, né en 1200, pour une période de quatre années commençant à la Purification (2 février) 1210. Et au mois d'août suivant le prince Louis avait, par un acte officiel, garanti le contrat passé entre son père et la comtesse [1].

Que, pendant son séjour à la cour de France, Thibaut ait résidé auprès de Louis et de Blanche de Castille, c'est ce que l'on pourrait admettre aisément, étant données les relations de sa mère avec Blanche [2] et la garantie du prince royal au contrat paternel ; mais nous avons un témoignage plus précis. Lorsqu'en 1226 Thibaut de Champagne, devenu majeur et entré en possession de son comté depuis 1214, abandonna son suzerain Louis VIII, l'ancien prince royal, au siège d'Avignon, l'indignation fut extrême dans le royaume. Elle s'est exprimée en termes énergiques dans la chronique du chanoine de Saint-Martin-de-Tours, Péan Gatineau. Or parmi les arguments que

---

Louis de maître Simon de Langton. Nous donnerons d'ailleurs tous nos arguments à l'appui de cette date en publiant le fragment en question.

1. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, pp. 332-333, nos 878 et 879.

2. Nous possédons la lettre que Blanche de Castille écrivit à la comtesse pour lui annoncer la victoire de Las Navas de Tolosas en 1212 (*Hist. de Fr.*, XIX, p. 255). Les deux princesses étaient d'ailleurs parentes assez proches ; Alphonse-Raymond, roi de Castille et de Léon, l'arrière-grand-père de la princesse royale était le grand-père de la comtesse de Champagne.

fait valoir le bon chanoine, personnage bien informé, contre la conduite de Thibaut, il convient de noter celui-ci, que le comte « avait été élevé avec le roi [Louis VIII] dans le palais de Philippe Auguste [1] ».

Gace Brulé, faisant partie du cercle de Louis VIII avant son avènement, a donc été à même de rencontrer Thibaut de Champagne alors en la garde du roi, et plus particulièrement du fils et de la belle-fille de celui-ci.

Mais en 1213 Thibaut avait 13 ans et Gace Brulé devait en avoir au moins le double, vraisemblablement plus. Cette différence d'âge empêche-t-elle qu'ils se soient connus ? En aucune façon. Si véritablement la chanson « Les oisillons de mon païs » est de Gace [2], il s'ensuivrait que notre poète était champenois, donc vassal de Thibaut. D'autre part nous savons que les œuvres de Gace étaient connues dans le milieu de la famille de Nanteuil, puisqu'elles se trouvent citées dans le *Guillaume de Dole*, écrit pour le beau Miles. Nous savons également qu'un des amis les plus chers de Thibaut [3] sera Philippe de Nanteuil, l'un des conseillers de Louis VIII [4]. Ainsi, tant du côté de Louis VIII pendant l'adolescence de Thibaut que du côté des Nanteuil quand il eut atteint l'âge d'homme, il y a des relations communes aux deux poètes. On peut encore ajouter que Thibaud de Blaison, le chansonnier poitevin, fut à la fois un ami du prince Louis et de sa femme [5] et un ami de Thibaut [6].

L'un des arguments que faisait valoir P. Paris contre l'assertion des *Grandes Chroniques*, l'absence d'amis communs entre les deux poètes doit donc être abandonné. Nous savons également que Thibaut et Gace ont vécu dans le même milieu.

---

1. Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, Paris, 1894 (Bibl. Ec. des Hautes-Études, Sc. Phil. et Hist., fasc. 101), pp. 324-325.

2. C'est l'opinion de G. Huet, *loc. cit.*, pp. LXXIV-LXXVI. Nous avouons toutefois que sa démonstration ne nous paraît pas absolument probante.

3. Wallensköld, *op. cit.*, p. XXIV.

4. Petit-Dutaillis, *op. cit.*, p. 448.

5. Dans le même compte où se trouve la mention du paiement fait à Gace Brulé on relève également un don reçu par un chevalier castillan, porteur de lettres du trouvère poitevin au prince Louis.

6. La chanson XVIII de l'édition Wallensköld lui est adressée.

Il ne reste plus que la date à laquelle le moine de Saint-Denis place la collaboration du comte de Champagne et de notre chevalier. Elle n'a rien d'impossible. En 1236 Gace pouvait ne plus être jeune, mais rien ne nous autorise à croire qu'il était mort.

Car il a dû vivre assez vieux si l'on peut le reconnaître dans le Gasse du jeu-parti II, quel que soit le « Keu de Bretaigne ». N'y dit-il pas : Nes que je puis blons devenir — N'en porroit il estre tournez », ce qui se peut entendre qu'il avait les cheveux blancs [1], d'autant plus que son interlocuteur lui déclare plus loin : « Et vous qui goute n'i veés — Ne vous en savez revenir », ce à quoi il répond : « Sire, onc mais puis que je fui nez — Ne vous vi de riens esbahir ». Tous ces propos semblent plus naturels adressés à un vieillard ou exprimés par lui que s'appliquant à un homme jeune.

Gace a donc vécu dans le milieu de Louis VIII à une époque où Thibaut fréquentait ce milieu, il a été connu dans le milieu des Nanteuil où Thibaut a eu un ami intime. Il a vécu peut-être assez vieux et rien dans ce que nous savons de lui avec certitude ne permet de reporter sa naissance à une date antérieure à 1175 par exemple. Il n'y a donc aucun argument sérieux à faire valoir contre le texte du moine de Saint-Denis.

Que nous raconte celui-ci ? Que Thibaut atteint de mélancolie amoureuse à la suite d'un tendre regard de Blanche de Castille s'est consolé en écrivant des vers avec Gace Brulé. Qu'y a-t-il d'impossible à cela ? Une seule chose ; c'est que Thibaut a composé des vers, et des poésies amoureuses [2], antérieurement à 1234. Mais cela veut-il dire que pour les écrire il ne s'est pas fait aider par Gace ? Le moine de Saint-Denis écrit en l'année 1274 au plus tard, il mêle deux affaires du même genre : la rebellion et la soumission de Thibaut en 1227 et sa conduite analogue en 1236. Ce n'est pas un grand crime à une cinquantaine d'années de distance. Pourquoi aurait-il été inventer des rapports entre Gace et son suzerain dans le domaine poétique ?

---

1. M. Långfors (*op. cit.*, p. 10) déclare que ce vers nous apprend que Gace était brun. Oui, si le vers était isolé.

2. Il a au moins composé la pièce XVIII adressée à Thibaut de Blaison mort en 1229.

Il faudrait qu'on nous l'explique et, tant qu'on ne l'aura pas fait, toute argumentation dirigée contre ces rapports ne prévaudra point contre le texte qui les mentionne.

Ajoutons à cela que le silence gardé par Thibaut sur Gace et par Gace sur Thibaut peut facilement s'expliquer s'il y a entre les deux hommes une différence d'âge sérieuse, qui se double, il ne faut pas l'oublier, d'une différence plus sérieuse encore dans leur position sociale. Et puis à qui fera-t-on croire que Gace n'a écrit que 33 chansons et que l'œuvre de Thibaut s'est limitée aux 61 pièces publiées par M. Wallensköld ? Il est possible que telle pièce, que nous n'avons plus, ait fait mention de ces rapports entre les deux poètes ; il n'est d'ailleurs pas besoin de le supposer. Si le moine de Saint-Denis a dit vrai, et rien ne permet de le mettre en doute, cette collaboration n'a pas dû se prolonger longtemps après 1236, puisque, depuis cette date et jusqu'à 1240, Thibaut sera en Navarre et en Terre Sainte, puis, à son retour, partagera son temps entre la Navarre et la Champagne jusqu'à sa mort, à Pampelune, en 1253.

Il nous apparaît donc que, sur ce qu'il nous dit des rapports de Gace et de Thibaut, on a jugé trop sévèrement l'auteur des *Grandes Chroniques de France*. Il s'est fait l'écho d'une rumeur qui n'a rien d'invraisemblable et, à moins que l'on ne prouve que « entre luy et Gace Brulé » *ne peut pas* signifier une collaboration [1], il nous paraît que l'on serait sage de revenir en ce qui touche ce texte à l'opinion du président Fauchet.

R. Fawtier.

SUR LA *VESIÓ* DE BERNAT DE SO

Dans notre Introduction à ce poème publié ici-même (LIV, 11-65), nous avons indiqué les œuvres françaises ou d'origine

1. J'avoue d'ailleurs que les deux textes cités par G. Huet (p. III) comme exemples d'emploi de « entre A et B » sans idée de collaboration me paraissent avoir précisément le sens contraire, en particulier celui tiré du *Roman de la Violette* et dont le sens est que la vieille avait plus de ruse qu'à elles deux réunies Tessale et Brangien, c'est-à-dire que même si Tessale et Brangien avaient mis en collaboration leur ruse, la vieille l'aurait encore emporté.

française auxquelles il se rattache. Quelques-unes, telles que le *De Mundi universitate* de Bernard Silvestre, ont exercé sur son auteur une influence certaine. D'autres ont pu lui fournir l'idée du cadre de sa fiction romanesque et allégorique ou un des éléments qui la constituent, sans qu'il y ait eu imitation proprement dite. Tous ces rapprochements tendaient à prouver que le poète catalan a rimé sa nouvelle provençale sous l'inspiration de la littérature française.

D'autres sources possibles se sont révélées à nous depuis notre publication. C'est, d'abord, le *Roman du Comte d'Anjou*, écrit en 1316 par Jehan Maillart, et qui vient d'être édité par M. Mario Roques dans sa collection des *Classiques français du moyen âge*. On sait quel en est le début. La fille d'un comte d'Anjou s'est enfuie de la maison paternelle avec sa gouvernante et réfugiée à Orléans; elles y vivent cachées chez une pauvre femme. La jeune comtesse se rappelle avec émotion sa splendeur passée, en particulier, la bonne chère qu'elle faisait chez son père et elle énumère une série de mets et de vins délicieux, qui occupe près de 60 vers (v. 1104-1162). Ce genre de description par accumulation qui va, comme le dit M. Roques, jusqu'à l'abus, se retrouve, un peu moins développé, il est vrai, chez Bernat de So, dans le récit du festin qu'on lit aux v. 103-127 de son poème. La ressemblance entre les deux passages est frappante et il semble qu'il y ait eu communication directe ou indirecte [1]. Bernat de So généralise l'emploi de ce procédé artistique et l'applique encore, un peu plus loin, au dénombrement des troupes, de la « belle mesnie » des treize rois qui lui sont apparus (v. 188-238), comme à celui du gibier que chasse le roi de Chypre dans son île (v. 731-770). Ces accumulations massives figurent déjà chez Homère; elles ont reparu, nous ne

1. [C'est en effet le même thème et peut-être Jehan Maillart avait-il contribué à le mettre à la mode (voir ce que j'ai dit dans mon édition et ici-même, LV, 550, de l'interpolation de *Fauvel* prise à ce passage du *Comte d'Anjou*) ; mais le dénombrement des mets et des boissons par Jehan Maillart est fait avec une abondance et une méthode dont n'approchent pas les 25 vers de Bernat de So ; de plus, dans les brèves listes de la *Vesió*, il y a des plats tout à fait étrangers à l'inventaire de Jehan Maillart : *cabrits*, *moltos*, *savogues*, *amsos*, *delfis*. Je ne crois donc pas à une imitation directe, ni même à une influence très prochaine. — M. R.]

savons à quelle époque, au moyen âge, non pas pour provoquer le rire, mais plutôt l'admiration, comme merveilleux poétique ou littéraire.

Un autre poème, allégorique et beaucoup plus court, *Li dis des VIII blasons*, édité, pour la première fois, par Adolf Tobler dans le *Jahrbuch für Rom. und Engl. Literatur*, V, 211, nous offre une esquisse de la partie héraldique de la *Vesió*. Il est l'œuvre du héraut d'armes et ménestrel Jehan de Batery ou de Biteri [1]. Voyageant dans le Berry, il a une vision. Huit dames, Proece, Franchise, Gentillesse, Loiauté, Sobriété, Hardiesse, Carité et Obédience, se présentent à lui tour à tour, portant les bannières de leurs amis ou protecteurs tombés à la bataille de Crécy (26 août 1346), déplorent leur disparition et font leur éloge sans les nommer. Une description détaillée et très précise de leurs écussons suffit à les faire reconnaître. Ce sont le roi Jean de Bohême qui, aveugle, voulut combattre à Crécy et y trouva une mort glorieuse, Charles d'Alençon, Louis de Blois, etc. D'autres « panonceaux » et bannières lui apparurent, mais, pour ne pas allonger son « dité », il borne à huit seigneurs sa relation. Un autre ménestrel, Colin de Henaut, au service de Jean de Beaumont, a traité, lui aussi, le même sujet, dans son poème *Rotulus*, que Gilles Li Muisis a inséré à l'année 1346 de son *Chronicon Flandriae* [2], mais sans décrire les bannières et en désignant par leurs noms les personnages auxquels elles appartiennent. C'est évidemment avec le *Dit* de Jehan de Biteri que la *Vesió* du poète catalan a le plus de points de contact. S'il a connu les deux poèmes de ses devanciers, il les a fondus ensemble, excitant d'abord notre curiosité par la reproduction exacte des blasons, comme l'avait fait Jehan de Biteri, pour la contenter ensuite, à la façon de Colin de Henaut, par la proclamation des noms de leurs possesseurs.

Chargé de missions en France, le roussillonnais Bernat de So n'a pas dû s'y occuper uniquement des affaires politiques de Pierre IV d'Aragon, mais chercher encore à satisfaire les goûts

1. Peut-être de Bitry (Oise), comme l'a supposé Gröber (*Grundriss*, II [1], 855).

2. De Smet, *Recueil des Chroniques de Flandre*, in-4°, Bruxelles, 1841, II, 246.

littéraires de son maître et les siens. De plus, à la cour de Barcelone, le roi lui-même et son fils, le futur Jean Ier, ne cessaient pas d'attirer des ménestrels français qui interprétaient leurs œuvres personnelles, mais aussi et surtout celles de leurs prédécesseurs ou contemporains [1]. Rien d'étonnant, dès lors, que l'auteur de la *Vesió* ait été très au courant de la production poétique de la France du Nord.

L'édition que nous avons donnée de cette œuvre a été l'objet d'un compte rendu approfondi dans les *Estudis Universitaris Catalans*, XV, 377, par M. Pere Bohigas. Il a proposé quelques corrections à notre texte ou à notre commentaire, que nous acceptons volontiers pour les vers 334, 481, 1130, 1284.

Enfin ce n'est pas à notre Bernat de So, contrairement à ce que pensait M. Massó Torrents [2], mais peut-être à son père, que le poète de l'époque toulousaine Johan de Castelnou a fait allusion, s'il est vrai que son *Vers* soit dédié à Alphonse le Bénigne (1327-1335).

Am. Pagès.

---

1. Ant. Rubió y Lluch, *Documents per l'historia de la cultura catalana mig-eval.* 2 vol. in-4°; voy. à la table du 2e volume, au mot *Ministrers*.

2. *Annales du Midi*, XXVI, 449.

DISCUSSIONS

PHILOLOGIE ROMANE ET PHILOLOGIE JAPHÉTIQUE

A propos de *Tristan et Iseut. De l'héroïne d'amour de l'Europe féodale à la déesse de l'époque patriarcale en Afreurasie. Étude collective de la Section de sémantique de mythe et folklore rédigée par* [= publiée sous la direction de] N. Marr [titre et table des matières en russe et en français]; Leningrad, Académie des Sciences de l'URSS, Institut de Langage et de Mentalité [= psychologie du langage ?], 1932 ; in-8, 288 pages, — et de K. N. Derjavine, *L'épée de Roland* (*Bulletin de l'Académie des Sciences de l'URSS*, classe des Sciences sociales, 1931, n° 3, p. 347-358).

— I —

On vient de publier en Russie un livre sensationnel sur la légende de Tristan, qui fait table rase de tout ce qui a été dit sur ce sujet. Pour déterminer les sources et expliquer la signification de *Tristan*, les auteurs se servent d'une méthode originale, qui se réclame de la « théorie japhétique ».

Comme ce n'est pas une tentative isolée pour explorer le domaine roman à la lumière de la nouvelle doctrine, il ne sera pas inutile d'exposer ici la genèse et la substance de la « japhétidologie » [1].

1. Il existe un petit nombre d'opuscules « japhétiques » et d'articles de revues rédigés en français : N. Marr, *La Seine, la Saône, Lutèce et les premiers habitants de la Gaule, Étrusques et Pelasges*; Pétrograd, 1922. — *Du terme basque* udagara *« loutre »* (*Recueil japhétique*, I [1922], p. 1-30 ; cf. compte rendu par J. Vendryes, dans la *Revue celtique*, XLI [1924], p. 291-293, et réplique de M. Marr dans le *Recueil japhétique*, III [1925], p. 165-167). — *Analyse nouvelle du terme Pyrénées* (*Notices* [*Doklady*] *présentées à l'Académie des Sciences*, 1925, p. 5-8), et *Les Pyrénées ou Monts Ioniens* (*ibid.*, p. 15-18). — *Origine japhétique de la langue basque* (*Iazyk i Literatoura*, I [1926], p. 193-260). — D. C. Petrov, *Quelques mots sur l'origine de la langue espagnole* (*Recueil japhétique*, II [1924], p. 60-73). — V. Chichmaref, *La légende de Gargantua* (*Recueil japhétique*, IV [1926], p. 166-204).

Le journal *Le Temps* a publié, dans son numéro du 6 septembre 1930, un article élogieux de M. Jean Leune, consacré à l'activité de M. Marr; l'auteur se méprend lorsqu'il fait dire à celui-ci que la légende de Tristan a une ori-

Il n'est malheureusement pas toujours facile de formuler avec précision la doctrine japhétique, car elle est en rapide évolution et abandonne sans cesse les hypothèses antérieures périmées ; en outre, la matière est si vaste qu'elle ne se prête pas à un résumé concis ; enfin, le style très personnel du fondateur de la nouvelle école, M. Nicolas Marr, de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, rend parfois ardue la tâche du lecteur et du commentateur.

Première phase du « japhétisme ». — M. Marr a baptisé japhétiques les langues du Caucase, qu'il connaît à merveille, par opposition aux langues sémitiques et chamitiques. Sous sa direction paraît, depuis 1910, la précieuse collection de *Matériaux de linguistique japhétique*, consacrée à l'étude de la philologie caucasique. L'étude du géorgien, sa langue maternelle, avait convaincu M. Marr, très jeune étudiant à l'époque, que cet idiome était apparenté à l'arabe et à toute la famille sémitique [1]. Ce fut le germe de l' « idée japhétique ».

Tout en poursuivant l'étude de la grammaire comparée des langues caucasiques et des langues sémitiques [2], M. Marr élargit le champ de ses investigations et appliqua la méthode comparative à d'autres idiomes, vivants et morts, qui de tout temps avaient intrigué les savants : l'étrusque et le basque, en Europe, le sumérien et l'élamite, dans l'Asie antique.

De ces spéculations linguistiques, qui faisaient de la paléontologie un auxiliaire précieux de la philologie, est issue l'idée majestueuse que les langues caucasiques, d'une part, le basque, de l'autre, ainsi que les parlers de maints peuples disparus, étaient les vestiges d'une civilisation méditerranéenne préhistorique.

Une fois l'unité des idiomes méditerranéens proclamée, il parut séduisant de rechercher dans les langues indo-européennes des survivances de leur état japhétique primitif. Les preuves se présentèrent en masse à M. Marr [3]. Non content de ses conquêtes dans le domaine « eurasien » des « prométhides » [4],

---

gine géorgienne, qu'elle est née dans le Caucase. On verra qu'aux yeux des « japhétidologues » elle est le patrimoine commun des peuples pré-historiques de l' « Eurasie ». — Par contre, le compte rendu que M. Antoine Meillet a consacré aux *Étapes de la théorie japhétique* dans le *Bulletin de la Société linguistique de Paris* (tome XXVIII [1927], p. 227-229) juge sévèrement la méthode de M. Marr et certaines de ses idées.

1. Article en géorgien, publié en 1888 dans le journal *Iveria* (n° 62) et reproduit avec une traduction russe dans le volume *Étapes de l'évolution de la théorie japhétique* ; Moscou et Leningrad, 1926 (en russe), p. 1 sq.

2. *Remarques préliminaires sur la parenté du géorgien et des langues sémitiques* (1908), reproduit dans le même ouvrage, p. 8 sq.

3. Pour le germanique, on consultera l'étude de M. Friedrich Braun, *Die Urbevölkerung Europas und die Herkunft der Germanen* ; Berlin, Stuttgart et Leipzig, 1922.

4. Ce terme a été proposé par V. Abaev (*Recueil japhétique*, IV [1926], p. 205-207), pour être substitué à « indo-européens ». M. Marr l'a fait sien

M. Marr, à qui des disciples enthousiastes ne tardèrent pas à se joindre, annexa au domaine japhétique les parlers finno-ougriens et ouralo-altaïques, le chinois et la langue bantou, transformant l' « Eurasie » linguistique en « Afreurasie », terme qu'on lit dans le sous-titre de *Tristan et Iseut*. Mais son ambition vise plus loin. Il suppose que les langues de la Polynésie offrent des traits de parenté avec la famille japhétique. Bref, le triomphe absolu n'est qu'une question de temps et de préparation de spécialistes dans chaque domaine. Lorsque l'école japhétique aura déblayé tous les terrains inexplorés, elle démontrera qu'à la base de *toutes* les langues apparaît un substratum « japhétique ». Ainsi, en partant des langues du Caucase, on arrivera à la source même du parler humain.

L'étude phonétique des nombreuses langues qui se côtoient dans le Caucase, a amené M. Marr à distinguer parmi elles deux groupes fondamentaux :

I. Famille sibilante qui se subdivise en deux branches : a) groupe sifflant (géorgien), et b) groupe chuintant (mégrélien).

II. Famille spirante (tcherkesse, tchétchène, etc.).

A *sa-*, *šo-* dans la première, correspond *he-*, *ke-* dans la seconde. Une troisième famille, sonante : *me-*, *ne-*, *le-*, *re-*, semble avoir été abandonnée.

La prédominance de l'une ou de l'autre caractéristique permet d'attribuer les divers idiomes à l'une ou l'autre de ces familles. Mais comme leur état présent est le résultat d'une longue évolution, au cours de laquelle des influences réciproques se sont fait sentir, aucune d'elles n'apparaît aujourd'hui sous sa forme primitive, pure de toute contamination. Il s'est produit des croisements, et chacune des langues contemporaines se présente avec un caractère plus ou moins hybride. Les japhétidologues ont tiré tout le parti possible de ce principe phonétique. Lorsqu'il désirent établir l'étymologie japhétique d'un mot, ils n'ont qu'à choisir entre les formes pures et les nombreuses combinaisons des familles primitives : le résultat est toujours merveilleux, plus que surprenant, le jeu des métathèses, des syncopes et des apocopes permettant d'écarter toute difficulté.

Deuxième phase de la doctrine japhétique. — De ces premières constatations se dégage une théorie de linguistique générale, qui explique la formation de la langue parlée en se servant de la paléontologie et de l'anthropologie préhistorique. M. Marr reconstitue les habitudes linguistiques des hommes primitifs. Au commencement, il n'existait qu'une « langue linéaire », la langue des gestes. La langue « sonore » se forma d'abord dans les sanctuaires; les prêtres l'employaient pour impressionner les profanes. Les premiers mots énoncés étaient, ou devenaient, des dénominations de tribus, de totems, de divinités. C'étaient des complexes de sons inarticulés : d'où la prédominance des affriquées, des aspirées dans les idiomes les plus archaïques, par exemple dans l'abkhaze (= abkas = abask = basque, d'après M. Marr)[1].

1. M. Marr les appelle « diffusoïdes ».

M. Marr est parvenu à reconstituer ces mots primitifs, qu'il appelle *éléments* et dont chacun servait aux tribus préhistoriques à désigner tous les objets et toutes les idées. Ils sont au nombre de quatre. Apparaissant dans des combinaisons variées, dues à leur appartenance à telle ou telle famille (voir *supra*, p. 98) et au jeu des croisements, ils peuvent être envisagés sous leur forme fondamentale :

1. Élément A : SAL correspond à géorgien *sal* « femme » et « bras, main ».
2. Élément B : BER — à *Ibè*res.
3. Élément C : YON — à *Ion*iens.
4. Élément Đ : ROŠ — à Étr*us*ques, Pé*las*ges.

Je n'ai pas assez de place pour reproduire les tableaux des variantes de chacun de ces « éléments ». On les trouvera dans la *Théorie japhétique* de M. Marr (p. 116 sq.) [1]. Je me bornerai à signaler que ROŠ, par exemple, peut apparaître sous les formes *las*, *nas*, *noš*, *noj*, *laš*, *ruš*, avec toute la diversité des nuances des dentales [2], ainsi qu'avec le vocalisme *a*, *o*, *u*. M. Marr indique 47 variantes de ROŠ. Pour les éléments A et C, le nombre des variantes est encore plus considérable [3].

Graduellement, un sens concret se dégageait de ces exclamations cultuelles, et de l'idée de tribu, de totem, de divinité, il s'étendait à d'autres images. La « langue sonore » de nos lointains aïeux contenait, tout au plus, sept mots primitifs, composés avec les quatre « éléments » sus-mentionnés ; peut-être même n'étaient-ils qu'au nombre de cinq : la paléontologie linguistique n'a pas encore résolu la question. Les cinq tribus primitives sont celles dont les noms sont conservés par les Ioniens, les Ibères, les Italiques, les Étrusques

---

1. Pour ce résumé, je me suis servi principalement des ouvrages suivants de M. Marr (ils sont tous rédigés en russe) : *Théorie japhétique* ; Bakou, 1928. — *Etapes de l'évolution de la théorie japhétique*, recueil d'articles ; Moscou et Leningrad, 1926 (comprend des études qui s'échelonnent de 1888 à 1926). — *De la théorie japhétique* ; Moscou, 1924. — *Recueil japhétique*, tomes I à VII ; Leningrad, 1922 sq. (contributions de divers auteurs). Le livre, cité plus haut, de M. Braun contient des indications claires et utiles sur les principes de la « japhétidologie » ; mais ils ont beaucoup évolué depuis 1922. D'autres articles de M. Marr seront signalés à leur place. — On a publié une bibliographie japhétique raisonnée, qui s'arrête à 1926 : *Index méthodique des travaux imprimés concernant la japhétidologie* (en russe : *Klassifitsirovannyi peretchen*, etc.), 2e édition ; Leningrad, 1926 (annoncé par M. A. Meillet dans le *Bulletin de la Société linguistique de Paris*, XXVII [1927], p. 194-195). — Il existe une *Introduction à la japhétidologie*, par J. Meščaninov ; Leningrad, 1929 (en russe : analyse claire des idées du maître).

2. M. Marr a créé une transcription originale, dont la nécessité n'apparaissait pas d'une manière impérieuse et que je ne reproduis pas.

3. Je n'ai pas retrouvé dans les ouvrages de M. Marr que j'ai consultés le passage où il explique comment il est parvenu à préciser les quatre noms ethniques. Des réticences déconcertantes chez M. Meščaninov, *o. c.*, p. 150-151.

et les Scythes. L'importance de cette remarque ressort du fait que « l'analyse du vocabulaire établit qu'il n'existe pas de mot qui ne remonte pas à un nom de tribu » [1].

Chacun de ces termes représentait un « faisceau sémantique », ayant à sa base une image cosmique à laquelle se rattacha plus tard une image microcosmique, au moment où l'homme se rendit compte de son individualité. La « paléontologie japhétique » permet de reconstituer ces faisceaux primitifs. L'un d'eux est constitué par la trinité « eau — femme — bras », le terme *eau* servant à désigner également le *ciel*, car il existe trois variétés du ciel : le ciel supérieur, le ciel inférieur, ou la terre, et le ciel souterrain, ou l'eau (cf. *Exode*, XX, 4 : «... dans les eaux sous la terre »). Les membres du corps humain étaient censés reproduire la structure de l'univers [2]. « Bras » ou « main », étaient des équivalents d' « eau ». En ce qui concerne la « femme », deuxième élément du faisceau, M. Marr nous apprend ceci (*Une visite aux japhétides européens*, dans *Étapes*, p. 161) : « La paléontologie japhétique a constaté que les japhétides préhistoriques se représentaient leur divinité principale sous l'aspect de « ciel-eau », autrement dit « chaos ». Sous son aspect « eau », le « ciel-eau » désignait toujours la « femme » ; dans chaque tribu, le terme « femme » était le même que le terme « ciel » et « eau ». Cette observation mérite d'être retenue, car le « faisceau sémantique » que je viens de nommer jouera un rôle important dans l'identification d'Iseut avec Ištar et avec les héroïnes hébraïques, helléniques, russes, géorgiennes, kabardines, mordvines, et autres, dont s'occupe le livre collectif sur *Tristan et Iseut*.

Chacun de ces termes fondamentaux se ramifie et se fractionne. Par exemple, le mot qui désignait le « ciel » était transporté sur les objets et images qui s'associent avec l'idée du ciel : nuages, étoiles, oiseaux, et leurs variétés ; idée de hauteur, couleur bleue, montagne, tête, sommet, pointe, commencement et fin, tous ces mots dérivent du primitif « ciel » (*Les résultats fondamentaux de la théorie japhétique*, dans *Étapes*, p. 272). Nous avons vu que « ciel » = « eau » dans l'esprit de l'homme préhistorique ; par conséquent, le même vocable a engendré les termes désignant les poissons, qui, grâce à cette unité d'origine, coïncident souvent avec ceux qui désignent les oiseaux [3].

---

1. N. Marr, *De l'origine de la langue*, dans *Étapes*, p. 331 ; voir pour ce qui précède, *ibid.*, p. 309-316 et *passim*.

2. Voir, entre autres, *Les Japhétides*, dans *Étapes*, p. 114.

3. Article *Ištar*, dans le *Recueil japhétique*, V, p. 154. M. Marr rappelle plus loin que « les Babyloniens désignaient l'étoile-poisson, le poisson du nord, du terme qui, d'habitude, désignait chez eux l'hirondelle » (*ibid.*, p. 169). Je n'oserai pas m'aventurer dans le domaine de la philologie babylonienne. Mais je me permettrai de rappeler que le phénomène que M. Marr explique (« oiseau » = « poisson », parce que les deux termes dérivent de

C'est ainsi, par une sorte de prolifération, et en s'entrecroisant, que les parlers des diverses tribus se sont constitué un vocabulaire varié qui apparaît à l'aube de l'histoire des langues connues.

Troisième phase. — Sur cette théorie linguistique ne tarda pas à se greffer une doctrine sociale. M. Marr, envisageant la langue comme instrument de travail et, par conséquent, comme élément de la lutte des classes, s'attache à démontrer que sa doctrine relève du marxisme orthodoxe. L'exemple a été contagieux, et dans l'ouvrage collectif sur *Tristan et Iseut*, l'autorité de Karl Marx et d'Engels est invoquée à plusieurs reprises (p. 192, 262, 266, 268).

Admise comme doctrine officieuse, la japhétidologie s'est lancée dans la mêlée politique. La polémique avec l'école indo-européenne a pris dès lors une tournure inattendue ; les romanistes non plus n'ont pas été épargnés. Instrument aveugle, sinon complaisant, de la politique impérialiste des États coloniaux, l'indo-européanisme s'était toujours borné à étudier les idiomes des peuples dominateurs et avait négligé les nations asservies. Le japhétisme réveille la conscience nationale de ces dernières et aspire à réaliser leur union sous un régime plus humain [1].

Ainsi, d'une grammaire comparée des langues du Caucase est issue une linguistique marxiste. Elle a trouvé de nombreux adeptes. Les études philologiques en Russie se font pour le moment « sous le signe du japhétisme ». Certaines formules lancées par M. Marr ont eu une fortune prodigieuse. Le mirage des « éléments » exerce un attrait particulier sur ses disciples, car il permet de disséquer les mots à volonté et de découvrir des parentés et des étymologies insoupçonnées. La simplicité des quatre noms ethniques dispense de remonter directement aux sources, aux langues du Caucase, difficiles entre toutes. M. Marr a remédié en partie à cet inconvénient en mettant en circulation un choix de monosyllabes géorgiens, basques et autres, qui facilitent le travail des étymologistes. Pas un linguiste en Russie n'ignore aujourd'hui que *dʒal* en géorgien veut dire « force », aboutissement sémantique de « bras », que *ur* signifie « eau » en basque et que les deux mots sont des variantes de l'élément SAL [2]. On verra à quelles

---

« ciel » = « eau »), s'observe chez les peuples modernes, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à une interprétation « cosmique ». Lorsque des pêcheurs français baptisèrent le rouget du nom de *mulet* ou qu'ils appelèrent *chien de mer* une variété de squale, il est fort douteux qu'ils aient obéi à des réminiscences de la période cosmique ; un peu d'imagination de leur part suffirait pour expliquer ce phénomène linguistique qui occupe une place importante dans le système de M. Marr.

1. *De la théorie japhétique*, p. 35. — Sur le rôle politique de la linguistique indo-européenne, voir encore *ibid.*, p. 1 et *passim*, *Étapes*, p. 275 sq.

2. Cf. N. Marr, *Origine japhétique de la langue basque* (en français), dans *Iazyk i literatoura*, I ; Leningrad, 1926, p. 229 et 231, et *passim*, dans divers écrits. Pour juger de la séduction que la méthode étymologique de M. Marr

découvertes inattendues on arrive en opérant avec ces « mots ethniques ». Étant donné que l'idée de l'eau et celle du bras sont les premières qui naissent dans l'esprit de l'homme de l' « époque cosmique » — je rappelle le « faisceau sémantique » « bras — femme — eau » (voir *supra*, p. 100) — et que le vocable qui les désignait était un des mots-base des parlers primitifs, on voit le parti que les linguistes peuvent tirer de la connaissance de quelques mots suggestifs géorgiens ou basques.

L'aisance avec laquelle l'école de M. Marr, comme le maître lui-même, se joue des difficultés, est capable d'inspirer la méfiance au lecteur le plus sincèrement désireux de comprendre le nouvel enseignement [1].

---

exerce sur ses disciples, il suffit de se reporter à l'étude de M. K. Derjavine : voir *infra*, p. 117).

1. Je citerai un exemple récent qui justifie mes réserves sur l'infaillibilité étymologique de M. Marr. Une des dernières études du maître : *Au tournant des recherches japhétidologiques. Résultats de la mission linguistique en Allemagne* (en russe, mais le titre est répété en français comme ci-dessus ; *Bulletin de l'Académie des Sciences de l'URSS*, VIIe série, Classe des sciences sociales ; Leningrad, 1931, fasc. 6, p. 687 sq.) examine l'étymologie de l'allemand *Stadt* (p. 648). Le thème *sta* est une survivance du nom de la déesse constructrice des villes, Ištar, qui, d'après M. Marr « joue un rôle particulièrement important dans les conceptions cosmiques des Allemands » (renvoi à la page 669 de la même étude). La terminaison *-dt* est une contraction de *deut*, dérivé de *deutsch* (*deutsch* > *deut* > *dət* > *dt*) ; elle s'est ajoutée à *sta-* d'un seul trait, ou bien en deux étapes : *stad* > *stadt*. Nous apprenons ensuite que, « malgré l'apparition tardive de ce nom dans la circulation sociale et dans l'écriture », le terme ethnique *deutsch* est « une formation très archaïque » du fait de son affriquée *-tsch* qui nous transporte dans le monde pré-prométhide, — pré-indo-germanique — : elle témoigne de la présence d'une couche *deutsch*, c'est-à-dire *gotique*, dans une formation sociale et économique allemande, car le terme *deutsch* est une variante régulière de *go-t*, comme cela est démontré par la présence dans chacun de ces mots des éléments AC (SAL + YON) ; les lois de la phonétique paléontologique et comparée des langues japhétiques l'attestent d'une manière irréprochable. Relevons dans cet exposé l'origine « pré-prométhide », c'est-à-dire japhétique, de la désinence *-tsch* : je rappelle que les affriquées, comme tous les autres sons diffus, les « diffusoïdes » d'après la terminologie de M. Marr, témoignent de leur origine ancienne.

Le même article de M. Marr procède à des rapprochements entre l'allemand et le turc ; le lecteur le plus confiant est surpris de voir M. Marr taire, à cette occasion, des incursions dans le domaine français. Il paraît que le terme turc qui désigne « dieu » *Tan-gri* (< Tañri) et qui signifiait primitivement « ciel », et *Tan-giz* (*Deñiz*) qui veut dire « mer » sont apparentés (M. Marr parle de leur « communauté ») à fr. *danger* (également *dangier*), dont les antécédents sémantiques sont « monstre » < « totem » ; l'allemand est représenté dans cette série turco-germano-française par *Donner* « tonnerre », « divinité du temps » (p. 679).

Le moins qu'on puisse dire des étymologies de *Stadt*, *deutsch* et *danger* est qu'elles ne tiennent pas compte des formes antérieures attestées. Mais comme

La « japhétidologie » de M. Marr « n'impose pas la conviction » [1] ; elle n'en commande pas moins le respect, teinté de mélancolie, pour les efforts inlassables de ce savant qui, depuis quarante-cinq ans, combat pour son idée et dont la volonté de dominer de nouvelles langues et de pénétrer dans les secrets de l'évolution de l'humanité ne connaît pas de bornes [2].

*
* *

Les disciples de M. Marr ont appliqué ses idées au domaine de la littérature médiévale. Ils ont réuni en un volume de 288 pages quatorze études sur *Tristan*. Non que le romanesque du sujet les ait séduits ; Mme O. M. Freudenberg déclare dédaigneusement : « Certes, le récit des amours féodales (*sic !*) d'une certaine dame pour un certain chevalier n'intéresse personne parmi nous » (p. 7), mais dès 1923, M. Marr leur avait indiqué la voie à suivre dans son article *Une visite aux japhétides européens* (*Étapes*, p. 170-172) ; il a abondé ensuite dans le même sens dans une étude importante, *Ištar : de la déesse de l'époque matriarcale en Afreurasie à l'héroïne d'amour de l'Europe féodale* [3]. En 1923, il écrivait : « L'étude des langues celtiques, et surtout celle des inscriptions gauloises de la France, m'ont fourni des constatations, de nature purement linguistique, quant à leurs affinités avec les langues aphétiques et aux survivances japhétiques qu'elles révèlent. A part cela, elles ont projeté une lumière inattendue sur nombre de termes importants de l'Europe occidentale relatifs à l'histoire de la civilisation, et révélé l'origine et la nature japhétiques des noms des héros fameux de l'épopée médiévale européenne. Cette découverte m'a fait examiner de près le célèbre roman *Tristan et Iseut*, ses affinités et sa genèse ».

Cet examen rappela à M. Marr les rapprochements qu'on avait fait de *Tristan* avec le roman persan de *Vis et Ramin* et avec le poème arménien de Sarthénique. Mais il chercha plus loin, d'autant plus que ses devanciers

---

M. Marr cherche partout des substrata japhétiques, il néglige les phases intermédiaires, et à ses yeux *deutsch* est plus archaïque que *diutisk*.

Dans un article antérieur de M. Marr (*De l'origine de la langue*, dans *Étapes*, p. 311), on lit que « la langue française présente actuellement plus d'affinités avec les langues japhétiques qu'avec les anciennes langues indo-européennes », et que ce fait est dû au substratum japhétique de la Gaule. M. Marr affirme que la « déclinaison française à l'aide de l'article », est une survivance du système japhétique de la déclinaison pronominale, qu'on trouve dans le basque (*De la théorie japhétique*, p. 10).

1. C'est l'avis de M. Vendryes, *Revue celtique*, XLI [1924], p. 291-293.

2. On ne peut s'empêcher d'admirer l'énergie et l'enthousiasme dont a fait preuve M. Marr en se mettant à l'étude du basque. Dans l'article intitulé *Une visite aux japhétides européens : 1922-1923* (*Étapes*, p. 124 sq.), il donne un récit pittoresque de ses mois d'apprentissage.

3. En russe, dans le *Recueil japhétique*, V (1927), p. 109-179. Le sous-titre de *Tristan et Iseut* (voir *supra*, p. 96) reproduit, en les intervertissant, les termes du sous-titre de l'article de M. Marr.

avaient usé d'une méthode différente de la sienne. Il découvrit une épopée japhétique commune à toute la population primitive de l'Europe et de l'Asie antérieure, une épopée des forces cosmiques. Le roman médiéval n'est pas un emprunt ; le sujet fut transmis d'une génération à l'autre et s'attarda chez une des « sept ou cinq tribus japhétiques » (voir *supra*, p. 99), chez les Gaulois, ou Celtes (= Scythes = Colchidiens) ; mais chaque peuple, en Occident et en Orient, ne fit que puiser dans le fonds ethnique commun de toute la population de l'Europe et de l'Asie antérieure [1].

L'article *Ištar* ajouta des précisions à cette théorie. Il confirmait que l'histoire de Tristan et d'Iseut la blonde appartenait au patrimoine commun des japhétides préhistoriques, et découvrait le prototype de l'héroïne dans Ištar, Astarté, la déesse babylonienne : « J'ai commencé par Tristan et par Iseut, et je suis arrivé, à mon insu, jusqu'à Ištar, qui s'est trouvée être son aïeule et son homonyme » (p. 113).

Je me bornerai à indiquer que, dans son travail, M. Marr étudie le culte multiforme d'Ištar, tel qu'il est transmis par les textes et tel que nous le révèle l'iconographie de la déesse : déesse de l'amour et de la fécondité, déesse de la guerre, Valkyrie orientale, déesse de la chasse, édificatrice des villes.

La « paléontologie japhétique » fournit des indications encore plus riches. M. Marr dissèque le nom de la divinité : séparant le préfixe *i-* (cf. *I-ber-i-a*, *I-span-ia* [*sic !*], *I-tal-ia*), il constate que dans le thème *-star* ou *-štar* l'élément *st*, *št*, est le résultat du dédoublement de l'affriquée *ts* ou *tš*. Le radical *tar-* (cf. *Tur-an*, l'Aphrodite étrusque), qui est à rapprocher de *Ur-an* (< *ur*, basque « eau »), signifie « eau » et remonte à la « trinité sémantique » « bras — femme — eau » ; l' « eau » nous amène au « ciel d'eau » ou « océan-chaos » (p. 125). Donc, séparée de son préfixe, *Ištar*, est une variante de *sal* = femme. Que son nom désigne également le « bras », le géorgien *i-sar-i* = « flèche » (« rayon d'Ištar »), le prouve : il est formé de *sar* « bras » (cf. *sal*, qui se retrouve dans l'étrusque *zal* = « deux [bras] »). Or, la sémantique japhétique démontre la corrélation de « ciel » et « bras », termes cosmique et microcosmique (p. 131). Eh bien, les images cosmiques qui, dans le monde assyro-babylonien, étaient liées avec Ištar, se conservèrent en Occident, « dans cet avatar fragmentaire de l'épopée pré-historique » qu'est *Tristan et Iseut* (p. 169).

Le nom de Sarthénique, héroïne épique arménienne, renferme les éléments AC : *Sar-θen*. La syllabe *sar* n'est qu'une variante de *tar*, dans *I-štar* ; quant à *θen*, nous retrouvons cet élément dans *Tris-tan*, amant d'*I-seul-t*, « avatar celtique d'Ištar, compagne de Sarthénique l'Arménienne » (p. 178).

Tristan et Iseut reprend et développe l'idée énoncée par M. Marr. Voici la

---

1. Cf. *Recueil japhétique*, III (1925), p. 165-177 : réponse à M. Vendryes (en français).

table française des matières ; dans la suite je désignerai les chapitres par leur numéro d'ordre.

I. *Le but des études collectives sur le sujet de Tristan et Iseut*, par O. M. Freudenberg. — II. *Le roman de T. et I. d'après les sources celtiques*, par A. A. Smirnov. — III. *Ishtar-Iseut d'après les sources germaniques*, par B. A. Briem, IV. *Ishtar-Iseut dans la mythologie de l'ancien Orient*, par W. W. Struve. — V. *Ishtar-Iseut dans la poésie biblique*, par I. G. Frank-Kaménetski. — VI. *Le sujet de T. et I. dans les mythologèmes du secteur égéen de la Méditerranée*, par O. M. Freudenberg. — VII. *Les aspects antiques du sujet de T. et I.*, par B. V. Kazanski. — VIII. *Mzeθunaχhav, héroïne des contes géorgiens*, par M. G. Tikhaïa-Tsérétéli. — IX. *Abessalome et Ether*, par C. D. Dondoua. — X. *Thèmes d'amour dans l'épopée narte des montagnards du Caucase du Nord*, par N. M. Driaghine. — XI. *Éléments de la légende de T. et I. d'après les contes russes*, par T. S. Passek. — XII. *L'équivalent archaïque du mythe de T. et I. dans le folklore mordvin*, par E. A. Latynine. — XIII. *Le sujet de T. et I. dans le folklore mordvin*, par A. G. Endioukovski. — XIV. *Résultats des études collectives sur le sujet de T. et I.*, par I. G. Frank-Kaménetski. — *Index des thèmes*, par I. G. Frank-Kaménetski. — *Index des noms*.

Le chapitre I sert d'introduction et pose les données du problème ; il contient un résumé du roman médiéval. Le chapitre XIV formule les résultats de l'enquête et en précise la portée. Le chapitre VII envisage principalement le côté théorique du problème ; il opère avec la mythologie grecque et utilise également la tradition celtique. Le chapitre III étudie les vestiges du nom d'Ištar dans la toponymie germanique et signale, sans les approfondir les rapprochements qu'on a fait de *Tristan* avec les *Niebelungen*. Dans le chapitre II, M. A. A. Smirnov, en qualité d'expert, expose l'état actuel du débat sur les survivances celtiques dans *Tristan* ; sa mise au point très personnelle reste en dehors des préoccupations japhétiques, et ses collègues ne manquent pas de le souligner (p. 8).

Les auteurs se sont proposé de trouver dans la littérature mondiale, et surtout dans le folklore, des parallèles inédits avec le sujet de *Tristan*, et de les interpréter d'après la méthode de leur maître. Ils partent de la donnée suivante : le roman de *Tristan* n'est pas l'œuvre, plus ou moins originale, d'un poète du XIIe siècle, qui aurait utilisé des éléments de tradition celtique ou autres ; il est l'aboutissement médiéval du mythe antique d'Ištar, divinité du ciel, de l'enfer, de l'amour, déesse qui précipite ses amants dans la mort ; mythe dont l'épopée des peuples d'Orient a conservé de nombreuses variantes.

On peut formuler ainsi le dogme adopté par les collaborateurs de M. Marr : les mythes du bassin méditerranéen, patrimoine commun des japhétides primitifs, évoluaient au fur et à mesure que se succédaient les « stades », ou phases, de la vie sociale et économique : matriarcat, régime patriarcal.... régime féodal, etc. Le folklore et la littérature écrite constituent une « superstructure idéologique » de l'édifice économique qui existe à une époque

donnée. Chaque « stade » absorbe les éléments légués par le « stade » antérieur et les transforme, en les adaptant aux nouvelles conditions économiques [1].

C'est ainsi que le mythe d'Ištar réapparaît *continuellement* dans le folklore et dans la littérature des divers peuples. Ceux-ci ne l'ont pas emprunté les uns aux autres : l'école de M. Marr rejette l'hypothèse des emprunts sans même l'examiner, car elle lui est inutile ; cf. les chapitres V, VI, VII. Chaque peuple a développé spontanément et en toute indépendance le patrimoine commun des japhétides méditerranéens [2].

Voilà pourquoi nous retrouvons Ištar-Iseut chez les Celtes au moyen âge, chez les Grecs, dans la Bible, dans le folklore caucasien, sur le Volga, dans la tradition orale des Mordves et des Tchouvaches, et dans les contes populaires que les grands-mamans russes racontent à leurs petits-enfants, et certainement ailleurs encore : les divergences qu'on note sont dues à la diversité des stades, au cours desquels telle ou telle variante s'est formée, sous l'influence des conditions économiques et sociales du moment.

La méthode de nos auteurs consiste en une confrontation bi-latérale. Ils prennent un mythe grec p. ex. ou un conte populaire mordvine et en comparent les données avec le mythe d'Ištar, d'une part (il en résulte *toujours* que l'héroïne est une incarnation de la déesse babylonienne), et avec le roman de Tristan, de l'autre. Ils découvrent des coïncidences dans les deux directions ; la linguistique japhétique leur vient en aide pour vaincre les ultimes

---

1. La thèse de la « superstructure idéologique » est soutenue avec une insistance particulière par M. B. V. Kazanski (VII), et par M. I. G. Frank-Kaménetski, dans son résumé général (XIV). La théorie des « stades », ou de la « stadialité » — qu'on me pardonne cette adaptation barbare d'un barbarisme, — est évoquée entre autres par Mme T. S. Passek (XI) et par M. Frank-Kaménetski ; les autres auteurs acceptent également ce principe important.

2. M. Kazanski (VII) affirme que la concordance entre la mythologie grecque (Jason, Pâris, Oenone, Thésée, etc.) et *Tristan* n'est pas due à l'existence d'anciens mythes indo-européens, antérieurs à la séparation des Celtes et des Hellènes ; il ne s'agit pas non plus d'influences littéraires : « Impossible d'accepter ce point de vue de la science bourgeoise, dont les prémisses doivent être rejetées par la pensée scientifique soviétique » (p. 120). Voici d'ailleurs *ipsa verba magistri* qui tranchent la question : « L'épopée unique, legs des japhétides, leur poésie consacrée à des héros cosmiques, anime chaque groupement, elle est favorisée par la classe dominante en Europe et en Asie, en Grèce, en Gaule, dans les pays iraniens, en Arménie, à l'Est slave, au Nord germanique, partout les mêmes sujets épiques, comme la langue de la nouvelle formation était unique à ses premiers pas » (*Recueil japhétique*, III [1925], p. 172 ; en français). A retenir que, depuis que ce passage a été écrit, M. Marr a modifié sa doctrine en ce qui concerne la « langue unique ». Cette langue n'apparaît plus à l'aube de l'histoire du genre humain : elle est réservée au régime social et économique et à la civilisation de l'avenir (*Théorie japhétique*, 1928, p. 18-19).

hésitations, et l'identité des thèmes et des sujets est proclamée. Les différences, qui semblent énormes au profane, trouvent leur explication dans la théorie des stades sociaux et économiques.

Insistons encore sur ce principe de l'école : le roman celtique n'a rien emprunté à la mythologie grecque, la fable grecque n'a pas subi d'influences hébraïques, le conte mordvine est indépendant de l'influence russe, qu'un non-initié aurait pu supposer, et ainsi de suite. Chacun de ces groupes ethniques développe indépendamment le patrimoine commun, l'ancien patrimoine japhétique, au centre duquel est placé le mythe par excellence, le mythe d'Ištar.

Les japhétisants soulignent avec force cette particularité essentielle de leur doctrine. A première vue, on pourrait s'imaginer que la japhétidologie ressuscitait l'enseignement de la vieille « école mythologique » de Max Müller. Mais les japhétidologues voient le danger et parent le coup. M. Marr et, après lui, ses disciples reconnaissent de bonne grâce ce qu'ils doivent à leurs devanciers, les mythologistes ; ils rendent hommage à la perspicacité de Gaston Paris qui reconnut la survivance d'un mythe solaire dans l'histoire de Tristan [1]. Mais Gaston Paris, qui vient de recevoir une consécration posthume de la part de l'école japhétique, n'avait pas compris le mécanisme de l'évolution littéraire, car il ignorait l'existence du substratum japhétique. Aidée par l'économie politique et la sociologie, la linguistique nouvelle explique les diverses transformations du sujet de *Tristan*. Le « faisceau polysémantique » « bras — femme — eau » et les ramifications de chacun de ces trois éléments expliquent les diverses formes qu'assument la déesse babylonienne et son amant dans la tradition orale et littéraire.

Je suis resté jusqu'ici dans le domaine des généralités. Il est temps de mettre en lumière les procédés qu'emploient les auteurs du livre et d'examiner quelques-uns des rapprochements qu'ils font. Force me sera de faire un choix entre les nombreux exemples sur lesquels s'exerce leur esprit. J'examinerai d'abord les parallèles bibliques et grecs, car ils sont plus familiers au lecteur et se laissent plus facilement contrôler.

M. Frank-Kaménetski s'occupe du sujet de *Tristan* dans la poésie biblique (chapitre V). Dès le début (p. 73), il admet qu' « on ne trouve pas d'analogies directes avec le sujet de *Tristan et Iseut* dans les récits de la Bible ». A défaut d' « analogies directes », il y a des « points de contact ». Un de ces points de contact est fourni par les amours incestueuses d'Amnon et Thamar

1. Il s'agit de l'étude de G. Paris, *Tristan et Iseut*, insérée dans *Poèmes et légendes du moyen âge* ; Paris, 1900 (publiée primitivement dans la *Revue de Paris* du 15 avril 1894). Il est vrai que G. Paris n'y est pas catégorique : « *On* a reconnu *avec assez de vraisemblance*... ». M. Marr parle de sa découverte dans le passage cité d'*Étapes*, p. 171-172. M. Frank-Kaménetski l'utilise dans le chapitre V, p. 72 : « Indépendamment de la méthode japhétique, un érudit pénétrant a reconnu dans Tristan l'image du soleil, transformé en un héros d'amour ».

(*II Rois*, 13). Amnon, fils de David, s'éprend de sa sœur consanguine Thamar. Il dépérit et s'alite ; lorsque Thamar lui apporte à manger, il la viole, après quoi il la prend en aversion et la chasse. Absalon, frère utérin de Thamar, tue Amnon. Application de la méthode bi-latérale : Thamar est un reflet d'Ištar, qui vouait ses amants à la mort. La maladie et la mort d'Amnon ont leur parallèle dans *Tristan* : les mets préparés par Thamar déterminent sa liaison incestueuse avec Amnon, comme le breuvage d'amour est la cause de la passion de Tristan et Iseut.

Autre analogie, ou « point de contact ». Onan, deuxième mari d'une autre Thamar, belle-fille de Juda (*Genèse*, XXXVIII), qui, dans les conditions que l'on sait, évite son épouse. « L'abstention de Tristan qui délaisse Iseut aux blanches mains rappelle d'une façon frappante (*sic !*) l'abstention d'Onan vis-à-vis de Thamar », opine M. F.-K. (p. 76). « Quelle que soit la rationalisation subie ultérieurement par ce thème dans la légende biblique et dans le récit celtique, au point de vue de leur genèse, ils constituent une partie organique du thème cosmique et reflètent la langueur de la nature hivernale dans l'attente de la floraison printanière ».

Autre classe d'analogies, qui relèvent du stade matriarcal : le héros descend aux enfers pour s'unir avec Ištar qui voue ses amants à la mort ; stade patriarcal : Ištar se transforme en « Iseut l'autoritaire, la capricieuse », qui préfère Tristan à son époux légitime ; dans les deux « stades », le héros doit vaincre des obstacles, combattre des dragons, etc. Dans une phase antérieure du roman, il s'agissait du mariage de Tristan lui-même. Le stade féodal introduit l'adultère ; c'est alors que le roi Marke, oncle de Tristan, qui lui avait tenu lieu de père, devient le mari d'Iseut. L'eau de jouvence que cherchent les héros archaïques, pour guérir leur père, se transforme en breuvage d'amour ; à la maladie du père correspond dans *Tristan* la stérilité de Marke ; d'autre part, le thème de la maladie et de la guérison est deux fois appliqué à Tristan.

Telle est la thèse ; voici la démonstration. Prenons dans la Bible l'histoire de la guérison de Tobie l'aveugle. Il envoie son fils Tobie toucher une somme d'argent qui lui est due ; le jeune homme rencontre un ange qui l'aide à tuer un énorme poisson. Avec le cœur, le foie et le fiel du poisson, Tobie rend inoffensif le démon qui obsède Sara, sa fiancée. Il revient chez son père, en compagnie de l'ange, de Sara et de son chien ; avec le fiel du poisson il guérit le vieux Tobie de la cécité. Cet épisode se reflète dans celui de la guérison de Tristan, dans ses amours avec Iseut, dans la victoire qu'il remporte sur le dragon. Les différences qu'on note entre les deux développements s'expliquent, comme toujours, par la loi de la « stadialité » : société féodale dans *Tristan*, et, dans *Tobie*, régime patriarcal des familles hébreues, dont l' « idéologie petit-bourgeoise » « place au premier plan le thème de la richesse monétaire ».

Dans ces parallèles, le chien débonnaire de Tobie n'a pas été oublié : il

est la contre-partie de Petitcrû, le chien merveilleux de Tristan. Ce n'est pas une vaine coïncidence, car « les parallèles grecs établissent avec une parfaite évidence l'identité sémantique du héros avec le chien ; au point de vue de sa genèse, cette identité remonte au stade totémique » (p. 81, avec renvoi au chapitre VI, par Mme Freudenberg). En effet, dans le stade totémique, le protagoniste du mythe était un totem ethnique, le chien ; au cours de son évolution, il s'est dédoublé, le héros a pris forme humaine, et le chien — dans *Tobie* — est resté à ses côtés, réduit à méditer sur sa déchéance.

Mme Freudenberg (VI) nous transporte dans le bassin de la mer Egée. Elle étudie d'abord les « mythologèmes » crétois : Pasiphaé, femme de Minos ; Europe, sa mère ; Ariane, sa fille. L'histoire d'Ariane nous introduit dans l'histoire de Phèdre qui personnifie l'amour destructeur d'Ištar. Les trois premiers cas opposent Minos à une femme amoureuse. L'épopée crétoise offre des ressemblances frappantes avec l'histoire de Tristan et Iseut. Le personnage féminin c'est l'Aphrodite crétoise, appelée tantôt Europe, tantôt Pasiphaé, tantôt Ariane, fille, femme ou mère du roi. Minos est une divinité de l'Enfer ou du ciel ; il est aussi étroitement lié à Poseïdon. Les deux divinités ont comme attribut des cheveux d'or, ou une couronne d'or, ou un chien d'or, etc. Les héros s'identifient avec des animaux et de oiseaux, avec l'or et la pierre : vestiges du stade où les objets inanimés et les animaux tenaient lieu de personnages. Dans les poèmes celtiques, ils sont devenus de simples attributs des héros.

« Tristan, qui s'identifie rudimentairement avec l'*oiseau*, dont il imite le chant lors de ses rendez-vous avec Iseut, l'*oiseau* qui apporte dans son bec un *cheveu d'or* d'Iseut, ont comme équivalents, dans le mythologème crétois, l'*oiseau* qui ravit le *chien d'or*, ou l'*oiseau* qui s'unit avec la divinité de l'*amour*. En Crète, comme chez les Celtes, les *rendez-vous d'amour* ont lieu sous un *arbre (sic !)* [1].

« En ce qui concerne l'épisode du monstre qui exige un tribut, et tout ce qui se rattache à Thésée, il n'y a pas lieu de parler de transformations celtiques : c'est la même légende. L'Irlande celtique, c'est notre Crète ; le roi d'Irlande Marke, c'est Minos ; la magicienne Iseut aux cheveux d'or, c'est la magicienne Pasiphaë-Ariane ; l'oncle d'Iseut, le géant Morolt, c'est le proche parent d'Ariane ; l'autre géant, c'est le monstre Talôs-Tauros-Minotaure. Thésée se confond entièrement avec Tristan, même le thème des voiles, qui se répète deux fois dans l'histoire de Thésée, se rencontre également deux fois, et aux mêmes endroits, dans celle de Tristan » (p. 95-96).

Ariane, trahie par Thésée, lisons-nous plus loin, et Ariane, épouse de Dionysos, ce sont les deux Iseut. D'autre part, « le double caractère d'Iseut

1. J'ai souligné les mots qui, dans l'original, sont placés entre guillemets ; ils représentent des thèmes épiques ou des attributs des héros.

apparaît dans Iseut aux cheveux d'or : tantôt Tristan la trahit et la quitte, tantôt il l'aime ardemment. Amante de Tristan, elle épouse Marke. Sa vie s'écoule d'une part, dans la joie, et de l'autre, dans la tristesse et la nostalgie » (p. 96).

Je passe les autres parallèles : Jason et Médée ; Danaé et la pluie d'or ; la conquête du chien et d'Alceste par Hercule, équivalent « stadial » de la conquête du chien merveilleux par Tristan, qui n'est autre chose que la conquête d'Iseut ; Ulysse, ses rencontres avec des géants et des magiciennes. Notons que, quand Ulysse retourne à Ithaque, ce n'est pas Pénélope, mais un chien qui le reconnaît, « car le chien est l'équivalent stadial d'Iseut et de Pénélope » (p. 105). Le mythe d'Iphigénie en Tauride ne diffère du roman de Tristan que par des traits « dus au régime féodal, qui crée une ambiance et une étiologie réalistes » (p. 108).

Les exemples analysés avec quelque ampleur et ceux que je n'ai pu que signaler permettent de se faire une idée de la méthode, surprenante par sa précision, de Mme Freudenberg. Je passe au résumé (p. 109). Iseut aux cheveux d'or, c'est l'or, l'or de la lumière solaire, le soleil et la lune aux rayons d'or, c'est « l'astre du ciel qui, dans la période de la mentalité cosmique, devait être métaphoriquement conquis aux Enfers ».

Après ce qui a été dit, on ne s'étonnera pas d'entendre Mme F. postuler l'identité absolue des légendes grecques et du roman celtique. Les traits qui s'y retrouvent portent l'empreinte de stades différents ; sous leur forme finale, les thèmes médiévaux présentent un aspect tellement divergent que ce serait une erreur de les identifier avec les thèmes antiques. L'école japhétique ne commet pas cette erreur : ce qu'elle cherche, c'est « l'équivalence stadiale » au cours des âges. L'identité des thèmes et des sujets, qui dérive d'une mentalité commune, existait à une époque où « l'état social ignorait encore la lutte des classes, le travail différencié, où les conditions économiques étaient très rudimentaires, où une hache de silex et le bras étaient les seuls instruments de la production » (p. 111-112).

A cette époque, le futur sujet de *Tristan* apparaissait sous une forme non différenciée, de caractère cosmique : ciel, eau, arbres, Enfer ; mais il n'y avait encore ni sujet proprement dit, ni éléments isolés du sujet. Dans le stade totémique, qui est celui de la chasse primitive, les éléments cosmiques, ciel, eau, Enfer, se dégagent de l'ensemble et se transforment en totems, qui deviendront des héros et des divinités. Les protagonistes primitifs sont relégués au rôle d'attributs, et Mme F. explique encore une fois son idée par l'exemple du chien : chien-totem-divinité ; chien-personnage ; chien jouant un rôle auprès du héros ; finalement, chien simple attribut du héros, chien-jouet, ou chien dont la présence ne s'explique d'aucune façon : dans ce cas on a affaire à une survivance archaïque ou — oserais-je le suggérer ? — à un petit effort d'imagination de la part du poète qui connaissait les chiens d'après son expérience personnelle.

Les chapitres VIII à XIII nous transportent dans un domaine autrement intéressant, parce qu'inexploré : dans celui du folklore caucasien, finno-ougrien et russe [1]. Mme Tikhaïa-Tsérétélli (VIII) étudie les contes géorgiens, peuplés d'héroïnes belles comme le soleil et de jeunes hommes aux cheveux d'or. Elle reconstitue le schéma suivant : 1) le héros va à la conquête de la belle qui prend divers aspects (eau vivifiante, oiseau, pommier, princesse enfermée dans une tour, au delà des mers) ; 2) il se heurte à des obstacles (combat avec un dragon); 3) il conquiert la belle, pour lui-même ou pour le compte d'un tiers, mais il finit toujours par s'unir avec elle ; 4) séparation forcée; 5) nouveaux obstacles à surmonter, qui aboutissent à l'union définitive. Le palais au-dessus de la mer, où habite la princesse, est, d'après Mme T., une réminiscence de l'union d'Ištar avec les éléments et avec l'Enfer. D'autre part, le visage lumineux et les vêtements resplendissants des héroïnes géorgiennes sont une variante des cheveux d'or d'Iseut I et des mains d'Iseut II, d'une blancheur éclatante. La composition des contes, qui ont comme axe l'amour et la mort, la ruine et la résurrection, dénote un schéma régulier : ce schéma apparaît également dans la légende celtique et dans le mythe babylonien. L'identité d'Ištar-Iseut-belle géorgienne, ne soulève donc aucun doute. Les variantes des divers contes s'expliquent de la façon que nous savons : « Les traits mythologiques subsistent et se renouvellent, et la poésie les transforme selon les conditions sociales et industrielles de chaque stade » (p. 173).

Voici un conte mégrélien, *Geria* (nom qui signifie « loup »). Geria va à la conquête de la sœur de douze esprits qui habitent au delà de douze montagnes. Un chien et un cheval fidèles l'accompagnent. Geria vainc les frères, mais leur sœur est retenue en captivité par le roi Noir que défend un géant invulnérable ; l'âme du géant est protégée par trois oiseaux, enfermés dans un écrin, qu'un chamois garde dans son corps ; à son tour, le chamois est enfermé dans un sanglier. Le géant tue Geria, alors le chien réunit les débris de son corps que les parents du défunt aspergent d'eau vivifiante ; il revient à la vie. Dans un deuxième combat, Geria tue le sanglier, le chamois et les trois oiseaux qui gardent l'âme du géant. En guise de récompense, il obtient la belle. — Mme Tikhaïa résume, sauf erreur, quinze autres variantes de ce schéma. Dans chacune elle aperçoit un « équivalent stadial » du roman de Tristan. Notons que les seize contes utilisés par Mme T. sont empruntés à des recueils publiés, à Tiflis, en 1909.

Dans le chapitre IX, M. Dondoua rapproche de *Tristan* la légende géorgienne d'Abessalome et Ether. Prudence qui nous surprend : l'auteur se défend d'obéir au *furor mythologicus*, et se contente d'attirer sur son texte

1. Les auteurs, sauf M. Dondoua (IX), acceptent à priori que tous les contes qu'ils analysent, et dont une grande partie ont été recueillis dans la seconde partie du XIXe siècle, conservent dans toute son intégrité l'héritage japhétique.

l'attention des mythologistes. Il se demande même si un sujet romanesque comme le sien est nécessairement une transformation de concepts cosmiques primitifs (p. 176). Réserve d'autant plus sage, que la légende, où la prose alterne avec les vers, n'a été transcrite qu'en 1869. Telle qu'elle se présente, elle offre de vagues analogies de détail avec *Tristan*, mais la ressemblance s'arrête au moment où elle devrait devenir convaincante.

Le prince Abessalome s'éprend d'une meunière. Ils se jurent un amour éternel et s'épousent. Aidé par le diable, le vizir d'Abessalome, Mourman, rend difforme la belle Ether. Ab. la lui cède, et Mourman la guérit. Alors, inconsolable, Ab. se meurt. Ether lui garde rancune de sa trahison et refuse de le revoir. Cédant enfin aux supplications de la mère et de la sœur du prince, elle se rend auprès de lui, mais arrive trop tard : Ab. est mort. Ether se tue. Des fleurs poussent sur leurs tombes, une source jaillit à côté d'elles. Le perfide vizir meurt aussi et se fait enterrer entre les tombeaux des deux amants. Des ronces couvrent sa tombe et empêchent les fleurs de s'enlacer. — Comme je l'ai dit, M. Dondoua renonce à donner une interprétation stadiale de la légende.

M. Driaghine (X) n'a pas de peine à retrouver la légende de *Tristan* chez les montagnards du Caucase, en Ovsie, en Kabarda et en Ingouchie, régions où, dit l'auteur, la nature des lieux empêchait les influences extérieures de pénétrer. Voici la légende ovsienne qu'il identifie avec le sujet de *Tristan*.

Sous la menace de dévaster ses domaines, les sujets de Nasran-Aldar exigent qu'il renvoie ses sept femmes et qu'il se marie encore une fois. Nasran-Aldar enlève une jeune fille, mais un rival la lui ravit à son tour. Son jeune ami, du nom d'Atsa, la lui restitue : c'est de la même façon que Tristan amène Iseut chez Marke. L'épisode d'Atsa constitue la partie principale du sujet. Nasran-Aldar finit par céder la jeune fille à Atsa, sans éprouver de tourments d'amour.

L'auteur cite plusieurs autres récits qui reproduisent des sujets analogues. Il convient que, différant en cela de *Tristan*, le thème de l'amour est faiblement exprimé dans l'épopée caucasique ; cette différence s'explique, d'après lui, par les traits spécifiques du féodalisme chez les montagnards. Sous cette réserve, M. D. n'hésite pas à identifier le sujet caucasique avec le roman celtique. Il découvre même dans l'épopée ovsienne un homonyme de Tristan : c'est *Totradz* qui reproduit la forme ancienne *Dorost-an* ; dans les deux cas, on aurait une combinaison des éléments A + C.

Dans les contes populaires russes, dont le héros est Ivan-Tsarevitch, Mme Passek (XI) découvre à son tour des équivalents de *Tristan*. Elle les divise en quatre cycles qui reproduisent le schéma suivant : 1° Le héros s'en va à la recherche de la Belle, ravie par un dragon ; parfois c'est en faisant la chasse à l'Oiseau de feu ou en cherchant à découvrir la source de l'eau vivifiante, qu'il rencontre l'héroïne ; 2° il doit vaincre plusieurs obstacles dont le principal est représenté par un dragon ; 3° sur le chemin de retour,

le prince rencontre de nouveaux obstacles, il y trouve même la mort, mais la Belle, ou l'Oiseau de feu, le sauvent en l'aspergeant d'eau vivifiante; 4° les ennemis d'Ivan (souvent ce sont ses deux frères aînés) tentent de s'approprier les fruits de sa vaillance ; 5° mais ils sont confondus, et Ivan épouse la princesse.

Ne sont-ce pas les mêmes événements qui apparaissent dans la légende de Tristan ? Tristan va chercher une belle aux cheveux d'or, il lutte avec un dragon et le géant Morolt ; colère d'Iseut contre Tristan, qu'elle guérit ensuite de ses blessures ; des félons veulent s'attribuer la victoire de Tristan sur le dragon, mais le héros les démasque ; le filtre magique, le chien de Tristan, etc., se répètent dans leurs moindres détails dans les contes russes. Rien ne s'oppose donc à ce que Mme Passek proclame l'identité des deux sujets. Les divergences sont, comme toujours, expliquées par les conditions sociales dissemblables. Le conte russe garde des traces du régime patriarcal, avec des survivances du matriarcat et du totémisme, tandis que chez les Celtes, c'est le féodalisme, avec l'amour fatal, la trahison conjugale, et le tableau spécifique des mœurs qui s'y rattachent.

Afin de permettre au lecteur d'être juge, je traduis le résumé d'un conte typique du troisième cycle (p. 206). L'Oiseau de feu dérobe des pommes d'or dans le jardin royal ; les fils du tsar le guettent, le cadet l'attrape par la queue et lui arrache une plume d'or. Le tsar ordonne à ses fils de lui apporter l'oiseau. Au cours de cette expédition, le cadet est secondé par son cheval ou par le Loup gris. Il rapporte à son père l'Oiseau de feu avec sa cage, et un cheval à la bride d'or. Le tsar demande alors qu'il lui amène une belle princesse qui vit dans un royaume merveilleux. Le tsarevitch réussit dans cette nouvelle entreprise, mais ses frères le tuent et lui enlèvent l'Oiseau de feu et la belle princesse. Le Loup le guérit avec de l'eau vivifiante et Ivan arrive à temps pour empêcher le mariage de son père avec la princesse. — Le scepticisme n'est-il pas de mise en présence de pareils rapprochements, et le principe de la « stadialité » suffit-il pour convaincre les incrédules ?

Les chapitres XII et XIII traitent d'un domaine qui n'a encore jamais été abordé par les médiévistes occidentaux : le folklore mordvine. La Mordve est une peuplade appartenant à la souche finnoise ; elle compte environ un million d'individus, et est établie dans la région de Samara et de Syzran, sur le moyen Volga. Elle a conservé nombre d'usages et de croyances archaïques ; ses rites et son folklore relèvent encore du paganisme, car le christianisme a été fort long à s'implanter dans les villages mordvines. C'est dans ce coin perdu de l'Europe orientale que MM. Latynine et Endioukovski ont découvert de nombreuses variantes du roman français. Les deux études se complètent ; le chapitre XII étudie les formes archaïques du mythe de Tristan, et le chapitre XIII en suit l'évolution ultérieure.

Les légendes et chansons mordvines sont en grande partie consacrées au

dieu du tonnerre et de la foudre, Pourguine-Paz, et à ses amours avec une vierge mortelle, Syrja, Syriava, Litava, etc., douée de qualités extraordinaires. Suivant les développements de W. Maynof, dans *Les restes de la mythologie mordvine* (*Journal de la Société Finno-Ougrienne*, V ; Helsinki, 1889), M. Latynine résume les traits principaux du culte de la déesse-mère, divinité de l'eau, Angué-Patiaï, déesse des forces génératrices de la nature, équivalent, d'après M. L., d'Ištar et de Cybèle, et, par conséquent, d'Iseut. Le mythe primordial est celui de l'union d'Angué-Patiaï avec Jehim-paz, divinité du soleil et de la lumière, ou avec le dieu de la terre et de l'Enfer ; les deux partenaires apparaissent tantôt comme fille et père, tantôt comme sœur et frère, tantôt comme mère et fils. Le romanesque fait complètement défaut, et c'est l'élément féminin qui domine.

Si M. L. ne cherche même pas, dans la forme la plus archaïque du mythe, de points de ressemblance avec l'histoire d'Iseut, et se contente d'en postuler l'origine et le caractère identiques, son collègue M. Endioukovski ne ménage pas les parallèles que lui fournissent les variantes plus récentes de la légende, transportée de l'Olympe mordvine sur la terre. Il s'agit, comme je l'ai dit plus haut, des amours du dieu de la foudre avec une paysanne. Pourguiné-Paz (Pourgas) apparaît ici sous l'aspect d'un mortel, mais d'un mortel exceptionnel : tantôt c'est un vieux Tatar, tantôt un riche Kirguize, ou même un *barine* (monsieur) russe. Dans l'histoire de Syriava, les autorités russes veulent baptiser de force la vierge mordvine. Elle leur résiste et invoque son bien-aimé Pourgas, qui intervient, détruit la maison du voïévode et enfouit le grand pope dans la neige (cf. Maynof, *o. c.*, p. 43-45). Force est à ceux-ci de laisser Syriava en paix. Dans cette variante « du sujet de *Tristan* sur le terrain mordvine », où il n'est pas encore question de mariage et que M. E. considère comme une forme ancienne de la légende, il n'est pas facile de reconnaître du premier coup Iseut et Ištar, et l'auteur le concède de bonne grâce (p. 230). Mais d'autres variantes font apparaître la ressemblance avec plus de netteté. Afin qu'on ne me soupçonne pas de déformer la pensée de M. E. par une traduction arbitraire, je reproduis la légende telle qu'elle est imprimée chez Maynof (*o. c.*, p. 115-116) ; c'est aussi d'après Maynof que M. E. la résume.

« Il y avait une fois une jeune fille du nom de Syrja (l'aurore). Quoiqu'elle fût bien belle et qu'elle fût une jeune fille toujours prête à travailler et que ses pieds ressemblassent « aux poutres de Kostroma » [1], elle resta fille, car elle n'aimait personne et tous les jeunes gens lui déplaisaient. Un jour qu'elle était assise toute triste, la tête appuyée sur sa main droite, un orage survint, et tous les hommes qui étaient dehors, ne pouvant résister à la violence du vent, tombèrent. Quand l'orage s'apaisa, on vit dans la rue un étranger, noir comme la suie et dont les yeux brillaient comme des étincelles. Cet

1. Le gouvernement de Kostroma est riche en grandes et belles forêts.

homme passa par tout le village et s'achemina directement vers le père de Syrja, pour la demander en mariage. Celui-ci, craignant qu'elle ne restât vieille fille, la donna à l'inconnu. On fit un festin de noce, mais le jeune marié se conduisit de manière à exciter l'étonnement général. Il laissa tomber toutes les tasses, renversa les plats, sauta de sa place sur la table et se mit à danser sur les plats, les tasses et les cuillers, en poussant des cris inhumains. Lorsque le temps arriva de conduire son épouse chez lui, il cria d'une voix de tonnerre, et de ses yeux jaillit la foudre, qui mit le feu à la maison. Tous les convives furent renversés et lorsqu'ils se relevèrent, les jeunes mariés eurent (avaient ?) déjà disparu. Alors on sut que le fiancé n'avait été autre chose que Pourguiné-Paz en personne, le dieu de la foudre et du tonnerre, qui s'était envolé chez lui avec sa jeune femme. Par ce mariage avec Syrja, Pourguiné-Paz est entré en parenté avec le peuple mordvine, aussi les Mordvines ont-ils toujours soin de dire, lorsque le tonnerre gronde : « Doucement, doucement, tu es donc un des nôtres ».

On pourra plaindre la pauvre Iseut, identifiée, sans ménagement, avec la jeune Mordvine aux pieds semblables à des poutres. Mais il serait inutile de faire des objections à M. E., car, d'après lui « nous devons constater que le mariage de Pourguiné-Paz avec la belle mordvine reflète la substance cosmique du sujet de *Tristan et Iseut* : en outre, le nom de l'héroïne nous amène à Ištar-ciel. » [1] Le dieu de la foudre dispose de l'eau du ciel, et l'on sait que l'eau de la mer joua un rôle important dans la vie d'Iseut. Pourguiné-Paz est le fils du dieu du Soleil : il incarne donc un élément du mythe solaire de Tristan ; d'ailleurs, un « faisceau sémantique » considérable de mots mordvines a conservé le nom d'Ištar à l'appui de l'argumentation de M. E. (p. 236-238).

La troisième variante du mythe babylono-mordvino-celtique est représentée par l'histoire de Litava, ou Litova (*alias* Akoulina et Siamka). La chambre de Litava est pourvue d'une fenêtre rouge, que baignent les rayons du soleil. Le dieu de la foudre enlève Litava et la transporte dans le ciel, d'où elle redescendra pour visiter ses parents. Le thème de la foudre et de la tempête apparente Litava à Ištar qui incorpore l'idée du « ciel-eau » ; le héros remonte au « ciel-soleil », et l'union de l'eau et du soleil, qu'on découvre à la base de la légende, assume dans ce conte la forme « stadiale » de l'union conjugale.

Ce qui pourrait intéresser davantage les linguistes, c'est l'analyse étymolo-

---

1. L'étymologie japhétique, riche en ressources, vient en aide à l'auteur. Le nom de Syrja, décomposé en Syr-ja, reproduit, dans sa première syllabe, la seconde partie d'I-štar (élément A, voir *supra*, p. 104) ; *ja* peut être l'élément C (YON) syncopé, comme l'*i-* d'*Ištar*, ou bien derechef l'élément A, réduit à sa plus simple expression. L'identité des deux noms ne fait donc pas de doute. D'ailleurs, Syrja, qui signifie « aurore » en mordvine, est sémantiquement liée à « ciel » = Ištar.

gique du nom de *Lıtava*. M. E. le décompose en trois tronçons : *Li* + *ta* + *va*, qui correspondent aux éléments D (ROŠ) + A (SAL) + B (BER); *ta* (A) est l'élément principal, car il reproduit l'élément A d'*I-štu(r)*, avec chute de *r*, *-va* étant la forme apocopée de *ava* : mordvine « femme ». Dans la note de la page 249, M. E. se montre encore plus perspicace : c'est en *L* + *i* + *ta* + *va* qu'il faut décomposer ce nom, qui contient, par conséquent, les quatre éléments ethniques primitifs, D + C + A + B ; *i* + *ta* reproduit avec une précision encore plus remarquable le nom de la déesse babylonienne. Exemple vraiment merveilleux des résultats féconds de l'étymologie japhétique ! Après cet argument linguistique, on n'est pas étonné d'entendre l'auteur résumer ainsi sa pensée (p. 260) : « Entre le *Tristan et Iseut* occidental et les produits du folklore mordvine, la différence est incontestablement grande, mais seuls les détails et les nuances diffèrent. La substance est absolument identique ».

A quelles conclusions arrivons-nous au terme de cette analyse, au cours de laquelle j'ai fait effort pour ne pas trop discuter, préférant mettre sous les yeux du lecteur les faits et les théories et le parti qu'en ont tiré les auteurs de *Tristan et Iseut* ? Nous ne refusons pas notre admiration à l'érudition des membres de l' « Institut de langage et de mentalité », qui ont versé au dossier de *Tristan* une documentation absolument inédite; celle-ci vaut par elle-même : à propos d'Iseut, elle nous initie au folklore mordvine ou aux contes et légendes romanesques du Caucase. Mais pouvons-nous adhérer à la thèse de l'origine japhétique et de la pérennité de l'histoire d'Iseut ?

Les élèves de N. Marr partent de cette notion primordiale qu'Iseut et Ištar sont le même personnage : pas de discussion, mais pas davantage d'essai de démonstration ou seulement de persuasion. Lorsqu'ils examinent le roman médiéval français, ils ne s'intéressent guère à l'apport personnel du poète. C'est l'héritage des siècles qu'ils veulent dégager et interpréter. Ceux qui l'ont organisé au XIIe siècle leur sont indifférents. Le poète ne fut qu'un instrument du processus historique ; sa tâche était de trouver une expression à la « superstructure idéologique » de la société féodale de son temps. Les collaborateurs de M. Marr se désintéressent à tel point du rôle personnel du poète médiéval, qu'ils ne citent même pas son nom. Qui fut-il ? Thomas ? ou Béroul ? Peu leur importe. Sauf M. A. Smirnov, les auteurs n'opèrent jamais avec le *Roman de Tristan*, mais avec une œuvre qu'ils intitulent *Tristan et Iseut*. Après examen, j'ai constaté que cette œuvre est tout simplement la célèbre adaptation de M. Joseph Bédier qui est très goûtée en Russie et qui a été traduite deux fois [1]. Même Mme Freudenberg, l'érudite rédactrice de l'introduction (I), s'est fiée à la version de M. Bédier, preuve involontaire qu'elle n'est pas si insensible au romanesque des aventures de Tristan et de sa

1. Le libellé du titre serait une preuve, mais les renvois à la version de M. Bédier sont explicites, p. 175, 185, 187, 190, 191.

belle amie (cf. *supra*, p. 103). Un exemple suffira. Faisant état, dans son résumé du roman, de l'épisode où Tristan, déguisé en pèlerin, transporte Iseut sur son dos, Mme F. écrit (p. 10) : « ... elle jure que personne, excepté ce mendiant et Marke, *ne l'a tenue dans ses bras* ». Or, Béroul dit (édition de la S.A.T.F., v. 4199 sq.) :

— Seignors » fait el, « por Deu merci !
Saintes reliques voi ici,
Or escoutez que je ci jure,
De quoi le roi ci aseure :
Si m'aït Dex et saint Ylaire,
.....
Qu'*entre mes cuises n'entra home*,
Fors le ladre qui fist que some,
Qui me porta outre les guez,
Et li rois Marc mes esposez.

Mme Freudenberg aurait-elle, spontanément et par pudeur, atténué la crudité de l'expression employée par Iseut ? Non ! Elle n'a fait que transcrire les lignes suivantes de l'adaptation de M. Bédier (p. 187 de l'édition Piazza [1900]) : « Je jure que jamais un homme né de femme *ne m'a tenue entre ses bras*, hormis le roi Marc, mon seigneur, et le pauvre pèlerin qui, tout à l'heure, s'est laissé choir à vos yeux ».

Les auteurs de *Tristan et Iseut* reconnaissent dans la légende un mythe solaire, aussi vieux que le culte d'Ištar, et un héros solaire dans le personnage de Tristan. Que n'ont-ils connu l'édition du *Tristan* de Thomas par M. Bédier ! Ils y auraient lu (t. II, p. 135) : « ... il restera que Tristan partage son temps, — fort inégalement d'ailleurs, — entre deux femmes ; mais ce trait lui est commun avec bien d'autres personnages, légendaires ou non, solaires ou non... » ; et certains d'entre eux auraient, peut-être, hésité avant de troubler le sommeil millénaire d'Astarté.

II

L'étude de M. K. Derjavine me paraît de nature à mettre en lumière les effets désastreux de la japhétidologie abandonnée à la discrétion de chercheurs peu expérimentés.

L'objet de M. Derjavine était l'étymologie du nom de *Durendal*. Il la recherchera, en remontant à la terminologie pré-germanique et pré-romane, dans les conditions sociales et linguistiques d'un milieu japhétique (p. 351) ; pour lui, *Durendal* est « un ensemble organique de termes polysémantiques, dont les significations apparaissent dans chacun des éléments superposés qui le constituent » (p. 352).

Il décompose ainsi le nom de l'épée : *Dur* + *ren* + *dal* ; pour chacun des composants il trouve d'abondantes affinités japhétiques ; je me vois contraint d'en limiter la liste.

1) *Dur-*. Breton : *dur* « eau » ; basque : *hur* > *ur* > *u* ; arménien : *dur* ; tchouvache : *šur* « eau, rivière, marais » ; cf. : basque *ur-i*, *eur-i* « pluie » ; géorgien *ǧvar-i* (< *ǧor-i*) « torrent », etc.

2) *-ren-* (< *ran*). C'est, peut-être, Rā, ancien nom du Volga ; cf. albanais *rēm* « lit d'une rivière », les noms de fleuves *Rhône*, *Rhin*, *Garonne*, etc.

3) *-dal* (< *dart*, dans *Durendart*). Remonte au géorgien *tskhal* « eau » par l'intermédiaire de *ʒal*, *dal*, *ʤal*. En effet, *-dal* constitue le second élément de la forme redoublée **dar-dar* (< *dar-dal*) qu'on trouve dans *Tartarus*, *Vardar*, *Durdan*, *Dardanelles*, *Tantalos* (cf. sa soif éternelle devant l'*eau* qui le fuit).

On voit où tend la démonstration : *Durendal* est composé de trois éléments, dont chacun, à l'origine, désigne l'*eau*. Mais les deux premières syllabes signifient également « feu » :

1) Au basque *hur*, etc., correspond en arménien *hur* « feu », géorgien *ǫkur* ; cf. basque (*šur* >) *šu* ou *su* « feu » ; cf. lat. *fulgur*, grec πῦρ.

2) *ren* : cf. latin **radia*, fr. *raie*, alb. *reze* « rayon », *rūfe*, etc.

D'autre part, basque *ur* « ciel », *urrenn* « nuage », tchouvache *tour-ə*, *tur-ə* « dieu », la divinité germanique *Thor*, *Donnar*, la déesse étrusque *Tunar*, nous amènent à la signification « ciel » [1].

On a donc le « faisceau sémantique » « eau-feu-ciel ». M. Marr a montré par ailleurs que « eau » et « feu » se rattachaient, du point de vue cosmique, à « ciel » (p. 353, note 1 ; cf. *supra*, p. 100).

Partant de cette identification, M. D. montre que les éléments *dur* et *dal*, analysés plus haut, sont également issus de « ciel », et de son dérivé « montagne ». Les exemples sont tirés du géorgien, du russe, du basque, du svane, de l'ingouche et du mongole. *Dal* se retrouve dans un de ces idiomes japhétiques sous la forme de *tšal*, *tšar*, qui n'est autre chose que le second élément du nom d'*Ištar*.

Il ne suffit pourtant pas d'établir l'étymologie du mot. M. D. est assez heureux pour démontrer que les mêmes éléments se répètent dans le sujet de la légende (p. 353-354) : l'*épée* que Roland brise contre une montagne, son âme qui monte vers le *ciel*. L'élément « eau » (p. 354, note 1) apparaît dans la tradition basque qui évoque la soif de Roland. Durendal représente donc le complexe « eau-feu-ciel », ou « feu du ciel, foudre », qui frappe le rocher. Un des ancêtres de Roland est Prométhée, ravisseur du feu, frappé par la foudre sur un rocher.

---

1. Je ne me porte pas garant des mots cités par M. D. En ce qui concerne le basque, je n'ai pas trouvé dans les dictionnaires de Van Eys, de Larramendi ou de Azkue, *ur* « ciel » et *urrenn* « nuage ».

Ce n'est pas grâce à une simple coïncidence que l'épée du héros s'appelle *Durendal*. Le nom de *Hruodland* se laisse également interpréter à l'aide des mêmes éléments ; en effet, M. D. n'hésite pas à avancer que *hruod* > *rothol* + *(an)d* > *ruel* + *(an)d* > *raul* + *(an)t* > *roll* + *(an)t* > *rol* + *(an)d*, dont le premier composant peut être ramené à *-ren* (< *ran*) ; un choix d'exemples empruntés à diverses langues du Caucase et au basque prouvent que cet élément signifie aussi « ciel », « aube », etc. Enfin M. D. retrouve dans le nom de Roland des analogies linguistiques avec Prométhée (« fils du ciel, soleil »). Roland entre, par conséquent, dans la légende du « feu du ciel », et le héros du poème français est lui-même une émanation du « ciel » ; il tient à la main une épée, qui est, comme on a vu, « eau » et « feu » en même temps. Les parents du Hruodlandus historique auraient-ils prévu, en baptisant leur fils, qu'il deviendrait le héros d'une chanson de geste, apparentée au cycle japhétique ? M. D. va au-devant de l'objection. La légende ne doit rien au neveu de Charlemagne. Elle existait *ab antiquo* : mort d'un héros sur une montagne. L'histoire l'a accaparée, et l'a accolée à Roland et à la bataille de Roncevaux (p. 355).

Pour parfaire le tableau de ces concordances impressionnantes, M. Derjavine se tourne vers le cheval de Roland et découvre dans son nom les mêmes éléments cosmiques. C'est aussi un dérivé de « ciel », remontant à un nom totémique qu'on retrouve en arménien, en irlandais, en basque, en russe, en ossète, etc. La sûreté d'argumentation de M. D. est impressionnante, et peut-être, ébloui, me laisserais-je aller à souscrire à cette conclusion (p. 357) : « Par conséquent, le nom du cheval du héros a remplacé dans sa forme concrète, issue du régime militaire féodal (cheval de combat), l'élément mythique oublié, qui embrassait le complexe eau — feu — montagne — soleil — divinité — ciel », si un scrupule ne me retenait : c'est que l'auteur opère non pas avec le nom de Veillantif, « le bon cheval courant » de Roland, mais avec celui de Baiart, le cheval de Renaut de Montauban.

G. Lozinski.

COMPTES RENDUS

Antonin Duraffour, **Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux d'après le parler de Vaux-en-Bugey (Ain)**; Grenoble, 1932; 1 vol. in-8, XXI-280 p. et une carte (tirage à part de la *Rev. de ling. rom.*, t. VIII, + une *Introduction*, qui manque à la *Rev.*).

L'auteur de cette thèse brillante — disons-le tout de suite — n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la *Romania*; on le savait depuis longtemps dialectologue et plus spécialement franco-provençaliste[1]; mais jusqu'ici il n'avait pas eu l'occasion d'affirmer sa personnalité scientifique dans un grand travail d'ensemble. Vaux, d'où il prend son essor, est une petite localité de 646 habitants (1925) qui ne figure pas même sur toutes les cartes, située, au sud d'Ambérieu, sur une ligne qui va de Genève à Lyon; elle touche à l'Est à Torcieu, le point 924 de l'*ALF*. Son patois offre le double avantage d'être encore très vivace et fort archaïque. Il devient par là représentatif de son groupe et, en une certaine mesure, de tout le vaste domaine franco-provençal. Autre avantage précieux: M. Duraffour parle ce patois et possède pratiquement la connaissance des parlers de toute la région. Cela lui a permis de vivre dans une grande intimité avec ses sujets et de les observer sans en avoir l'air. Ses matériaux sont en bonne partie tirés de conversations spontanées et présentent un rare degré de sincérité. Comme il s'agit surtout d'observations subtiles concernant l'intensité des voyelles, l'auteur était placé dans les meilleures conditions possibles. Il s'était même, comme il le dit dans son curriculum vitae linguisticae, p. XV ss., fait paysan avec ses amis patoisants. Dans un contact journalier, il a recueilli leur lexique complet, dont on attend la publication avec impatience. Cette langue lui a livré « son dernier, ou son avant-dernier secret ».

Le premier des quatre longs chapitres dont se compose le volume est consacré à l'intensité, à ses variations et ses effets. Il va droit à l'âme du mot, à l'accent tonique. Celui-ci est très fort dans le parler de Vaux, ce qui amène une réduction ou l'écrasement complet des voyelles protoniques :

1. On trouvera une bibliographie, du reste incomplète, de ses écrits p. VII-VIII, en note.

tzānă « tisane », *stni* « soutenir ». Ce phénomène a été constaté dans tout l'Est français et n'est pas spécifiquement franco-provençal. Les patois vaudois ou valaisans, par ex., obéissent à un autre rythme et ne connaissent pas de si fortes contractions.

Après avoir rappelé le déplacement d'accent qui se produit en cas d'hiatus, après la chute d'une consonne médiane : vita > *vyă*, nuda > *nwă*, maturu > *mă̆u*, *sabucu > *să̆u* [1], l'auteur parle de celui qui frappe les anciens proparoxytons, devenus paroxytons : *zĕnĕvă* « Genève », *sĕnĕvŏ* « chanvre », etc. Dans ces cas, l'acuité est restée sur l'initiale et l'intensité seule a progressé. La chose avait déjà été discutée par M. Jeanjaquet à propos de *Genève* et de *salamo* « repas de funérailles » dans le *Bull. Gl.*, V et VII, et le *Glossaire romand* a eu plusieurs fois l'occasion de relever le fait, ainsi sous *Agathe* ou *arbre*, dont l'ancienne forme *arbẹro* provient de **arbero*.

M. Duraffour range ici, à bon droit, des accentuations comme *ăkŭtă-mĕ* « écoute-moi », *drumẹ-tu ?* « dors-tu ? ». Je n'ai pas rencontré ce fait en Suisse ; si Edmont note, C. 1444, *ăĕ̆tă tĕ* « assieds toi » à Vissoie (Valais), même avec une longueur *ĕĕ̆tă tĕ* à Nendaz, cela est en contradiction avec nos propres transcriptions et demanderait à être vérifié sur place [2].

Comment prononce-t-on à Vaux des subst. composés, comme *Fête-Dieu* ? M. Duraffour me signale par lettre le fribourgeois *fihậdyu* à côté de *fịha* en finale absolue. Cette forme est bien attestée dans les matériaux du *Glossaire*, mais comme on rencontre dans plusieurs cantons *fête à Dieu*, le *â* doit représenter une crase de l'*a* final de *fịha* et de la préposition. Rien de tel dans *fête d'août* (article *août*) ni dans *crève-cœur* ou autres composés.

Laissant de côté la tendance connue des dialectes de l'Est à reculer l'accent vers le commencement du mot, que l'auteur renonce à expliquer par une influence exclusivement germanique, voici des changements d'intensité plus intéressants : *épẹna* devient *épna*, *fẹlẹ* > *flẹ*, *supa* > *spa*, *luna* > *lna*, etc. Ce phénomène n'existe pas à Vaux, mais il constitue un véritable trait franco-provençal, constaté dans diverses régions. En Suisse, il s'accentue en allant à l'Ouest et se déploie le plus amplement dans le canton de Genève et dans le Jura vaudois et neuchâtelois. Il arrive que l'accent fuie le mot pour aller se placer sur l'article : *la lna* (Neuch.) [3]. On peut parler avec

---

1. Le passage de -ita à -*ya* est daté d'une manière ingénieuse : les parlers qui changent -*r*- en -*z*- ont *gazi* « guéri », mais au fém. *garya*, ce qui prouve que le transport de l'accent est antérieur à l'assibilation de *r*.

2. Dans sa *Flexion du verbe*, M. Keller constate cet avancement de l'accent ailleurs, non à Genève (p. 138, n. 3). M. Jeanjaquet a cependant noté à Hermance *asta tè* « assieds-toi », avec perte de la voyelle tonique. M. Jaquenod, *Essai sur le verbe dans le pat. de Sottens* (Vaud), p. 62, parle d'hésitations dans l'accent de la Ire du pl. de l'imp., non au sing.

3. Cf. Jaberg, *Assoz. Ersch.*, p. 7.

M. Duraffour d'une crise profonde de l'accent [1]. Dans ces cas on peut distinguer deux choses : le transport de l'accent et la chute de l'ancienne voyelle tonique. Laquelle précède l'autre? Je regrette d'avoir dit dans le *Glossaire*, sous *alène*, en parlant de la forme du Cerneux-Péquignot (Neuch.) : « *ôlnė*, dont l'accent s'est déplacé par suite de l'effacement de la tonique primitive ». M. Duraffour a parfaitement raison de croire à un rapport inverse. En effet, M. Terracini mentionne pour Usseglio de nombreux exemples où la voyelle tonique subsiste comme atone : *farinạ*, *lünạ*, etc. (*Arch. glott. ital.*, XVII, 348). La chute de la tonique ou son effritement est donc plutôt la suite du déplacement d'accent. Celui-ci est souvent accompagné d'un redoublement de la consonne initiale de la syllabe finale : *tẽllạ* « toile », *dzălinnạ* [2] « poule » à Pierre-Châtel (près de Grenoble, p. 13).

Les explications données de ce phénomène d'accent ne sont pas satisfaisantes. M. Duraffour en propose une nouvelle, qui part de la phrase [3]. Dans un groupe comme *ptyudă vi* « petit chemin », l'*a* final est intoné avec plus de force, que si l'adj. était postposé : *vi ptyuda*. Chacun approuvera les parallèles tirés d'autres langues. Bella capra devient *bella cabro* dans la langue des félibres, la finale de l'adj. ayant conservé un plus haut degré de vitalité. L'italien (*dove u)sciva l'acqua* est illustré par le schéma o o O o, où la finale du subst. a beaucoup moins de consistance que celle du verbe précédant l'accent de force. La différenciation semble aller plus loin dans les exemples fribourgeois cités p. 18, comme dans *ékŭlă tŏtă năve*, avec un *e* « peu sensible » ; mais la prononciation de ce sujet me paraît un peu francisée [4] ; *neuve* n'apparaît jamais avec *e-* dans nos fiches, ce qui n'ébranle pas le raisonnement de l'auteur. Or, la voyelle finale préaccentuée, cas *ptyudă vi*, peut être renforcée en prévision de l'accent suivant. « L'attention du sujet parlant est dirigée vers l'effort à fournir, la préparation subconsciente de cet effort amène une augmentation d'intensité de cette voyelle : c'est là un phénomène psychique d'anticipation » (p. 17). Cette augmentation d'intensité va en franco-provençal jusqu'à l'accaparement de l'accent du premier mot et peut même s'étendre à la consonne précédente : *dzălinnạ* « poule ». Reste à savoir pourquoi les formes nées dans ces circonstances spéciales ont été dans la suite généralisées. On aimerait pouvoir se rendre compte du procédé par une quantité d'exemples pris sur le vif. Et il est regrettable que

1. Elle peut conduire à des mutilations extrêmes, comme dans *myė* « muraille » (à Druillat), où -ura-, porteurs de l'idée, ont disparu. Un mot sans âme !

2. Comp. *Tabl. phon.*, col. 201, *farine*, Vaud et Valais.

3. Elle a quelque chose de séduisant pour moi, d'autant plus que dans la partie non publiée de ma thèse, en 1890, j'écrivais déjà : « cette accentuation variable dépend de la position du mot dans l'intérieur de la phrase ».

4. Comp. *Tabl. phon.*, col. 152, phrase *la corde neuve est meilleure*, sans ex. de *-é*. *Frădė* « froide » est à biffer, ayant naturellement *é* après une mouillure.

la phonétique expérimentale ne puisse encore nous renseigner là-dessus d'une manière précise et simple [1].

L'intensification d'une finale préaccentuée est habilement mise en parallèle avec le dépérissement des postaccentuées, qui subissent des altérations rapides, dont la plus caractérisque est la nasalisation : *kavạlã* « jument » (Dauphiné). « Le voile du palais s'est abaissé à la suite de la forte expulsion d'air qui s'est produite sur la syllabe portant l'accent d'intensité ». Ainsi s'explique entre autres l'évolution de -ata en fonction nominale > *ã* dans l'Est du Jura bernois : *rózã* « rosée », à travers *rózaã* > *rózãã* [2].

M. Duraffour a bien remarqué que si sa loi de l'accroissement d'intensité devant une syllabe plus intense avait une portée générale, elle se heurterait, en français, à la loi de Darmesteter. D'après celle-ci armatura conduit à afr. *armëure* par le traitement égal de la finale et de la contrefinale. Pour sortir de ce dilemme, l'auteur admet pour ce mot un schéma latin o O O o (loi Duraffour), avec superposition du schéma germanique O o o o (apporté par les Francs), d'où résulterait O o O o (loi Darmesteter). Il invoque illàm féminam > *la fẹnna* (Vaux) pour appuyer son schéma latin. Mais qui nous prouve que l'article féminin ait pris naissance dans un contexte pareil ? Le toscan *àrmatúra* ne doit guère différer de l'accentuation latine. La même base est postulée par le castillan *àrmadúra* et le français *armure*. Dans les renforcements d'intensité observés par l'auteur il faudra voir des faits relativement récents.

Les chapitres II et III sont consacrés à la segmentation, c'est-à-dire à la formation de diphtongues par brisure, et à la coalescence vocalique, qui signifie l'agglomération d'éléments primitivement séparés en diphtongues d'une autre origine. Exemple de segmentation : bove > *bŭa*, de coalescence: cla(v)u < *klau*.

Vaux est un excellent centre d'études (II) par son aptitude à la diphtongaison. Les résultats des *e* et *o* accentués libres forment un système d'une simplicité « géométrique » :

fẽbre > *fi̯avrə̆*	ŏpera > *u̯avrə̆*
tẽla > *ti̯ilə̆*	hŏra > *u̯urə̆*.

Cet état doit avoir sept siècles d'existence ; car on lit *li cuars* (cœur) dans un document de 1228 [3]. Cette constatation est confirmée par les travaux de L. Meyer sur le dialecte du Val d'Anniviers (Valais) ou de J. Hallauer sur celui du Jura bernois, d'où il ressort que ces parlers avaient déjà, aux XIIIe-

1. On lit cependant p. 103 du *Précis* de Rousselot-Laclotte : « *âme femme* prononcés très liés l'un à l'autre. L'*œ* de *âme* (il s'agit de l'*e* soi-disant *muet*) devient plus intense ».

2. Petite rectification : *pũã* à Cerlatez n'est pas le mot *peu*, mais *point* (*Tabl. phon.*, col. 15).

3. Mais on ne sait pas où tombait alors l'accent.

XIVe siècles, foncièrement leur physionomie actuelle. En rayonnant autour de Vaux, on trouve des conditions plus embrouillées, moins symétriques, mais qui se laissent facilement ramener à celles, plus archaïques, de Vaux. Par ces diphtongaisons anciennes, qu'on rencontre partout, le franco-provençal offre plus d'affinités avec le français qu'avec le provençal, qui ne connaît qu'une diphtongaison conditionnée et très restreinte. En conservant la segmentation jusqu'à notre temps, le franco-provençal représente une étape archaïque du français. M. Duraffour revient souvent à cette idée. Il continue à se servir du nom proposé par Ascoli, mais on sent que dans son for intérieur il préconise le terme de M. Meyer-Lübke « français du sud-est [1] ».

Mais ces parlers se distinguent du français proprement dit par le fait que la diphtongaison s'accomplit aussi en syllabe fermée, dans une mesure qui varie de contrée en contrée. Ainsi Vaux, qui va très loin dans ce sens, possède -ittu > *-ai*, inconnu en Suisse. Nous n'avons pas non plus la diphtongaison de **cristu, crista*, représentée par *krāe* m. « sommet » à Crémieu (Isère). Un mot pareil devient pour M. Duraffour un « témoin » d'un état linguistique du passé. Il n'y a rien de plus instable qu'une diphtongue, dont les éléments ont une tendance à se diversifier, à s'éliminer ou à s'unir, sans compter les régressions à un état antérieur ni l'influence de parlers directeurs ou du français. Souvent il ne reste dans une vaste région qu'un seul « témoin ». Il faut avoir la sagacité et la longue expérience de l'auteur de cette thèse pour trouver son chemin sûrement à travers le labyrinthe des formes modernes [2].

L'instabilité des diphtongues est caractérisée, en outre, par des changements d'intensité de leurs éléments. Lorsque *ia*, *ua* de Vaux entrent dans un groupe où elles perdent leur accent de force, ces diphtongues, de décroissantes, deviennent croissantes :

lŏ pía « le pied » — *lŏ pyă drai* « le pied droit »
ō púa « un peu » — *ă pwă pré* « à peu près ».

Ce phénomène est illustré par une quantité d'exemples de diverses régions. La raison du changement est donnée p. 51 : comme une finale atone de mot est renforcée par une syllabe suivante de forte intensité (chap. I), une finale faible de diphtongue est susceptible de s'intensifier jusqu'à dépasser le premier élément devant un accent suivant immédiatement. C'est également un processus de prévision psychique. M. Jeanjaquet avait rendu attentif, en

1. Comp. *Einführung*, dès 1901, § 22 (21 dans la 3e éd.).
2. Le hasard peut nous guider. Je n'aurais pas cru à la possibilité d'une diphtongaison de *é* devant *r* + cons. en patois vaudois ou fribourgeois, si je n'étais tombé sur *fierma* de Penthalaz, s. « ferme », accompagné de ces mots : « entendu autrefois de vieillards, hommes de 1800 ». La forme existe ailleurs et surtout dans des documents d'archives.

1904, aux conditions analogues des patois genevois [1], dont il avait proposé la formule suivante : « *-i̯a, -u̯a* passent à *-yą, -wą*, si le mot qui présente ces finales est étroitement lié syntaxiquement à un autre qui le suit : *d'é mó u pi̯a*, « j'ai mal au pied », mais : *u pya dra* « au pied droit » ; *na buṣi̯a* « une bouchée », mais : *na buṣyà d pan* « une bouchée de pain ». Pour M. Duraffour ce « mouvement de bascule » est devenu une précieuse recette qu'il est disposé à employer partout. Si, en Gruyère, on dit devant une pause *õ pā* « on peut », anciennement **pą̄o*, mais en proclise *õ pu på* « on (ne) peut pas », « l'opposition *a–u* procède à peu près sûrement d'une alternance *au-au*, etc. ». Comme je n'ai jamais entendu en fribourgeois prononcer *au*, mais bien souvent, en proclise, *òw* [2], je suis porté à admettre plutôt une filiation *òw* → *ów* → *u*, par rapprochement successif des deux composantes de la diphtongue.

Ce n'est pas nécessairement un accent qui fait basculer les éléments d'une diphtongue, une syllabe atone peut suffire. On a ainsi à Lompnieu (Valromey) : *bū́o* « bœuf », mais *nṓva, ṓvra*, provenant de *n(u)ova, (u)ovra*. Voilà pourquoi le féminin d'un adjectif présente si souvent un autre vocalisme que le masculin. On n'a pas oublié la p. 175 de l'admirable *Essai* de l'abbé Devaux sur le Dauphiné, avec son étonnant tableau des divergences de frigidu, frigida. La science doit être reconnaissante à M. Duraffour d'avoir dit bien haut que frigida est une tout autre base phonétique que frigidu, et que tel patois offrant par ex. *frè, frẹ̀da* peut devoir son uniformité à l'analogie.

Voilà aussi pourquoi le pluriel diffère très fréquemment du singulier, l'addition de *s* ayant déclenché un mouvement de bascule, comme dans sg. *flȍy* « crème du lait », pl. *flūr* « fleurs », de **flou̯rs*, à Saint-Martin-de-la-Porte (Savoie). L'auteur ne néglige pas de consulter les textes du moyen âge, où il trouve des graphies appuyant ses vues, par ex. *pia* « pied », pl. *pies* (*Comptes de Châtillon-en-Dombes*, XIVe-XVe s.), *nuef* < novu, à côté de *nova* (*Registre des sires de Thoires*, XIVe s.). A la fin du chapitre II il donne une esquisse magistrale, à laquelle devront recourir tous les travaux de détail, des grandes lignes de l'évolution des diphtongues dans l'Ain.

Le chapitre des coalescences (III) s'occupe des voyelles toniques ou protoniques combinées avec *y* ou *w* issus, par vocalisation, de consonnes suivantes ou existant déjà dans la syllabe finale. L'auteur en dresse un inventaire à peu près complet et en fait l'histoire, à grands traits, pour tout le domaine franco-provençal. Il s'agit des cas difficiles clavu, fagu, lacu, facere, cruce, nuce, -oriu, coquere, coxa, integru, lectu, -ariu, *sequere, etc., qui ont fait le désespoir de tant de philologues. La coalescence produit des diphtongues très diverses ou, par fracture de leur premier élément, des

1. *Bull. Gloss.*, III, 35 ; cf. Keller, *Genferdialekt*, § 35.
2. Voir mes notations de *on ne peut pas*, *Tabl. phon.*, col. 316. M. Jeanjaquet transcrit autrement. Mon oreille doit-elle capituler ?

triphtongues, que l'auteur appelle une « matière phonétique très malléable » (p. 170). On ne saurait assez le louer d'avoir tenté une explication, en grande partie nouvelle, de tous ces phénomènes complexes.

Il n'est guère possible de résumer les résultats de ce chapitre, qui embrasse une centaine de pages. La méthode est la même que dans les précédents : on recherche des « mots- » ou des « parlers-témoins », qui conservent, du moins en partie, l'état primitif. Trouvant par ex. à La Versanne un sing. *klàu* à côté d'un pl. *klǒ* « clou-clous » — ce dernier expliqué par **klaus* (cf. chap. II) —, on est autorisé à voir dans *klǎ*, forme unique de Saint-Uze, le continuateur de l'ancien singulier, tandis que *klǒ* de Saint-Vallier remonte au pluriel. La différence, à Vaux, entre maju > *mai* et *ré* radiu > « rai de la roue » s'explique facilement de la même manière : le premier ne s'emploie qu'au singulier, mais il est tout indiqué de voir dans le second une survivance du pluriel *raịs*. D'autres cas ne paraissent moins clairs, comme le double traitement de fagus, lacus, représenté dans les anciens documents par *fay*, *fau*, *lay*, *lau*. M. Duraffour y voit également l'effet d'un balancement d'accent.

Un autre phénomène qui a joué un rôle dans l'évolution des triphtongues est l'*interversion* [1] ou métathèse des éléments d'un vocalisme complexe. En voici un joli exemple : à Vaux **kwair* « cuir » est devenu *kwĭar*. Une triphtongue tend à culminer en *i*. Cela fait penser à -atura > *-ẅịrè* en Valais, à travers *-ïürè* ; comp. le bagnard *farmüire* « serrure », cité p. 145 et dérivé erronément de *firmatoria [2].

Il est évident que dans une matière aussi délicate et aussi capricieuse que les voyelles + *y* ou *w* on peut parfois être d'un autre avis que l'auteur. Ainsi je vois autrement que lui l'évolution de -ariu, -aria, tout en étant convaincu, avec lui, que le féminin peut garder une certaine indépendance. Je ne comprends pas comment il peut tirer de soccu une base **swoi*, etc. (p. 169). Dans *eyādrè* « suivre » de la Suisse romande je reconnais l'influence analogique du type *perdre*, *vendre*, etc. [3], tandis qu'il explique le *d* comme étant sorti de l'*u* de **syaure*, etc. (p. 192). Mais qui mettra jamais tout le monde d'accord à propos de l'histoire de *sequere en gallo-roman ? Les propositions de M. Duraffour ont l'avantage de reposer sur un vaste ensemble d'observations, elles sont neuves et suggestives, elles méritent toujours d'être prises en très sérieuse considération.

Dans une deuxième partie de ce chapitre est étudiée l'évolution de *a* après palatale en franco-provençal. Dans un cas comme *vecla le groupe palatal a donné naissance à un *i*, derrière lequel, selon l'auteur, l'*a* final est purement et simplement tombé (p. 210). On aurait eu **vieli(a)*, aujourd'hui à Vaux

1. Le mot est de M. Grammont.
2. Cf. Cornu, *Phon.*, § 59-60.
3. Elle se retrouve dans *apercevoir*, *recevoir*, etc. Cf. Jaberg, *Assoz. Ersch.*, p. 67 ss.

vi̇aḷi, dont l'*i* ne représenterait donc pas l'*a* final latin, mais un son issu de la consonne palatale. Ce n'est pas ce qu'on a admis jusqu'à présent, mais cela fait comprendre pourquoi *a* après une mouillure est traité dans ce chapitre. Par *y* + *a* il s'oppose à *a* + *y*. Quant à ungula, buccula > *bŏṭyă*, *ōḍyă*, qui ont *-a*, non *-i*, je remplacerais l'explication compliquée de p. 211 par la suivante : la palatalisation de *ccl*, *ngl* a eu lieu tardivement, à une époque où l'action de yod sur *a* était terminée [1]. Comme le hameau de *Glareins* (en Dombes) se présente sous la forme « (in villa) *Lierenco* » dès 968-971 (p. 241), la palatalisation de ces groupes a cependant déjà un âge respectable. L'action de yod sur *a* doit être reculée encore davantage.

Le changement de *ū* latin en *u* (*ü*) est discuté p. 193, comme préambule du traitement de *ū* + *y*. Dans l'Ain, les traces de *u* sont encore nombreuses. La Savoie et le Bas-Valais doivent avoir appartenu au domaine de *u* (p. 195).

Le quatrième et dernier chapitre renferme les opinions de l'auteur sur toute sorte de palatalisations consonantiques. Procédant, comme toujours, du simple au compliqué, de ce qu'on peut contrôler à ce qu'il faut reconstituer par hypothèse, il parle d'abord de consonnes modernes qui se mouillent au contact de voyelles antérieures ou mixtes, cas aliquid > *ǫ́ṭè*, nidu > *ṇi*, luna > *yun* (Jura bernois), etc. Il appelle cela palatalisation *par accomodation*. Ensuite il s'arrête aux résultats multiples de *c* latin devant *e*, *i*. A propos de facta, cocta, il cite, p. 232, *kwi̇ɛa* d'Évolène et de Grimentz (Valais) comme témoin de l'ancienne palatalisation du *t* dans le groupe ct. Comme en provençal (*fach*) ou en espagnol (*hecho*), le *t* aurait été, en franco-provençal aussi, « tout plein de *i* » [2]. Je regrette de devoir le contredire : *kwi̇ɛa* est un féminin analogique, formé d'après missa ; voir Lavallaz, *Hérémence*, p. 482 [3].

En revanche, je suis tout à fait d'accord avec tout ce qu'il dit de *c*, *g* + *a* et des groupes *cl*, *gl*, *fl*, *pl*, *bl* [4]. J'aurais une réserve à formuler sur certains de ses schémas génétiques, comme *kl* → *kḷ* → *ẓḷ* → *ṭy* (p. 240), où le dernier chaînon éveille des doutes. On peut très bien parler d'une action palatalisante de *r* dans rd, rt, par ex. dans porta > *pụètɛ* (Jura bernois, etc.), mais avec ce caractère, relativement récent, on quitte le domaine strictement franco-provençal pour entrer dans celui des parlers français de l'Est. M. Duraffour rattache à ce phénomène celui qui frappe

---

1. Cf. *fĕyă* « brebis » (Vaux), où *ey* n'a plus agi sur *-a* après la chute de *-z-* ; ou les formes de *mêler*, *cercler*, *sarcler*, qui ont *-å*, comme *porter*. Puis-je renvoyer pour cela au § 95 de ma très vieille dissertation sur le *Patois de Dompierre* ?

2. Cette expression pittoresque est de M. Grammont, p. 116.

3. Déjà Meyer-Lübke, *Gram. rom.*, II, § 346.

4. Je me demande seulement si la mouillure peut s'appeler palatalisation *spontanée*. Elle est pourtant conditionnée par *a* suivant, etc.

st, sp, sk intérieurs, devenant *ṣ*, *f*, *h*. Exemples *tèṣa* « tête » (Haute-Tarentaise), spicare > *èfyĕr* (Aussois), scopa > *èhuva* (Montana-Valais). Il pense que dans ces groupes *s* a palatalisé la consonne suivante et admet une filiation st → (*s*)*t* → *ṣ*, etc. Sans pouvoir dire comment les choses se sont passées, je dois avouer que cette hypothèse me laisse un peu perplexe.

Le chapitre se termine par de belles considérations sur les alternances dans les palatales, du genre de *bési* inf. « baisser » à côté de *béeą* « baissée » [1], *nézi* « rouir » — *néją* « rouie », etc. à Blonay (Vaud) et ailleurs, où *ɛ*, *j* sont le produit de **sy*, **zy*.

Les index analytiques, faits avec beaucoup de soin, servent, comme les introductions et sommaires précédant les chapitres, à s'orienter dans ce volume extrêmement riche de faits et coupé de digressions. L'auteur n'a pas voulu le diviser en paragraphes, préférant jeter ses idées à pleines mains, tout en cachant savamment le plan correct de son architecture. Il y a beaucoup plus de choses dans ce livre que ne le fait supposer ce compte rendu. Vaux et l'Ain restent au premier plan, cela va sans dire, mais le regard plane sur tout le domaine franco-provençal. La Suisse romande est traitée avec une fraternelle sollicitude et c'est pour mes collègues et moi une grande satisfaction de voir avec quelle compréhension nos *Tableaux phonétiques* sont mis à profit. Il était inévitable que les fenêtres s'ouvrissent aussi sur les parlers français du nord-ouest, provençaux du sud-ouest, rhétiques de l'est. La discrépance entre frigidu et frigida rappelait nécessairement *seus-sole* de Chrétien de Troyes, le « mouvement de bascule » des formes comme *vièrm* « ver », pl. *vyarms* des Grisons, ou *nièf*, prédicatif *nofs*, fém. *nova*, expliquées d'une nouvelle façon. Dans toutes ces régions, ainsi que dans celles de ses collègues français Bruneau, Bloch, Dauzat, Terracher, l'auteur se promène à l'aise, les connaissant presque toutes pour y avoir passé personnellement, le sac au dos, l'oreille en éveil, le carnet à la main. Je ne l'y suivrai pas, laissant aux spécialistes le soin de s'entendre avec lui.

La dialectologie n'est pas la seule science qui profitera de ce livre. La linguistique générale aussi bien que la phonétique descriptive y trouveront leur compte. L'auteur est directeur d'un institut de phonétique ; c'est de la théorie des sons qu'il procède à leur observation pratique dans les patois. Sans faire des expériences avec des appareils, il les étudie avec une oreille exercée dans un laboratoire. La thèse est ainsi une application de la phonétique générale à la dialectologie. Elle appartient à l'école de l'abbé Rousselot plutôt qu'à celle de Gilliéron. Elle a pour but de nous éclairer sur les grands problèmes de l'intensité, de la diphtongaison et de la palatalisation.

Tout cela est beaucoup, mais ne fait pas le charme du livre. Celui-ci réside dans la forte personnalité de l'auteur, aussi doué pour l'analyse minu-

1. Dans ce patois, le part. p. masc. a la forme de l'infinitif ; -atus est à rayer p. 250. Mais il y a assez d'autres patois où la supposition de l'auteur est exacte.

tieuse que pour la synthèse claire et profonde. Les idées lui arrivent en foule, les étymologies germent sous ses pieds [1]. Partout on rencontre des traits qui témoignent d'une connaissance intime de la vie du langage. Et surtout : il n'examine pas froidement, mais il se passionne pour l'objet de ses études, ce qui imprime parfois à son style un ton de conviction qui fait plaisir et qui rappelle une voix inoubliable de jadis ; p. 80 : « je n'ai qu'un exemple à alléguer, mais il est indiscutable, ce qui lui donne, pour ainsi dire, un caractère providentiel ».

Louis GAUCHAT.

Antonin DURAFFOUR, **Description morphologique avec notes syntaxiques du parler franco-provençal de Vaux (Ain) en 1919-1931** ; Grenoble, 1932 ; 1 brochure in-8, 96 p. (extrait de la *Revue des langues romanes*, t. LXVI).

La petite thèse de M. Duraffour, très concise et très riche, complète la grande d'une manière fort heureuse. Les faits y sont en général simplement décrits, sans commentaire géographique ni historique. La population patoisante est divisée en trois générations, qui représentent ensemble un siècle d'histoire. L'aînée (de 60 ans et au-dessus) ne diffère pas des autres seulement par sa prononciation, par ex. *vẽdu* « vendu », II-III *vẽdu*, mais par la conservation de certains morphèmes que les suivantes ont abandonnés, ainsi fém. *mégri*, remplacé dans III sporadiquement par *mégra*. La conjugaison inchoative s'est développée de I à III, etc. Comme on devait s'y attendre, l'influence du français se fait de plus en plus sentir.

Dans son ensemble, cette étude prouve, une fois de plus, l'étroite parenté du domaine franco-provençal. Presque à chaque page, un Suisse romand peut dire : tout comme chez nous ! Choisissons quelques exemples au hasard. L'absence de l'article dans *demi-heure* comme régime (p. 13) se retrouve dans le canton de Vaud, également dans d'autres composés de *demi* : *boire demi-pot*, etc. Comme survivance du suffixe -atrix chez nous l'auteur cite le neuchâtelois *fèneri* « faneuse » ; on en trouve d'autres dans nos documents d'archives : *achepterrie* « acheteuse », Vaud 1588 (*Glossaire*, p. 103) ; *revenderiz* « revendeuse », Fribourg 1370, *revenderry*, ib. 1451 ; *rilierry* « femme d'un *relierre* ou tonnelier » ib. 1436, etc. Nous connaissons aussi les « adjectfs substantivés au féminin [2] » : *la froid*, *la chaud* « l'incommodité causée par un excès de température », *la mal* « la douleur », et l'explication qu'il en donne (influence de *faim*, *soif*) est celle que j'avais pro-

1. Une dernière chicane, permise entre amis : le nom du village vaudois *Étivaz* ne vient pas de octava (p. 152), mais de aestiva mentionné p. 207 ; il signifie « estivage » et se prononce en patois *éṣŭa* (*ALF*, II). Même page (152) : *winå* de Blonay n'est pas *vocinare, mais le germ. *weinen*.

2. P. 17. Il s'agit plutôt de subst. masc. féminisés dans un certain sens.

posée avec Gabbud, *Bull. Gl.*, VII, 11. Le sujet postposé : *il s'est enfui, ma vache*, p. 31, est très courant en Valais. L'*n* intercalée dans *nuatro-n-ẅialo* « notre huile » rappelle *nutrõ pére* « notre père », *nutrèn ǫmo* « notre homme ». Nous avons aussi des formes multiples pour *plus* et la concurrence de *mé* (magis), l'absorption de *pour* par la préposition *par* à Genève (p. 48), l'adverbe *ré* « de nouveau » isolé : *ʒ-é fé ré õ truk* « j'ai fait un nouveau truc » (p. 49). Le croisement de *mettre* et de *bouter*, qui produit *metå* à côté de *metre* a été relevé par M. Keller, *Verbe*, p. 20; il a aussi lieu dans le Jura bernois; en Valais *mettre* est contaminé par *foutre*, qui l'a très refoulé dans d'autres cantons [1]. Par son grand nombre de verbes de la première conjugaison à alternances vocaliques du radical, la Suisse romande représente, comme le parler de Vaux (p. 68), une étape ancienne du français.

Quelquefois Vaux pousse jusqu'aux dernières limites une évolution restée incomplète chez nous. Ainsi *pouvoir* et *vouloir* seuls forment en patois vaudois leur imparfait en -abam [2], tandis qu'à Vaux l'analogie atteint tous les verbes dans la IIIe génération (p. 62). Les autres conservent en partie les formes en -eam. Des deux systèmes résultent des conflits intéressants. On connaît l'extension extraordinaire, en Suisse, de la conjugaison inchoative [3]. Mais l'infinitif reste intact, bien que le futur et le conditionnel soient inchoatifs. A Vaux il y a *fèni* et *fènaitre*, comme en Savoie.

Est-il nécessaire de dire que toutes les formes mises en œuvre offrent la plus haute garantie d'authenticité et qu'il n'y a rien d' « extorqué » dans ce travail ?

Désormais, grâce à M. Duraffour, la petite localité de Vaux figurera parmi les stations célèbres des études romanes, avec Cellefrouin, Damprichard, Usseglio, Val d'Illiez et d'autres, devenues pour nous des symboles de science exacte et utile.

Louis Gauchat.

A. Parducci, **Granet, trovatore provenzale**; Roma, 1929; in-8, 36 pages (Società filologica romana, *Miscellanea di letteratura del medio evo*, IV).

Les cinq pièces que les mss nous ont conservées sous le nom de Granet (Bartsch 189,6 fait double emploi avec 189,2) ont déjà été publiées — certaines critiquement — et plusieurs fois étudiées : M. Parducci les réunit ici, en les accompagnant d'un apparat critique, d'une traduction et de notes. — Les documents étant muets sur le compte de Granet, l'éditeur groupe dans une sobre introduction les renseignements que l'on peut tirer des poésies de ce personnage : né vraisemblablement en Provence, probablement « dans

1. Comp. Vaux *fòtå* « jeter », p. 54.
2. Comp. maintenant Jaquenod, *Essai sur le verbe dans le patois de Sottens* (1931), p. 53. A Hérémence (Valais) -abam s'est beaucoup plus répandu.
3. Voir Jaberg, *Assoz. Ersch.*, p. 111 ss.; Keller, *Verbe*, p. 54.

la troisième décade » du XIIIe siècle, Granet était de très humble origine (son nom même en fait foi, les diminutifs désignant ordinairement, en Provence, des gens de condition inférieure), et c'est Bertran d'Alamanon qui lui fit apprendre l'art des jongleurs (voir plus bas). Si la pièce I (189,3), banale chanson d'amour, ne présente ici aucun intérêt, les pièces II (189,4) et III (189,1) attestent que Granet fut en relations avec Charles d'Anjou : dans la première, écrite vers 1250-53 à la demande de ce prince (voy. les v. 1-3), Granet se moque de Sordel et de B. d'Alamanon, qui avaient composé récemment leur fameuse tenson (437,10) sur la gloire des armes et les joies d'amour; la deuxième, écrite en 1257, au moment où Charles se préparait à faire la guerre au dauphin de Vienne, Gui VII, contient à la fois des louanges, des exhortations et des critiques à l'égard du futur roi de Naples, à qui elle est adressée, et elle a été diversement interprétée : M. P. considère que le troubadour était encore, à ce moment-là, en bons termes avec son protecteur. — Avec B. d'Alamanon, nommé, à côté de Sordel, dans la pièce II, Granet a échangé deux tensons : n° IV (189,5) et n° V (189,2-6); mais la succession chronologique de ces trois compositions est très incertaine. La première tenson, de ton très amical, date des environs de 1258 : elle roule sur un amour de Bertran non payé de retour; dans la seconde, de date indéterminée, mais qui ne saurait être postérieure à 1265 (époque où B. d'Alamanon suivit Ch. d'Anjou en Italie), Granet se plaint vivement de ne pas avoir reçu de Bertran la récompense de ses services, et Bertran reproche à son protégé de ne pas lui témoigner la reconnaissance qu'il mérite pour l'avoir « tiré du néant ». — Enfin, reprenant une hypothèse de Torraca (*Giorn. Dantesco,* IV, 19), M. P. propose de rendre à Granet la pièce anonyme 461,45, généralement attribuée à Ricas Novas (voy. mon édit., *Les Poésies du troubadour P. B. Ricas Novas*, n° XV; cf. p. 108), et dans laquelle l'auteur, qui ne se nomme pas, prend congé de Bertran et de Sordel, qu'il accuse de ne pas avoir été des amis fidèles et de ne pas mériter la confiance d'un *comte* qui n'est pas désigné plus explicitement. Si cette attribution, que M. P. considère comme « plus probable » que l'autre, était exacte, cette pièce, dont nous trouvons ici le texte critique et la traduction, prendrait place après le n° V, et le *comte* serait Charles d'Anjou; enfin, on pourrait admettre que Granet, après avoir quitté la cour de Charles, se retira auprès de Barral de Baux.

Jean BOUTIÈRE.

Jacques BRETEL, **Le Tournoi de Chauvency**, éd. complète par Maurice DELBOUILLE; Liège, Vaillant-Carmanne, et Paris, Droz, 1932; in-8, CII-192 pages, 11 planches h. t. [Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. XLIX].

I

La nouvelle édition du *Tournoi de Chauvency*, qui est excellente et qui nous

donne pour la première fois un texte correct, apporte sur cette curieuse description d'un tournoi du XIIIe siècle et sur son auteur, Jacques Bretel, beaucoup de faits nouveaux.

Le *Tournoi de Chauvency* est parfaitement daté et localisé. C'est au même château de Chauvency (actuellement Chauvency le Château), situé à 4 km. à l'ouest de Montmédy, que fut emprisonné, deux siècles plus tard, le chroniqueur messin Philippe de Vigneulles. Le tournoi commença le 1er octobre 1285. Le 8 septembre 1285, Bretel, un « journaliste » (on n'ose l'appeler un chroniqueur) fort soucieux d'exactitude et de précision, commence à réunir des documents pour la rédaction de son travail. Les vers 2107-2109 indiquent qu'il prit des notes copieuses au cours des six journées que dura le tournoi. Son œuvre est d'ailleurs très solidement documentée (le héraut Bruiant l'aida à identifier les invités, vers 302 et suivants) : c'est un reportage de tout premier ordre, où pas un coup de lance donné par quelque preux chevalier, pas un bon mot dit par quelque dame spirituelle n'est oublié.

Qui était ce Jacques Bretel ? Le nom de *Bretel* est bien connu à Arras, et le prénom de *Jacques* est fréquent dans la famille Bretel d'Arras. Ce n'est évidemment pas une preuve suffisante pour faire de notre Bretel un « Atrébate ». Les études anthroponymiques sont actuellement dans l'enfance, et nous n'avons, pour l'époque ancienne, que des documents très insuffisants sur la Lorraine [1]. A l'époque moderne, les représentants d'un ancien *Bretel* se confondent avec ceux d'un ancien *Bertaut*. Rien toutefois ne s'oppose à ce que le nom de *Bretel* (cas sujet *Bretiaus*) ne soit indigène dans toute la région de la Lorraine occidentale, de Bourmont (Haute-Marne) à Montmédy.

Le rang social de notre écrivain est plus aisé à préciser. Qu'on l'appelle jongleur ou ménestrel — il n'est certainement pas un héraut —, il appartient indiscutablement à la classe des « poètes à gages ». Les vers 264 et suivants évoquent tout à fait le souvenir de Colin Muset. Quoi qu'il en soit, M. Delbouille a conclu, de l'étude approfondie du *Tournoi de Chauvency*, que Jacques Bretel vivait en Lorraine et qu'il a écrit en dialecte lorrain. Son raisonnement nous paraît décisif sur ces deux points.

Il est peut-être possible de préciser davantage. Au début du *Tournoi*, Jacques est l'hôte du gentil comte Henri au château de Saumes en Ausai [2] ; ce gentil comte, dont Jacques Bretel fait le plus magnifique éloge (v. 36 et suivants), n'apparaîtra point à Chauvency. Les dons qu'il a faits au poète (v. 264 et suivants) justifient-ils la place qu'il occupe dans le poème ? Nous

1. Ce n'est que pour la ville de Metz que la table de Wichmann (*Die Metzer Bannrollen des dreizehntes Jahrhunderts*, herausgegeben von Dr. Karl Wichmann, t. III, Metz, 1912, in-4, p. 1-454 pour les noms de personnes) nous offre un choix extrêmement copieux de documents absolument sûrs.

2. C'est le château de Salm-en-Vosges.

ne le croyons pas. Si les vers 245 et suivants laissent l'impression que Jacques a été au château de Salm un hôte de passage, les vers 31 et suivants permettraient de conclure que Bretel était au service du comte. Ce que nous savons du comte Henri IV de Salm ne s'oppose pas à cette hypothèse : ce seigneur, très riche, fit aux églises de très nombreuses libéralités. Il a pu entretenir à sa cour un poète attitré.

Toute une série de détails viennent corroborer cette hypothèse. Jacques Bretel est en relations avec l'alsacien Conrad Warnier et s'amuse à imiter son « walois » ; ce devait être, à la cour d'Henri de Salm, un sujet de plaisanterie constant. Jacques Bretel connaît un certain nombre de chevaliers présents au tournoi : c'est ainsi qu'aux vers 1171-1172, il identifie tout de suite le comte de Blâmont, avoué de Vic. En revanche, il est obligé de se faire nommer, par le héraut Bruiant, Waleran de Fauquemont, le seigneur d'Apremont, Henri de Briey [1] ; il ne connaît pas non plus Jeannette de Boinville (v. 2595), qu'il prend d'abord pour un jeune homme. On pourrait multiplier ces exemples. Ils prouvent que Jacques Bretel ne fréquentait pas habituellement la cour des ducs de Lorraine, pas plus que la cour des comtes de Bar, puisque les seigneurs les plus considérables de la Lorraine septentrionale lui sont inconnus. Poète errant, il aurait vraisemblablement été en relations avec ces seigneurs, et même avec d'autres grands seigneurs de Franche Comté, de Bourgogne, de Luxembourg ou de Hainaut. Il faut donc supposer qu'il était attaché à une cour princière de la Lorraine méridionale — à moins qu'il ne fît, comme Colin Muset, des tournées assez restreintes dans cette région.

L'étude linguistique de M. Delbouille ne laisse aucun doute sur le dialecte dans lequel Jacques Bretel a écrit son œuvre : ce dialecte est le dialecte lorrain. Nous ajouterons : le dialecte lorrain littéraire. A la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle, il existe en Lorraine un certain nombre de *parlers locaux*, dont le parler messin est le mieux attesté et le mieux connu : ce parler est caractérisé par un très grand nombre de traits phonétiques, morphologiques et syntaxiques très spéciaux. Mais l'étude d'un certain nombre d'œuvres littéraires et de documents d'archives permet de prouver l'existence d'un *dialecte lorrain*. L'œuvre de Colin Muset, les productions poétiques de la cour de Bar-le-Duc [2], et surtout les *Vœux du Paon*, de Jacques de Longuyon (écrits entre 1312 et 1314), ont été composés dans ce dialecte. Un manuscrit des *Vœux du Paon* (B.N.f.fr. 12565) offre à ce point de vue un intérêt tout particulier. Ce manuscrit, le seul qui soit signé et dédicacé, a dû être copié directement sur un original offert par Jacques de Longuyon à un

1. On trouve toutefois, dans cette liste de chevaliers que Bruiant nomme à Jacques, Conrard Warnier, que Jacques connaît parfaitement ; il serait donc imprudent de raisonner sur des noms isolés.

2. Celles-ci ne nous sont parvenues, malheureusement, que dans un manuscrit messin (Oxford, Bodléienne, Douce 308).

prince de la famille de Bar. La langue en a été étudiée soigneusement par M. Fletcher [1]. L'examen des chartes issues des grandes chancelleries lorraines — ducs de Lorraine et comtes de Bar — montre les mêmes traits linguistiques. La plupart des caractères que M. Delbouille attribue à la langue de Jacques Bretel se retrouvent dans les chartes des ducs de Bar.

La rime *cuens* (comes) : *cuens* (quantos) montre une tendance à l'évolution du son *an* qui est commune en Lorraine (à côté de *amme*, âme, 1259, Thiébaut, comte de Bar, orig., Arch. Meurthe-et-Moselle, B 575 nº 6, on trouve[2] *eimme*, *emrme*, 1255, id., *ibid.*, H 1657). Dans un manuscrit messin du XVe siècle (B.N.f.fr. 18.905), je note *painssion*, *paincions*, pensions (donneir teire ne *painssions*) fº 103 rº (cf. *plantes*, plaintes, fº 17 rº); *sain*, sans, fº 126 rº; *seinbloit*, il semblait, fº 130 rº; *tainpt*, temps, fº 95 vº; *touchainp*, touchant, fº 2 rº. L'*Atlas linguistique* présente diverses traces de cette tendance de *ā* à passer à *ē*. Dans la région des Vosges et de la Meuse, deux aires, assez différentes suivant les mots, offrent, à la carte *grand*, par exemple, des formes *grą̄* au lieu de *grā*. Pour les mots *blanc* (fer-blanc, fil blanc), *fente*, *grand*, *grand-mère*, *grand-père*, *jument*, *maintenant*, *marchand*, *quand*, l'aire vosgienne s'étend aux points 88, 87, 86, 77, 78, 85, 76. Dans le département de la Meuse (et dans le sud de Meurthe-et-Moselle, ainsi qu'à Courtisols, Marne), *ā* aboutit nettement à *ē* (*blē*, blanc, 153, Meuse ; sur la carte *jument*, la terminaison *ą̄* se rencontre aux points 156, 164, 160, la terminaison *ēā* aux points 154, 153, 165, 189 ; la forme *lēg* pour *lāg*, carte *langue*, occupe une aire cohérente qui s'étend aux points 146, 155, 144, 154, 153, 143, 133, 132, 140, 49).

La forme *xuet* (sequit), qui rime avec *suet* (solet), Introd., p. XLIII, est garantie par *enseuans*, en suivant, qui est la forme normale dans les registres de comptes de Bar-le-Duc (1321-1322, Archives de la Meuse, B 492). — *Leu*, lieu (Introd., p. XLIV) est constant dans les chartes des comtes de Bar. — Il en est de même de la réduction de *ui* à *u* (Introd., p. XLIIII) : *fruts*, fruits (1296, Henri, comte de Bar, original, Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 735, nº 51) ; *su*, je suis (1282, Thiébaut, *ibid.*, B 522, nº 10). — L'amuissement de *r*, *l* en fin de mot ou en fin de syllabe, devant consonne (Introd., p. XXXIII), est attesté par les fausses graphies suivantes : *Bertremeul* (1288, Bar), *festul*, fétu (1304, frère Philippe, abbé de Lisle en Barrois, orig., Arch. Meurthe-et-Moselle, H 1675) ; — *tourjours* (1259, Thiébaut, comte de Bar, orig., *ibid.*, B 757, nº 6), *derte*, dette (1278, id., *ibid.*, B 547, nº 33). — *Mi* pour *moi* est également attesté (1262, Wautier, abbé de Saint-Mihiel, orig., *ibid.*, B 853, nº 69, pièce I ; 1264, Thiébaut, comte de Bar, orig., B 757,

1. Fletcher (Frank T. H.), *Étude sur la langue des Vœux du Paon*, Paris, Presses Universitaires de France, 1924.

2. J'utilise ici un travail de M. Edward Fawdry Harris sur *Le parler de Bar-le-Duc au moyen âge*, qui a été présenté en 1924 à l'Université de Birmingham pour le degré de M. A. et qui est resté inédit.

nº 3). Nous pourrions multiplier presque indéfiniment ces rapprochements.

En ce qui concerne le vocabulaire, les parlers modernes, qui sont des parlers de paysans, n'offrent que rarement des points de comparaison possibles avec la langue du *Tournoi*. Toutefois le verbe *grasillier*, *garsilier*, qui n'est attesté que dans Jacques Bretel et Jacques de Longuyon, subsiste dans les parlers modernes. L'excellent *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, de Léon Zéliqzon, connaît un verbe *guèsalieu*, qui signifie au propre « gazouiller », d'où « jaser », « bavarder » (et non, comme l'avait supposé M. Delbouille, « se divertir »). — Est-ce une simple coïncidence ? Le nom propre *Robardelle* (Introd., p. XLI) se rencontre aussi dans la région lorraine.

Ce dialecte lorrain représentait-il une réalité sociale ? Nous croyons qu'il correspondait à la langue parlée par l'aristocratie lorraine dans les cours. Il existait donc en Lorraine, à la fin du XIIIe siècle, des parlers locaux, que l'on n'écrivait point habituellement (sauf à Metz) et une sorte de *coiné*, qui était la langue du beau monde : elle devint la langue de la haute administration — si l'on nous permet ce mot — dès que les chartes furent écrites en français (entre 1230 et 1240 pour les comtes de Bar, les ducs de Lorraine, les comtes de Vaudémont, les sires de Commercy, les évêques de Metz, Toul et Verdun). Elle fut naturellement à la base de la langue littéraire quand des poètes furent appelés à composer des œuvres destinées précisément à l'aristocratie lorraine. Il semble d'ailleurs que cette *coiné* représente un parler particulier, qui serait le plus francisé des parlers lorrains, celui de Bar-le-Duc, dont la cour, au XIIIe siècle et au début du XIVe siècle, a dû « donner le ton » aux autres cours lorraines, moins riches et moins cultivées.

Quoi qu'il en soit, s'il n'est pas douteux que Jacques Bretel a écrit son poème dans le dialecte lorrain littéraire, il ne faudrait pas nécessairement en conclure qu'il est lui-même lorrain. Il savait apprécier le beau français d'Henri de Laon (v. 1062 et suiv.) :

Si ne parloit mie breton,
Mais un françois bel et joli,
Et si mot furent si poli,
Si bien taillié et si a point
Qu'il n'i avoit ne pou ne point
De vens qui i fust mal apert...

Il est probable qu'il possédait, ainsi que d'autres écrivains, plusieurs dialectes. Au début du XVIe siècle, le messin Philippe de Vigneulles, arrêté par les soldats du duc de Lorraine, imitait assez bien le savoyard pour leur faire croire qu'il était un pèlerin génevois. Jacques Bretel a écrit le *Tournoi* dans la langue des seigneurs qui lui avaient commandé cette œuvre de circonstance.

L'édition de M. Delbouille est fondée sur deux manuscrits principaux, *M* (Mons) et *O* (Oxford). Il semble que M. Delbouille ait eu raison de pré-

férer le manuscrit de Mons, dont la langue est vraisemblablement plus proche de celle de l'original. Toutefois le manuscrit *O* a une réelle valeur. Il a été exécuté à Metz, pour un membre de la famille paraigienne des Le Gournaix : c'est dans ce manuscrit que nous ont été conservées les productions poétiques de la cour des comtes de Bar. Il a donc été établi sur un ou plusieurs manuscrits, aujourd'hui perdus, qui appartenaient à un membre de la famille des comtes de Bar. On peut supposer qu'ils ont été prêtés aux Le Gournaix par Renaut de Bar, qui fut évêque de Metz de 1302 à 1316; Renaut de Bar, prélat remarquable [1], gouverna à la fois l'évêché de Metz et le comté de Bar. Il faudrait donc avancer la date du manuscrit, que l'on fixe habituellement, non sans les réserves d'usage, au milieu du XIVe siècle. On s'explique dès lors l'existence des illustrations du manuscrit d'Oxford. Le duc Thiébaut II de Bar ne vint pas, semble-t-il, à Chauvency ; mais sa sœur Jeanne de Bar, comtesse de Chiny, assistait aux fêtes. Il est vraisemblable que Thiébaut, qui fut lui-même un poète, a voulu posséder un exemplaire de l'œuvre de Jacques Bretel, ou qu'un de ses vassaux s'est fait un devoir de le lui offrir. Ce sont les miniatures de cet exemplaire que le copiste messin a reproduites. Ce n'est donc pas le héraut Bruiant (qui semble n'être cité dans le *Tournoi* que comme un ami personnel de Jacques Bretel), mais un héraut de la cour de Chiny ou de la cour de Bar-le-Duc qui aurait guidé le miniaturiste. Il n'y aurait eu aucune espèce de collaboration entre celui-ci et le poète, ce qui expliquerait l'indépendance complète de l'illustration et du texte, qui a frappé M. Delbouille.

L'édition de M. Delbouille est très soignée et nous en avons relu une grande partie sans trouver d'incorrection grave. Nous n'avons à présenter que de légères observations.

Vers 47, à la rime, il faut corriger *juer* (cf. *juée*, v. 200). — V. 112-113, je mets une virgule après *debonaire*, un point après *gens*. — Au vers 124, le nom de *Beauvais* est simplement amené par la rime ; il n'y a là aucune allusion. — Au vers 322, *naixe* fait difficulté : on attendrait *fust né* ; *naixe* ne rime avec *Aixe* (Esch) que pour l'œil ; *x* transcrit ici le *ch* allemand de *Bach*. — Au vers 512, je corrige : *Es* lez dames sor les berfrois... Les deux vers 512 et 513, assez peu clairs d'ailleurs, marquent le mouvement de curiosité qui se produit à ce moment parmi les dames. — Au vers 676, il semble difficile de maintenir *oci* ; l'accusation en justice est invraisemblable. L'accord de *O* et de *R* impose *louué* : le héraut « au pied tort » use du mensonge tantôt pour attribuer faussement la victoire à l'un, tantôt pour attribuer faussement la défaite à un autre. — V. 782, *flege* est à corriger *flèche* (de *fléchier*) ; c'est une fausse correction : elle semble indiquer que l'*e sourd* était déjà amui dans la région lorraine et que les consonnes sonores qui précédaient un *e*

1. *La Chronique de Philippe de Vigneulles*, éd. Charles Bruneau, t. I, p. 362-363.

sourd, devenues finales, avaient déjà passé au son sourd. — V. 832, *dist* est un parfait ; de tels changements de temps dans le cours d'une même phrase sont fréquents en ancien français. — V. 873. N'y a-t-il pas une lacune ? La variante du vers 872 se relie assez bien au vers 873. Il manquerait un vers rimant avec *seis*, *asséz*, *passé*. — V. 1143. Suppléer : *qu'est* noviaus venus (*qui est* se trouve au vers suivant à la même place, d'où la faute).

D'une manière générale, il eût fallu distinguer *w* et *vu* (v. 264, *vuide*, v. 996, *vuelent*, v. 1132, *vuiel*, v. 984, *vuet*, etc.). Je préfère aussi résoudre l'abréviation *x*, quand elle correspond au groupe *us*, dans un texte lorrain où *x* peut marquer la spirante sourde *ĉ*.

Le *Tournoi de Chauvency* présente un réel intérêt pour l'étude de la vie chevaleresque au XIIIe siècle et même pour l'étude de la chanson populaire et des jeux populaires. On chante beaucoup à Chauvency ; on chante en rentrant au château, on chante pendant les repas, mais c'est surtout après le repas du soir, à l'heure de la danse, que chacun entonne son refrain. Le mardi, on danse aux son de la vielle et des chansons, et Bretel nous cite les titres des airs débités par Jeanne d'Avillers, Renaut de Trie, Aëlis de Louppy, Jean d'Oiselay, Hable de Boinville, Joffroi d'Apremont et Aëlis de la Nueveville. Le *Tournoi de Chauvency* ne fournit pas moins de 35 refrains différents. Jacques Bretel décrit aussi un certain nombre de jeux, en particulier le *robardel*, pantomime sans paroles, jouée par deux demoiselles, l'une habillée en « pastoure », l'autre travestie en berger, et qui représente le larcin d'un baiser. D'autres jeux, le *chapelet*, le *jeu du roi et de la reine*, celui du *béguinage*, de *l'ermite*, du *pélerinage*, sont vraisemblablement des jeux de société : de la plupart, nous ne connaissons que le nom. D'après la conception de M. Bédier, que nous partageons entièrement, les chansons populaires et les jeux populaires ne sont, le plus souvent, que d'anciennes chansons et d'anciens jeux « distingués », qui, adoptés par le peuple, ont été transformés ou déformés au cours des âges. Les documents fournis par le *Tournoi de Chauvency* sont donc de toute première importance pour l'étude du folklore lorrain.

L'intérêt de l'édition de M. Delbouille est donc considérable ; aussi bien au point de vue général qu'au point de vue local, nous devons nous réjouir de posséder enfin une édition correcte de ce texte jusqu'ici trop négligé. Une bonne étude linguistique, une bonne étude historique, un commentaire soigné, un glossaire copieux et une table des noms propres s'y ajoutent. Je regrette toutefois que M. Delbouille n'ait pas donné une bibliographie qui eût rendu les plus grands services, car son information est très complète. Ajoutons que la tâche de l'éditeur n'a pas toujours été très facile : les manuscrits sont tous deux assez médiocres, le texte lui-même est loin d'être toujours clair, il offre un certain nombre de mots rares et d'*hapax*. M. Maurice Delbouille s'est fort heureusement tiré de ces réelles difficultés, et son travail lui fait le plus grand honneur, ainsi qu'à l'Université de Liège.

Charles BRUNEAU.

II

M. D. a considéré le *Tournoi de Chauvency* non seulement comme un texte littéraire et un document linguistique, mais aussi comme un document historique. Reprenant la tâche laissée inachevée par les précédents éditeurs du poème, il a cherché à reconnaître les personnages qui y sont mentionnés, et il se flatte, avec raison, d'avoir, à cet égard, ajouté quelques détails nouveaux et rectifié quelques erreurs. Mais plusieurs des champions restent encore inconnus sous les noms, parfois déformés, que Jacques Bretel (ou ses copistes) nous ont livrés.

Il arrive que les armoiries contenues dans les manuscrits complètent les indications onomastiques. De ces armoiries, les unes sont décrites dans le texte, les autres nous sont connues par les peintures du ms. d'Oxford.

Il est à remarquer que les descriptions donnent des blasons vraisemblables, quoique souvent incomplets. L'auteur connaissait les termes héraldiques, mais il ne les employait pas régulièrement dans tous les cas. On a reproché à Jacques Bretel, deux lourdes fautes. Il aurait dit *çaintour* ou *sintuer*, au lieu de *sautoir*, et *bandé* au lieu de *burelé*. Ces erreurs semblent incontestables à la lecture des mss. La première peut être le fait des copistes, l'autre est plus difficile à excuser, car *burelé*, en trois syllabes, fausserait le vers où *bandé* tient la place voulue.

Quelle est la véracité de tous ces textes héraldiques ? On a déjà reconnu la fidélité de la plupart d'entre eux. L'armorial du *Tournoi* se trouve heureusement accru grâce aux peintures du ms. d'Oxford. Ces peintures sont d'une exécution grossière ; néanmoins elles semblent généralement exactes. Je n'ai pas vu ce manuscrit. Si l'on s'en rapportait à ce qu'en dit M. D., les armes qui y sont attribuées au comte de Sancerre ne seraient point conformes à la réalité. Le personnage est bien connu : c'est Étienne II qui vivait en 1285. Nous avons son sceau. Il offre un blason à la bande cotoyée de deux cotices potencées contre-potencées. Ce sont là les armes des comtes de Champagne, aînés des comtes de Sancerre. S'il y a brisure par changement d'émaux, comme de très anciens armoriaux permettraient de le croire, nous ne pouvons en juger à l'aspect d'un sceau.

M. D. nous dit que l'écu du comte est *d'or à trois bandes d'azur*, dans le ms. d'Oxford. Il ne me semble pas, d'après la gravure assez confuse qui reproduit la miniature, que cette description et la peinture elle-même concordent exactement.

Dans le ms. d'Oxford les armes d'un membre de la maison d'Amance sont : *d'argent à la fasce d'azur accompagnée en chef d'un lion passant de gueules*. Les seigneurs d'Amance, en Lorraine, portaient : *d'azur à l'écusson d'argent*. C'est tout autre chose. Mais une branche, issue d'André d'Amance lequel est probablement l'un des deux tournoyeurs de cette famille cités dans le poème, a eu un blason : *d'argent à la fasce d'azur*, qui se rapproche de celui

du ms. d'Oxford. Je laisse aux érudits lorrains le soin de résoudre ce petit problème. Autre question qui reste pendante : qui est le personnage qu'une miniature représente armé d'un écu *de gueules à la croix engrêlée d'or* et combattant Henri de Blâmont ?

A ces quelques cas douteux près, les armes peintes dans le ms. d'Oxford sont conformes soit aux descriptions du poème, soit à d'autres textes et monuments divers. Les blasons des familles de Bazentin, de Bergheim, de Faucogney et d'Ouren, qui s'y trouvent, parfaitement reconnaissables, ne sont pas mentionnés dans les vers de Bretel.

Je ne crois pas que ce ms. d'Oxford puisse être daté du milieu du XIVe siècle, comme le pense M. D. L'écriture et la décoration me paraissent accuser l'extrême fin du XIIIe siècle ou le début du XIVe.

On n'a pas reconnu un personnage appelé « Hugues de Negrez » dans un ms. et « Hugues d'Anegrez » dans un autre. Il s'agit de Hugues d'Annegray qui, en 1295, faisait partie de la ligue formée par les barons franc-comtois pour résister à la cession de la Franche-Comté promise par le comte Otton IV au roi Philippe le Bel. Annegray est une localité de la Haute-Saône (cant. de Faucogney, comm. de la Voivre) où jadis saint Colomban avait fondé un monastère.

Le champion dont le nom est écrit « Gumini » dans le manuscrit d'Oxford, et « Gavigni » dans celui de Mons, porte un blason *d'azur à la croix échancrée*, ou *engrêlée*, *d'or*, dans une peinture du premier de ces manuscrits. Cette croix est dite *endentée* dans le texte. Mais les mots *échancré*, *engrêlé*, *endenté*, qui ont, dans le langage héraldique moderne, des sens un peu différents, se prennent couramment, dans les anciennes descriptions armoriales, les uns pour les autres. Ce blason n'est point celui des Gevigeay, de Franche-Comté, qui portaient un écu burelé. C'est celui des Gymnich, du pays de Juliers, tel qu'on le trouve sur les sceaux de plusieurs membres de cette famille, inventoriés par De Raadt. L'armorial d'André de Ryneck donne le champ d'azur et la croix d'or, exactement ce que nous avons ici.

M. D. aurait pu, sans grand peine, ajouter quelques traits caractéristiques aux noms des maisons dont il avait à parler. Les données qu'il a réunies sur la famille d'Oiselay sont confuses. Il faut savoir que c'est une branche bâtarde de la maison des comtes de Bourgogne. Étienne, seigneur d'Oiselay, qui vivait en 1266, est mort vers 1270, laissant trois fils : 1° Guillaume, seigneur d'Oiselay, qui ne lui survécut que peu de temps et eut pour héritier un enfant très jeune, Étienne, dit Estevenet ; 2° Étienne d'Oiselay, seigneur de la Villeneuve ; 3° Jean d'Oiselay, seigneur de Flagy (et non *Flagey*). Ce sont ces deux derniers qui prirent part au tournoi de Chauvency. M. D. a très justement rattaché « Perart de Grilli » aux seigneurs de Grilly au pays de Gex. Il aurait bien fait de rappeler que ces Grilly, dont le nom est plus connu sous la forme *Grailly*, ont donné des captaux de Buch, des comtes de Foix et de Bigorre, des vicomtes de Béarn et même quelques rois de Navarre.

Amé de Montfaucon doit être dit *comte* et non *seigneur* de Montbéliard. Héluys de Joinville a été *vicomtesse* et non *comtesse* de Vesoul : il n'y a jamais eu de comtes de Vesoul.

Nombre de localités sont inexactement nommées dans les commentaires de M. D. J'ai déjà noté Flagy, appelé *Flagey*, par une erreur bien malencontreuse, car il y a, dans la région où se trouve Flagy, plusieurs villages du nom de Flagey. De même, M. D. écrit *Ligney* pour Ligny-en-Barrois, chef-lieu d'un archidiaconé et d'une importante seigneurie qui est devenue un comté. *Valorcey* est en réalité Velorcey. Il fallait traduire « Seurance » par Servance et « Melixeis » par Melisey. M. D. donne à la bourgade de Thil (dépt de Meurthe-et-Moselle) le nom de Thil-Châtel qui appartient exclusivement à une localité de la Côte-d'Or et qui devrait être écrit *Til-Châtel*.

La table des noms propres est insuffisante. Un grand nombre de vocables, qui se trouvent dans le corps du livre, ne figurent pas dans cette table ou, du moins, n'y figurent pas à la place qui leur convenait dans une liste alphabétique.

M. PRINET.

PÉRIODIQUES

ANNALES DU MIDI, XLIV (1932), 1. — *Comptes rendus* : P. 97. E. Martin-Chabot, *La Chanson de Guillaume de Tudèle, T. I* (J. Calmette). — C. Bémont, *Simon de Montfort Earl of Leicester 1208-1265* (H. Prentout). — *Chronique* : P. 124. J. Anglade, *Fragments du roman de Tristan en prose et du roman de Marques de Rome* [Article posthume extr. des *Studi Medievali*, nouv. série] (J. Calmette).

XLIV, 2. — P. 204-19 : comptes rendus, par H. Gavel, de A. Pagès, *Andreae Capellani regii Francorum De Amore libri tres, text llati amb la traducció catalana del segle XIV* ; et de Ch. Grimm, *Étude sur le roman de Flamenca, poème provençal du XIIIe siècle.* — *Livres annoncés sommairement* : P. 251. H. Gavel, *Le problème basque* (J. Calmette). — P. 252. F. Lot, *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin ?* (J. Calmette).

XLIV, 3. — *Livres annoncés somm.* : P. 381. F. Edler, *Glossary of medieval terms of business, Italian series, 1200-1600. Selections from Part I* (J. Calmette).

XLIV, 4. — *Comptes rendus* : P. 476. J. Poux, *La Cité de Carcassonne, histoire et description. L'épanouissement* (J. Calmette). — *Livres annoncés somm.* : P. 508. Ed. de Forge, *Mary Lafon, historien du Midi (1810 84)* (Fr. Galabert).

GERMANISCH-ROMANISCHE MONATSSCHRIFT, XX, 1932. — P. 208-217. K. von Ettmayer, *Zu den Grundlinien der Entwicklungsgeschichte der Syntax.* La syntaxe, au sens moderne du mot, apparaît au XVIIe siècle ; elle ne se constitue vraiment que dans la première moitié du XIXe siècle ; d'abord empirique et logique elle devient psychologique au XXe siècle. — P. 293-302. Max J. Wolff, *Richtlinien der Renaissancebewegung.* Insiste sur la renonciation à l'universalisme et sur le développement de la conscience nationale. — P. 453-465. Helmut Hatzfeld, *Die romanistische Stilforschung der letzten Jahre.* Revue des études stylistiques parues depuis 1930, remonte parfois jusqu'à 1927.

G. GOUGENHEIM.

JOURNAL DES SAVANTS, 1932. — P. 11-20. L. Bréhier, *L'Art des églises de Bucovine aux XVe et XVIe siècles* (2e et dernier article). — P. 32-35.

L. A. Constans, *Un dictionnaire étymologique du latin*, C. r. de A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*. — P. 85. Petit-Dutaillis, C. r. de T. F. Tout, *Chapters in the administrative History of Mediaeval England*, t. V. — P. 85-86. Abel Lefranc, C. r. de H. Hauvette, *Les poésies lyriques de Pétrarque*. — P. 86-89. A. Jeanroy, C. r. de F. Desonay, *Antoine de la Salle, Le Paradis de la reine Sibylle* (l'auteur accorde une confiance excessive au ms. de Chantilly). — P. 182-183. A. Blanchet, C. r. de M. Aubert, *L'Abbaye des Vaux de Cernay*. — P. 183-184. V. Flipo, C. r. des *Chroniques de Froissart*, t. XII, éd. par L. Mirot. — P. 184-185, V. Flipo, C. r. de *La Chanson de la Croisade Albigeoise*, éd. par E. Martin-Chabot, t. I. — P. 193-201. M. Aubert, *L'architecture des Cisterciens en Espagne au XIIe et au XIIIe siècle*, C. r. de V. Lamperez y Romea, *Historia de la Arquitectura cristiana española en la edad media*, 2da ed., et de E. Lambert, *L'Art gothique en Espagne aux XIIe et XIIIe siècles*. — P. 230-232. A. C., C. r. de G. Cohen, *Chrétien de Troyes et son œuvre*. — P. 232-233. A. de Laborde, C. r. de *Trésor de l'Art flamand du moyen âge au XVIIIe siècle* et de *Mémorial de l'exposition d'Anvers de 1930*. — P. 261-273. H. Prentout, *Louis XI et l'Angleterre*, C. r. de l'ouvrage de J. Calmette et G. Périnelle. — P. 337-347. H. Lemonnier, *L'art allemand au XVe siècle* (1er article), C. r. de G. Glaser, *Les peintres primitifs allemands du milieu du XIVe siècle à la fin du XVe*. — P. 385-400 et 433-445. G. Dupont-Ferrier, *Les institutions de la France sous le règne de Charles V*.

G. Gougenheim.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, LIII, 1932. — C. 25-28. J. Sofer, *Lateinisches und Romanisches aus den Etymologiae des Isidorus von Sevilla* (H. Rheinfelder : le premier travail d'ensemble sur ce sujet, apporte beaucoup de données précieuses ; quelques observations). — C. 28-31. K. Buscherbruck, *Einführung in die historische Lautlehre des Französischen* (G. Moldenhauer : ouvrage élémentaire). — C. 31-32. E. Dieth und E. Tappolet, *Schweizerische Mundartforschung* ; R. von Planta, *Rätoromanische Probleme* ; Ch. Clerc, *Das Problem des regionalen Schrifttums in der Wetschweiz*, in *Die Schweiz, ein nationales Jahrbuch*, 1931 (K. Glaser : articles de caractère général, susceptibles cependant d'intéresser les spécialistes). — C. 41-42. L. Pavia, *Eresie etimologiche* (G. Rohlfs : étymologies fantaisistes de mots milanais). — C. 42-44. W. Beinhauer, *Spanische Unterrichtssprache* (R. Ruppert y Ujaravi : ouvrage de caractère pratique ; assez nombreuses remarques). — C. 44-47. W. Krauss, *Das tätige Leben und Literatur im mittelalterlichen Spanien* (E. Fey : très bonne synthèse). — C. 49-52. S. Puşcariu, *Istoria literaturii române, epoca veche*. Ediţia a doua (M. Friedwagner : éloges, traite de la littérature roumaine depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe). — C. 91-92. H. Hadju, *Lesen und Schreiben im Spätmittelalter* (A. Götze : l'auteur étudie comment le goût de la lecture chez les laïques

est venu de préoccupations religieuses). — C. 92-98. *Moralisch-satirische Gedichte Walters von Chatillon aus deutschen, englischen, französischen und italienischen Handschriften*, hgg. von Karl Strecker (O. Schumann : réalise un progrès considérable dans la connaissance de l'œuvre de Gautier de Chatillon). — C. 98-99. H. Drube, *Hartmann und Chrétien* (H. Teske : montre comment les transformations que Hartmann von der Aue a fait subir à l'œuvre de Chrétien de Troyes ont pour but d'idéaliser les personnages). — C. 99. Gottfried von Strassburg, *Tristan und Isolde*, herausgegeben von F. Ranke. Text (O. Behaghel : ce volume ne donne que le texte nu, mais comble une lacune regrettable). — C. 113-116. P. Fouché, *Le verbe français* (K. Glaser : bonne étude conduite surtout du point de vue phonétique ; remarques de détail). — C. 124-126. T. Papahagi, *Images d'ethnographie roumaine*, t. II (M. Friedwagner : très bon recueil de documents ethnographiques). — C. 142-144. W. v. Wartburg, réponse au c. r. de L. Spitzer (1931, p. 401) : nie l'influence de Vossler sur ses idées relatives à l'interaction de la linguistique descriptive et de la linguistique historique ; elles sont venues du désir de résoudre l'antinomie posée par de Saussure. — C. 166-169. R. Plate, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache* (H. Kuen : simple abrégé du Dictionnaire de Gamillscheg, sans valeur scientifique). — C. 169-175. E. Winkler, *Aus dem Denksystem des Französischen* (M. Regula : importantes recherches d'explications psychogénétiques des faits de langue). — C. 175-181. E. Faral, *La légende arthurienne* (F. Schürr : montre bien la part de l'antiquité dans la formation de cette légende ; mais il reste à établir le rapport de l'*Historia Britonum* avec les œuvres de Chrétien). — C. 181-183. G. Gottschalk, *Französische Schülersprache* (O. Bloch : ouvrage intéressant et utile ; malheureusement l'enquête qui lui sert de base n'a pu être assez étendue). — C. 186-187. *An Old Italian Version of the Navigatio Sancti Brendani*, edited by E. G. R. Waters (C. S. Gutkind : bonne édition de la version italienne, traduction littérale du texte latin). — C. 187-191. *Deutsches Dante Jahrbuch*, t. XII (U. Leo). — C. 212-215. W. Havers, *Handbuch der erklärenden Syntax* (O. Behaghel : ouvrage remarquable de syntaxe générale, discussion de quelques points). — C. 247-248. K. Mayer, *Die Bedeutung der weissen Farbe im Kultus der Griechen und Römer* (H. Rheinfelder : peut servir d'introduction à une étude de la symbolique des couleurs au moyen âge ; la couleur blanche avait dans l'antiquité une valeur protectrice). — C. 248-251. K. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. V et VI (E. Richter : excellente syntaxe, bien adaptée à l'étude de la langue). — C. 251-252. Th. Engwer, *Vom Passiv und seinem Gebrauch im heutigen Französischen* (K. Vossler : fait voir que le français a bien un passif bien qu'il n'ait point de caractéristique morphologique spéciale). — C. 252-256. W. Hanckel, *Die Aktionsarten im Französischen* (Th. Engwer : bonne étude historique des aspects en français). — C. 257. K. Voretzsch, *Introduction to the study of the Old French literature*, trad. Francis M. Du Mont

(K. Glaser). — C. 257-258. L. Olschki, *Die romanischen Literaturen des Mittelalters* (A. Hämel : synthèse intéressante, mais qui ne fait pas la place assez large aux littératures espagnole et portugaise). — C. 258-259. *La chanson de l'escalade de Genève*, éd. O. Keller (K. Glaser : vaut surtout par le commentaire philologique). — C. 329-332. G. Cohen, *Chrétien de Troyes et son œuvre* (W. Wurzbach : éloges). — C. 334-339. J. Storost, *Ursprung und Entwiklung des altprovenzalischen Sirventes bis auf Bertran de Born* (H. Spanke : discussion de l'origine du mot et du genre littéraire). — C. 340-342. C. Appel, *Bertran von Born* (W. Mulertt : œuvre de critique pénétrante). — C. 377-378. M. Paetzel, *Wolfram von Eschenbach und Crestien von Troyes* (W. Golther : étudie la façon dont Wolfram a transformé le *Conte del Graal* de Crestien). — C. 393-395. K. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache*, 6. Auflage (W. Gottschalk : remarques de détail). — C. 395-397. A. Dauzat, *Histoire de la langue française* (K. Glaser : bon ouvrage de vulgarisation, utile par le sentiment que l'auteur a de sa langue). — C. 397-400. Th. Heinermann, *Die Arten der reproduzierten Rede* (M. Regula : étude des différents types de reproduction du discours, notamment du « style indirect libre »). — C. 400. Elvire D. Bar, *Dictionnaire des synonymes* (W. Gottschalk : ne fait aucune distinction entre les synonymes, très inférieur à l'ouvrage d'E. Sommer). — C. 400-401. H. Gräf, *Der Parallelismus als Stilmittel im Rolandslied* (W. Mulertt : quelque exagération; les parallélismes sont-ils essentiels à la composition de l'œuvre ?) — C. 409. B. Berger, *Vers rapportés* (Th. Spoerri : utile, composition un peu lourde). — C. 411-414. *Studi Danteschi*, diretti da Michele Barbi, XIV-XV (A. Bassermann).

G. Gougenheim.

Revue belge de philologie et d'histoire, tome X, 1931, 1-2. — P. 69-86. A. L. Corin, *Notules philologiques*. Donne sous ce titre des étymologies de mots allemands et wallons. Voici ce qui intéresse le français : il rattache fr. *créton* à moy. h. all. *kretze* « gale » et aussi « déchets de métal travaillé » ; il fait venir le nom de poisson *maquereau* (en bas latin *macrellus*) de **macurellus* < **maculellus*, dérivé de *macula* « tache » ; *Tervagant* est *der Vagant, Tervigant der Viant* « l'ennemi ». — P. 158-162. M. Hélin, *A propos de « l'Apocalypse de Golias »*. Signale un nouveau ms., Mons, Bibl. publ., 52-213 ; interprète *episcopi cornuti* par la forme de la mitre épiscopale. — P. 170-174. A. M. Feytmans, *Scabini terrae*. Cette expression désigne chez Galbert de Bruges les échevins du comté de Flandre, tant urbains que territoriaux.

Comptes rendus. — P. 205-207. W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (M. Wilmotte). — P. 208-212. P. Servien, *Les rythmes comme introduction à l'esthétique* et *Lyrisme et structure sonore* (A. Grégoire). — P. 212-218. H. Frei, *La Grammaire des fautes* (A. Grégoire). — P. 218-

219. A. Moufflet, *Contre le massacre de la langue française* (J. Hombert). — P. 223-225. Antoine de la Sale, *Le Paradis de la Reine Sibylle*, éd. Desonay (G. Charlier). — P. 228-231. Grimm, *Étude sur le roman de Flamenca* (M. Delbouille).

3. — P. 495-504. L. Rochus, *Virgile de Toulouse*. D'après la thèse de l'abbé Tardi. — P. 594-606. H. Nélis, *Burgundica, IV, Fragment d'un registre de correspondance politique de Philippe le Bon*.

Comptes rendus. — P. 607-609. P. Fouché, *Études de phonétique générale* (E. Blancquaert). — P. 618-621. Beeson, *Lupus of Ferrières as scribe and text critic* (F. Peeters). — P. 624-625. H. Waddell, *Medieval latin lyrics* (F. Peeters). — P. 625-627. W. Gottschalk, *Die sprichwörtlichen Redensarten der französischen Sprache* (A. Bayot). — P. 627-629. *Gormont et Isembart*, éd. A. Bayot (M. Delbouille).

4. — P. 1070-1076. P. Faider, *Manuscrits signés ou datés, du XVe au XVIe siècle, à la Bibliothèque de Mons*. Extrait du catalogue des mss. de la Bibliothèque de Mons.

Comptes rendus. — P. 1108-1109. G. Cohen, *Chrétien de Troyes et son œuvre* (G. Charlier). — P. 1117-1120. P. Æbischer, *Études de toponymie catalane* (Aug. Vincent). — P. 1124-1126. R. K. Gallas et C.R.C. Herckenrath, *Fransch Woordenboek* (C. de Baere). — P. 1168-1169. J. Evans, *La civilisation en France au moyen âge* (J. Bolsée).

G. Gougenheim.

Revue de Philologie française. — Tome XLIII (1931), 1. — P. 1-15. G. Gougenheim, *L'observation du langage d'un enfant royal au XVIIe siècle d'après le journal d'Héroard*. Jean Héroard (1551-1628), médecin attaché à Louis XIII dès la naissance de ce prince (1601), a tenu un registre quotidien des faits de l'enfant et, chose particulièrement intéressante pour nous, de ses dits. Il y a noté les premières manifestations de la parole chez le dauphin et en a montré le développement progressif. C'est ces notes, auxquelles il avait donné le titre de *Ludovicotrophie* que M. Gougenheim nous présente. Malgré le parlé teinté de gasconisme de son père et les expressions italiennes dont celui de sa mère était rempli, le jeune prince paraît parler une langue qui se rapproche de la langue populaire parisienne. Les imparfaits et les conditionnels sont notés par *é* (*été* = étoit ; *blesseré* = blesseroit). De même pour le suffixe *-ois* (*Ilandés* = Irlandois). *E* devant *r* passe à *a* (*sagean* = sergent ; *elle sare* = elle serre). Hésitation entre *o* et *ou* à la protonique (*pourtai* = portrait). Le groupe *ui* se réduit à *i* (*je li donnerai* que du pain). Dans le consonnantisme, la substitution de *ch* à *s* est un fait de prononciation enfantine (*moucheu* = monsieur, 1604). L'enfant a éprouvé une grande difficulté à acquérir le *r*. *L* tombe aussi quelquefois (*humbeman* = humblement, 1604). Mais dans *fi* (= fils), *i* (= il, ils), *quéque chose* (1606), il s'agit de prononciation normale. La dernière de ces formes est recommandée par Restaut en

1765 et est encore courante dans la conversation. La morphologie présente quelques traits enfantins : *à les* = aux, etc. En outre, aussi des archaïsmes : *cettui*, *je treuve*, *Dieu doin bone vie* ; les passés *je me coupi* et *desrobare* (= dérobèrent) ; les futurs et conditionnels du verbe *envoyer* (*j'envoieray*, etc.) et du verbe *faire* (*je fairai*) ; l'emploi de l'adverbe *astheure*, etc. Pour la syntaxe, les premières années et jusqu'en 1605, le verbe *penser* est employé sans conjonction de subordination (*je pense vous rêvez*). Un trait fort intéressant est qu'à huit ans, le dauphin ne comprenait pas une phrase où le pronom sujet n'était pas exprimé devant le verbe : « Je vous remercie *qu'avés* prins la peine », témoignage que ce tour n'avait plus guère dès lors qu'une existence littéraire. *Ne* est souvent absent : *Papa va-t-i pas à la chasse? Je li donnerai que du pain* (1606). Un archaïsme apparaît dans la locution *non ferai*. — En somme, il y a un mélange de tendances nouvelles et d'habitudes anciennes qui nous font saisir sur le vif la langue dans son évolution. Il y a beaucoup à tirer de cette intéressante étude et l'on doit remercier M. Gougenheim de l'avoir mise au jour. — P. 16-27. G. Roche. *Une réforme scolaire sous l'Empire. L'enseignement du français en Hollande sous Napoléon Ier*. — P. 28-46. A. Jourjon. *Remarques lexicographiques*. — P. 47-49. A. Meillet. *A propos de « il est vache » et de « j'ai très faim »*. — P. 50-76. Comptes rendus : *Temps et verbes. Théorie des aspects, des modes et des temps*, par G. Guillaume (H. Yvon). - *Les constructions nominales dans le français moderne*, par Alf. Lombard (L. Brun-Laloire). — *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, t. I, par J. Damourette et Ed. Pichon (H. Yvon). — *Le parler franco-acadien et ses origines*, par P. Poirier (G. Gougenheim). — *Notre beau parler de France*, par A. De Celles fils (Id.). — *Petite syntaxe de l'ancien français*, 3e éd., par L. Foulet (H. Yvon). — *Phonétique historique du français*, par H. Van Daële (G. Gougenheim). — *Lautzeichen und ihre Anwendung in verschiedenen Sprachgebieten, von Fachgelehrten zusammengestellt unter Schriftleitung von* M. Heepe (M. Lejeune). — P. 77-80. Chronique.

2. — P. 1-118. J. Damourette et Ed. Pichon, *Il a fait, il vient de faire, il va faire*. Cette étude, comme celle parue dans le tome XLII de la *Revue*, examine la valeur sémantique des formes verbales en montrant les notions grammaticales qui se cachent sous la dénomination commune de temps. Les auteurs se proposent cette fois-ci d'établir que les tours verbaux *il a fait*, *il vient de faire*, *il va faire* n'expriment pas des différences temporelles absolues, mais représentent un principe de répartition d'après lequel certains faits sont conçus, et phrastiquement présentés, comme dans un rapport d'asynchronisme antérieur ou ultérieur avec d'autres faits. Parmi ces tours, un seul (*il a fait*) étant très ancien dans la langue, le répartitoire en question touche surtout le français moderne : ce n'est donc pas le lieu de pousser davantage l'analyse de cet article. En effet, les plus anciens exemples de *il vient de faire* ne paraissent pas remonter au delà du XVIe siècle. Un peu plus ancien est *il va faire*. Il ne serait pas impossible qu'il y en eût un dans le *Roland* : « E jo irai al

Sarazin espan, Sin *vois vedeir* alques de son semblant. » (270), sc. « Et j'irai vers le Sarrazin d'Espagne : je *vais voir* un peu comme il est fait » (Bédier). Mais M. Gougenheim (*Et. sur les périphr. verbales*, p. 98, n. 20) se demande si ce texte est bien certain. D'autre part, on lit dans le *Perceval* en prose attribué à Robert de Boron, publié par E. Hucher en 1874 : « Si vous ne venez aval, si je *ves i geté.* », phrase qui paraît bien contenir le tour en question. Mais il n'apparaît couramment qu'à partir du XVe siècle : « J'ai apporté du lait aussi Que je *vois bouillir* sans targer (Arnoul Gréban, *Passion*). Errata : p. 82, l. 7, lire *Marianne* ; p. 83, l. 5, lire *recueillis* ; l. 12, lire *Du Mersan* ; p. 91, l. 13, lire III, 3 ; p. 92, l. 5, lire *luy* ; l. 14, lire *ames* ; l. 23, lire *Aurevilly* ; p. 99, l. 16, lire *1930*. — P. 119-135. H. Vaganay, *Notes sur la langue du XVIe siècle* : L'Institution catholique, *par Pierre Coton, forézien, de la Compagnie de Jésus et le français moderne*. En dépouillant l'ouvrage du P. Coton au point de vue lexicographique, M. Vaganay a pu donner des dates de première apparition pour un certain nombre de vocables français ou reculer dans le passé des dates données par le *Dictionnaire général* d'Hazfeld, Darmesteter et Thomas. Pour une trentaine, le nom de Cotgrave doit faire place à celui de Coton. — P. 136-141. Mélanges : G. Gougenheim, Conservation des formes *bel, nouvel, fol, mol, vieil*. — P. Hoybye, Sens de *crucial*. — G. Gougenheim. *Un projet de destruction des patois au début du XVIIIe siècle*. — Comptes rendus : *Grammaire historique de la langue française*, t. VI et dernier, par Nyrop (H. Yvon). — *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*. Band LIV, Heft 5-6 (1930) (G. Gougenheim). — *Sur quelques particularités du patois bayonnais*, par J. Lambert (Id.) — P. 154-156. Livres et articles signalés. — P. 157-160. Chronique : *En mémoire de Kr. Nyrop* (F. Brunot).

3. — P. 161-172. Ch. Guerlin de Guer, *Sur la propagation de la force de pénétration du néologisme moderne*. — P. 173-206. H. Vaganay, *Notes sur le XVIe siècle* (suite) : *Pierre Belon et le français moderne*. Dépouillement des œuvres de Pierre Belon dans le même but que celui indiqué pour l'*Institution* du P. Coton, *supra*, fasc. 2. — P. 207-211. Mélanges : P. Hoybye, *Catastrophique, prévisible, pêcher les compliments*. — *Problèmes d'accord*, en genre et en personne. — *Crucial*. — P. 212-234. Comptes rendus : *Hauptprobleme der französischen Sprache*, par E. Lerch (G. Gougenheim). — *Leçons élémentaires de grammaire historique de la langue française*, par le baron Béthune (Id.). — *La liaison dans le français*, par H. Langlard (Id.). — *Romanisches étymologisches Wœrterbuch*, 3e éd., par W. Meyer-Lübke (A. Dauzat). — *La psychologie et la phonétique*, par M. Grammont (Id.). — *Die französische Handelsprache im 17en Jahrundert*, par A. Kuhn (Id.). — P. 235-238. Livres et articles signalés. — P. 239. Chronique. Inauguration dans la *Revue des Études anciennes* d'une *Chronique de toponymie* par Albert Dauzat. — P. 240. Table du tome XLIII.

J. Damourette.

Revue des études anciennes, t. XXXIV, 1932. — N° 1 (janvier-mars), P. 26-36. M. Besnier, *Notes sur les routes de la Gaule romaine*, V (les papiers de Longnon à la Bibl. Nationale : analyse des 4 volumes relatifs aux routes) ; pp. 37-39, id., *La carte archéologique de la Gaule romaine*, dont le fasc. I (Alpes-Maritimes) vient de paraître. — P. 63-71. A. Dauzat, *Chronique de toponymie*, I, nouvelle rubrique créée dans la revue (Programme de la chronique ; travaux d'ensemble récents ; chronique régionale : Bourgogne et Franche-Comté). — P. 88-90. L. Roussel, *La prononciation du latin*, d'après un livre de J. Marouzeau.

N° 2 (avril-juin). — P. 159-181. R. Doranlo, *La civitas des Lexovii et ses abornements* (travail important ; montre que les limites des diocèses ne correspondent pas toujours à celles des *civitates* ; avec carte). — P. 189-195. *Chronique de toponymie*, II : Alsace (F. Mossé), Belgique wallonne (Aug. Vincent), Luxembourg (J. Vannérus).

N° 3 (juillet-sept.). — P. 265-287. E. Linckenheld, *Une frontière romaine étudiée sur le terrain* : les limites de la Belgica *et de la* Germania *en Lorraine*. — P. 288-92. A. Grenier, *Notes d'archéologie gallo-romaine*. — P. 293-300. *Chronique de toponymie*, III : région du Nord et Normandie (Guerlin de Guer), Bretagne (P. Le Roux).

N° 4 (oct.-déc.) — P. 387-410. E. Linckenheld, suite du précédent article. — P. 411-416. *Chronique de toponymie*, IV : Savoie (J. Désormaux). — P. 417-19. A. Grenier, *Notes d'archéologie gallo-romaine*.

A. D.

Zeitschrift für Ortsnamenforschung, t. VII (1931), fasc. I. — P. 1-8. Max Niedermann, *Zur altillyrischen Toponomastik* : *Æsontius*, nom de fleuve (l'Isonzo), *Stridonae*, nominatif pluriel, nom de ville. — P. 9-33. H. Krahe, *Die Ortsnamen des antiken Apulien und Kalabrien* (suite). — P. 34-55. P. Skok. *Beiträge zur thrakisch-illyrischen Ortsnamenforschung*. 1. *Scupi*, Βεδεριανά, Ταυρήσιον et *Pulpudeva*, avec cartes. — P. 55-74. O. Stolz, *Geschichtliche Folgerungen aus Orts-, insbesondere Hofnamen im Bereiche Tirols* (controverse avec C. Battisti au sujet de l'époque de la germanisation du Tirol méridional, d'après les noms de lieux).

Fasc. II. P. 152-159. Suite et fin de l'article de O. Stolz. — P. 160-162. Addenda de P. Skok à son précédent article.

Fasc. III. P. 262-66. Compte rendu des dictionnaires topographiques de la Côte-d'Or et du Cher, avec un aperçu sur l'ensemble de la collection, par A. Dauzat.

T. VIII (1932), fasc. I. — P. 3-8. J. Dorn, *Patrozinienforschung und Ortsnamenkunde* : (considérations générales sur les noms de saints en toponymie, d'après un livre de H. Fink). — P. 18-25. Jungandreas, *Namen der Hildesage in westflämischen Ortsnamen*, avec note de J Schnetz : intéressantes identifications. — P. 26-38. W. Kaspers, *Untersuchungen zu den*

rheinischen -ingen- *Orten*, avec 5 cartes, suite (le début a paru dans *ZONF*, t. III, 89 sqq.) : le présent article porte spécialement sur les composés *-ingen + hausen*, *-ingen + hof(en)*. etc. — P. 103-4. Compte rendu, par E. Kranzmayer, de : Otto Mayr, *Die Wassernamen Nordtirols*.

Fasc. II. — P. 105-110. J. Schnetz, *Psychologie und Ortsnamenkunde* (les noms féminins dans les noms de terroirs). — P. 110-111. Compte rendu, par A. Adam, de : W. Best, *Flurnamenforschung im Rahmen der modernen Volkskunde*.

Fasc. III. — P. 206-237. A. Dauzat, *Les noms des domaines gallo-romains dans l'Auvergne et le Velay* (Considérations générales ; anthroponymes sans suffixes ; dérivés en *-(i)onem* ; dérivés en *-(i)acum*, dépouillement jusqu'à *Ciciacum*. A suivre). — P. 264-7. (Comptes rendus : par A. Zauner, de : G. Serra, *Contributo toponomastico alla teoria della continuità nel medioevo delle comunità rurali romane e preromane dell' Italia superiore* ; par G. Devoto, de : G. Bottiglioni, *Elementi prelatini nella toponomastica corsa*.

A. D.

CHRONIQUE

Paul ALPHANDÉRY, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études (sciences religieuses), est décédé brusquement à Paris, le 15 mai 1932, dans sa cinquante-septième année. Ses recherches sur la pensée médiévale et surtout sur la pensée religieuse se sont traduites dans un enseignement d'une haute valeur et dans des publications lucides et pénétrantes. Il était un de mes plus anciens compagnons d'étude à la Sorbonne. Divers discours et notices sur P. Alphandéry ont été réunis, avec bibliographie et portrait, dans une brochure : *Paul Alphandéry, 1875-1932* ; Paris, Leroux ; in-8, 29 pages. — M. R.

— Frederick Sidney SHEARS, professeur de français à l'Université d'Aberdeen, est mort le 3 juin 1932, à l'âge de 40 ans. Il était né en 1892 ; il fit ses études à King's College (Londres), où il fut reçu B. A. en 1912. Il enseigna ensuite dans des lycées, puis, ayant combattu quatre ans pendant la guerre comme officier dans l'armée britannique, il reprit ses études : il fut reçu licencié ès lettres, à Grenoble, en 1919, et docteur de l'Université de Paris en 1921. La même année il fut nommé « lecturer in French » à King's College et, quelques mois plus tard, promu « reader in Romance Philology ». En 1926, il obtint, à Aberdeen, la chaire de français, dont il fut le premier titulaire. Les ouvrages les plus connus de Shears sont ses *Recherches sur les prépositions dans la prose du moyen français* (Paris, 1922) et son *Froissart, chronicler and poet* (Londres, 1930). Il écrivit également pour la *Modern Language Review* et pour le *Journal of Medieval Studies*, où il fit paraître, peu de semaines seulement avant sa mort, un article sur la langue de Froissart. — Br. WOLEDGE.

— Nous avons reçu une nouvelle notice sur Kr. Nyrop : *Notice sur Kristoffer Nyrop* par Émile BOISACQ ; extrait de l'*Annuaire de l'Académie royale de langue et de littérature française* ; Liége, Vaillant-Carmanne, 1932 ; in-16, 10 pages avec portrait.

— Pour le cinquantième anniversaire de l'entrée à la Bibliothèque nationale de M. Henri Omont, ses collaborateurs et ses amis ont dressé et lui ont offert une bibliographie de ses travaux :

Bibliographie des travaux de M. Henri Omont... ; Paris, Didier, et Toulouse, Privat, 1933 ; in-8, XI-270 pages avec portrait.

Un grand nombre de ces articles intéressent directement nos études ; une table des manuscrits et une table des auteurs et matières, très détaillées et soigneusement établies, faciliteront l'usage de ce volume. — L'exemplaire offert à M. Osmont lui a été remis le 26 janvier 1933 par M. A. Coville, qui a prononcé un discours imprimé dans la brochure suivante :

Hommage à M. Henri Omont, 26 janvier 1933. Discours de M. Alfred Coville [Toulouse, Privat], in-8, 14 pages.

Je me permets de signaler que la Société de publications françaises et romanes a ouvert une série de bibliographies où la Bibliographie des travaux de M. Omont aurait trouvé naturellement sa place : je pense qu'il y a avantage à grouper en collection les ouvrages de ce genre.

Collections et publications en cours.

— M. Émile Petrovici a continué la collection des *Lucrări de fonetică* qu'avait fondée le regretté Iosif Popovici au laboratoire de phonétique expérimentale de l'Université de Cluj ; il y a ajouté un numéro fort important dont il est l'auteur ; il l'a rédigé en français, par reconnaissance pour les maîtres avec qui il l'avait préparé à Paris, nos deux amis disparus Jean Poirot et l'abbé Rousselot : je lui suis particulièrement reconnaissant d'avoir bien voulu, dans son avant-propos, joindre mon nom aux leurs et à celui de I. Popovici :

6. — Émile Petrovici, *De la nasalité en roumain, recherches expérimentales* ; 1930, 139 pages. — C'est une étude de phonétique expérimentale sur tracés, mais aussi une analyse acoustique très fine, qui aboutit à des explications de portée historique. Notamment M. P. pense que le roumain n'a jamais connu de nasalisation différente de celle qu'il connaît encore aujourd'hui, et d'autre part, « le rhotacisme ne peut pas être considéré comme un effet de la nasalisation ; c'est un des multiples accidents auxquels sont exposées les consonnes intervocaliques ». — M. R.

— Dans les *Anejos de la Revista de filología española* :

XV. — Leomarte, *Sumas de Historia Troyana*, edición, prólogo, notas y vocabulario por Agapito Rey ; 1932, 451 pages. — Édition d'après le ms. 9256 de la Biblioteca Nacional de Madrid, du XIVe siècle, compte tenu du ms. 6419 de la même bibliothèque (XVe siècle). L'éditeur n'a pas réussi, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, à identifier le mystérieux Leomarte. L'œuvre doit être du milieu du XIVe siècle : elle dérive de trois sources principales, la *General Estoria*, la *Primera Crónica General* et l'*Historia destructionis Troiæ* de Guido de Colonna ; d'autre part elle est à la base de la *Crónica Troyana*.

XVI. — Erasmo, *El enquiridion o Manual del caballero cristiano*, edición de Dámaso Alonso, prólogo de Marcel Bataillon, y *La Paraclesis o Exhor-*

tación al estudio de las Letras divinas, edición y prólogo de Dámaso Alonso (*traducciones españolas del siglo XVI*) ; 1932, 539 pages.

— Dans les *Publications in Modern Philology* de l'Université de Californie :

XVI, 1. — *Los Misterios del Corpus de Valencia*, por Hermenegildo Corbató ; 1932, XII-172 pages. — Édition des trois *Misteris, de Sant Christofol, de Adam y Eva* et *del Rey Erodes*, d'après le manuscrit de 1672 conservé à la Biblioteca Municipal de Valence ; le copiste, Joseph Gomar, « cantor y menestril de la ciutat de Valencia », déclare avoir copié d'après « les originals copies que copia Antoni Caix, bordador, les quals estan los originals guardats en dita ciutat » ; malheureusement la copie d'Antoni Caix ne se retrouve plus. L'édition est précédée d'une large introduction ; l'éditeur y étudie la langue des mystères, qui est le valencien de la fin du XVe siècle sans mélange de castillan, le style et la métrique, les sources et l'influence de ces compositions.

— Dans les *Giessener Beiträge zur romanischen Philologie* :

VIII. Zusatzheft. — Friedrich Cramer, *Der Heilige Johannes im Spiegel der französischen Pflanzen- und Tierbezeichnungen ; ein Beitrag zur Kenntnis der volkstümlichen Namengebung* ; 1932, 72 pages. — La célébration de la Nativité de saint Jean-Baptiste, la Saint-Jean, est une fête exceptionnellement importante et sa date (24 juin) a permis de mettre en rapports avec elle bien des plantes dont le développement est notable à cette époque de l'année, et même quelques insectes ou petits animaux qui paraissent alors plus communément. La liste des « herbes de la Saint-Jean » est abondante et variée ; l'auteur en a collectionné avec soin les dénominations, et de même celles d'autres plantes et d'animaux baptisés du nom de saint Jean même sans qu'un lien direct avec la fête justifie toujours cette dénomination.

— Dans *Les Cent chefs-d'œuvre étrangers* :

Parzival par Wolfram d'Eschenbach, introduction, traduction et notes de Maurice Wilmotte ; Paris, La Renaissance du livre, [1933] ; in-16, 178 pages. — Ce petit livre sera pour les romanistes une introduction et un guide dans l'étude de la forme germanique des romans français du moyen âge.

— Dans la *Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher* :

I, 8. — *Altportugiesisches Elementarbuch* von Joseph Huber ; 1933, XXI-356 pages. — Histoire et grammaire complète du portugais ancien, choix de textes (35 numéros) et index des mots.

— Après de longues années d'interruption, M. O. Densusianu a repris la publication de son Histoire de la langue roumaine ; nous avons reçu un fascicule qui n'est encore qu'un fragment : *Histoire de la langue roumaine* par Ovide Densusianu, tome second, fascicule II : *Le seizième siècle (morphologie)* ; Paris, Leroux, 1932 ; in-8, pages 161-320. — La p. 320 s'arrête au milieu d'une phrase : souhaitons que la fin de ce volume puisse paraître prochainement.

— La livraison 24 du *Französisches etymologisches Wörterbuch* de W. von WARTBURG, va de FLEDERMAUS à FOLIUM (article inachevé).

— La livraison 11 du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de W. MEYER-LÜBKE va de *SECA à TALIARE.

— Du *Thesaurus linguæ latinæ* ont été distribués les fascicules suivants :

V, 1, fasc. X : DONEC-DUCO (1933);

V, 2, fasc. II : EFFICAX-ELABORO (1932).

— Du *Dizionario dialettale delle tre Calabrie* de Gerhard ROHLFS a paru (1932) la 3e livraison de la première partie (*Calabro-italiana*) : fin de la lettre A et lettre C jusqu'à *chiechia* ; la lettre B est renvoyée à V.

— Le 12e et dernier fascicule du *Dictionnaire liégeois* par Jean HAUST vient de paraître (1933) : il contient la fin du dictionnaire, les additions et corrections, les titres et l'introduction et une carte hors texte. Nous signalons avec un plaisir particulier l'achèvement de ce remarquable dictionnaire.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Vincenzo CRESCINI, *Romanica fragmenta, scritti scelti dall' autore pubblicati a cura dell' Università di Padova, del Reale Istituto Veneto, dei colleghi, amici e discepoli* ; Torino, Giovanni Chiantore, 1932 ; gr. in-8, XXVII-606 pages avec portrait. — C'est une excellente forme d'hommage, et de l'utilité la plus large, que la réimpression en volume d'articles dispersés et souvent fort difficiles à retrouver, que l'on peut compléter par des notes et des index, et il est fort heureux que l'on ait choisi cette forme pour célébrer la 75e année de Vincenzo Crescini et sa cinquantième année d'enseignement universitaire ; les organisateurs, parmi lesquels la France était représentée par H. Hauvette, A. Jeanroy, P. de Nolhac, A. Thomas et M. Roques, ont eu le regret de ne pouvoir présenter ce beau volume à V. Crescini, mort, on le sait (cf. *Romania*, LVIII, 469), subitement dans la nuit du 1er au 2 juin 1932 ; mais les romanistes pourront y retrouver quelques-uns des articles les plus importants de notre regretté confrère et ami. M. A. Viscardi a dressé pour ce volume (p. XVII-XXVII) une bibliographie des travaux scientifiques de V. Crescini, rangée suivant un classement méthodique sommaire et rédigée d'une façon également sommaire, ce qui en diminuera sensiblement l'utilité. Parmi les articles de V. Crescini reproduits dans ce volume je signale en particulier quelques notices sur des romanistes, Teza, Canello, G. Paris, Mussafia, etc., les notes goliardiques, les articles sur les chansons de geste et un assez grand nombre de notes provençales. Le volume est complété par un index des noms et des matières principales rédigé par Venanzio et Mario Todesco. — M. R.

Charles Bally, *Linguistique générale et linguistique française* ; Paris, Leroux, 1932 ; in-8, VIII-410 pages. — Cet ouvrage prend sa matière dans le français moderne, mais je tiens à le signaler parce que les faits qu'il examine sont souvent d'origine ancienne.

I. Șiadbei, *Le latin dans l'empire d'Orient* ; Iași, « Presa bună », 1932; in-8, 16 pages [extrait de *Archiva*, XXXIX]. — « Dans l'évolution du latin d'Orient, après la phase commune qui peut être établie en comparant l'élément latin du roumain et de l'albanais, a existé une époque *pré-roumaine*. A cette époque se sont produites les innovations caractérisant le roumain commun et que l'élément latin de l'albanais ne connaît plus. »

Al. Rosetti, *Limba română in secolul al XVII*lea ; Bucarest, *Cartea românească*, 1932 ; in-8, XVIII-158 pages. — Voici une excellente étude descriptive, riche de faits et d'exemples : M. R. y a fait une part très large aux faits de graphie et de phonétique qui sont en effet d'une grande complication et qu'il importait d'exposer avec précision, encore qu'ils ne soient pas peut-être d'une extrême importance ; mais fort heureusement M. R. nous a aussi donné un recueil des faits morphologiques, syntactiques et même stylistiques, les plus notables, en distinguant avec soin les faits de traduction de ceux que présentent nos trop rares textes de langue libre. Enfin des listes de mots marquent surtout l'influence des textes traduits : il aurait été intéressant de voir noté avec plus de détail le sort ultérieur de ces innovations. — M. R.

Ștefan Pașca, *Studii de onomastică* : *I. Circulația numelui de botez în Țara Oltului* ; Brașov, « Unirea », 1931; in-8, 77 pages [extrait de « Țara Bârsei », 1931, nos 5-6]. — M. P. a examiné les registres municipaux (aujourd'hui conservés aux Archives de l'État, à Cluj) de cinq communes du sud de la Transylvanie, de la fin du XVIIe siècle à la fin du XVIIIe, pour y apercevoir les conditions de répartition et les changements des noms de baptême. C'est un genre de recherches dont il faut souhaiter le développement en tous pays, tant pour dégager les raisons d'attribution des noms que pour établir la chronologie des modes successives et rechercher les causes de ces transformations d'habitudes. Une des constatations de M. P., et elle paraîtra, à la réflexion, très compréhensible, est que l'accroissement du nombre des habitants non seulement n'accroît pas le nombre des noms de baptême employés (il y a là en effet une matière qui n'est pas extensible), mais ne profite pas proportionnellement, comme on pourrait d'abord l'imaginer, à chacun des noms ; l'accroissement se fait au bénéfice de certains noms seulement ; ce qui revient à dire que la diversité des noms de baptême ne correspond pas à des besoins de clarté, de diversification, mais plutôt à la complexité des traditions et des courants de mode. — M. R.

Pietro Settimio Pasquali, *Un inedito vocabolario aostano di Costantino Nigra* ; in-4, 4 pages [extrait de *Aosta*, III, 1932, fasc. 3-4]. — C. Nigra avait dressé entre 1890 et 1896 un *Vocabolario del dialetto aostano*, qu'il ne publia pas, mais fit seulement polygraphier. Une unique copie en est connue pour le moment ; elle est conservée à la *Biblioteca Civica* de Milan dans le fonds G. I. Ascoli et porte actuellement la cote A. 2681 ; cette copie porte de très nombreuses additions et rectifications de la main de Nigra. M. P. fait espérer la publication de ce vocabulaire qu'il sera intéressant de comparer avec le *Dictionnaire du patois valdôtain* de Cerlogne (Aoste, 1907).

Carlo Tagliavini, *Alcuni problemi del lessico ladino centrale* ; Gleno, Istituto di studi per l'Alto Adige, 1932 ; in-8, 38 pages [extrait de l'*Archivio per l'Alto Adige*, XXVII, 1932, 1]. — M. T. imprime ici la communication qu'il a lue à Rome au 3e Congrès de la Société de linguistique romane en avril 1932. Frappé de l'insuffisance des enquêtes de Gartner, M. T. a procédé à des enquêtes personnelles à Livinallongo, Rocca Pietore, Val Fiorentina, Auronzo, et se propose de publier les résultats de ces enquêtes avec des glossaires étymologiques des dialectes de ces divers points. Il présente ici quelques-uns des problèmes-types que posent ces parlers : pénétration des germanismes, particularités lexicales par rapport aux dialectes du ladin central les plus voisins, extension des aires de mots caractéristiques de ces parlers, etc.

J. Morawski, *Variétés parémiologiques : 1.* « *Ennuyeux comme la pluie* » ; Cracovie, 1930 ; in-8, 5 pages [extrait de l'*Archivum neophilologicum*, I, pp. 8-12]. — Analogues ou variantes de l'expression au moyen âge, et rapprochement avec le dicton sur l'hôte et le poisson que j'ai rappelé ici-même (p. 93). M. M. estime que la pluie a été prise comme mesure de l'ennui parce que *pluie* rimait avec *ennuie*, plutôt qu'en raison de « l'ennui réel que la pluie a pu causer aux Français du moyen âge ». Je ne voudrais pas nier la force créatrice de la rime (non plus que ses « torts »), mais après tout, n'est-ce pas aussi bien *pluie* qui a pu amener le choix de *ennuie* pour exprimer l'idée d'un désagrément qui pouvait se traduire par bien d'autres mots : *pèse*, *peine*, *grève*, *travaille*, *accable*, *tue*, etc. ; et M. M. pense-t-il, que dans le dicton « *L'hoste et le poisson En trois jours sont poison* » c'est *poison* qui a évoqué *poisson* ou l'inverse ? Je ne saurais dire dans quelle mesure la pluie ennuyait ou non réellement les Français du moyen âge, mais il est facile de constater qu'aujourd'hui elle fournit souvent des images ou des comparaisons, en dehors de l'idée d'ennui, pour rendre sensible les effets d'une éloquence : j'entendais dire récemment d'un orateur à l'éloquence abondante et à l'argumentation aussi puissante que variée : « Ce n'est pas un fleuve, c'est un déluge », et Jean Jaurès disait des discours d'un de ses collègues les plus vénérés, qu'il écoutait sans ennui : « C'est une petite pluie fine qui glace et paralyse ». — M. R.

Paul PERROCHAT, *Recherches sur la valeur et l'emploi de l'infinitif subordonné en latin*, Paris, les Belles-Lettres, 1932 ; in-8, XXIV-250 pages. (Collection d'études latines, série scientifique, IX). — *L'infinitif de narration en latin*, Paris, les Belles-Lettres, 1932 ; in-8, X-84 p. (Collection d'études latines, série scientifique, X). — L'étude approfondie de ces deux thèses relève des latinistes et sort du cadre de cette revue. Les conclusions de M. Perrochat pourront cependant intéresser les romanistes. Dans le premier de ces ouvrages il montre, par une enquête conduite avec une méthode rigoureuse et fondée sur des dépouillements très précis, que la langue littéraire latine a tendu à faire de l'infinitif une forme verbale complète et a cherché par des procédés ingénieux à lui faire exprimer diverses nuances temporelles et modales ; elle a développé l'emploi de la proposition infinitive après les verbes *dicendi*, *cogitandi*, etc. ; mais a restreint l'usage de l'infinitif après les verbes causatifs et ceux qui marquent le mouvement ou la volonté. L'usage roman est exactement inverse : il simplifie les formes de l'infinitif ; il emploie largement l'infinitif complément ; au contraire avec les verbes *dicendi*, *cogitandi*, etc. il substitue à la proposition infinitive des propositions conjonctionnelles. Cet usage est le développement de tendances du latin familier, tel que nous le trouvons chez Plaute ; ces tendances sont masquées par la langue littéraire, mais on peut les apercevoir dans les textes de l'époque impériale, surtout chez les écrivains chrétiens qui s'affranchissent des règles classiques. La démonstration de M. Perrochat éclaire de façon très vivante les concordances que l'on constate entre les langues romanes et le latin plautinien. — Dans son second ouvrage M. Perrochat étudie l'infinitif de narration, il montre comment cet emploi de l'infinitif est primitivement un procédé d'expression rudimentaire que des écrivains ont utilisé pour des fins artistiques. Il le rapproche dans ses notes de l'infinitif historique du français : les deux formes n'ont aucun rapport de filiation, mais une certaine parenté d'évolution ; M. Perrochat se rallie aux conclusions de M. Leo Spitzer (*Zum französischen historichen Infinitiv*, *Zs. f. rom. Phil.*, 1930, p. 533-547). Un autre rapprochement lui est fourni par l'emploi des constructions nominales chez les écrivains de l'école des Goncourt : c'est aussi un mode d'expression primitif élevé à la dignité de procédé de style, comme l'infinitif historique chez Salluste ou chez Tacite. — G. GOUGENHEIM.

— Dans l'*Anuarul liceului național din Iași* (Iaşi, « Presa bună », 1932), p. 63-71, Mlle Eufrosina SIMIONESCU a publié d'après le ms. de Cohalm, dont elle a déjà tiré d'autres textes, un nouvel apocryphe évangélique roumain sur le nombre des souffrances endurées par le Christ pour la rédemptian des hommes ; elle en rapproche une version populaire conservée jusqu'aujourd'hui, et dresse une liste utile des apocryphes évangéliques.

Giulio BERTONI, *Cinque « letture » dantesche* ; Modena, Società tipografica

modenese, 1933 ; in-12, 147 pages. — Réimpression de cinq conférences de 1929 à 1931 publiées dans divers recueils, *Archivum romanicum*, *Atti dell' Accademia degli Arcadi* et *Studi critici in onore di G. A. Cesareo*.

Giulio BERTONI, *Lingua e pensiero (studi e saggi linguistici)* ; Firenze, L. S. Olschki, 1932 ; pet. in-8, 247 pages. — M. B. a réuni dans ce volume seize études, en général assez courtes, qui, de la *Chanson de Roland* aux comédies de Caragiale, mettent en lumière l'effort des écrivains pour adapter l'outil langue à la matière et à la nuance de leur pensée. Nous noterons en particulier, outre quelques pages sur *Roland*, les études sur la langue vulgaire au premier siècle de la littérature italienne, sur la langue de la poésie italienne à ses débuts et le langage des poètes du *stil nuovo*, la langue de Jacopone, de la *Vita di Cola di Rienzo*, de sainte Catherine de Sienne, de Christine de Pisan.

Livro de Falcoaria de Pero Menino publicado, com introdução, notas e glossário por Rodrigues LAPA ; Coimbre, Imprensa da Universidade, 1931 ; in-8, LXVII-91 pages, avec 3 fac-similés [Junta de educação nacional, Centro de estudios filológicos]. — Il y a lieu de féliciter M. Lapa d'une activité dont il redouble les preuves M. L. a eu la bonne fortune et le mérite de découvrir trois manuscrits du livre de fauconnerie rédigé par Pero Menino, fauconnier du roi Fernand de Portugal, sur lequel nous avons des documents, peu nombreux, de 1382 et 1385 ; ces mss sont le nº 518 du fonds de Pombal à la Bibliothèque nationale de Lisbonne, le nº 2294 F.G. du même dépôt et le ms. Sloane 821 du British Museum. Après une longue introduction où il dresse la liste des traités de fauconnerie en portugais et en examine les rapports, M. L. publie le texte de Pero Menino d'après les deux mss. de Lisbonne. — M. R.

W. P. Shepard, *A provençal « debat » on youth and age in women* (Reprinted for private circulation from *Modern Philology*, vol. XXIX, nº 2, november 1931, p. 149-61) ; in-8, 14 pages. — Édition critique, avec traduction et notes, des pièces 37, 1, et 174, 2 du *Grundriss* de Bartsch, lesquelles, comme 173,5 (publ. par Shepard, *Les Poésies de J. de Puycibot*, nº V ; cf. *ibid.*, p. X-XI), à laquelle elles sont peut-être liées, traitent des mérites respectifs des jeunes femmes et des vieilles ; mais, tandis que 173,5 est une tenson entre un certain *Bertran* et Jausbert, nous avons affaire ici à deux sirventés-tensons, construits sur le même *compas*, groupes dont les exemples sont assez rares dans la lyrique méridionale : l'auteur du premier (174,2) critique les femmes jeunes, ainsi que *En Jausbertz* (v. 12) et *Audebert(z)* (v. 13 et 31) qui les préfèrent aux vieilles ; le second (37,1) dénigre au contraire les vieilles et *En Bertranz* (v. 46) qui leur donne la préférence. — Comme les attributions des mss sont très variées, M. She-

pard, rejetant les conjectures de Schultz-Gora (*Zeitschrift*, VII, p. 182) et de J. Meyer (*ibid.*, XXIII, p. 93), conclut prudemment que « l'auteur de 174,2 est un certain *Bertran*, peut-être Bertran de Preissac (donné par le ms. *D*), et celui de 37,1 un certain *Jausbert*, appelé aussi *Audebert*, peut-être le même que J. de Puycibot ». — Les deux textes sont corrompus en plusieurs endroits et présentent de nombreux mots rares et obscurs : M. S. a su — et ce n'était pas facile — établir un texte et un sens généralement satisfaisants. — Jean Boutière.

Early mediæval french lyrics by Claude Colleer Abbott ; London, Constable, 1932 ; in-8, xxxiii-242 pages. — Textes et traductions en vers de romances, pastourelles, chansons de croisade, etc., avec introduction et bibliographie sommaire.

Le commentaire de Copenhague de l' « *Ovide moralisé* » *avec l'édition critique du septième livre* par J. Th. M. Van 't Sant ; Amsterdam, H. J. Paris, 1929 ; in-8, 181 pages. — C'est un utile complément à l'importante édition de l'*Ovide moralisé* que poursuit M. C. de Boer. Mlle Van 't Sant a étudié un manuscrit que M. de Boer n'avait pas pu utiliser jusqu'ici : c'est le vingtième que nous connaissions et le ms. de Copenhague n'apportera sans doute rien pour l'établissement du texte ; mais dans ce ms. l'*Ovide moralisé* est précédé d'une longue introduction en prose (25 feuillets) qui ne se retrouve dans aucun autre manuscrit, mais est plus ou moins exactement reproduite en tête de l'édition par Colard Mansion (1484) de la traduction française de l'*Ovidius moralisatus* de Pierre Bersuire. Ce prologue qui est une sorte d'introduction mythologique à la lecture d'Ovide est une traduction du commentaire latin qui précède l'*Ovidius moralisatus* de Bersuire inséré par celui-ci dans le livre XV de son *Reductorium Morale*. Mlle van 't Sant imprime le texte du commentaire du ms. de Copenhague et aussi celui du septième livre de l'*Ovide moralisé* d'après ce ms. Sur la question de la date du poème Mlle van 't Sant se rallie, avec quelques réserves, à l'opinion de M. Solalinde qui le croit plus ancien que 1284. — M. R.

Les manuscrits des Livres du Roi Modus et de la Reine Ratio avec six figures par Gunner Tilander ; Lund, Ohlsson, 1932 ; in-8, 126 pages [Lund, Universitets Årsskrift, N. F., Avd. 1, Bd 28, Nr, 5]. — M. T. a préparé, on le sait, pour la Société des Anciens textes français, une édition des *Livres du Roi Modus et de la Reine Ratio*, qui est maintenant achevée et qui sera sans doute bientôt distribuée. Dans l'Introduction de cette édition il s'est borné, « sur le conseil des commissaires responsables de la Société » à donner la description seulement des manuscrits utiles pour l'établissement du texte. Il donne ici la description de 32 manuscrits qui nous sont parvenus de cette œuvre curieuse ; c'est là un complément intéressant de l'édi-

tion que nous devrons à M. Tilander. Je crois que les commissaires responsables de M. T., c'est-à-dire Ch.-V. Langlois et moi-même, ont eu raison de suggérer cette publication séparée : la minutieuse description de M. T. n'importe pas en effet à l'intelligence de *Modus et Ratio* ; par contre elle pourra intéresser tous ceux qui ont à apprécier des traditions manuscrites et donne une juste idée de la liberté de modification, ou pour mieux dire de réédition, de l'original que se donnaient les scribes. Je ne dirais sans doute pas, comme M. T., que « ce manque de respect était fomenté » par la division linguistique de la vieille France, mais je marquerais volontiers que cela est d'autant plus sensible qu'il s'agit d'ouvrages techniques où le fond importe plus que l'agrément de la forme. — M. R.

Le Merure de Seinte Eglise by Saint Edmund of Pontigny, an early example of rhythmical prose in the Anglo-Norman dialect, from the manuscripts at Oxford, Cambridge, London, Durham, and Paris, and Richard Rolle's Devout Meditacioun, a partial translation of Saint Edmund's Merure into Middle English edited by Harry Wolcott Robbins ; in-8, xlvii + 78 + 14 + 16 pages. — Ce volume est une singularité bibliographique : il a été imprimé par l'auteur lui-même, chez qui il est en vente à Lewisburg (Pensylvanie) ; il est constitué par une introduction étendue et par l'édition du *Merure*, à quoi vient s'ajouter un tirage à part des *Publications of the Modern language Association* de 1925 contenant la traduction anglaise du *Speculum Ecclesiæ* d'Edmond de Pontigny attribuée à Richard Rolle, le tout se complétant d'un glossaire franco-latino-anglais ; ajoutons que l'ensemble n'a été tiré ou assemblé qu'à 125 exemplaires ; quant à la date d'impression ou de distribution, je n'ai pas réussi à la trouver : le volume m'est parvenu l'année dernière. Le *Speculum ecclesiæ* d'Edmund Rich, archevêque de Cantorbéry de 1233 à 1240, qui fut canonisé en 1247 sous le nom de s. Edmond de Pontigny, est connu par un grand nombre de manuscrits et par plusieurs éditions du xvie et du xviie siècle ; ce texte latin a été aussi traduit en français moderne et nous avons deux impressions, du milieu du xixe siècle, de cette version. Par contre, une rédaction en français ancien ou plutôt en anglo-normand, dont M. R. cite 18 mss depuis la seconde moitié du xiiie siècle, n'a jamais encore été imprimée : c'est cette lacune que M. R. a voulu combler. Il a imprimé la rédaction anglo-normande d'après le ms. Digby 20 (Bodley 1621), qui est le plus ancien et paraît le plus proche de l'original, en donnant les variantes d'autres mss. L'introduction examine, entre autres, deux problèmes particuliers : d'une part la rédaction anglo-normande est-elle une traduction du latin ou en est-elle l'original ? M. R. incline à admettre la seconde solution ; — d'autre part la rédaction anglo-normande n'est-elle pas écrite, au moins partiellement, en une sorte de prose rythmée et même par endroits rimée ? M. R. montre en effet dans quelques passages un rythme sensible et des,

assonances où je pense qu'on ne doit voir que l'effet de dispositions rhétoriques parallèles, mais, dans un passage au moins, ce parallélisme aboutit, sur un court espace, à une forme rythmée (sans régularité) et rimée. — M. R.

Fernand DESONAY, *Une œuvre fort peu connue du « maître de Wavrin », contribution à l'histoire du dessin au trait, sommairement colorié, dans des manuscrits du XVe siècle, originaires de notre pays* ; [1932], in-8, 12 pages avec 3 fac-similés [tirage à part du *Gedenkboek A. Vermeylen*, p. 409-420]. — Les mss considérés sont les mss de Bruxelles, Bibl. roy. 9631, 9632-33, 9650-52, 10238, Gand 470, un ms. du *Roman de Thèbes* de la collection Perrins à Devenham, le ms. 134 (fonds Godefroy) de la Bibliothèque de Lille, et subsidiairement les mss 9547 de la Bibl. roy. de Bruxelles (*Saintré*) et 11193 (*Fables*) de la même bibliothèque.

Étienne GILSON, *Les idées et les lettres* ; Paris, Vrin, 1932 ; pet. in-8, 249 pages. — M. G. a réuni dans ce volume quelques articles publiés dans diverses revues et où il s'est efforcé (« simple divertissement d'un ami des lettres », dit-il) d'éclairer des œuvres littéraires grâce à sa connaissance de la pensée philosophique contemporaine de ces œuvres. Certains de ces articles sont connus de nos lecteurs pour avoir été publiés ou signalés ici-même, d'autres dépassent le cadre de notre revue. Voici ceux que les romanistes retrouveront avec plaisir dans ce recueil : p. 9-30 et 31-38, *De la Bible à François Villon* et *Tables pour l'histoire du thème « Ubi sunt »* ; — p. 39-57, *La mystique de la grâce dans la « Queste del saint Graal »* ; — p. 93-154, *Michel Menot et la technique du sermon médiéval* ; — p. 155-169, *De quelques raisonnements scripturaires usités au moyen âge* ; — p. 171-196, *Humanisme médiéval et Renaissance*.

Le Collège de France (1530-1930). Livre jubilaire composé à l'occasion de son quatrième centenaire par MM. A. Lefranc, P. Langevin, etc..., professeurs au Collège de France ; Paris, Les Presses universitaires de France, 1932 ; in-4, 417 pages avec XCV planches. — Les romanistes trouveront avec intérêt dans ce beau volume, outre la *Liste des lecteurs et professeurs* du Collège de France, les articles de M. Abel LEFRANC : *La fondation et les commencements du Collège de France* ; de M. A. MEILLET : *La grammaire comparée au Collège de France*, de M. Joseph LOTH : *Le celtique au C. de Fr. : H. d'Arbois de Jubainville* ; de M. E. FARAL : *Les études médiévales au C. de Fr.* — Il y a dans les légendes des planches des erreurs qui ont été fâcheusement reproduites dans la table (*Bazule, Capperounier*) : cela méritait rectification au moins du feuillet de table. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIII

SUR LA *CHANSON DE ROLAND*

Le troisième volume des *Légendes Épiques* de M. Bédier, publié il y a plus de vingt ans, semble avoir fixé l'opinion universelle sur les origines et les caractères essentiels de la *Chanson de Roland*. Les études qui ont paru depuis, même si elles nous annonçaient « du nouveau » sur ce redoutable sujet, ne prétendaient qu'à rectifier certaines interprétations de détail, à recommander une date plutôt qu'une autre, bref à compléter ou amender la doctrine, et non à la combattre. Et pourtant il semble bien que l'ensemble de ces travaux, ainsi que les réflexions auxquelles les savantes discussions de M. Bédier elles-mêmes nous conviaient, aient peu à peu modifié la manière dont on considère ce poème. M. Bédier lui-même, revenant en 1927 à Roland, maintient intactes en apparence ses conclusions antérieures ; mais il y mêle plus d'une considération ou suggestion assez hétérogène. Peut-être de telles circonstances feront-elles paraître moins téméraire de rouvrir un débat qu'on avait pu croire à peu près clos.

*
* *

Le silence des routes de Gascogne

Les chapitres des *Légendes Épiques* qui traitent de Roland sont parmi les plus variés et les plus habilement construits de ce grand ouvrage. Tantôt la démonstration s'arrête pour un exposé historique des théories de l'épopée ; tantôt elle s'étend du poème de Roland à l'ensemble des légendes rolandiennes éparses sur plusieurs siècles. L'explication propre de la *Chanson* y apparaît ainsi mêlée à tout un corps de doctrine, liée à un grand débat

général. Elle ne laisse pas toutefois d'y être fort nette en quelques passages.

La thèse essentielle, et qui d'ailleurs se retrouvera en termes équivalents, vingt ans après, dans les *Commentaires* de l'édition, est qu'avant tout poème une légende de Roland s'est formée à Roncevaux et sur les routes qui conduisent à Roncevaux. L'antériorité du « travail légendaire » lié à quelques sanctuaires et à la route qui les unit est à plusieurs reprises affirmée par M. Bédier [1], et finalement synthétisée dans une formule frappante, deux fois répétée : « Au commencement était la route » (*Lég.* III, 367),... « Au commencement était la route, jalonnée de sanctuaires » (*Comment.*, p. 30).

A la vérité la formule est peut-être moins claire qu'elle n'en a l'air : est-ce la route, est-ce le sanctuaire qui joue ici le premier rôle, qui a eu l'initiative créatrice ? La question est d'importance ; car la route, ce sont les pèlerins, étrangers au pays et venant de France, avec quelles idées, quels souvenirs, quel bagage légendaire ? Le sanctuaire, lui, est attaché à un lieu, il conserve les reliques et, s'il y en a, les traditions. Selon la doctrine de M. Bédier, il va de soi que c'est le sanctuaire, et lui seul, qui doit avoir eu la puissance créatrice. La route, avec ses passants, n'aurait produit que la divulgation des légendes éparses, et leur fusion finale. Et pourtant M. Bédier a écrit cette

1. « Notre thèse est que la légende de Roland s'est formée d'abord à l'état de légende locale à Roncevaux même, et dans les églises des routes qui passaient par Roncevaux ; et que si elle a pu végéter obscurément dans ces églises dès une époque peut-être ancienne, elle n'a pris corps en des poèmes qu'au XIe siècle » (*Lég. Ép.*, III, 290). — « Je crois en effet que les premières fictions relatives à la bataille de Roncevaux et à Roland se sont formées au XIe siècle dans les sanctuaires de la route qui va de Blaye et de Bordeaux à Roncevaux » (*Comment.*, p. 14). Noter, sous l'apparente identité de la doctrine, 1° que la primauté de Roncevaux même est abandonnée au profit des « sanctuaires de la route » ; 2° que l'époque « peut-être ancienne » et en tout cas antérieure au XIe siècle, proposée d'abord pour la naissance d'une légende qui aurait ensuite « végété obscurément », est abandonnée pour le XIe siècle lui-même. Néanmoins cf. « On s'explique de la sorte qu'un culte de Roland ait précédé la *Chanson de Roland* » (*Ibid.*, p. 18) et : « Avant la chanson de geste, la légende, légende locale, légende d'église » (*Ibid.*, p. 30). *Avant*, mais dans le même siècle, donc bien près de la chanson. Ce n'est plus tout à fait la doctrine des *Légendes épiques*.

phrase : parlant des hommes de guerre qui passaient les Pyrénées au XIe siècle, il dit : « Ce sont eux, croyons-nous, qui les premiers ont réveillé sur les routes le souvenir des expéditions de Charlemagne ». Et il cite, puis commente, une page de Quicherat qui insiste sur ce rôle des voyageurs [1]. Qu'est-ce à dire ? Les voyageurs venant de France n'auraient donc pas seulement reçu, recueilli, mais apporté aussi quelque chose en ces contrées lointaines ? Et quoi au juste ? S'il a fallu leur passage pour « réveiller le souvenir des expéditions de Charlemagne », ne faut-il pas en conclure que les légendes locales n'étaient pas très vivantes ? Et comment dès lors distinguer l'apport respectif du voyageur et du clerc local, de la « route » et du « sanctuaire » ? M. Bédier ne nous l'a pas dit...

Mais revenons aux légendes locales, à ce « travail légendaire » qui a précédé tout poème. M. Bédier en cherche et en trouve quelques preuves, malgré la disparition des archives du Sud-Ouest, grâce à l'étude des « attaches topographiques » du poème. Examinons à notre tour cette démonstration, et reprenons la route, avec notre guide.

On peut laisser de côté les quelques indications purement géographiques, et assez générales, que M. Bédier relève d'abord. En effet il en remarque l'exactitude, en ce qui concerne les passages des Pyrénées, mais n'en tire pas argument pour sa thèse. Et en vérité, de ce que le poète indique correctement les « ports d'Espagne » il n'y a rien à tirer, sinon qu'il connaît à peu près les ports d'Espagne. Et il n'était pas le seul en son temps, comme nous le montrent les travaux de M. Bédier lui-même et de M. Boissonnade. Plus on nous prouvera que les Pyrénées ont été au cours des XIe et XIIe siècles passées de foules françaises considérables, moins on laissera de valeur aux indications géographiques que peuvent contenir les textes sur ces régions [2].

1. *Lég. Ép.*, III. 373.

2. Notons cependant que M. B., parmi ces indications géographiques exactes, mentionne les « porz d'Aspre », qui ne figurent pas dans le ms. d'Oxford. Ils sont cités dans d'autres mss, il est vrai, et sans doute il est

Nous arrivons à Roncevaux. Une étude minutieuse de la topographie et de la nature des routes permet à M. Bédier de conclure que Charlemagne, allant de Pampelune à Dax, a fort bien pu passer réellement par Roncevaux. Sur cette route, il est possible de placer l'embuscade des Basques que rapporte Eginhard. Mais on ne saurait la placer à Roncevaux même. M. B. montre bien que le choix de Roncevaux, plaine elliptique assez vaste, ne peut être que l'œuvre d'un poète des XI-XIIe siècles, qui ne conçoit que des combats de cavalerie. Il expose avec une éloquente clarté le rapport de convenance étroit qui lie la description de la bataille telle que le poète l'a imaginée avec le lieu où il l'a située. Toute cette page est un bel éloge de la puissance créatrice et de l'habileté de notre auteur. « Pour peindre la grande bataille de cavalerie que la poétique de son temps proposait à son imagination et pour mettre en œuvre l'idée que Roland reste en bataille de son plein gré, il a posté ses héros là précisément où la nature des lieux lui indiquait de les poster : à Roncevaux » [1].

On ne s'étonne donc pas que les églises de Roncevaux ne fournissent aucun indice de légende locale ancienne : quelle trace antique trouver de cette bataille littéraire, et récente ? L'une de ces églises, l'abbaye, n'est pas antérieure à 1130 ; de l'autre, l'église possédée par les moines de Sainte-Foy de Conques, nous ne connaissons l'existence même qu'à partir d'une date comprise entre 1100 et 1114 [2] ; et rien ne nous est parvenu qui indique une attache quelconque de cette église avec notre légende. Nulle mention de sainte Foy, d'ailleurs — cette sainte si chère aux pèlerins et croisés de cette route — dans le *Roland* d'Oxford.

Ce lieu de Roncevaux, si pathétique à imaginer, et dont le nom seul éveille tant d'héroïques résonnances, serait pour nous une déception totale, un désert, si l'on n'y trouvait un

---

possible, peut-être même probable, qu'ils aient été nommés dans le texte original dont dérive le ms. d'Oxford. Mais nous ne pouvons l'affirmer ; et puisque M. B. lui-même a établi de magistrale façon la « précellence » du ms. d'Oxford, ne vaut-il pas mieux s'y tenir que d'y surajouter des mentions prises dans d'autres versions ?

1. *Lég. Ép.*, III, 305.
2. *Comment.*, p. 23.

petit musée de faux, et des preuves que l'abbaye « n'a commencé qu'assez tard à *exploiter* la Chanson de Roland ». Retenons ce trait : l'auteur des *Légendes Epiques*, en quête de traces locales de « travail légendaire » antérieur aux poèmes, n'a trouvé à Roncevaux même, lieu épique entre tous, que des preuves d' « exploitation » tardive du poème par un sanctuaire.

Ibañeta, chapelle aujourd'hui en ruines, à 1 km. au N. de Roncevaux, paraît d'abord moins décevante. Située au point de séparation du chemin de vallée (route du Val Carlos) et du chemin de crête (col de Bentarte) qui se rejoindront à Saint-Jean-Pied-de-Port, elle est sensiblement plus proche d'un lieu possible pour le massacre de 778. Elle paraît aussi beaucoup plus ancienne. Toutefois les premiers documents qui en fassent mention (chartes de 1071 et 1110 selon M. Bédier) la nomment simplement *Monasterium S. Salvatoris*, et ne comportent aucun indice de tradition ou de souvenir se rattachant à Roland. Ce n'est qu'en 1127 — et la date ne semble pas très sûre — qu'apparaît le nom de *Capella Caroli Magni*. Et ce n'est que le *Guide des Pèlerins*, daté par M. Bédier des environs de 1150, qui mentionne l'appellation *Hospitale Rotolandi*.

Voici donc enfin, et dans une vieille église, des allusions à notre légende. Malheureusement que nous enseignent-elles ? La date du *Roland* d'Oxford est encore discutée ; admettons la date moyenne de 1100 environ, proposée par M. Bédier lui-même [1]. Ainsi lorsqu'en 1127 apparaît à Ibañeta ce nom de *Capella Caroli Magni*, le poème existe ; et comment éviterions-nous le soupçon que ce nom doit quelque chose au poème ? Cette maison de religion, qui ne s'appelle en 1071 que *Monasterium S. Salvatoris*, et qui au début du XIIe s'appelle *Capella Caroli Magni*, comment démontrer que ce ne sont pas les pèlerins qui l'ont rebaptisée parce que les nobles vers du poète les hantaient

> Carles li reis, nostre empereres magnes,
> Set anz tuz pleins ad estet en Espaigne...?

Quant au *Guide des Pèlerins*, il est encore plus inapte à prouver une tradition légendaire locale, puisqu'il raconte la bataille

1. *Comment.*, p. 59.

selon le poème. Il cite le roi Marsile ; il indique qu'on voit à Ibañeta le « perron » fendu par les trois coups d'épée de Roland. Ce n'est encore ici qu'un exemple de plus, et bien naturel en 1150, d'exploitation du poème par un sanctuaire.

La *Crux Caroli* au Port de Cize. Elle est citée dans une bulle de l'an 1106, ainsi que dans une charte faussement datée de 980, et dont on place la fabrication vers « la fin du XIe ou le commencement du XIIe ». S'il est vrai « qu'une tradition ne saurait avoir pour l'historien d'autre date que celle du plus ancien témoignage qui la mentionne » [1], il n'est guère possible de tenir cette Crux Caroli pour une preuve valable. Sans doute il ne faut pas prendre à la rigueur cette date moyenne de 1100 que nous avons admise pour le *Roland*. Mais même en conservant la prudente imprécision qui est si justifiée ici, (« disons entre 1098 et 1110 » écrit M. Bédier dans ses *Commentaires*, p. 59), qui ne voit qu'un document si contemporain de la Chanson — pour mettre les choses au mieux — ne nous offre qu'un indice bien suspect ?

On peut, il est vrai, observer que « pour qu'en 1106 le nom de « Crux Caroli » ait pu être employé comme un terme géographique compris et accepté de tous, il faut qu'il soit plus ancien, et, s'il serait arbitraire d'affirmer qu'il représentait déjà en 1106 des traditions plusieurs fois séculaires, il serait bien plus arbitraire encore et presque absurde de dire que le nom de Charles a dû pour la première fois se fixer à cette croix cette année-là précisément » [2].

Distinguons toutefois. Pour qu'un monument, une construction quelconque puisse être cité comme borne, comme point de repère, il faut évidemment qu'il soit connu, donc antérieur au texte qui le cite. Mais antérieur de combien ? On n'en saurait discuter : l'arbitraire ici serait maître, car les exemples contradictoires ne manqueraient pas. Qu'on me permette celui-ci. Les *Instructions Nautiques* indiquent comme points de repère, d'alignements sur nos côtes, aussi bien les rochers sans âge, les antiques clochers, que les constructions nouvelles au fur et à mesure qu'elles se bâtissent : villas isolées,

1. *Lég. Ép.*, III, 308.
2. *Lég. Ép.*, III, 326.

cheminées d'usines, etc... Dans une région aussi déserte que les ports de Cize, il ne me paraît nullement invraisemblable qu'un document destiné à fixer des limites utilise un point remarquable tel qu'une croix, même si cette croix est de construction récente. Au reste il n'est point nécessaire de confondre l'objet en soi avec le nom qu'il porte à un moment donné. Cette croix peut être ancienne, donc bien connue, mais sans dénomination propre ni histoire, et n'être appelée « crux Caroli » que depuis un temps relativement court. N'est-ce pas exactement ce qui semble s'être passé non loin de là, à Ibañeta, où le *Monasterium S. Salvatoris* paraît, lui aussi, au début du XIIe siècle, troquer son nom ancien pour un nouveau qui rappelle Charlemagne ? Phénomènes d'un parallélisme étrange ! Le document en tout cas est douteux, dangereux, on n'en saurait tirer une preuve de l'antériorité d'une légende locale, mais il trouverait peut-être sa place dans une démonstration inverse.

Il ne paraît pas indispensable d'examiner le cas du *Val Carlos* (« vallée où Charles n'a pas passé », dit spirituellement M. Bédier) puisqu'il n'est pas cité dans le *Roland* d'Oxford, et que seuls des textes nettement postérieurs, *Chronique de Turpin*, *Kaiserchronik*, y placent un épisode merveilleux, d'ailleurs ignoré du poème d'Oxford.

De même *Saint-Jean-Pied-de-Port* n'est cité que par des remanieurs : encore leurs mentions n'indiquent-elles qu'une chose : qu'ils savent où est Saint-Jean-Pied-de-Port. Nulle trace ici d'aucune légende.

Arbonne-Narbonne. Sur le vers 3653 du *Roland* d'Oxford,

Passent Nerbone par force et par vigur,

on a beaucoup discuté. G. Paris proposait de corriger le texte, et de lire Atur (l'Adour) au lieu de Narbonne. Des érudits locaux, et M. Jullian, maintiennent le texte, mais, pour le concilier avec la géographie, trouvent une ancienne Narbonne en pays basque. De toutes manières, que cette Nerbone soit la Narbonne de Septimanie ou l'actuelle Arbonne auprès de Biarritz, ce n'est encore là qu'une pure indication d'itinéraire, sans grande importance dans la recherche des légendes locales. Nul épisode du poème n'y est lié, nul souvenir épique n'y habite. Nous pourrions donc, ici, négliger cette querelle. L'identifica-

tion de cette Nerbone ne met en question que l'exactitude géographique de l'auteur du *Roland*. Mais il y a bien à dire là-dessus.

S'il faut vraiment reconnaître ici l'Arbonne basque — qui a pu, en effet, porter quelquefois le nom de Narbonne —, il faut absolument reconnaître aussi que le poète, en la nommant, quitte la route romaine, le chemin des croisés et des pèlerins. Car la route de Pampelune à Bordeaux, par Roncevaux, sur laquelle nous étions jusqu'ici, suivant peut-être le trajet authentique de Charlemagne, vadroit au Nord, de Saint-Jean-Pied-de-Port à Dax; elle ne va pas à Arbonne et Bayonne. M. Camille Jullian lui-même, qui a défendu cette identification Arbonne-Nerbone, n'ose affirmer que la route actuelle (N. 132) qui va de Saint-Jean-Pied-de-Port à Bayonne, en traversant plusieurs fois la Nive [1], soit ancienne. Elle ne passe d'ailleurs pas du tout à Arbonne, ni même dans le voisinage, mais à près de 6 kilomètres. Elle en est séparée par une petite vallée, par les hauteurs d'Arcangues et de Bassussary, et par les bois de Saint-Pée. Un voyageur du XIe qui eût emprunté ce chemin — à supposer qu'il existât — n'eût pas même aperçu Arbonne. Comment en eût-il tiré l'idée d'y faire passer Charlemagne « par force et par vigur » ? Comment eût-il même retenu ce nom de « localité infime » [2] qu'il n'aurait ni traversée ni entrevue, alors qu'il ne se souvient pas de Bayonne où il aurait dû aboutir... et changer de route pour aller à Dax... qu'il ne nomme pas davantage ? En vérité, plus on prétend montrer l'accord de la route réelle avec l'itinéraire épique, plus on rend inexplicable ce détour fantaisiste d'Arbonne. Finalement que gagne-t-on à substituer laborieusement, dans notre poème, la Narbonne basque à la septimanienne ? Des kilomètres, rien de plus. L'erreur géographique du poète paraît moins vaste dans l'espace et sur

1. Et non par la rive droite de la Nive, comme le dit par erreur M. Jullian (*Rev. Et. anc.*, 1899, n. de la p. 237).

2. Ainsi s'exprimait M. C. Jullian en 1896 (*La tombe de Roland*). Plus tard (1899) il donnait plus d'importance à Narbona. Mais que c'eût été à l'époque romaine un *vicus* ou un *oppidum*, il n'en est pas moins vrai qu'au XIe s. rien ne permet de lui supposer un reste d'importance. Le document de 1186 en fait une simple « capellania » dépendant d'une paroisse de Bayonne.

la carte ; et c'est tout ; elle n'en reste pas moins une erreur, et même, à mon avis, bien plus incompréhensible. Car Narbonne, la vraie, à l'époque du *Roland* est une ville célèbre, déjà épique : n'est-ce pas elle que dans le fragment de La Haye les Aymerides et « Karolus imperator » assiègent ? Elle est placée, elle aussi, sur une route qui conduit en Espagne. Que le poète ait confondu une entrée d'Espagne avec une autre, qu'un souvenir littéraire lui ait fait mettre ici Narbonne sur le chemin de l'empereur revenant d'Espagne, cela se peut concevoir. Le vers du *Roland,* dans ce cas, ne s'explique pas par la géographie, mais fort bien par l'histoire littéraire. Tandis qu'Arbonne ne s'explique par rien du tout.

Au reste est-ce donc la seule confusion qu'on trouve dans le *Roland* entre les deux extrémités des Pyrénées ? Le vers 385 envoie Roland fourrager « dejuste Carcasonie », cependant que l'armée est du côté de Roncevaux. Le vers 856 est peut-être plus singulier encore. L'armée de Marsile se concentre à Saragosse, chevauche avec ardeur vers les Francs (qui sont toujours du côté de Roncevaux), et passe

La Tere Certeine e les vals e les munz.

Est-ce la Cerdagne ? C'est évidemment l'explication la plus naturelle. « Mais, dit M. Bédier dans l'*Index* des Noms propres, il serait incompréhensible qu'une armée concentrée à Saragosse, pour gagner au plus vite Roncevaux, prît la direction d'Urgel et de Puycerda ». Aussi propose-t-il, assez dubitativement d'ailleurs, une autre explication, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas trop « certaine ». Le mot ayant signifié dans d'autres textes *terre ferme* par opposition à la mer ou à des lagunes, voudrait dire ici *terre praticable* « par une figure analogue », quoique à vrai dire il ne soit en opposition avec rien d'impraticable. De même, à propos de Carcassonne, M. Bédier écrivait : « Il n'est ni sûr ni probable, *vu le contexte*, qu'il s'agisse de Carcassonne en Languedoc » [1]. Ainsi quand on veut à tout prix défendre l'exactitude géographique du *Roland* (qui d'ailleurs, notons-le, n'est pas encore démontrée, mais est justement ce qu'il faudrait démontrer) on en vient à déclarer que

1. *Comment.*, p. 509.

Narbonne n'est pas Narbonne, que Carcassonne n'est pas Carcassonne et que la Cerdagne n'est pas la Cerdagne.

Or pour Carcassonne, constatons d'abord qu'on n'a rien d'autre à proposer. Quant à la Cerdagne, constatons aussi qu'elle se trouve précisément sur le trajet de Saragosse à... Carcassonne et Narbonne. Un affluent de l'Ebre, la Sègre (et comment ne pas noter ici que le nom de *Sebre*, dont se sert bizarrement notre auteur, s'expliquerait de façon fort tentante comme une contamination ou confusion d'Ebre et de Sègre ?) vient du Nord-Est, et sa haute vallée est proprement le pays des Cerritani. La route qui longe la rivière passe par Balaguer (dont le nom est cité dans le *Roland*) remonte vers la Seo de Urgel, traverse la Cerdagne, et par le Col de la Perche rejoint la haute vallée de l'Aude qui conduit à Carcassonne. Certes ce n'est pas là la route de Roncevaux ; mais c'est une route qui conduit de France en Espagne, qui unit des régions où chrétiens et sarrasins se sont fort battus, c'est une route qui intéresse l'histoire du comté de Barcelone. Et nous voici encore ramenés à des lieux déjà entrés dans la littérature. Narbonne, Carcassonne, Cerdagne, trois allusions, cohérentes dans leur erreur, à une autre route, à d'autres textes poétiques. Revenant à notre itinéraire, nous conclurons donc avec simplicité qu'il est préférable de penser que la Narbonne du poète est en effet Narbonne, de même que sa Carcassonne est Carcassonne et sa Cerdagne, la Cerdagne.

Sordes ne figure pas dans le *Roland* d'Oxford, mais dans des textes postérieurs, et comme lieu d'un épisode ignoré du *Roland*, l'évasion de Ganelon. Nous pourrions donc nous dispenser de nous y arrêter; notons cependant, avec M. Bédier, qu'un faux diplôme de l'abbaye de Saint-Jean, « à une époque voisine du *Roland* d'Oxford, exploite des chansons de geste », notamment la nôtre, à qui il emprunte le personnage de l'archevêque Turpin. Ce qui exclut l'idée d'une formation légendaire locale antérieure au poème.

Nous arrivons enfin à *Bordeaux*, où est l'olifant, et à *Blaye*, où est la tombe même du héros. C'est ici, de toute évidence, le point capital de la démonstration. Mais avant de l'aborder, jetons un coup d'œil d'ensemble sur les étapes que nous venons de refaire, et résumons ce qu'elles nous ont appris.

« Au commencement était la route » : qu'a-t-elle fait, qu'a-t-elle incontestablement créé ? Aux sanctuaires que nous avons rencontrés, quelles preuves avons-nous trouvées de travail légendaire antérieur à notre poème ? A Roncevaux, à Ibañeta, à la Crux Caroli même, *rien* de sûrement antérieur à l'an 1100. Mais à Roncevaux, à Ibañeta, à Saint-Jean de Sordes, mainte preuve d'exploitation du poème par les clercs. Avant la date du *Roland* — date moyenne, répétons-le, date généralement admise, et non artificieusement établie par nous — le silence de ces sanctuaires et de cette route est complet. Aussitôt le poème né, les échos s'éveillent partout. Ici un monastère change son nom ancien pour prendre celui de Charlemagne ; là une croix s'érige ou se met à s'appeler croix de Charlemagne ; ailleurs des abbayes se prétendent fondées par Charlemagne, et commencent à inventer des reliques de héros épiques, tombeau de Turpin, perron de Roland, etc... Étrange coïncidence : sur ce grand chemin d'Espagne, *tout se passe comme si*, après l'an 1100, une influence mystérieuse avait soudain ressuscité l'histoire de Charlemagne en la mêlant de fables. De Charlemagne, dis-je, infiniment plus que de Roland, et l'on reparlera de ceci. Mais d'un travail légendaire antérieur au poème, de Pampelune aux portes de Bordeaux nul indice.

*
* *

La tombe d'Olivier a Blaye.

La grande nouveauté, et l'intérêt exceptionnel, pour nos recherches, de ces deux stations de Bordeaux et Blaye, est qu'on y trouve, et là seulement, de véritables reliques de Roland : son « olifant » à Bordeaux, sa tombe à Blaye ; l'une et l'autre attestées, avec une absolue précision, par le poème lui-même. Si jamais circonstances favorables se sont rencontrées, pour la naissance d'une légende locale, pour le développement d'un « travail légendaire », c'est ici, autour de ces objets concrets, bien faits pour provoquer les explications et commentaires de l'imagination populaire. Aussi M. Bédier estime-t-il qu'un « culte de Roland » a, dans ces lieux, « précédé la *Chanson de*

Roland [1] ». Nous voici donc au point essentiel de la démonstration, au cœur même de la doctrine.

Que savons-nous de ce culte de Roland, de son ancienneté ? Quels textes nous en parlent les premiers ? De l'olifant de Bordeaux, nulle trace avant la mention qu'en fait le poème ; de la tombe de Blaye (hormis le poème) rien avant Hugues de Fleury, qui écrivait vers 1109. Ce témoignage irremplaçable est incontestablement postérieur au poème : faut-il donc le rejeter d'emblée ? M. Bédier ne s'y résout pas. Dans le *Commentaire* de son édition, il aborde nettement ce petit problème, qui n'apparaissait pas dans les *Légendes Épiques* [2].

Hugues de Fleury, dit-il, reprenant le passage célèbre d'Eginhard, y ajoute cette phrase : « Ex quibus Rollandus Blavia castello deportatus est ac sepultus ». A cette date il est « très probable que la Chanson de Roland avait paru » ; mais Hugues de Fleury n'aurait pas « interpolé le grave texte historique qu'il transcrivait, s'il n'avait vu dans le culte de Blaye qu'une fable, imaginée de la veille par un romancier, ou qu'une supercherie organisée de la veille par les clercs de Saint-Romain » [3].

J'avoue n'être nullement convaincu par ce raisonnement. D'abord on sait bien que les chroniqueurs de ce temps, Hariulf aussi bien que Hugues de Fleury, ne font aucune différence de *gravité* entre les textes historiques et les poèmes épiques ; ils entremêlent les uns aux autres sans s'enquérir de l'âge des poèmes. Cet âge, d'ailleurs, pouvaient-ils le connaître ? La première fois qu'ils entendaient une chanson, étaient-ils contraints de la reconnaître pour récente ? Qui pouvait les en avertir ? Les incessantes allusions des auteurs eux-mêmes à d'anciennes et vénérables sources, « ço dit la geste a s. Denis,... a s. Riquier,... al mostier de Loon, etc. » invitaient au contraire leurs auditeurs à croire qu'ils entendaient là des récits aussi

1. *Comment.*, p. 18.

2. Même dans la 3e édition (1929), où la date de la mort de Hugues de Fleury n'est indiquée qu'en note, et où la question est tranchée par cette simple phrase, peut-être un peu rapide : « que la tombe de Blaye est plus ancienne que la plus ancienne des versions conservées de la Chanson de Roland » (p. 349).

3. *Comment.*, p. 19.

anciens que les événements, et que la voix du poète était la voix même du passé. Vrai ou faux, un arrière-plan de tradition sans âge se laissait toujours entrevoir derrière les contes épiques. Et quant aux « supercheries » de clercs, les travaux de M. Bédier montrent assez que même organisées de la veille elles réussissaient fort souvent. Celle des moines de Saint-Jean de Sordes, pour ne citer que cet exemple, convainquit très bien le duc Guillaume d'Aquitaine. Et puis il pouvait y avoir, comme nous le verrons, telle forme atténuée de supercherie dont ni la date ni même la fausseté ne fussent apparentes.

Au reste, à quoi tend le raisonnement de M. Bédier ? A faire admettre ceci : que Hugues de Fleury connaissait la *Chanson de Roland*, mais que ce n'est pas d'après elle qu'il a écrit la phrase sur Blaye, parce que le poème était trop récent. En fait, il a tout de même répété ce que disait le poème, et rien de plus : et il faut admirer que cet auteur scrupuleux, qui ne se serait pas permis d'introduire dans le texte d'Eginhard un mot de poète, soit allé demander à de plus graves sources exactement ce que lui disait le poète. Tout cela est bien difficile à admettre ; et comment ne pas préférer cette explication toute naturelle ? Hugues de Fleury écrit, après la *Chanson de Roland*, une phrase qui répète un vers de la *Chanson* : c'est donc qu'il doit cette phrase à ce vers. Notons d'ailleurs que Hugues, bien que dans ce passage il suive Eginhard, emploie non pas la forme *Hruodlandus* comme son modèle, mais *Rollandus*. Et cette forme, où sous l'arrangement latin se reconnaît le nom élaboré, simplifié, poli par l'usage populaire, n'est-il pas plus naturel de penser qu'il la doit au poème qui dit Rollant, plutôt qu'à des documents d'église, « épitaphe, obituaire » qui eussent mieux conservé Hruodlandus ?

Enfin il faut encore remarquer que Hugues de Fleury, de toute manière, ne nous atteste ni légende ni culte de Roland ; il relate simplement la sépulture de Roland à Blaye, et rien de plus. On ne saurait donc dire qu'un pareil texte atteste « l'ancienneté de ce culte »[1]. En somme rien dans ce texte qui précède la *Chanson*, ni qui y ajoute la moindre notion ; disons mieux : rien qui ne paraisse tiré de la *Chanson* elle-même.

1. *Ibid.*

Considérons donc cette tombe de Blaye en elle-même, et de quelle manière elle fut honorée. L'étude célèbre de M. C. Jullian, invoquée et largement utilisée par M. Bédier à l'appui de sa thèse, suggère aussi bien d'autres réflexions, et nous conduit, quant à nous, vers des conclusions différentes de celles qu'en tire M. Bédier.

Cette tombe de Roland, malgré la grande célébrité qu'elle connut, est demeurée dans toute son histoire bien imprécise et peu distincte. Des innombrables passants qui la visitèrent au Moyen âge, aucun n'a jamais songé à la décrire. Ne serait-ce pas parce qu'en fait aussi elle était imprécise et peu distincte ? Parce que dans le vaste cimetière mérovingien de Saint-Romain ce n'était qu'un sarcophage anonyme du VIe siècle, comme les autres, sans inscription, sans épitaphe, pareil à tous les autres avec son chrisme et ses feuillages ? Il est probable, dit M. Jullian, qu'elle ne fut pas toujours la même ; vraisemblablement détruite au XIVe siècle, on la montra néanmoins encore au XVIe ; et quelle tombe ! Herbert Thomas Leodius, devant qui elle fut ouverte peu de temps après la visite de François Ier, n'y vit qu'un tas infime de petits ossements, dont le plus gros n'avait qu'un doigt de long. Dieu sait ce que ce pouvait être ! S'il y eut à Blaye un « culte » de Roland, il faut avouer que ce fut vraiment un culte en esprit, et qui n'était pas regardant sur les objets liturgiques.

M. Bédier, dans son livre, reproduit de « longs extraits » du mémoire de M. Jullian ; on peut pourtant compléter sa citation. « Il faut, dit en effet M. Jullian, lire tout son récit (celui de Léodius) pour se convaincre du peu d'authenticité que présentait la tradition relative à cette tombe, et de toutes les fraudes et supercheries que la sépulture prétendue de Roland inspira aux moines de Saint-Romain » [1].

Ces fraudes, ces supercheries, n'ont pas attendu les XVe et XVIe siècles ; dès le XIIe nous en avons un bel exemple avec la Belle Aude. Le *Roland* d'Oxford la faisait mourir a Aix, au retour de l'armée où il manquait un capitaine. Mort silencieuse et très pathétique. Mais des remanieurs, dont on comprend, après tout, la sensiblerie plus commune, ne se sont pas conten-

1. *Romania*, 1896, n. de la p. 172.

tés de cette grandeur; ils ont voulu réunir au moins dans la mort les deux amants vainement fiancés. Ils ont fait expirer Aude près de Roland,... et l'on a montré à Blaye le tombeau de la Belle Aude. Ce cas est bien clair. Oui, elle était inconsistante, complaisante, la tradition de saint Romain touchant les sépultures épiques; elle était prête à s'accommoder de toutes les variantes, à accueillir tous les morts illustres que la fantaisie des conteurs voudrait grouper en cette nécropole si opportune. Ces tombes anonymes, les passants et les poètes pouvaient bien les attribuer au gré de leurs préférences. Citons ici, encore une fois, M. Jullian : « Pour le populaire, le sépulcre anonyme sera toujours celui d'un mort illustre, héros ou saint; ici sainte Véronique,... là Olivier et Roland. Il n'avouera jamais son ignorance devant une ruine, il lui donnera toujours *un nom familier* » [1].

Mais cette complaisance, cette docilité de Blaye aux suggestions des conteurs, ne serait-elle qu'un phénomène tardif ? Faut-il croire, malgré le silence des textes, que ce même sanctuaire, que nous voyons pendant tout le moyen âge si prompt à suivre les poètes, les aurait jadis devancés ? Qu'il aurait créé pour eux cette magnifique légende de Roland dont il devait par la suite accepter, utiliser les déformations ? Créateur et conservateur d'une tradition héroïque tant que personne n'en parle, imitateur et exploiteur dès qu'un poète a paru ? Outre l'invraisemblance évidente, un fait, à mon avis, nous interdit cette supposition. Il y a la tombe d'Olivier.

« La tombe d'Olivier à Blaye » ! cela aussi serait un beau titre pour un mémoire. Peut-être n'a-t-on pas assez insisté sur ce fait, que la tombe d'Olivier nous est aussi anciennement attestée que celle de Roland, et par le même texte, qui est le poème. Pour la critique historique, elle lui est exactement comparable; au point que les commentaires qu'on fait de l'une, les déductions qu'on en tire, on peut légitimement les transporter à l'autre. On a le droit de dire, par exemple, que la tombe d'Olivier est « plus ancienne que la plus ancienne des versions conservées de la *Chanson de Roland* » [2]; qu'« un culte d'Olivier a précédé la *Chanson de Roland*; le fait n'est

1. *Ibid.*, p. 167.
2. *Lég. Ép.*, III, 349.

pas douteux, le poète nous le garantit » [1]. On pourrait même avancer qu'après tout sa tombe était peut-être authentique. Exactement comme celle de Roland,... et comme celle de Turpin. Et cependant Olivier n'a jamais existé.

Qu'est-ce donc qu'Olivier ?

Son nom, d'abord, ne permet guère de voir en lui un authentique guerrier franc de Roncevaux, négligé par Eginhard, mais conservé par quelque tradition locale. Pour l'ami de Hruodlandus, c'est un nom un peu bien méditerranéen. Tiré du calendrier, il appartient à la vaste catégorie des noms que tout le monde peut porter, et qu'un auteur pense d'abord à donner à ses personnages. En somme un nom comme Jules, Désiré ou Valère, le type même d'un nom de roman [2].

Son origine, sa famille, son pays ? Aussi indéterminés. Le poète attend la mort du héros pour introduire dans le bref « regret » funèbre que prononce Roland quelques indications biographiques, d'ailleurs parfaitement vaines. Son père est un duc Renier, qui tient la marche « del val de Runers ». Renier est un nom fort commun, et par contre ce val de Runers est introuvable ; les corrections, Riviers, Viviers, qu'on en a pu proposer, ne donnent rien d'acceptable. Une marche authentique eût-elle été si impossible à identifier ? Dans l'expression

---

1. *Comment.*, p. 18.

2. Pourquoi ce nom d'Olivier, choisi pour ce personnage créé de toutes pièces ? Il n'est pas commun en ce temps. Il n'y a pas de saint Olivier au XIe siècle ; mais il existe une sainte *Oliveria*, vénérée à Chaumont-Porcien près de Rethel. Deux sœurs, Oliveria et Liberata, filles d'un riche homme de la région, vivaient au temps où saint Bertaut, avec son disciple Amand, menait la vie anachorétique sur les hauteurs. Elles allaient souvent le visiter ; finalement elles écoutèrent ses conseils et se retirèrent « in saltu Calvomontensi ». Deux fontaines coulent là, dont chacune a reçu le nom d'une des saintes. Les malades, les fiévreux surtout, viennent pendant des siècles puiser l'apaisement à la source de sainte Olivière ; il y a là un petit oratoire et une très vieille image. Ce nom symbolique de paix, ces guérisons, ces deux sources, composent à la sainte un renom de douceur fraternelle. Dans la mesure où ce n'est pas un jeu dangereux et vain de toujours chercher des raisons aux romanciers, ne pourrait-on reconnaître quelque lien de convenance, une harmonie, avec le héros qui incarne l'*ami*, et qui oppose la sagesse et la modération à la fougue guerrière de son ami ? Cf. *AASS.*, Febr. I, 366.

même « marche del Val de Runers », n'y a-t-il pas comme une incompatibilité, un indice que ce mot de marche n'a pas un sens bien net, et que le poète ne suit ici de près nulle tradition substantielle et solide ? Cette allitération Renier-Runers a aussi quelque chose de singulier. Ne nous livrerait-elle pas le secret du poète et la méthode de son invention ? Il y a dans le *Roland* tant de noms qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, et qu'il est à peu près impossible d'expliquer autrement que par la fantaisie du poète ! L'origine, la famille d'Olivier sont si vagues qu'il sera possible à un auteur d'époque plus tardive de l'introduire dans la grande famille épique des Narbonnais, et de faire de lui le neveu de Girard de Vienne.

Olivier n'a pas de biographie. Nulle allusion dans le poème à aucune aventure dont il ait été le héros, à aucune expédition où il ait pris part. Tout ce qui nous est dit de sa vie tient dans les cinq vers du « regret » de Roland ; et c'est l'éloge parfaitement banal de n'importe quel preux.

Sauf un point pourtant. Car cet Olivier, qui n'a ni famille ni patrie, ni histoire, possède du moins un trait de caractère qui le distingue. De même que l'unique événement de sa vie est son amitié avec Roland, de même son unique particularité psychologique est d'avoir la vertu qui manque à Roland : la sagesse.

(2212) E pur prozdomes tenir e cunseiller...

dit de lui Roland ; vers qui fait écho à la définition des deux amis, si célèbre et si admirablement commentée par M. Bédier :

(1093) Rollant est proz e Olivier est sage.

L'enthousiasme orgueilleux de Roland, la sagesse d'Olivier, ce contraste est la plus immortelle beauté du poème ou, pour mieux dire, il est l'essence même de l'épisode de Roncevaux. Sans Olivier, l'affaire de Roncevaux ne serait qu'un massacre platement affreux, l'histoire d'une vengeance (ou d'une trahison) et le récit d'un combat absurdement téméraire. Nulle signification humaine, nulle émotion. Nulle vraisemblance non plus : comment croire que dans ces vingt mille hommes qui se voient perdus, il ne s'en trouve pas un pour penser à appeler Charlemagne, c.-à-d. pour parler exactement comme fait Olivier ?

Roland lui-même, que serait-il en cette rencontre sans Olivier ? Un guerrier d'un courage désespéré, certes, mais non pas cet exemple si pathétique d'un orgueilleux qui s'obstine longtemps et que peu à peu la souffrance et la mort des siens amendent, purifient, sanctifient. Qu'importerait même qu'il appelât ou n'appelât pas à l'aide, si ce geste n'était pas lié à son débat avec Olivier ? Olivier, vraiment, c'est toute la portée morale du poème, tout ce drame intérieur dont personne n'a montré mieux que M. Bédier la noblesse et la suprême habileté [1]. Olivier, la plus pure et la plus simple invention du poète, personnage fait de rien, dépourvu de tout accessoire, défini seulement dans son être moral, qui seul importe, créé uniquement pour un magnifique et bref effet littéraire.

Concluons donc : la première mention d'Olivier auprès de Roland présuppose le poème, et la tombe d'Olivier à Blaye est un monument à la gloire du poète créateur.

Il en va de même de l'olifant. Conçoit-on qu'il soit montré, qu'il intéresse, s'il ne porte avec soi le souvenir de quelque épisode fameux ? Autrement, à supposer même Roland déjà illustre, pourquoi cet olifant, plutôt que l'écu, que le heaume « ki fu ad or gemmez », que n'importe quelle pièce du harnois du héros ? Mais l'olifant est lié au grand problème moral qui oppose Roland et Olivier, Prouesse et Sagesse. Sonner, ou ne pas sonner ?

(1059) Compainz Rollant, l'olifan car sunez !

Cette adjuration, merveilleusement répétée par une suite de laisses, associe pour toujours au moment culminant du drame le souvenir du cor de Roland. Il a été, un instant, une espèce de symbole de la destinée : voilà pourquoi on a voulu le voir, à Saint-Seurin, peut-être auparavant à Blaye, et peut-être aux deux en même temps [2].

A ces reliques trop bien choisies, à ces tombes fallacieuses de Blaye, il est piquant d'opposer un autre tableau.

---

1. *Lég. Ép.*, III c, b, l'unité du poème ; p. 410 ss.

2. La tombe prétendue de Turpin ne nous est-elle pas offerte à la fois à Blaye et à Sordes ?

Il est, dans cette histoire de Roncevaux, un personnage qui a eu tout pour devenir un parfait héros de chanson de geste selon les théories de M. Bédier. Il est un des trois que cite Eginhard, un des deux qui sont nommés dans *tous* les manuscrits de la *Vita Caroli* : plus sûr encore, par là, que Roland, de n'être ignoré de personne. Il a un tombeau, un vrai, avec une belle épitaphe qui donne le jour et le mois de sa mort, presque son âge. Il repose dans un de ces sanctuaires qui jalonnent la vieille route romaine, et il y a été peut-être enseveli par Charlemagne en personne. Car c'était un des grands personnages de la cour : Eggihard. « Regis summus in aula fuit » dit son épitaphe, et Eginhard précise « regiae mensae praepositus ». Cette grande charge de sénéchal, la noblesse de sa famille (inclita stirpe satus) ; sa jeunesse en fleur (Roscida purpureas lente lanugo genellas Cingebat. . .), c'étaient de bien fortes recommandations. Et les clercs qui lisent si assidûment Eginhard le long de la route d'Espagne ; et la fécondité poétique de la route, et tout ce « travail légendaire » qui se développe autour des sanctuaires et des tombes, ne pouvaient manquer de s'attacher à Eggihard. C'était le type même du héros selon les *Légendes Épiques*. Et pourtant ! Personne ne s'est soucié de lui, son nom est inconnu de tous les poètes et de tous les compilateurs de contes. Il n'y a pas de *Chanson d'Eggihard* ; il ne figure même pas parmi les comparses du poème qui célèbre son ancien compagnon d'armes et d'infortune. Ce poème emploie un Naime, un Geoffroy d'Anjou, un Gualter de l'Hum, cent noms anachroniques, fantaisistes, et il ignore Eggihard ! Les clercs de Saint-Vincent de Dax, en lisant la *Vita*, ont sauté son nom, et ne se sont pas souvenus qu'ils avaient sa tombe authentique dans leur église. Ceux de Saint-Romain, en lisant la *Vita*, ont sauté son nom, comme celui d'Anselme d'ailleurs, et dans leurs « plus anciennes fictions » sur Roland n'ont pas fait place à ses deux seuls compagnons authentiques, tandis qu'ils accueillaient Olivier ! Parmi ces pèlerins, qui vénéraient les tombes vaines d'Olivier, qui jamais ne fut, et de Turpin, qui mourut à Reims vingt ans après Roncevaux, aucun, jamais, à qui on ait montré, avec de beaux récits légendaires, la tombe d'Eggihard. Quel sort étrange ! et quelle instructive opposition que celle de ces deux sépultures : Olivier, Eggihard !

D'un côté le témoignage écrit, et fameux, de l'historien, l'authenticité d'un monument; de l'autre la seule fantaisie du poète. L'histoire sans le poète, c'est Eggihard, c'est-à-dire rien. Le poète sans l'histoire, c'est Olivier : une création souveraine, immortelle [1].

Ainsi à Blaye comme au long au long de la route romaine qui conduit en Espagne, une même constatation s'impose. Nulle preuve certaine et valable, nulle part, d'une légende antérieure au poème; par contre, à Blaye comme ailleurs, des preuves d'utilisation du poème par les clercs. Jamais on ne peut affirmer que telle tradition locale ait fourni matière au poète; et fort souvent on doit reconnaître que telle tradition provient à coup sûr des fictions du poète. Les seuls cas de dérivation certains, indiscutables chronologiquement et logiquement, montrent les légendes locales naissant du poème. Comme nous voyons, par la suite, au XIIe siècle, les clercs des églises de la route étendre de plus en plus leur utilisation du poème, nous sommes en droit de conclure qu'il est extrêmement probable qu'ils aient toujours agi de la même manière, et qu'au XIe comme au XIIe ils n'aient jamais connu d'autre « travail légendaire » que celui d'exploiter les inventions des poètes.

1. Il ne servirait de rien, je crois, d'objecter que la tombe d'Eggihard a fort bien pu disparaître au cours des ravages du Sud-Ouest. Car si une légende locale s'était attachée aux tombes illustres, il faut bien admettre qu'elle eût commencé tout de suite (sans quoi on pose la question très grave d'un réveil artificiel, d'une réimportation). Or dans l'église ruinée et puis refaite, la tombe saccagée eût été aussi restaurée, refaite. N'est-ce pas ce qui est arrivé plus tard à Blaye ? — On ne saurait contester qu'en dépit de toutes les explications possibles un fait subsiste : la tombe de Blaye, et l'olifant de Bordeaux sont cités dans le texte d'Oxford. Et, comme dit fort justement M. Bédier, il est absurde de supposer qu'en écrivant cela le poète invente. Certainement, du moins pour l'olifant, il n'invente pas, il constate. Alors ? On ne peut sortir de la difficulté qu'en admettant que le *Roland* d'Oxford n'est pas la plus ancienne forme du poème, mais représente un moment où un poème antérieur a déjà donné lieu à des utilisations, à des localisations qui se trouvent enregistrées dans le texte d'Oxford. Or cette hypothèse, que notre texte ne serait pas le premier, est, comme on sait, de plus en plus acceptée par la critique, et notamment par M. Bédier. Je la crois, quant à moi, tout à fait probable, pour quelques raisons qu'on verra plus loin.

*
* *

Pouvait-il en être autrement ? S'il y avait eu un « travail légendaire » autour du souvenir de Roland, qu'aurait-il produit ? Les « éléments d'un culte ? » Quelle en eût été la substance ? Rouvrons donc le poème d'Oxford, et considérons la personne de Roland.

A l'examiner sans parti pris d'aucune sorte, et simplement comme on ferait n'importe quel héros de roman, Roland paraît un personnage étonnamment « en l'air ». Sa patrie, sa famille, son passé, sont ou inconnus ou enveloppés d'incertitudes. Très comparable, en cela, à son ami Olivier. Sa patrie ? on l'ignore. Il est le chef préféré des « Francs de France », mais quelle valeur a cette indication pour ce qui est de ses origines propres ? A-t-il un fief, une charge qui l'attache à quelque région ? Nulle part il n'en est question. Eginhard lui donnait un lien, un seul, avec le monde de son temps : « praefectus Britannici limitis », cela désignait du moins une fonction, un pays. Le poète ignore cela, totalement. Il fait une place à un « homme » de Roland, Gualter de l'Hum ; mais ce passant, dont la brève apparition est d'ailleurs fort dramatique, reste assez mystérieux, et son nom ne décèle sans doute pas plus une région déterminée que ne ferait aujourd'hui le nom correspondant de Delorme [1].

Sa famille ? Certes Roland est le neveu de Charlemagne ; mais de quelle manière ? Fils d'un frère, ou d'une sœur, du roi, ou de la reine ? Jamais ni lui ni personne ne fait allusion à son père ou à sa mère. Cette parenté avec Charlemagne a ici, manifestement, une valeur en soi ; le poète s'en sert comme d'une donnée absolue ; peu lui importe d'où elle vient. Et l'on voit bien tout ce qu'elle apporte de pathétique dans le rôle de l'empereur, en plusieurs moments du drame ; mais la personne même de Roland, son être « social » si l'on peut dire, n'en est ni affecté ni précisé.

Ganelon est le « parâtre » de Roland. Comment ? on ne sait pas non plus. Cela aussi nous est donné en bref, comme une indication qui se suffit à soi-même. Et il est vrai qu'à un

1. V. là-dessus la discussion de MM. Boissonnade et Bédier, *Comment.*, p. 514, s. v. HUM.

moment précis du drame cette indication prend une valeur extraordinaire, en nous faisant pressentir, sous le débat politique qui met brutalement aux prises Roland et Ganelon, une longue et âpre haine de famille.

La vie antérieure de Roland? Il est jeune, point encore marié, mais fiancé, semble-t-il, à une jeune fille. Son étonnante hardiesse, son entrain guerrier, ses éclats,

(1780) Pur un sul levre vait tute jur cornant,

sa présomption même sont juvéniles. Et pourtant les conquêtes immenses qu'il énumère avant de mourir rempliraient combien de vies humaines? Elles recouvrent l'empire du Charlemagne de la légende... et ce Charlemagne a deux cents ans! C'est qu'il n'y a ici ni intention biographique ni souci de vraisemblance, mais seulement un beau thème littéraire, fait pour le moment précis où il apparaît : ce dénombrement grandiose dispose autour de la mort à demi vaincue du héros un décor d'intrépidité, d'aventure et de victoire, et en accroît infiniment le pathétique.

L'unique aventure précise de Roland, c'est Roncevaux, et rien ne nous est dit de lui qui ne soit fait pour embellir le conte de Roncevaux. La *Chanson de Roland* est certainement le poème épique le mieux construit du monde, et je dirai le plus économiquement : point de foisonnement autour du sujet, pas un détail du personnage de Roland qui n'ait été indiqué pour produire à un moment donné un effet voulu. Bien loin que le poète ait isolé d'une riche biographie légendaire l'épisode qu'il raconte, on sent clairement que c'est de cet épisode même, du souci naturel de l'agencer, de l'expliquer, de le dramatiser, que le peu qu'il dit du reste de la vie de son héros est sorti. Pour expliquer la défaite, une trahison; pour expliquer la trahison, une dispute envenimée par un ancien ressentiment : Ganelon parâtre de Roland. Roland fiancé à la sœur d'Olivier ; cela découle naturellement de leur amitié, et ajoute à la destinée de Roland un élément pathétique d'effet sûr, et qui n'était pas difficile à trouver. Et tout à l'avenant. Si nous n'avons trouvé ni à Roncevaux, ni à Ibañeta, ni à Sordes, ni à Dax, ni même à Blaye, aucune preuve de l'ancienne légende de Roland, c'est qu'en effet *il n'y a pas de légende de Roland*.

Il n'y a qu'un personnage de drame dessiné d'un trait parfois sec mais merveilleusement sûr. Roland et Olivier, prouesse et sagesse : ils sont sortis tout armés du cerveau d'un poète ; tous deux sont nés de leur antithèse même. Je suis très persuadé que Roland ne fut jamais l'objet de fables et de racontars, mais que ce qui fut dit de lui, — quel qu'ait pu être le premier auteur, — fut d'emblée un poème.

*
* *

Chanson de Charlemagne.

Il n'est qu'une légende qui préexiste à la *Chanson de Roland* : c'est la légende de Charlemagne. Elle suffit.

Dans les quatre volumes des *Légendes Épiques* il n'y a pas de plus beau chapitre, ni plus irréfutable, que l'Apologie pour Turoldus [1]. Mais cette étude, d'une pénétration et d'une élégance admirables, est trop courte : elle s'arrête au milieu du poème. Malgré la précaution de M. Bédier, et la page excellente où il montre l'enchaînement rigoureux de la fin de la Chanson avec la première partie, il n'en donne pas moins à penser qu'il attache à cette seconde partie un peu moins d'importance qu'à la première, qu'il la considère comme un épilogue, ou comme un de ces développements par lesquels les musiciens de l'ancienne école annonçaient et retardaient l'accord final. Les « chorizontes » se sont acharnés sur cette fin, qu'ils appellent un peu injurieusement « die Baligantepisode ». Mais dire qu'elle est déterminée par la première, qu'elle n'est que la vengeance de la mort de Roland, et que le souvenir du héros l'anime partout, ne serait qu'à demi exact. L'enchaînement de l'ensemble est évident, et la liaison dramatique des derniers épisodes, guerre de Saragosse, bataille générale, jugement de Ganelon, avec les faits du début, ne fait aucun doute. Mais où est le principal, et où l'accessoire ? Mais cette vengeance du désastre est, ou peu s'en faut, aussi développée que le désastre lui-même (Roland est mort au v. 2396, et le poème en a 4002) ; cette singulière proportion, chez un auteur si peu prolixe, ne saurait être sans

1. L'unité du poème ; *Turoldus vindicatus*, III, 410.

signification. Mais encore cette fin est remplie d'épisodes de grande valeur, et, si je puis dire, centrée sur un personnage hors de pair, Charlemagne lui-même. Certes Roland mort y est presque partout présent, mais en ce qu'il touche à Charlemagne, non pour lui-même ; et c'est Charlemagne qui va achever ou réparer tout ce que Roland a laissé en suspens : sa querelle particulière et sa grande mission, la lutte avec Ganelon et la guerre contre l'Islam.

Tout le rôle de Charlemagne, dans cette partie du poème, a un caractère merveilleux, surhumain, qui n'était qu'à peine indiqué auparavant. Dès le début il se marque dans une courte scène, étrange et magnifique [1]. Au soir tombant, l'empereur n'a pas encore atteint les païens en fuite ; alors il se prosterne et prie. Un ange vient à lui, l'ange « *ki od lui soelt parler* ». « Chevauche », lui dit-il ; et pour l'empereur se répète le miracle unique qu'avait fait le Dieu de l'Ancien Testament : le soleil s'arrête. Quel admirable prélude, et comme il nous avertit bien ! Tout, ici, est chargé de sens. La compagnie constante des anges, l'avertissement divin, le miracle biblique demandé et obtenu : de tels traits situent désormais Charlemagne bien au delà de l'humanité, si héroïque qu'elle fût, des martyrs de Roncevaux. Mais est-ce même en leur honneur que s'accomplit le miracle ? Est-ce à la mémoire de Roland que le poète dédie cette étonnante fiction ? Nullement. Il la rapporte toute à Charlemagne, et ne nomme même pas Roland. Pas une phrase qui ne semble souligner ce dessein. Charlemagne, seul en face de Dieu, est seul en cause. La perte était la sienne, le miracle est pour lui, et c'est lui-même qu'il vengera. Il demande « que li soleilz facet pur *lui* arester » [2]. L'ange lui dit : « la flur de France *as* perdut... » et ajoute : « venger *te* poez ». Enfin la faveur divine, en se manifestant, est encore attribuée à Charlemagne, nommément :

(2458) *Pur Charlemagne* fist Deus vertuz mult granz.

Ainsi c'est Charlemagne *seul* que place au sommet du poème et qu'idéalise cette scène toute digne de la Bible.

---

1. V. 2447-2460.
2. V. 2450.

Quarante vers plus loin, nouvelle scène merveilleuse : le sommeil et les songes de Charles. Déjà je vois comme une annonce d'un ton inusité dans la peinture du sommeil de Charlemagne [1]. Jamais encore le poète n'avait décrit avec une si religieuse majesté la grande figure de l'empereur. A la splendeur toute humaine du blanc haubert, du heaume aux pierreries serties d'or, voici que s'ajoute la merveille de l'Épée qui jette des lueurs changeantes selon les heures, et qui garde en son pommeau une relique prodigieuse, à la fois guerrière et très sainte, la pointe de la Sainte Lance. Vraiment qu'est-ce que Durandal, malgré ses grands coups sur la pierre bise, malgré son origine mystérieuse, auprès d'une telle arme ? Mais de quels songes, cette fois, sera visité le guerrier divin ? Car ce n'est pas la première fois qu'apparaît dans la Chanson ce thème du songe, si cher à la poésie antique. Déjà aux vers 718-736, juste avant le jour où Roland sera désigné pour l'arrière-garde, — donc pour la mort —, Charlemagne a été par deux fois inquiété de rêves ambigus. Ici, même disposition du récit, même redoublement du songe ; quelques détails, comme les bêtes sauvages, reparaissent, quelques vers se répètent presque exactement [2]. Mais quelle différence d'ampleur et de noblesse ! Le thème, qui n'était qu'ébauché dans la première partie, et gardait comme une sonorité familière, se développe maintenant avec une majesté qui l'emporte au delà des limites humaines. Les visions

---

1. V. 2496 ss.
2. Cf.
Carles se dort, qu'il ne s'esveillet mie (724),
Carles se dort, mie ne s'esveillat (736),
et
Li emperere n'est mie esveillet (2554),
Carles se dort tresqu'al demain al cler jur (2569).

Aprés iceste altre avisiun sunjat (725)
et
Aprés icel li vien un' altre avisiun (2555).

Il ne sevent liquels d'els la veintrat (735)
et
Mais ço ne set liquels abat ne quels chiet (2553),
Mais ço ne set liquels veint ne quels nun (2567).

s'étendent, deviennent immenses et surnaturelles ; l'étonnante description des colères du ciel s'abattant sur l'armée a l'étrangeté grandiose de l'Apocalypse, et Charles, nouveau prophète, y voit ce que nul œil humain ne saurait contempler, tous les fléaux du ciel et les monstres jaillis de l'enfer, assemblés au bord du futur et prêts à assaillir la Terre d'une épouvante de Jugement. Enfin, et l'insistance du poète sur ce trait est révélatrice, ce ne sont plus, comme au début, des pressentiments tout humains, des images naissant soudain de la peine secrète de l'âme ; ce sont des avertissements divins. De nouveau le poète nous montre Charlemagne en la compagnie des anges,

(2526) Seint Gabriel li ad Deus enveiet,

favorisé de la sollicitude constante et des avis de Dieu [1].

La guerre de Charlemagne est plus totale et plus significative que celle de Roland. Roland n'avait lutté que contre le roi Marsile, piètre mécréant, fuyard, mutilé, et qui querelle bassement ses Dieux. Mais Charlemagne aura devant lui toutes les forces du paganisme, une foule immense de peuples lointains et monstrueux ; et il se mesurera avec le calife en personne, « li amiralz », un grand chef et un preux, adversaire digne de lui.

D'étranges énumérations, de vastes et fiers tableaux d'escadres à pleines voiles, de corps d'armée terribles ou difformes, répondent au dénombrement des « échelles » des Francs. Point de trahison ici, ni de surprise, ni d'affreuse inégalité de nombre contre laquelle s'exaspère en vain un pathétique désespoir. Mais entre deux mondes, deux « lois », le choc à plein, à découvert, absolu [2].

---

1. Carles se dort cum hume traveillet.
Seint Gabriel li ad Deus enveiet :
L'empereür li cumandet a guarder.
Li angles est tute noit a sun chef ;
Par avisiun li ad anunciet
D'une bataille ki encuntre lui ert :
Senefiance len demustrat mult gref. (2525 ss.)

2. Cf. ces vers révélateurs :
Entr'els n'en at ne pui ne val ne tertre,
Selve ne bois ; asconse n'i poet estre,
Ben s'entreveient en mi la pleine tere. (3291 ss.)

Le souci du parallélisme, de l'équivalence des forces, apparaît aussi bien dans les préliminaires de la rencontre que dans la narration des épisodes. Mais il se symbolise dans les deux figures symétriques du calife et de l'empereur. Elles sont merveilleusement comparables : Charles a « bien deux cents ans » ; l'amiral est « le vieil d'antiquitet : tut survesquiet e Virgilie e Omer » [1]. Et de l'un comme de l'autre la vigueur ne s'est pas éteinte à ce grand nombre d'années. Preux, et pourtant sages tous deux ; le poète ne ménage pas les vers élogieux à l'adresse de Baligant.

(3265) Li amiralz mult par est riches home...
(3279) Li amiralz est mult de grant saveir...

et les termes mêmes de ces éloges pourraient s'appliquer à Charlemagne. Leur portrait physique est presque le même : voici des traits qui peindraient aussi bien Charlemagne :

(3157) La forcheüre ad asez grant li ber,
Graisles les flancs e larges les costez;
Gros ad le piz, belement est mollet,
Lees les espalles e le vis ad mut cler,
Fier le visage, le chef recercelet,
Tant par ert blancs cume flur en estet;
De vasselage est suvent esprovet;
Deus, quel baron....!

Et tel est le souci de parallélisme du poète qu'il leur prête à tous deux le même geste noble et patriarcal d'étaler leur barbe blanche sur leur armure [2], et que, Charlemagne ayant nommé son épée Joyeuse, il a fallu que Baligant donnât à la sienne un nom de sonorité aussi voisine que possible : Précieuse.

Le point culminant de cette partie, et, à mon avis, de tout le poème, est le duel prodigieux des deux grands chefs. Chose étonnante, il n'y a pas, dans le vaste tableau de la bataille de Roncevaux, un seul combat singulier vraiment décrit, avec ses

---

1. V. 2615 et 2616.
2. Li amiraill ad sa barbe fors mise,
Altresi blanche cume flur en espine :
Cument qu'il seit, ne s'i voelt celer mie... (3520 ss.)

passes, ses alternatives. Ce ne sont que courses rapides, brusques assauts, coups irrésistibles, morts tombant sur les morts, et, par moments, dans cette multitude d'actes précipités, quelque figure brièvement esquissée de guerrier somptueux ou sauvage. Roland lui-même, malgré son rôle prépondérant, malgré l'incomparable valeur dramatique qui dans cette bataille s'attache à ses gestes et à ses pensées, n'est point isolé de la foule des preux par l'habileté du conteur, et ses exploits sont narrés tout comme ceux d'un Olivier ou d'un Sanson, confondus avec les leurs. Nulle progression non plus : son premier coup tue un neveu du roi Marsile [1], et avec quelle vigueur ! Il ne peut plus faire mieux.

Ici, au contraire, tout le récit est ordonné pour aboutir lentement à la suprême rencontre. C'est d'abord l'énumération parallèle des dix « échelles » françaises et païennes, et les deux exhortations symétriques des chefs [2]. Puis la bataille commence entre combattants de renommée secondaire. Mais, après un temps d'arrêt marqué par de nouvelles exhortations des deux chefs, le fils de l'amiral, Malprimis, se jette dans la mêlée, et son intervention amène celle d'un des grands barons français, le duc Naime. Naime, attaqué à son tour, blessé, est sauvé par Charlemagne lui-même [3]. L'affaire a été rapide; mais ne voilà-t-il pas l'empereur en personne et, avec lui, la majesté de la vraie religion, engagé dans la lutte ? Ne faut-il pas dès lors qu'il rencontre tout de suite cet adversaire qui lui a été si soigneusement préparé ? Pas encore ; car, suspendant la marche évidente de son récit, l'admirable conteur veut auparavant nous montrer le calife promenant sa vaillance, comme Charlemagne, à travers le champ de bataille, puis recevant de sombres nouvelles, appelant à soi ses plus hideuses troupes, et peu à peu perdant confiance dans son dieu et dans son droit. Alors seulement, au soir tombant, les deux empereurs se rencontrent [4].

Ce duel est unique dans le poème, et il est extrêmement

---

1. V. 1197 ss.

2. Les « échelles » françaises, v. 3026 ss. Les païennes, v. 3214 ss., puis 3252 : li amiralz .x. escheles ad justedes.

3. V. 3443 ss.

4. Passet li jurz, si turnet a la vespree, etc... (3560 ss.)

dramatique. On ne saurait montrer plus clairement que n'a fait le poète l'intérêt exceptionnel de cet épisode, et que c'était là le plus haut moment de son œuvre. Ce duel, il l'a longuement préparé; minutieusement il a donné aux deux adversaires même prestige, mêmes vertus, même sage vaillance, et jusqu'à des ressemblances de figure et d'armes. Il a retardé jusqu'à la limite du vraisemblable leur rencontre, et quand il les met enfin aux prises, il retarde encore l'issue du combat par des vicissitudes inquiétantes.

C'est que l'issue d'un tel combat ne saurait venir d'une cause seulement humaine. Ces deux adversaires sont égaux sur le plan humain, et il est juste et beau que sur ce plan-là leur combat reste incertain, que leurs grands coups se vaillent, qu'ils se renversent mutuellement et se brisent mutuellement leurs boucliers. Mais cette querelle n'est pas toute humaine : c'est le sort même du christianisme, le royaume de Dieu qui est en jeu. Cette bataille, déjà en soi si héroïque, le poète lui donne une signification sublime en en faisant comme le symbole de la lutte entre le vrai Dieu et les idoles du paganisme. Aussi suspend-il un instant le choc des armes pour un dialogue où les paroles de Charlemagne révèlent la signification religieuse des événements :

(3597) Receif la lei que Deus nos apresentet.

De là la fin merveilleuse du combat. Le caractère sacré de Charlemagne, champion de Dieu, y apparaît une fois de plus. Au moment où sa valeur humaine semble faiblir, Dieu paraît, et la parole de son ange saint Gabriel donne au guerrier divin une puissance irrésistible. Dans ce poème presque constamment incomparable, il n'y a pas de vers plus fiers, plus triomphaux que ceux-ci :

(3612) Quant Carles oït la seinte voiz de l'angle,
N'en ad poür ne de murir dutance ;
Repairet loi vigur e remembrance
Fiert l'amiraill de l'*espee de France*.

Fiction splendide, riche beauté des mots ; comme cela nous avertit que c'est ici le sommet de l'épopée ! Toute la bataille n'était inventée que pour cet instant sublime entre tous; le

poète la termine en quatre vers, avec une désinvolture souveraine, aussitôt l'amiral mort [1].

C'est une sorte d'épilogue qui, ensuite, montre brièvement Charlemagne poursuivant les ennemis, entrant enfin dans Saragosse l'imprenable, abattant les faux dieux et instaurant le christianisme [2].

Reste à régler le sort du traître Ganelon. Ce sont des scènes subtiles et complexes. Le rôle de Charlemagne y est, en apparence, d'un juge ; mais en fait ? Dès l'ouverture du procès ses paroles révèlent en lui l'émotion ineffacée du désastre, le regret des morts [3]. Par sa douleur il est déjà dans le débat, non au-dessus. L'intervention de Thierry d'Anjou va bientôt l'y jeter bien autrement.

On se souvient de l'habile défense de Ganelon : provoqué, lésé par Roland, dit-il, il l'a publiquement défié ; vengeance privée, et non trahison. La réponse va être savamment retardée par le poète, de manière à être en pleine valeur, et appuyée de l'émotion générale. Il y a ici un agencement dramatique excellent, et d'ailleurs bien dans la manière de notre auteur [4]. Déjà on voit les vassaux, soit par persuasion, soit par crainte, ou par dégoût d'une mort qui ne servira de rien, aller proposer d'acquitter Ganelon ; et déjà la douleur s'appesantit sur l'empereur... L'argument de Thierry d'Anjou réfute excellemment celui de Ganelon ; mais aussi il donne de cet épisode l'interprétation que le poète a voulue. Quels qu'aient été les torts de Roland, il était en service, et cela devait le garantir : c'est l'empereur lui-même que Ganelon a trahi [5].

---

1. V. 3620-24.

2. Tout cet épilogue tient dans les v. 3625 à 3675 ; et encore fait-il à la reine Bramidonie une place assez inattendue (annonce de quelque récit romanesque ?).

3. Si me tolit .xx. milie de mes Franceis
E mun nevold, que ja mais ne verreiz,
E Olivier, li proz e li curteis... (3753)

4. Cf. en effet l'art du retardement dans le duel de Charlemagne avec Baligant.

5. Que que Rollant a Guenelun forsfesist,
Vostre servise l'en doüst bien garir ;
Guenes est fels d'iço qu'il le traït,
Vers vos s'en est parjurez e malmis. (3827 ss.)

Dès lors comme la scène change de valeur ! C'est la cause même de l'empereur qui se débat ici ; non celle de Roland. L'empereur, le champion de la foi, le vainqueur divin. La trahison de Ganelon est un attentat contre le royaume de Dieu. De là les circonstances singulières de ce procès, qui ne répondent à aucune coutume judiciaire, et la dureté inouïe du châtiment : Ganelon écartelé à quatre chevaux, et ses trente parents (trente, le chiffre de Judas !) pendus à « l'arbre de mal fust ».

Ces paroles de Thierry jettent, ce me semble, une lumière assez claire sur la construction du poème et sur la valeur qu'attribuait l'auteur lui-même au rôle de Roland. Elles ramènent à Charlemagne l'aventure de Roland. En fait, en face des garants et défenseurs de Ganelon, qui donc représente Roland ? Personne, nul membre de sa famille. Personne,... si ce n'est l'avocat de la majesté royale, Thierry. Que le relief extraordinaire du caractère de Roland, que la force dramatique de ses aventures aient attiré sur lui toute l'attention des érudits, il n'en est pas moins vrai que le véritable héros du poème, aux yeux du poète, *c'était Charlemagne*. C'est autour de lui que tournent tous les événements, c'est à lui que sont dévolus les épisodes les plus essentiels ou les plus sublimes. L'humanité imparfaite, énergique et finalement purifiée par la douleur, de Roland touche plus ? Soit, mais Charlemagne est le prince de ce conte [1].

Tout aboutit à lui, même la première partie, qui a l'air consacrée à Roland. Elle s'ouvre sur lui, par ce vers magnifique et affectueux :

Carles li reis, *nostre* emperere magnes...

Charlemagne est en train d'achever la conquête de l'Espagne ; il ne reste plus que la cité royale de Saragosse : va-t-il la prendre ? Les scènes antithétiques qui suivent opposent à la cour et au conseil du roi Marsile la cour et le conseil du roi

1. Pareillement, dans le très subtil roman de la *Queste del Graal*, l'humanité imparfaite d'un Lancelot, vacillante aux bords du bien et du mal, est peut-être la plus émouvante ; mais le vrai héros, celui que l'auteur avait voulu placer au sommet de nos admirations, n'en était pas moins le parfait et surhumain Galaad, le Christ chevalier.

Charles. Puis, brusquement, à propos de la conduite à recommander au roi, éclate la dispute de Ganelon et de Roland ; et pendant de nombreuses laisses Roland sera au premier plan. (Non pas seul d'ailleurs. La haine de Ganelon, sa vengeance, le martyre de Roncevaux enveloppent avec lui Olivier — bien entendu — et les douze pairs. Sa place est éminente, non isolée.) Mais considérée dans l'ensemble du poème, éclairée par les paroles définitives de Thierry d'Anjou, l'aventure de Roland n'est qu'un épisode dramatique et bref de la conquête d'Espagne par Charlemagne. Elle ne se suffit pas, elle n'a en soi ni commencement ni fin : elle se réfère constamment à une plus large histoire. La cause ? C'est la guerre ou la paix avec le roi Marsile, c'est-à-dire l'exaltation du christianisme poursuivie ou limitée, l'accomplissement ou l'abandon de la mission divine de Charlemagne. La fin ? C'est la douleur, l'épreuve, conditions d'un nouvel et plus victorieux effort. Roncevaux, loin de rien terminer, exalte d'un juste désir de châtiment l'ardeur religieuse de Charlemagne. Roland mort, non seulement le poème continue sans dépendre étroitement de lui, comme on a vu, mais il conduit les événements à leur perfection. C'est alors seulement que s'achève la conquête de l'Espagne par le christianisme.

Mais même dans le détail de cet épisode qui semble tout voué à Roland, à sa folle prouesse et à son repentir, Charlemagne est-il absent, relégué au second plan, oublié ? Nullement. La préoccupation du poète est ici évidente. Dès le départ de Roland, une laisse admirablement lyrique dépeint les douloureux pressentiments de Charlemagne, et l'associe par avance aux souffrances de son neveu [1]. Pendant la bataille, continuellement son souvenir est rappelé. Quand les Français crient « Montjoie », le poète ajoute : « ço est l'enseigne Carle » [2]. Quand ils frappent un beau coup, le poète ajoute, par la bouche d'un des combattants :

Por itels colps nos eimet li emperere [3].

Quand Français et Sarrasins s'apostrophent, c'est toujours

1. V. 823 et la laisse suivante.
2. V. 1234 ; 1350.
3. V. 1377 ; 1560.

Charlemagne, sa puissance, sa domination, qu'ils mettent en cause [1]. Quand les Sarrasins innombrables voient fondre la petite troupe des Français et escomptent la victoire, est-ce de Roland vaincu qu'ils se vantent ? Non :

(1942) Dist l'un a l'autre : l'empereor ad tort.....
(1949) Carles li Magnes mar vos laissat as porz.....

Et bien d'autres exemples [2]. Lui partout, toujours Lui. Retrouvons-le même dans ce grand Roland.

De ce que nous savons de Roland, y a-t-il un détail qui ne se rapporte à Charlemagne ? Son épée, cette merveilleuse Durendal, il la tient de Charlemagne : cela n'est-il pas bien significatif? Il est le serviteur le plus énergique de l'empereur, il incarne sa puissance guerrière, il est « l'épée du Roi ». Ainsi le poète le définit, dans les conversations si habiles de Ganelon et du « sage » Blancandrin : en détruisant Roland, c'est Char-

---

1. V. 1194-95, et la réponse 1207 ; -1241 et la réponse 1254.

2. Il n'est pas jusqu'à ce grand débat moral, qui oppose Roland à Olivier et fait l'incomparable beauté du récit de Roncevaux, qui n'aboutisse encore à Charlemagne. Sonner du cor, c'était préserver les troupes de l'empereur, les sauver pour lui : tel est le sens des nobles et sévères paroles d'Olivier désespéré (où l'on peut estimer que le poète révèle son propre jugement)

(1726) Franceis sunt morz par vostre legerie.
Jamais Karlun de nus n'avrat servise...
Vostre proece, Rollant, mar la veïmes ;
Karles li Magnes de nos n'avrat aïe...

La faute de Roland, c'est d'avoir un instant oublié sa vraie destinée; il meurt d'avoir préféré sa fierté, sa gloire personnelle au pur service du roi. Cf.

(1065) Einz i ferrai de Durendal asez...

(1073) Ne placet Deu, ço li respunt Rollant,
Que ço seit dit de nul hume vivant
ne pur païen que ja seie cornant !
Ja n'en avrunt reproece mi parent.
Quant jo serai en la bataille grant
e jo ferrai e mil colps e set cenz,
de Durandal verrez l'acer sanglant.....

vers des plus héroïques qu'on ait jamais écrits, mais où la pensée personnelle, l'oubli du *service*, est fortement marqué.

lemagne que les mécréants comptent frapper et arrêter à jamais.

Au moment de mourir, voulant rappeler sa gloire passée, selon l'usage éternel des héros de roman, que fait Roland? Ce qu'il énumère, ce ne sont point des faits d'armes personnels, les adversaires fameux qu'il a tués, les prodiges de cette épée à laquelle il dit adieu. Ce sont des pays, des provinces, des terres infinies... Ainsi ses dernières paroles ne louent que vaguement — encore qu'au delà du vraisemblable — sa propre prouesse; mais elles décrivent avec précision l'immensité de l'empire de Charlemagne. Plus tard encore l'adieu suprême de l'empereur au héros enseveli n'est qu'une suite de variations sur ce thème : la puissance belliqueuse du royaume a été irrémédiablement diminuée à Roncevaux, tous ces peuples conquis vont se révolter, Charlemagne ne pourra maintenir son immense empire..... Paroles de douleur que le poète lui-même, par la bouche de Geoffroy d'Anjou, trouve excessives [1].

Mais Roland est le neveu du Roi. Ce trait, que nul texte historique connu de nous n'autorisait, n'ajoute rien à la figure de Roland, mais quelle puissance sensible il donne à celle de Charlemagne! Comme il lui subordonne l'apparent héros du poème! Roland neveu du roi; comment? On n'en sait rien, avons-nous dit, mais cela suffit pour que tout ce qui advient à Roland atteigne Charlemagne au cœur. Ses craintes, ses pressentiments, ses visions, son émotion, soit au départ, soit lorsqu'il entend le son du cor, enfin sa douleur, humanisent merveilleusement son rôle de chef apostolique, et lui assurent sur tout le poème une sorte de domination pathétique. Celui qui inventa de faire de Roland le neveu de Charlemagne ne pouvait avertir plus clairement l'inattentive postérité qu'il chantait « de Charlemagne » et non pas « de Roland ».

La fin du poème nous en donne encore, ce me semble, une ultime et décisive preuve. Roland est mort, vengé, effacé, et cependant la « sainte voix de l'ange » appelle de nouveau le guerrier divin; et Charlemagne va, avec d'autres preux, reprendre sa mission, sa vie « peneuse » où se mêleront encore les douleurs humaines et les gloires vouées à Dieu. Le poème, commencé

1. V. 2945.

par lui, s'achève par lui, sur une évocation pleine de grandeur et de poésie de l'éternel croisé. Il est l'alpha et l'oméga.

Ce n'est pas ici une simple question d'esthétique ; cette étude du rôle de Charlemagne touche à l'essence même de la *Chanson*, et détermine la manière dont il faut en concevoir la naissance. Car si la *Chanson de Roland* — mais qui donc, au fond, l'a le premier dénommée ainsi ? — n'est qu'un épisode de la légende de Charlemagne ; si elle apppartient à la légende de Charlemagne, elle doit s'expliquer comme elle.

Or la légende de Charlemagne n'a point d'origines locales ; elle ne s'est développée ni le long d'une route ni autour d'un sanctuaire. Certes il est arrivé qu'on l'appliquât, arbitrairement, à tel lieu, à tel monument ; mais par essence elle est indépendante de tout lieu, de tout monument. Quand on rappelle que les croisés de la première croisade évoquèrent le souvenir de l'empereur le long du Danube, on n'en déduit pas, on n'a jamais songé à en déduire que des légendes locales concernant Charlemagne eussent existé dans la vallée du Danube. Pareillement, si dans cette région pyrénéenne, à peine moins étrangère au monde franc que le Danube, quelque accident de lieu, simulacre ou monument a pris le nom de Charlemagne, comme la *Capella Caroli* d'Ibañeta, comme cette *Crux Caroli* impossible à dater (et que la Chanson, d'ailleurs, ne nomme point), il n'y faut voir qu'un exemple de plus de la fidélité avec laquelle les voyageurs du Nord promenaient avec eux le souvenir de leur empereur, et continuaient indéfiniment de lui conquérir le monde.

La légende de Charlemagne est un phénomène littéraire, spirituel ; elle a l'universalité qui caractérise les grands mouvements d'idées. Ce fut à l'origine un pur travail de lettrés, et qui commença, on le sait, dans l'entourage même du roi. Quand Alcuin, dans les poèmes qu'il dédie à Charles, l'appelle David, et se donne à lui-même le nom de Flaccus, il trace déjà le plan de la légende future ; il ouvre aux imaginations un double trésor d'où sortiront maintes adaptations, maintes transpositions ingénieuses : il indique pour toujours les deux aspects sous lesquels la figure de Charlemagne ne cessera de s'idéaliser : roi de la Bible et empereur romain.

Lorsqu'Eginhard suit dans sa *Vita Caroli* le plan type des

Vies des Césars de Suétone, et s'efforce particulièrement de dire de son empereur l'équivalent, souvent dans les mêmes termes, de ce que Suétone a dit d'Auguste [1], il ne fait que confirmer la tradition des lettrés et introduire dans l'histoire la légende naissante.

Alcuin, Eginhard, poètes et prosateurs carolingiens qui composent leur style d'emprunts aux grands écrivains latins, commencent de constituer, dès les premiers temps de la vie intellectuelle française, un répertoire de formes et de moyens d'expression tirés des lettres anciennes. Ces poètes du IXe siècle, et là est peut-être leur plus singulier mérite, ont inventé d'*appliquer à la louange des héros de leur temps les procédés de la poésie antique*. Rien n'est plus curieux que leur travail de démarquage et de transfert : peut-être a-t-il eu sur la naissance de notre littérature une influence bien plus considérable qu'on ne le pense ordinairement.

Voilà l'ordre de faits littéraires, et si je puis dire l'atmosphère où j'aimerais à replacer l'étude des origines de la *Chanson de Roland*, trop dominée par d'ingrates recherches géographiques, tyrannisée par les huit pauvres vers du retour de Charlemagne. Car là aussi le souvenir de l'Écriture et je ne sais quel parfum de poésie antique se retrouvent mêlés à chaque page. Le Flaccus d'Aix y reconnaîtrait son David. Il y a bien plus de « littérature » qu'on ne l'a dit dans la *Chanson de Roland*. Ces noms de peuples, de villes, puisés tantôt dans la Bible, tantôt dans quelque compilation reflétant les géographes antiques ; ces éléments descriptifs, images, animaux fantastiques, ces lions, ces léopards, ces dragons, ces griffons, qui n'en avouerait l'origine littéraire, qui n'y reconnaîtrait le vieux décor hellénique, ravivé sans doute et rendu plus concret par ces objets d'art, ivoires ou argents ciselés, étoffes brodées, que le monde byzantin envoyait jusqu'en Occident ? Mais plus profondément encore, dans sa conception, dans sa composition, dans l'agencement des épisodes, cette chanson est pénétrée de l'art des poètes latins. Elle est toute symétrie, équilibres, préparations et habiletés dramatiques. Ce ne sont qu'assemblées, conseils, discours, songes,

1. Ce fait remarquable est fort bien mis en lumière par M. Halphen dans les notes de son édition d'Eginhard (1923).

interventions divines..... L'*Énéide*, la *Pharsale*, sont les modèles lointains mais certains de la *Chanson de Roland*.

Lointains ? Moins peut-être qu'il ne semblerait. Certes, s'il s'agissait d'apparenter aux œuvres de la latinité classique, ou même de la Renaissance caroline, un chant de jongleur vulgaire apparu soudain vers l'an 1100, l'entreprise paraîtrait justement hasardeuse. Mais qui donc aujourd'hui poserait encore la question en ces termes ? Il paraît de plus en plus probable que notre *Roland* — et sans doute avec lui d'autres épopées — est l'aboutissement d'une assez longue élaboration littéraire. Il y a eu des *Chansons de Roland* avant la nôtre, M. Wilmotte et M. Bédier s'accordent à l'admettre, ou peu s'en faut. Ces noms de Roland et d'Olivier, portés par deux frères que M. F. Lot a découverts [1], attestent au moins vers 1075 l'existence d'un poème célèbre et qui contenait déjà, comme le nôtre, le drame moral enclos en ces deux noms. Une récente étude paléographique du Fragment de La Haye nous montre, au plus tard vers 1030, — disons donc dès le premier quart du XIe siècle —, la famille épique des Aymerides toute constituée et combattant avec Charlemagne empereur et roi. Ce témoignage implique à tout le moins, et pour ne pas sortir de notre sujet, autour de la personne de Charlemagne une production épique déjà développée, près d'un siècle avant le *Roland* d'Oxford. Mais sous quelle forme, et en quelle langue ? Le fragment de La Haye nous invite à réfléchir sur les rapports du français et du latin à la naissance de l'épopée [2]. Ce long travail d'élaboration, dont on soupçonne main-

1. *Rom.*, 1928, p. 327 ss.

2. Me sera-t-il permis, à ce sujet, de revenir à mon tour sur le dernier vers du *Roland* d'Oxford ? Il y reste, malgré tant d'explications, quelque obscurité. Le mot « geste » a été, je crois, parfaitement expliqué par M. Bédier : la geste, « geste Francor », « ancïene geste », c'est toujours l'écrit vénérable, *vrai ou supposé*, auquel se réfère le poète vulgaire ; ce n'est pas le poème français lui-même. Il s'ensuit que Turoldus devrait désigner non l'auteur (ni le copiste) du *Roland*, mais l'auteur de sa source. Turoldus : pourquoi cette désinence latine ? Mais il reste un mot sur lequel on a discuté : *declinet*. Rarissime, unique même dans le sens, qui serait le plus naturel ici, de « achève ». Au lieu de le chercher dans Godefroy, cherchons-le dans Du Cange. Car si *declinet* a difficilement le sens souhaité, *declinat* l'a très naturellement. Si ce mot n'était qu'un vocable latin recopié ? Il n'y aurait

tenant le résultat dans la *Chanson de Roland*, — le moins « populaire » des poèmes — n'est-ce pas dans la tradition littéraire savante des IXe et Xe siècles qu'on en trouverait des traces ? Les poèmes de l'époque carolingienne, des Ermold et de leurs émules, n'ont-ils rien à nous apprendre sur les thèmes, les mouvements, les effets, les procédés, sur la substance et la technique littéraires de la *Chanson de Roland* ? Nous tenterons cette recherche dans une prochaine étude.

M. Bédier, dans ses plus récents écrits sur la *Chanson de Roland*, n'admet pas seulement la probabilité de chansons plus anciennes que la nôtre ; il croit aussi, dit-il, à l'origine latine de l'épopée [1]. Il y a assez loin de ces vues à ses doctrines antérieures ; cela peut-il même vraiment se concilier ? Quoi qu'il en soit, il m'a semblé plus d'une fois que tout en ayant l'air de contredire un maître très cher, je ne faisais que devancer un peu le progrès probable de ses pensées, et que j'étais secrètement d'accord avec quelque partie de son esprit. C'est cette considération qui m'a finalement donné l'audace de publier les réflexions qu'on vient de lire [2].

Albert PAUPHILET.

---

plus de difficulté. Mais avec ces trois mots latins calqués, geste, Turoldus declinet, ce vers n'est pas un vers français : c'est la transcription, au plus juste, d'une locution latine. Disons tout simplement : c'est l'*explicit* d'un texte latin. « Explicit gesta quam Turoldus declinat ».

1. *Comment.*, p. 60 et 61. « J'appelle encore de mes vœux des recherches sur les sources que je crois latines, de nos plus anciennes chansons de geste... On a tant d'autres raisons de croire à l'existence d'archaïques chansons du XIe siècle, perdues pour nous ! »

2. Cet article était composé et déjà mis en pages lorsqu'a paru le livre de M. R. Fawtier sur la *Chanson de Roland*.

DE L'ORIGINE ET DE LA SIGNIFICATION HISTORIQUE ET LINGUISTIQUE DES NOMS DE LIEUX EN *-VILLE* ET EN *-COURT*

I

Que les noms de lieux de la France et des régions voisines où les termes de *court* et de *ville* entrent en composition soient de formation relativement récente, c'est un fait bien établi [1]. Ce qui a permis d'affirmer que ces noms ne sauraient remonter jusqu'à la période de l'Empire romain, c'est que l'autre terme du mot, qui est un nom d'homme, celui du propriétaire, se trouve être, dans la grande majorité des cas, d'origine germanique. Les exemples à l'appui sont tellement connus et tellement nombreux qu'il est inutile de les reprendre ici. Mais au sujet de l'origine et de la signification de cette formation il n'a rien été dit, à mon avis, de cohérent et de vraiment satisfaisant.

La doctrine courante est que cette formation est en étroit rapport avec les invasions germaniques qui se sont produites en Gaule au ve siècle et avec l'expansion des Francs au commencement du siècle suivant. Comme on trouve dans l'ouvrage fondamental d'Auguste Longnon, *Les Noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations*, cette doctrine nettement exposée, il importe d'en reproduire le passage caractéristique [2].

1. On trouvera un bref historique de la question dans Ernst Kornmesser, *Die französischen Ortsnamen germanischer Abkunft* (Strasbourg, 1889), p. 1-13.

2. *Les Noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations* (1920-29), p. 226.

Après avoir parlé de l'origine du mot latin *cohors*, *cohortis*, devenu *cortis*, en français *cour*, et de sa signification première, Longnon poursuit en ces termes :

Le mot *court*, au sens de « domaine rural », paraît avoir été généralement préféré au mot *villa* par la plupart des nations germaniques qui envahirent les provinces occidentales de l'Empire romain. On le trouve sous les formes *cortis* et *curtis* dans les lois de plusieurs des nations barbares : Wisigoths, Bourguignons, Francs Saliens, Lombards et Bavarois ; mais aucune ne l'affectionna au même degré que les Francs. On rencontre des noms de lieu formés à l'aide de *cortis* dans la Bourgogne, la Franche-Comté et les parties de la Suisse qui avoisinent le Jura, mais surtout dans les pays où s'établirent les hommes de race franque : Lorraine, Champagne, Artois, Picardie, Ile-de-France ; ils sont plus clairsemés dans l'Orléanais, le Chartrain, le Vendomois, le Maine, la Normandie, l'Anjou, la Touraine ; au delà de la Loire, on n'en voit qu'entre ce fleuve et la Sauldre ; encore cette bande de terre dépendait-elle de l'Orléanais. Parmi ces derniers pays, c'est le Maine qui en offre le plus grand nombre : le fait ne semblera pas surprenant, si l'on se rappelle qu'au temps de Clovis, le Mans était le chef-lieu d'un petit état franc où régnait Rignomir. D'ailleurs on a pu, par des fouilles, constater dans le Maine l'existence d'un îlot de population germanique ; et d'une manière générale, la limite de la colonisation germanique en Gaule, telle que l'étude des noms de lieu permet de la tracer, diffère peu de celle qui résulte de la carte des cimetières mérovingiens dressée vers 1877, pour la Commission de topographie des Gaules, par le Dr Hamy : elle est seulement un peu plus précise.

Au sujet de *ville*, Longnon est moins formel [1] :

Le mot *villa*, qui désignait, dans le latin classique, une maison de campagne, prit, à la basse époque (?), ce sens de « domaine rural » que les populations d'origine franque allaient exprimer plus volontiers (?) par le mot *cortis*. Et par une évolution toute pareille à celle indiquée plus haut, à propos de ce dernier, on voit au moyen âge, et jusqu'au XVe siècle, le mot *ville* employé dans le sens de *village*. On peut donc affirmer la synonymie de *cortis* et de *villa*. Mais le premier de ces mots, pris dans l'acception dont il s'agit, tomba en désuétude de bonne heure, peut-être au Xe siècle, tandis que le second ayant subsisté, certaines localités dont le nom renferme le mot *ville* sont de date relativement moderne. D'autre part, le mot *villa* ayant formé des noms de lieu dès le haut moyen âge, dans les diverses régions de la France, on ne saurait tirer de ces noms les renseignements précieux que

1. *Ibid.*, p. 235-236.

fournissent, touchant la distribution des races sur notre sol, les noms de lieu dans la forme primitive desquels entre le mot *cortis* ...

Cependant, un peu plus loin, Longnon veut que parmi les dérivés de *villa* « la forme *velle* semble particulière aux pays romans qui, à l'époque franque, ont subi, durant un temps plus ou moins prolongé, l'influence germanique : ces noms en *-velle* apparaissent par groupes vers la limite commune des anciennes provinces de Lorraine, de Champagne et de Franche-Comté ».

M. Albert Dauzat va plus loin. Il attribue à une influence austrasienne la transformation de sens des mots *cortis* et *villa* :

...le maximum de densité des noms de lieux en *-court* se trouvant en Lorraine, tandis que celui des noms en *-ville* est en Beauce. Formation austrasienne qui a essaimé ensuite des rejetons dans presque toute la France de date postérieure, du Nord jusqu'à la Loire, résultat de la suprématie de l'Austrasie et des seigneurs austrasiens après la bataille de Testry et le triomphe des Pippinides [1].

Ce sont là des affirmations bien surprenantes. M. Dauzat s'imagine évidemment que le triomphe de l'Austrasie a amené un bouleversement social et ethnique. Conception certainement erronée. Le triomphe de l'Austrasie, ou plutôt de la famille des descendants d'Arnoul de Metz, sur les maires du palais de Neustrie, n'a rien produit de tel [2]. Loin de s'installer en Neustrie, les « Pippinides » ont maintenu sur le cours inférieur de la Meuse le centre de leur pouvoir. C'est même la caractéristique de leur politique, qui les oppose à celle des rois austrasiens : ceux-ci tendaient à abandonner l'Est de la Gaule pour venir s'établir dans la région parisienne. Il n'en fut plus ainsi à partir de la bataille de Tertry (et non Testry) [3].

Pour nous en tenir à l'exposé de Longnon, il implique que les localités en *-court*, ou en partie en *-ville*, doivent leur origine et leur nom aux Germains qui se sont emparés de la Gaule, plus particulièrement aux Francs [4].

---

1. *Les Noms de lieux, origine et évolution* (1926), p. 136-137.

2. Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 85-111, 177.

3. F. Lot dans G. Glotz, *Histoire du moyen âge*, t. I, p. 289.

4. Et même, à prendre les paroles de Longnon au pied de la lettre, que les rédacteurs des lois barbares étaient des Germains et qu'ils affectionnaient le mot latin *cortis*.

Cette assertion ne résiste pas à la réflexion [1].

Pourquoi ces Germains accolent-ils aux noms des propriétaires de domaines ruraux des termes romans ? Est-ce parce que, tout en conservant leur onomastique barbare, ils parlent cependant déjà la *lingua romana* ?

Cette explication n'est pas à repousser *a priori*. Seulement, elle exige que la formation toponymique en question soit relativement tardive.

Que les Francs de Neustrie et d'une partie de l'Austrasie aient oublié leur idiome germanique dès l'époque mérovingienne, c'est chose plus que probable. Toutefois la romanisation linguistique des Francs ne peut guère se placer avant le VIIe siècle [2]. La nouvelle toponymie, en ce cas, ne saurait être contemporaine des invasions. Elle n'impliquerait donc pas, comme on le dit [3], que ces localités soient « nouvelles », qu'elles aient été fondées dans des contrées dévastées par ces invasions.

Or, si elles sont nées au VIIe siècle seulement, elles cessent de nous offrir un critère précieux pour la géographie ethnique de la Gaule. A cette époque, en effet, les habitants ont tous pris un nom germanique [4]. Par suite, le fait indéniable que

1. Il faut rendre cette justice aux érudits allemands que, s'ils ont émis des considérations ethniques, politiques, économiques, sujettes à caution sur la germanisation de la Gaule, ils se sont montrés, sur ce point, beaucoup plus prudents que Longnon et ses disciples français. Gröber (dans *Grundriss der roman. Phil.*, I, 424 ; dans *Zeits. f. roman. Phil.*, t. XVIII, 1894, p. 441 sq.), Ad. Schiber (*Die fränkischen u. alemannischen Siedlungen in Gallien*, p. 515), H. Witte (*Deutsche u. Keltoromanen*, p. 63), sont d'avis que le nom germanique du « Grundherr » n'implique nullement un peuplement germanique du domaine.

2. Gaston Paris (*Mélanges linguistiques*, p. 187) est d'avis que le maintien de l'idiome germanique chez les Francs de Neustrie n'a pas dû excéder ce siècle. Naturellement, le francique a pu et dû continuer à être compris et employé à la cour même des rois et des maires de Neustrie.

3. « C'est vers la fin du Ve siècle, après une période d'anarchie et d'invasion, que les composés en *-villa* remplacèrent les dérivés en *-acum* pour nommer les nouveaux domaines » (Dauzat, p. 136). Cf. Giry (*Manuel de diplomatique*, p. 391), qui veut que les noms en *-ville* et *-court* représentent des fondations nouvelles sur l'emplacement de villages détruits par les invasions.

4. Longnon, *Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, p. 259 et suiv. ; God. Kurth, *Études franques*, t. I, *passim* ; A. Dauzat, *Les Noms de personne* (1925), p. 29-33.

l'un des termes des noms de lieux en *-cour* et *-ville* est un nom d'homme germanique perd beaucoup de son intérêt.

D'ailleurs, cette catégorie de noms de lieu n'a d'importance pour l'ethnographie que si les cultivateurs du village sont Francs aussi bien que leur propriétaire et seigneur. Le fait que celui-ci est de race germanique ne modifierait pas sérieusement la composition ethnique du village. Admettons un instant que la totalité, ou une part importante, de la population des localités en *-ville* et *-cour* ait été germanique, on s'étonnera alors qu'il n'ait pas subsisté dans la toponymie des traces nombreuses des noms donnés par ces colons aux mille accidents du sol et particularités de terrain et de culture que révèlent nos cadastres. Même quand un village jadis germanique est romanisé, les lieux-dits conservent l'empreinte de son origine. Prenons, par exemple, le village de Limmerle en Belgique, aujourd'hui wallon de langue. Son passé germanique éclate quand on examine la liste de ses lieux-dits: La Heulse (*holz* « bois »), Sennehouse « maison de pierre », voie de Cusseberre, Lignescheide, Gwasberre, Méqueberre, Laquéberre, Djerédalle, Languelar, Leudeberre, Dalle, Couquelberre, Rinquesindje, etc. En dépit d'une romanisation superficielle on reconnaît les termes germaniques *berg* « berre », *borre* « fontaine », *dal* « vallée », etc. [1].

On ne trouve rien de pareil dans les localités de France [2], et elles sont au nombre de plusieurs milliers.

Dira-t-on, pour expliquer la pauvreté ou l'inexistence de leur toponymie germanique, que ces villages ne formaient que des îlots disséminés au milieu de localités de langue romane et qu'ils ont dû être romanisés de très bonne heure? Cette explication ne serait pas convaincante. Les lieux en *-ville* et *-cour* ne

1. Voir God. Kurth, *La Limite linguistique en Belgique et dans le Nord de la France* (Bruxelles, 1896), t. I, p. 33. C'est en ayant recours aux *Flurnamen* qu'Adolf Schiber (*Die fränkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien, besonders im Elsass und Lothringen*) a pu établir (p. 103-167) que des localités lorraines francisées de langue depuis très longtemps en apparence, avaient eu jadis une population de langue germanique. Pour la Suisse voir l'ouvrage de Zimmerli cité plus loin.

2. Sauf en Normandie où hameaux et lieux-dits sont souvent d'origine scandinave. Là le peuplement danois est incontestable, quoique les nouveaux venus ne soient qu'une minorité. On y reviendra plus loin, § 5.

sont pas éloignés les uns des autres : la Beauce à elle seule en renferme plus de 300. Ils font donc masse et il n'y a aucune raison qui puisse expliquer l'absence totale de l'idiome germanique en cette région, en dehors du nom des propriétaires des *villes* et des *cours*.

L'explication, qui évite cette difficulté, c'est que la formation nouvelle en *-ville* et *-cour* est le fait des populations romanes elles-mêmes. Ces mots ayant pris le sens de « domaine », les paysans les accolent au nom de leur seigneur et propriétaire. Et si ce nom est le plus souvent germanique, c'est parce que, depuis la seconde moitié du VIe siècle, la mode a été aux noms de personne germanique. Il est donc plus sage de renoncer à tirer des noms de localités en *-cour* et *-ville*, rien de « précieux », quoiqu'on dise, sur « la distribution des races sur notre sol ».

Cependant il demeure :

1° que les noms de lieux en *-cour* et *-ville* apparaissent à l'époque franque ; 2° qu'on les trouve seulement dans les régions soumises effectivement à l'autorité franque, donc au Nord de la Loire ; 3° que la carte de ces noms coïncide, ou à peu près, avec celle des cimetières barbares.

Écartons cette dernière coïncidence. S'il est facile pour le IVe siècle, le Ve siècle même, de distinguer les cimetières barbares des cimetières romains, cela devient impossible par la suite. A moins d'admettre que les Gallo-Romains ne mouraient pas, il faut se résigner à accepter que Francs et indigènes suivaient les mêmes rites de sépulture, car tous les cimetières qu'on peut assigner à l'ère mérovingienne sont « barbares » [1].

Les deux autres considérations sont moins solides qu'il ne paraît. D'abord il n'est pas exact que les lieux en *-cour* et en *-ville* apparaissent subitement à l'époque franque, et même nul n'a osé soutenir cette opinion formellement.

Il y a en effet des indices certains que plusieurs de ces noms de lieux où *cour* et *ville* entrent en composition, remontent à une date reculée. Des localités telles que Concevreux, Courtisols et Confavreux, dans l'Aisne, qui dérivent de *Corte superiore*, de

1. Sur le préjugé des cimetières « barbares » à l'époque mérovingienne, voy. M. Prou, *Gaule Mérovingienne*, p. 275 ; *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, p. XCVI ; God. Kurth, *Études franques*, I, 261-262.

Corte acutiore, de *Corte fabrorum* [1], sont nées forcément à une époque où le latin parlé usait encore du superlatif, du comparatif et du génitif pluriel. Or ces formes grammaticales tendaient à sortir de l'usage dès le IVe ou même le IIIe siècle [2]. En outre, des noms tels que Confrecourt (Aisne) et Aumenancourt (Marne), répondant à *Curte Francorum* et *Alamannorum curte*, désignent des établissements de lètes barbares, cantonnés dans la Gaule vers cette époque [3].

On trouve aussi une série de vocables où les noms de personnes appartiennent à l'onomastique romaine, « contrairement à la règle générale », comme dit assez plaisamment Longnon [4], qui n'en cite pas moins de 13 exemples, dont Remicourt (Aisne et Marne), Romaincourt (Seine), Pierrecourt (Haute-Saône, Saône-et-Loire), Soupplicourt = *Sulpitii corte* (Somme), etc.

Quand l'onomastique devint tout entière germanique, force fut bien d'accoler *-court* à un nom de personnage francique.

Enfin des composés avec un adjectif épithète latin, comme Courdemanche ou Courdemange, Courgerennes (pour un ancien Courjusaine) et Juzennecourt dérivés de *Corte dominica* [5] (domaine seigneurial) et de *Corte jusana* (domaine d'en bas) ou encore Courtisols, dérivé de *Corte acutiore* (domaine d'en haut), doivent remonter à une date très reculée.

Il faudrait obéir à un véritable parti-pris pour nier que la formation en *-cour* ait commencé dès l'époque romaine. L'ère mérovingienne en a vu seulement le développement.

Il en va de même des noms en *-ville*. Romainville (*Romani villa*) près de Paris, Martinville, Morville (*Mauri villa*), Orsonville (*Ursionis-villa*) en Beauce etc., remontent au moins au VIe siècle [6], Villefrancœur (Loir-et-Cher) et Francourville,

1. Dauzat, p. 140, note 1, d'après A. Thomas, *Essais de philologie française*, p. 105.

2. Meyer-Lübke, *Lat. Spr.*, p. 487 ; Grandgent, *Grammar of vulgar latin*, p. 43-44.

3. Sur les colonies barbares établies de gré ou de force en Gaule aux IIIe et IVe siècles, voir Longnon, *op. cit.*, p. 127-137.

4. Longnon, p. 232-233, § 947.

5. Dauzat, p. 140, note 1.

6. Dauzat, p. 139.

anciennement Franconville, en Seine-et-Oise, Villegoudou dans le Tarn, Goudourville, dans le Tarn-et-Garonne et le Gers, conservent le souvenir d'établissements de lètes Francs et Goths au IVe siècle [1], et ces dénominations ont forcément été données à ces localités par la population indigène des environs [2].

De même que pour les localités en *-cour*, on trouve des localités où *villa* est précédée ou suivie d'une épithète : ainsi *dominica*, qui indique qu'il s'agit de la partie du village constituant la réserve seigneuriale : Villedomange, Demangeville, Longeville, Neuville, etc. [3]. Ainsi que pour les noms en *cour*, les noms en *-ville* représentent donc une formation née sous l'Empire romain. L'époque franque en a seulement assuré le succès.

Le procédé s'est étendu de la réserve domaniale aux tenures (manses) entre lesquelles la *villa* est partagée. Le mot *mansus* a donné en français *més* ou *mez*, *mé*, *mey*, *meix*, *mer*. Le nom du tenancier est joint quelquefois à ce terme : d'où les Médavi (*Mansus David*), Méguillaume, Melanfroy (*M. Landefredi*), Mémillon (*M. Milonis*), Meix Thiescelin (*M. Tescelini*) Metz-Robert, Meix-Saint-Epoing (*M. sancti Hispani*). Ou encore, avec *mansus* à la fin du composé, Bertramez, Yzengremer (*Ysengarii M.*), Englebelmer (*Ingelberti M.*). Quelquefois *mansus* est déterminé par un adjectif : Beaumeis (Calvados) [4].

Selon Kornmesser [5], cette formation avec *mansus* n'est pas très fréquente : il n'en a relevé que 50 exemples, dont une quinzaine avec nom propre germanique, dans les départements des Vosges, de la Haute-Marne, de Seine-et-Marne, de l'Orne,

1. Longnon, p. 133-134.

2. Kornemesser (p. 4), suivi par Kurth (*Frontière linguistique*, p. 389), se refuse, par une véritable pétition de principe, à rattacher Francourville à *Francorum villa*, sous prétexte que le génitif pluriel ne subsistait plus dans la langue vulgaire de la Gaule à l'époque des invasions germaniques. Il se propose de voir dans Francourville un Franc-Courville (Courville le libre). Mais cette interprétation est insoutenable pour Villefranqueux. On a dit que ces formations sont antérieures aux invasions germaniques.

3. Longnon, p. 236.

4. *Id.*, p. 239.

5. *Op. cit.*, p. 1.

de la Seine-Inférieure. Au contraire, les dérivés de *mansionile*, mesnil, ménil, magny (en Champagne et Bourgogne) sont très nombreux [1].

Ce ne sont pas seulement les noms de lieux habités qui présentent cette combinaison d'un déterminé et d'un nom de personne. La même formation se rencontre dans des noms de montagnes, de vallées, de ruisseaux, de fontaines, de ponts, de gués, de champs, de prés. Et le déterminatif est souvent un nom de personne d'origine germanique. Ainsi Molitard, en Eure-et-Loir, représente *Mons Lietardi*, Morambert, dans l'Aube, *Mons Ragneberti*, Montbron, dans la Charente, *Mons Berulfi*. Avec le déterminatif en tête on trouve Herbeuval (*Heriboldi vallis*), Berneval (*Berno-vallis*) [2]. Citons encore Charaintru (Seine-et-Oise), qui représente *Campus Ragnetrudis*, Gajoubert (Haute-Vienne), *Vadum Gauzberti*, Guéhébert (Manche), *Vadum Heriberti*, Pontgouin (Eure-et-Loir), *Pons Godonis*, etc. [3].

Soutiendra-t-on que les habitants de la Gaule ont attendu les invasions barbares pour déterminer par un nom de personne les montagnes, vallées, ruisseaux, gués, champs et prés de leur pays ? En bonne logique, il le faudrait. Mais les mêmes érudits qui n'hésitent pas à voir dans la formation des noms en *-ville*, *-court*, *-mez* etc., une influence germanique, ne s'expriment pas d'une manière très nette à ce sujet, tout en rapprochant cette catégorie de la précédente.

Il n'est que trop évident cependant que cette formation est très ancienne. Il suffit de citer pour l'époque gauloise les noms de *Lug-dunum*, *Brano-dunum*, *Eburo-dunum* (montagne ou forteresse de Lugos, de Branos, d'Eburos), imités tout de suite par les Romains : *Augustodunum* (Autun), *Caesarodunum* (Tours), *Juliobona* (Lillebonne), etc. Les personnes divines ont déterminé des montagnes, des ports, des sanctuaires : Montjoux (*Mons Jovis*), ancien nom du Grand-Saint-Bernard, Montmartre (*Mons Mércurii* ou *Mons Martis*), Talma (*Templum Martis*) dans la Somme, Famars (*Fanum Martis*) dans le Nord ;

---

1. *Op. cit.*, p. 32.
2. Longnon, p. 240 ; Kornmesser, p. 33.
3. Longnon, p. 242-245 ; Kornmesser, p. 47-59 ; Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 392 ; Dauzat, p. 141.

Chamars (*Campus Martis*), en Eure-et-Loir et à Besançon, Montvendres (Drôme) et Port-Vendres (Pyrénées-Orientales) représentent *Mons Veneris*, *Portus Veneris* [1]. Fréjus garde le gentilice de César (*Forum Julii*). A l'époque chrétienne, des noms de personnes empruntés aux saints ou à la Bible servent parfois de déterminatifs, d'où Chamartin (*Campus Martini*) dans l'Isère, Rieux-Martin (*Rivus Martini*) dans la Charente, Pontmartin, le Guédeniau (*Vadum Danielis*) en Maine-et-Loire, etc. [2].

Le plus souvent les mots latins *montem*, *vallem*, *rivum*, *fontem*, *pontem*, *vadum*, *campum*, *pratum*, etc. entrent en composition avec un adjectif. Pour *rivum* et *fontem* les exemples abondent : Rieupeyroux dans le Gers et l'Aveyron = *rivum petrosum*, Rieussec dans l'Hérault = *rivum siccum*, Riotord (Haute-Loire, Vaucluse) = *rivum tortum*, Grandrieu (Lozère Aisne) = *grandem rivum*. Dans l'Est, sous la forme *rupt*, on trouve Bonrupt, Maurupt, Grandrupt, Parfondrupt, etc.

Fontem est déterminé en Froidefond (Allier, Cher) et Fontfrède (Basses-Alpes, Lot-et-Garonne), Septfonds (Yonne, Tarn-et-Garonne), Fondouce (Charente, Hérault), etc. [3].

A l'époque franque, ensuite à l'époque féodale, quand une colline, une vallée, un champ, un gué, etc., se trouvent appartenir à une personne qui porte un nom germanique — et c'est le cas général — le nom de ce site est déterminé par ce nom de personne, sans qu'il y ait lieu de tirer aucune conséquence ethnique de ce fait très simple.

A notre avis, les noms en *-cour* et en *-ville* ne comportent pas plus de conséquences.

* * *

Reste à expliquer pourquoi cette formation a pris une si grande extension et pourquoi cette extension est limitée au Nord de la Gaule.

On a vu que Longnon met les noms en *-ville*, et surtout en *-cour*, en rapport avec les invasions barbares parce qu'on ne les

1. Longnon, p. 111.
2. *Id.*, p. 244.
3. *Id.*, p. 242-3.

rencontre pas au Sud de la Loire ou dans la vallée du Rhône. Mais d'abord l'assertion est-elle parfaitement exacte [1] ? Lui-même signale [2] Cours dans la Nièvre, le Rhône, les Deux-Sèvres, le Lot, Cours-de-Pile dans la Dordogne, Cours-les-Bains dans la Gironde, Cours-les-Bancs dans le Cher, Cour-sur-Loire en Loir-et-Cher. D'avance, il veut écarter l'objection en observant que ces noms sont « très rares et très disséminés ». Mais cette dissémination elle-même n'indique-t-elle pas que l'emploi de ce terme dans le sens de « domaine », « village », est général et ancien en Gaule ? L'absence de l'article devant ces divers *Cours* est un indice d'archaïsme.

Au surplus les explications de Longnon ne sont pas très claires :

> En deçà de cette limite (la Loire) le mot *cortis* tenait trop de place dans le langage courant pour apparaître dans la toponomastique autrement qu'en composition. Il faut s'éloigner, parfois beaucoup, de la région soumise à l'influence franque pour découvrir, très rares et disséminés, des noms de lieux représentant ce mot employé seul.

Ainsi, au Nord de la Loire, le mot *cortis* serait tellement employé qu'on ne pourrait s'en servir qu'en composition pour désigner des localités. Au Sud de la Loire, s'il apparaît çà et là, à l'état isolé, c'est qu'il est peu usité [3].

La suite n'est pas moins déconcertante. Il faut pour Lon-

---

1. Longnon croit trouver une confirmation de la théorie de l'origine franque des noms en *-cour*, qu'on rencontre dans le Maine, dans l'existence d'un petit royaume franc du Mans dont Clovis fit tuer le roi nommé Rignomer. Mais God. Kurth (*Clovis*, I, 274-5) a fait observer que Grégoire de Tours ne dit nullement (II, 42) que Rignomer fût roi du Maine : il rapporte seulement que ce personnage fut mis à mort dans la cité du Mans par ordre de Clovis.

2. *Op. cit.*, p. 227.

3. Longnon exprime mal sa pensée. Il me semble qu'il veut dire ceci : le fait que le mot *cortis* n'est pas déterminé par un nom d'homme (et n'apparaît pas dans la suite précédé de l'article) indique qu'il a cessé de bonne heure d'être senti comme nom commun au Sud de la Loire. Il n'y aurait rien là, à mon avis, de très singulier. Le vocabulaire n'a pas pu être uniforme dans l'ensemble de la Gaule et tel mot, qui poursuit sa destinée dans une région, végète dans une autre.

gnon que, même en Aquitaine, le lieu en *-cour* soit d'origine franque. Voici ce qu'il propose :

> Chacune de ces localités doit vraisemblablement son origine à un domaine rural dont le propriétaire, de race franque, avait importé le mot *cortis*, l'empruntant à la langue adoptée dans la contrée d'où il venait.

J'avoue ne pas comprendre.

Pour les noms en *-ville*, il est très vrai qu'on ne les rencontre pas, ou rarement, en Aquitaine et dans la vallée du Rhône. Seulement, on trouve *villare*. Longnon, qui le sait mieux que personne, observe [1] que ce mot n'est pas identique à *villa* : le *villar* du Midi, comme les *villers*, *villiers* du Nord, est une portion de *villa*, un hameau par exemple. En principe il a parfaitement raison. Mais, de même que Courcelle peut être une vraie *Cour* [2], et un mesnil (*mansionile*) un meix (*mansum*) [3], *villare* peut dans la langue courante désigner un domaine tout entier et non une fraction [4]. L'emploi du diminutif, — par mode — est trop connu pour qu'il soit utile de justifier cette assertion [5]. Un *villare* n'est pas nécessairement plus petit qu'une *villa*, pas plus que le soleil de la Gaule n'est plus petit que le soleil d'Italie parce qu'il représente *soliculum* et non *solem*.

Il est très vrai que *villare* pris dans le sens de *villa* se rencontre beaucoup plus fréquemment au Midi qu'au Nord. Mais il n'y a là rien de surprenant. C'est un cas, entre mille, de localisation de vocabulaire [6]. L'Aquitaine (et l'Espagne) ont

---

1. *Op. cit.*, p. 237.

2. Et Longnon signale (p. 230, 940) que *corticella* est très répandu au sud de la Loire.

3. Longnon, p. 1 ; Kornmesser, p. 33.

4. Fustel de Coulanges (*L'Alleu et le domaine rural*, p. 202, 212) l'a déjà observé, et aussi Kornmesser, p. 26, 27.

5. Fustel de Coulanges signale une tendance, dès l'époque romaine, à désigner, même de grands domaines (*fundus*, *ager*) par des expressions telles que *agellus*. Par une feinte modestie on atténue l'importance de sa propriété. De nos jours encore il est des gens qui, possesseurs d'une grosse ferme ou d'une belle maison de campagne, disent « mon bout de terre », « ma baraque ».

6. En Italie et en Espagne, *villa* a gardé son sens premier. Au contraire,

fini par préférer *villare* à *villa*, *corticella* à *cortis*, comme la Gaule a fini par préférer *soliculum* à *solem*. L'adoption de ce terme remonte assez haut, car il n'est pas précédé de l'article : il a donc cessé de bonne heure d'être un nom commun, comme le remarque justement Longnon [1]. Peut-être est-ce pour cette raison qu'on ne trouve presque pas de nom de personne entrant en composition avec *villare* dans le Midi [2].

L'opposition entre le Nord et le Midi est donc plus apparente que réelle. D'autant que *villare* (au sens de *villa*) était très répandu au Nord même, ainsi en Belgique, en Lorraine, dans les pays rhénans, dans l'Allemagne du Sud [3].

II

Pour admettre leur origine germanique il faudrait qu'il fût démontré que *court*, *ville*, *villiers*, *meix* etc. sont des termes traduits de mots germaniques, tels que *hof*, *dorf*, *heim* [4], etc.

---

villare veut dire un domaine, un village dans l'Italie du Nord comme en France. *Corte* est très rare en Espagne, *Mansus*, répandu en France dans le Nord et le Midi, connu en Aragon et Castille, est inconnu en Portugal, aussi bien qu'en Italie (voy. Kornmesser, *passim*). Au reste ces termes sont parfois interchangeables : non seulement *villare* et *villa* peuvent alterner dans les textes, mais *cortis* et *villa* sont pris l'un pour l'autre. Voy. Kornmesser, p. 27, 30.

1. *Op. cit.*, p. 238.

2. Cf. plus haut, p. 209, note 3.

3. Kurth (p. 498), qui a relevé 700 *villiers*, *villers*, dans le *Dictionnaire des Postes*, plus 28 en Belgique, déclare que le chiffre de 297 *Weyler* en Allemagne, trouvé par Fœrstemann, est très au-dessous de la réalité. Il y faudrait tenir compte aussi de l'Alsace, du Luxembourg, des régions néerlandaises : dans le seul canton de Zürich, Meyer von Knonau a trouvé 56 *weil* ou *wyl*, transformations de *weiler*. Pour la Suisse française, Henri Jaccard (*Essai de toponymie... de la Suisse romande*, p. XII et 511) donne 30 articles sous les titres *villard*, *villars*, *velard*. Les noms en *-cour* et en *-ville* sont ici relativement peu nombreux (*ibid.*, p. 105-110, 113-116, 497, 516). Pour les noms où *cour*, *ville*, *villars* forment le second terme, le dépouillement de cet ouvrage ne m'en a procuré que 15 à 20 exemples.

4. Logique, Longnon (p. 225) n'hésite pas à l'affirmer.

La thèse implique forcément que la population de ces localités a été germanique en totalité ou en majorité avant d'être romanisée sous l'influence des villages voisins. S'il s'agissait de localités éparses, semées au milieu de quantité de villages gallo-romains l'idée serait soutenable. Mais, le plus souvent, les choses se présentent tout autrement. Les lieux en *-cour* et *-ville* ne sont pas très éloignés les uns des autres. En Beauce, par exemple, ils forment, on l'a dit, une masse de 300 villages en *-ville*. S'ils représentent autant de colonies germaniques, on s'étonne que la langue et le type germaniques n'aient laissé aucune trace en cette région, si haut qu'on remonte dans le passé. Plusieurs centaines de villages rassemblés sur un espace assez restreint ne perdent pas leur langue instantanément [1]. La langue est très résistante à la campagne. Même dans les régions limitrophes de deux idiomes, on sait combien sont lents et faibles les gains de part et d'autre. En Belgique, en Lorraine, en Suisse, la langue française n'a fait au cours des siècles que des gains insignifiants [2].

Cependant, aux frontières mêmes, la théorie en question pourrait se défendre. On y rencontre quantité de localités portant deux noms, l'un roman, l'autre germanique. Il va sans dire que si le nom roman peut dériver du germanique, l'inverse est également possible. C'est affaire aux linguistes adonnés à la toponymie de déterminer en chaque cas le type primitif.

A la frontière linguistique, tout au moins, pourquoi ne pas

---

1. On sait que dans la Hesse, trois ou quatre (?) villages fondés par les protestants français au XVIIe siècle, conservent encore aujourd'hui l'usage du français quoique entourés de villages allemands. A plus forte raison, les villages allemands constitués en groupe compact, au XVIIIe siècle, dans la Russie du Sud ont-ils conservé leur langue d'origine.

2. Ferdinant Brunot, *Histoire de la langue française*, t. I; God. Kurth, *Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*; Constant This, *Die deutsche-französische Sprachgrenze in Lothringen... im Elsass*, Strasbourg, 1887-8°, 2 br. avec cartes (*Beiträge zur Landes and Volkskunde vom Elsass-Lothringen*, fasc. I et V; — J. Zimmerli, I. *Die deutsch-französische Sprachgrenze im schweizerischen Jura* (thèse de Gœttingen, 1891); II — *im Mittellande, in den Freiburger, weadtländer und Bern Alpen* (Bâle et Genève, 1895). Voir aussi la 3e partie (*Die Sprachgrenze im Wallis*, 1899), à cause des considérations finales (p. 100-116) et de la carte linguistique générale.

admettre que les noms de villages en *-cour* et en *-ville* traduisent des dénominations germaniques, en *-dorf* ou *-heim* par exemple ?

A priori il n'y a pas de raison de ne pas l'admettre [1]. En fait, les exemples qu'on pourrait produire sont assez rares, parfois décevants :

Longnon [2] rapporte, par exemple, quelques cas de noms doubles, tous dans le canton de Berne : *Cour*celon = Sollen*dorf*, *Cour*chapoix = Gebs*dorf*, *Cour*genay = Jenns*dorf*, *Cour*rendlèn = Rennon*dorf*, *Cour*roux (*Cortis Redoldi*) Luttels*dorf* (pour Rutolds*dorf*), *Cour*baon, *Cour*bon (*Cortis Battonis*) = Batten*dorf*.

Avons-nous le droit d'affirmer que ces noms rendent des dénominations germaniques ou bien est-ce l'inverse ? Il ne semble pas. Courroux, par exemple, ne saurait traduire Luttelsdorf, ni Luttelsdorf traduire Courroux, la chose est trop évidente. De même pour les autres. Il est certain que, lors de la naissance du domaine fondé par Celle ou Zelle, les paysans de langue romane l'ont appelé Courcelon (*Cortis Cellonis*) et les paysans alamans Zellendorf (puis Sollendorf). Lors de la fondation du domaine de Gebo, si les Alamans l'appelèrent Gebsdorf (Gebstorf), les *Romani* usèrent de la forme hypocoristique Chappo, d'où Courchapoix, etc. [3].

Les noms romans de ces villages sont aussi anciens que les noms germaniques, ceux-ci aussi anciens que les noms romans [4].

De même en Lorraine, dans la région limitrophe du français et de l'allemand, ou, pour mieux dire, dans la région où les deux langues furent usitées simultanément [5], il serait téméraire de

---

1. Pour des noms terminés par *berg*, *feld*, par exemple, la traduction en *mont*, *champ* est comme obligée. Cependant elle n'est pas toujours effectuée. Voir plus loin p. 215-217.

2. Longnon, p. 225, 1929.

3. H. Jaccard, *Essai de toponymie, origine des noms de lieu habités et des lieux-dits de la Suisse romande* (Lausanne, 1906), p. 113 (*Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la Suisse romande*, 2e série, t. VII).

4. Naturellement, il existe aux frontières des noms germaniques qui paraissent être des traductions de noms romans, mais à tort sans doute.

5. Ou plutôt côte à côte. Quand C. This fit son enquête, en 1887, dans la plupart des villages à la frontière linguistique une partie de la population

parler de traduction de noms de lieu germaniques en roman dans la majorité des cas. Il est évident que, par exemple, Vaudoncourt ne vient pas de Wiblingen, ni Pappecourt de Peblingen, ni Raville de Roldingen, ni Herny de Herlingen, ni Hemilly de Homlange, ni Foulcrey de Folkingen, ni Lezey de Lizingen, ni Thicourt de Diederstorff, ni Bionville de Bingen, ni Ibigny d'Ibingen, ni Domnon de Dommenheim, ni Juvalize de Gerskirche [1] etc. Et l'inverse n'est pas plus admissible. Le nom d'un même domaine a été formé à l'époque franque simultanément en germanique et en roman.

D'ailleurs les formes de dérivation ou de composition ne se correspondent pas toujours dans les langues respectivement. A Esses*dorf* répond Assenon*court*, à Britten*dorf* Burton*court* ; mais à Wirth*dorf* correspond Vorga*ville*.

Quelquefois on voit d'un côté la suffixation, de l'autre la composition : cf. Roll*ingen* et Ra*ville*, Gissel*fingen* et Gelu*court*, Pibal*ingen* et Plappé*court*, Bin*gen* et Bion*ville*.

Ou encore les suffixes diffèrent, *-ingen* d'un côté, *-iacus* (*-ey* et *-ay*) ou *-iniacus* [2] (*-igny*) l'autre : Litzingen et Lezey, Dunningen et Donnelay, Herlingen et Herny, Folkingen et Foulcrey ; — Ibingen et Ibigny, Huttinges et Hattigny etc. La correspondance entre le suffixe celto-romain et le suffixe *-ingen*, la confusion même des deux, se retrouvent, d'ailleurs, en Suisse romande [3] et en Belgique [4].

Il n'est même pas nécessaire que les populations soient en

---

parlait le patois lorrain, une partie l'allemand. Il a dû en être de même dans un passé reculé. Et c'est même ce qui explique que la prédominance de l'une ou l'autre langue ait pu s'opérer dans un temps relativement court ; une minorité devient majorité ou inversement. En fait, il n'a dû se produire de déplacement de population (et par suite changement de langue) que d'une manière exceptionnelle, passé l'époque des grandes invasions.

1. Ces exemples sont pris dans Adolf Schiber, *Die fränkischen und alemanischen Siedungen in Gallien, besonders in Elsass und Lothringen* (Strasbourg, 1894), p. 108-109 et 79-81.

2. Sur ce suffixe *-iniacus* voy. Kurth, *op. cit.*, p. 481, 520 ; Vincent, *op. cit.*, p. 81-83. Sur ces formations en *-igny* voy. Ad. Schiber, p. 54, note 6, 76.

3. Jaccard, p. XII.

4. Vincent, *Noms de lieu de la Belgique*, p. 41.

contact journalier en un même endroit ou près d'un même endroit pour que deux formes du même nom de lieu existent et poursuivent une longue durée. Des relations commerciales, religieuses, politiques ou même un passé commun suffisent. Les Français du haut moyen âge ont transmis aux Français modernes, les noms de Cologne (*Colonia*), Aix (*Aquae*), Mayence (*Maguntia*), Trèves (*Treveres*), Bâle (*Basilia*), sans avoir à les tirer des formes germaniques Cœln, Aachen, Mainz, Trier, Baseln. Les noms romans de localités germaniques étaient alors plus nombreux qu'aujourd'hui. Le souvenir de Worms (*Wormatia*) et de Maestricht (*Mosae trajectum*) se poursuivit sous les noms de Gormaize et de Tre(f)-sur-Meuse [1]. Bien que les pays de Cambrai et Tournai n'aient jamais été de langue germanique, les Flamands n'ont pas eu besoin des Wallons pour dire Kammerijk, Doornijk. Soyons sûrs que, bien que *Theodonis villa*, sur la Meuse, fût déjà à deux lieues du dernier village de langue romane, les habitants de Metz, boulevard avancé de la *lingua romana*, n'eurent pas besoin, pour en conserver le nom, de traduire la désignation germanique de la ville, *Diedenhofen*, et qu'ils disaient *Thi(d)onville* dès l'époque franque.

Au contraire, le cas le plus fréquent, le cas normal, pour ainsi dire, c'est que, lorsqu'une population de langue romane remplace en un lieu une population de la langue germanique, ou plutôt lorsque la minorité romane d'une localité devient majorité, ou encore que sa langue l'emporte pour des motifs politiques ou autres, elle conserve, autant que possible, en les accommodant à sa prononciation, les noms anciens.

En Belgique et dans le Nord de la France les exemples foisonnent :

Doorp flamand reste *dorp* : Merdorp (Liège), Orp (Brabant).

Hof, *hove* devient *ove* dans les arrondissements de Saint-Omer et de Boulogne : Cantove, Catove, Ostove, Warcove, Zudove etc.

Bach, en flamand *beek* (ruisseau), demeure sous la graphie *becque* dans le Nord et le Pas-de-Calais, devient *bais*, *baye* en

1. Exemples dans Ernest Langlois, *Table des noms propres compris dans les Chansons de geste*, p. 257, 295, 649.

Belgique : Robecque, Orbais. Plusieurs de ces noms en *becque* étant précédés de l'article, il est évident que le terme avait passé comme nom commun dans la langue des Gallo-romains du Nord de la Gaule. Pour les noms en *bais*, *baye*, il n'en va pas de même. En empruntant aux Francs le noms d'*Orbeek* et en le rendant par Orbais les *Romani* du Brabant et de la Champagne n'avaient pas conscience de sa signification [1].

Born (cf. allemand *brunnen*) « fontaine » se continue en pays roman en *bourne*, *bronne*, *brune* : Aubourne. Lissebourne, Cambronne, Cottebrune, etc. Quelquefois l'article précède (*la Bronne*), ou le terme s'accompagne d'un adjectif (Bellebronne, Bellebrune). Le mot a donc été un instant nom commun, du moins dans le Nord et la Belgique.

Brugge « pont » donne *bricque*, *brique* dans le Pas-de-Calais.

Berg « mont » et *dal* « vallée » donnent *berg*, *berque*, *berk*, *bert*, et *dal*, *delle* dans le Pas-de-Calais.

Holt « bois » se conserve sous les graphies *hout*, *out*, *aut* : Cambrehout, Condehaut, Ecout, etc. Le Pas-de-Calais à lui seul en offre 26 exemples.

Loo « forêt » demeure sous les graphies *loo* et *los* ou *lot* : Waterloo (Brabant), Wattrelos (Hainaut du Nord), Berthelot (Pas-de-Calais).

Kerke « église » reste *Kerke*, écrit aussi *kerque*, *querque* : Steenkerque (Brabant), Dunkerque (Nord), Havenquerque (Pas-de-Calais).

Stroom « cours d'eau » demeure à l'état isolé : Estrun (Nord, arr. Cambrai) ou Etrun (Pas-de-Calais, arr. Arras), Etrœungt (Nord, arr. Avesnes), Etrœux (arr.. Valenciennes), Etreux (Aisne). Peut-être dans la région de Béthune le mot était-il passé dans la langue, car on y trouve *L'Estrem*.

Voorde (cf. allemand *furt*) « gué » reste *woorde* ou *vorde* (Vilvorde en Brabant). Il passe à *fort* dans le Pas-de-Calais : Audenfort.

Le suffixe *ster*, de sens douteux, demeure intact : Pepinster.

Les mêmes observations pourraient être faites ailleurs. Ainsi, en Lorraine, *Corbach* devient *Corbas*, sans qu'on cherche à rendre *bach* par *rieu* ou *rupt*. La finale *-heim* n'est pas traduite,

1. Nous les empruntons à Kurth, p. 294 à 372.

mais rendue à peu près par *-ain* : cf. Escheim et Achain, Betaim et (Château-) Betain, ou peut-être la laisse-t-on tomber ainsi dans Domnon, s'il dérive de Dommenheim [1]. Des exemples analogues se retrouveraient en Suisse romande [2].

On pourrait multiplier à l'infini ces remarques. Celles-ci suffisent pour montrer que les populations romanes [3], lorsqu'elles se substituent dans une localité à une population germanique, ne *traduisent* pas en leur idiome le nom du village, ou du hameau ou des écarts : elles l'empruntent tel quel, en l'accommodant à leur prononciation. Et cela se comprend aisément. La signification des noms de lieu cesse vite d'être perçue. Même quand l'étymologie est limpide, les habitants n'en gardent aucune conscience. Le nom de lieu n'est pour eux qu'un index sonore. A plus forte raison quand il appartient à une langue étrangère [4].

L'idée que les termes *ville, villiers, cour, meix*, peuvent représenter des traductions de termes germaniques correspondants tels que *hof, dorf, heim*, etc. apparaît donc comme insoute-

1. Exemples pris dans Schiber, p. 108-109 et 80-81. — Audun-le-Tièche, en Luxembourg, étant passé à la langue romane, n'en garde pas moins une foule de noms topographiques de langue allemande. Voir des textes de 1347 et 1460 utilisés par Hans Witte, *Das Deutsche Sprachgebiet Lothringen und seine Wanderungen* (Stuttgardt, 1894), p. 20 et 59 (*Forschungen zur deutsch. Landes-und-Volkskunde*, t. VIII, nº 6).

2. Nous n'avons pas malheureusement ici le secours de dépouillements analogues à ceux de Kurth pour la Belgique.

3. Les populations germaniques aussi. Pour ne citer que quelques exemples, Grenchen (canton Soleure) est le roman Granges (Zimmerli, p. 36), Amougiz le roman Amougies, Haufflescht Houffalize, Lautermännschen Lutremange, Vervieren Verviers (Vincent, p. 37-38).

4. C'est pourquoi les cas où le nom étranger paraît traduit, en totalité ou en partie, m'inspirent des doutes. En Lorraine, Pontigny traduit-il Bruque (Brücke), Bronvaux Bruchflet, Blamart Blankenberg, Richemont Reichersberg, Morimont Mörsberg, etc. (exemples pris à Schiber, p. 79-82, 108-109)? De même on peut se demander si certains noms germaniques sont vraiment traduits du roman, comme le veut Hans Witte (*Deutsche und Keltoromanen in Lothringen*, 1891, p. 50). Enfin quelques traductions du latin sont sujettes à caution. Zimmerli veut que Wölflingen traduise un prototype latin. C'est en réalité un accommodation du roman Wauffelin. Voy. Jaccard, p. 493.

nable. C'est d'emblée qu'un domaine acquis par un personnage nommé Boson s'appelle *Corte Bosone* = Courbouzon (Loir-et-Cher). De même, si Gundric s'empare d'un village, celui-ci s'appellera tout de suite Gondrecourt (Meuse) ou Gondreville (Oise) [1]. Ces dénominations, nouvelles comme les personnes de ces propriétaires et seigneurs, émanent de la population indigène des cultivateurs du domaine. Ou bien, si l'on préfère croire qu'elles ont été imposées aux populations par le nouveau maître, il a fallu que celui-ci, quelle que fût son origine ethnique, usât de la langue romane.

* *

Cependant, même si l'on veut bien admettre que les noms en *-ville* et *-cour* n'impliquent pas une origine germanique, l'influence des envahisseurs ne pourrait-elle s'accuser par la structure même de ces noms composés où, dans la grande majorité des cas, le déterminatif (nom de personne) est en tête et le déterminé (*ville, cour, meix*) à la fin ? Cette syntaxe, en effet, est, comme on sait, rigoureusement observée en germanique. En latin, au contraire, le déterminé est en tête : *Forum Julii* (Fréjus), *Pons Isarae* (Pontoise). Ne pourrait-on, pour cette catégorie de noms, attribuer ceux où *cour* et *ville* sont à la fin du mot à une époque où la Gaule subit la prédominance germanique [2] ?

Ce n'est nullement impossible. De nos jours, sous l'influence de l'anglomanie, on perçoit un phénomène analogue, une tendance, dans une partie de la population, à mettre l'adjectif avant le substantif. Encore cette construction n'est-elle pas entièrement nouvelle : hier déjà « blanc bonnet » était admis aussi bien que « bonnet blanc ».

En réalité l'influence de la syntaxe germanique n'est pas indispensable pour expliquer que, le plus souvent, le déterminé soit placé à la suite du déterminatif. Les composés en *-ville* et *-cour* se substituant à des formations avec suffixe *-iacus*, la tendance naturelle était de rejeter ces termes à la fin du mot.

On peut voir dans les composés où *ville* et *cour* viennent en tête une étape plus récente que l'autre. En effet, quand la signi-

1. Exemple pris à Longnon, p. 264, nº 1139.
2. Cf. Dauzat, p. 138.

fication première de ces termes commença à s'obscurcir, quand *ville* et *cour* ne furent plus senties que comme des terminaisons banales, presque aussi ternes que les produits du suffixe *-iacus*, on leur redonna un sens plein en les mettant en tête [1]. Dans Courbouvin (Aisne) et Villethierry (Yonne) la signification de *cour* et de *ville* est plus apparente que dans Bouzincourt (Somme) ou dans Thionville (Vosges) [2]. Puis, vers la fin de l'époque franque, *cour* dans le sens de « domaine », « village », sort de l'usage [3]. Beaucoup plus tard, du XIIIe au XVe siècle, *ville* tend à s'identifier à *cité* [4]. Dans les noms composés ces mots cessent d'évoquer le sens qu'ils ont à l'état isolé. D'autant que parfois dans les noms en *cour*, l'*r* disparait et qu'il se produit une nasalisation. Comme la phonétique exerce également son empire sur l'autre terme, le nom de personne, les éléments du nom de lieu deviennent méconnaissables. Quel auditeur, dès le XIe siecle, reconnait dans Coupvray (Seine-et-Marne) *Curtis Protasii*, dans Conpertrix (Marne) *Curtis Bertrici* ? Qui décomposera Viltain (Oise) ou Villetain (Seine-et-Oise), Vildé (Côtes-du-Nord etc.) en *villa Adtanae*, *Villa Dei* ? [5] Les noms de lieu en *-cour* et en *-ville* se sont pétrifiés, à leur tour, tout comme les noms celtiques ou romains avec suffixes *-iacus*, *-anus* etc. Les noms de lieu ne sont plus désormais que des signes auditifs permettant de distinguer un lieu d'un autre, mais sans qu'une signification précise y soit attachée [6].

Au reste, les grands domaines étant devenus des paroisses

---

1. Pour les noms composés féodaux, *château*, *roche*, *plessis*, *haye*, etc. viennent toujours en tête. Comme ces noms commencent vers la fin du Xe siècle, on a un critère pour dater la décadence du procédé qui place le déterminatif en second. Cf. note 4.

2. Exemple pris à Longnon, p. 252, n° 1012.

3. Longnon, p. 235. Il n'est plus employé pour les localités à nom scandinave, en Normandie, au Xe siècle.

4. *Ibid.* Au Xe siècle, du moins au début, *ville* est encore très employé comme déterminant des localités qui prennent, en Normandie, le nom du nouveau seigneur. Voir § V, plus bas, p. 235.

5. Exemples pris à Longnon, p. 230, 235-6.

6. La plus simple enquête montre que les habitants ne réfléchissent jamais à la signification du nom de leur village, même quand celle-ci est transparente.

ne changent plus de nom, sauf quand ils prennent celui du saint protecteur de la paroisse [1].

Les noms de lieux nouveaux n'intéressent plus l'ensemble du village, sauf de très rares exceptions. Ils s'appliquent à ses divisions, à des exploitations individuelles et héréditaires. Trois procédés se rencontrent principalement. La cense ou ferme prend le nom de l'exploitant suivi du suffixe *-ière* et précédé de l'article féminin : *La Richardière*, *La Ménardière*, dans l'Ouest notamment. Dans le Centre et le Midi, le nom de l'exploitant est au pluriel, précédé de l'article pluriel : *Les Richards*, les *Ménards*, les *Meillets* (Allier), les *Michauds* (Savoie), les *Rebouls* (Gard). Enfin le nom de l'exploitant est précédé de la préposition *chez* : *Chez Michaud*, *Chez Joffroy*, *Chez Planche* (Charente, partie de l'Auvergne, Savoie. [2])

A l'époque contemporaine, en raison de la rapidité des mutations foncières, les exploitations tendent à perdre tout nom héréditaire ou même temporaire, et la toponymie s'appauvrit de plus en plus.

III

Notre conclusion c'est donc que les localités en *-cour*, *-ville*, *-meix*, etc. sont impuissantes à fournir les renseignements « précieux » que l'on dit touchant la distribution des « races » sur le sol de la Gaule [3]. Pas davantage elles ne trahissent d'une manière indubitable l'influence de la syntaxe germanique.

Il reste cependant que les lieux en *cour* et *ville* déterminés par un nom de personne se rencontrent surtout dans le Nord et qu'ils apparaissent groupés sur certains points. L'explication ethnique apparaissant décevante, il convient d'en chercher une autre.

---

1. Longnon, p. 388-446.

2. Dauzat, p. 166-167. L. Beszard (*Les Noms de lieux dans la Mayenne*, 1920, p. XVI-XVII) a remarqué que les formes en *-ière*, ne se rencontrent pas encore dans le haut moyen âge. Elles pullulent actuellement. L'abbé Angot (*Dictionnaire historique de la Mayenne*, Introd., p. 36) a relevé plus de 8000 noms en *-ière* ou encore en *-erie*, représentant environ 2500 noms d'homme.

3. Selon l'expression de Longnon, p. 235.

D'abord, il est possible que ces localités soient, comme on l'a supposé [1], des localités nouvelles, qu'elles remplacent des domaines détruits lors des invasions barbares ou des guerres intestines de l'époque mérovingienne.

Toutefois, si plausible que soit cette explication, elle ne suffit pas. Pourquoi le maximum de fréquence des noms en *-ville* se rencontre-t-il en Eure-et-Loir ? La Beauce n'a pas été plus ravagée que toute autre contrée de la Gaule.

Si l'on additionne les 300 localités en *ville* d'Eure-et-Loir et les 180, ou environ, de Seine-et-Oise [2], on se rend compte que le bassin moyen de la Seine offre le groupe le plus important et le plus tassé de cette formation. Dira-t-on que ces 500 localités représentent des domaines constitués seulement au VIe siècle ? Rien de moins vraisemblable. Cette région, particulièrement fertile, a été mise en valeur de toute ancienneté [3]. Pas plus en France qu'ailleurs [4], les localités, pour prendre un nom nouveau, ne doivent être envisagées comme « nouvelles ».

Pour la région parisienne, il faut trouver autre chose. Non seulement on y rencontre une masse de noms en *-ville*, mais on y trouve la majorité des noms en *cour* : on en relève environ 150 dans l'Oise et autant dans l'Aisne [5], ces dénominations en *-cour* et *-ville* étant, au surplus [6], longtemps interchangeables.

Cette région est le siège de prédilection des Mérovingiens, depuis le règne de Clovis, qui s'établit à Paris. Elle est à la fois fertile et forestière, donc giboyeuse. Les rois francs l'ont affectionnée. Ils y ont eu de nombreux *fiscs* [7]. Les faveurs dont ils

1. Dauzat, p. 235 ; Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 391.

2. Kornmesser, p. 22-23, 29-30.

3. L'idée de C. Jullian (rapportée par Dauzat, p. 135) que la Beauce a été défrichée à l'époque franque est d'une invraisemblance criante et en contradiction avec les protestations de ce savant contre la superstition qui voit la Gaule couverte de forêts.

4. Cf. W. Kaspers, *Die* -acum *Ortsnamen des Rheinlandes* (Halle, 1921), p. 30-35. Cf. p. 223, note 2.

5. Kornmesser, p. 23 et 29-30.

6. Cf. plus haut p. 210, note 6.

7. *Histoire du moyen âge* sous la direction de G. Glotz, I, 195, 275, 290, 318.

récompensaient la fidélité toujours chancelante de leur entourage ont dû s'opérer surtout au détriment du domaine royal de cette contrée. Les grands, sous forme de dons en bénéfice ou en toute propriété, auront reçu « fermes en Beauce » et « fermes en Brie ». De même, autour de Metz, capitale de l'Austrasie, les noms en *-cour* foisonnent. Ils représentent moins un peuplement nouveau qu'une distribution de terres du fisc aux *leudes* du roi d'Autrasie. Ce n'est pas à dire que les bénéficiaires furent tous des Francs. A coup sûr, il y a des traces importantes de peuplement franc dans la région parisienne [1], mais l'égalité politique et sociale régnant entre les indigènes et les envahisseurs et la cour étant romano-germanique, il serait inadmissible de soutenir que les Gallo-Romains furent écartés de ces distributions foncières. On a dit plus haut que, l'onomastique étant devenue au VIIe siècle toute germanique, les noms de personnes ne peuvent plus déterminer la race. Par suite il est impossible absolument de se fonder sur cette catégorie de noms de lieu, pour dresser une géographie ethnique de la Gaule.

Mais on conçoit que l'établissement continu et massif de propriétaires ou de détenteurs nouveaux dans les bassins parisien ou mosellan ait contribué à multiplier les dénominations en *-ville* et en *-cour*.

Les Mérovingiens ne se montrent presque jamais en Aquitaine, ou même dans le Nord-Ouest. Ni eux ni leur entourage immédiat n'y possèdent de nombreux domaines. La propriété est moins exposée à des bouleversements au Sud de la Loire et

---

1. Des noms comme Dourdan, Garencière, Gambais, Houdan ou Hodeng, Maffliers, d'autres encore sont suggestifs. Ils sont groupés presque tous en Seine-et-Oise, dans deux cantons, Rambouillet et Mantes : Dourdan, Gambais, Houdan sont à l'orée de la grande forêt d'Yveline, dont la forêt de Rambouillet n'est qu'un débris. Gazeran et Gambaiseul sont en pleine forêt. Hodeng (canton de Magny-en-Vexin) est près d'un bois, Maffliers est entre les forêts de Montmorency et de Carnelle. N'est-il pas tentant de supposer que c'est la forêt qui a provoqué en ces endroits l'établissement de grands personnages de la cour des rois de Neustrie. La passion de la chasse chez les rois de France et leur cour a conservé à Paris, comme on sait, sa ceinture de forêts.

à l'Ouest de la Sarthe. Par suite les noms de domaines ne changent pas ou très peu en ces régions [1].

De la Seine à la Moselle, la propriété a été sujette à des vicissitudes bien plus graves. La violence et l'usurpation ont amené la dépossession d'anciens propriétaires. La faveur du roi a eu aussi comme résultat l'installation de nouveaux seigneurs de village. Les populations paysannes gallo-romaines ont cessé de donner au domaine, son ancien nom [2] et l'ont remplacé par un nom nouveau, celui du nouveau maître, Franc ou « Romain ».

Pourquoi ces populations n'ont-elles pas continué à user de l'antique procédé consistant à accoler au nom du propriétaire un suffixe celtique *iacus,* qui en faisait un nom de lieu ?

On ne remarque peut-être pas assez que, au début, c'est bien ainsi qu'elles ont procédé. Aux confins linguistiques du français et du flamand, on remarque, en France et en Belgique, bon nombre de noms où le suffixe celtique *-iacus* est accolé à un nom d'homme germanique. Ainsi, sur Achar a été formé *Achariacus* = Achery (Aisne), sur Carl *Carliacus* = Charly (Aisne), sur Childeric *Childericiacus* = Haudrecy (Ardennes),

1. Dans la vallée du Rhône, les Bourguignons ayant pratiqué avec les indigènes le régime de l'*hospitalité*, qui laissait au domaine son individualité, la toponymie ne changea pas. Sur ce régime, cf. F. Lot, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, année 1928, p.975-1011. On imagine, il est vrai, que les localités dont les noms se terminent en *-ans* et *-ange*, *-inges* en Suisse romande, en Bugey, dans une partie de la Franche-Comté, représentent des fondations burgondes. Il n'est pas douteux, à mon avis, qu'elles sont dues à des colons alamans. Les objections de M. Ernest Muret (dans la *Revue de linguistique romane*, t. IV) ne m'ont pas convaincu. Voir ma réplique dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XCII, 1931, p. 414. En Aquitaine, les Goths pratiquèrent, eux aussi, le régime de l'hospitalité, mais leur domination dura moins d'un siècle (418-507) et n'a laissé aucune trace.

2. L'idée que ces localités seraient de « nouvelle formation », c'est-à-dire qu'elles n'auraient pas été habitées à l'époque celtique et romaine, nous paraît inconcevable. Schiber (p. 52) observe justement que la localité ne commence pas à exister seulement le jour où elle prend le nom germanique de son propriétaire. H. Witte (*Deutsche u. Keltoromanen*, p. 32) a montré qu'en Alsace bien des localités existaient antérieurement à l'époque où elles ont pris un nom germanique.

sur Rathar *Rathariacus* = Raray (Oise) etc. [1]. Le plus souvent le suffixe sous sa forme romane aboutit à *-ies, -iée, -ie,* dérivé peut-être de *-iacas*. Ainsi, dans le Nord, Bermeries (*Bertmeriacas*), Landrecies (*Landericiacas*), Obrechies (*Albericiacas*), Wargnies (*Wariniacas*) [2]. Ces formations sont fréquentes en Belgique [3]. De leur côté les Germains conservèrent les noms de localités d'origine celtique ou gallo-romaine en rendant le suffixe *-iacum* par *-ick* en flamand, par *-ich* en allemand [4].

On rencontre aussi des finales en *-gnies* ou *-gnée* qui ne peuvent dériver que d'un *-iniacas*, où la syllabe *-in*, est d'origine obscure. Il existe en Belgique, et dans le Nord de la France quantité de localités de ce type : Agnelée (Allo, *Alliniacas*), Baugnies (Baldo, *Baldiniacas*), Ramignies (Ramo, *Raminiacas*), Audignies, Baudignies, etc. God. Kurth, qui les a étudiées plus particulièrement [5], relève 54 localités du Hainaut de ce type : 13 ont un radical incontestablement latin, 15 germanique, 7 latin ou germanique, le reste d'origine inconnue. Dans le Nord de la France, sur 33 localités, 3 seulement ont un radical germanique. « Ce tableau montre que plus nous avançons vers le Sud, plus le nombre des noms en *ignies* auxquels on peut accorder la germanicité primitive (*sic*) diminue. C'est ainsi que dans le dép. de l'Aisne, sur 101 noms terminés en *ignies* ou *igny*... il n'y en a aucun qui ait une forme primitive terminée par *-enghien* ; 30 au contraire présentent la désinence *iacum* et les autres n'offrent pas de formes anciennes. La désinence apparaît donc comme une sorte de zone neutre où se pressent sous un même costume des noms de deux nationalités [6] ».

Les suffixes *-iacus, -iniacus* étaient donc encore en usage lors de l'installation des Germains dans la *Belgica* et la *Germania* romaines et les envahisseurs les ont partiellement adoptés.

---

1. Longnon, p. 82-84 ; Kaspers, *Etymol. Untersuchungen* (Halle, 1918), p. 301 à 307 (41 exemples) ; Kurth, I, 479 ; P. Skok, p. 204-209.

2. Longnon, p. 85 ; God. Kurth, *Frontière linguistique*, p. 323-332. A. Vincent, *Noms de lieu de la Belgique*, p. 79. Pour la Suisse, cf. Jaccard, p. XIII-XIV.

3. On en trouvera 44 exemples dans Vincent (p. 79-81).

4. Longnon, p. 86, n° 286, et surtout Kurth, I, 482-487 ; Vincent, p. 60.

5. Kurth, I, 325-331. Cf. Vincent, p. 81-83.

6. *Id.*, I, 336.

Mais ce suffixe devait subir inévitablement les effets de l'usure, non seulement parce que la langue celtique achevait alors de disparaître [1], mais parce que la prononciation latine vulgaire assourdit cette finale dans le Nord de la Gaule. Au Ve siècle, dans *acum* ou *iacum*, la gutturale sonne encore si distinctement que Bretons et Francs la font passer dans leurs emprunts [2]. Vers le VIIe siècle elle a pris un son mouillé qui aboutira, selon les régions, à une finale *ai*, *ieu*, *i*, *é*, finale mal distincte [3]. Pour les localités anciennes la force de la tradition a pu conserver leur nom. Pour les localités de « nouvelle formation », soit par la remise en culture, soit par le changement de propriétaire, on abandonne le suffixe devenu insuffisant pour constituer un nom de lieu. On use à la place du procédé de la *composition* [4].

Il n'était pas inconnu sous l'Empire, on l'a vu plus haut, mais l'usage, comme officiel [5], du suffixe *iacus* ne lui permet-

1. Il ne serait pas impossible que la langue celtique se fût prolongée assez tard (Ve siècle) dans les régions reculées habitées par les *Morini*, les *Menapii*, les *Nervii*.

2. Les Bretons qui envahirent l'Armorique au Ve siècle y trouvèrent des noms de *fundi* en *-ac* et les adoptèrent. Le long de la Vilaine les localités en *ac* et *é* sont enchevêtrées. Celles-ci représentent l'évolution normale du suffixe *acum* dans l'Ouest. Celles-là sont des localités jadis bretonnes de langue, romanisées vers le XIe siècle, mais gardant la finale *-ac* adoptée par les envahisseurs. Voir J. Loth, *Les langues romane et bretonne en Armorique* (dans la *Revue Celtique*, 1909). Sur l'adoption de *acum* par les Germains de Belgique et des provinces rhénanes, voir Kurth, I, 481-487 ; Vincent, p. 60; Longnon, p. 87 ; W. Kaspers, *Die acum Ortsnamen des Rheinlandes* (Halle, 1921).

3. Longnon, p. 85, nº 279. On trouvera un tableau des diverses finales dérivées de *acum*, *iacum* dans W. Kaspers, *Etymologische Untersuchungen* (Halle, 1918), p. 9-15 et P. Skok, *Die mit den Suffixen -acum, -anum und -uscum gebildeten Süd-französischen Ortsnamen* (Halle, 1906), p. 10-27. Le Luxembourg de langue romane offre une particularité curieuse : il laisse tomber le suffixe et dit, par exemple, Remagne, au lieu de Remagny. Voir Kurth, I, 510.

4. Dans les parties germaniques on substitua le suffixe *-ingen* au suffixe *-iacus*. Voir Longnon, p. 175-176. Cf. plus loin, p. 229, note 3.

5. Le nom et les limites du domaine, une fois gravés sur la *forma* ou carte cadastrale, étaient immuables. Voir Fustel de Coulanges, *L'Alleu et le domaine rural*, p. 248; Dom Leclercq dans Cabrol et Leclercq, *Diction. d'Archéol.*, t. V, 2e p. (1922), col. 2705.

tait pas de se développer. A partir du VIe et surtout du VIIe siècle, il a le champ libre. Alors se répandent les dénominations en *ville* et *cour*. A notre avis, les invasions germaniques n'ont eu sur cette formation qu'une influence indirecte. La cause profonde réside dans l'évolution de la langue romane du Nord de la Gaule.

Que le suffixe ne soit plus senti comme l'instrument qui transforme le nom d'homme en nom de lieu, c'est tellement vrai, que, parfois, on lui adjoint les terminaisons *ville* et *cour*. Ainsi Pixerécourt (Meurthe-et-Moselle) et Corniéville (Meuse) sont formées de Pixeré et de Cornié, dérivés de *Porcariacus* et de *Corniacus* [1]. A côté d'Attigny et de Bétheny on trouve Attignéville et Bethinville (Marne et Vosges) [2]. Les termes *cour* et *ville* ont été ajoutés pour donner plus de consistance à ces noms qui ne déterminaient plus suffisamment un nom de lieu. Des exemples de cette formation secondaire, où le nom terminé par une finale *-i* ou *-e* venant de *-iacus* joue le rôle d'une sorte de déterminatif-adjectif [3], sont fréquents dans les départements de l'Aisne, de la Marne : Evergnicourt (*Abriniaca curtis*), Aguilcourt (*Aculiaca c.*), Audignicourt (*Aldiniaca c.*), Anguilcourt (*Anguliaca c.*), Agnicourt (*Aniaca c.*), etc. L'addition de *ville* se produit surtout en Lorraine : Butignéville et Vaudéville (*Walduffiaca villa*) dans la Meuse [4], Contréxeville (Vosges), etc.

L'exemple le plus curieux peut-être est fourni par le déplacement des deux localités voisines Soulosse (*Solicia*) et Sommeré (*Solimariaca*, aujourd'hui Saint-Élophe, du nom du saint qui y fut martyrisé, dit-on, vers 362) du dép^t^ des Vosges, arr. Neufchâteau. A une date inconnue, la population se transporta, au moins en partie, à 20 et 25 kilomètres au Sud-Ouest, sur la même voie romaine de Metz à Langres, à l'abri du camp naturel qu'offrait la colline de la Mothe. Les deux nouveaux villages gardèrent leur nom, mais avec addition du terme *court* : Soulancourt et Sommerécourt (Haute-Marne, arr. Chaumont).

1. Kornmesser, p. 2.
2. W. Kaspers, *Die -acum Ortsnamen des Rheinlandes*, p. 31.
3. Longnon, p. 233.
4. P. Maréchal, *Remarques sur le Cartulaire de Gorze* dans *Mettensia*, III, 45, 84.

« Dénominations absurdes, *Solicia curtis* ne signifiant rien, ni en langue germanique ni en roman », observe l'ingénieux dialectologiste auquel est due cette intéressante découverte [1]. M. Bruneau croit trouver dans les formations de ce type un critère permettant de distinguer les établissements nouveaux fondés par les Francs des établissements occupés par eux au Ve siècle. *Solicia curtis* ne pouvant signifier en germanique que « *cour* appartenant à *Solicia* », ne s'expliquerait que par « la succession dans un même lieu de deux séries d'habitants parlant une langue différente et ne se comprenant guère entre eux. Le nom de *Solicia*, accepté par les Germains, ne représentait pour eux qu'un groupe de sons inintelligibles auxquels ils ont ajouté un second terme, clair » [2].

En ce cas ces Germains usant d'un terme latin (*cour*) parlaient la *lingua romana* et la difficulté de s'entendre avec les indigènes n'existait pas. S'ils parlaient le francique, ils auraient dit *Solicingas*, par exemple, et nous aurions, après romanisation de l'ensemble de la population du village, *Solessange* ou quelque chose d'approchant. Une explication plus simple c'est que les villageois ont émigré, non pas à la fin du VIe siècle, comme le suppose M. B., mais à une époque où l'on avait le sentiment qu'un village n'a vraiment de nom que si ce nom se termine par *-court* (ou par *-ville*), surtout en cette région où ce type est si répandu. Naturellement, ces villageois ne peuvent être que des Gallo-Romains.

Ainsi, de même que la diffusion des noms de lieu en *-weiler* dans les régions germaniques n'implique nullement qu'ils soient tous d'origine latine et ne renseigne qu'imparfaitement sur l'ethnographie de ces villages [3], de même les noms de lieu en *-cour* et *-ville* sont impuissants, à notre avis, à nous renseigner sur l'étendue réelle du peuplement franc en Gaule. Leur origine ne doit rien à l'invasion germanique. Leur extension même n'en dépend qu'indirectement.

---

1. Charles Bruneau, *Solimariaca, Solicia, Soulosse* dans les *Mélanges de philologie et d'histoire offerts à M. Antoine Thomas* (1927, p. 61-70), p. 67.
2. *Ibid.*, p. 68.
3. G. Gröber dans le *Grundriss der romanischen Philologie*, X, 424.

IV

En réalité les seuls témoignages assurés que nous possédions d'un peuplement germanique dans les régions romanes de la Gaule, en dehors des frontières linguistiques, sont représentés, 1° par des noms communs de localités, 2° par la dénomination de *lidiles* donnée aux portions de domaine exploitées par des tenanciers.

1° Il est évident que des localités comme Orbais, Rebais, Gambais, ayant leurs correspondantes dans les localités allemandes Orbach, Rossbach, Wambach, doivent leur nom et leur existence à une colonie germanique. Seulement on est étonné de leur petit nombre en dehors des régions limitrophes de la langue germanique.

Sur une soixantaine de noms dérivés de *bac* « ruisseau », relevés par Longnon [1], un tiers est situé dans le Brabant méridional, 7 en Hainaut, 5 en Luxembourg, 2 dans la province de Namur, 2 dans celle de Liége ; en France, 3 dans le département du Nord, 3 dans le Pas-de-Calais, 1 dans les Ardennes, 1 dans la Somme, 3 dans l'Oise, 4 dans l'Aisne, 1 dans la Marne, 1 en Seine-et-Marne, 1 en Seine-et-Oise, 1 en Seine-Inférieure, 1 dans l'Eure, 1 dans le Calvados.

Le mot *stroom* « cours d'eau » n'a donné en France que 3 noms, dont 2 dans le Nord (Etrun, Etrœungt) et 1 dans le Pas-de-Calais (Etrun).

Le mot *lar* « friche » (?) a laissé plus de traces dans des composés en *-ler* ou *-lier*. On en trouve 7 en Belgique [2] (dont 3 en Luxembourg et 2 en Hainaut), 4 dans le Pas-de-Calais, 5 dans la Somme, 2 dans l'Oise, 1 en Seine-et-Oise.

Le mot *loh* « bois » a eu moins de succès : on n'en rencontre qu'un exemple dans la Belgique wallonne [3], 2 dans la Somme, 2 dans la Seine-Inférieure, 1 dans l'Oise [4].

Quant à *ham* « écart » il a passé dans la langue romane du

1. Longnon, p. 211-213.
2. Vincent, *Les noms de lieux de la Belgique*, p. 112.
3. *Id.*, p. 112.
4. Longnon, p. 216, § 884.

Nord de la Gaule (surtout sous le diminutif *hamel*). Cependant, en composition, il peut indiquer un peuplement germanique : ainsi à Bohain (Aisne) *Buchammum* « hameau du hêtre » et à Étinehem (Somme) écrit *Astenhem* au XIIe siècle [1].

Les quatre localités qui portent le nom de La Fère (deux dans l'Aisne, deux dans la Marne) indiquent l'existence d'une petite colonie germanique, bien que le mot *fara* « famille, domaine » soit passé dans la langue vulgaire des localités de l'Aisne puisqu'il est précédé de l'article [2].

Le suffixe germanique *-inga*, *-ingen*, qui sert à transformer un nom d'homme en nom de lieu [3], est instructif. Il est conservé par les populations qui remplacent le germanique par le roman. En Suisse romande, il devient *-ens*, *-ins*, en Franche-Comté *-ans*, en Lorraine *-anges*, en Belgique wallonne *-ange*, *-inges*.

Ces noms, très abondants, représentent le gain de la romanisation, mais ils supposent un peuplement ou un parler germanique préalable [4]. On en relève une centaine en Suisse romande, soit exactement le dixième des noms de commune. Même proportion en Franche-Comté : 175 communes en *-ans*

---

1. Longnon, p. 215, § 878.

2. *Id.*, p. 214, § 875.

3. Ce suffixe a été le tourment de bien des érudits. Persuadés que, à l'époque des invasions, il avait un sens patronymique et s'entendait du petit clan entourant le chef au nom duquel il est accolé, ils ont bâti des théories aventureuses sur le peuplement de l'Europe. Schiber en est encore pénétré. Fr. Kluge a réagi dans son mémoire *Sippensiedlungen und Sippennamen* (*Vierteljahschrift für Sozial -und Wirthschäftsgeschichte*, t. VI, 1908). Cf. Vincent, p. 87-88. — Longnon (p. 175-176) a bien vu que ce suffixe germanique était devenu, en fait, l'équivalent du gallo-romain *-iacus*, du romain *-anus*. Il a relevé la substitution des formes *Salmoringus*, *Scudingus*, à *Salmoriacus*, *Scutiacus* pour deux régions, l'une du Dauphiné, l'autre de Franche-Comté.

4. Peut-être y aurait-il lieu de faire une atténuation à ce sujet, si l'on acceptait que le suffixe *-inga*, *-ingen* était passé dans la langue romane des populations de l'Est de la Gaule, en remplacement du suffixe *-iacus* (cf. plus haut, p. 225 note 4). En ce cas, la population des localités en *-inga*, *-ingen* aurait été, dès le début, de langue romane et le gain du français au cours du moyen âge serait purement apparent.

sur 1804 [1]. En Lorraine, où l'on trouve une couche épaisse de noms de lieu en *-ingen*, il y a une centaine de localités en *-anges* [2]. En Belgique wallonne le nombre est moindre : 22 noms en *-ange*, *-enge*, *-inge* [3].

Mais, en dehors de la « marche » linguistique, ces formations sont en nombre infime. Quand on aura cité Dourdan (Seine-et-Oise), Houdan, Hodenc, Hodeng, etc. en Seine-et-Oise (3 localités), dans l'Oise (1 localité), la Seine-Inférieure (2 localités), le Pas-de-Calais, Hainaut belge ; Sazeran (Seine-et-Oise), Doullens (Somme), Tieffrain (Aube) [4], on aura relevé l'essentiel.

Soit, en tout, en Belgique wallonne une quarantaine de localités, en France une soixantaine, réparties dans les départements suivants : Nord (5 localités), Pas-de-Calais (9), Somme (10), Aisne (7), Marne (3), Aube (1), Ardennes (1), Seine-et-Marne (2), Seine-et-Oise (6), Oise (7), Seine-Inférieure (5), Eure (1), Calvados (1). En admettant même qu'un grand nombre de noms germaniques de hameaux aient échappé aux investigations de Longnon, il n'en demeure pas moins que — en dehors des régions frontières — le nombre des localités portant un nom germanique ne représente dans la Gaule du Nord qu'une proportion tout à fait insignifiante sur le total des noms d'origine romaine ou celtique.

2° Le régime de la grande propriété, sans être exclusif, était prédominant en Gaule. Le grand propriétaire donnait son nom au domaine, mais la majeure partie des terres labourables, prés et vignes qui le composaient étaient divisée en tenures dites

---

1. Voir Ernest Muret dans la *Revue de linguistique romane*, t. IV, 1928, p. 209-211. — Longnon, p. 198-202. Que ces noms représentent des établissements bourguignons, comme le veulent Longnon et Muret, ou alamanniques, comme nous le croyons (cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1931 414), la chose est ici secondaire.

2. Schiber, p. 84, note 2 ; cf. p. 47-48 ; Longnon, p. 218-221.

3. Vincent, p. 89. Ajouter (p. 3-38) : Aubange (Luxembourg), Curange et Otrange (Limbourg).

4. Longnon, p. 217. Les noms en *-ain*, comme Bermerain dans le Nord, Beauvechain et Gottechain dans le Brabant wallon (Vincent, p. 108 et 109), se rencontrent dans des régions de marche linguistique.

« manses ». Selon la condition du tenancier, ceux-ci étaient qualifiés « ingenuiles » pour les colons, « serviles » pour les esclaves ruraux. Il existait aussi une troisième catégorie, celle des manses « lidiles » [1]. Ces derniers s'entendent exclusivement de manses affectées à des tenanciers germaniques, les « lides » ou « lètes » [2]. Il est parfois question d'eux dans les polyptyques de l'ère carolingienne, mais rarement. Ainsi on ne rencontre pas de manses lidiles dans les polyptyques de Saint-Remy de Reims, de Montierender, etc.

Le polyptyque de Saint-Germain-des-Prés parle, au contraire, à bien des reprises, de « lides ». Mais, à y regarder de près, on s'aperçoit que ces lides ne figurent pas dans tous les domaines. Même là où on les trouve ils ne constituent qu'une faible minorité. Ils forment des ménages mixtes (colon et lide ou lide et colone) et tiennent des manses « ingénuiles » [3]. Le seul domaine où ils soient en nombre et cultivent des manses qualifiés « lidiles » est Boissy-Mauger dans l'Orne (arr. de Mortagne, cant. de Rémalard). Ces manses sont au nombre de 25, contre 31 1/2 « ingenuiles » et 25 1/2 serviles. Ici même ils ne forment donc pas la majorité, mais il est certain qu'il y a eu en cette localité, pour une raison inconnue, un peuplement germanique d'une certaine importance.

On a remarqué que même dans la région messine on trouve peu de traces des lides. Pour les rencontrer en nombre appréciable, il faut arriver jusqu'à Echternach (Luxembourg), Prüm, jusqu'à la région actuelle de Maestricht, jusqu'à Worms sur le Rhin. Ils apparaissent nombreux en Frise et en Saxe [4].

Si le peuplement germanique du Nord de la Gaule avait eu l'extension qu'on lui suppose, il n'y a aucune raison pour que le nombre des lides et des tenures « lidiles » ne fût pas considérable. Dans les textes qui peuvent nous éclairer sur la condition des classes agricoles il apparaît insignifiant ou nul.

Il est vrai que si l'on rapproche des *lides* des lois barbares

---

1. Fustel de Coulanges, *L'Alleu et le domaine rural*, p. 401.

2. Maurice Kroell, *Étude sur l'institution des lètes en droit franc* (1912), Extrait des *Études d'histoire juridique offertes à Paul-Frédéric Girard*.

3. Chap. XIII : *de Buxido*, éd. Longnon, p. 198-199.

4. Kroell, p. 40 (164) à 60 (184).

et des polyptyques les *laeti* du Bas-Empire, auxquels étaient concédées des *terrae laeticae* [1], on peut augmenter très sensiblement l'extension du peuplement germanique de la Gaule septentrionale. Ces gens, d'origine germanique, apparaissent dans la *Notitia dignitatum* [2], répartis en douze préfectures relevant du général de l'infanterie : 1° des Teutoniciens à Chartres ; 2° des Bataves et des Suèves à Bayeux et à Coutances ; 3° des Suèves au Mans ; 4° des Francs à Rennes ; 5° des Lingonais (?) « en divers lieux de la première Belgique » ; 6° des Acti (?) à Ivois (Carignan) en première Belgique ; 7° des Nerviens à Famars en seconde Belgique ; 8° des Bataves « Nemetacenses » à Arras ; 9° des Bataves « Contraginnenses » à Noyon en seconde Belgique [3] ; 10° des « Gentils » à Reims et à Senlis ; 11° des « Lagenses » près de Tongres en Germanie seconde ; 12° des « Gentils » Suèves à Clermont (Auvergne).

Ils apparaissent campés dans ou près des villes, gardant des nœuds de routes [4]. Ils sont formés de débris de peuplades germaniques, tels les Bataves auxquels les Francs ont enlevé leur patrie au début du IVe siècle et qui ont été recueillis par l'Empire [5], tels les Suèves fuyant les Hérules et autres peuples. Il y a même parmi eux des sujets gaulois de Rome, tels les Lingonais et les Nerviens. Si bien qu'on peut hésiter à voir en ces *laeti* des prisonniers de guerre transformés en soldats-laboureurs. Mais ce n'est pas le moment de discuter de leur origine et de leurs fonctions.

Rappelons seulement qu'un certain nombre de noms de lieux attestent leur existence. Ces noms ont été donnés par les populations gallo-romaines à des campements ou à des domaines occupés par ces Barbares. Longnon [6] a relevé avec soin ces déno-

1. Ce rapprochement, qui, d'ailleurs, soulève des objections, est fait, entre autres, par M. Kroell, *loc. cit.*, p. 6 (103).

2. Édition Otto Seeck, p. 216.

3. *Contraginnum*, où se tient un groupe de Bataves, est Condren près de Noyon et *Nemetacus*, où sont d'autres Bataves, est la cité romaine d'Arras. Cf. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VIII, p. 83, note 5.

4. C. Jullian, *op. cit.*, t. VII, p. 86 ; Ludwig Schmidt, *Geschichte der deutschen Stämme*, t. II, p. 279, 383-384.

5. L. Schmidt, t. II, p. 279.

6. *Noms de lieu*, p. 127-137. Ne pas oublier que, à côté du peuplement

minations. Il a observé notamment autour de Reims « dans la banlieue occidentale où elles sont disposées en demi-circonférence des localités dénommées Bourgogne, Aumenancourt, Villers-Franqueux, Gueux et Sermiers, ainsi qu'une voie antique, le chemin de Barbares. Bourgogne, en latin *Burgundia* ou *Burgondia*, indique la résidence d'individus appartenant à la race des Burgondes. Le nom d'Aumenancourt, qui, dans plusieurs textes carolingiens, se présente sous les formes *Curtis Alamannorum* ou *Alamannorum curtis* désigne un domaine rural ou un village habité par des individus de race alamannique. Le sens de Villers-Franqueux (*Villare Francorum*) n'est pas moins transparent. « Gueux » dans le polyptyque de Saint-Remy de Reims, dressé au milieu du IXe siècle, est appelé *Gothi*. Quant au vocable de Sermiers (*Sarmedus*) dans le même document, il paraît représenter le nom des Sarmates. Enfin le nom du chemin de Barbarie, voie antique tracée au pied de la Montagne de Reims et rejoignant la voie de Soissons, est des plus intéressants (elle desservait Sermiers et Gueux)... Les *laeti gentiles* de cette région appartenaient vraisemblablement aux nations les plus diverses, d'où l'impossibilité de les désigner par un ethnique quelconque : sans doute il faut dans les Burgondes de « Bourgogne », les Alamans d'Aumenancourt, les Francs de Villers-Franqueux, les Goths de Gueux et les Sarmates de Sermiers, reconnaître à la fois les *laeti gentiles* de la *Notitia dignitatum* et les Barbares dont le chemin de Barbarie conserve le vague souvenir » [1].

Ajoutons que les formes archaïques « Aumenancourt » et « Villers-Franqueux », qui présentent un génitif pluriel pétrifié, peuvent difficilement être postérieures au IVe siècle [2] et sont contemporaines de l'installation, forcée ou non, de ces Barbares. Au moment où Clovis se rendit maître de la Gaule, ces populations létiques étaient sans doute déjà romanisées. Si elles ont pu

---

germanique, il y a eu le peuplement sarmatique, tout aussi important, au IVe siècle, et même un peuplement africain (les *Mortagne*) ; au siècle suivant, un peuplement alanique (*Alagne*, *Allaines*) et breton (*Bretagne*, *Bretenoux*, *Berthenoux*). L'influence linguistique de ces petites colonies est inexistante.

1. Voir Longnon, p. 127-137.

2. Cf. plus haut, p. 205.

exercer une certaine influence ethnique sur la population du Nord de la Gaule, leur influence linguistique apparaît nulle [1].

V

Les noms en *-ville* en Normandie [2].

La fréquence des noms de lieu terminés en *-ville* frappe toute personne parcourant les départements correspondant à l'ancienne Normandie, particulièrement la Seine-Inférieure. Comme dans les autres régions où ce phénomène se rencontre, le premier terme est un nom de personne [3]. Mais ici une particularité, que seule la philologie pouvait réveler, se présente à nous : le nom du propriétaire ou seigneur est très souvent « normand », c'est-à-dire danois.

Nous disposons donc d'un critère, qui nous faisait défaut pour le reste de la France, pour établir la race, sinon des

1. Pour dire toute ma pensée, je ne suis pas persuadé que les noms de lieux attestant un peuplement étranger soient tous en rapport avec l'installation des lètes. On constate que, les plus souvent cités, les Bataves, n'ont laissé aucune trace dans la toponomastique. Et ce n'est que par conjecture qu'on rapproche les lètes suèves d'*Allemagne* (Calvados), *Almenèches* (Orne). Aucune trace ni des Teutons de Chartres, ni des Francs de Reims. Au contraire, la plupart des localités dont le nom est formé sur celui d'une peuplade barbare n'ont pas de rapport avec la liste des préfectures létiques de la *Notitia dignitatum*. Seul, l'exemple de Reims étudié par Longnon est à retenir.

2. Longnon, *Les Noms de lieu de la France*, 2e fasc. (1922), p. 279-300. Et surtout Charles Joret, *Des Caractères et de l'extension du patois normand, étude de phonétique et d'ethnographie* (Paris, 1883), p. 17-101 ; étude reprise et améliorée dans *Les Noms de lieu d'origine non-romane et la colonisation germanique et scandinave en Normandie*, Rouen-Paris, 1913, 68 pages gr. in-8 (extrait revu, complété et refondu d'un mémoire publié à l'occasion du *Millénaire normand* de juin 1911). Les travaux des savants scandinaves, Anders, Pedersen, Esaias Tegnér, A. Fabricius, J. J. Worsaae, Jakob Jakobsen, sont cités et critiqués dans ce dernier travail. Voir enfin H. Prentout, *Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie*, Caen, 1911, p. 249-271, 289 (*Mémoires de l'Académie de Caen*, vol. supplémentaire). On trouvera de petites cartes des noms en *-ville* dans Raoul de Félice, *La Basse Normandie* (1907), p. 289, fig. 70.

3. Le déterminé peut indiquer aussi la configuration du sol, une position : *Briqueville* (*brique* = pont), *Canapeville* (*canape* = éminence), *Criqueville*, (*crique* = anse), *Vatteville* (*vattr* = eau), *Longueville*, *Querqueville* (*querque* = église) etc.

habitants du village, du moins de leur seigneur. Cependant le relevé des localités en *ville* dont le déterminé [1] est un nom d'homme scandinave ne nous donnera pas tout, car il est arrivé que des Normands convertis ont pris des noms francs, Rollon, tout le premier, qui devient Robert, en sorte que certains noms en *ville* formés au xe siècle seulement ne peuvent être distingués pratiquement de composés du même genre remontant aux VIe ou au VIIe siècle [2].

Ces noms se rencontrent surtout dans le Roumois et le pays de Caux, sur la rive droite de la Seine, à gauche sur le cours inférieur du fleuve, ainsi qu'en Lieuvin, dans le pays d'Auge, la plaine de Caen, le Bessin, le Cotentin. Ils sont rares ou même inexistants dans une large bande formant la partie méridionale de la province : Avranchin, Le Houlme, Alençonnais, Hiémois, Corbonnais, Evrecin [3]. Cette répartition s'explique fort bien. Les conquérants se sont établis le long des côtes et sur le cours inférieur de la Seine. Installés à Rouen, les ducs ont dû, en outre, faire à leurs fidèles d'abondantes distributions de terres dans les régions voisines [4], d'où la prédominance des noms en *ville* dans le département actuel de Seine-Inférieure.

---

1. Avertissons que Joret, dont nous reproduisons les exemples, appelle *déterminé* le nom d'homme que Longnon qualifie de *déterminatif*.

2. Joret (*Millénaire*, p. 59-62) répartit, à l'exemple de L. Jakobsen (dans *Danske Studier*, année 1911, p. 59-84), les noms en *-ville* en 4 classes : 1° déterminé franc : *Barangeville* (domaine de Béranger) ; 2° déterminé franc ou scandinave : *Audouville* (domaine d'Audulf) ; 3° déterminé scandinave, probablement, mais non certainement, danois : *Auzouville* (domaine d'Asulfr) ; 4° déterminé sûrement danois : *Acqueville* (domaine d'Aki). Jakobsen donne une 5e classe (2 noms islandais ?).

3. Joret, *Patois*, 63.

4. Cf. plus haut p. 221-223, le rôle de Paris et de Metz pour les noms en *-cour* et *-ville* de l'ère mérovingienne. C'est, je crois, par une distribution des fiefs qu'il faut entendre le passage où Dudon de Saint-Quentin rapporte que, huit jours après son baptême, Rollon « cœpit meteri terram verbis suis comitibus atque largiri fidelibus... illam terram suis fidelibus funiculo divisit » (éd. Lair, p. 171). L'idée que Rollon a fait procéder à l'arpentage de la Normandie, préconisée par les érudits français et scandinaves, y compris Prentout (p. 219-221), me semble d'une criante invraisemblance. Si les inféodations de Rollon furent faites oralement (*verbis suis*) c'est que l'écrit disparut en Normandie pour les contrats et donations pendant un siècle. Un acte du duc

Ces noms de lieux en *-ville*, dont le « déterminé » est un nom d'homme danois, impliquent-ils le peuplement scandinave de ces localités ? Incontestablement pour Longnon : « on peut affirmer d'une façon générale que ces noms de lieu en Normandie sont dus aux compagnons de Rollon ou à leurs descendants immédiats » [1]. Seulement cette finale *ville* étant romane, la conséquence, qui semble échapper à Longnon, mais non à Joret [2], c'est que Rollon et ses compagnons n'ont pu former ces noms de lieu que lorsqu'ils usaient déjà du français et tendaient à perdre leur idiome scandinave.

Mais quelle qu'ait été la rapidité de la disparition du danois en Normandie, c'est retarder beaucoup la formation de ces nouveaux noms de lieu.

L'hypothèse du peuplement scandinave des localités en *-ville* est, d'ailleurs, aussi inutile que celle dont nous avons fait la critique pour le reste de la France. Elle est seulement moins inconsidérée. En effet, si en des régions, telle la Beauce, où pullullent les noms en *-ville*, aucune dénomination géographique (lieux-dits, hameaux, accidents du sol) n'est germanique [3], au contraire, en Normandie, les dénominations de ce genre sont extrêmement fréquentes. Elles s'expliqueraient naturellement par la violence de la conquête et l'installation d'une population nouvelle, ce qui n'est pas le cas dans la région parisienne.

Néanmoins, il est également certain que ces nouveaux venus ne représentaient qu'une minorité au regard des indigènes. S'ils s'étaient installés en masse, comme les Saliens entre la Forêt Charbonnière et la Mer du Nord [4], comme les Bretons en

---

Richard II en faveur de Saint-Ouen de Rouen est significatif : « quae omnia atavus Rolphus prœnominato loco partim restituit, partim et dedit, sed propriis cartulis ad noticiam futurorum minime descripsit. Huic subnectimus cessioni quae etiam avi nostri industria simili modo absque cartarum notamine concessit » (cité par Lucien Valin, *Le duc de Normandie et sa cour* 1909, p. 145 note 1). Cf. F. Lot, *Études sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, p. 75.

1. *Noms de lieu*, p. 294.

2. *Patois*, p. 68-69 ; *Millénaire*, p. 59.

3. Cf. plus haut, p. 203.

4. Le peuplement massif des Francs Saliens s'était arrêté bien avant la mainmise de Clovis sur la Gaule. Les séjours de son père et de ses parents, Tournai, Cambrai, n'ont même pas été germanisés et sont demeurés toujours

Armorique [1], la population de trois ou quatre de nos départements normands parlerait aujourd'hui encore un patois scandinave, comme on parle flamand en Belgique, breton en trois de nos départements armoricains.

Pour que les Normands aient perdu, et très vite, l'usage du danois, il faut nécessairement qu'ils aient été peu nombreux et qu'ils se soient installés en ordre dispersé, si bien que, deux générations après la conquête, Rouen avait perdu l'usage du danois, qui ne se conservait qu'à Bayeux et sans doute aussi sur les côtes [2].

Si les noms en *-ville* où le nom de personne est norois témoignent incontestablement que le nouveau seigneur est un

---

de langue romane. Le repeuplement de l'extrême Nord de la Gaule par les envahisseurs se place au IVe et dans la première partie du Ve siècle. Il ne s'est étendu, consolidé même, que plus tard, et, au sud d'une ligne tirée de Liège à Calais, il n'y a eu que des établissements assez rares et isolés. Voir G. des Marez, *Le Problème de la colonisation franque et du régime agraire dans la Basse-Belgique* (*Mémoires de l'Académie roy. de Belgique, Classe des Lettres*, série in-4°, 1926). Et aussi Godefroid Kurth, *La frontière linguistique dans le Nord de la France*, Bruxelles, 1896-98, 2 vol. in-8°, avec carte (*Mémoires couronnés... Acad. Belgique*). — La Forêt Charbonnière courait, non de l'Ouest à l'Est, mais du Sud au Nord. Après avoir séparé les Nerviens des Éburons, la Belgique seconde de la Germanie inférieure, elle fit barrière entre la Neustrie et l'Austrasie. Voy. H. Van der Linden dans *Revue belge de philologie et histoire*, t. II, 1923, p. 203-214.

1. J. Loth, *Les langues romane et bretonne en Armorique* (*Revue Celtique*, année 1909).

2. Dudon de Saint-Quentin, protégé des ducs et instruit des traditions de leur famille, nous apprend que le 2e duc, Guillaume, voulant que son jeune fils, Richard, n'oubliât pas le danois, l'envoya à Bayeux « quoniam quidem Rotomagensis civitas romana potius quam dacisca utitur eloquentia et Baiocacensis fruitur frequentius dacisca lingua quam romana » Et il le plaça sous la direction de Botho « fruens loquacitate dacisca eamque discens tenaci memoria » (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, éd. Jules Lair, 1865, in-4°, p. 221-222). Richard étant né en 933, le fait se place vers 940, en tout cas avant le 17 décembre 942, date de l'assassinat de Guillaume Longue-Épée (Phil. Lauer, *Le règne de Louis IV d'Outremer*, p. 87-88). Ainsi, une trentaine d'années après la cession du pays aux Normands, les gens de la cour ducale résidant à Rouen perdaient l'usage du norois, sauf des exceptions comme ce Botho « à la mémoire tenace ».

« Normand », ils attestent d'une manière non moins inconstestable que ses sujets, eux, ne sont pas « Normands » [1].

Il n'y a présomption de peuplement scandinave que lorsque les deux parties du composé sont des termes norois. Le correspondant norois de *ville* étant *tot*, on est en droit d'assigner une origine scandinave à des villages tels que *Bennetot*, *Quettetot*, *Sassetot*, tirant leurs noms de seigneurs tels que *Björn*, *Ketell*, *Saxi*, villages dont les correspondants romans sont *Berneville*, *Quetteville*, *Sasseville* [2].

Néanmoins, « ces noms composés d'un radical norois comme déterminant et d'un nom de personne comme déterminé sont relativement assez peu nombreux dans la toponomastique normande » [3].

Cette observation doit achever de nous rendre prudents et nous mettre en garde contre l'idée d'un peuplement scandinave massif en Normandie, malgré la richesse de l'élément norois dans la toponomastique de la région.

Cette richesse cependant saute aux yeux. Que de localités où l'on trouve des radicaux norois pour la configuration du sol, les eaux et forêts, les habitations agglomérées ou isolées! Citons par exemple [4] :

vic « anse » (du norois *vik*), *crique* « baie, anse » (*kriki*), *hoc* « pointe de terre » (*huk*), *nez* « cap » (*ness*), *hève* « tête, promontoire » (*hœvudh*), *esnéque* « roches en forme de bateau » (*snekja*), *grunes* « écueils » (*grunn*), *houme*, *homme*, *hou* « île » (*holmr*), *heu* « éminence » (*höi*), *hogue* « élévation » (*haugr*), *haule* « colline » (*hallr*), *dieps* « bas fonds » (*djup*), *houle* « creux » (*holr*), *dale* « vallée » (*dalr*) ; — *fleu*(*r*) « estuaire » (*flôdh*) ; — *clive* ou *clif* « côte » (*klif*), *li* « pente boisée » (*hlîdh*), *ecré* « ligne d'écueils » (*sker*), *hâvre* ou *hable* « port » (*höfn*), *hague* « enclos, pâturage » (*hagi*) ; — *mare* « étang » (*marr*), *bec* « ruisseau » (*bekkr*), *londe* « bois (*lundr*) *bosc* ou *bos* « bois », *tuit* ou *thuit* « enclos, essart »

1. Jules Sion (*Les Paysans de la Normandie orientale*, 1909) a fait preuve de bon sens en se refusant à tenir compte des noms en *-ville*. Sur sa carte de la Seine-Inférieure au 500.000e il n'a porté que les noms de communes, hameaux, fermes en *-tot*, *-fleur*, *-bœuf*, *-dale*, p. 128-129.

2. Nous empruntons ces exemples à Longnon, p. 296.

3. Joret, *Millénaire*, p. 55.

4. *Ibid.*, p. 29-54.

(*thveit*), *apple* « pommeraye » (*apal*), *torn* « épinaye » (*thorn*) ; — *gard* « enclos, jardin » (*gardhr*), *hus* « maison» (*hus*), *cotte* « cottage » (*kot*), *torp* « village, hameau » (*thorp*), *beu*(*f*) « chaumière » (*budh*), *bu* « maison, domaine » (*bû*), *tot* équivalent de *villa* en roman [1]. — Même des termes de civilisation : *brique* « pont » (*bryggja*), *querque* « église » (*kirkja*).

Quand on a passé en revue les innombrables localités dans le nom desquelles on retrouve ces radicaux, quand on se rappelle que la langue maritime est toute « noroise » [2], on a l'impression que la région a été submergée par les « Normands ». Seulement cette impression est en contradiction avec la faiblesse numérique des bandes de pirates scandinaves et aussi avec la rapide disparition du « norois » en Normandie. L'antinomie est évidente et déconcertante. Tentons de la résoudre.

La grande majorité de ces radicaux ont commencé par être des noms communs. Encore aujourd'hui quantité de noms de lieu formés d'un élément norois sont précédés de l'article, ce qui est significatif. On dit *la* Grunne, *le* Houlme, *le* Hou, *le* Bec, *le* Hâvre, *le* Torp, *le* Tuit, *le* Bosc, *la* Hague, *la* Londe. Même des radicaux qui ne se trouvent plus qu'en composition, comme déterminants (*beuf*, *fleur*, *gard*, *hus*, même *tot*), ont été très probablement des noms communs [3]. Cette constatation prouve l'influence du vocabulaire topographique norois sur la langue romane des populations assujetties à Rollon. Mais, en même temps, elle interdit d'attribuer nécessairement à une population parlant « norois » des dénominations telles que le Torp, le Tot, le Bec. Celles-ci peuvent être le fait de paysans francs usant de termes nouveaux qu'ils ont appris de leur sei-

1. Longnon (p. 290) rend *tot* par « masure », ce qui est admissible au sens ancien du mot (*mansura* = *mansus* « exploitation rurale). Mais il le prend au sens moderne, ce qui entraîne son imagination à une interprétation amusante : « *tot* fut employé par les compagnons de Rollon pour désigner, soit seul, soit combiné avec un autre élément, certaines des habitations qu'ils se construisaient là où l'on voyait encore sur le sol des traces des villages et des hameaux qu'avaient ruinés les incursions des pirates ».

2. Joret (*Millénaire*, p. 27) en relève bon nombre. Cf. Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. I (1899), p. 111. — Hjalmar Falk, *Altnordisches Seewesen*, Halle, 1912. p. 38-122 (*Wörter und Sachen*, t. IV).

3. Cf. *Millénaire*, p. 54.

gneur et de son entourage. Et cette remarque a son contre-coup sur la catégorie des noms de lieux où les deux termes sont norois. Nous avons admis plus haut qu'ils impliquaient, pour ces localités un peuplement scandinave. Cette concession est donc aventurée.

On peut affirmer que la richesse même des radicaux norois en Normandie prouve la rapidité de l'assimilation des conquérants aux indigènes, tout au moins l'abandon de leur langue pour la langue française. En effet c'est quand une classe sociale bilingue renonce à une de ses deux langues qu'elle verse dans l'autre une bonne part du vocabulaire de l'idiome délaissé. L'Angleterre offre à cet égard un exemple saisissant. Pendant deux siècles et plus, l'anglo-saxon et le français vivent côte à côte s'ignorant presque entièrement. Mais quand, vers le milieu du XIVe siècle, les hautes classes rejettent l'usage du français, elles transportent dans le vocabulaire de l'anglais des milliers de termes français. On a supposé qu'il en avait été de même au Ve siècle, quand les Bretons insulaires abandonnèrent le latin et revinrent à leur idiome celtique : ils enrichirent brusquement ce dernier de quelques centaines de termes latins [1].

En Normandie, ce phénomène s'est produit à une allure accélérée. La coexistence du parler norois et du français chez les conquérants n'a duré que le temps d'une génération à Rouen, de deux ou trois en Basse Normandie. Dès la seconde moitié du Xe siècle la classe guerrière avait renoncé au danois, mais, en adoptant le français, elle l'avait inondé de termes norois, du moins dans la toponomastique et la langue maritime [2], car la langue continentale ne renferme presque pas de mots scandinaves [3]. Les désignations données par les seigneurs danois aux accidents du sol furent naturellement tout de suite adoptées par leurs sujets francs.

S'il s'était formé véritablement un peuplement scandinave, même par îlots, ces localités auraient opposé à la romanisation

1. Cf. F. Lot, *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin ?* dans le *Bulletin Du Cange*, t. VI, 1931, p. 118.

2. Joret (*Patois*, p. 94-97 ; et *Millénaire*, p. 27-29) en donne un copieux relevé.

3. On ne trouvera que peu de mots danois passés dans le patois normand observent Joret (*loc. cit.*) et Prentout (p. 262).

une résistance tenace, comme ce fut le cas ailleurs [1]. Rien de pareil ne se présente à nous.

La colonisation normande de la Basse-Seine ne doit pas être imaginée comme une migration de peuple. Elle résulte de la conquête du cours inférieur de la Seine et d'une zone côtière, depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'à celle du Couesnon, par des bandes de pirates sous la conduite de Rollon. Pour mieux dire, c'est dans cette région que furent refoulés les pirates qui, de 896 à 910, avaient poussé des pointes de tous les côtés, en Bourgogne, en Aquitaine, en Neustrie, en Flandre [2]. Ces pirates étaient peu nombreux : 3 à 4000 guerriers au plus [3].

En admettant que chacun d'eux ait reçu une terre, cela ferait autant de « fiefs ». Aux XIIe et XIIIe siècles, le duc de Normandie avait environ 600 vassaux [4] pourvus d'un fief de haubert et

1. On sait que la frontière linguistique entre le roman et le germanique ne s'est déplacée que d'une manière peu sensible là où ces deux langues sont en contact, en Belgique, en Lorraine, en Suisse. Les îlots mêmes sont très résistants (Got. Kurth, *op. cit.*, t. II).

2. Éd. Favre, *Eudes roi de France*, p. 189-193 ; — Aug. Eckel, *Charles le Simple*, p. 60-75 ; — Walther Vögel, *Die Normannen und das fränkische Reich bis zur Gründung der Normandie (799-911)*, Heidelberg, 1906, p. 373-402 ; — Johannes Steenstrup, *Normandiets historie under de syv færste hertuger (911-1066)*, Copenhague, 1925, p. 87 et suiv. (*Memoires de l'Académie roy. de Danemark*, 7e série, section des Lettres, t. V, n° 1).

3. On ne sait où Joret (*Patois*, p. 18) a pu prendre le chiffre de 20.000 pour celui des compagnons de Rollon. Une flotte de 100 voiles représentait une grosse expédition. Chaque navire transportait de 60 à 70 hommes au plus (Favre, *op. cit.*, p. 187 et 214 ; Vogel, p. 371). L'invasion qui aboutit à la constitution d'une « Normandie » sur la Seine-Inférieure commença très petitement : en 896 Hundeus n'avait que cinq barques, donc 300 hommes (*ibid.*, p. 187). L'armée de Rollon grossit beaucoup dans les dix premières années du Xe siècle, mais elle fit aussi des pertes graves dans ses expéditions, notamment au siège de Chartres. Si le chef des pirates traita avec le roi des Francs en 911, c'est qu'il était affaibli. Dudon de Saint-Quentin (p. 176) rapporte que, pour repeupler le pays, Rollon eut recours à ses guerriers (*suis militibus*), mais aussi *advenis gentibus*. Ses « compagnons » n'étaient certainement pas nombreux. Quant à les imaginer (avec Fabricius et autres) mariés et pères de famille, c'est une hypothèse qui ne repose sur rien. Cf. Prentout, *op. cit.*, p. 251-252.

4. Exactement 581. Voy. *Scripta de feodis*... dans *Historiens de France*, t. XXIII, p. 698, n° 434. « Summa militum istius scripti : v. c et IIII. XX et

ces vassaux comptaient sous eux environ 1500 autres vassaux, en tout environ 2100 chevaliers, moitié moins que le duché ne comptait de paroisses rurales (4000) [1].

Les noms des communes actuelles [2] terminées en *-ville* forment un total de 622 sur 2890, en écartant l'Orne, très peu normand, où la rareté de ce type (10 exemples sur 511) abaisserait le pourcentage. Admettons que le « déterminé » soit toujours un nom d'homme scandinave, ce qui est exagéré [3]. Nous arrivons à une proportion un peu inférieure au quart pour l'ensemble des communes (anciennes paroisses) de la région vraiment normande où l'on peut supposer un seigneur « normand ».

N'oublions pas les localités à nom composé où le « déterminant » est *tot*, équivalent norois de *ville*. On en a relevé [4] une centaine d'exemples. Encore s'en faut-il de beaucoup que le « déterminé » soit toujours un nom d'homme : dans *Etaintot* le premier terme représente *stein*, « grève », dans *Appetot apple* « pomme » ; dans *Ectot* il s'entend du chêne, dans *Martot* de la

---

1 milites ad servicium regis. » — Summa militum ad servicium baronum : circiter M et VC. milites. » Le *Livre rouge* donne un chiffre plus élevé : 783 milites et dimidius (*ibid.*). Voir aussi Guilhiermoz, *Origine de la noblesse en France*, p. 268, note 40.

1. Sur le nombre des paroisses de Normandie voy. F. Lot, *L'État des paroisses...* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XC, 1929, p. 62-66).

2. En dehors des communes, il y a des hameaux en *-ville* dont on ne tient pas compte, mais aussi quantité de noms de lieu autrement composés, si bien que la proportion ne changerait guère.

3. Dans la classification de Jakobsen citée plus haut (p. 235, note 2) ce n'est arrivé que deux fois sur quatre. En outre, si des noms d'hommes francs peuvent être attribués à des Scandinaves convertis, dans un grand nombre de cas ils représentent tout bonnement des Gallo-Francs. Il n'est pas vraisemblable que l'aristocratie foncière de la région ait été exterminée, et cette hypothèse irait même contre l'assertion de Dudon reproduite plus haut (p. 241, note 3). On voit que nous faisons encore une part beaucoup trop large au scandinavisme. Voir aussi les réserves de Prentout, p. 253 et 258.

4. Joret, *Patois*, p. 53 ; *Millénaire*, p. 53. Ces relevés portent sur des hameaux aussi bien que sur des communes. H. Prentout a observé que les noms en *-tot* se pressent dans le pays de Caux (*op. cit.*, p. 255-6), remarque déjà faite, il y a plus d'un siècle, par G. Depping, *Hist. des expéditions des Normands*, t. II, p. 339.

mare etc. Quand il est un nom d'homme, ce nom peut être franc (*Garnetot*, *Hebertot*, *Robertot*) ou chrétien (*Christot*, *Martintot*). Finalement, il ne reste presque rien pour cette catégorie de « déterminés » norois [1], ainsi qu'il a été observé plus haut [2]. Elle ne grossira donc pas sensiblement notre total des localités présumées fiefs norois [3].

Que les guerriers normands établis régulièrement en 911 aient été au nombre de 600, de 2000, de 4000 même (un par paroisse), qu'ils aient pris femme, qu'ils aient eu un entourage de serviteurs exclusivement norois, peu importe. Ils ne formaient malgré tout dans l'ensemble des sujets du duc qu'une petite minorité.

On peut imaginer, il est vrai, qu'ils ont attiré de Danemark quantité de compatriotes au cours du siècle. Deux appels aux Danois faits par les ducs de Normandie sont certains, au milieu du xe (958-968), au commencement du xie siècle (vers 1014) [4]. Mais il s'agissait d'une demande de secours armé pour lutter contre le comte de Chartres ou le roi, nullement d'une offre pour occuper de concert le pays. L'idée que des aventuriers grassement nantis lanceraient des invitations à partager la Normandie et ses richesses est de toutes les hypothèses la plus invraisemblable [5].

La conclusion c'est que l'élément norois n'a pas eu autant d'importance qu'on le croit dans la composition ethnique de la Normandie.

Une réserve doit être faite pour la Basse-Normandie, notamment pour le Bessin et le Cotentin. Ce n'est pas que la toponomastique noroise y soit sensiblement plus riche que dans la

---

1. Pas de noms de dieux scandinaves où le déterminé soit « théophore », comme dit Longnon (p. 298), parmi les localités en *-tot*.

2. Page 238.

3. Je ne trouve rien d'important à signaler dans les noms en *-bœuf*, *-bu*, presque rien pour *-thorp*.

4. F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 346-357 ; — Ch. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 212-218 ; — J. Steenstrup, *Normandietshistorie*, p. 134-143 et p. 163-167.

5. Après 911, car alors Rollon installa non seulement ses compagnons mais des « étrangers ». Voir le passage de Dudon cité plus haut, p. 241, note 3.

Seine-Inférieure ou l'Eure [1]. Mais des textes historiques portent témoignage que là une population normande païenne s'était installée, en des circonstances obscures, laquelle échappa longtemps à l'autorité réelle du duc [2]. Il est donc possible qu'il y ait eu çà et là installation de familles normandes et non simplement de seigneurs. A Bayeux, l'usage du danois se continua plus longtemps qu'à Rouen. En outre, la richesse particulière de termes de navigation et de pêche d'origine noroise, ainsi que les termes pour les accidents du rivage, les roches, les écueils, tout indique d'une manière générale que la seule population « normande », en dehors de l'aristocratie, doive se trouver le long de la côte et le long de la Seine. Et c'est là encore aujourd'hui que l'atavisme ramène souvent le type scandinave [3].

Toutefois, cette apparence « noroise » n'est qu'exceptionnelle. La grande majorité des Normands modernes ne se distingue pas des Français des régions avoisinantes. Les recherches anthropologiques ne laissent aucun doute à ce sujet. A Rouen et dans la région rouennaise, la taille est moyenne (1 m. 650), l'indice céphalique n'accuse nullement la dolichocéphalie, mais une brachycéphalie modérée (80). Les cheveux blonds sont exceptionnels. Le seul caractère « norois », c'est la proportion élevée (2/3) des yeux bleus ou, du moins, clairs. Aussi un observateur sagace a-t-il pu tirer de ces études la conclusion

---

1. Prentout (*op. cit.*, p. 255-256) observe même que la feuille du Havre dans la carte de l'État-Major renferme plus de noms scandinaves que la feuille de Cherbourg. Ces noms deviennent plus rares dans l'arrondissement de Coutances, le Bessin maritime, la basse vallée de l'Orne, la campagne de Falaise.

2. C'est de Bayeux que part la résistance au roi Louis IV, qui veut administrer la Normandie après l'assassinat du duc Guillaume. Vainqueur de Turmod, retourné au paganisme, le roi vit son armée détruite par Haigrold (13 juillet 945), et, peu après, fut fait prisonnier par trahison à Rouen. Le parti païen semble avoir eu son centre en Bessin et en Cotentin. Il aurait fait appel alors à un viking, Setric. Sur ces faits, mêlés de légendes, voir Lauer, *Louis d'Outremer*, p. 100, 133, 275, 288.

3. J. Sion (*op. cit.*, p. 127) trouve une colonisation scandinave dans les anfractuosités de la côte du pays de Caux et le long de la Seine, depuis Criquebeuf, près Elbeuf, jusqu'à Harfleur ; mais sur les affluents de la Seine et les petites rivières très peu de chose.

que « cela ne semble pas indiquer que les envahisseurs aient exercé une grande influence ethnique [1] ».

Cette conclusion serait-elle valable pour le littoral et pour le Cotentin ? On ne pourra se prononcer qu'après une enquête méthodique [2].

*
* *

Revenons aux noms de lieu en *-ville*. La fréquence de l'emploi de ce mot en composition montre sa grande vitalité au xe siècle, encore, alors que *court* est délaissé. Mais, peu à peu, à force d'être usité comme « déterminant », *ville* cesse d'être bien compris, et tombe en désuétude. Ce terme est remplacé par un équivalent, *mesnil*, et la place qu'occupe celui-ci dans le composé — c'est désormais la première — marque le besoin de clarté auquel répond son emploi. Le maintien de l'article indique que le sens de la composition a eu une longue durée. Alors naissent les dénominations telles que Le Mesnil-Bernard, Le Mesnil Hellouin, Le Mesnil-Mauger, Le Mesnil-Patry, Le Mesnil-

1. Com[t] Quennedey, *Note sur l'anthropologie de la région rouennaise* (*Bulletin de la société normande d'études préhistoriques*, t. XXV, années 1922-24, p. 105-115. Les recherches de cet auteur sur la taille ont porté sur 25940 conscrits. Il estime que pour l'indice céphalique le nombre de ses observations est suffisant. H. Prentout (*op. cit.*, p. 251-252) est assez sceptique sur l'importance du type scandinave en Normandie et repousse les exagérations de Fabricius.

2. Les seules études qui aient été faites, à ma connaissance, sur l'anthropologie de la Basse-Normandie, sont dues au Dr Collignon. Elles ont paru dans l'*Anthropologie* (année 1890), dans *Caen et le Cavaldos* (p. 102), dans *Cherbourg et le Cotentin* (1905). Elles sont résumées par Raoul de Felice, *La Basse-Normandie* (1907), p. 286-300, avec des observations personnelles sur la couleur des yeux et des cheveux, exposées dans la carte de p. 297. Voir encore des remarques de Joret, *Patois*, p. 19-20. — Si la population du Nord du Cotentin (au nord des landes de Lessay) et du Sud du Bessin renferme une proportion plus élevée (évaluée à 50 %) de blonds aux yeux bleus (sauf des enclaves), si elle est moins brachycéphale que le reste, elle n'est pas plus dolichocéphale que la région rouennaise, et la moyenne de la taille (1 m 65) est identique. Je n'ai pu avoir connaissance de Spalikowski, *Anthropologie normande contemporaine* (1900).

Auzouf, etc. [1]. Elles sont relativement récentes, commençant aux XIe et XIIe siècles, et par suite sans intérêt pour l'objet de la présente étude.

Au terme de ces recherches nous estimons qu'on est en droit de rejeter la théorie courante en France touchant l'origine et la signification des noms en *-ville* et en *-court*. Impuissante à nous renseigner véritablement sur le peuplement ethnique de la Gaule, elle a le tort, au point de vue linguistique, de nous lancer sur une fausse piste. La substitution au procédé de la suffixation de celui de la composition pour la formation des noms de lieu nouveaux, résulte, à notre avis, moins d'un accident historique — les invasions barbares — que d'une évolution naturelle, à la fois phonétique et sémantique, du latin de la Gaule.

Ferdinand LOT.

---

1. Cf. Joret, *Millénaire*, p. 54-55. Les localités où *tuit* vient en tête sont très rares. *Bec* et *Bosc* sont, au contraire, assez fréquents en cette position (*ibid.*).

LA LÉGENDE ARABE D'HATIM TA'Ï

DANS LE

DÉCAMÉRON

En 1884, dans son ouvrage important et méthodique, *Die Quellen des Dekameron*, le Dr Marcus Landau fut conduit à distinguer pour Boccace deux ordres de sources orientales : d'une part les écrits du moyen âge inspirés ou démarqués de l'Orient, tels : *Le Livre de Barlaam et Josaphat*, la *Disciplina clericalis*, les *Gesta Romanorum*, etc., et, d'autre part, les fables ou récits venus directement de l'Orient par tradition orale. Les travaux postérieurs n'ont fait que confirmer l'avis de l'érudit autrichien.

Sur le second point, notamment, les orientalistes ont pu augmenter le nombre des sources du Décaméron.

Si les versions arabes du « Repas des Gelinottes » (I, 5)[1], et de « La double défaite » (VII, 6)[2], n'étaient que des variantes du *Sindibad-Nameh*, en revanche, René Basset trouva dans le *Kitab el Aẓkid* d'Ibn el Djawzi (Hég. 510-597 = A. D. 1116-1200)[3], le texte inédit du « Poirier enchanté » (VIII, 9)[4] et, au cours de « La vie du saint abba Johanna », celui des « Oies du Frère Philippe » (IV, Début)[5]. M. Frédéric Macler traduisant de l'arabe « L'histoire d'un négociant chrétien d'Edesse, de sa femme et d'un arménien leur associé », en

1. *Revue des traditions populaires*, XVI, 1901. R. Basset, *Contes arabes*, nº DIV, Toutes les femmes se ressemblent, p. 35.

2. *Ibid.*, XVII, 1902. L. Decourdemanche, *Notes sur le Livre de Sindabad*. Le Teinturier et sa femme, p. 19-20, 480, n. 2.

3. *Encyclopédie de l'Islam*, II, p. 394.

4. *Revue des Trad. pop.*, XVII, 1902, Conte nº DCXXXVIII, L'arbre enchanté, p. 156-157. René Basset, *Mille et un Contes arabes*, II, sect. 1, nº 68, p. 150 (1926).

5. *Journal asiatique*, VI, 1885, Rapport annuel, p. 86-87.

rapprocha « L'imposteur confondu et la Femme justifiée » (II, 9), de Boccace. « Je renvoie le lecteur, disait-il, aux nombreuses éditions et traductions du *Décaméron* pour se rendre compte de la ressemblance frappante qui existe entre la version italienne du conte déjà connu et la version arabe que je crois être le premier à faire connaître » [1].

Les deux contes, qui vont être étudiés ici, nous paraissent se rattacher à cette catégorie de nouvelles du *Décaméron* inspirées directement de l'Orient. « Le Faucon » (V, 9), et « Mitridanes et Natan » (X, 3), ont, pensons-nous, pour origine, la Légende arabe d'Hatim Taï.

Cette relation, entre la seconde de ces nouvelles et le héros arabe, a déjà été indiquée par le Dr Landau : « Orientalischen Ursprungs scheint auch die Novelle von Nathan und Mithridanes (T, 10, n° 3) zu sein, deren quelle vielleicht Saadi's Erzählung von Chatem Taï und dem König von Yemen ist » [2]. Mais, quoique l'auteur eut pris soin de renvoyer au *Boustan* ou *Verger* de Saadi, d'après la traduction Schlechta-Wssherd (zweite Pforte, S. 71, Wien, 1852), comme il n'avait point exposé expressément ce que Boccace avait emprunté au poète persan, on n'attacha pas à sa découverte l'importance qu'elle méritait et M. Hauvette crut pouvoir ranger « Mitridanes et Natan » parmi les contes dont la source, était inconnue [3]. Si le Dr Landau s'est parfois lourdement trompé en rattachant des nouvelles du *Décaméron* à des contes indiens, il a fait preuve d'un jugement plus sûr en la circonstance et on a eu tort de dénigrer son livre en bloc [4].

Hatim Taï.

Abou Adi Hatim, Ben Abdallah, Ben Saad, al Taï, appelé ordinairement Hatim Tai [5], est un des plus illustres Arabes de

1. *Revue des Trad. pop.*, XXVII, 1912, p. 1-11.
2. Marcus Landau, *Die Quellen des Dekameron*, ch. II, § 19, p. 106.
3. Henri Hauvette, *Boccace*, p. 249, n. 1.
4. *Romania*, XIII, 1884, p. 471.
5. Barthélemy d'Herbelot, *Bibliothèque Orientale*, III, 1 *v°*, Hatim, p. 155-157 (1783). — *Encyclopédie de l'Islam*, III, 1 *v°*, Hatim at-Ta'ï, p. 307-308.

la période anté-islamique. On ignore les dates exactes de son existence, sur lesquelles son Divan ne fournit que les renseignements les plus vagues [1]. On sait seulement qu'il vécut la plus grande partie de sa vie au VIe siècle et mourut très âgé, probablement au début du VIIe siècle, en 610 ou 618 de l'ère chrétienne [2].

Hatim dut sa réputation à ce qu'il avait possédé, au suprême degré, les qualités estimées par les Arabes, l'ensemble des vertus dignes d'éloges qui caractérisaient le jeune homme chevaleresque, et, en particulier, la générosité [3].

Resté orphelin de bonne heure, Hatim avait été élevé par son aïeul Sad. Dès qu'il fut en âge de jouir de ses biens, il les prodigua en dons avec si peu de mesure, qu'il eut bientôt réduit considérablement son patrimoine. Pour lui ôter les occasions d'achever de se ruiner, Sad voulut l'isoler et lui commanda d'aller veiller à la garde des chameaux de la tribu, qui étaient dans un pâturage assez éloigné du camp. Après quelques jours, Hatim vit venir une petite caravane composée des trois poètes Al Nabigha al Dhubyani, Ubaid ben al-Abras, et Bishr ben Abi Khazim, qui allaient faire leur cour au roi de Hira. Il vint à leur rencontre et leur offrit un repas plantureux. Les trois poètes composèrent alors des vers pour faire l'éloge de sa libéralité. A titre de remerciement, Hatim les contraignit à se partager entre eux tous les chameaux dont il avait la garde. Quant Hatim revint chez son grand-père, Sad, très mécontent de la perte qu'il venait d'éprouver, se brouilla définitivement avec lui, et transporta ailleurs son établissement [4].

Cette anecdote qui marqua les débuts d'Hatim Taï, peut être prise pour type de toutes celles qui illustrèrent sa longue existence, et qui abondent dans les ouvrages historiques, et les

---

1. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1899, II, p. 410-411.

2. A. P. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, II, p. 628-629 et note (1848).

3. *Encyclopedie de l'Islam*, II, s. *v°*, Futuwa, p. 130-131.

4. Caussin de Perceval, *op. cit.*, II, p. 607-610. — *Mélanges de la Faculté Orientale de Beyrouth*, I, Biography : *Bisr Ibn Abi Hazim*, by the Rev. A. Hartegan, S. J., p. 285-286 (1906). — *Encyclopédie de l'Islam*, I, s. *v°*, Bishr, p. 748.

anthologies poétiques [1]. Ces preuves de libéralité qu'il avait données à l'aurore de sa vie, Hatim devait les renouveler souvent dans le cours des années. On dit qu'il faisait tuer parfois jusqu'à quarante chameaux pour traiter ses voisins et les pauvres arabes du désert [2].

Avec ses biens propres, ou ceux qu'il s'était procurés par la razzia [3], Hatim était toujours prêt à accomplir des largesses. « Son butin était promptement distribué aux pauvres, et à tous ceux qui invoquaient sa générosité » [4]. Il disait : « D'autres sont esclaves de leurs richesses, moi, grâce à Dieu, je dispose en maître de mon bien [5]. »

Qu'il y ait eu, de la part d'Hatim Taï une assez grande part d'ostentation dans ces libéralités tapageuses et la distribution sans compter des dépouilles d'autrui, est assez peu douteux ; il recherchait visiblement à faire vanter son nom « par ceux qui tenaient en quelque sorte la tribune permanente du peuple arabe, et étaient, toute mesure gardée, l'organe de l'opinion publique [6] ». Un orientaliste, de nos jours, s'est même demandé : « Hâtim eût-il existé, s'il ne se fut rencontré des poètes pour célébrer sa générosité [7] ? ».

Il faut se garder de juger Hatim Taï avec nos idées, qui conduiraient à le taxer de brigand « trouvant entre deux razzias le temps pour esquisser un geste élégant, pour nourrir avec le pro-

1. Tâdj ed-Dîn Ali ibn al Tiqtâqâ. *Al Fakhri*, trad. fr. par Émile Amar. *Histoire des Dynasties musulmanes*, p. 36, n. 5. [*Archives Marocaines*, t. XVI (1910)]. *Annales Universitaires de l'Algérie*, II, 1913, René Basset, *Bibliographie des auteurs arabes*, p. 219-220. — C. de Perceval, *op. cit.*, II, p. 607-628. *M.F.O.B.*, *loc. cit.*, p. 289. — Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Tome XXXIII, 1re partie, p. 228-230.

2. B. d'Herbelot, *op. cit.*, III, p. 157. — Sadi, *Gulistan ou le Parterre de Roses*, trad. Ch. Defrémery, ch. III, no 15, p. 170 (1858).

3. Sur le rôle joué par la razzia dans la vie des tribus arabes, v. Henri Lammens, *Le Berceau de l'Islam*, I, p. 158-159 (Rome, 1914).

4. C. de Perceval, *op. cit.*, p. 611. — *M.F.O.B.*, V, fasc. 1. H. Lammens, *Le Califat de Yazid Ier*, p. 192.

5. C. de Perceval, *op. cit.*, p. 626-627.

6. A. Cour, *Un poète arabe d'Andalousie, Ibn Zaïdoun*, p. 110, 135 (1920).

7. *M.F.O.B.*, I. Le P. H. Lammens, *Étude sur le règne du calife Omaiyade Moawia Ier*, p. 87-88 et n. 1 ; V, fasc. I, Id., *Le Califat de Yazid Ier*, p. 190. — *Le Berceau de l'Islam*, I, p. 217-221.

duit de ses rapines la veuve et l'orphelin [1] ». Ses défauts étaient ceux de son entourage, ce qui les faisait passer inaperçus [2], et si ses qualités furent si remarquées par ses contemporains, on peut bien penser que cette propension à n'amasser point de richesses devait être, au contraire, assez rare.

Il accomplit, d'ailleurs, un certain nombre de gestes dignes des plus grands éloges. Lors d'une disette complète, quand le manque de pâturages avait fait périr tout le bétail de la tribu, Hatim, sollicité un soir par une famille affamée, n'hésita pas à sacrifier son cheval et à convier tout le monde à prendre part à ce repas improvisé, sans en retenir un seul morceau pour lui [3]. Une fois, Hatim Taï prit la place d'un prisonnier en attendant que ce dernier rapportât la très forte rançon qu'il avait promise [4].

Devant de telles preuves de magnanimité, on comprend la grande popularité acquise par Hatim. Il présentait ce caractère chevaleresque, ce hilm [5], sorte de mépris hautain, qualité bien particulière à l'Arabie, et cette inépuisable générosité [6], unis aux dons de la poésie et de l'éloquence [7], qui constituaient l'idéal du Sayyd [8]. Aussi, devint-il, et nul que lui n'en fut plus digne, le chef de sa tribu, le Sayyd des Benou Taï. Ses exploits servirent de thème favori à « ces récits sous la tente [9] », qu'affectionnaient les Arabes et dont les *Mille et une Nuits* nous ont transmis l'enchantement.

Aucun auteur n'a mieux résumé qu'Abou'l Fadl Ahmed el

1. H. Lammens, *Le Berceau etc.*, I, p. 126-127; cf. p. 190, n. 6; p. 191, n. 2.

2. *Journal asiatique*, XII, 1888, p. 339-340.

3. Caussin de Perceval, *op. cit.*, p. 622-623.

4. H. Lammens, *Le Berceau de l'Islam*, p. 187, n. 4. — *Le Koran*, trad. Savary. Introduction, p. 85-86. Paris [1892]. — C. de Perceval, *op. cit.*, p. 612. — Schefer, *Chrestomathie persane*, I, p. 201.

5. V. sur le *hilm*. Lammens, *op. cit.*, p. 217-219. — *M.F.O.B.*, I, p. 67 et s.

6. H. Lammens, *op. cit.*, I, p. 240-244.

7. Lammens, *op. cit.*, p. 217, 224, 229.

8. Sayyd est le titre ordinaire accordé aux chefs arabes dans l'antiquité et pendant la période des Omayyades. H. Lammens, *op. cit.*, p. 208.

9. *Journal asiatique*, 1895, V. M. Ferté, *Notice sur le poète persan Enveri*, p. 261, n. 3.

Maïdani [1] dans son *Medjmaa al Amthal*, vaste compilation des proverbes arabes rédigée aux Ve et VIe siècles de l'hégire, l'impression profonde qu'Hatim Taï avait laissée dans tout le monde musulman. « Hâtim fut généreux, vaillant, poète distingué et toujours victorieux. Livrait-il un combat, il en sortait couvert de lauriers. Poursuivait-il une proie, il l'atteignait. Lui demandait-on une grâce, elle était accordée. S'il jouait au jeu de hasard, le sort le favorisait. S'il disputait le prix de la course, il fournissait le premier la carrière. S'il faisait des prisonniers il leur rendait la liberté [2]. »

Ce paladin de l'ancienne Arabie semblait prédestiné à figurer dans l'un quelconque des romans de chevalerie, que les trouvères élaborèrent sous l'influence des croisades. Boccace, seul, en Europe, au XIVe siècle, grava sa renommée dans les pages illustres de son Décaméron.

* * *

Si Boccace a pris, dans la vie d'Hatim Taï, les sujets de deux de ses nouvelles, il les a utilisés dans des conditions assez dissemblables.

Sous le règne de Fiammetta il devait être question « des amants parvenus à surmonter les obstacles qui s'opposaient à leur félicité, et dont les amours ont eu une bonne fin ». Dans ce cadre l'anecdote dont Hatim était le héros, ne pouvait entrer qu'en subissant de singulières déformations, ce qui expliquerait comment cetre source est demeurée insoupçonnée.

La seconde était, au contraire, tout indiquée pour figurer au cours de la journée consacrée, par le roi Pamphile, « aux actes de grande libéralité ». Qui, mieux qu'Hatim, était à même de fournir, à ce propos, les exemples les plus saisissants ? Aussi, sa donnée fut-elle très peu remaniée.

Malgré le rang de cette nouvelle dans le *Décaméron*, la rivalité entre le roi du Yémen et Hatim Taï, déjà signalée par le Dr Landau, mérite évidemment la priorité.

---

1. El Maïdani décédé à Nisapour en 518 de l'hégire (1124 ap. J.-C.). *Encyclopédie de l'Islam*, III, *s. v.*, Maïdani, p. 151-152.

2. J. Gagnier. La Vie de Mahomet, III, p. 117-118 (1748). — *Le Koran*, trad. Savary, Introd., p. 85. — *Bibliothèque des arabisants français*. Silvestre de Sacy, I, p. 84-86. (Le Caire, 1905).

« *Mitridanes et Natan* ».

Le *Boustan* ou *Verger* que le poète Saadi composa au XIIIe siècle (Heg. 655 = A.D. 1257), renferme l'anecdote suivante :

« Je ne sais qui m'a raconté l'histoire que voici : Il y avait dans le Yémen (Arabie méridionale) un roi qui l'emportait sur les plus grands et n'avait point son pareil en générosité. On pouvait l'appeler nuage bienfaisant [1], puisque sa main répandait une pluie d'or. Mais, sitôt qu'on prononçait devant lui le nom de Hâtam [2], son visage devenait soucieux et sombre. « Jusques à quand, s'écriait-il, parlera-t-on de ce fanfaron qui n'a ni couronne, ni pouvoir, ni trône? » Le roi donna, un jour, un festin d'une magnificence toute royale et il combla de faveurs ses convives. On vint à parler de Hâtam et quelqu'un accompagna ce nom de magnifiques éloges. La flamme de la jalousie et de la haine s'alluma dans le cœur du roi et il chargea un de ses officiers de le délivrer de Hâtam. « Tant que cet homme vivra, disait-il, je serai privé de louanges ». Le messager funeste se rendit chez les Benou Tay, avec mission de tuer le généreux arabe. Il vit venir au devant de lui un homme dont le visage reflétait la bonté, l'intelligence, la vertu. Cet homme emmena l'étranger et lui offrit l'hospitalité pour la nuit; il le reçut avec considération, s'empressa à son service avec force excuses; en un mot, il sut gagner ce cœur que la cruauté dominait. Le lendemain matin, il se prosterna devant son hôte et lui baisant les mains et les pieds, il le supplia de demeurer encore quelques jours auprès de lui. « Je ne puis m'arrêter plus longtemps, répondit le messager, il me reste un devoir important à remplir. — Si tu veux bien me le faire connaître, reprit l'hôte, je m'y emploierai avec le zèle et le dévouement d'un ami. — Prête-moi donc l'oreille, continua l'étranger, je sais que la discrétion s'allie à la noblesse de l'âme. Tu connais sans doute dans ce pays un certain Hâtam, homme sage et bienfaisant; le roi du Yémen m'a demandé sa tête. J'ignore, quant à moi, la cause de leur inimitié ; mais, consens à m'indiquer où je trouverai cet homme, c'est le seul service que j'attends de ta bienveillance ». A ces mots, le généreux

1. Le nuage qui apporte la pluie bienfaisante aux régions désertiques de l'Arabie, y fut, de tous temps, considéré comme le véritable symbole de la générosité (*Journal asiatique*, 1903, I. Alfred Bel, *La Djâzya*, p. 312 et n. 1 ; 324-325).

2. Hatim en arabe, Hatam en persan (Biberstein-Kasimirski, *Dictionnaire arabe-français*, I, p. 376, col. 1. — Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de Liège, XIX. Aug. Bricteux, *Contes persans*, p. 140, note 7). Paris, 1910.

arabe répondit en souriant : « Je suis Hâtam, voici ma tête, fais la tomber sous ton glaive. Je ne veux pas que, lorsque l'aurore blanchira le ciel, tu sois exposé à une déception ou à la fureur (la vengeance) de ma famille ». Ému de l'abnégation avec laquelle Hâtam offrait sa vie en sacrifice, l'envoyé poussa un cri et se jeta la face contre terre ; puis, se relevant, et baisant tour à tour les pieds et les mains de son hôte, il jeta son sabre et son carquois, appuya ses mains sur sa poitrine comme les gens en détresse et s'écria : « Si j'effleurais ton corps même avec une rose, je ne mériterais plus le nom d'homme, car je serais plus lâche qu'une femme ! » Puis, prenant encore une fois Hâtam sur sa poitrine, et lui baisant les yeux, il reprit le chemin du Yémen. Le roi lut aussitôt sur le visage de son émissaire qu'il n'avait pas accompli sa mission. « Eh bien, lui demanda-t-il, quelle nouvelle apportes-tu ? Pourquoi la tête de Hâtam n'est-elle pas attachée aux courroies de ta selle ? Quel guerrier intrépide t'a attaqué et réduit à l'impuissance ? » Le généreux messager se prosterna devant le roi et, après les félicitations d'usage, il répondit : « J'ai vu Hâtam : c'est un homme aussi distingué par sa vertu que par la grâce et le sourire de son visage, un homme sage et généreux que j'ai trouvé cent fois supérieur à moi-même. J'ai plié sous la puissance invincible de sa bonté ; j'ai été vaincu (litt. tué) par sa bienfaisance et sa grandeur d'âme » ; et il raconta le trait sublime dont il avait été témoin. Le roi loua hautement la tribu de Tay, et, donnant à son envoyé une bourse pleine d'or et scellée, il ajouta : « La générosité a posé son sceau sur le nom de Hâtam ; il est vraiment digne des louanges qu'on lui décerne et son nom est à la hauteur de sa réputation [1] ».

Entre le récit de Saadi et celui de Boccace la ressemblance est frappante. On reconnaît la noble figure d'Hatim Taï dans le portrait de Natan, de même que Mitridanes joue le rôle du roi du Yémen. Ces deux derniers ont un égal désir d'acquérir la célébrité par des libéralités envers leurs hôtes et le même sentiment de jalousie les porte à vouloir se débarrasser d'un rival. Des raisons littéraires, tendant à mieux graduer l'intérêt, suffisent à légitimer les quelques modifications qu'on aperçoit çà et là.

Mais, ce que le Dr Landau n'a point signalé, c'est que l'identité entre Natan et Hatim apparaît encore plus complète si on examine les discours que Boccace lui a prêtés.

---

1. Saadi, *Le Boustan*, trad. fr. par A. C. Barbier de Meynard. Ch. II. De la Bienfaisance, § 13. Traits de générosité de Hatam Tayi, p. 120-122 (Paris, 1880). — Cardonne. *Mélanges de littérature orientale*, I. Différents traits de générosité d'Hatim Taï, prince arabe, p. 168-174. Paris, MDCCLXX.

Quand Mitridanes eut admiré le calme courage de Natan en face de la mort, s'apprêtant à lui fournir des moyens pour l'exécution de ses criminels desseins, Natan lui répondit :

« Mitridanes, io non voglio, che tu del mio consiglio, e della mia disposizione ti maravigli : perciocchè, poichè io nel mio arbitrio fui, e disposto a fare quello medesimo, che tu hai a fare impreso, niun fu, che mai a casa mia capitaste, che io nol contentasi a mio potere di ciò, che da lui mi fu domandato. Venistivi tu vago della mia vita : perchè sentendolati domandare, acciocchè tu non fossi solo colui, che senza la sua dimanda di qui si partisse, prestamente diliberai di donarlati : ed acciocche tu l'avessi, quel consiglio ti diedi, che io credetti, che buon ti fosse ad aver la mia, e non perder la tua ».

Cette partie des confidences de Natan est en parfaite concordance avec ce que l'on racontait sur les résolutions généreuses à l'excès prises par Hatim Tai et qu'il affirma dans maintes circonstances. On lit chez un auteur arabe :

« Jamais Hatim ne refusait ce qui lui était demandé ; c'était une loi qu'il s'était imposée et il l'observait si scrupuleusement, que, dans un combat, un ennemi qui fuyait devant lui, ayant crié : « Hatim, fais-moi don de ta lance ! », il lui jeta sa lance à l'instant et cessa de le poursuivre. A cette occasion, ses amis lui dirent : « Tu as couru un grand risque. Si ce fuyard était revenu à la charge contre toi, tu te serais trouvé désarmé, exposé à ses coups. — C'est vrai, répondit-il, mais que vouliez-vous que je fisse ? Il me demandait un don [1]. »

Puis Natan continue en affirmant, de nouveau, à Mitridanes, que si tel est son désir, il peut le priver d'une vie déjà longue, à laquelle il n'attache plus aucun prix, car elle a dépassé quatre-vingts ans. Or, au témoignage d'Aboul-Féda, Hatim passait pour avoir vécu quatre-vingt-dix ans [2].

Lorsque la nouvelle s'achève, Natan retourna à son palais avec celui qui avait failli devenir son assassin, et l'hébergea plusieurs jours :

« E volendosi Mitridanes con la sua compagnia ritornare a casa, avendogli Natan assai ben fatto conoscere, che mai di liberalità nol potrebbe avanzare, il licenziò ».

---

1. Caussin de Perceval, *op. cit.*, p. 611-612.
2. *Ibid.*, p. 627-628.

Cette phrase de Boccace est l'écho de l'aveu du messager s'inclinant devant la supériorité d'Hatim Taï : « J'ai été vaincu par sa bienfaisance et sa grandeur d'âme ».

*
* *

Le chapitre de Saadi concernait exclusivement la dernière partie de Mitridanes et Landau n'a rien dit touchant la source du premier épisode.

Domenico Mario Manni, dans son *Illustrasione storica del Décamerone, di Giovanni Boccaccio* (Florence, 1743), avait proposé, sur ce point, un fragment de la légende pieuse de saint Jean l'Aumônier, d'après la *Vie des Pères* [1], qu'on retrouve dans la Légende dorée de Jacques de Varazze [2].

L'unique trait qu'il eut de commun avec l'aventure de Mitridanes était qu'un mendiant venait, à trois reprises, demander l'aumône à saint Jean, en changeant d'habits chaque fois. Mais, à l'analyse, se révélaient de nombreuses différences tant dans les personnages que dans les mobiles qui les faisaient agir, le décor, et le milieu où la scène se déroulait.

Ainsi que dans le cas précédent, ce que ne pouvait guère soupçonner Manni, Boccace avait utilisé une autre partie de la légende d'Hâtim Taï.

Le Sayyd avait été, pendant sa vie, environné d'une telle auréole, qu'on ne cessa point, même après sa mort, de raconter, à son sujet, des faits merveilleux.

Il existe deux anecdotes célébrant la gloire du héros défunt : l'une, est relative à une libéralité posthume d'Hatim Taï, citée par Maçoudi, passée dans les *Mille et une nuits* et souvent reproduite [3], l'autre, moins connue, qui fut utilisée par Boccace, ne nous est parvenue qu'après un assez long détour à travers les littératures persane et turque.

---

1. Bibliotheca d'autori italiani, V, *Il Decamerone di Giovanni Boccaccio*, t. II, p. 312-313 note. Leipzig, 1865. — *Acta SS.*, Janvier, t. III, XXIII Januarii, § 17, p. 234.

2. Jacques de Voragine, *La légende dorée*, trad. par Teodor de Wyzewa, ch. XXVI, § 3, p. 103 (Paris, 1905).

3. Maçoudi, *Moroudj edh dheheb* « Les Prairies d'or », trad. fr. par Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. III, ch. L, p. 328-331 (1864). —

Un auteur persan du XVe siècle, Husaïn Wa'iz Kashifi († Hég. 910 = A. D. 1505 [1]), qui avait consacré, aux traits de libéralité d'Hatim Taï, tout son *Kisas u-athar-i Hatim Taï*, ou *Rissaléhi Hatimyeh* [2], terminé en 891 de l'hégire (A. D. 1486), en reproduisit la plus grande partie, quelques années plus tard (Heg. 900 = A. D. 1495), dans l'*Akhlaq al Mohsinin*, « Mœurs du bienfaisant [3] », dédié au prince Abou'l Mohsin, fils du sultan Hassim Mirza.

Le mollah Pir Mohammed, ibn Pir Ahmed, ibn Khalil, surnommé Azmi († Heg. 990 = A.D. 1583 [4]), fit, de cet ouvrage d'Al Kashifi, une version turque, sous le titre de *Anis al arifin*, « Le compagnon des hommes arrivés à la science », et la dédia au Sultan Soliman le Grand (A.D. 1520-1566 [5]). A la fin du XVIIIe siècle, la Bibliothèque du Roi, à Paris, en possédait un manuscrit [6], d'où Cardonne tira tout le chapitre, concernant Hatim Taï, qu'il traduisit pour ses *Mélanges de littérature orientale*.

Le travail très précieux de Cardonne nous livre la source de la partie de « Mitridanes et Natan » qui s'était, jusque là, dérobée à toutes les recherches.

Makhzeni de Mir Haïder Medjzoub, à la suite du *Mirádj-Nameh*, trad. Pavet de Courteille, n° V, p. 64-65 (1883). — *Revue de l'histoire des Religions*, X, 1884, Ignace Goldziher. Le culte des ancêtres et des morts chez les Arabes, p. 337-338. — *Revue des Traditions populaires*. René Basset, Notes sur les Mille et une Nuits, XI, 1896, p. 156-157; XII, 1897, p. 146, n. 3 ; XIII, 1898, p. 48, n. 2. — *Encyclopédie de l'Islam*, II, *loc. cit.*, p. 307.

1. *Encyclopédie de l'Islam*, II, *s. v.* Kashifi, p. 837.

2. Ch. Schefer, *Chrestomathie persane*, I, Notes sur le Rissalehi Hatimyeh, p. 196-197 (1883).

3. *Journal asiatique*, 1926, CCVIII. L. Bouvat, *Essai sur la civilisation timouride*, p. 227. — *Notices et Extraits des Mss*, t. XLI, E. Blochet. *Les mss. persans et arabes de la collection Marteau*. Supp. persan. N° 1959, p. 228 à 232.

4. Les chefs de derviches se nomment *pir*, senior, en persan (Garcin de Tassy, *Mémoire sur les noms propres et les titres musulmans*, p. 69 (1878).

5. *Journal asiatique*, 1916, t. VIII, M. E. Blochet. *Inventaire de la collection des manuscrits musulmans de M. Decourdemanche*, p. 388.

6. *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae regiae*, t. I, pars prima. Codices turcici. N° CLV, p. 320. Paris, 1739.

« Hatim Taï étant mort, son frère prétendit le remplacer. Cherbéka, sa mère, lui répétait sans cesse, qu'il n'égalerait jamais celui dont la réputation était si méritée. Comme il voulait, à l'exemple d'Hatim, accueillir tous ceux qui avaient coutume d'aborder chez son frère, il fit dresser une vaste tente, dans laquelle ce Chef des Arabes recevait, de son vivant, la foule des demandeurs. Cette tente avait soixante-dix portes. Cherbéka, s'étant déguisée en pauvre femme, entra dans la tente, le visage couvert d'un voile épais ; son fils, qui ne la reconnut point, lui donna l'aumône ; la même femme voilée entra par une autre porte et reparut à ses yeux. Le nouveau Bienfaiteur, revoyant la même personne qui venait de recevoir de sa main, la rebuta en lui reprochant son importunité. Alors Cherbéka, ôtant son voile : « M'étais-je trompée mon fils, lui dit-elle, en vous assurant que jamais vous n'égaleriez Hatim ? Une fois, pour éprouver votre frère, je me déguisai ainsi et j'entrai successivement par les soixante-dix portes de cette même tente et soixante-dix fois je reçus des bienfaits de sa part [1] ».

On peut juger à quel point ces traditions orales étaient fidèles, en voyant la parfaite conformité entre la version transmise à Boccace et celle que rédigea Al Kashifi un siècle et demi plus tard. Le *Décaméron* semble le décalque du texte oriental.

L'absence de tout remaniement, de la part de Boccace, appelle

---

1. Cardonne, *Mélanges de littérature orientale*, I. Différents traits de générosité d'Hatim Taï, Prince arabe, p. 175-176. Paris, MDCCLXX. — Aug. Bricteux, *Contes Persans*, n° 4, Préface, p. v-vi, Paris, 1910.

Au point de vue historique, cette anecdote est très suspecte sous deux rapports : Hatim Taï ne put devenir sayyd qu'à un âge avancé, vu les qualités que les Arabes exigeaient de leurs chefs de tribu (Lammens, *Le Berceau de l'Islam*, I, p. 308). Comme, de plus, on sait qu'il vécut au moins quatre-vingt-dix ans (Caussin de Perceval, *op. cit.*, II, p. 627-628), il semble inadmissible que sa mère lui ait survécu.

En outre, le nom de la mère a fait l'objet de trois traditions : d'après les sources arabes de Caussin de Perceval, Hatim était fils d'Abdallah, et de Ghaneija, fille d'Afif, descendant d'Imroulcays (*op. cit.*, II, p. 607-608) ; Abou'l Faradj el Içfahani, l'appelait, dans son *Kitab el aghani*, « Outbah, fille d'Afif, douée, comme son fils, du caractère le plus généreux » (Schefer, *Chrestomathie persane*, I, p. 200) ; enfin, nous avons vu que, dans l'*Anis al arifin*, elle se nommait Cherbéka.

De pareilles divergences, que même l'incertitude de la graphie orientale ne permet pas d'expliquer, laissent supposer que tout le passage est apocryphe.

une autre observation. Transposer ces anecdotes, originaires d'Arabie, au Cathay, comportait un simple changement de nom, qui permettait de ne modifier en rien ni le décor ni les personnages. Le Cathay était à la mode depuis Marco Polo, dont le *Livre des merveilles du monde* est de 1298 [1], et Hayton, qui avait publié, en 1305, sa *Fleur des hystoires de la Terre d'Orient* [2]. Grâce au caractère étrange de ce pays, Boccace n'eut pas à s'embarrasser d'une description minutieuse.

Il n'a pas conservé la tente d'Hatim, ou de son frère, ce peut être par crainte, que ce détail bien arabe, et le seul précis, ne fut pas compris. Le rêve des Sayyd d'Arabie était, en effet, de posséder un pavillon aux couleurs éclatantes, destiné à être aperçu de loin par les voyageurs, la « qobba » de cuir écarlate, un des insignes du pouvoir souverain [3]. Le pavillon de Hatim avait soixante-dix portes, par lesquelles il faut certainement entendre un grand nombre de panneaux mobiles, en toile ou en peaux [4], retombant de chaque côté, et permettant de le clore ou de l'aérer. Remplaçant la tente par un palais, Boccace accorda trente-deux portes aux demeures de Mitridanes et de Natan, sans prendre garde à ce qu'une telle quantité de baies avait d'inadmissible. A part cette infime modification, les deux récits sont identiques.

L'origine des deux épisodes de « Mitridanes et Natan » paraît donc élucidée. La découverte du texte de l'*Anis al arifin* autorise même à conclure que le passage de la vie de saint Jean l'Aumônier, où Manni avait voulu voir la source de la première partie de la nouvelle, ainsi qu'un autre, qui figure dans la vie

---

1. *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1912. M. A. Anthiaume, *Les cartes géographiques dans l'antiquité et au moyen âge*, p. 409. — *Le Livre de Marco-Polo* publié par G. Pauthier, I, Introduction, p. XX, XXII, LXXVII, LXXXV à LXXXIX, etc.

2. *Recueil des Historiens des Croisades. Documents arméniens*, t. II. Hayton, *La Flor des Estoires de la Terre d'Orient*. Introduction par Ch. Kohler, Vie de Hayton, p. XXV-XLVI. — *La Flor des Estoires*, etc., L. I, ch. I : Du Roiaume de Cathay, p. 121-122. *Flos historiarum*, etc., L. I, ch. I, De Regno Catay, p. 261-262 [Paris, 1906].

3. Lammens, *Le Berceau de l'Islam*, I, p. 204, n. 2 ; p. 246, n. 2.

4. *La Bible*, trad. S. Cahen, XVI, Le Cantique des Cantiques, p. 2 verso (1848).

du Pape Grégoire [1], quoique ce dernier soit un peu plus lointain, ne sont que des *rifacimenti* de l'anecdote arabe, que leurs auteurs transformèrent en récits édifiants.

« *Le Faucon* ».

Le conte du « Faucon » est très différent de celui de « Mitridanes ». L'action, qui se déroule à une époque contemporaine de Boccace, se passe à Florence ou dans les environs, entre un gentilhomme italien, Federigo degli Alberighi, et une noble et gracieuse florentine, Monna Giovanna.

Fiammetta, la narratrice, prétendait l'avoir reçu d'un homme infiniment distingué par sa noblesse et ses vertus, Coppo di Borghesi Domenichi. Admettre cette allégation de l'auteur [2] équivalait à accepter l'origine italienne. Pour M. Hauvette, cette nouvelle avait « un caractère beaucoup plus courtois que populaire » [3] mais sa source était inconnue.

L'essai d'explication du Dr Landau n'avait pas été très heureux. S'il comprit bien que la partie importante était la seconde, quand Federigo tue le faucon pour le servir à dîner à Giovanna, qui désirait l'animal vivant, toujours dominé par l'idée de l'influence orientale, et surtout d'un courant indien, il voulut rattacher le « Faucon » à une légende bouddhique du *Pantchatantra* dont voici le résumé : Un oiseleur se réfugia, pendant un orage, sous un arbre, en implorant la protection de celui qui l'habitait. Sur cet arbre nichait un pigeon dont l'oiseleur avait pris la femelle, qu'il portait dans une cage. Selon les conseils de sa compagne captive et par respect pour le devoir de l'hospitalité, le pigeon amassa un bûcher, l'alluma et se rôtit lui-même pour fournir un aliment à son hôte. L'oiseleur profondément ému délivra la colombe. Landau rappelait, en outre, d'autres écrits, soit de la littérature classique, tel un épisode de l'histoire de Philémon et Baucis des *Métamorphoses* d'Ovide (VIII, 685), soit de la littérature indienne relatant des Avataras

1. *Acta SS.*, Mars, t. II, XII Martii, L. I, cap. I, § 10, p. 138. — Jacques de Voragine, *op. cit.*, ch. XLVI, § 2, p. 166.

2. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1893, t. I, Charles Dejob, CR. de Rudolf Anschütz, *Boccaccios Novelle von Falken*, p. 52.

3. Hauvette, *op. cit.*, p. 248-249.

d'Indra et de Bouddha en quelque animal s'offrant en sacrifice [1].

On s'étonne qu'il ait été séduit par de pareils rapprochements. Toutes ces métamorphoses, et ces immolations spontanées, avaient des raisons religieuses sans rapport avec le cas de Federigo. Celui-ci ne se changeait point en un animal quelconque pour se sacrifier, comme Indra et Bouddha, et le faucon ne s'offrait point de lui-même à la mort.

Aussi, en dépit de la grande érudition déployée par l'auteur, cet essai, peu probant, excita, à juste titre, les railleries de M. Bédier, qui, toutefois, ne pouvait rien proposer à la place : « Admirons, disait-il, à quoi l'esprit de système peut conduire un savant distingué. On ne peut plus, dans un conte européen, tordre le cou à un pigeon, sans que les orientalistes invoquent le souvenir des avatars des Boddhisattvas et les sacrifices de ÇaKyamouni [2] ».

S'il convenait de rejeter ces conjectures, ce n'en était pas moins vers l'Orient qu'il fallait se tourner ; non pas vers l'Hindoustan, mais vers l'Orient arabe.

Landau, qui a ignoré la source de la première partie de « Mitridanes et Natan », parce qu'il ne connaissait pas les *Mélanges de Littérature orientale* de Cardonne, est passé bien près de celle du « Faucon » sans la soupçonner : on trouve, en effet, dans un autre passage du *Boustan* de Saadi, le chapitre suivant. Le trait de générosité d'Hatim qu'il mentionne, figure également dans l'*Anis al arifin* de Pir Mohammed, en une version dégagée des développements poétiques de Saadi.

« On raconte que Hâtam avait, parmi ses troupeaux, un cheval au pelage noir de fumée, un noir coursier rapide comme le vent ; sa voix avait le retentissement du tonnerre et son agilité défiait l'éclair. Lorsque dans sa course impétueuse il faisait jaillir les cailloux de la montagne et de la plaine, on aurait dit un nuage de printemps chassé par l'aquilon. Il franchissait l'espace comme un torrent débordé et laissait loin derrière lui le vent et des flots de poussière ; il glissait sur la plaine comme le vaisseau sur l'onde et fatiguait l'aigle qui planait au-dessus de lui dans la nue.

« Le renom de Hatam se répandant par le monde, était arrivé chez le roi de Roum. Ce prince dit, un jour, à son conseiller : « Belle chose, en vérité, qu'une renommée que rien ne justifie ! Je veux demander à Hatam qu'il

1. Dr Landau, *op. cit.*, II, § 4, p. 24-26.
2. J. Bédier, *Les Fabliaux*, p. 123-124 (1892).

me donne son fameux cheval de race : s'il est assez généreux pour y consentir, je croirai à cette réputation de générosité ; s'il refuse, je saurai qu'elle n'est qu'un bruit sonore et creux comme le tambour ». Il envoya donc dans la tribu de Tay un messager intelligent avec une escorte de dix hommes.

« Sur la terre encore engendrée, les nuages répandaient leurs larmes avant que l'haleine du zéphyr printanier ne lui rendit la vie. L'envoyé arriva au campement de Hatam et s'y reposa comme le voyageur altéré se repose sur les bords du Zenderoud [1]. Hatam fit dresser la table et ordonna de tuer un cheval ; il prodigua à son hôte l'or et le sucre. La nuit se passa ainsi : le lendemain, le messager fit connaître sa mission ; tandis qu'il parlait, Hatam, hagard et comme un homme ivre se mordait les poings avec rage : « Noble et sage mobed [2], lui dit-il, que ne m'as-tu fait part de ton message un moment plus tôt : ce coursier rapide, ce rival de Douldoul [3], je l'ai égorgé hier soir pour l'offrir à ta table. Dans cette saison de pluie et de torrents, il ne m'était pas possible d'aller jusqu'aux pâturages : je n'avais que ce cheval dans ma demeure, c'était là ma seule ressource. La générosité et ma tradition de famille me défendaient de laisser un hôte pour la nuit en proie aux souffrances de la faim. Pourvu que mon nom se répande dans le monde, que m'importe de perdre un cheval renommé ! » Ce disant il donna encore à son hôte de l'or, des vêtements de prix, des équipages, car la bonté est une qualité innée et que rien ne peut faire acquérir.

« Le roi de Roum fut informé de la générosité de l'arabe tayite et il combla ce grand cœur de louanges et de bénédictions [4] ».

Ces pages de Saadi ne renferment pas une anecdote sans portée, mais un exemple de l'hospitalité arabe, qui s'imposait comme un devoir dans cette contrée en grande partie déserte.

De là quelques anciennes coutumes que l'Islam ne fit qu'entériner. D'après un des « hadiths » du Prophète : « L'hospitalité est de trois jours, y compris sa *djaïza* », c'est-à-dire cette période d'un jour et d'une nuit où on offrait à l'hôte des repas

1. Rivière qui passe à Isfahân, arrose plusieurs bourgades au sud-est de cette province, et se jette dans l'Océan Indien après avoir traversé une partie du Kermân (Note du Trad., p. 140), cf. Barbier de Meynard, *Dictionnaire de la Perse*, p. 285, 289.

2. Juge de la secte des Mages (Maçoudi, *op. cit.*, VI, p. 375).

3. La mule Douldoul avait été envoyée à Mahomet par le Makawkas d'Égypte, d'autres disent par le Négus d'Abyssinie, et donnée par le Prophète à Ali, dont elle devint la monture favorite (Note du Traducteur, p. 81).

4. Saadi, *Le Boustan*, ch. II, p. 118-120. — Cardonne, *op. cit.*, t. I, p. 165-168.

de cérémonie, quitte à reprendre, pour le temps qui restait à s'écouler, le train de vie habituel [1]. Pendant toute la durée de son séjour on devait le loger, et le nourrir, sans l'interroger sur le motif de sa venue. Aussi, était-ce à celui qui était hébergé à ne pas attendre les questions et à mettre le chef au courant du but de son voyage. Ce dernier lui devait aide et protection, jusqu'à le défendre au péril de sa vie [2].

Le passage du *Boustân*, éclairé par ces notes rapides, montre qu'il est, dès lors, très naturel qu'Hâtim ignore l'objet de la mission de l'envoyé grec, qu'il ne devait point lui demander, et explique pourquoi il tenait à lui servir, le soir de son arrivée, un mets de choix.

Transformer ce récit de caractère arabe très marqué, en une nouvelle italienne, vraisemblable, était une tâche compliquée.

Il n'est pas sans intérêt d'étudier comment Boccace a pu s'y prendre.

Il s'attacha d'abord à justifier les motifs de la demande du faucon par Giovanna, au lieu d'en faire, comme dans l'original, un simple caprice. La substitution du faucon au cheval était d'autre part, très habile. L'enfant eût tout aussi bien pu se prendre de passion pour le cheval de Federigo, mais on ne voyait guère le gentilhomme italien égorgeant son coursier, faute de mets à servir à sa convive.

Contrairement à ce qui avait lieu pour Hatim, la requête fut présentée à Federigo par une personne connue, qu'il ne pouvait se refuser à recevoir avec honneur.

Enfin, pour faire accomplir à Federigo un geste pareil à celui du sayyd, c'est-à-dire la mise à mort de l'animal de prix, il le présenta comme réduit à une pénurie extrême, tout à fait indépendante de l'état de la campagne italienne, si différente du désert arabique.

Toutes ces difficultés résolues, après une longue préparation, dont on saisit mieux maintenant l'importance, Boccace est arrivé à écrire une nouvelle dont la deuxième partie est aussi identique que possible au chapitre du Boustan. Le parallèle suivant en fournit la preuve.

---

1. El Bokharî, *El Çahih*, « Les Traditions islamiques », trad. par. O. Houdas, IV, p. 289; p. 183, n. 1.

2. *Journal asiatique*, 1903, I. Alfred Bel, *La Djizya*, note 5, p. 325-326.

Hatim / Federigo { possesseur d'un cheval / faucon { de grand prix, reçoit inopinément, un messager de l'empereur grec / madame Giovanna { qui vient le lui demander { pour son maître. / pour son fils. Ne disposant d'aucun aliment, à cause { de la saison, / de sa misère, { Hatim / Federigo { tue { son cheval, / son faucon, et le sert à dîner { à son hôte. / à Giovanna. Après l'exposé par { le messager / Giovanna { de l'objet de sa visite, Hatim / Féderigo { est désespéré, mais la mort { du / du cheval / faucon { est irrémédiable.

Cette analyse montre que, contrairement à ce que croyait Landau, l'effort d'imagination de Boccace aurait porté très faiblement sur les données de l'histoire arabe, et plutôt sur les conditions qui les régissaient, et les circonstances qui amenaient leur présentation. Il en est d'ailleurs presque toujours ainsi, mais l'erreur de Landau est assez fréquente pour qu'un tel résultat, si certain, mérite d'être consigné.

*
* *

Si l'on admet l'origine arabe des deux contes du « Faucon » et de « Mitridanes », il reste une question énigmatique, celle de la transmission de la légende.

Les épisodes de la vie d'Hatim Taï, relevés dans le *Décaméron*, sont assez nombreux pour témoigner que Boccace aurait possédé, sur le chef arabe, des renseignements aussi complets que ceux qu'on pourrait se procurer de nos jours. Pour préciser les sources des deux nouvelles, il a fallu faire appel à deux chapitres du *Boustân* de Saadi, à un passage rapporté par le mollah Pir Mohammed Azmi, d'après Husain Waïz el Kashifi, puis à un autre extrait d'un manuscrit arabe de la collection Caussin de Perceval, sans compter l'allusion à la longue vie d'Hatim, confirmée par Abou'l Fèda. Tout cela suppose déjà des notions très étendues.

Le Dr Landau, ne songeant qu'à un épisode du *Boustân*, avait émis l'hypothèse suivante : « Solche ubertreibende Schilderungen orientalischer Gastfreundschaft wurden von Pilgern und

Reisenden gewiss besonders gern und oft wiedererzählt, und konnten daher schnellere und weitere Verbreitung als andere Erzählungen finden [1] ». La part importante que la légende d'Hatim Taï occupe dans le *Décaméron*, permet de révoquer en doute l'explication du savant autrichien.

Il s'agit non plus d'un fragment, mais de toute une histoire arabe, qui nécessitait, pour être comprise, une grande familiarité avec la langue sarrasinoise [2]. Les relations de voyage, écrites par les pèlerins, montrent qu'ils n'ont jamais rien rapporté qui fût proprement arabe ou asiatique [3], pour la seule raison qu'ils ne parlaient pas la langue des pays traversés. Même en admettant qu'ils eussent acquis, sur la générosité d'Hatim, quelque clarté par l'empire byzantin [4], ils auraient, tout au plus, retenu un thème dont une nouvelle de Boccace eût été l'écho. Alors qu'au contraire, on est frappé, dans le *Décaméron*, par une ressemblance si littérale avec le texte cité, qu'on pourrait se demander si quelqu'un n'a pas traduit pour Boccace les pages de Saadi, ou de tout autre recueil consacré à Hatim Taï. On songe ainsi à un voyageur italien, qui aurait puisé ses connaissances dans l'un quelconque des pays musulmans.

Une phrase, du début de « Mitridanes », pourrait contenir une indication précieuse. Philostrate commence ainsi : « Certissima cosa è (se fede si può dare alle parole d'alcuni genovesi, e d'altri huomini, che in quelle contrade stati sono)... etc. ».

Par ce détail, jeté en passant, Boccace nous a-t-il livré la filière qu'a suivie la tradition orale pour parvenir jusqu'à lui ?

Les Génois ont tenu, depuis une période très ancienne, une place prépondérante dans les transactions commerciales avec l'Asie. Mais, au point de vue spécial qui nous occupe, on constate qu'en raison de leurs *fondouks* ou entrepôts, ils furent, en Syrie, du début du XIIe siècle à la fin du XIIIe, en contact forcé avec les Benou-Taï.

---

1. Landau, *op. cit.*, p. 106.

2. *Romania*, XXIII. 1894, G. Paris, *La composition du Livre de Joinville sur saint Louis*, p. 522.

3. *Revue des Questions historiques*, 1904, I, Léon Legrand, *Les Pélerinages en Terre Sainte au moyen âge*, p. 386, 389, 390. — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, t. II. L. Lalanne, *Des Pélerinages en Terre Sainte avant les croisades*, p. 1 et ss.

4. *Romania*, XXXVII, 1908, p. 623.

Cette peuplade nomade, d'origine yéménite, s'était établie, entre 150 et 170 de notre ère, en Arabie, au nord du Nedjd, à l'Orient de Médine, entre les monts d'Adja et de Selma, qui prirent le nom de Djebela Taï ou montagnes des Taï [1]. Quoique la tribu y eut son centre, ses membres, peut-être à cause d'une parenté de religion, les Taï passant pour chrétiens [2], subirent l'attraction des régions plus clémentes situées au Nord-Est et à l'Est de l'Arabie, ainsi qu'il résulte de la Géographie d'Abou'l Féda : « Le Djebela Thay est ainsi appelé du nom de la tribu des Thay, qui y avait dressé ses tentes. Cette tribu était autrefois extrêmement puissante. Outre une partie de l'Arabie, elle occupait une grande partie des campagnes de la Syrie et de la Mésopotamie [3] ».

De plus, on sait que les noms de Tayyayé et de Touayé [4], qu'on rencontre, dès le ve siècle de l'ère chrétienne, en Syrie, en Mésopotamie et dans le Taurus Kurde, comme ceux de Dadjiks en Arménie [5], de Tadjiks en Perse [6] et de Ta-shih chez les Mongols [7], ne sont que des déformations du nom arabe de Thay, pour désigner, selon les localités, l'ensemble des peuplades nomades d'origine arabe dont les Taï constituaient la majeure partie. C'est dire le rôle considérable que cette tribu, dont l'importance numérique est historiquement attestée [8], joua dans l'expansion des Arabes hors de leur territoire national.

---

1. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLVIII, S. de Sacy, *Mémoire sur divers événements de l'histoire des Arabes*, p. 496-497. — Maçoudi, *op. cit.*, III, p. 378-386. — Huart, *Histoire des Arabes*, I, p. 51-52 ; 76. — *Encyclopédie de l'Islam*, I, *s. v.*, Arabie, p. 378, col. 1 ; Arad, p. 481 col. 1 ; II, *s. v.*, Hayil, p. 314, col. 2.

2. *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, XIV, H. Lammens, *Les chrétiens à La Mecque à la veille de l'hégire*, p. 208. — H. Lammens, *Le Berceau de l'Islam*, I, p. 240, n. 3. — Huart, *op. cit.*, I, p. 70.

3. Reinaud, *Géographie d'Aboul Féda*, II, 1re partie. Prolégomènes, p. 87-88, et n. 1 ; Arabie, trad. fr., ch. I, p. 106-107 et n. 1 (Paris, 1848).

4. *Notices et Extraits des Mss*, t. XXXVII. J.-B. Chabot, *Synodicon orientale*, p. 532-533, 684.

5. *Recueil des Historiens des Croisades. Documents arméniens*, t. I, p. 5, n. 1.

6. C. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 216-217 (Amsterdam, 1852).

7. *Encyclopédie de l'Islam*, t. I, *s. v.*, Chine, p. 860, 861.

8. Maçoudi, *op. cit.*, IV, p. 308 ; VII, p. 192.

Il y avait à Alep une colonie Taï [1] et nul doute que le poète persan Saadi, qui y résida [2], y ait appris les anecdotes ou recueilli les souvenirs sur Hatim, dont il parsema son *Boustan* et son *Gulistan* [3].

Gênes, qui s'était fait attribuer, en 1104, la ville de Gibelet (Djebail) en Syrie, avait essaimé ensuite ses comptoirs sur toute la côte à Acre, Tyr, Sidon, Tripoli, Beyrouth, etc. [4]. Or, ses chefs de *fondouks*, séjournant à demeure dans le pays, étaient autrement qualifiés que les pèlerins ou les marins pour servir d'intermédiaires, qualité qu'on a peut-être eu le tort d'attribuer à n'importe quel voyageur [5]. En raison de la présence certaine des Taï en Syrie, les Génois se trouvèrent donc dans les meilleures conditions pour recevoir la légende d'Hatim, de la part même de ceux qui, avec la vantardise connue des Arabes, se paraient des récits de la générosité de leur ancêtre, comme d'une gloire qui les ennoblissait tous.

Toutefois, les rapports constants entre les Génois et les Taï n'existaient plus du temps de Boccace. Depuis la prise d'Acre par les Sarrasins, en 1291, Gênes avait été contrainte de supprimer ses établissements du Levant pour les transporter à Chypre [6]. Si, au XIVe siècle, on rencontrait encore ses vaisseaux sur toutes les voies de commerce oriental, si elle ne laissait pas de trafiquer dans les ports de Syrie les plus fréquentés [7], ses relations étaient forcément plus rares et moins sûres. Aussi, semble-t-il intéressant d'envisager l'hypothèse d'une transmission par un Génois contemporain du *Décaméron*, que nous connaissons par un auteur arabe.

Schehab-eddin Abou'l abbas Ahmed al Dimaschki (Hég. 697-

---

1. *Recueil des Historiens Orientaux des Croisades*, t. III, *Extrait de la Chronique d'Alep*, par Kemal-Eddin, p. 629.

2. Sadi, *Gulistan ou le Parterre de Roses*, trad. Ch. Defrémery, ch. II, n° 32, p. 134-135.

3. Sadi, *op. cit.*, ch. II, n° 4, p. 155 ; ch. III, n° 11, p. 165 ; n° 15, p. 170-171 ; n° 23, p. 180; ch. VII, p. 303.

4. *Revue de l'Orient latin*, 1894, II, p. 5-7. — O. Noel, *Histoire du Commerce*, I, p. 187.

5. Hauvette, *op. cit.*, p. 230.

6. Noel, *op. cit.*, I, p. 158.

7. Noel, *op. cit.*, I, p. 189-190.

749 = A.D. 1297-1348), exerça, jusqu'en 738 (A.D. 1338), la fonction de secrétaire de la chancellerie secrète d'Égypte. Grâce à sa position administrative, grâce surtout aux communications journalières que sa situation le mettait à portée d'entretenir avec des ambassadeurs, musulmans ou autres, avec des étrangers d'une haute distinction et des marchands très renseignés, il rédigea un grand traité de géographie, en plus de vingt volumes, en partie perdus, intitulé *Mesalek alabsar fi memalek alamsar*, « Les Voyages des yeux dans les royaumes des différentes contrées ».

Dans la description de l'Asie Mineure, appelée, par les Arabes, le pays de Roum, il utilisa, entres autres, pour la partie occupée par les Mongols, ce que lui rapporta le Génois Belbân [1]. Voici ce qu'il dit à son sujet :

« Maintenant, je vais transcrire les renseignements que je dois à Belbân le Génois, affranchi du grand émir Behadur-Moëzzi. C'était un homme parfaitement instruit de tout ce qu'il m'a raconté et qui m'a mis à même de tracer la géographie de ces contrées. Ce Belbân portait, dans son pays natal, le nom de Dominique Doria, fils de Thadée Doria. Il appartenait à une des familles les plus distinguées de la ville de Gènes. Le hasard me le fit rencontrer en prison, et je recueillis tous les détails qu'il me donna [2] ».

Par quelle suite de circonstances, Dominique Doria, sorte de condottiere ou de capitaine d'aventures, était-il devenu, sous le nom de Belbân le Génois, l'affranchi d'un émir égyptien, pour finalement échouer dans les prisons du Caire, serait aussi intéressant que difficile à savoir. Mais, en se bornant au jugement porté par Schehab-Eddin, il est clair que Belbân, qui, au cours de ses voyages, avait acquis une assez grande connaissance de la langue arabe pour pouvoir s'entretenir avec le ministre du Khalife, qui avait parcouru, en Orient, l'Asie Mineure et l'Égypte, et était très instruit sur les questions géographiques et ethnographiques, aurait été fort apte à faire connaître à l'Italie des récits historiques ou légendaires d'Arabie.

De quand datait, la rencontre de Schehab-Eddin et de Belbân?

---

1. *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XIII, 1re partie, Notice par Quatremère, p. 338.

2. *Ibid.*, p. 347-348.

Notre auteur ne le dit pas. Mais si elle a pu être de peu antérieure à 738 de l'hégire (A.D. 1338), moment auquel le chancelier résigna ses fonctions, de cette date à l'époque où fut composé le *Décaméron* [1], il s'était écoulé au moins dix ans. Le retour en Italie de Dominique Doria s'est-il produit dans ce laps de temps ? Et si Boccace fait une allusion très précise à un Génois, mais s'abstient de nommer celui-ci, cette discrétion n'aurait-elle pas pour cause le désir de ne pas compromettre en parlant d'un aventurier, peut-être renégat, le nom illustre de Doria, cité ailleurs avec éloges en la personne de Ruggieri dell' Oria amiral de Sicile (V, 6) ? On comprendra que j'arrête ici cette suite d'hypothèses.

Georges THOUVENIN.

1. Entre 1348 et 1353 (Bibliotheca d'autori italiani, t. IV, *Il Decamerone*, t. I, Introduction, p. XIX-XX (1863). — Hauvette, *op. cit.*, p. 193, 194, 206, 315.

MÉLANGES

SUR UN TRAITÉ D'AMOUR COURTOIS DU MS. 2200 DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE

M. A. Långfors a publié, au tome LVI, p. 362-73, de la *Romania*, un « traité en prose sur l'amour » tiré du ms. 2200 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (f° 191 v°-197 v° *b*). Il le croyait inédit, et voyait en lui une œuvre originale. Certains détails de style cependant et quelques expressions lui faisaient supposer que l'auteur « avait probablement exploité, tout au moins dans le premier paragraphe (*la biauté d'une dame*), la description qu'il a trouvée dans un roman ». Or cette « exploitation » non seulement est réelle, mais elle est bien plus considérable que M. Långfors ne le supposait. Tout le texte qu'il rapporte n'est en effet que la copie à peu près littérale d'un passage de *Li Hystore de Julius Cesar* de Jehan de Tuim, que l'on peut lire aux pages 161-179 de l'édition Settegast [1]. Le développement en question n'est donc pas une œuvre originale, il n'est pas inédit, et ce n'est pas un « traité » au sens strict du mot : c'est un simple épisode d'un ouvrage beaucoup plus vaste, un hors-d'œuvre intercalé dans son histoire par un narrateur à prétentions didactiques et moralisatrices.

L'épisode appartient, dans l'œuvre de Jehan de Tuim, à l'histoire des amours de César et de Cléopâtre, et a son origine dans les premiers vers du livre X de la *Pharsale*. César vient d'arriver à Alexandrie ; Cléopâtre essaye aussitôt sur lui ses séductions. Éblouissante d'or et de pierreries, elle entre dans la

1. « Li Hystore de Julius Cesar », *eine altfr. Erzählung in Prosa von Jehan de Tuim, zum ersten Mahl herausgegeben von Dr.* F. Settegast, Halle, Niemeyer, 1881, in-8°, xxxiv-270 p.

salle où se tient César. Jehan de Tuim décrit alors sa parure, vantant la richesse de sa robe, de son manteau, de sa ceinture ; puis il « devise la biauté » de la dame, « ki tant estoit biele c'onques autre dame ne fu plus, se ne fu Helaine ou Yseus de Cornuaille ». C'est là que commence le texte du ms. de la Bibl. Sainte-Geneviève, exactement à la ligne 12 de la p. 161 de l'édition Settegast, omettant le premier trait de la description, à savoir la mention des cheveux, qui semblaient être « tout de fin or ».

La première phrase, qui sert d'entrée en matière : « La biauté d'une dame de no païs vous voil escrire », est due au scribe ; mais, dès la seconde, la copie littérale de Jehan de Tuim commence :

J. DE T.	Ms. Ste GEN.
	Au commencement vous voil escrire
Le front ele avoit large, plain et bien polit, et estoit si blans comme nois negie ; encontre cou elle ravoit les sorcius bruns, vautis et bien alignies, si ke mout bien couvenoit la brunours des sorcius et la blancours del front...	de sen front, k'ele a large, plain et bien poli, et estoit si blans con noif negie. Et encontre che elle avoit les sorciex brunés et voutis et bien alignés, si ke mout convenoit bien la bruneurs des sorchiex avoec le blancheur du front...

La copie continue ainsi jusqu'au bas du fol. 192 *b* du ms. = milieu de la ligne 28 de la p. 365 de la *Romania* = dernière ligne de la p. 162 de l'éd. Settegast. Puis le discours de Cléopâtre à César pour lui demander de la rétablir dans ses prérogatives de reine d'Égypte, la réponse de César, le galant entretien qui s'engage et où se développe une savante stratégie amoureuse, la défaite de César, qui « moustre bien a se chiere c'Amours est dame et mestresse de sen cuer », tout cela, qui occupe les p. 163-67 de l'éd. Settegast, a été omis dans le ms. de la Bibl. Ste Geneviève ; et la suite du § 1 se retrouve cinq pages plus loin dans l'édition, à la ligne 20 de la p. 167. C'est là que se lit la phrase qui intriguait M. Långfors, car il y trouvait « inopinément un personnage dont il n'a pas été question antérieurement et qui semble bien un héros de roman, peut-être de roman breton ». Tout est clair maintenant : le personnage en question est César, que « amors va demenant », César,

« le plus poissant home que on puist au monde trouver », que « li diex d'amours » a « souspris » et « navret ».

Voici les deux textes :

J. DE T., p. 167, l. 20.

Ele [Amours] a vencut l'orgueil de celui ki onques ne fu esmaies pour guerre ; dont je di c'Amours s'en doit mout esjoïr et esbaudir et prisier, en tant k'ele est ore abandounee en si haut liu...

Ms. Ste GEN.

Cele dame dont jou vous ai conté, elle a vencu l'orgoil de celui ki onques ne (*fol. 192 v°*) fu pour nule cose esmaiiés ne esspouentés. Dont je di tout apertement ke mout se doit amours esjoïr et esbaudir et proisier en tant komme elle s'est ore abandonee en si bon lieu...

Jusqu'à la fin, le texte rapporté par M. Långfors reproduit ainsi Jehan de Tuim, avec seulement trois modifications voulues par le copiste, qui a supprimé deux courtes phrases et remplacé un nom trop précis par une expression plus vague. Ainsi, à la fin du § 1, on ne retrouve pas les mots suivants, qui se lisent dans Jehan de Tuim (l. 12-14 de la p. 168 de l'éd.) : « Mais coi k'ele [Amours] ait fait duskes ci, elle s'est ore assise si hautement k'ele a conquis par se prouece celui ki tout le monde veut enseignourier ». Cette phrase, désignant trop nettement César, a paru au copiste impossible à maintenir dans un développement qu'il voulait tout à fait général, oubliant qu'il avait pourtant parlé plus haut de « celui ki onques ne fu pour nule cose esmaiiés ne esspouentés ». De même, à la ligne 2 du § 2, les mots « celui ki cele dame ama » remplacent le nom « Cesar » qui se trouve dans Jehan de Tuim. De même aussi, à la fin du § 12, a disparu un rappel trop précis de Cléopâtre et de César : « Mais elle fu mout hardie et coragousse, quant ele venqui Cesar et mist desous sa seignorie » (éd. p. 178, l. 3-4).

La copie finit à la p. 180, l. 1, de l'édition, à l'endroit où Jehan de Tuim, ayant terminé sa théorie générale de l'amour, revient à l'histoire particulière de César et de Cléopâtre.

*
* *

On comprend qu'un tel développement, sorte de morceau de bravoure où l'auteur s'est complu à montrer son savoir-

faire dans un domaine autre que le sien propre et où il savait qu'il serait apprécié, ait retenu l'attention d'un amateur de ce genre de littérature. La composition et les mérites [1] en ont été longuement analysés il y a quelques années par M. Dedecek, dans son « *Étude littéraire et linguistique de* Li Hystore de Julius Cesar » [2]. Ce développement forme un tout qu'il était possible d'isoler sans lui faire subir aucun changement, et c'est ainsi qu'il pouvait prendre figure d'œuvre originale dans le recueil de la Sainte-Geneviève, qu'un collectionneur de traités sur l'amour s'est amusé à composer.

L'intérêt de la publication de M. Långfors n'en subsiste pas moins. Elle apporte un témoignage de plus du succès qu'avaient aux XIIIe et XIVe siècles les dissertations et les jeux littéraires sur l'amour courtois. D'autre part elle fait connaître, pour une partie de *Li Hystore de Julius Cesar*, un ms. supplémentaire, dont il peut être utile d'examiner certaines variantes. La rédaction donnée par le ms. de la Sainte-Geneviève est en effet un peu différente de celle que nous trouvons dans l'éd. Settegast. Elle appartient à la famille des mss. *A* (Arsenal, n° 3344) et *S* (Saint-Omer, n° 722), et non à la famille du ms. *V* (Vatic., Reg., n° 824) qu'a reproduit Settegast. En voici quelques preuves :

1°) Långfors, § 5, l. 17 : « on se set... retraire d'aler et de venir a s'amie *et de lui veoir* et du parler... » ; même texte dans *A* et *S* ; *V* (éd., p. 172, l. 6-7) omis. *et de lui veoir*.

2°) Långfors, § 8, l. 11 : « a tout pour elles *despendu* » ; même texte dans *A* et *S* ; *V* (édit., p. 175, l. 16) : « a tout pour elles *aliuet* ».

---

1. Mérites fort relatifs, car Jean de Tuim ne s'est guère servi que des formules traditionnelles enseignées alors dans les écoles, et son originalité se borne au tour personnel qu'il a su apporter dans la mise en œuvre des lieux communs de la littérature courtoise. Sa description de la beauté de Cléopâtre, donnée comme type de la beauté féminine, est, en particulier, toute conventionnelle, et se retrouve à peu près identique dans nombre d'œuvres de l'époque. J'ai même montré, dans mon ouvrage sur « Li Fait des Romains *dans les littératures française et italienne du XIIIe au XVIe siècle* », Hachette, 1932, p. 17-19, que sur ce point Jehan de Tuim avait essayé de rivaliser avec l'auteur des *Faits des Romains*.

2. Champion, 1925, p. 56-72.

3°) Långfors, § 10, l. 12 : « selon la *ligierté* de leur cuer » ; *A* et *S* : « la *legiereté* » ; *V* (éd., p. 176, l. 7) : « la *grase* de lor cuers ».

4°) Långfors, § 10, l. 14 : « par la *volentei* de leur cuers » ; *A* et *S* : « la *volenté* » ; *V* (éd., p. 176, l. 10) : « par le *volagetet* de lor cuers ».

Etc.

Il semble même que le texte de la Sainte-Geneviève se rapproche plus de *A* que de *S*, à en juger d'après les variantes suivantes :

1°) Långfors, p. 370, l. 9 (§ 7) : « puent *aucun(e)s hommes* decevoir » ; *A* : « *aucuns hommes* » ; *S* : « *aucun homme* » ; *V* (éd., p. 174, l. 6) : « pueent home decevoir ».

2°) Långfors, § 8, dernière ligne, et *A* : « plus i a on mis *plus* i a on perdu » ; *S* : « plus i a on mis i a on perdu » ; *V* (éd., p. 175, l. 18) : « plus i a mis, plus i a pierdut ».

3°) Långfors, § 11, l. 11, et *A* : « ki amer *le* vielt loiaument n'i trust... » ; *S* : « amer *les* velt... » ; *V* (éd., p. 176, l. 24) : « ki le veut amer n'i truist... ».

4°) Långfors, § 11, dernière ligne (p. 372) : « convint il a fine force ke *bon'* amour voist a declin » ; *A* : « a fine force que *bonne* amours » ; *S* omis. « *boine* » ; *V* (éd., p. 177, l. 11) : « convient il ke force de boine amour s'en voist a declin ».

Etc.

Le copiste du ms. de la Sainte-Geneviève, un peu « somnolent » [1], a fait des fautes assez nombreuses. M. Långfors en a corrigé quelques-unes, a proposé pour plusieurs des corrections souvent heureuses, a avoué son embarras devant certaines autres. Il sera facile maintenant, par comparaison avec *A*, de rétablir sur tous les points le véritable texte. Un passage surtout sera modifié, où M. Långfors a cru voir une allusion de l'auteur à lui-même. C'est au début du § 12 : « Car *nous avons escrit* et si trovons ke pluseur ont esté mort par amors, si comme Piramus ki s'ochist por Tisbé... » Le texte de *A* et de *S* est le suivant : « Car *nos trouvons escrit* ke pluisour ont esté mort pour amours, si comme Pyramus, ki s'ocist pour Tysbe, et Tysbe autresi por Pyramon... » On ne peut plus en inférer

1. Le mot est de M. Långfors, p. 362.

que l'auteur de notre passage, c'est-à-dire Jehan de Tuim, — sur lequel d'ailleurs nous ne savons à peu près rien [1], — « ait composé une histoire de *Priamus et Thisbé* », ni non plus « qu'il a écrit un traité où il est question de *plusieurs qui sont morts d'amour* ». Mais le problème n'est pas pour cela résolu ; en effet, *V* présente ici le même texte que le ms. de la Sainte-Geneviève : « car nos avomes escrit et si trouvoumes... », s'accordant cette fois avec ce ms. pour s'opposer à *A* et à *S* (éd., p. 177, variantes). Or Settegast a dû se refuser à admettre l'interprétation que semble imposer une telle leçon, et il a substitué dans son édition la leçon de *A* et de *S* à celle de *V* (p. 177, l. 15). Je crois, comme lui, et contrairement à M. Långfors (p. 363, note), qu'il ne faut pas voir dans le « nous avons escrit » des mss. un passé composé moderne signifiant : « nous sommes auteur de... », mais bien une tournure ayant le sens de : « nous avons à notre disposition, nous possédons, nous pouvons lire à l'état de chose écrite... », sens que reprend et précise le verbe qui suit immédiatement : « et si trovons » ; point n'est besoin pour cela de transformer en nom le mot « escrit » et de lire « nous avons .j. escrit » [2]. C'est justement cette équivalence de sens entre « nous avons escrit » et « nous trovons » qui peut expliquer l'omission du premier verbe dans certains mss. Settegast a eu tort de ne pas reproduire exactement en ce point le ms. *V*, dont la leçon, d'après ce que nous venons de dire, est tout à fait acceptable. En tout cas, pour décider si Jehan de Tuim, quand il écrivait

1. Voir l'introd. de Settegast à son édition, p. XXXII, et Dedecek, ouvr. cité, p. 87-88.

2. On trouve quantité d'exemples de cette tournure. Je n'en donnerai qu'un, que j'emprunte aux *Faits des Romains* (B. N. fr. 1391, fol. 109 *c*). Il s'agit de la pierre que les lieutenants d'Alexandre ont rapportée du Paradis terrestre. (On trouvera tout le passage dans mon livre sur « *Les manuscrits des* Faits des Romains », Hachette, 1932, p. 18-20.) Aristote explique au roi le symbole de cette pierre merveilleuse : « Puis croicha Aristote en la poldre et mesla la poudre o sa salive, puis enboa et covri de cele poldre et de cele salive l'oil de la pierre » ; ensuite il dit à Alexandre : « Voirement sembles tu ceste pierre : tant con *ele ot l'oel descovert*, ele pesa plus que totes les choses qui porent estre mises contre li. Quant *ele l'ot enboé et covert* de la poldre, une paille pesa plus que ele ».

son *Hystore de Julius Cesar*, en était ou non à son premier ouvrage, il nous faudrait un autre texte que celui de nos mss., plus sûr et surtout plus explicite.

L.-F. FLUTRE.

UNE INSCRIPTION PARISIENNE DE 1352.

La Commission municipale du Vieux Paris vient de publier les Procès-Verbaux de ses travaux pour l'année 1928. On y trouvera, pp. 96-105, un intéressant rapport de M. Grimault, inspecteur des fouilles archéologiques de la Ville de Paris, sur des fouilles effectuées boulevard Saint-Germain, vers l'angle de la rue Saint Jacques, et qui ont amené la découverte d'importants vestiges de la chapelle Saint-Yves. Cette chapelle avait été construite au coin de la rue Saint-Jacques et de la rue de Nogent, qui, allant de la place Maubert actuelle à la rue Saint-Jacques, séparait jadis le clos Bruneau du clos de Garlande et a été absorbée par le percement du boulevard Saint-Germain. La chapelle avait été construite par les soins de la confrérie de Saint-Yves composée tout d'abord d'écoliers originaires de Touraine et de Bretagne. La première pierre en fut posée en 1352 par le roi Jean le Bon ; elle a été retrouvée lors des fouilles de 1928 : cette pierre porte une inscription, non pas gravée, mais peinte, qui a quelque peu souffert de l'humidité du sol. Toutefois la lecture que j'ai été appelé à en faire très peu de temps après la découverte ne me paraît pas douteuse : je la donne ci-dessous; il sera possible de la contrôler sur l'original, ce petit monument ayant été déposé au musée Carnavalet.

Au début de l'inscription est dessiné un écu avec trois fleurs de lys. On lit ensuite [1] :

jehan · par · la · grace
de · dieu · roy · de frãce ·
a fonde · ceste · chapelle · ⁊
assis · la · prumierre ·
pre · en · loneur · de · dieu ·

1. Je note par ⁊ le signe abréviatif de *et*.

ẓ · de · mons · s · yves · en ·
lan · m · ccc · lii · ẓ · secont · de ·
son . resnie · ẓ . doñe · gᵃnt ·
masse · dor · a · la · chapelle ·

On notera les graphies *prumierre* et *resnie* et le quantitatif *grant masse*.

M. Roques.

DISCUSSIONS

AUTOUR DU SAINT-GRAAL

Post-Scriptum.

Dans sa Réponse à nos articles parus ici-même (LVI et LVII), M. Eugène Anitchkof se plaint que nous n'ayons pas attendu, pour combattre ses théories, la publication de son ouvrage, *Joachim de Flore et les milieux courtois* (Rome-Paris, 1931). Singulier reproche ! Les « études préliminaires » ne justifiaient-elles pas par leur ampleur un examen attentif, une discussion détaillée ? Et, au surplus, comment pouvait-on prévoir ladite publication ?

Rien, d'ailleurs, n'est changé de ce fait à nos critiques, bien au contraire. — Toutes les lacunes d'information et fautes d'interprétation, tous les contre-sens, signalés de nous, se retrouvent dans ce livre, au titre décevant, et s'y étalent pour ainsi dire en plein jour.

Un seul exemple suffit. A la p. 61, l'auteur nous renvoie à un passage du *Super Jeron. proph.*, texte que lui seul considère comme authentique [1]. Les quatre cornes de la Bête y représentent, on le sait, les quatre sectes (dont seraient issus les Patarins) des Ariens, Sabelliens, Eutychiens et *Macédoniens*, « la pire de toutes ». M. Anitchkof voit dans l'accent mis sur cette dernière une précieuse confirmation de son hypothèse connue sur la Macédoine, premier foyer du néo-manichéisme occidental. Or, pour le joachite anonyme cité de lui, il ne s'agit pas, de toute évidence, d'une *région* géographique, mais d'une *hérésie* du IVe siècle, pareille aux trois autres : celle des *pneumatomaques* ou négateurs de la divinité du Saint-Esprit, mise sous le nom de Macédonius, évêque de Constantinople ! Comme telle, cette « secte » très ancienne devait être particulièrement odieuse à un homme, exaltant, sur les

1. Disons tout de suite que les arguments, par lesquels M. A. réfute l'opinion accréditée depuis Friederich (v. *Romania*, LVIII, pp. 277-8), ne nous ont pas convaincu. Et nous doutons fort que le dernier éditeur de Joachim, Ernesto Buonaiuti, qui classe les *prophéties* parmi les écrits *pseudo-joachemiti* (*Tractatus super Quatuor Evangelia*, 1930, *Introd.*, p. LXIX), change d'avis, après avoir pris connaissance de l'article de M. A. dans la *Romania*, LVIII. On le verra sans tarder, espérons-le.

traces de Joachim, l'achèvement de l'*oeconomia* dans le royaume du Paraclet. On conviendra qu'il est difficile de se tromper plus lourdement.

Quant à l'invraisemblable rapprochement entre Basiliens et Manichéens, eux-mêmes assimilés tout à fait arbitrairement aux Montanistes, un autre critique l'a déjà relevé fort heureusement, regrettant l'insigne faiblesse en matière théologique du savant romaniste [1]. N'y insistons plus, pour le moment, et regardons de près les réfutations contenues dans la Réponse de M. Anitchkof, intitulée : « Le Saint-Graal et les aspirations religieuses du XIIe s. » (*Romania*, LVIII).

D'abord, une remarque d'ordre général. Notre distingué contradicteur pose une question de méthode, ou mieux, oppose la sienne à la nôtre. Tous ses efforts, sont consacrés, dit-il, « à la connaissance aussi complète que possible de tous les textes et de tous les documents qui s'y rapportent », et non « à la lecture assidue des ouvrages d'autrui, à laquelle Mme Lot-Borodine semble attribuer la plus haute importance » (p. 279). Certes, il est excellent de travailler de première main et, n'en déplaise à M. Anitchkof, nous en savons quelque chose aussi. Seulement, dans l'état actuel de l'érudition nul ne pouvant se spécialiser dans tous les domaines à la fois, les chercheurs se voient obligés, à chaque pas, de faire appel aux compétences [2]. Bonne leçon de modestie et de prudence. Même M. Anitchkof s'y résigne parfois, trop rarement à notre gré [3]. Ce que nous lui reprochons surtout, c'est sa manière

1. V. *Speculum*, avril 1932 où sont passés en revue, dans une excellente mise au point, tous les travaux récents sur Joachim. L'auteur George Plana, fort sévère pour le théologien-dilettante, suppose que le Professeur Anitchkof, romaniste réputé, « a mieux réussi » dans sa tâche essentielle : l'influence de l'abbé de Flore sur les milieux courtois. Malheureusement, la démonstration, sur ce point encore, est inexistante, à nos yeux. — Jusqu'à preuve du contraire, l'accouplement d'un joachinisme « manichéisant » avec la courtoisie et la mystique du Graal nous paraît être une monstruosité tout court.

2. Pour notre part, loin de « faire parade de science facile », nous avons, sans hésiter, consulté en liturgique, avant de publier nos études *Autour du Saint-Graal*, des maîtres, tels que M. l'abbé Andrieux, professeur à la Faculté de Théologie de Strasbourg, et dom Cabrol, abbé de Farnborough. Leur approbation dernière a été pour nous le plus précieux des encouragements.

3. M. A. reconnaît qu'il faut « citer ceux qui nous ont précédés dans nos affirmations ». Pourquoi alors ne le fait-il pas, quand on lui en offre l'occasion ? C'est bien déconcertant. Une chose est, de s'abstenir de toute discussion stérile, une autre, de ne jamais mentionner ses précurseurs. Mais pour le faire, faudrait-il encore se tenir au courant des « ouvrages d'autrui ». Un petit exemple : au chap. *Clergie et Chevalerie*, notre critique exprime son étonnement qu'aucun érudit n'ait « ébauché, jusqu'ici les rapports existant entre saint Bernard et les troubadours ». Si M. A. avait lu l'article paru en 1928, dans les *Mélanges Jeanroy*, *Sur les origines et les fins du Service d'amour*, il aurait vu que, là encore, la voie était déjà frayée... Évidemment, l'auteur, moins audacieux, n'y a pas soutenu, comme M. A., « la transformation en idées littéraires », (chez les troubadours), simultanément... et du « rituel printanier » (carole etc.), et de « certaines conceptions théologiques » (?), en accord avec « les rêves montanistes » (p. 121)...

hâtive de feuilleter les « ouvrages d'autrui », de les citer à l'avenant... ou à rebours (comme pour les *Origines* de Mgr Duchesne, v. *Rom.*, LVII, p. 171, n. 3). Dans ces conditions, le travail sur les sources de M. Anitchkof nous inspire une médiocre confiance, avouons-le. Car le tout n'est pas de connaître les textes — faut-il encore les entendre. Le mythe du joachinisme courtois, soi-disant gréco-manichéen, créé de toutes pièces par un esprit plus ingénieux que solide, le démontre assez.

M. Anitchkof déclare, il est vrai, que seul son « très estimé ami, le P. Buonaiuti de Rome » peut apprécier la justesse de l'exégèse qu'il propose. Soit. Nous acceptons l'arbitrage — en dehors de la littérature médiévale profane — du brillant moderniste italien. Justement, il vient de faire paraître, après l'édition du *Tractatus super quatuor Evangelia* accompagné d'une magistrale Introduction, un nouveau volume : *Joacchino da Fiore. I tempi. La Vita. Il Messagio* (Rome, 1931). Consultons donc ces ouvrages avec toute l'attention qu'ils méritent. Une grande surprise nous y attend. L'éminent professeur de Rome commence par rejeter résolument, en l'envoyant aux vieilles lunes, la théorie des influences byzantines sur le prophète calabrais, théorie déjà battue en brèche et par Grundmann, et par Scholl, et par Kempf [1]. Or nous savons que M. Anitchkof a fait sienne et poussé jusqu'à l'extrême pointe cette théorie de l'inspiration basilienne, voire grecque, devenue hétérodoxe chez lui, du joachimisme primitif. *C'est là sa thèse fondamentale* et, si elle est désavouée, tout l'édifice croule. Il nous reste à supposer que c'est par erreur que notre critique a invoqué l'incontestable autorité d'Ernesto Buonaiuti ; qu'il ignore en réalité l'orientation de ce dernier, qui fait de son héros un réformateur-moraliste et démocrate [2], avant tout, subordonne chez lui la doctrine à l'apostolat, à l'espoir d'une *palingénésie* universelle, situe enfin Joachim dans une ambiance *exclusivement latine et cistercienne*. Et, bien entendu, l'ordre de Citeaux n'est jamais considéré par l'éminent historien comme l' « héritier des moines basiliens », dont il oppose, au contraire, l'âpre ascèse solitaire aux tendances sociales de la *Charta caritatis*.

Même son de cloche dans les *Prolégomènes* au *Tractatus*, œuvre ultime de l'abbé de Flore, renforçant — toujours d'après Buonaiuti — sa méfiance très réelle envers l'Église grecque, jadis « spirituelle », présentement déchue.

Laissons à d'autres le soin de conclure et revenons au cœur de notre débat. Un petit mot encore, le dernier, au sujet des agapes. M. Anitchkof ne semble pas avoir saisi le nerf de notre argumentation ou plutôt de celle de

1. Les deux premiers auteurs, ainsi que les études de Buonaiuti, parues dans *Ricerche Religiose*, ont trouvé pourtant place dans la Bibliographie de *Joachim et les milieux courtois*. Comment expliquer en ce cas, le silence complet sur leurs opinions qui réfutent, avant la lettre, la thèse de M. A. ?

2. Constatons que même dans la biographie de Joachim, entièrement renouvelée par Buonaiuti qui en fait un fils du peuple, *homo agricola*, M. A. maintient l'opinion traditionnelle reçue des Bollandistes : naissance de parents riches, peut-être nobles, etc.

Mgr Battifol, de Dom Cabrol et de Dom Leclerc : un repas qui *suit* la Communion (« a supper which *followed* the Communion » (*Cath. Encyclop.*, vol. I, p. 201, cité par M. A.) n'est pas *synonyme* de l'Eucharistie, ainsi que le prétend J. Réville et le répète M. Anitchkof. Nous maintenons, naturellement, notre opinion que les agapes manichéennes (cathares) n'ont rien à voir dans le *service* du Graal de Robert de Boron et renvoyons ceux que la discussion intéresse à notre article de la *Romania*, LVII, p. 151.

En ce qui concerne les prétendus vestiges du catharisme dans les *Arthuriana*, nous ne tomberons pas dans le ridicule, en discutant avec M. Anitchkof la vérité sentimentale qu'il énonce en ces termes : « Ne pas admettre le sacrement du mariage ne signifie aucunement licence de mœurs » (*Rom.*, LVIII, p. 275). Pour la même raison, nous nous refusons à dresser, sur son invitation, une liste de sectes qui, « tout en niant l'obligation du mariage *religieux* (c'est nous qui soulignons), témoignent d'une irréprochable pureté familiale ». Ce qui uniquement importe ici, c'est de savoir quelle idée se faisait de l'amour-libre le Moyen âge, qui tout de même ne connaissait pas le mariage civil ! Là-dessus, notre conviction *fondée sur les textes*, est inébranlable : la bâtardise n'a jamais été considéré comme un honneur, mieux, un principe de sanctification dans les œuvres du XIIe et XIIIe siècles et, moins qu'ailleurs, dans la *Queste* mystique [1].

Abordons maintenant le problème des *res sacrae* sur lequel notre critique porte tout son effort. Voici notre réponse sur les trois points que M. Anitchkof met en avant.

1) Oui, le « saint-vaisseau », qui sert, dans le roman de Robert de Boron, à recueillir le sang du Christ (sans y être *utilisé* comme calice), est, dans le

1. A d'autres exemples, ajoutons celui-ci encore : un des prudhommes endoctrinant Bohort lui explique que les chevaliers terriens, qui sont entrés dans la Quête sans se confesser et « avouer leur estre », deviendront de plus en plus mauvais. Il déclare : ... « Et en charre li uns *en avoutire*, li autres en fornicacion et li autres en homicide ». (*La Queste del Saint-Graal*, éd. Pauphilet, p. 163.) Ainsi, l'*avoutire* serait un des plus grands péchés mortels. Nous avons déjà indiqué dans notre premier article de la *Romania* quels efforts a fait l'auteur anonyme de notre roman pour laver de cette souillure le héros prédestiné. Par ailleurs, M. A. ne peut invoquer ici la fameuse « manifestation de concepts manichéens dans l'évolution de la légende arthurienne », comme pour le roi Arthur, puisque lui-même voit dans le Cycle du Lancelot-Graal un bloc erratique, l'œuvre d'un seul génie créateur ayant conçu et exécuté le plan de tout l'ouvrage (thèse de Ferdinand Lot). Ce n'est pas du tout l'intérêt que prend M. A. au catharisme qui nous « irrite », ainsi qu'il le prétend, c'est l'interprétation fantaisiste qu'il en donne, plus encore : la prétendue omniprésence de cette religion, non seulement dans la vie et la littérature médiévale, mais encore au sein du christianisme antique lui-même. Il est vraiment intolérable pour qui a le respect des doctrines théologiques de voir mettre constamment, côte à côte, sur le même plan, Saint Basile et les Basiliens du Mercourion, Montanus avec les disciples de Mani, Joachim de Flore et même saint Bernard (V. les justes critiques de cette confusion dans le *Speculum*, avril 1932, particulièrement pp. 277-8).

Conte de Chrétien de Troyes, un *ciboire* ou porte-hosties. Impossible de le contester, puisque l'ermite, apparenté au roi Pêcheur, le dit expressément à son neveu Perceval [1]. *Ergo*, le Graal ne peut y être identique au *potiron* grec, qui transporte à l'autel le vin du sacrifice dans la cérémonie de la « Grande Entrée ». Ajoutons que le concept du Graal est très variable, très souple en général. Et c'est ce qui rend si délicate l'étude de ses nombreuses « branches ». — Chaque version, ou presque, présente quelque divergence avec d'autres, d'où l'impossibilité de tout unifier. En particulier, Chrétien et Robert semblent avoir suivi des sources diverses ; toujours est-il qu'ils diffèrent profondément dans leur représentation respective de la grande énigme. M. Anitchkof paraît l'avoir reconnu lui-même car, d'une part, il ramène le *Joseph d'Arimathie* aux agapes « manichéisantes » et, de l'autre, voit dans le cortège du *Perceval* une fidèle reproduction de la liturgie byzantine. A moins que, là encore, notre critique ne trouve moyen de concilier les contraires. Cela ne nous surprendrait guère.

2) Le *Tailleoir* d'argent de Chrétien (comme les *deux Tailleoirs* de Wolfram et du *Perceval* en prose !) ne peut être le *diskos* grec. Notre argument décisif ne porte pas sur ce fait que le premier se montre à découvert, tandis que le second, dans la μεγάλη Εἴσοδος, est apporté *sub velum*, bien que ce détail ne soit pas indifférent au point de vue rituel [2]. La différence capitale, que nous avions mise en plein relief, réside en ceci : tandis que le *tailleoir reste vide*, le *diskos de l'Introït grec contient le pain à consacrer*. Quel liturgiste nous donnerait tort d'y insister ?

3) Jamais nous n'avons nié que l'ἁγία λογχή eucharistique provint de la lance de Longus, symboliquement interprétée dans la liturgie, représentée comme arme chevaleresque au château du Graal. Mais une telle constatation ne nous acule nullement à cet « axiome » : deux choses identiques à une troisième sont identiques entre elles. Vraiment, de quelle *identité* veut-on parler ici et comment appliquer une telle simplification aux phénomènes complexes qui nous occupent ? — La lance de Longus se trouve *transposée* dans les deux cas et parallélisme n'est pas imitation. En l'espèce, nos deux

1. *Li Contes del Graal*, v. 6422-28. Remarquons que, si l'on rejetait tout ce passage comme interpolé, le mystère du Graal n'en serait que plus impénétrable et l'hypothèse de son origine naturiste, préchrétienne, renforcée du même coup.

2. M. A. nous rappelle très justement que dans Mennessier le tailleor paraît enveloppé d'un « vermeil samit ce qui, entre parenthèses, n'est pas rituel. Mais comme ce continuateur de Chrétien a écrit au XIIIe s., très probablement après les romans en prose, sa représentation du *tailleoir* n'influe en rien sur celle qu'en avait, au XIIe s. le poète champenois. Ailleurs, nous avions déjà observé que la patène liturgique devait être faite du même métal que le calice : là où le Graal est calice, la patène ne peut donc être qu'en or, jamais en argent. Chose curieuse, dans l'*Estoire* et la *Queste*, il n'est jamais fait mention d'aucun tailleoir, mais seulement d'une « boiste » où tombent les gouttes de la lance saignante.

thèmes peuvent parfaitement remonter à une source commune, modifiée, ici comme là, sans que pour cela l'un ait dû l'emprunter à l'autre. Tout le folklore, toute l'histoire littéraire, l'attestent hautement et la logique formelle n'a rien à voir ici. M. Anitchkof ferait mieux d'en appliquer les règles là où elles sont de mise : dans le raisonnement.

Pour en revenir à la *longhè*, il n'est guère possible de l'introduire, comme pièce adventice, dans un ensemble donné, car elle fait partie intégrante d'un *tout* liturgique où chaque objet sacré a sa place, son rôle déterminé *ne varietur*. En conséquence, ou le cortège du Graal avec ses gentes demoiselles est, tout entier, calqué sur le modèle de la Grande Entrée, ainsi que le veut M. Anitchkof, ou bien — et nous estimons l'avoir démontré ailleurs, il ne l'imite d'aucune manière [1]. Alors l'inspiration du trouvère champenois serait non orthodoxe-grecque, mais romane et catholique, auquel cas sa lance « qui saigne » aurait subi une évolution très différente de celle qui aboutit à l'ἁγία λογχή sèche de la préparation des espèces dans l'Église byzantine, — et uniquement dans celle-ci. La lance eucharistique, particulière à cette Église, n'a certainement pas été adoptée dans l'*Ecclesia gallicana*, quelle que puisse avoir été l'origine historique tant discutée de cette dernière [2].

Enfin nous voici arrivés à la messe gallicane dont le spectre hante toujours l'esprit de M. Anitchkof ! *Unus contra omnes*, il persiste à croire que cette liturgie aurait été bel et bien vivante à l'époque où Chrétien de Troyes écrivit son *Conte du Graal*, soit vers 1180. La seule preuve fournie est un curieux échange de lettres, de la fin du XIe s., entre un certain Waleramus, évêque résidant à la cour de l'empereur Henri, et saint Anselme de Canterbury [3]. Le premier, ecclesiastique obscur, d'esprit anxieux, s'inquiète et s'indigne de la *diversitas* qui règne dans la célébration du sacrifice de l'autel : « Aliud Palestina, aliud Armenia, aliud nostra Romana et tripartita sentit Gallia » (P. L., t. CLVIII, col. 549)... Cette *sacramentorum diversitas*, que saint Anselme accepte d'un cœur serein puisque, pour lui, elle ne touche pas à la « substance » du sacrement, s'applique, d'après son correspondant : à l'usage des azymes ou pain fermenté (en Orient) ; au nombre de signes de croix à effectuer sur les oblats ; à la façon de couvrir le calice. C'est tout. Il est évident que si le scrupuleux *episcopus Novemburgensis* avait eu en vue la liturgie des Francs, telle que la décrit succinctement saint Germain (ou ps.

1. Répétons-le, à nouveau : dans l'Introït grec, il y a procession *des dons* portés à l'autel pour la Transsubtantiation ; chez Chrétien, une *communion de malade* (romancée) avec l'*hostie seule et déjà consacrée*.

2. V. *Rom.*, LVII, p. 175-77.

3. Ce document est surtout intéressant au point de vue psychologique : M. A. ne date pas la correspondance des deux évêques et ne dit même pas qu'il s'agit là du grand théologien saint Anselme, dont la réponse est, assurément, un chef-d'œuvre de sagesse et de tolérance, mais n'a pas du tout le sens que lui attribue M. A. : de tout temps, il y a eu dans l'Église des esprits larges et d'étroits fanatiques, adorateurs de la *littera qui occidit*.

Germain), il n'aurait pas manqué de lancer contre elle bien d'autres chefs d'accusation. Donc, rien à tirer pour nous de ce témoignage par trop sommaire, antérieur du reste de cent ans à peu près du *Perceval*, et qui n'a certainement pas échappé au regard vigilant des maîtres liturgistes de notre temps.

Mais M. Anitchkof, décidé à percer tous les mystères à coups de textes inconnus du vulgaire, possède des lumières spéciales sur le rite gallican. Ainsi il est persuadé — sur la foi de quel document cette fois ? — que la particularité principale de ce rite consiste dans le *sub utraque species* sous la forme, peu ancienne d'ailleurs, de l'*intinctio*. Pourtant il devrait savoir, comme tout médiéviste, que la communion sous les deux espèces, abandonnée pour des raisons de convenance et non dogmatiques, avait été, des siècles durant, l'usage de *toute* l'Église romaine. A l'entendre, ce ne serait qu'une concession faite par Rome à l'Église gallicane, relevant de l'antique Orient. De même, pour l'*intincto pane*, adopté comme transition dans le monde catholique et aucunement lié à des réminiscences orientales [1]. Chaque fois qu'il trouve mentionné par un auteur du Moyen âge latin le *sub utraque*, même quand il s'agit des officiants qui communient de pain et de vin, notre critique déclare que « tout se passe comme dans le rite grec » (p. 284). Partout et toujours, il met en cause la liturgie gallicane, en fait absorbée depuis Charlemagne par Rome qui a, effectivement, gardé dans sa messe quelques vestiges, tels les pans d'une muraille disparue, de l'antique rituel. Depuis de longues générations, la masse des clercs et non seulement des fidèles l'avait totalement oubliée. Voilà la vérité pure et simple.

Les textes, toujours du XIe s., jamais du XIIe, que M. A., fidèle à sa méthode, découvre, cite et jette pêle-mêle dans le débat, sans les avoir médités ni assimilés, finissent par donner l'impression pénible d'une confusion où l'on perd le fil même de la pensée. C'est pourquoi nous ne suivrons pas plus longtemps sur ce terrain réservé notre guide peu sûr et qui s'égare à chaque pas.

Pareillement, n'essayons pas de résoudre avec lui cette question imprévue, que nul auparavant n'avait posée : pourquoi Perceval *le simple* n'a pu assister à l'Eucharistie ? ? Ce serait, paraît-il, en rapport avec... la communion des

1. Ce n'est pas le lieu de rechercher ici si vraiment dans nos romans en prose apparaît la communion sous les deux espèces, comme l'affirme M. A. Toujours est-il, qu'il se trompe sur ce point en renvoyant (p. 233) à l'*Étude* de M. Pauphilet. D'abord, ce n'est pas dans le *dernier* épisode de la *Queste* (à Sarras), mais à la Cène des apôtres, à Corbenic, qu'il est question de l'« oublie » mise dans le Graal-calice. Ensuite, l' « irrégularité rituelle », relevée par M. Pauphilet (*Et.*, p. 23) ne se rapporte nullement au fait d'avoir donné en communion du pain trempé ; le geste de l'officiant qu'il note — celui de *retirer* du Graal l'hostie pour l'y *remettre* — est également inusité dans les liturgies grecques. Nous reviendrons procl ainement à tout ce problème eucharistique, très complexe, dans une étude à part.

2. Qui donc au château du roi Pêcheur, la voit cette Eucharistie, c'est-à-dire la communion du vieillard infirme, puisque celle-ci se passe en dehors de la salle, dans la chambre où il gît depuis 15 ans et où n'entrent que les

enfants refusée par Rome, contrairement à Byzance, et cela pour des raisons que nous citent, en vers et en prose, des écrivains médiévaux, exhumés par M. Anitchkof, pour notre édification.

Arrêtons-nous. Que les lecteurs jugent, en toute impartialité, la valeur et la cohésion des arguments, par lesquels l'auteur de *Joachim et les milieux courtois* prétend renforcer la défense de ses théories. Pour nous, aujourd'hui comme hier, ces théories restent antinomiques, caduques, d'un mot, inacceptables. De notre côté du moins, la controverse, qui n'a que trop duré, est close définitivement.

Myrrha LOT-BORODINE.

---

porteurs des objets sacrés? Il est d'ailleurs tout à fait improbable que Chrétien réservât à son héros « la Communion suprême », celle du saint Graal, et non le simple couronnement, après la guérison du royal malade. Même dans le *Perceval* en prose (Didot-Modène), œuvre d'un anonyme qui achève la trilogie autrement « spirituelle » de Robert de Boron, tel n'est pas le dénouement. — Pour y arriver, il faudra la transmutation complète des anciens concepts dans notre *Queste* où s'épanouit pleinement le mystère du Sacrement.

COMPTES RENDUS

Miscellánea filológica dedicada a D. Antonio Mª Alcover con motivo de la publicación del Diccionari Català-Valenciá-Balear; Palma de Mallorca, Imprenta Vda. de S. Piza, 1932; in-8, XIX-541 pages [Publicacion del Circulo de Estudios].

Nous avons annoncé (LVIII, 150) la mort de Mossen A. M. Alcover. Peu de mois auparavant avait pu être achevé le volume d'hommage préparé depuis 1928 par les amis et les admirateurs du philologue mallorquin. Le volume qui comporte trente articles s'ouvre par une série de lettres d'adhésion ou de sympathie, dont l'intérêt n'est pas toujours très grand et qui n'avaient sans doute pas été écrites en vue de la publication. — P. 1-13. Ezio Levi, *I Catalani in Italia al tramonto del Medio Evo*. Notes sur les Almogavares et les compagnies catalanes, sur les rapports commerciaux entre la Catalogne et Florence notamment pour la fourniture de laine et de teintures et sur les influences culturales qui ont pu en résulter. — P. 15-18. Roberto Lehmann-Nitsche, *Astronomía popular española*, *II*, *Los tres bordones*. — P. 19-59. Wilhelm Giese, *Zur Morphologie der Märchen der Romanen*. Sur les circonstances, les formules d'introduction et de conclusion; multiplication curieuse d'exemples connus, dont on ne voit pas bien la portée. — P. 61-69. Oiva J. Tallgren, *Glanures catalanes et arabes*. Remarques sur les gloses romanes du *Vocabulista* arabe et latin du XIIIe siècle édité par Schiaparelli, en 1871, d'après le ms. de la Riccardiana de Florence. Ces remarques sont classées d'après l'ordre alphabétique du mot roman, ou plus précisément catalan. Mon collègue et ami G. S. Colin a bien voulu me remettre une série d'observations sur l'article de M. T.; je les reproduis ci-après. — P. 63. *Atridar*. Le verbe arabe *daqqaq*, à la forme factitive, signifie « rendre menu », et non « broyer » (ou, plus précisément, « piler ») qui est le sens de la Ire forme : *daqq*. La valeur fondamentale de *daqqaq* étant fort claire, la glose *atridar* doit correspondre à une nuance de sens, mais rien dans le contexte immédiat ne permet de déceler cette dernière. Quelques pages plus loin cependant (cf. *Vocabulista*, p. 500), on trouve la rubrique : *Ofa* =

θurda; *aṭriṭa*. En hispanique, le mot arabe *θurda* désignait une sorte de panade, une soupe dans laquelle on émiettait de la mie de pain préalablement cuite. (Cf. *Alcala*, p. 311 « *migas de pan cozido* » et p. 400 « *sopa de pan* ».) Tel était vraisemblablement aussi le sens de *aṭriṭa*, mot roman emprunté par les parlers arabes de l'Est de la Péninsule. Dans ces conditions, il est permis de supposer que la valeur technique spéciale à laquelle correspond la glose *atridar* est celle de « émietter du pain, pour préparer la panade dite *aṭriṭa* ». — *Aventurer*. Dans tous les cas où on le rencontre, le mot arabe hispanique *mayyār* apparaît avec la valeur de « muletier transportant d'un point à un autre, pour les vendre, des vivres tels que blé, vin, etc. ». — *Azerenar*. Ce verbe catalan signifie « cribler avec la variété de crible appelé en arabe *sarand* ou *serend* ». L'opinion de Dozy, selon laquelle ce dernier terme serait un mot persan « que les dictionnaires de cette langue n'ont pas », est à rejeter; et Simonet (cf. *Glosario*, pp. 508-9) a raison quand il rapproche l'arabe *sarand* du bas-latin *cernida*. Pour ce mot — comme pour beaucoup d'autres — aussi bien en Espagne que dans l'Afrique du Nord — on se trouve en présence de deux représentants d'un même prototype latin : l'un, passé directement du latin au roman commun, l'autre passé d'abord du latin ou d'un parler roman archaïque à l'arabe, puis repassé, secondairement et « arabisé », dans un autre parler roman. C'est ainsi que le latin cernēre a donné le castillan *cerner*, tandis que le bas-latin *cernida* emprunté par l'arabe d'Espagne sous la forme (*as-*) *sarand*, est repassé de là en castillan dans le verbe dénominatif *azarandar*, *zarandar*. — P. 64. *Defular*. Le verbe arabe correspondant : *warraq aθ-θamara* signifie « défeuiller l'arbre », (et non : « le fruit »). Le « défeuillage des arbres » devait sans doute constituer en Espagne une pratique assez courante, car, dans son vocabulaire de l'arabe grenadin de la fin du XVe siècle, P. de Alcalá a enregistré les correspondants arabes des expressions castillanes *deshojar*, *deshojador de arboles* et *deshojadura de ellos*. En Touraine, dans les environs de Cormery, j'ai vu ainsi défeuiller (les paysans disent : *éreusser*) des ormeaux pour en donner les feuilles au bétail comme fourrage. — P. 65. *Espatles*. Aux références et explications données par Dozy pour l'équivalent arabe *qabṭiya*, il faut ajouter un passage d'un *zağal* d'Íbn Quzmān (cf. *Dīwān*, fol. 54 R, l. 17) qui montre qu'il s'agissait d'un vêtement sans manches *ou* sans longues manches (*mukammam*). — *Fogar*. L'arabe *zand*, pour l'Espagne du XIIIe siècle, devait plus vraisemblablement correspondre à un briquet de métal qu'à un briquet « consistant en deux morceaux d'une espèce de bois ». — P. 66. *Garbelador*. L'arabe hispanique *ġarbāl* est un nom d'artisan de racine quadrilitère et signifie « cribleur » (cf. Colin et Lévi-Provençal, *Un manuel hispanique de ḥisba*, p. 51). Il est à ne pas confondre avec *ġirbāl* « crible ». Quant à *ġarbāla* (avec un *ā* long), ce n'est pas un « nom d'unité », mais un second pluriel donné comme doublet de *ġarbālīn*. — P. 67. *Librel*. Ce mot roman avait été emprunté par les parlers arabes

d'Espagne. Cf. *Vocab.*, p. 306 : *Conca* = *librāl* (pour : *librēl*) ; *Alcala*, p. 290 : *Lebrillo* = *librīl*. — P. 68. *Posta*. L'arabe correspondant, *bayūḍ*, se présente comme l'adjectif intensif d'une racine signifiant « pondre » : le terme catalan ne pourrait-il signifier « bonne pondeuse » ? — [Georges S. Colin.] — P. 71-97. Paul Æbischer, *Noms de lieu languedociens en* -anum *accentués sur l'antépénultième*. M. Æ. propose une nouvelle solution de cette difficulté dès longtemps signalée et plus particulièrement étudiée par le regretté Anglade. Celui-ci avait vainement essayé de trouver une explication phonétique au passage d'un Siránum à *Siro*, d'autant plus que dans cet exemple précisément il coexiste une autre forme, celle-là phonétiquement régulière, *Siran*. M. Æ. recourt à une explication par régression erronée. Il rappelle que le fait en question se produit en domaine d'ancien habitat wisigothique où la déclinaison masculine était en -a, -ane ; il suppose que des types onomastiques en -anum ont pu donner l'impression d'être des formes fléchies de paroxytons en -a, ce qui a amené la désaccentuation de *-an* final, ou plus exactement des hésitations longuement durables sur l'accentuation de ce type. Cette explication a l'avantage de tenir compte du fait que le recul éventuel de l'accent dans ces toponymes languedociens est un phénomène acquis dès le XIVe siècle, fait sur lequel M. Æ. a insisté avec raison. — P. 99-109. Venanzio Todesco, *Cat. alegre (aggetivo) ; nota semasiólogica*. — P. 111-131. Aurelio M. Espinosa, *Folklore de California*. — P. 133-136. C. H. Grandgent, *A few recent changes in english phonology*. — P. 137-165. Rodolfo Grossmann, *Notas respecto al autor del* Vocabulari catala-alemany *del ano 1502*. C'était probablement un Allemand du Sud, catholique, commerçant de profession qui pourrait bien être le typographe Hans Rosenbach de Perpignan, natif de Heidelberg, indiqué comme imprimeur du vocabulaire dans le colophon ; c'est l'opinion à laquelle s'était déjà rallié l'éditeur moderne du *Vocabulari*, M. P. Barnils (Barcelone, 1916) : l'étude de M. Gr., très minutieuse, paraît la confirmer solidement. — P. 167-171. M. Grammont, *Sur la métathèse*. Exemples à l'appui de la thèse exposée dès longtemps par M. Gr. que la métathèse dépend partiellement de la tendance à ordonner les articulations en allant des postérieures aux antérieures. — P. 187-194. J. Anglade, *Épître du troubadour Guiraut Riquier de Narbonne à un de ses amis de Majorque (1266)*. C'est la pièce adressée à Guilhem de Rofian ; J. A. en donne le texte et la traduction avec un bref commentaire. — P. 195-203. Willy Paulyn, *Die Reibelaute* b, g, d, *im Katalanischen*. — P. 205-240. Elisabeth Ringer, *El Cid de los Castellanos y el Toldi de los Húngaros*. — P. 241-255. Samuel Gili i Gaya, *Estudi fonetic del parlar de Lleida*. — P. 257-304. Constancio Equía Ruiz S. J., *Dos sabios jesuitas mallorquines : datos bibliográficos*. — P. 305-312. L. Gauchat, *Catalogne*. C'est le nom donné dans les parlers de la Suisse romande, depuis le XVIe siècle, à des couvertures de laine et le nom se retrouve en France et en Italie, évidemment parce que la Catalogne a exporté des objets de ce

genre. — P. 313-317. Cláudio Basto, « *Zorra* ». Le ptg. *zorra* a deux sens principaux : il désigne soit un instrument de transport pour objets pesants, très bas sur roues et analogue à notre *diable*, sauf qu'il peut être à quatre roues ou sans roues du tout, soit le renard, particulièrement le renard vieux, et par extension une personne rusée ; l'esp. *zorra* a les mêmes sens. Pour M. Cl. B. il n'y a cependant là qu'un mot unique dont les deux significations s'expliquent par les deux aspects, physique et moral, prêtés au renard. — P. 319-322. Julian Ribera y Tarragó, *Albat*. Ce mot valencien, employé pour désigner les jeunes enfants morts, a été rattaché au latin albatus à cause de la parure blanche du cercueil des enfants ; M. R. y T. l'explique par l'arabe *albat* « défunt ». — P. 343-345. W. Meyer-Lübke, *Katal.* vina, fes, vés. Ces impératifs anormaux sont expliqués : *vina* comme une forme allongée de *vi(n)* estimé trop bref, *fes* et *vés* comme des reformations sur le modèle de la 2e p. de l'indicatif [1]. — P. 347-351. P. Barnils, *Articulacions alveolars condicionades*. — P. 353-387. Gerhard Rohlfs, *Le patois de Lascum (Basses-Pyrénées)*. Ce parler, en voie de transformation rapide, doit son intérêt particulier à sa situation à l'angle extrême du domaine gascon entre basque et aragonais, à son caractère jusqu'à présent très conservateur et à ses ressemblances avec l'aragonais voisin qui en fait un représentant remarquable de cette unité linguistique pyrénéenne qui s'est dessinée, sinon constituée solidement, au moyen âge. — P. 389-395. Dr Pedro Llosas Badia, *Una reina de Mallorca, Ampurdanesa*. Il s'agit de Sibila de Fortiá, dernière épouse de D. Pedro IV el Ceremonioso ou de « Punyalet ». — P. 397-460. Francesch de B. Moll, *Estudi fonetich y lexical del dialecte de Ciutadella*. Petite ville, d'origine antique, C. est situé à l'ouest de l'île de Minorque. — P. 465-472. L. Spitzer, *Zu den Etymologien des « Diccionari » Alcover*. Notes sur les mots commençant par A, de ALE à ANTIRÙ. — P. 509-524. Fritz Kruger, *Worfeln und Verwandtes in den Pyrenäen*. Vocabulaire du criblage. — P. 525-538. Dr Antonio Sancho, *El acento mallorquin*.

M. R.

Walther VON WARTBURG, **Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes**. Lieferung Nr. 14. Uebersichtskarte. — Lieferung Nr. 15/16. Beiheft. Ortsnamenregister. Literaturverzeichnis. Uebersichtskarte ; Berlin, Fritz Klopp, 1929, une carte ; un fascicule in-4, x-90 pages.

---

1. M. M.-L. a inséré dans cette brève note quelques lignes rapides sur l'« homonymophobie » : je n'ai pas besoin de dire, l'ayant écrit, moi-même, nettement dans les *Études de géographie linguistique* de Gilliéron-Roques (p. 149-50), que l'homonymie ne joue que dans des conditions limitées ; mais la question n'est certainement pas aussi simple que l'allusion de M. M.-L. le laisserait croire.

M. Walther von Wartburg, après la publication de son premier volume (A-B), a éprouvé le besoin de réimprimer les indications d'ordre général qui le précédaient. Elles comprenaient en tout, avec la préface, 32 pages ; le nouveau fascicule compte cent pages : la comparaison de ces chiffres est significative. M. von Wartburg, comme il le dit lui-même dans sa nouvelle préface, a développé son information en largeur et en profondeur. En largeur d'abord : il a réuni de nouveaux documents patois, utilisé des lexiques qu'il n'avait pu encore se procurer, et, là où les lexiques faisaient défaut, il a dépouillé un certain nombre de textes importants ; l'article *abress.* (ancien bressan) est caractéristique à ce sujet : des documents d'archives du XIIe au XVIe siècle fournissent, pour cette région, un vocabulaire restreint, mais précieux. La valeur des différentes sources a été aussi grandement précisée. Alors que l'article *norm.* (normand) ne contenait que deux noms en trois lignes (Duméril, Moisy), le nouvel article apprécie cinq sources (Du Bois, Duméril, Moisy, La Muse Normande, Le Vavasseur) en trente-neuf lignes. C'est une petite bibliographie critique des sources du patois normand. Quand on sait combien est diverse la valeur des dictionnaires patois et quelles invraisemblables fantaisies ont guidé parfois leurs auteurs, on se rend compte de l'inappréciable intérêt de ces remarques critiques, faites par un homme qui a pu comparer à cent reprises les documents fournis par les différents dictionnaires et par les autres sources, telles que l'*Atlas linguistique de la France*. M. v. Wartburg signale, dans sa préface, qu'on peut rayer de l'*Atlas* un certain nombre de points d'interrogation : cela fait le plus grand honneur à la précision d'Edmont et à ses scrupules scientifiques. Mais M. v. Wartburg aura peut-être rendu plus de services à la science en nous délivrant d'une foule de fantômes linguistiques et d'erreurs qui encombraient tant de travaux médiocres. Quoi qu'il en soit, la documentation de M. v. Wartburg, qui était déjà prodigieusement riche, est devenue à peu près exhaustive. M. v. Wartburg s'excuse de n'avoir pas tout lu et tout dépouillé, il n'a pas voulu, dit-il, s'embarquer sur une mer sans limites : ces scrupules font voir trop de délicatesse. Un dictionnaire n'est jamais complet et ne peut l'être.

Sur ce point, M. v. Wartburg n'a fait que pousser à l'extrême, si je puis dire, les principes qui ont toujours été les siens. En ce qui concerne le travail en profondeur, c'est-à-dire l'étude historique des mots, c'est presque une nouvelle œuvre qu'il a entreprise.

La première liste des abréviations établie par M. v. Wartburg était pauvre en dictionnaires de la langue littéraire, plus pauvre encore en dictionnaires techniques. Elle ne contenait même pas la série des *Dictionnaires de l'Académie française*, non plus que le *Dictionnaire de Commerce* de Savary des Bruslons. Rien que pour la lettre A, je note dans la nouvelle liste un *Dictionnaire de marine* de Aubin, un *Dictionnaire d'architecture civile et hydraulique* de d'Aviler, et toute une série de textes d'ancien français ou d'ancien provençal que les éditeurs ont fait suivre d'index. Un chiffre permettra, ici aussi,

de fixer les idées : pour la lettre A, le nombre des abréviations a passé de 24 à 80. L'étude des derniers articles du FEW montrait bien cette nouvelle préoccupation. A l'article EXSUCARE paraissent *essuyade* (d'Aubigné), *essuyement* (Jean Crespin, 1627-1637) et *essuiement* (Journal des Goncourt, 1886), *essuyage* (Larousse, 1870), *essuyeur* (Bescherelle, 1849), *essuie-pierre* (Trévoux, 1752, mort avec le fusil à pierre), *essuie-plume* (Larousse, 1870), *essuie-pinceau* (Journal des Goncourt, 1864), etc. Que l'on compare cette richesse avec la pauvreté relative de l'article *ARCIO, par exemple, dans le premier volume (voir, pour le compléter, en particulier, le *Dictionnaire de Commerce* de Savary des Bruslons). Le FEW, qui était primitivement une sorte de Dictionnaire des Dictionnaires patois de la Gaule romane, devient peu à peu un trésor de la langue française. Il est curieux de comparer sa documentation à celle de nos grands dictionnaires de la langue littéraire. Littré ignore *essuyade*, *essuiement*, *essuie-pierre*, *essuie-plume*, *essuie-pinceau*. Le Dictionnaire Général ignore *essuyade*, *essuiement*, *essuie-pinceau* ; il ne donne pas de date pour le sens moderne d'*essuyeur*, ni pour *essuie-plume*. Nous touchons ici du doigt notre misère : les travaux de lexicologie française sont singulièrement en retard. M. Spitzer déplore que nous n'ayons pas un lexique complet de Racine, et M. Meillet gémit que nous ne sachions rien de la langue littéraire moderne. M. v. Wartburg, au prix de quel labeur, pose au moins quelques jalons.

Au point de vue purement matériel, je louerai aussi les listes abrégées et la liste chronologique des dictionnaires techniques, la liste alphabétique des auteurs de dictionnaires patois. Il y a là des outils modestes en apparence, mais destinés à rendre les plus grands services. Il en est de même de la liste où se trouve exposé l'ordre dans lequel se suivent, dans les articles du dictionnaire, les dialectes et les localités (p. 47 et suivantes). Ici, il me faut formuler quelques critiques. Il est regrettable (p. 47) de trouver le *gaumet* et les parlers *lorrains-gaumets* entre le *wallon* de Bouillon et le *wallon* de Namur; pour trouver les parlers frères du *gaumet*, ceux de la Meuse, de la Moselle et de Meurthe-et-Moselle, il faut passer par dessus toute la France — y compris la Bretagne. Givet et Fumay, qui sont *wallons*, sont noyés au milieu du *champenois*, comme le *lorrain-gaumet* est noyé au milieu du *wallon*. M. v. Wartburg nous a prévenus ici qu'il suivait les limites politiques — c'est un principe parfois regrettable. Certes il précise, dans sa liste des localités, l'exacte valeur des documents gaumets, givetois, ou fumaciens : mais, dans la lecture de chaque article du dictionnaire, l'œil est forcément choqué par des formes qui apparaissent comme extraordinaires ; à l'article GUÊPE, par exemple, le philologue verra surgir avec quelque surprise, au milieu des *gép*, une *wesp* et une *wasp*. N'y aurait-il pas moyen, dans des cas de ce genre, d'annexer Chiny, Jamoigne, *gaum*. et Virton à la Lorraine, et de les placer en tête de l'article LORRAIN ; et, en revanche, de joindre à la Belgique, avant Dinant ou avant Couvin, Givet et Fumay ? Les frontières linguistiques, ici,

sont trop marquées et trop importantes pour qu'il soit possible de les sacrifier à des scrupules d'ailleurs justifiés, ou au désir assez naturel de suivre un ordre régulier. Nous voudrions que le plan suivi, qui a en lui-même nécessairement quelque chose d'arbitraire, subît quelques retouches indispensables, quand elles sont en quelque sorte imposées par les faits linguistiques.

Et c'est ici qu'apparaît l'utilité des cartes qui constituent le fascicule 14 du FEW. Une véritable carte géographique fournit les limites politiques et administratives (départements), les noms de lieux les plus importants et les numéros des points de l'*Atlas* (je regrette de ne pas y trouver une figuration sommaire des montagnes et des forêts). Des cartes transparentes muettes, qui portent les rivières, les limites politiques et la place des localités, ainsi que les numéros des points de l'*Atlas*, peuvent s'appliquer sur la carte géographique. On peut y reporter les documents de l'*Atlas linguistique de la France* et ceux du FEW, et obtenir ainsi sans difficulté cette documentation complète que Gilliéron lui-même ne méprisait pas autant qu'il voulait bien le dire. C'est là un instrument de travail très précieux (complété par de petites cartes que l'on peut colorier) et qui fait honneur non seulement à l'érudit qu'est M. v. Wartburg, mais aussi au professeur.

Les listes interminables de noms propres sont imprimées avec une correction à peu près parfaite. Je ne trouve à signaler que quelques fautes d'impression. Page 29, colonne 1, ligne 10, lire *Thiriot* au lieu de Thiriat; p. 19, sous Givet, lire *givetois*, au lieu de givétois; p. 27, sous Moiremont, lire *Sainte Menehould* au lieu de Sainte Ménéhould ; p. 20, Habudingen est une germanisation artificielle : le village s'est toujours appelé *Haboudange*, puisque son parler est lorrain. Habudinge doit aussi être corrigé sur la carte.

Le Dictionnaire de M. von Wartburg s'est donc singulièrement développé et enrichi depuis que nous en louions pour la première fois, dans cette même revue, la conception et la richesse (t. LII, 1926, p. 174 et suiv.). Il ne nous reste qu'à souhaiter la rapide publication d'un instrument de travail qui devient un instrument essentiel pour tous ceux, linguistes ou philologues, qui s'intéressent à l'histoire de la langue française.

Charles BRUNEAU.

A. TABACHOVITZ, **Étude sur la langue de la version française des Serments de Strasbourg**. Thèse pour le doctorat, Uppsala, Almqvist et Wiksells, 1932; in-8, VIII-117 pages.

Bien que venant après tant d'autres le travail de M. T. mérite de retenir l'attention des linguistes. Après un tableau des correspondances des sons latins et de la transcription des Serments M. T. a traité plusieurs des questions que pose ce texte. Ce plan a le défaut de reléguer des discussions importantes dans des endroits où l'on n'aurait pas l'idée de les chercher : c'est par exemple à propos de *ab* (p. 66) que M. T. étudie les arguments qui

militent en faveur de l'origine française, et non provençale, des Serments. Dans l'ensemble M. T. se montre résolument conservateur : il se refuse à considérer comme des fautes de copiste les graphies différentes d'un même mot (sauf dans des cas que nous verrons plus loin) : *eo* et *io* qui apparaissent comme pronoms atones de la première personne du singulier, sont pour lui deux formes coexistantes, la première issue de *ego* > *eo*, la seconde, qu'il interprète par *jo*, supposant les formes intermédiaires *e(go)* > *eo* > *io*, avec passage de l'accent sur l'*o* de *io* (p. 78 et suivantes). Il distingue plus nettement *non* et *nun* (p. 51 et suivantes) ; selon lui *non* est la forme atone de la négation, *nun* la forme tonique (*ñ* de *ñ lostanit* étant mis pour *nun*) ; il s'appuie sur le fait que *o* tonique est rendu par *u* (*amur*, *dunat*, *sicum*, *suo*) et *o* atone par *o* (*son*, *lo*) ; mais la place et le rôle de la négation sont les mêmes dans les deux membres de phrase où ces mots apparaissent : *si io returnar non l'int pois* et *in nulla aiudha contra Lodhuwig nun li iv er*. M. T. attribue, il est vrai, à *nun* une valeur emphatique : les soldats jurent à Louis de *ne pas* être en aide à Charles si celui-ci n'observe pas le serment, tandis que la réserve que contient la première phrase est presque superflue : si je *ne* puis l'en détourner. Mais cette traduction en français moderne ne doit pas faire illusion : si le *pas* négatif n'est pas indispensable avec le verbe *pouvoir*, c'est pour des raisons tout-à-fait différentes de celles qui ont présidé à l'évolution de *non* en français prélittéraire, d'autre part on pourrait soutenir l'inverse en remarquant que *nun* de la seconde phrase ne fait que doubler la négation de *nulla*. D'ailleurs, comme l'auteur le reconnaît lui-même, p. 51, n. 2, *u*, sauf dans *Lodhuwig*, correspond à *o* sous l'accent secondaire dans les syllabes initiales. Or qu'est-ce qu'un proclitique comme *non* ou *nun* sinon la syllabe initiale d'un mot phonétique ?

M. A. T. admet cependant quelques fautes de copiste : « *Suo* au lieu de *sui*, *fradra* au lieu de *fradre*, probablement *Karle*, peut-être aussi *nunquam* » (p. 111, n. 1). Laissons de côté le signe de nasalisation sur l'*a* de *nunquam*. Les trois autres fautes porteraient sur la voyelle atone finale (notre *e*). M. T. discute le cas de *suo*, p. 21-22 et p. 46, celui des deux autres mots, p. 46. Il rejette *Karle* parce que l'on a deux fois *Karlo*, appuyé par *poblo*, *nostro*, *damno* ; *suo* parce que les autres exemples de la voyelle issue de *a* final latin sont notés par *a* ; *fradra* parce que l'on a deux fois *fradre*. Il garde toutefois *sendra* dont la voyelle finale est secondaire. Il serait vraiment étrange qu'un copiste méticuleux dans tout le reste se soit montré aussi négligent dans la notation des voyelles finales. Il faut, à notre avis, s'en tenir à l'interprétation de Koschwitz et de M. Wallensköld : le transcripteur des Serments ne savait comment noter la voyelle finale atone qu'il entendait et pour laquelle il ne trouvait pas de signe dans le matériel graphique latin dont il disposait ; il a écrit *a*, *o*, *e* presque au petit bonheur, en se laissant guider quelquefois par l'analogie du latin. L'incohérence même de cette notation prouve que cette voyelle, quelle que fût son origine, avait un timbre à peu près identique dans tous les cas.

Une autre difficulté de notation était causée par le phonème issu de *c* latin initial devant *a* : le texte des Serments porte *cosa*. M. T. ne tire, avec raison, de cette graphie aucune conclusion relative au dialecte, il admet que ce *c* note un *k* palatalisé. C'est bien notre avis, mais ce n'est pas parce que ce phonème « se rapproche encore tant du *k* pur qu'il n'est pas trop surprenant de le trouver rendu dans les serments par le même signe » (p. 8) : le transcripteur ne savait pas plutôt comment le noter, alors qu'il disposait du ȝ pour transcrire le son issu de *ci* dans *fazet* < *faciat*.

M. T. ne pouvait pas ne pas examiner la question que pose le groupe *ñlostanit*, il propose une interprétation nouvelle : *nun lo s tanit* = *ne le* (*se*) *tient* ; le subjonctif peut se justifier, de même que l'emploi de *tenir*, la présence du pronom réfléchi complément et l'absence de parallélisme avec le texte germanique; mais l'*a* s'explique mal par sa présence dans des textes champenois de beaucoup postérieurs. Surtout l'*i* est singulier en face de l'*e* de *fazet* ; nulle part dans les serments la voyelle atone finale n'est notée par *i* ou par *u*.

M. T. termine son étude en recherchant dans quel dialecte ont pu être écrits les Serments : il pense au lorrain, spécialement au dialecte de Metz et met en avant le nom de Drogon, archevêque de Metz, comme rédacteur possible des serments (p. 114 et suivantes). En fait Drogon ne s'impose pas plus que tel autre personnage et les arguments linguistiques de M. T. sont bien faibles en raison de la pauvreté du texte ; l'archaïsme du dialecte messin qu'il allègue d'après une remarque de Bonnardot ne signifie pas grand' chose. M. E. Muret dans son compte rendu de l'article de M. Wallensköld (*Romania*, XLVII, 426) rejetait avec raison, croyons-nous, les tentatives de localisation dialectale et voyait dans les Serments un texte rédigé dans une langue de cour avec une prédilection pour les formes les plus proches du latin.

G. Gougenheim.

Recherches sur l'ancien théâtre français. Trois farces du recueil de Londres : *Le Cousturier et Esopet*, *Le Cuvier*, *Maistre Mimin estudiant*, textes publiés avec notices et commentaires par Emmanuel Philipot : Rennes, Plihon, 1931 ; in-8, VIII-171 pages.

M. E. Philipot, dont nos lecteurs savent avec quelle délicate sûreté il peut interpréter et commenter les plus désespérantes difficultés d'un texte de farce, s'est proposé dès longtemps de publier un recueil général des anciennes farces françaises. Il n'ose plus, dit-il, se promettre maintenant de mener cette œuvre à bonne fin ; il permettra du moins à ma vieille amitié de lui demander de ne pas abandonner un projet que personne parmi nous ne pourrait réaliser comme lui. Je n'en veux comme preuve que ce volume où il a réuni les notices et les éditions de trois farces, choisies intentionnellement

parmi celles dont le texte a été déjà plusieurs fois publié, et qui apparaissent maintenant sous un aspect tout nouveau. Et tout d'abord ces trois pièces, dont M. Ph. tient à bon droit les deux dernières pour de véritables chefs-d'œuvre, ne nous sont connues que par des impressions datant du milieu du XVIe siècle (de 1545 à 1550 environ), mais elles sont certainement plus anciennes.

M. Ph. établit que *le Cousturier et Esopet* remonte aux dernières années du XVe siècle d'après les traits de mode qu'il présente, notamment une allusion aux robes à « pompettes », c'est-à-dire à bouffettes de ruban, et une autre allusion à la mode de « gringoter » en chantant, qui paraît avoir sévi dans la deuxième moitié du XVe siècle et être déjà en désuétude dans la première moitié du XVIe siècle. Pour ce dernier trait il est difficile de donner une interprétation nette ; celle de M. Ph. : « On « gringotait » à voix haute en hachant la mélodie, en la découpant en quelque sorte avec les dents », paraît due au désir de rattacher *gringoter* à *grignoter*, mais n'est pas bien claire ; *gringoter*, *gringuenoter*, *gringuelotter*, s'est dit de chants divers, mais en particulier du chant des oiseaux, notamment du rossignol, cf. dans Godefroy l'exemple des *Epithetes* de La Porte « Rossignol, *gringoteux* » et celui de l'*Hist. maccaronique* « le rossignol... *gringuenotte...* » ; dans le *Dictionarium latinogallicum* d'Estienne (je cite l'éd. de Charles Estienne de 1552) *gringuenotis*, *fredons*, *gringotement* traduit *frequentamenta vocis* et *tremblant gringuenotant* correspond au *vibrans tonus* de Pline : il semble donc qu'il s'agisse de trilles, trémolos, vocalises ou autres agréments de même sorte.

Une constatation ou plutôt une petite découverte de M. Ph. lui permet d'expliquer le nom d'*Esopet* que porte l'apprenti du tailleur, en même temps qu'elle fournit un *terminus a quo* pour la composition et marque nettement le caractère scolaire de celle-ci. Peu après 1450, frère Julien Macho publia, sous divers titres, mais en particulier sous le titre d'*Esopet en françoys*, la traduction du recueil de fables ésopiques et de contes imprimé en 1480 par Stainhövel : or dans l'*Esopet* se trouve le conte du *Cousturier du Roy et de ses serviteurs* qui est le récit même mis au théâtre par l'auteur de la farce française.

La célèbre farce du *Cuvier* est datée par M. Ph. de la seconde moitié du XVe siècle pour des raisons de lexique, et des raisons du même ordre inclinent à attribuer cette excellente pièce au nord et au nord-est de la France. Quant à la version de 1619, conservée dans le recueil de Copenhague, M. Ph. conclut, comme Gaston Paris, qu'elle est un remaniement fait sur l'édition même imprimée en 1545 et dont nous avons un exemplaire dans le recueil du British Museum, et qu'elle ne peut servir à l'amélioration d'un texte assez altéré.

Pour *Maistre Mimin estudiant*, dont M. Ph. a tout particulièrement montré la valeur scénique et le mérite littéraire, il résulte de remarques précises et de rapprochements frappants que nous avons affaire à une composition normande antérieure à 1480, mais dont la renommée s'est conservée longuement.

Je ne puis examiner ici les commentaires critiques et explicatifs que M. Ph. a établis pour les trois farces. M. Ph. s'était d'abord proposé de publier ces commentaires à la suite de ses notices historiques et littéraires, mais sans réimprimer les textes pour lesquels il se contentait de renvoyer à la plus récente des éditions, celle que M. Hankiss a donné dans la *Bibliotheca romanica*; il ne s'est décidé que tardivement à ajouter aux notices et commentaires la réimpression des textes, réimpression soigneusement revue et accompagnée encore de notes. Il est résulté de cette disposition occasionnelle quelques menues confusions et, p. ex., dans les commentaires on trouve l'indication de corrections à apporter au texte, qui se trouvent effectuées dans la réimpression. Au v. 365 du *Cousturier*, je ne crois pas nécessaire de modifier l'attribution comme le fait M. Hankiss approuvé par M. Ph. : c'est la chambrière qui comprend la fourberie et la vengeance d'Esopet, et le couturier fort en colère (357-60), qui va tout à l'heure encore (378-9) injurier Esopet, ne peut guère prononcer un vers aussi calme que *Ah ! est-il vray ? Pas n'y pensoie*. — Pour les v. 391-2 de *Maistre Mimin* l'explication proposée par M. Ph. ne paraît pas convaincante, mais celle de M. Hankiss est inacceptable : on ne peut guère imaginer que l'on va manger chez le père de Mimin un oison qui appartiendrait au père de sa fiancée. — A propos du v. 164 du *Cuvier* : *Qu'on ait du villain froide joye*, M. Ph. me fait savoir que c'est par inadvertance qu'il a laissé cette locution inexpliquée; il compte réparer cette erreur dans son second volume de farces, qu'il nous fait espérer prochain, *Six farces normandes du manuscrit La Vallière*; la dite locution se retrouve, en effet, dans le *Poulier à quatre personnages* qu'il publiera dans ce volume.

M. R.

El códex musical de Las Huelgas (música a veus dels segles XIII-XIV). *Introducció, facsímil i transcripció* per Higini Anglès, Prev.; Barcelona, Institut d'estudis catalans : Biblioteca de Catalunya, 1931; Vol. I : *Introducció*, XXXII + 385 pages; Vol. II : *Facsimil*, XLV pages et 168 planches; Vol. III, *Transcripció*, XV + 411 pages.

L'Espagne est restée longtemps en dehors du champ d'activité des musicologues médiévistes. Les rares travaux de valeur édités au cours du XIXe siècle se rapportent presque uniquement au chant liturgique. L'intérêt général pour la musique du moyen âge augmentant, et les différents genres de musique étant davantage connus, l'attention des chercheurs se porta tout naturellement vers des contrées encore peu étudiées. Soriano-Fuertes avait, le premier, donné un aperçu de la musique médiévale dans la péninsule, dans son *Historia de la musica española* (1855). R. Mitjana a publié dans l'*Encyclopédie de la musique* fondée par Lavignac une étude bien mieux documentée. Riaño donna dès 1887 des notices importantes sur divers manuscrits.

Pierre Aubry rendit compte de ses recherches dans les bibliothèques d'Espagne dans son *Iter hispanicvm*. Plusieurs Bénédictins se sont appliqués à étudier la musique wisigothique, dénommée généralement le chant mozarabe. Il faudrait citer Dom Sablayrolles, Dom Férotin, Dom Sunyol, Germain Prado, C. Rojo; Peter Wagner a fait un résumé critique de leurs travaux (*Span. Forschungen d. Görres-Gesellschaft*, 1928). M. Juan Ribera a adopté un point de vue spécial. Dans son travail sur les Cantiques d'Alphonse le Sage et dans d'autres études (voir *Disertaciones y opusculos*) il a fourni une contribution très importante à l'histoire de la musique arabe dans la péninsule. Sa théorie de l'influence exercée par cette musique sur celle des nations européennes n'a pas été admise par les musicologues. M. Higini Anglès enfin a publié une série de travaux, qui ont attiré l'attention sur lui. En 1926, il donnait une édition des mélodies du dernier troubadour, Guiraut Riquier; l'année suivante il faisait de nouveau connaître les *Cantigas* du roi Alphonse le Sage (dans la *Vida cristiana*, XIV). En suite de plusieurs études plus petites, il vient de faire paraître l'édition critique du manuscrit de Las Huelgas.

Le premier volume, intitulé *Introducció*, consiste en une véritable introduction de caractère historique et en un commentaire des différentes compositions. Après une courte préface « al lector » dans laquelle l'auteur souligne l'importance du manuscrit qu'il va étudier M. Anglès donne une bibliographie très détaillée des manuscrits et des ouvrages qu'il a consultés. Puis vient une étude de cinquante pages sur la musique en Espagne depuis le VIe jusqu'au XIVe siècle. Modestement, l'auteur se défend de vouloir écrire autre chose qu'un bref aperçu et de donner quelques indications qui pourront ouvrir la voie à des recherches nouvelles. Néanmoins il établit clairement les faits et indique les problèmes qui sont encore à résoudre. Nous ne savons rien des premiers compositeurs de musique liturgique en Espagne. Ni saint Léandre ni saint Isidore (auquel, soit dit en passant, M. Anglès décerne des éloges pompeux) n'ont pris part à la formation des chants liturgiques. Plusieurs centres peuvent être fixés : à côté de Séville, Tolède où l'on trouve saint Eugène, puis saint Ildefons, élève d'Isidor; ensuite Saragosse « amb una cultura musical formidable » dit M. Anglès; enfin Cordoue, qui se distingue surtout au IXe siècle, par la présence d'hommes très érudits; M. Anglès cite entre autres Vincentius qu'il considère comme l'auteur des vers et peut-être de la musique des *Miserationes* qui se trouvent à la fin du manuscrit d'Azagra.

Un problème intéressant se pose relativement aux *Preces* mozarabes. Wilh. Meyer avait prétendu que ces chants de pénitence ne pouvaient être antérieurs au Xe siècle, leur forme représentant une imitation primitive et rudimentaire des proses (séquences) déjà en usage en France (*Nachr. d. Gesellsch. d. Wissensch. zu Göttingen*, 1913). M. Anglès attaque cette théorie, faisant remarquer que l'Antiphonaire de Leon, copié vers le milieu du Xe siècle, et attribué à saint Julien de Tolède († 690) donne le chant *Domine misericordiarum* aux vêpres des dimanches de Carême, et d'autres *preces* au

Vendredi saint. M. Anglès espère que l'on arrivera peu à peu à déchiffrer les mélodies de ces sortes de chant; il pense que cela pourrait amener des découvertes intéressantes à cause du caractère populaire des *preces* (p. 12-14).

La grande diversité de forme des neumes hispaniques est aussi une preuve de l'intérêt que l'on portait à la musique liturgique. Il est vrai, pourtant, que cette musique ne peut pas entrer en concurrence avec celle, bien plus développée, des cours musulmanes, aux IXe et Xe siècles. Des ouvrages théoriques espagnols datant du IXe au XIe siècle manquent complètement; d'autres, un peu plus récents, se basent en partie sur des écrits arabes.

En ce qui concerne les chants de caractère historique dans le genre de ceux qui nous ont été conservés dans les ms. Paris B N. lat. 1144 (Anglès note en passant qu'il ne date pas du IXe siècle, comme de Coussemaker le supposait, mais du milieu du Xe), B.N. lat. 11632, etc., M. Anglès rappelle que le manuscrit de Madrid B.N. 10029 contient la plainte funèbre pour le roi wisigoth Chindasvinthus et celle pour la reine Reciberge, tous deux avec, au-dessus des paroles, des signes, soit musicaux, soit de récitation rythmique (p. 26). L'auteur reproduit aussi deux lignes du *Disticon Filomelaicum* de saint Eugène avec des neumes wisigothiques. On connaissait jusqu'ici une version du *Chant de la Sibille*, transcrit par de Coussemaker d'après le ms. Paris B. Nat. lat. 1154; M. Anglès en a trouvé une autre version dans l'*Homiliari* de Cordoue (écrit vers 960), et il la considère comme contemporaine de celle de Paris ou peut-être antérieure (p. 31). Nous ne pouvons entrer ici dans des détails; qu'il nous suffise de mentionner le fait.

M. Anglès cite un certain nombre de fragments poétiques dans lesquels il est question d'instruments de musique, et il est disposé à admettre l'emploi de quelques-uns de ceux-ci en Espagne, dès le début du Moyen Âge. En particulier il pense que l'orgue a très tôt été admis dans les églises, et, à défaut d'autres preuves, il mentionne un passage d'un hymne mozarabe à saint Sébastien (p. 41). Je crois qu'il faut être très circonspect en ce qui concerne cette question. Les poètes de ce temps aiment à citer des instruments de musique, en imitation soit des poètes antiques, soit des Psaumes, soit des Pères de l'Église. La plupart du temps se sont des images plus ou moins symboliques ou des fictions poétiques. Les miniatures sont déjà une source plus sûre (v. p. ex. celles du *Beatus* de l'Escorial), quoique là encore il faille toujours faire une part à l'imagination de l'artiste.

En ce qui concerne la musique polyphonique, il est impossible de fixer la date de son introduction dans les églises d'Espagne. Le répertoire le plus ancien qui nous soit connu ne remonte pas au-delà du XIIe siècle. Il y a ici encore un domaine très peu exploré. Un fait est clair, c'est l'influence de Saint-Martial sur la Catalogne et sur Compostelle. La question de la musique à la Cathédrale de Tolède n'a pas encore été étudiée à fond.

Le roi Alphonse le Sage de Castille avait une chapelle vocale à la hauteur de celle de saint Louis. On sait les relations qui unissaient à cette époque la

cour de Castille à celle de France. Un travail minutieux devrait être fait pour fixer quelle serait la part originale revenant à l'Espagne. M. Anglès affirme (p. 53) que les mélodies des Cantiques du roi Alphonse X peuvent, au point de vue artistique, concourir avec les meilleures productions des troubadours et des trouvères. Il faut mettre une sourdine. Si certaines mélodies des Cantiques sont vraiment belles, d'autres sont assez monotones et il faut bien convenir que les poètes-musiciens du Sud et du Nord de la France disposaient d'une variété de formes bien plus grande. En passant, M. Anglès rejette, avec raison, les théories de Ribera sur l'influence considérable de la musique arabe. Le type du virelai est prédominant dans les Cantiques, et M. Anglès ajoute encore des exemples d'autre provenance pour ce même type. Aubry déjà avait éveillé l'attention sur cette forme.

M. Anglès donne ensuite des indications détaillées sur les manuscrits espagnols contenant des compositions polyphoniques (p. 59 et ss) : le *Calixtinus* de Compostelle, le ms. Madrid, B. N. 20486, le ms. 1 de l'Orfeó català à Barcelone, qui, avec celui de Las Huelgas, sont les plus anciens. Il ajoute des notices sur quelques manuscrits de moindre importance. A propos de celui de Madrid, il déclare que, contrairement à l'opinion de Dreves, Aubry et Ludwig, qui pensaient qu'il était de provenance française, ce manuscrit a dû être écrit en Espagne (p. 72). L'auteur orne ses descriptions de nombreuses planches en facsimile,

A partir de la page 96 commencent les commentaires des compositions qui se trouvent dans le ms. de Las Huelgas.

Les *organa*, tant ceux sur des parties de l'Ordinaire de la Messe, tropées ou non tropées, que ceux composés sur des parties du Propre, appartiennent à la période ancienne de la musique à plusieurs voix. M. Anglès fait remarquer que, de même que pour les tropes et les proses, il existe pour les *organa* des rapports étroits entre les monastères de Ripoll, Sant Joan de la Penya et San Millan d'une part, et ceux de Saint Martial de Limoges, Moissac, etc., de l'autre. En passant, il émet l'hypothèse que ceux du *Winchester Troper* (Cambridge), un des plus riches recueils, ont été importés de France.

La coutume de chanter tout l'Ordinaire de la messe en musique polyphonique est relativement récente. Le ms. de Las Huelgas présente un des cas les plus anciens d'un pareil Ordinaire presque complet : Kyrie, Gloria, Sanctus et Agnus. M. Anglès passe aux *organa* de Saint-Martial auxquels ceux du *Calixtinus* de Compostelle sont apparentés (v. au IIIe volume 2 exemples de ceux-ci aux n°s 1 et 39), ensuite à l'école de Notre-Dame de Paris et à l'Angleterre. Nous ne le suivrons pas dans des questions déjà connues, ni dans des détails sur certains *organa* de Las Huelgas. Un fait mérite notre attention : les *organa* du ms. en question appartiennent à différentes époques, les uns à la première, les autres à la seconde moitié du XIIIe siècle, d'autres enfin sont déjà dans le style du XIVe siècle. M. Anglès explique le nombre restreint des *organa* sur le Propre par la disparition de quatre feuilles du

manuscrit. Les citations d'autres manuscrits, que l'auteur met en regard de certaines compositions de Las Huelgas, fournissent matière à des comparaisons intéressantes. Ainsi le nº 1 (*Kyrie Rex virginum*), à deux voix, se trouve dans le ms. 17 de l'Ambrosienne écrit simplement note contre note, dans un ms. de Wolfenbüttel et un de Munich un peu orné dans la partie supérieure, dans Huelgas encore davantage et dans le Calixtinus de Compostelle avec la voix supérieure entièrement en mélismes.

A propos des *proses* M. Anglès déclare qu'un grand nombre de troubadours, ont, sans aucun doute, puisé dans cette mine si riche (p. 152). C'est là une opinion qu'il faudrait examiner de plus près, avant de l'admettre. En ce qui concerne l'époque à laquelle les proses étaient répandues en Espagne, M. Anglès est en mesure de compléter les indications de Dreves. Si les prosaires manquent en Castille (ce qui, d'après M. Anglès, ne serait pas une preuve que les proses étaient inconnues dans ce royaume), ils se rencontrent en assez grand nombre en Catalogne, dépendante, aussi sur ce point, des monastères du Midi de la France. Pour le ms. de Las Huelgas, M. Anglès constate cinq groupes de proses : deux antérieures à Adam de Saint Victor, quelques-unes qui se trouvent déjà dans des manuscrits étrangers plus anciens ou contemporains de Huelgas, quelques séquences notées dans d'autres manuscrits d'Espagne plus anciens, dix proses qui sont pour la première fois notées dans le ms. en question, et six qui ne se rencontrent nulle part ailleurs. Neuf proses sont à deux voix, les autres à une. En général, elles ne remontent pas plus haut que le XIIe siècle. En ce qui concerne la musique, on y constate une telle ressemblance avec celle des cantiques, que l'auteur se demande si les mélodies des cantiques ont été simplement calquées sur celles des proses, ou si nous devons admettre les mêmes auteurs pour les deux (p, 168). D'autre part on pourrait songer soit à une influence portugaise, soit à une autre provenant de l'ordre de saint François. La poésie franciscaine, dit l'auteur, tout intime et mystique, serait peut-être bien en concordance avec le répertoire typique de Las Huelgas (p. 168). Dans toutes ces questions très compliquées, l'influence du Midi de la France doit encore faire l'objet de nouvelles recherches.

M. Anglès étudie encore une autre question, celle de l'exécution des proses de Las Huelgas. Il commence par dire qu'aucun des auteurs qui jusqu'ici ont écrit sur l'interprétatiou rythmique des mélodies médiévales n'a réussi à le convaincre. Des trente-et-une proses du ms. de Las Huelgas, vingt-trois sont en notations mesurées, les autres en simple notation carrée. Après avoir passé en revue les opinions d'Aubry, de M. Gastoué, de Ludwig, de P. Wagner, l'auteur s'arrête plus longuement sur la théorie émise par M. J.-B. Beck. Dans son édition du ms. Cangé celui-ci s'était appuyé sur le ms. de Burgos pour démontrer la prédominance du 5e mode (« ex omnibus longis ») dans les mélodies des troubadours et des trouvères. M. Anglès ne comprend pas l'importance donnée par M. Beck à la notation du ms. de Las Huelgas, tandis

que dans les manuscrits conservés à Paris et à Londres les proses sont écrites en notation mensurale. Nous n'avons pas à discuter ici, en détail, la théorie de M. Beck et la préférence, qu'il a tout à coup donnée au cinquième mode ; qu'il suffise de dire que la base qu'il avait cru trouver dans le ms. de Las Huelgas n'est pas suffisante. Du reste la transcription des monodies médiévales se fait toujours sans grande difficulté à l'aide d'un des trois premiers modes [1].

Le motet a été un genre très cultivé à la cour d'Aragon. Le chant des proses pouvait suffire aux moines ou au peuple pour contenter leur sentiment religieux et musical. Les motets représentaient un genre de musique plus élevé et étaient, en général, composés pour un public plus ou moins affiné. Primitivemenr les motets étaient destinés au culte ; peu à peu ils prirent un caractère plus mondain. Le scribe qui a copié le ms. de Las Huelgas s'est apparemment donné pour tâche de n'y insérer que des motets religieux ou, au moins, de caractère moralisateur, tous sur des textes latins. Ils représentent, d'après M. Anglès, toute l'évolution du genre, « abracen tota la gama de l'evolució històrica dels motets llatins medievals ». Ils constituent certainement un apport important. Il y a peu d'années encore, Ludwig pouvait écrire : « An Nachrichten aus Spanien, die die älteste Motettenkunst betreffen, fehlt es leider ganz ». Parmi les 59 motets de Las Huelgas quinze procèdent de mélismes polyphoniques de Notre-Dame de Paris ou de Saint-Victor, onze concordent avec la forme la plus ancienne de ceux des manuscrits de Notre-Dame, cinq appartiennent à la partie ancienne du ms. de Montpellier, sept sont plus récents (fascicule 7 de Montpellier, et Bamberg), enfin vingt-et-un sont propres à Las Huelgas, représentant du reste des types de différentes périodes.

Il est impossible de suivre ici M. Anglès dans les indications détaillées sur les changements qu'ont subi les motets conservés dans plusieurs manuscrits, soit au point de vue rythmique ou mélodique, dans les parties du ténor ou du motet, soit pour les adjonctions et changements de texte. Cela exigerait un travail à part.

Les versions d'autres manuscrits communiquées par M. Anglès permettent de se rendre facilement compte de la substitution de textes en langue vulgaire aux paroles latines primitives. Signalons l'un ou l'autre cas intéressant. Le motet qui se trouve aux f°s 84-85 est un motet simple à 3 voix, sur le texte « Alta bovi et leoni... » donné aux deux voix supérieures, tandis que l'origine du ténor n'a pas pu être établie. Ce même motet se trouve dans un des ms. de Wolfenbüttel (*W*₂) où la mélodie du motet proprement dit est conservée, tandis que le texte change : « Larga manu seminatu... » Le même manuscrit donne ce motet avec un texte français, une pastourelle : « Hyer matin a

1. Lorsque j'ai écrit ma *Musique au moyen âge* (Coll. d. cl. frçs du m. â.), l'édition du ms. de Las Huelgas par M. Anglès n'avait pas encore paru, de sorte que je n'ai pu (p. 105) m'appuyer sur elle.

l'enjornee »... ; la mélodie et le rythme sont tout à fait les mêmes. Or à un moment donné, dans le motet latin, après les mots « giganti gemineo » on chante six notes, séparées chacune de l'autre par une pause, sur **o**. Dans la pastourelle on trouve la même suite de **o**, « Et si notoit : o, o.... dorenlot ». Ces chants sur de simples syllabes ou voyelles répétées sont fréquents dans les pastourelles françaises et on a émis l'hypothèse, assez vraisemblable que souvent les mélodies de ces phrases reproduisaient les notes accessibles à des instruments champêtres assez primitifs (v. ma *Musique au moyen-âge* p. 201-2). Ici le cas est différent. La suite de notes est de nouveau très simple et pourrait être jouée sur un instrument peu compliqué, donc si nous n'avions que cette pastourelle on pourrait en tirer la conclusion que nous venons de mentionner. Mais ici nous avons aussi le motet latin. Or celui-là, par son type (même texte pour deux voix), appartient à une époque ancienne.

L'auteur de la pastourelle aura donc pu construire sa poésie de façon à y introduire le refrain onomatopéique pour se conformer au texte latin. Mais on pourrait peut-être suggérer autre chose : la mélodie utilisée pour le motet latin et ensuite le français n'était-elle pas peut-être antérieure aux deux ? Elle est assez monotone et, en faisant tout à fait abstraction des textes poétiques, on pourrait conclure à une sorte de danse très simple. L'absence de toute indication pour le ténor est aussi à remarquer.

Le motet, très célèbre de son temps, de Philippe de Grève *Agmina milicie* est dans Las Huelgas avec un triple sur les mêmes paroles, tandis que dans le ms. de Bamberg, le triple a un autre texte, et la partie de motet est assez différente. M. Anglès s'associe à Ludwig pour déclarer que la musique du motet *Quant froidure trait a fin* et celle du triple *De la virge Katerine chantera* (ms. de la Clayette) était la même que celles du ms. de Bamberg.

Au f° 107, Las Huelgas donne un motet *Et florebit lilium* [tenor *Et florebit*], qui n'était connu jusqu'ici que par un texte français de Richard de Fournival *Chascuns qui de bien amer*. Le motet *Virgo viget melius*, avec triple *Claustrum pudicitiae* et tenor *Flos filius*, a été très connu au XIIe siècle, avec d'autres textes latins comme avec des textes français (v. particulièrement Gennrich, *Rondeaux, Virelais*... II, p. 32-35). La version de Las Huelgas est la même que celle de Bamberg.

On peut signaler encore le motet f° 116-117, triple : *Amor vincens omnia*, motet : *Marie preconio*, tenor : *Aptatur*, sur lequel Aubry avait déjà attiré l'attention : « L'origine de ce motet, écrivait-il, est une prose ayant même *incipit*... Le motet fait trope sur le texte de la prose, et quand il reproduit un vers de l'original, il en conserve également la mélodie ». Mais ce qui est encore intéressant, c'est que nous voyons ici un des premiers exemples de motets isorythmiques, c'est-à-dire dans lesquels les voix supérieures sont construites en périodes tout à fait égales.

Au fos 126-127 nous trouvons encore un numéro curieux, le motet *In veritate comperi*, tenor *Veritatem*. Aubry l'a déjà signalé ; dans le ms. de

Bamberg il a un *triplum*, dans Las Huelgas il n'y a que deux parties. Celle du motet est un terrible réquisitoire contre les mœurs du clergé. W. Meyer avait déclaré que, dans un fragment conservé à Munich, *In veritate comperi* était attribué à un Wilhelmus, episcopus Parisiensis. Ludwig a pensé à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris de 1228 a 1249 et rival du chancelier Philippe de Grève. Le ms. Egerton 274 pourtant attribue cette pièce au chancelier de Paris. Quoi qu'il en soit, il est assez curieux de la voir figurer dans un manuscrit ne contenant que des compositions propres à être chantées dans la cathédrale de Cistell.

Enfin il faut encore dire un mot d'un motet avec le singulier ténor *Brumas est mort*. Il se trouve dans le ms. de Bamberg avec le triple *Homo luge* et le motet *Homo miserabilis*, tandis que Las Huelgas n'a pas de triple. Par contre il est à deux voix dans le ms. de Darmstadt 3317 avec le ténor *Brumas e mors, Brumas ist tod, o we der not*, le seul tenor allemand que l'on ait rencontré jusqu'ici. Les premiers mots représentent évidemment le début d'une chanson, ou un refrain, qui a servi de ténor, comme *Bele Ysabelos* et d'autres. On n'a pas encore réussi à la retrouver. M. Anglès pense que la version de Las Huelgas est une simplification de la composition à trois voix.

L'étude, encore trop négligée, des *conduits* pourra également être aidée par ceux qui se trouvent dans le manuscrit en question. D'Ortigue avait, dans son *Dictionnaire de plain-chant*, défini le conduit ainsi : « Nous pensons que la signification vraie de ce mot était que le *conductus* était chanté lorsqu'on reconduisait un personnage, soit dans la représentation des mystères, soit dans les cérémonies bizarres tolérées dans l'Église au moyen âge », et il s'appuyait particulièrement sur certaines scènes du drame liturgique de *Daniel*. Il avait jusqu'à un certain point raison, en ce qui concerne les *conduits* à une voix, mais il fallait élargir le cadre comme l'ont montré les études de Ludwig sur le ms. d'Engelberg 314 et de M. Handschin sur les *conductus* de Notre-Dame, et y voir aussi un chant d'introduction à une action liturgique. Peut-être ce mot pouvait-il être assimilé à *carmen*, se rapportant à une pièce de caractère un peu pompeux avec un texte poétique libre. Après de nouveaux travaux de MM. Spanke et Gennrich sur cette question, Ludwig, tout en retenant la première définition de « Geleit-Gesang », avouait ne pouvoir dire comment ce terme avait été peu à peu transmis aux chants religieux du XIe et du XIIe siècle n'ayant pas la forme de motet. Les théoriciens du moyen âge ont déjà expliqué que le *conduit* était un chant à plusieurs voix, sur un texte poétique qui était le même pour toutes les voix, et qu'il n'est pas construit sur un chant donné, mais inventé (« qui vult facere conductum, primum invenire debet cantum pulchriorem quam potest »). La mélodie nouvelle est donnée au ténor et les autres voix suivent celle-ci, quant au rythme et à la distribution des syllabes. Le ms. publié par M. Anglès contient deux conduits à 3 voix, quinze à 2 et également quinze à une voix. Quelques-uns proviennent de Notre-Dame; d'autres, en assez grand nombre, étaient inconnus

jusqu'ici. Plusieurs se distinguent par des particularités qui méritent de fixer l'attention. Les conduits à une voix provenant de l'école de Paris ont souvent des mélismes de grande étendue qui posent au transcripteur des problèmes assez ardus. Dans les conduits à plusieurs voix on rencontre parfois des imitations entre deux voix, ou des passages en « hoquet ».

La graphie musicale du ms. est celle généralement usitée aux XIIe et XIIIe siècles, soit la notation modale, soit la notation mesurée. Dans les conduits, la notation mesurée est parfois employée d'une façon inconséquente. M. Anglès a tâché d'y remédier tant bien que mal. En général on peut dire qu'il a réussi ses transcriptions. En ce qui concerne les « pliques », je ne suis pas d'accord pour les faire compter dans la mesure, même si on leur donne une forme un peu moins forte qu'aux autres notes. Elles perdent leur caractère soit de « coulé », soit d'autre petite note d'ornement.

La publication de M. Anglès constitue un enrichissement précieux pour la musicologie médiévale, non seulement par les documents eux-mêmes, mais aussi parce que l'auteur a su les situer dans leur cadre. Il a pour cela largement profité des travaux de ses devanciers, mais il leur a parfaitement rendu justice. De toute façon ceux qui entreprendront de nouvelles recherches dans le domaine de la musique espagnole devront lui être reconnaissants pour toutes les nouvelles voies qu'il leur a ouvertes.

Théodore GÉROLD.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, t. CLIX (1931). — Depuis ce tome, M. G. Rohlfs figure comme rédacteur de la partie romane; le titre de la revue a été abrégé. — P. 92. E. Tappolet, *Der Kongress für romanische Sprachforschung*. — P. 95. G. Rohlfs, *Franz. enclume « Amboss »*. Le lat. incudine (incudo se trouve chez Venantius Fortunatus), a été modifié, quant à la fin du mot, par le suffixe -umine, comme l'avait déjà vu Ascoli. Mais d'où vient l'*l* ? La masse d'acier qui forme la partie supérieure de l'enclume est enfoncée dans une poutre de chêne laquelle à son tour est enfoncée dans la terre. Le nom de l'enclume a été (massa) inclusa. Massa a conservé ce sens dans le rhétoroman *masa*. D'autre part, on trouve en catalan, à la frontière française, *enclusa*, l'ancien aragonais a *inclusa* et *enclusa*. M. Thomas (*Romania*, XXIV, 194) a relevé *encluso* dans un glossaire provençal du XIIIe siècle, toujours avec le sens « enclume ». Le mot actuel est dû à un croisement du type *incudime avec inclusa. — P. 98. O. Schultz-Gora, *Nachtrag zu here* (*Archiv*, 157, 237). Exemples de *faire here a aucun*, etc. — Comptes rendus : p. 107 R. Hoops, *Der Begriff « Romance » in der mittelenglischen und frühneuen glischen Literatur* (K. Brunner); — p. 112. H. F. Muller, *A Chronology of Vulgar Latin* (*Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, 78) (important compte rendu de Mlle Elise Richter, qui, tout en reconnaissant la solidité de la documentation, repousse les conclusions de l'auteur); — p. 115. L. Sainéan, *Les sources indigènes de l'étymologie française*, III (G. Rohlfs : l'auteur conteste d'excellentes explications, solidement établies sur les faits); — p. 118. J. Melander, *Les poésies de Robert de Castel* (O. Schultz-Gora ; cf. *Romania*, LVII, 258). — Dans la chronique, p. 121 suiv., comptes rendus sommaires de : A. Haggerty Krappe, *The Science of Folk-Lore* (A. Brandl) ; Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, 13 ; W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, 11-18 : E. Müller, *Die altprovenzalische Versnovelle* ; B. A. Terracini, *Paleontologia e linguistica storica* ; K. Jaberg, *Spiel und Scherz in der Sprache* ; J. Melander, *L'origine de l'italien me ne, me lo, te la*, etc. ; M. L. Wagner, *Studien über den sardischen Wortschatz* ; W. Meyer-Lübke, *Rumänisch und Romanisch* (G. Rohlfs).

P. 231. L. Pfandl, *Studien zu Juan de la Cueva.* — P. 254. G. Rohlfs, *Altertümliche Futur- und Konditionalformen im Bearnesischen.* Très important article qui relève un fait resté entièrement inconnu. Après avoir constaté dans le parler d'Arrens (Hautes-Pyrénées) et des localités voisines des futurs comme *ke dáras* « tu donneras », *ke hárras* « tu feras », M. R. est arrivé à ce résultat surprenant que le 2e futur et le plus-que-parfait de l'indicatif latins se sont conservés dans diverses fonctions, dans l'extrême sud-ouest de la France, tout comme en espagnol. — P. 275. Ph. Aug. Becker, *Der grüne Ritter.* A propos du *Green Knight* de la littérature anglaise, désignation qui se trouve aussi dans la première *Epistre de l'Amant verd* de Jean le Maire, de l'année 1505. M. B. signale que Louis de Chalon, comte de Tonnerre, mort en 1398, a été ainsi appelé. — P. 279. O. Schultz-Gora, *Afrz. des und as vor einem Infinitiv.* Il s'agit de phrases comme *Ne fist semblant des* (= *d'es, d'els*) *oïr.* — P. 281. G. Rohlfs, *Franz. piller, ital. pigliare.* Du lat. pĭlleus; pilleare signifierait originairement « enlever les vêtements à quelqu'un ». — P. 284. Le même, *Franz. brûler, it. bruciare.* Le mot qui s'est croisé avec *usler, uller* (ūstulare) est *bruir* (germ. *brojan). — Comptes rendus : p. 299. R. Plate, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache* (G. Rohlfs ; doit beaucoup au dictionnaire de Lommatzch); — p. 305. J. Saroïhandy, *La Pastorale de Roland, texte basque* (G. Rohlfs); — p. 306. Harri Meier, *Beiträge zur sprachlichen Gliederung der Pyrenäenhalbinsel und ihrer historischen Begründung* (Meyer-Lübke) ; — p. 310. A. R. Nykl, *A Compendium of Aljamiado Literature, containing Rrekontamiento del Rrey Ališandre*, etc. (W. Mulertt). — Dans la chronique, p. 314 suiv., comptes rendus sommaires de : *Meisterwerke der romanischen Sprachwissenschaft*, hrsg. von L. Spitzer (cf. *Romania*, LVI, 442) ; K. Miethlich, *Bezeichnungen von Getreide- und Heuhaufen im Galloromanischen* ; A. Griera, *Entorn dels noms del « capgros »* ; P. Fouché, *Études de philologie hispanique* ; H. Coray, *Bodenbestellung, ländliche Geräte, Ölbereitung, Weinbau und Fischerei auf den liparesischen Inseln* (G. Rohlfs).

T. CLX (1931). — P. 100. G. Rohlfs, *Die spanische Kultur im Spiegel des spanischen Wortschatzes.* Critique sévère d'un article de M. E. Lerch paru dans le premier tome (p. 525-540, 596-609) d'une publication que M. R. appelle par distraction, je pense, *Neuphilologische Mitteilungen.* — Comptes rendus : p. 135. A. Blinkenberg, *L'ordre des mots en français moderne* (H. Frei); — p. 139. J. Boutière, *Les poésies du troubadour Peire Bremon Ricas Novas* (C. Appel ; beaucoup de rectifications de détail, réédition d'une chanson) ; — p. 149. M. L. Wagner, *Caracteres generales del judeo-español hablado en Oriente* (D. S. Blondheim ; éloges). — Dans la chronique, p. 158 suiv., comptes rendus sommaires de : W. v. Wartburg, *Franz. etymol. Wörterbuch*, 19 ; A. Griera, *Gramàtica històrica del català antic* ; F. Krüger, *Sach- und Wortkundliches vom Wasser in den Pyrenäen* (G. R.).

P. 161. A. Haggerty Krappe, *Zur Wielandsage* (suite). — P. 229. M. L.

Wagner, *Das Sardische in der 3. Auflage von Meyer-Lübkes REW* (Lieferung 1-3). D'importantes additions et corrections à un très grand nombre d'articles. — P. 241. A. Tausch, *Mundartenforschung Leipziger Studenten in Frankreich* (Trièves, dép. de l'Isère). — P. 243. G. Rohlfs, « *Brot und Käse* » *als Wieselname*. Le nom de la belette en espagnol, *paniquesa* (= *pan y queso*), s'explique par de nombreuses formules enfantines d'incantation où l'on promet à la belette du pain et du fromage pour la rendre inoffensive ou, peut-être, pour qu'elle se laisse prendre. — P. 248. Gerd Krause, *Die Entwicklung von t'n im Französischen*. Selon M. K., le développement platanum *plane*, *retina *rene*, est le régulier. L'*s* de *plasne*, *resne* serait analogique. — Comptes rendus : p. 271, W. Hanckel, *Die Aktionsarten im Französischen* (Ch. Bruneau) ; — p. 273. W. Gottschalk, *Die sprichwörtlichen Redensarten der französischen Sprache* (R. Riegler) ; — p. 282, Ch. Grimm, *Étude sur le roman de Flamenca* (K. Lewent ; doutes sur le bien fondé des conclusions) ; — p. 283. E. Lerch, *Hauptprobleme der französischen Sprache* (Kr. Sandfeld ; réserves) ; — p. 288, R. Lapa, *Das origens da poesia lírica em Portugal na Idade-média* (S. Pellegrini ; cf. *Romania*, LVIII, 442) ; — p. 291, H. Chmeliček, *Die Gerundialumschreibung im Altspanischen zum Ausdruck von Aktionsarten* (A. Zauner). — Dans la chronique, p. 303 suiv., comptes rendus sommaires de : *Zwei altdeutsche Rittermären, Moriz von Craon, Peter von Staufenberg*, neu hrsg. von Edw. Schröder (H.-F. Rosenfeld) ; W. Havers, *Handbuch der erklärenden Syntax* ; W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, 5-6 ; P. Fouché, *Le verbe français* ; W. Gottschalk, *Französische Schülersprache* ; W. v. Wartburg, *Franz. etym. Wörterbuch*, 20 ; *Materiali lessicali e folkloristici greco-otrantini* raccolti da † Pasquale Lefons e da altri, pubblicati da Giuseppe Gabrieli ; M. L. Wagner, *Über die vorrömischen Bestandteile des Sardischen* (G. R.).

A. Langfors.

Archivum romanicum, XVI (1932), 1. — P. 1-20. Giulio Bertoni, *Liriche di Oton de Granson, Guillaume de Machaut e di altri poeti in un nuovo canzoniere*. Il s'agit d'un manuscrit appartenant à M. Leo S. Olschki, ms. in-folio qui comprend 94 feuillets de parchemin et a été composé au XVe siècle. La table, *Ci s'ensuivent plusieurs bonnes pastourelles, complaintes, lays et balades et autres choses*, comporte 306 numéros dont M. B. reproduit les incipits. M. B. a identifié environ 120 de ces compositions dont une centaine revient à Guillaume de Machaut, une douzaine à Oton de Granson ; il publie en fin d'article le texte de sept pièces. Il faut attendre d'autres identifications, mais il est possible qu'on garde un résidu d'*unica* assez important. M. B. annonce une étude plus précise. En l'absence d'indication positive, je pense que ce chansonnier ne contient pas de musique notée. — P. 21-50. Francesco A. Ugolini, *Contributi allo studio dell' antico romanesco*. D'après un registre de la Confraternità dell' Annunziata de 1457. — P. 51-95. Angelina Cén-

name, *Il « Dialogo » di Gregorio Magno nei volgarizzamenti italiani*. — P. 97-123. Ferruccio Blasi, *Il trovatore Arnaut Catalan*. Édition critique de cinq pièces. — P. 125-134. Paul Æbischer, *Sur deux caractéristiques du culte populaire de saint Nicolas*. Du thème de saint Nicolas dotant trois jeunes filles, on est passé à la croyance à saint Nicolas comme marieur des jeunes filles et même comme guérisseur de la stérilité. — P. 135-148. M. L. Wagner, *Die festländisch-italianischen sprachlichen Einflüsse in Sardinien*. Importantes indications sur l'influence ancienne du génois, du pisan, du toscan sur les parlers de l'île. — P. 149-161. Walter Gessler, *Die Deglutination von* laurus *im Italienischen*. *Lauro* a donné naissance à des formes à agglutination du type *alloro*, mais aussi à des formes à déglutination, telles que lucq. *ágoro*, arét. *dvaro*, ombr. *évaro*, etc. avec de nombreux dérivés. — P. 162-166. E. Hoepffner, *L'Eneas et Wace (note additionnelle)*. L'auteur d'*Eneas* a pris à Wace d'importants éléments pour son récit de l'arrivée d'Enée en Italie, pour lequel il s'éloigne sensiblement de Virgile. — P. 167-170. Edmond Roszak, *Note sur certains phénomènes syntaxiques de l'ancien français*. Exemples tirés du *Lai de l'Ombre* de Jehan Renart qui peuvent rectifier certaines constatations de la *Grammaire historique* de Nyrop. — P. 171-2. G. Bertoni. C. r. de Lucy A. Paton, *Les Prophécies de Merlin*. — P. 172-85. P. H. Coronedi, C. r. de G. Tyler Northup, *El cuento de Tristan de Leonis*. — P. 185-7. P. H. Coronedi, C. r. de E. G. Gardner, *The Arthurian legend in Italian Literature*.

2. — P. 193-210. Elise Richter, *Altfranzösisches* quer—car. Classement des sens et essai d'explication des deux formes. — P. 211-253. Emanuele Testa, *Poetica e poesia in Dante*. — P. 255-270. B. E. Vidos, *Profilo storico-linguistico dell' influsso del lessico nautico italiano su quello francese*. Cette note a été communiquée au congrès de linguistique romane de Rome (avril 1932). — P. 271-282. Al. Haggerty Krappe, *Studies on the* Seven Sages of Rome, IX : *Virgilius*. — P. 283-315. Stanislav Lyer, *Participe présent actif avec le sens passif*. — P. 316-318. G. Bertoni, *Sul testo del serventese politico* Ja non urgei. Remarques sur les éditions de De Bartholomaeis (*Studi medievali*, n.s., IV) et de F. Blasi (*Arch. rom.*, XV). — P. 319-20. G. Bertoni, C. r. de Santorre Debenedetti, *Le canzoni di Stefano Protonotario* et *Testi antichi siciliani*. — P. 321. P. H. Coronedi, C. r. de J. F. Shaw, *Essays on the* Vita nuova. — P. 322-3. E. Richter, C. r. de M. Said Ali, *Lingua portugueza, meios de expressão e alterações semanticas*. — P. 323-6. G. Bertoni, C. r. de Luigi Valli, *Il linguaggio segreto di Dante e dei « Fedeli d'Amore »*. — P. 326-32. Santorre Debenedetti, C. r. de Michele Catalano, *Vita di Ludovico Ariosto ricostruita su nuovi documenti*.

3. — P. 333-383. Carlo Tagliavini, *Divagazioni semantiche rumene e balcaniche (Dal nome proprio al nome comune)*, II. Suite et à suivre : notices classées alphabétiquement de *Agareni* à *Franchi*. — P. 385-410. Francesco A. Ugolini, *Poesie guasco-provenzali inedite in un ms. Vaticano*. Le ms. Bar-

berini lat. 1862, ms. de 103 feuillets sur papier, écrit peu après le milieu du XVe siècle, a reçu sur ses derniers feuillets la copie de trois compositions provençales : une pastourelle de 8 couplets débutant par *L'aut jorn au mes d'abriu cortes* et où paraît le *pros Gaston comte de Foyx* et le *capdau* (de Buch), une prière à la Vierge de 26 vers, *Humil verges Maria plena d'umilitat*, enfin une petite pièce dont le début est mal conservé et peu lisible, mais où il est fait appel au *Rosinholet saubaye* ou *Rosinholet de la berdura*. M. U. publie les trois pièces avec traduction des deux premières et en étudie l'origine gasconne et le caractère litteraire. — P. 411-432. P. H. Coronedi, *Il manoscritto Vatic. lat. 9443 del « Felix » di Raimondo Lullo*. Manuscrit du XIVe s. donnant une copie faite dans le midi de la France du texte catalan. — P. 433-438. Eugen Lerch, « *Il ne boit ni ne mange* ». En opposition à M. E. Roszak, M. L. maintient que la construction ancienne *Il ne boit ne mange* n'est pas le résultat d'une haplologie, mais bien une imitation savante du latin non bibit nec manducat. Observations sur l'ancienneté en français des latinismes savants. — P. 439-459. Silvio Pellegrini, *Appunti su una canzone di re Dionigi e sulla fortune di « Occasio » nella penisola iberica*. — P. 460-464. G. Bertoni, *La lingua di Jacopone*. — P. 466-8. Alfredo Cavaliere, C. r. de Ota Dubsky, *Essai sur l'évolution du genre chevaleresque dans les littératures romanes*. — P. 469-72. A.-C., *Rendiconto del III Congresso della Società Internazionale di Linguistica Romanza*.

4. — P. 473-500. Leo Spitzer, *Erhellung des « Polyeucte » durch das Alexiuslied*. — P. 501-514. M. L. Wagner, *Die Bezeichnungen für « Fuchs » in Sardinien*. — P. 515-520. Jean Paul Keins, *Zur sozialen und literarischen Stellung des Dichters Wace*. Essai peu convaincant pour rapprocher la position littéraire de Wace de celle de Rutebeuf, les deux poètes ayant eu à souffrir du changement de goût de leur public. — P. 556-563. Raffaele Giacomelli, *Ghetto*. Après une revue claire et précise des étymologies proposées jusqu'ici pour ce mot difficile (hébr. *ghet* « séparation », — forme accourcie de *borghetto* < *borgo*, — Ægyptus, — vénit. *geto*, nom des îles où fut établi le premier *ghetto*), M. G. revient à la première de ces étymologies, déjà proposée par Muratori, en précisant, d'après une bulle de Pie IV du 27 février 1562 qui parle du *ghectum seu septum hebraicum*, que l'ital. *ghetto* n'est qu'une traduction du latin pontifical *ghectum*, lui-même transcription de la prononciation des Juifs romains *gghette* pour l'hébreu *ghet*. — P. 571-4. R. Giacomelli, C. r. de M. L. Wagner, *Die sardische Sprache in ihrem Verhältnis zur sardischen Kultur*. — P. 577-83. H. Coronedi, *Indice analitico*.

M. R.

MEDIUM ÆVUM, I (1932), in-8, 232 pages; Basil Blackwell, Oxford. — 1. — P. 1. Indications sur l'origine et le but de cette nouvelle revue. Organe de la *Society for the study of mediaeval languages and literature*, *Medium Ævum* remplace *Arthuriana*, ex-organe de l'*Arthurian Society* d'Oxford. Il

s'occupe spécialement de l'étude des langues et de la littérature du moyen âge et n'envisage l'histoire et les « antiquities » que dans la mesure où l'on peut en tirer profit pour l'explication d'un auteur ou d'un texte. Chaque volume est composé de trois fascicules qui doivent paraître en février, juin et septembre. Par exception les numéros de 1932 ont paru en mai, septembre et décembre. — P. 2-23. B. H. Sumner, *Dante and the « Regnum italicum »*. Dans son ouvrage *Il pensiero politico di Dante* (1927), Francesco Ercole a soutenu que Dante considérait l'Italie non seulement comme le centre et le siège de l'empire universel, mais aussi comme un état jouissant, en cet empire, de son autonomie et de son unité politique, le « regnum italicum ». B.H.S. réfute cette thèse et s'attache en particulier à démontrer comment Francesco Ercole a indûment étendu le sens du terme *italicum* qui ne signifie pas la totalité de l'Italie, mais ne s'applique qu'à une partie de la péninsule, le centre et le nord et peut-être même le nord seul. — P. 35-41. Kathleen Chesney, *Two MSS. of Christine de Pisan*. Attire l'attention sur deux mss de l'*Épître d'Othea*, non signalés dans P.G.C. Campbell, *L'Épître d'Othea. Études sur les sources de Christine de Pisan* (Paris, 1924). Le premier ms., Bodl., 421, milieu du XVe s., copie grossièrement exécutée, n'a guère d'intérêt ; le second, Laud. 570, également à la Bodléienne, est un ms. de grande valeur, richement enluminé et qu'on devrait utiliser pour une édition critique de l'*Épître d'Othea*. C'est très probablement d'après ce ms., exécuté pour Sir John Fastolf, que Stephen Scrope a fait sa traduction : *The Epistle of Othea to Hector, or the Boke of Knyghthode*. — P. 56-60. F. S. Shears, *The language of the first and third versions of Froissart's Chronicles*. Comparaison de la première version de Froissart (1360-72) et de la troisième (légèrement postérieure à 1400) au point de vue du dialecte, de la morphologie, de la syntaxe et du vocabulaire. — P. 64-67. W. J. Entwistle, C. r. de Door J. A. van Praag, *Huidige Opvattingen over den Cid der Historie*. — P. 67-70. K. C[hesney], C. r. de Thomas Walton, *Le Doctrinal du Temps Present de Pierre Michault* (1466). — P. 70-74. K. C[hesney], C. r. de Barbara Matulka, *The novels of Juan de Flores and their european diffusion*. — P. 75-76. C. F[oligno], C. r. de Esther Isopel May, *The « De Jerusalem Celesti » and the « De Babilonia Infernali » of Fra Giacomino da Verona*. — P. 76-78. C. F[oligno], C. r. de E.G.R. Waters, *An old italian version of the Navigatio Sancti Brendani*. — P. 78-80. A. E[wert], C. r. de Albert Dauzat, *Histoire de la langue française*. — P. 80. A. E[wert], C. r. de L. Brandin, *Lais et Fabliaux*.

2. — P. 81-86. M. K. Pope, *The order of the battles in the « Chanson de Roland »*. Étude sur la place que les vers : *Li quens Rollant*... jusqu'à... *e de lance e d'espiet* (1671-75 de l'édition Bédier) occupent dans le ms. d'Oxford et dans les remaniements par rapport à la place où ils devaient se trouver « dans le poème primitif ». Tentative de groupement de combats du *Roland* et essai de justification du nombre de *turs* ou *esturs* (M.K.P. préfère *esturs* sans toutefois réfuter les arguments donnés par M. Bédier en faveur de

turs, Commentaires, p. 216) que le vers 1686 indique comme se montant à *quatre*. — P. 141. C. F[oligno], C. r. de Stephen Gaselee, *The transition from the late latin lyric to the medieval love poem*. — P. 145-149. F. Whitehead, C. r. de H. F. Muller, *A chronology of vulgar Latin*.

3. — P. 157-167. E. Vinaver, *A romance of « Gaheret »*. Plan de reconstitution d'un roman qui aurait eu pour sujet la vie et les aventures de Gaheret, frère cadet de Gauvain. Les sources remonteraient en dernière analyse à une branche du *Tristan* en prose et le but, comme on peut s'en rendre compte d'après l'histoire de *Gareth* que Malory nous conte au t. VII de la *Morte Darthur*, en était analogue à celui de *Perceforest* : il se proposait d'exalter l'idéal chevaleresque et de combattre l'esprit roturier. — P. 197-203. W. J. Entwistle, *Some comparative notes on ballads : danish, castilian, yugoslavic*. — P. 220-223. W. J. E[ntwistle], C. r. de Leavitt Olds Wright, *The -RA verb form in Spain. The latin pluperfect indicative form in its successive functions in Castilian, with a table of ratios of these functions compared with those of parallel forms*. — P. 223-229. P. Barbier, C. r. de Gunnar Tilander, *Glanures lexicographiques*. — P. 231-232. C. F[oligno], C. r. de Giuseppe Gallavresi, *Nuove indagini intorno all' inizio del Medio Evo*.

Louis Brandin.

Neuphilologische Mitteilungen, XXXIII (1932), 1-5. — P. 1-22. Hans Spanke, *Zum Thema « Mittelalterliche Tanzlieder »*. Notes complémentaires à des articles antérieurs ; je signale en particulier quelques observations sur la chanson de carole *Renaus et s'amie*, pour laquelle je renvoie au récent article de M. Paul Verrier (*Romania*, LVIII, 380 sq.). — P. 26-34. Holger Petersen Dyggve, *Notes critiques sur la version en prose française de la* Vie de saint Eustache *et sur son modèle latin*. Observations critiques sur l'édition de la *Vie de saint Eustache* en prose par Miss J. Murray. — P. 35-81. Madeleine Dillay, *Quelques données bio-bibliographiques sur Claude Fauchet (1530-1602)*. A suivre. Essai d'établissement de la liste des mss qu'a pu connaître Fauchet. — P. 82-92. D. Scheludko, *Ueber den Ursprung und die Geschichte des rumänischen Suffixes -ie*. Rattache *-ie* au lat. -ilia. — P. 135-46. V. Väänänen, C. r. de C. H. Grandgent, trad. par Fr. de B. Moll, *Introducción al latín vulgar*. — P. 146-51. A. Wallensköld, C. r. de *Les Estampies françaises*, éd. W. O. Streng-Renkonen. — P. 151-54. A. Wallensköld, C. r. de *La Vie de saint Jehan Bouche d'Or et la Vie de sainte Dieudonnée, sa mère*, éd. H. Dirickx van der Straeten. — P. 154-56. A. Wallensköld, C. r. de G. Cohen, *Un grand romancier d'amour et d'aventure au XIIe siècle, Chrétien de Troyes et son œuvre*.

6-8. — P. 193-203. Otto Basler, *Eduard Sievers, zum Gedenken*. Notice nécrologique : E. Sievers, né le 25 novembre 1850, est mort le 30 mars 1932. — P. 227-41. E. Oehmann, C. r. de A. Rosenqvist, *Der französischen*

Einfluss auf die mittelhochdeutsche Sprache in der ersten Hälfte des XIV. Jahrhunderts. — P. 256-60. A. Wallensköld, C. r. de *Gliglois*, éd. Ch. H. Livingston. — P. 260-62. A. Långfors, C. r. de *Le Livre des mestiers de Bruges et ses dérivés*, éd. J. Gessler. — P. 264-65. A. Långfors, C. r. de Jean Lemaire de Belges, *La plainte du Désiré*, éd. D. Yabsley. — P. 264-66. A. Långfors, C. r. de A. Chr. Thorn, *Les désignations françaises du « médecin »*.

M. R.

Revista de filología española, XIX (1932), 1. — P. 1-46. Stanislav Lyer, *La syntaxe du gérondif dans le « Poema del Cid »*. L'auteur, qui s'est attaché à étudier l'histoire du gérondif roman, donne ici une partie des résultats qu'il pense avoir acquis et qu'il résume ainsi : « Le gérondif en ancien espagnol — en même temps que dans toutes les langues romanes — n'a presque rien recueilli des fonctions du participe et du gérondif latins et il faut le considérer comme une forme verbale qui a conservé son caractère de verbe même dans les fonctions communes avec les adjectifs. » — P. 68-73. D. S. Blondheim, C. r. de A. G. Solalinde, *Los nombres de animales puros e impuros en las traducciones medievales españolas de la Biblia.*

2. — P. 117-150. E. Gamillscheg, *Historia lingüistica de los Visigodos.* Premier article. — P. 158. José Augusto Sánchez Pérez, « *Libro de Tesoro* », *falsamente atribuido a Alfonso el Sabio, una nueva copia encontrada en la Biblioteca de Palacio de Madrid.*

3. — P. 229-260. E. Gamillscheg, *Historia lingüistica de los Visigodos (conclusión).* — P. 278-83. G.-G. Nicholson, *Etymologie de l'espagnol « dejar »*. De *decessare.

4. — P. 415-17. J. A. van Praag, *Esp. « iza »*. Mot argotique signifiant « prostituée », pourrait être d'origine hébraïque. — P. 431-2. P. Bohigas, C. r. de E. Faral, *La légende arthurienne.*

Revue de linguistique romane, VII (1931), nos 25-26. — Ce fascicule consacré au *deuxième congrès international de linguistique romane* organisé par la Société de Linguistique romane et les romanistes suisses, du 9 au 11 juin 1930, à Sion, Savièse, Sedrun, Disentis, Coire. Après l'allocution inaugurale de M. K. Jaberg (p. 5-8), sont imprimées les communications suivantes : p. 9-22. E. Tappolet, *Les données fondamentales des conditions linguistiques du Valais (Suisse)* ; — p. 23-51. J. Jeanjaquet, *Les patois valaisans : caractères généraux et particularités* ; — p. 52-70. E. Muret, *L'enquête sur les noms de lieu de la Suisse romande dans le canton du Valais.* Suit (p. 73-74) une allocution de M. J. Jud, puis deux communications sur les Grisons ; p. 83-100. P. von Planta, *Ueber Ortnamen, Sprach- und Landesgeschichte von Graubunden* ; — p, 101-118. C. Pult, *Impronte grigioni.*

27-28. — P. 119-169. G. Rohlfs, *Beiträge zur Kenntnis der Pyrenäen-*

mundarten (*mit einer Uebersichtskarte*). Étude de l'abondante dérivation suffixale des parlers pyrénéens (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège). — P. 170-249. A. Piguet, *Genèse et empiètements de l'ü dans certains parlers jurassiens vaudo-comtois*. L'intérêt de cette étude est de montrer que, dans les parlers en question qui sont répartis des deux côtés de la frontière franco-suisse (Doubs, Jura et vallée de Joux), l'*ü* est le résultat d'une évolution normale et autochtone de *ū* ou de *o* ; cette constatation serait de nature à ébranler la doctrine selon laquelle l'*ü* franco-provençal ne serait pas le résultat local de *u* latin, mais le produit d'une infiltration venue de l'Ouest, c'est-à-dire du français. — P. 250-264, A. Prati, *Composti imperativi quali casati e soprannomi*. Type *Battilana*, *Bevilacqua*, etc., ou plus rarement *Gallucanta*, dans les parlers italiens; exemples classés par ordre alphabétique de l'élément verbal. — P. 265-267. C. De Boer, *Réponse à M. Lerch* (*Rev. ling. rom.*, VI, 124-128).

M. R.

CHRONIQUE

M. Axel Gabriel Wallensköld, professeur honoraire de philologie romane, est mort à Helsingfors le 23 mars 1933 dans sa 69e année. Il avait été, de 1886 à 1888, élève de Tobler à Berlin, puis de Gaston Paris, qui l'admit à ses célèbres conférences du dimanche. Chargé de cours en 1891, professeur extraordinaire en 1905, il avait été titularisé en 1915 et avait pris sa retraite en 1929. De ses publications, les plus connues sont celles qui ont trait à la poésie lyrique du moyen âge : les éditions critiques des chansons de Conon de Béthune (1891 ; nouvelle édition réduite en 1921, dans la collection de Classiques français de M. Roques), de Gautier d'Épinal (1902, avec des matériaux réunis par M. Lindelöf), de Thibaut de Champagne (1925, dans les publications de la Société des anciens textes français), les éditions diplomatiques de deux fragments de chansonniers dont l'un, aujourd'hui disparu, se trouvait naguère encore aux Archives de la Moselle et dont l'autre est toujours à Londres (Lambeth Palace). Le roman d'aventure de *Florence de Rome* parut en 1907 et 1909, lui aussi dans la collection de la Société des anciens textes, tandis qu'une étude sur le thème de « la femme chaste convoitée par son beau-frere », qui complète l'édition, parut en Finlande. Wallensköld a dirigé pendant un quart de siècle la Société néophilologique de Helsingfors et ses deux séries de publications avec un dévouement inlassable. — A. Långfors.

Collections et publications en cours.

Dans la *Romanische Bibliothek* :

N° 21. — *Wörterbuch zu Kristian von Troyes' sämtlichen Werken* von Wendelin Foerster, zweite veränderte Auflage von Hermann Breuer ; 1933, xii-281 pages. — Le volume a été allégé de l'énorme introduction de la première édition et par contre le dictionnaire a été enrichi de mots empruntés au *Roman du Graal* d'après l'édition Hilka.

— Dans les *Études de philosophie médiévale* dirigées par M. Étienne Gilson, publiées par la librairie J. Vrin, à Paris, en volume in-8, et que nous avons

déjà signalées dans notre compte rendu sommaire des *Sermons universitaires parisiens de 1230-1231*, éd. M. M. Davy (*Romania*, LVIII, 159) :

XVII. — *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle* par P. Glorieux ; 467 pages. — Nous n'avons ici que le premier volume de ce répertoire. L'auteur a classé les notices établies sur tous les maîtres en théologie de l'Université de Paris qu'il a pu identifier de 1200 à 1320, suivant qu'il s'agissait de maîtres séculiers ou de réguliers. Il a commencé par les groupes numériquement, les plus importants, les maîtres Dominicains (71 notices) et les maîtres séculiers (134 notices) ; c'est à ces deux groupes qu'est consacré le premier volume ; viendront ensuite les Franciscains (une centaine de notices prévue) et les ordres n'ayant fourni qu'un petit nombre de maîtres : Cisterciens, Moines noirs, Val des Écoliers, Mont-Saint-Eloi, Ermites de saint Augustin, Carmes. Chaque notice comporte une biographie, la liste complète des œuvres philosophiques, théologiques ou autres du maître avec indication détaillée des manuscrits, des *incipits* et des éditions, enfin une bibliographie sommaire. Une histoire sommaire de l'Université de Paris au XIIIe siècle et de l'ordre des Prêcheurs rassemble des données générales essentielles à l'intelligence des notices. On ne peut que souhaiter le prompt achèvement de ce répertoire avec les tables qui nous sont promises : table alphabétique des auteurs qui complètera utilement l'ordre chronologique des notices, table des *incipits*, table « idéologique » qui doit permettre « de suivre l'évolution d'un traité ou d'un genre ». Les 200 notices actuellement publiées sont déjà d'un grand intérêt : l'on s'en rendra facilement compte en parcourant la liste de ces notices où apparaissent Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, Pierre de Tarentaise (Innocent V), Guillaume de Moerbeke, Eckhart, Durand de Saint-Pourçain, Étienne Langton, saint Edmond de Pontigny, Philippe le Chancelier, Eudes de Châteauroux, Guillaume d'Auvergne, Robert de Sorbon, Guillaume de Saint-Amour, Gérard d'Abbeville, Étienne Tempier, Godefroid de Fontaines, Pierre d'Auvergne, Arnaud de Villeneuve, Raoul de Hotot. Il n'est pas besoin de dire combien il serait précieux d'avoir des répertoires semblables et continués jusqu'au XVe siècle pour toutes les facultés de l'Université de Paris et pour d'autres grandes Universités. — M. R.

— Une nouvelle collection de textes médiévaux vient de se créer à Milan sous le titre de *Orbis romanus*, *Biblioteca di testi medievali* ; le frontispice du premier volume précise *Bibl. di testi medievali a cura dell' Università Cattolica del Sacro Cuore dedicati al Magnifico rettore Fr. Agostino Gemelli nella ricorrenza del venticinquesimo anno della sua entrata nell' ordine dei frati minori* ; la collection est éditée à Milan par la Società editrice « Vita e pensiero » et paraît en volumes petit in-8 carré.

I. — *I rimatori bolognesi del secolo XIII*, edizione critica a cura di Guido Zaccagnini, 1933, VII-162 pages. — Introduction et textes accompagnés de notes critiques avec quelques notes explicatives et bref glossaire.

— Des *Publications of the Institute of French Studies* de New York ont paru :

Linguistics. — H. L. Humphreys, *A Study of dates and causes of case reduction in the old-french pronoun* ; [1932], xi-177 pages. — Abondante collection d'exemples pour les démonstratifs et les personnels.

Lewis A. Ondis, *Phonology of the cilentan dialect with a word index and dialect texts* ; [1932], 128 pages. — L'on ne voit pas le rapport de cette dissertation avec les « French Studies » ; Cilento est situé dans la partie sud de la province de Salerne ; l'auteur en étudie l'état phonique par rapport au latin.

George L. Trager, *The use of the latin demonstratives* (*especially* ille *and* ipse) *up to 600 A. D., as the source of the romance article* ; 1932, xi-198 pages. — Examen méthodique de textes, de la *Peregrinatio Silviæ* à Grégoire de Tours, avec comparaisons statistiques et tableaux graphiques ; les résultat ne sont pas de nature à éclairer beaucoup la question du développement de l'article.

Old French. — Albert Wider Thompson, *The* Elucidation, *a prologue to the* Conte del Gral ; [1931], 126 pages. — L'auteur admet que l'*Elucidation* du ms. de Mons contient des interpolations, mais par ailleurs ne suppose pas une version du conte du Graal autre que celle de Chrétien-Wauchier. La publication du texte est accompagnée d'une étude de la langue de l'auteur et de celle du copiste du ms. de Mons : il s'agit dans les deux cas d'un parler du Nord-Est. M. Th. étudie aussi, sommairement, les rapports de la version de l'*Elucidation* dans le ms. de Mons avec les parties correspondantes du *Perceval le Gallois* imprimé en 1530 pour Jehan Longis, Jehan Sainct Denis et Galliot du Pré, et du *Parzifal* de Claus Wisse et Philipp Colin, ces deux dernières versions ne différant d'ailleurs pas essentiellement de celle de Mons et remontant à un manuscrit très proche de celui que nous avons conservé.

— Dans la *Bibliothèque du XVe siècle* :

XX. — Pierre Champion, *François Villon, sa vie et son temps* ; deuxième édition avec un nouvel avant-propos ; 1934, 2 vol., viii-332 et 450 pages. — Cette 2e édition n'est qu'une réimpression photomécanique de celle de 1913 diminuée de bon nombre de planches, mais M. Ch. l'a munie d'un nouvel avant-propos, où il passe méthodiquement en revue les nombreux volumes ou articles publiés en cet espace de vingt années sur Villon, son œuvre ou l'interprétation de son texte ; il marque utilement l'apport de chacun de ces travaux et en détermine la valeur : on trouvera dans cet exposé d'intéressantes appréciations de divers articles parus dans notre revue et notamment des excellentes contributions de M. Lucien Foulet ; M. Ch. a oublié, me semble-t-il, dans sa revue des notes pour le commentaire de Villon, celle que j'ai publiée, en partant d'une communication du regretté Dr Guillon, au t. XLIII de la *Romania*, p. 102, et qui me paraît toujours

aboutir à ôter de la vie de Villon deux incidents controversés. Mais cet avant-propos n'est pas seulement une revue critique : M. Ch. y marque aussi les modifications qu'il apporterait maintenant à son portrait de Villon et indique au passage des éléments nouveaux de commentaire ou d'interprétation : je signale p. ex. ce qu'il dit des vers

Il fut rez, chief, barbe et sourcil,
Comme ung navet qu'on ret ou pelle,

où il n'y a pas lieu de voir un caractère physique, symptôme de quelque état pathologique, mais le résultat d'une peine infamante consécutive à quelque infraction ou délit de Villon.

— Du *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz* de K. Jaberg et J. Jud est paru le t. IV, édité par J. Jud (1932). La première partie est consacrée aux matières suivantes : sommeil et toilette, maladies et guérison, défauts, qualités, sentiments ; la deuxième partie à la vie sociale et religieuse.

— Le fascicule IX du *Glossaire des patois de la Suisse romande...*, rédigé par L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet avec la collaboration de E. Muret, a été distribué en 1932 ; il va de apothicairerie à arc-en-ciel. Plusieurs articles sont particulièrement importants, p. ex. apprendre, après, *arą, araŋyə* et ses dérivés, arbre.

— Le fascicule double 21-22 du *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de M. Edmond Huguet va de dentaille à dextre et forme les pp. 1-160 du tome III.

— La librairie Niemeyer la distribué a 4e livraison du tome II de l'*Analytische Syntax der französischen Sprache* de M. K. Ettmayer.

Comptes rendus sommaires.

Iorgu Iordan, *Introducere în studiul limbilor romanice. Evoluţie şi starea actuală a linguisticii romanice* ; Iaşi, Editura Institutului de filologie romînă, 1932 ; in-8, VIII-400 pages. — Il sera précieux pour les étudiants de Roumanie de posséder cette introduction composée avec le soin que M. Iordan apporte à tous ses travaux ; et les romanistes y trouveront, dans bien des notes, d'utiles indications sur des faits roumains, p. ex. p. 419, n. 1, sur l'argot roumain. En étudiant la linguistique romane jusque dans ses plus récentes publications, M. I. s'exposait à ne pas avoir toujours le recul nécessaire pour apprécier sûrement l'apport des divers auteurs et nous ne serions pas mieux placés pour discuter ses jugements. Mais peut-être M. I. n'a-t-il pas toujours donné à des travaux anciens la place qu'ils méritent : ainsi, je n'ai pas réussi à trouver l'indication de l'étude de Gaston Paris sur l'accent latin ; M. I. voudra bien m'excuser si j'ai mal cherché. Ce serait aussi mal interpréter la pensée de Gilliéron et la mienne que de laisser croire à une indifférence de notre part pour la langue « littéraire » ; il n'y a pas de

tranches dans le langage et, s'il y a des couches différentes, c'est comme dans un mélange de liquides qu'un rien agite et mêle ; mais cette question nous entraînerait trop loin. — M. R.

Latijn romaans, roemeens door Dr Marius VALKHOFF ; Amersfoot, Valkhof & Co ; in-8, 30 pages. — Leçon d'ouverture d'un cours de langue et littérature roumaine à l'Université d'Amsterdam (1er nov. 1932) ; nos souhaits vont volontiers à ce nouveau centre d'études roumaines.

Gino BOTTIGLIONI, *Il valore unitario e quello obiettivo degli Atlanti linguistici* ; Bologna, Zanichelli, 1932 ; in-8, 10 pages [Extrait des *Annali delle R. Scuola Normale Superiore di Pisa*]. — Examen des plans et des méthodes d'enquête de l'*Atlas linguistique de la Suisse sl de l'Italie* de Jaberg et Jud, de l'*Atlas linguistique italien* entrepris par la Société philologique frioulane et M. Bartoli, de l'*Atlas corse* de M. Bottiglioni, et appel en faveur d'un *Atlas italien* fait par des Italiens et qui devrait être « l'œuvre d'un groupe d'explorateurs régionaux présidés par une ou par des personnes ayant, outre les dons du linguiste, ceux du parfait organisateur ». Peut-être cette formule de conclusion paraîtra-t-elle un peu vague. — M. R.

Sprach tradition und Sprachwandel..., von Karl JABERG ; Berne, Paul Haupt, 1932 ; in-8, 21 pages. — Discours rectoral (21 nov. 1931) : sur le caractère de la tradition linguistique, régionale ou nationale, et non locale ; sur les procès d'extension des innovations lexicales.

Jerzy KURYLOWICZ, *Les temps composés du roman* ; Warszawa, 1932 [Extrait de *Praz filologicznych*, XV, II, pp. 448-453]. — Cette brève note pose de façon très intéressante le problème de l'origine des temps romans composés avec habere. M. K. part de l'idée jadis exposée par H. Schuchardt (*Ueber den aktivischen und passivischen Charakter des Transitivums, Indogerman. Forsch.*, XVIII, 528 sq.) que la construction transitive continue, du point de vue étymologique et de façon générale, la construction passive ; il s'appuie d'autre part sur le fait que dans plusieurs langues, comme dans le français, des verbes peuvent s'employer tantôt comme intransitifs et tantôt comme transitifs-causatifs (*descendre, sortir, croître, tomber*) ; enfin il tient compte du tour bien connu de l'ancien français (et d'autres langues romanes à époque ancienne) qui emploie transitivement le verbe *morir* aux formes composées : *mort as mon filz*. Mais il me semble bien que ces matériaux rentrent pour une faible part dans la construction de M. K. et que l'essentiel de sa pensée est dans le rapprochement ou, pour mieux dire, dans l'équivalence des deux constructions habeo factum et mihi factum est (avec *dativus auctoris*, ce qui équivaut à a me factum est). La tournure périphrastique active serait une simple transformation de la tour-

nure périphrastique passive avec *dativus auctoris*. M. K. met en lumière d'après le travail de H. Tillmann (1881) la fréquence croissante de cette dernière construction de Plaute et Ennius jusqu'aux Pères de l'Église, puis l'éclipse qu'elle subit à partir du IIIe siècle, ce qui correspondrait au triomphe de la forme nouvelle causative avec habere. Toute la floraison romane des temps composés avec habere aurait donc son origine dans une particularité de l'expression du passif latin, le *dativus auctoris* remplaçant l'ablatif à côté des formes périphrastiques : mihi occisus ou occidendus est à côté de a me occiditur. La formation romane du futur avec habere s'expliquerait d'ailleurs comme celle des passés : cantare habeo étant le successeur de cantandum habeo, lui-même transposition de mihi cantandum est. La note de M. K. n'est qu'une première indication qu'il développera sans doute. Dès maintenant il marque qu'une objection, qui lui serait facilement faite, ne lui paraît pas absolument insurmontable : je veux parler de l'existence dans les langues germaniques (allemand, anglo-saxon, vieil irlandais) de la construction de *haben* avec le participe passé ; pour M. K., cette construction apparaissant comme une innovation ouestique-nordique et de même époque que la construction correspondante du roman, « une influence du roman ne ... semble pas tout à fait exclue ». — M. R.

Le Livre des Mestiers de Bruges et ses dérivés : quatre anciens manuels de conversation publiés par Jean Gessler... avec le concours des maîtres imprimeurs brugeois et de la Fondation universitaire de Belgique ; Bruges, 1931 ; 6 fasc. in-4 de 51, 53, 52, 34, 54, 68 pages. — Michelant a publié en 1875, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale (néerl. 16), ms. sur vélin du XIVe siècle, le *Livre des Mestiers*, qui est un petit guide de conversation français et flamand composé, en 1340 sans doute, par un maître d'école de Bruges. Cette édition, moins mauvaise qu'on ne l'a dit, n'était cependant pas parfaite et elle est fort rare : une nouvelle édition ne pouvait qu'être la bienvenue. M. G. a largement étendu l'intérêt de celle qu'il nous donne en la complétant par d'autres guides manifestement imités ou copiés du *Livre des Mestiers*. Le premier est le petit livret français-limbourgeois, aujourd'hui conservé aux Archives de Cologne (W 121x), que publia, en 1854, Hoffmann von Fallersleben dans ses *Horæ Belgicæ*; le manuscrit est des environs de 1420. Le second est le dialogue français-anglais (*Tres bonne doctrine pour aprendre briefment fransoys et angloys*) imprimé vers 1485 par William Caxton. Le troisième enfin est un *Vocabulair pour aprendre romain et flameng*, imprimé, avant 1501, à Anvers, par Roland van den Dorpe. L'édition donnée par M. G. est d'une belle exécution typographique ; elle est accompagnée d'une introduction (sous deux formes, française et flamande) qui donne les renseignements indispensables. Mais il est fâcheux que, dans une publication à laquelle on

donnait tant de soins et d'importance, l'on n'ait pas un peu plus fait pour le philologue : je pense qu'il eût été bon de donner au moins un sommaire de l'étude de M. Riemens sur le texte français du *Livre des Mestiers*, mais surtout il n'aurait pas été très difficile de dresser un glossaire complet de ce texte français, avec un index pour les noms propres et une table analytique des matières traitées dans ce guide. — M. R.

Textos de literatura portuguesa, I, Afonso X, o Sabio, *Cantigas de Santa Maria* editadas par Rodrigues Lapa ; Lisboa, Imprensa Nacional, 1933 ; pet. in-8, viii-101 pages [Junta de Educaçâo Nacional, centra de estudos filológicos]. — Voici le commencement d'une nouvelle entreprise scientifique de M. R. Lapa et nous nous empressons de signaler cette édition de travail, bien faite pour encourager les étudiants à s'intéresser plus qu'ils ne le font d'ordinaire à la littérature portugaise. De ce point de vue, on regrettera que la brève introduction de M. Lapa soit presque exclusivement limitée aux questions de transcription et de graphie et ne donne pas au moins des indications générales et des directions d'étude sur l'auteur, le genre, les modèles, la forme et la tradition manuscrite. M. L. a pris pour base de son édition le ms. *b.I.2* de l'Escorial (*E*), dont il reproduit le texte, sauf modifications systématiques dont il rend compte, mais qui n'étaient pas toutes indispensables ; en variantes, des leçons empruntées aux autres mss. Ce petit volume est complèté par un bref glossaire. — M. R.

Le mémorial des finances de Robert II, duc de Bourgogne (1273-1285)... par Henri Jassemin ; Paris, Picard, 1933 ; in-8, xxxii-160 pages. — Édition de ce document (Arch. Côte-D'Or, B 312) avec introduction, table et court glossaire ; il est intéressant comme texte de langue, notamment pour le sens et la valeur des noms de mesures, que M. J. a étudiés dans un appendice, et aussi pour les noms de fêtes portant date. Il eût été bon, à s'en tenir aux nécessités d'intelligence de texte, de donner un aperçu des habitudes graphiques du clerc Raoul de Beaune, rédacteur de ce registre : — *e* final > *-en*, *ui* > *-u*, *-on* > *-un*, avec référence aux études de Philipon sur les parlers bourguignons (*Romania*, XXXIX et XLIII). Au glossaire : *acoison(senz)* signifie, sans risque « sans encourir de poursuites » plutôt que « sans empêchement ». — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIII

SCARABAEUS

NOM DE LIEU ET DE RIVIÈRE

Les noms des animaux sauvages ou domestiqués paraissent honorablement représentés dans la toponomastique de la France ; par contre la famille des insectes n'y a pas la place que ses variétés innombrables lui permettaient d'ambitionner.

Il ne faudrait pas cependant clore la liste des noms d'insectes appliqués à des territoires avec les nombreux *Chantagret*, *Cantagril*, *Chante-Grillet* qui constatent la virtuosité du grillon, et les quelques *Achères* qui signalent l'industrie de l'abeille, sans mentionner à leurs côtés des écarts et des ruisseaux qui portent, selon nous, le nom du scarabée pillulaire, remontant au latin scarabaeus.

Le *Cartulaire de Savigny* nous fait connaître, dans la partie occidentale du *pagus Lugdunensis*, les six petits cours d'eau suivants :

...aliquid terre est foras muros, Lugduni civitate..... et rivulus currens, qui vocatur Scaraveus 954 [1].

...in pago Lugdunensi, in agro et valle Argentaria, in loco qui vocatur ad Morterium, et est ei super positum Prevencherias... usque ad aliam guttulam Scaravagium 955 [2].

...in pago Lugdunensi super rivulum Scaravacum 970 [3].

...in agro Tarnantensi, in villa que Biciacus (var. *Bissiacus*) *vocatur, et est sita super rivulum nomine Scaravacum* 1010 [4].

1. A. Bernard, *Cart. de Savigny et d'Ainay*, t. II, chart. n° 192.
2. *Ibid.*, t. I, chart. n° 140.
3. *Ibid.*, t. I, chart. n° 166.
4. *Ibid.*, t. I, chart. n° 588.

...in pago Lugdunensi, in agro Saviniacensi, in villa quæ dicitur Celsiacus... et terminantur ipsæ res ad finem de Treschins usque ad rivulum qui dicitur Cultrossa, et alia parte rivulo Scaharevaco (var. *Scharevaro*) 1013 [1].

...rivulus qui vocatur Scarabeus 1100 [2].

Il est impossible de rechercher les équivalents modernes du *Scaravacus* de 970 et du *Scarabeus* de 1100. Les chartes qui les mentionnent placent le premier dans le *pagus lugdunensis*, qui était fort étendu, et aucune indication de *pagus* ou d'*ager* n'est donnée pour le second. Dans l'un et l'autre cas, le manque total de lieux circonvoisins interdit de tenter une attribution. Il peut d'ailleurs s'agir de doublets de mêmes noms cités dans les autres chartes.

Le *Scaravacus* de 1010 n'est pas plus facile à découvrir. L'*ager tarnantensis*, où il était situé, était très vaste, et la villa *que Biciacus vocatur* est introuvable sous les formes modernes, **Bissy*, **Bicieu*, **Bissieu*,... qu'elle aurait pu revêtir dans cette région.

Les trois autres noms peuvent être retrouvés.

Le ruisseau situé près des murs de la ville de Lyon appelé *Scaraveus* en 954 a été identifié, dès la fin du XVIe s., par Guillaume Parradin [3] qui, rencontrant le nom de ce cours d'eau dans le traité conclu en 1167 entre l'Archevêque de Lyon et le comte de Forez, l'a traduit par rivière d'*Escharanay* (lire *Escharavay*). A Steyert, historien du Lyonnais, et L. P. Gras [4] n'ont pas contesté cette attribution. Ce ruisseau porte aujourd'hui le nom de *Charavet*, il passe à Vaise, faubourg de Lyon.

La *guttula Scaravagius in valle Argentaria*, de 955, doit être placée à Bessenay (Rhône). C'est le petit affluent de la Brévenne, appelé *Charavet*, qui passe près du lieu-dit Le Mortier.

Enfin, *rivulus Scaharevacus in villa quæ dicitur Celsiacus* 1013, se retrouve en 1263 *...in parrochia de Silseu... inter viam que*

---

1. *Ibid.*, t. I, chart. nº 685.
2. *Ibid.*, t. I, chart. nº 843.
3. G. Paradin, *Mémoires de l'Histoire de Lyon*, 1573, p. 129.
4. *Les Noms de Lieux dans la Région Lyonnaise..... Réplique et Observations* de A. Steyert, Lyon, 1899, p. 49 et 50. — L. P. Gras, *Dictionnaire du Patois Forézien*, au mot *Echaravet*.

tendit de Silseu versus Sainbeel..... et aquam de Escharavay[1]..... Ce petit cours d'eau et le hameau qui le borde portent aujourd'hui les noms de *Charavay* et se trouvent dans la commune de Sourcieux, *Celsiacus villa* (Rhône). Le ruisseau voisin, appelé *Cultrossa* en 1013, a pris le nom de *Contresens*[2].

En résumé : *Rivulus Scaraveus*, 954 = rivière d'*Escharavay*, XVIe s. = *Charavet*, XXe s., à Lyon Vaise.

Guttula Scaravagius, 955 = *Charavet*, XXe s., à Bessenay (Rhône).

Rivulus Scaharevacus, 1013 = *aqua de Escharavay*, 1263 = *Charavay*, hameau et ruisseau, à Sourcieux (Rhône), état-major, cadastre.

Les formes fournies par le *Cartulaire de Savigny*, peuvent donc être considérées comme les représentants anciens des nombreux *Escharavay* ou *Charavet* du Lyonnnais et du Forez. Ces noms, qui ne s'appliquaient qu'à des ruisseaux bourbeux ou de mauvais écarts, ne se rencontrent que rarement sur les cartes ; certains semblent même avoir complètement disparu ; mais les terriers foréziens en mentionnent un grand nombre, dès le début du XIVe siècle :

Champdieu (Loire) : *rivus Descharavay* ; *ortus situs en Escharavay*, 1320[3], — *Escharevay*, 1342[4], — *crosum Descharavay*, 1360[5], *Etsaravet*, en patois, XXe s.

Saint-Paul-de-Vezelin : *ripparia Deycharevay* 1334[6] ; — Charavet (hameau et ruisseau), XIXe s.[7].

Gumières : *aqua Descharavay*, 1395[8] ; — *aqua de Charavay*, 1513[9] ; — ce ruisseau, inconnu des cartes, s'appelle aujourd'hui l'*Etsaravet*, quand on ne dit pas le *ris Tsaravet*, en patois.

---

1. *Cart. Lyonnais*, t. II, p. 164.
2. Cette rivière citée dans le *Cart. de Savigny* (chart. 19, 410, 685, 733, 886) possède en 1000 *circa* la variante *Coltressan* et a du passer ensuite à **Coutressan* qui a provoqué la forme et la graphie actuelles *Contresens*.
3. Archives de la Loire, B 1853, *f°* 43 *v°*.
4. *Ibid.*, B 1857, *f°* 138.
5. *Ibid.*, B 1865, *f°* 25 *v°*.
6. Arch. de la Loire, B 2076, *f°* 28.
7. Atlas cantonal. État major.
8. Arch. de la Loire, B 2034, *f°* 100.
9. Arch. de la Diana, terr. Regnault, *f°* 12, 46 *v°*, 50 *v°*.

Villerest : *vinea sita en Escharavay*, 1311 [1] ; — *territorium Descharvay*, 1465 [2].

Saint-Just-sur-Loire : *in passu Deycharavay* [3], 1337 ; — *la crosa Decharavay*, 1535 ; *le rieu de Charavay*, 1543 [4].

Saint-Marcel-de-Félines : *terra sita en Echaravay..... juxta ripparium de Charavay*, 1543 [5] ; — *le rieu de Charavey* ; *de Charavay*, 1553 [6] ; *le Ruisseau de Charavey*, 1682 [7].

Sury-le-Comtal : deux territoires distincts portent le même nom sous des formes différenciées : *juxta crosum Descharavay* ; *terra sita en Lescharabota*, XIVe s. [8-9].

Ces noms, qui correspondent exactement, comme on le verra, aux dénominations locales du scarabée pillulaire, se rencontrent sous les mêmes formes, presque invariables, dans tout le Forez et une partie du Lyonnais ; ils n'ont jamais été employé qu'avec une valeur péjorative, pour désigner des ter-

---

1. Arch. de la Loire, B, 1851, *f°* 57 *v°*.
2. *Ibid.*, B 2079, *f°* 247.
3. *Ibid.*, B 2086, *f°* 20.
4. *Ibid.*, B 2235, *f°* 307, et *f°* 340 *v°*.
5. *Ibid.*, B 2055, *f°* 29 et 29 *v°*.
6. *Ibid.*, B 2222, *f°* 172.
7. *Ibid.*, B 2225, *f°* 3.
8. *Ibid.*, B 2100, *f°* 58, 104 *v°*, 120.
9. On le retrouve encore dans les communes suivantes :

Saint-Bonnet-les-Oules : *rivus de Lescharavay*, 1515. Arch. de la Loire. E terr. Pastoral, *f°* 54.

Saint-Héand : *rivus Deycharavay*, 1355, Arch. de la Loire, B 2070, *f°* 16 *v°*.

Saint-Martin-Lestra : *ripparia Descharavay*, 1477, arch. de la Diana, terr. de la Varenne, *f°* 62 *v°*.

Yzieux : *la comba d'Escharavay*, 1597, biblioth. de la ville de Saint-Étienne, terr. Bonafont, *f°* 149 *v°*.

Chavanai : *rivus Decharavay*, 1375, arch. de la Loire, B 2037, *f°* 40 *v°*.

Saint-Cyr-les-Vignes : *territorium...* ; *rivus Descharavay*, 1355, arch. de la Loire, B 2089, *f°* 48 et *v°*.

Firminy : *pratum Deschararay*, 1400, arch. de la Loire, B 1881 ; Descharvay, 1534, biblioth. de la ville de Saint-Étienne, terr. du prieuré de Firminy, *f°* 19 *v°* ; *f°* 78 *v°* ; les Echaravets, cadast.

Saint-Priest-la-Roche : *apud Echarevay*, 1398, arch. de la Loire, B 1880, *f°* 118.

rains boueux, fangeux, détestables, ou les petits cours d'eau peu limpides qui les traversaient.

La rivière qui passe à Bessenay, appelée *Scaravagius* en 955 et aujourd'hui *Charavet*, traverse des prairies bourbeuses, humides ; presque infranchissables pendant la saison des pluies.

Les terres qui entourent à Sourcieux-les-Mines le hameau et le ruisseau *Charavay* — *Scaharevacus* en 1013 — sont argileuses, boueuses, fangeuses.

Le *ris Tsaravet* de Gumières est rarement limpide. Sur tout son parcours, les prairies qui le bordent sont pleines d'ornières, marécageuses, inabordables. Bêtes et gens y enfoncent dès qu'il pleut un peu [1].

A Saint-Paul-de-Vézelins, les terrains d'alluvion qui entourent le hameau et le ruisseau *Charavet* sont particulièrement vaseux et souvent envahis par la Loire.

Tous les petits cours d'eau et tous les écarts, qui portent ou portaient le nom d'*Escharavay*, dans les communes de Firminy, Champdieu, Saint-Marcel-de-Félines, Villerest, possèdent les mêmes caractéristiques. La valeur sémantique propre à tous ces noms de lieu est donc bien établie.

En dehors des six *Scarabaeus* mentionnés par le cartulaire de Savigny dans la partie occidentale du *pagus lugdunensis*, et de leurs homonymes foréziens, une enquête superficielle permet de relever dans le Lyonnais plusieurs territoires ou rivières qui portaient le même nom.

Près de Villefranche-sur-Saône, un ruisseau est appelé *Escharavay*, en 1188 [2].

Dans la même région, mais près d'une localité difficile à identifier, il y avait, en 1229, un vignoble d'*Escharavay* [3].

Près de Saint-Laurent-de-Chamousset, en 1388, passait un ruisseau d'*Escharavay* [4], représenté aujourd'hui par un territoire appelé « *Chez Charvet* » !

---

1. Les habitants de Gumières connaissent encore fort bien aujourd'hui le sens péjoratif du nom de lieu.

2. Archives Nationales, P. 491², n° 419.

3. *Apud Ouconeis... in vineto d'Escharavay. Cart. Lyonnais*, t. I, p. 326. Il peut s'agir d'Oingt (Rhône).

4. Archives de la Loire, Inv. Som., B 2115.

Saint-Genis-les-Ollières possède un hameau du nom de *Charavay* [1].

Il faut sans doute joindre à cette nomenclature incomplète le *Charabot* du Bugey et celui de Rochetaillée [2], qui ont une forme française.

On peut retrouver ce vocable péjoratif, sous des formes variées dans un grand nombre de noms de lieux ou de ruisseaux de toutes les régions de la France.

Un *Charavay* et trois *Charavel*, dont un est appelé *Escharavella*, *Charavella*, au XIIIe s. (Isère) [3].

Charabotte-le-Village, *li Escharabota*, 1270 (Ain) [4].

Charavel, hameau. — *Les Echaravelles*, ruisseau, *rivus Scaravelle*, 1206 (Drôme) [5].

Charavel (Gard). — *Escaravage* (Corrèze). — *Escarbotin* (Somme). — *Escarboville* (Manche). — *Escarboues* (Haute-Garonne). — *Escharavil* (Ardèche). — *Charave* (Haute-Savoie). — *Echarbot* (Charente-Inf., Maine-et-Loire) [6].

Dans beaucoup de cas, — comme il a été signalé pour le Forez, — ces noms qui ne servaient généralement à désigner que des cours d'eau ou territoires modestes, ont pu souvent disparaître sans laisser d'autres traces que les formes du moyen âge, et ne pas attirer l'attention des rédacteurs de dictionnaires topographiques, qui ne retrouvaient pas leurs équivalents modernes.

Un si étrange nom de lieu devait nécessairement inspirer les étymologistes régionaux.

De La Tour Varan le découpe en trois tronçons : « *Escharavay* nom de lieu celtique tiré de *es*, rivière, toute espèce d'eau ; *char* qui vient de *caud*, *cad* et *cat* qui signifie bois ; *vay* mot corrompu du celtique *vais*, limon, vase ; mot-à-mot : le bois situé dans un lieu marécageux [7] ».

---

1. *Dictionnaire des Postes et Télégraphes*.
2. A. Steyert, *op. cit.*, p. 50.
3. *Dict. top. de l'Isère*. — A. Devaux, *Essais sur la langue du Dauphiné...*, p. 79 et n° 5.
4. *Dict. top. de l'Ain*.
5. *Dict. top. de la Drôme*.
6. *Dict. des Postes et Télégraphes*.
7. La date où cette étymologie a été proposée l'excuse largement. Une

L. P. Gras [1] constate qu'en patois forézien *echaravet* signifie « bousier, coléoptère », et que ce nom est porté par plusieurs ruisseaux et torrents, puis ajoute : « Ce mot dont nous ignorons la racine pourrait bien signifier : boueux, vaseux. Dans ce cas le nom de Vaise et celui de son ruisseau auraient le même sens [2]. »

A. Steyert constate que *Scaraveus*, nom de ruisseau très fréquent dans la région lyonnaise, est devenu *Charavet* dans les temps modernes, et ajoute qu'il importe peu de rechercher si ce nom date de l'époque gallo-romaine et s'il correspond à « scarabée », mais que l'étymologie le rattache à la racine SKR qui renferme l'idée de « caché [3] » !

Il est surprenant que le rapport sémantique entre le nom de ce mauvais insecte et les mauvais ruisseaux ou territoires homonymes n'ait pas davantage arrêté l'attention.

Le nom du scarabée stercoraire ou pillulaire, — le bousier moderne, et le scarabée sacré des égyptiens, — que l'ancien français appelait *escharbotte*, *écharbot* [4], était représenté dans tous les patois de la France et Mistral cite [5] toute une série de variantes méridionales.

En Forez, on écrit *écharavet* à Saint-Étienne, *écharavet* ou *écharavé* [6] dans la région de Montbrison. Dans les montagnes, au voisinage de l'Auvergne, la forme varie de village à village. On prononce l'*eicborvaï* ou l'*eschorvoué* à Noirétable ; le *tsaravet* ou l'*étsaravet* à *Gumières*.

---

seule chose est à retenir, le territoire d'*Escharavay* bien connu de La-Tour-Varan était marécageux. De la Tour-Varan, *Chronique des Châteaux et des Abbayes*, Saint-Étienne, 1857, t. II, p. 163.

1. L. P. Gras, *Dictionnaire du patois forézien*, Lyon, 1863.

2. Est-il besoin de souligner que Vaise et vase n'ont entre eux aucun rapport : Vaise est écrit *Vesia*, *Veisia*, *Veisa* dès 970, et *vase* n'a été emprunté au Néerlandais qu'au moyen âge.

3. A. Steyert, *op. cit.*, p. 49, 50.

4. L'*escarbot* de La Fontaine. Cf. O. Bloch, *Dict. étym. de la lang. franç.*

5. *Escarava*, *escaravai* (marseillais) ; *Charava eicharavai* (dauphinois) ; *echaravé* (forézien), *escaravach*, *caravas*, *escarabach*, *escarabas*, *escarabat* (languedocien) ; *escarbat*, *escarpat* (languedocien) ; *escarbat*, *escarpat*, *escrabat*, *escrabas* (toulousain) ; *escrauat* (gascon) « escarbot, bousier ».

6. L. P. Gras, *Dict. du patois forézien*, signale un synonyme : « *caconet*, bousier, insecte qui vit dans l'ordure ».

On dit proverbialement d'une personne qui se met au travail très tard, en la comparant à ces insectes qui bourdonnent bruyamment par bandes à l'approche de la nuit : « *Aul eit couma lous écharavets, au s'émode a la nœu.* »

La Gazzette Françoise, écrite à Saint-Étienne vers 1600, signale un pluriel en *au* : « ... *Ces pillards de gendarmistes... ne se delectoient qu'a tout acte d'hostilité et a belle bride avallée, courir ou le sort les guidoit* (*disent nos Foresiens*) *: lou jour comma de daragon* [1] *la ,not comma d'echaravau,* « le jour comme des dragons, la nuit comme des cerfs vollans [2]. »

La phrase dialectale et sa traduction insérée dans la *Gazzette*, ne peuvent être prises à la lettre. La forme *echaravau* doit être attribuée à l'influence du français *escarbot*. Les patois foréziens disaient et disent encore *un echaravet, dos echaravets*.

La traduction d'*echaravau* par « cerfs-vollans » n'est pas meilleure, et confond deux insectes différents sous un même vocable.

Le cerf-volant, insecte cornu du poirier, lourd, paisible, au vol lent, ne voyageant jamais par bandes, ne peut dans aucun cas servir d'emblème à « *ces pillards de gendarmistes* » bruyants, actifs, entreprenants et insupportables,... comme les *echaravets* ou bousiers qui bourdonnent au crépuscule.

Le terme dialectal issu de Scarabaeus a-t-il servi en ancien français à désigner non seulement le scarabée pillulaire, mais aussi le cerf-volant et d'autres membres de cette nombreuse famille ?

Cependant, c'est certainement le scarabée pillulaire, que La Fontaine a mis en scène, dans sa fable *l'Aigle et l'Escarbot*. Sa façon de basculer les œufs de l'aigle est si semblable à ses prouesses le long des routes fréquentées par les charrettes et son dernier geste si typique, qu'il ne faut songer à nul autre scarabée...

A défaut de textes littéraires foréziens ou lyonnais, l'ancien français peut nous renseigner sur les qualités que le moyen âge reconnaissait à cet insecte.

---

1. Peut-être des frelons ? Cf. Mistral à *dragoun*.

2. *Le Ballet Forézien... et la Gazzette Francoise*, 1605, éd. E. Vey, Paris, 1911, p. 86.

Son nom n'apparaît en français qu'au XIVe s. dans la traduction par Jehan Le Fevre, du *Livre des Lamentations de Matheolus* :

En ce se montre nice et sote
Elle resemble l'escarbote [1]
Qui guerpist l'odeur des fienretes
Et suit le chemin, des Charretes
Es estrons des chevaulx se boute
(II, 899-904 ; éd. Van Hamel, p. 70.)

Villon écrit « *un venimeux scarbot* [2].
Voir encore :

Escharbot qui naît en fiens de cheval (gloss. du XVe s.). — *Les escarbots meurent à l'odeur des roses.* (Paré, Animaux, 21. dans Littré.)
Scarabeus, escarbotte (gloss. du XVe s., dans Godefroy).

Le nom d'un insecte jouissant d'une si fâcheuse réputation ne pouvait servir à former que des appellations dépréciatives. C'est lui qu'il faut rechercher à l'origine du verbe provençal *escarbouta* et de l'ancien français *escharbotter*. L'un et l'autre signifient « remuer le feu, fourgonner la braise » ; mais le verbe français a été employé d'une façon bien suggestive par Rabelais.

Il s'agit de manants qui recherchent les amandes nécessaires à la préparation de l'huile de *maguelet* [3]. « Coquins de villages qui fougent et escharbottent la merde des petiz enfans en la saison des cerises et guignes, pour trouver les noyaulx et iceulx vendre es drogueurs qui font l'huyle de maguelet [4]. » Il paraît difficile que Rabelais ait écrit cette phrase sans penser au rapport du travail de ces *coquins* avec celui du répugnant insecte.

Et ne faut-il pas penser aussi, que Molière doit quelque chose au scarabée pillulaire, pour l'étrange seigneurie dont il gratifie sa ridicule comtesse d'Escarbagnas [5].

---

1. Le latin dit :
Instar scrabonis, qui post flores ad equinum
Stercus se transfert...
2. Ballade de la grosse Margot.
3. Cf. A. Thomas, *Mélanges d'étymologie*..., p. ~~134~~ 103
4. Rabelais, *Pantagruel*, chap. 34.
5. Cf. les formes données par Mistral.

Je pense avoir rendu suffisamment probable l'identité des noms de lieu considérés ci-dessus avec le nom du scarabée pillulaire : le « bousier » a servi à nommer le « bourbier ».

Reste à déterminer le type latin auquel correspondent nos formes foréziennes.

Quelques graphies des chartes de Savigny soulignent l'embarras qu'éprouvaient les scribes de cette abbaye à latiniser des noms de rivières et d'écarts si singuliers.

Avec *Scaraveus* 954 ; *Scarabeus* 1100, ils se contentent d'inscrire le nom du scarabée sous forme latine, sans essayer de rendre compte de la finale *ay* des formes dialectales ; or celle-ci ne peut provenir de -eus, toujours traduit par *eou*, *yo*, en patois forézien : *Berthalmeou* ; *Matheoux* ; *Vila Deou*, XIIIe s. [1] ; *Bartomyo*, XVIe s. [2] ; et par *eu* ; *Matheu*, XIIIe s. [3], en lyonnais.

Scaravagius 955, n'est guère plus plausible et n'aurait dû être employé que pour représenter un nom dialectal **Scaravajo*. En ancien forézien, le suffixe -aticum donne *-aio* [4], comme en lyonnais : *mariajo*, *fromajo*, *portajo* [5] au XIIIe s. ; *pelegrinaio* 1315 [6] ; *rivaio* 1412 [7].

Les clercs qui ont écrit *Scaravacus* en 970 et 1010, *Scaharevacus* en 1013, ont été un peu mieux inspirés, la finale *ay* d'*Escharavay* s'y trouvant très fidèlement rendue par le suffixe -acus que les dialectes du Lyonnais et du Forez transforment toujours en *ay*, *as*.

Un de ces petits cours d'eau tout au moins n'était pas inconnu des moines de Savigny ; le *Scaharevacus* de 1013 aujour-

---

1. *Romania*, XXII, 1893, p. 8.
2. E. Vey, *Ballet Forézien*, p. 48.
3. *Romania*, *loc. cit.*
4. D'une façon générale partout, sauf cependant à Saint-Bonnet-le-Château, extrême Sud-Ouest du Forez, où on trouve en 1270 : *usatge*, *seinoraje*, *mesatges*, et en 1272 (signalés par E. Philippon, *Romania*, XXII, 5) : *usaitge*, *putaitge*, *message* (chartes de franchises de 1270 et 1272 ; *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, p. 74 et suiv.)
5. *Romania*, *art. cit.*, p. 5.
6. *Fons del Pelegrinaio*, 1315. La forme, encadrée de latin, est cependant sûrement dialectale. Arch. de la Loire, B 1851 *bis*, *f°* 108 *v°*. Le texte concerne Saint-Paul-d'Uzore, c^ton^ de Montbrison.
7. Arch. de la Loire, B 1887, *f°* 166.

d'hui représenté par *Charavay*, hameau et ruisseau [1], n'est qu'à deux kilomètres de cette abbaye, et la rivière *Cultrossa*, qui coule à ses côtés, est déjà mentionnée en 857 dans une donation faite à ce couvent [2].

Ces raisons permettent-elles d'admettre que *Scaravacus* représente la forme initiale, gallo-romaine, des *Escharavay* du Lyonnais, et par suite de leurs seize homonymes foréziens.

C'est improbable : le suffixe gaulois -acos, latinisé -acus, qui se rencontre si fréquemment en toponymie associé à des noms d'hommes, plus rarement à des mots de valeur topographique [3], n'a pas pu dans la Gaule romaine, être ajouté au nom d'un insecte.

La forme *Escharavay*, nom de rivière, n'apparaît qu'en 1188, mais devait être très répandue et depuis longtemps en usage. Elle se multiplie ensuite, hydronyme et toponyme, avec les documents plus nombreux [4]. Sur plus de soixante formes anciennes recueillies de 1188 à 1700, toutes les terminaisons de ce vocable sont en *ay*, sauf deux ou trois variantes en *ey*. Il est rare de rencontrer un nom de lieu, ou de rivière, noté d'une façon aussi constante.

La traduction d'*Escharavay* par *Scaravacus* est très régulière en Forez et en Lyonnais mais ce n'est qu'une traduction. Les clercs qui l'écrivaient en 910, 1010, 1013, ont été influencés par les fondations gallo-romaines en -acus voisines de leur abbaye. Ce sont *Bessenay*, *Lanay*, *Charnay* [5], qui sont responsables de *Scaravacus*.

En tenant compte de la cristallisation très ancienne d'*Escharavay*, il ne paraît possible de l'expliquer que par *Scarabetum. Le suffixe collectif -etum s'est toujours réduit à *ay*, *ey*, en Forez et en Lyonnais. Les territoires et ruisseaux baptisés *Escharavay* seraient des collections, des nids ou des champs de « bousiers » [6].

---

1. Cne de Sourcieux-les-Mines (Rhône).
2. *Cart. de Savigny*, chart. 19.
3. A. Dauzat, *Les noms de lieux*, p. 113, 114.
4. Toutes ces formations ne sont pas nécessairement synchroniques.
5. *Bessenacus*, *Lasnacus*, *Chaarnacus*. *Cart. de Savigny*, t. II, p. 1008 et sq.
6. En s'écartant du cadre régional de cette étude, et en laissant de côté d'autres variantes, il faut constater que Scarabaeus a pu être aussi utilisé

Par contre, un collectif ne pouvant d'aucune façon convenir, au nom commun d'un insecte, c'est *Scarabettus diminutif qui expliquerait le forézien *écharavet*.

Les formes dialectales issues de Scarabaeus, sont appelées à disparaître avec les patois qui s'effritent. Il ne restera bientôt, pour représenter ce vocable pittoresque, si répandu dans l'ancienne France, que des noms de lieu et des patronymes [1] incompris.

J. E. DUFOUR.

---

en toponymie, avec un suffixe diminutif au féminin singulier. Les écarts et les rivières qui dans le Gard, la Drôme et l'Isère portent aujourd'hui le nom de Charavel étaient écrits *Scaravella* au XIIIe s.

1. Surnoms donnés pour des raisons plaisantes ou fâcheuses, ou plus vraisemblablement noms de tenures attribués aux tenanciers, les patronymes issus de Scarabaeus se rencontrent, sous des formes variées, dans les annuaires de presque toutes les régions de la France.

D'AMOUR ET DE JALOUSIE

COMPLAINTE D'AMOUR DU XIIIe SIÈCLE

La pièce dont on trouvera le texte ci-dessous ne nous a été conservée que par le manuscrit 19152 du fonds français de la Bibliothèque nationale. Elle est inédite, je crois, bien que le manuscrit qui la contient soit des plus connus et qu'il ait été publié presque intégralement [1].

Peut-être est-ce qu'elle a paru médiocre et même incorrecte à ceux qui l'ont lue.

Médiocre, elle l'est certainement. Si la pensée y a quelque suite [2], elle est molle. La phrase traîne ; l'expression est pauvre ; l'originalité nulle. L'auteur use et abuse des poncifs de la lyrique et du roman courtois. C'est après je ne sais combien d'autres poètes qu'il montre la Nature se surpassant à créer une femme qui sera le prototype de toute beauté ; qu'il se déclare prêt à tout souffrir pour mériter l'amour de sa dame ; qu'il déclame sur les bienfaits de l'amour ; qu'il personnifie la Raison et la Jalousie et en imagine la controverse ; qu'il peint ses hésitations au moyen d'un débat intérieur où alternent les questions et les réponses ; qu'il repousse avec horreur l'idée de partager avec un autre la possession de l'objet aimé ; qu'il accuse de trahison

1. Autres inédits du même manuscrit : le dit des *Traitres et des mauvais* (f°s 34-35) ; le dit du *C...* de Gautier Le Leu (f°s 63-64) ; et une énumération d'appellations communes (f°s 71-71 v°).

2. Voici à peu près le plan du poème : L'auteur aime (v. 1-26) ; il espère la récompense d'un service loyal (v. 27-72) ; mais Jalousie et Raison se disputent son cœur (v. 73-137) ; il hésite à se déclarer (v. 138-191) ; en attendant, il est prisonnier de celle qu'il aime (v. 192-247) ; il craint d'être mal accueilli, tout en espérant que, pourtant, sa dame pourra l'aimer (v. 248-285) ; et finalement, il fait sa déclaration (v. 286-fin).

ses yeux et son cœur ; qu'il hésite longuement à se déclarer et finit par s'y résoudre en songeant à la signification du nom que porte sa dame ; qu'il mêle enfin à son discours des refrains et des chansons.

Toutefois la pièce n'est pas aussi banale qu'il paraît de prime abord. Elle le doit à sa destination, qui n'était pas l'amusement d'un versificateur travaillé par le démon de la rime, mais l'intérêt d'un amoureux qui voulait se déclarer. L'auteur ne s'adressait pas à une dame quelconque et imaginaire ; la femme à laquelle il pensait existait dans la réalité : c'était une jeune fille dont nous saurions le nom si, au lieu de l'enfermer dans une énigme, il s'était exprimé en termes plus directs. La pièce présente, pour cette raison, un intérêt particulier, comme il arrive lorsque, sous la convention littéraire, apparaissent les choses de la vie.

D'autre part, le reproche d'incorrection n'est mérité qu'en apparence : le poème est, en somme, régulier ; et les fautes qu'on y relève contre la versification sont plutôt celles d'un scribe ou d'un arrangeur mal inspiré que celles de l'auteur. Aux vers 3 et 428, qu'on admette un hiatus après la conjonction *que*, et le vers est correct. Aux vers 216 et 430, une très légère correction suffit à rétablir une rime satisfaisante. Il en va de même à la fin du poème, dans cette partie où le texte est entremêlé de refrains. La règle est alors que le dernier vers du texte octosyllabique, ne rimant point avec les précédents, rime avec le second vers de l'élément lyrique intercalé : le même usage se retrouve dans d'autres poèmes en pareilles circonstances. S'il se produit ici cinq cas où la règle soit en défaut, c'est en des passages où il y a tout lieu de supposer que le texte a été altéré. 1°) Au vers 349, où le dernier vers octosyllabique rime avec le premier de l'élément lyrique, on remarque que le refrain intercalé n'offre point de sens acceptable et qu'il y manque vraisemblablement quelque chose au début : l'hypothèse admise, le système redevient correct. — 2°) Les vers 362-364 forment un groupe irrégulier, présentant les rimes *-ai*, *-a*, *-ai*. Mais si l'on suppose que les vers 362-363 représentent un élément lyrique, que le scribe n'a pas reconnu comme tel et qu'il a essayé de faire rentrer dans la série des octosyllabes, la règle est sauve : un octosyllabe introduit deux vers lyriques et rime avec le

second. — 3°) Le vers 371 ne rime avec aucun autre vers, précisément dans un passage où la suite des idées laisse à désirer et où l'on peut soupçonner une lacune. — 4°) Les trois vers 374-376 forment un groupe monorime : l'anomalie disparaît si l'on admet que les vers 375-376 représentent un élément lyrique. — 5°) Les vers 416-417, qui représentent un élément lyrique, ne sont pas unis par la rime au texte précédent : il est permis de supposer une altération.

Comme le scribe ne paraît pas s'être toujours aperçu, en copiant, qu'il avait parfois affaire à des intercalations lyriques, il lui est arrivé de les déformer pour les plier au système octosyllabique. C'est pourquoi il est impossible, en certains cas, d'identifier précisément tel ou tel des refrains introduits par l'auteur dans son texte. Mais il convient d'ajouter que l'auteur lui-même ne paraît pas avoir reproduit littéralement les refrains ou les fragments de chansons dont il s'est servi. Il semble plutôt les avoir considérés comme des thèmes sur lesquels il a brodé ; et en tout cas il n'est pas une seule de ses insertions lyriques dont le texte coïncide exactement avec un texte connu par ailleurs, bien qu'à chaque instant l'on éprouve l'impression du déjà vu.

Du temps et du pays où vivait l'auteur on ne possède d'autres renseignements que ceux que fournissent les particularités de son langage. Elles ne permettent pas de conclusions très précises. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elles paraissent correspondre à l'usage de la seconde moitié du XIIIe siècle et qu'on y relève des traits propres au dialecte picard. En voici la liste.

PHONÉTIQUE : 1. Voyelles et diphtongues. *Plaigne* : *ensaigne* (v. 39-40) ; — *vielz* : *ielz* (v. 95-96) ; — *mielz* : *els* (v. 207-208) ; — *travail* : *conseil* (v. 263-264 et 379-380) ; — *travaille* : *esveille* (v. 409-411).

2. Consonnes. *Drois* : *ainçois* (v. 255-256) ; — *cors* : *conforz* (v. 358-359).

MORPHOLOGIE. Distinction des cas : *mont*, régime (v. 11, 52, 61, 89) ; — *hom*, sujet (v. 284, 296) ; — *verais*, rég. pluriel : *rais*, suj. singulier (v. 46-47) ; — *biens*, rég. pl. : *riens*, suj. sg. (v. 50-51) ; — *Dé*, rég. sg. : *desbendé*, suj. pl. (v. 191-192) ; — *deus*, rég. pl. : *Dieus*, suj. sg. (v. 183-184) ; — *oeil*, suj. pl. : *vueil* (v. 313-314).

Formation du féminin dans les adjectifs relevant, en latin, de la 3e déclinaison : *plaisant* (v. 87, 295, 382) ; — *grant* (v. 74, 141, 303, 381) ; — *quel* (v. 201) ; — *loial* (v. 407).

Pronoms. *Voz* = vostre (v. 193) [mais *vostre* (v. 296)]. — Régime féminin : *lui* (v. 6, 24, 56, 109, 150, 170, 179, 368, 371, 372) ; — *cestui* (v. 231) ; — *celui* (v. 370).

Verbes. Premier groupe de la conjugaison : première personne du singulier de l'indicatif et du subjonctif : *maig* (v. 37) ; — *aing* et *aim* (v. 79, 81, 110, 170) ; — *desir* (v. 71) ; — *os* (v. 91) ; — *giet* (v. 114) ; — *pens* (v. 159, 259) ; — *cuit* (v. 213) ; — *pri* (v. 251, 311) ; — *les* (v. 251). — Les formes *aime* (v. 110) et *ose* (v. 151) ne sont pas certainement attestées : voir les notes au texte.

Même groupe : troisième personne du singulier du subjonctif : *aint* (v. 165, 185).

Troisième groupe : première personne du singulier de l'indicatif. *di* (v. 63, 258, 367). [Mais : *dis* (v. 273)]. — Troisième personne du singulier du parfait : *revesti* (v. 232).

Formes développées : *plainderoie* (v. 57) [Mais : *plaindroie* (v. 43), texte d'ailleurs douteux] ; — *deceveroit* (v. 89) ; — *averra* (v. 111) [Mais : *avra* (v. 124, 420), *avroit* (v. 58, 246), *avrai* (v. 160, 175, 181)].

Hiatus après *que* (v. 3, 153) ; — *ce* (v. 217) ; — *vostre* (v. 309)[1].

Le texte a été imprimé ci-dessous conformément à la lettre du manuscrit. Les parties qui semblent appeler correction ont été imprimées en italiques, et les corrections ont été proposées en note. La seule modification notable qui ait été apportée à la forme du manuscrit est d'avoir distingué du texte normal les parties lyriques qui s'y trouvent intercalées.

---

1. En ce qui concerne les graphies, noter les formes : *maig* (v. 377), *aing* (v. 79), *tieg* (v. 131), *destraig* (v. 132), *doig* (v. 370), *plaig* (v. 396) ; — *prenra* (v. 108) ; — *les* (v. 251), *pleindre* (v. 41), *reson* (v. 82, 112), *meins* (v. 291), *eint* (v. 185), *venret* (v. 335), *plest* (v. 354), *plet* (v. 355).

Ci commence d'Amors et de Jalousie.

Comencier vueil un poi d'afaire, [110 v° c]
Que plus ne s'en puet mon cuer taire
Qu'il sa volenté ne die.
Puisqu'Amors me semont et prie,
Comme son pris me maintendrai :
Que ja vers lui ne mesprendrai,
Se Dieus plaist, dont ele se plaigne.
Des or dirai, comment *que praigne*
Son dart, qui m'est el cuer lanciez ;
Et mes cuers, qui m'est enlaciez
De la plus haute amour du mont,
Me prie et conmande et semont
Que ge soie liez et jolis
Por la tres plus bele au cler vis
Sor qui Amors ne Cortoisie
Eüssent onques seignorie,
S'amor m'ocit, et bien le vueil ;
Quar, si con tesmoignent mi oil,
C'est la plus bele criature
C'onques pooist former Nature. [111]
Riens nule a lui ne s'apareille :
Por ce n'est mie de merveille
Se s'amor m'enlace et esprent.
Mes fins cuers toz a lui se rent :
Or me laist Dieus si bien servir
Que s'amor puisse deservir.
Or servirai en atendance ;
Mais amors me met en balance.
Quar, ce qui plus me fait doloir,

Vers 3. Le vers est faux si l'on élide *Que*. Lire : *Que il*.

27. Le vers est répété en tête du développement suivant (v. 73).

29-36. Passage obscur. Le nom *voloir*, sujet au vers 30, est complément au vers 36. Il faut comprendre de la manière suivante. L'auteur a déclaré sa volonté d'aimer, avec l'espérance que peut donner un service fidèle (v. 17-27). Mais cette volonté, fondée sur la joie d'éprouver un amour si précieux, le conduit à une volonté contraire (« Mon voloir me fait des voloir », v. 30).

Me fait mon voloir desvoloir :
Voloir de ce que trop sui liez
Que ge sui sorpris et lïez
D'amors de si tres grant vaillance ;
Et ce que ge sui en doutance
Que ge ne faille a mon voloir
Me fait mon voloir desvoloir.
Ainsi si maig trop male vie.
Et neporquant ge ne di mie
Por ce que ge d'amors me plaigne ;
Mais raison et nature ensaigne
Que, qui mal a, pleindre se doit.
Mais ge vos di qu'a tort n'a droit
Ne me plaindroie ge d'Amors
Ne por mal que faire me saiche ;
Qu'Amors est la tres fort estaiche
Qui soutient toz les cuers verais ;
Amors est la tres clere rais
Qui esclarcist et enlumine
Les cuers qui sont en la doctrine ;
Amors rent por un mal cent biens ;
Amors est la plus douce riens
Qui el mont puist estre trovée ;
Amors est plus douce que rée
A celui qui de cuer la sert ;
Amors rent bien quanc'on desert
Cil qui a lui servir s'otroie.
Et ge conment m'en plainderoie ?
Certes grant oltraige i avroit
Se de la plus plaisant qui soit
Ne de *tote* la plus vaillant
Me plaignoie qui el mont soit ;
Ne d'amor mie ne seroit
Cortoisie, bien le vos di.
Por ce s'amors m'a enhardi, [111 *b*]
Quar en la bele ai mis mon cuer.

Car la crainte que sa première volonté n'amène une déception, le conduit à ne plus la vouloir (le doute lui fait « desvoloir son voloir », v. 34-36).

47-56. Anaphore traditionnelle du mot *Amors*.

60. *tote*. A corriger en *totes*.

65. *La bele*. C'est une façon de désigner la lune, considérée comme la

Por ce ne querroie a nul fuer
Que mal me peüst avenir :
Que nul mal n'en porroit venir
D'amer issi tres hautement,
Et Dieus me doint si loialment
Servir que ge puisse venir
A la joie que ge desir.
Or servirai en atendance ;
Mais ce me met en grant doutance
Qu'a mon cuer a prise tençon
Jalousie contre Raison.
Jalousie me desconforte ;
Mais Raison bien me resconforte.
Raison velt que j'aing par mesure,
Mais Jalousie n'en a cure,
Ains velt que j'aim par derreson.
Mais Reson me met a raison,
Si me demande : « Qui est ele ?
« Est ele tant plaisant et bele
« *Qui si mez* ton cuer et ta vie ? »
— « *Et* Raison, bele douce amie,
« Ele est tant bele et tant plaisant
« Que son douz vis et son senblant
« Deceveroit trestot le mont ;
« Et sa beautez tant me confont
« Que ge ne l'os nes regarder ;
« Et s'amor me fait tant douter
« Que mesdizanz n'i praignent garde :
« Quar ge voi que chascun l'esgarde,
« Fous et saiges, joenes et vielz ;

---

beauté même. Cf. *Recueil de chansons pieuses*, p. p. Edw. Järnström, t. I, pièce II, v. 23 :

Qu'envers li sont li solauz et la bele
Tenebrous a veïr.

66. *querroie* = *crerroie* (de *croire*). Cf. v. 267 : *querrai*.

73. Cf. v. 27.

73 ss. Dialogue de type traditionnel depuis Chrétien de Troyes entre deux abstractions personnifiées.

83. *ele*, c'est-à-dire la personne qu'il aime.

85. *Qui si*, leçon douteuse. Par comparaison avec le vers 288, on pourrait songer à lire *Qui si est*, ou peut-être *Qu'en li mez*.

86. *Et*. Faut-il corriger en *Hé*?

« Et si n'i os giter mes ielz.
« Se ge au meins regarder osasse,
« Riens plus Amor ne demandasse
« Fors qu'ele me daignast giter
« Un de ses eiz, por moi geter
« Hors de doulour et de tristece ;
« Si eüsse tierce leece. »
Lors vient Raison, si me reprent
Et dit qu'assez seürement
La puis regarder et veoir
Puis qu'el est si bele por voir
Que toz li siecles la regarde :
Donques ne s'en prenra nul garde [111 c]
Que ge por lui sui en essil
Ne que ge l'*aime* plus que cil
Qui ja ne l'*averra* amée.
Quar ce n'est pas reson provée
Que l'en *aime* ne pis ne mielz
Por ce se ge li giet mes elz.
Ceste raison trop me pleüst,
Se Jalousie ne parfust,
Qui me revient de l'autre part
Et de ceste raison me part,
Si me dit que Raison est fole :
« Et de ses diz et de s'escole,
« Fait ele, te doiz tu garder :
« Quar tel puet t'amie esgarder
« Qui plus vaillant de toi sera
« Ou plus avoir de toi avra,
« Si vorra lors s'amor avoir
« Ou par vaillance ou par avoir.

---

103. *vient*. Non pas « se présente » (puisqu'elle est déjà là), mais « intervient, prend la parole ». Cf. *revient* (v. 117).

110-113. La forme *aime* (v. 110 et 113) ne paraît pas répondre à l'usage de l'auteur, qui, partout ailleurs, écrit *aim*. La forme *averra* (v. 111) paraît également suspecte, l'auteur écrivant habituellement *avra*. — On pourrait lire :

111 Ne de ce que l'aim plus que cil
Qui ja mes ne l'avra amée

et

113 Que ge l'en aim ne pis ne mielz

Cf. toutefois la rime *ose* : *reclose* (v. 151-152).

« *Ain savras* perdu ta paine.
« Donques n'est pas Raison certaine
« Ne ses conseus n'est bons ne beaus ;
« Mais li miens est bons et loiaus :
« Ge tieg les amanz en vigor,
« Ge les destraig et nuit et jor,
« Ge les faz suer et palir
« Et remuër et tressaillir. »
Ainsi dit Jalousie a moi,
Que g'en sui en si grant effroi
Que le meillor n'en sai tenir.
Mais fine amor velt *consentir*
Mon cuer en trop bonne esperance
Et velt que ge soie a fïance
D'onnor et de grant joie avoir ;
Si servirai en bon espoir
Conment que avenir m'en doie,
Et Dieus m'en doint entiere joie
De cele dont mes cuers s'envoise.
Si ne lairai que ge ne voise
La ou Amors m'a apelé ;
Et le mal que j'ai tant celé
A ma douce dame dirai.
— Dirai li ? — Oïl. — Non ferai.
— Non ferai ? — Non. — Por quoi ? — Ge n'*ose*.
Quar la bouche m'ont ja reclose [111 v° *a*]
Entre *pooir* et esperance.
Las ! que ferai ? Dont n'est ce enfance
De si tres vaillamment aimer ?

---

127. *Ain savras*. A corriger en *Ainsi avras*.

132-134. Description traditionnelle des angoisses physiques causées par l'amour.

138. *consentir*. A corriger en *contenir* ?

150 et suiv. Procédé traditionnel du dialogue intérieur, à la mode depuis Chrétien de Troyes pour le moins.

151. *ose*. La forme est contraire à l'usage ordinaire du poème. Elle semble pourtant confirmée par la rime *reclose*.

153. *pooir*. A corriger en *paor*.

154. Sautant, par inadvertance, le vers 155, le scribe a commencé à écrire, aussitôt après le vers 154, les premiers mots du vers 156 (« Miez me lairois pendre »). Il les a ensuite exponctués, puis a écrit, selon l'ordre correct, les vers 155 et 156.

Mielz me lairoit pendre ou noier
Qu'ele me donast ses amors.
Las ! don en sen ge les doulors.
Que ne di ge ce que ge pens ?
Quant j'avrai soutenu lonc tens
Ceste doulor et ceste raige,
Si me convenra mon coraige
Regehir et manifester ;
Et se ge lais la chose ester
Tant qu'aucon l'aint, ce ert a tart
Se ge vueil chalangier ma part.
— Ma part ? I vueil ge donc partir ?
— Nenin : ainzçois m'en vueil partir
Que ge nes a moitié i parte.
Mielz aim que de lui me departe
Si sostiegne la departie
Que ge de lui aie partie.
Ainsi le geu li partirai :
Ou de li me departirai,
Ou ge l'avrai sanz parçonnier.
Ge n'ai pas le cuer garçonnier
Por amer feme garçoniére
Ne ele n'est pas garçoniére
Si que de lui face parçon :
Ele n'a pas le cuer garçon ;
Ja n'i avrai mais parçoniére,
Ne garçone ne garçoniére ;
Ja ses cuers n'ert partiz en deus,
Ainz soit toz miens, ce me doint Dieus,
Et si m'eint tant con mes cuers l'aime.
Ha ! bele a cui mes cuers se claime
De sa paine et de sa mesaise,
De vos veoir me faites aise
Tant que mi oeil saoulé soient

---

168. Les rimes *parçonnier* : *garçonnier* donnent à penser que le développement des vers 168-185, qui proteste contre l'idée d'un partage entre deux amours, a pu être inspiré particulièrement par les vers 3145 et suivants de *Cligès*. Cf. les vers 3161-2 de ce roman :

Ja voir mes cors n'iert garçoniers,
Ja n'i avra deus parçoniers.

L'idée réapparaît d'ailleurs dans d'autres romans que *Cligès*, notamment dans *Eneas*.

De vos, que plus volentiers voient
Que ne verroient Dame Dé.
Or sont de honte desbendé
Mi oeil, qui en voz chartre sont.
Mesdisant, ce m'est vis, meffont
Qui mon cuer en prison enmoinent : [111 v° b]
D'emprisoner mon cuer s'en poinent,
Si les doi bien mesaamer.
— Non faz, ne les doiz pas blasmer.
Se ges blasme, j'ai tort trop grant ;
Se mi oeil vont mon cuer menant
A lor plaisir quel part qu'il voisent,
Ne ne trahissent ne ne boisent ;
Ne riens n'i voi de mesprison :
Volentiers les suit en prison
Li cuers qui la prison desire.
Ge n'en sai la meillor eslire
Ne dont me vigne pis ne mielz,
S'en blasme mon cuer et mes elz
Con ceus par qui ge sui bleciez.
Has ! las, dolent et esmaiez
Ami amie, haï ! haï !
A tort m'avez a mort trahi.
— Mort ? Voir, ge cuit que non avez :
Se ma volenté m'a navré,
Ne m'avez ne mort ne trahi.
C'est a tort que blasmes vos *ai* ;
Quar de ce avez los et pri
Qu'au bel meffait vos ai repris,
N'a moi n'a vos riens ne meffaites,
Quar si bele folie faites.
Quar vos avez tote beautez,

192-224. Ce développement sur les responsabilités des yeux et du cœur dans la conception du sentiment de l'amour se retrouve dans plus d'un poème. Mais, en raison des analogies qu'on relève par ailleurs entre les procédés de la présente pièce et ceux que pratiquait Chrétien de Troyes, il convient, ici, de renvoyer particulièrement aux vers 481 et suivants de *Cligès*, où il est débattu de la même question.

216. Rime incorrecte. Corriger *ai* en *di*. Le scribe s'est trompé en comprenant : « C'est a tort que blasmés vos ai ».

220. *Quar*. A corriger en *Quant*.

221-227. Le sens de ces vers est obscur.

Que selon sen et loiautez
Me fait amer et par nature
Beautez en toute creature.
Qui que vos en doie blasmer,
Se beautez est digne d'amer
A droit amors, ce n'est pas doute.
Quar beautez est en ceste tote,
Si qu'ele n'est ne ça ne la
Se Nature faite ne l'a
A essanplaire de cestui.
De toute beautez revesti
Ceste Nature por savoir
Conbien ele pooit avoir
De beautez mise en sa despense ;
Et se mes cuers a droit i pense,
Bien me doit toz jors ceste plaire
Dont Nature a fait essanplaire
Por tote ouvrer beauté humaine. [111 v° c]
Bien *doit* en gré soffrir la paine
Et la dolour et le torment
Por si haut gueredonement
Con ele puet gueredonner.
Quar s'ele me daignoit *amer*
Son cuer, por qui li miens s'effroie,
Jamais mal ne doulor n'avroie
Ne riens dont fusse corrociez.
Mais ge sui forment esmaiez
D'une penssée qui m'enlace ;
Quar ge ne sai lequel ge face,
Ou ge la pri ou ge la lés ;
Quar se ge lais la *chos* en pais
Que ne li die mon coraige,
Tost i porroie avoir domaige ;
Et se ge muir, c'est a bon drois,
Quar ge la doi proier ainçois
Et estre toz en sa merci.

228-239. Thème traditionnel de l'effort dépensé par Nature pour créer une beauté parfaite.

229. *ele*, c'est-à-dire la beauté.

240. *doit*. A corriger en *doi*.

244. *amer*. A corriger en *donner*.

252. *chos*. A corriger en *chose*.

Car conment se ge ne li di ?
Se ge ne li di ce que pens,
Conment ? Ele a bien tant de sens,
De cortoisie et de bonté,
Quar, quant ge li avrai conté
Ma grant paine et mon grant travail,
Assez tost i metra conseil.
Mais ge cuit qu'ele onques n'amast.
— Non ? Porquoi ? — Qu'ele ne daignast.
— Daignast ? Ce ne querrai ge ja
Que si vaillant cuer con ell a,
Si douz, si franc, si debonaire,
Ne saiche bien qu'amors sait faire.
Bien doit amer et par raison
Et par la glose de son non :
Qu'autant vaut ce que ge vos dis
Con « amoreuse flor de lis ».
Ce dit ses nons, ce dit la glose
Qu'ele est d'amors et lis et rose.
Et quant ses nons le senifie,
Bien doit amer et estre amie.
Or n'i a plus, dire m'estuet
A cele dont ma joie muet
Les maus qu'ele me fait soufrir ;
Quar le celer ne le taisir [112 *a*]
Ne porroie plus andurer ;
Quar nus hom ne porroit durer
En tant de poine et de doulors.
Or prierai le dieu d'Amors
Que cele que mes cuers desirre,
Qui est et mon cuer et ma vie,
M'otroit l'amor sanz tricherie

---

262. *Quar*. A corriger en *Que*. — Après ce vers, le scribe a écrit : « Mais quant ja li arai conté », mots qu'il a exponctués, comme n'étant qu'une reprise erronée du vers 262.

267. *querrai* = *crerrai* (de croire). Cf. v. 66.

271 ss. Même jeu sur l'étymologie du nom de Soredamors dans *Cligès*, v. 980 ss. — Il est certain que l'auteur songe ici à un nom déterminé ; mais j'ignore lequel. Quel est en effet le nom de femme qui signifie « amoreuse flor de lis » (v. 274) et que cette femme est « d'amors et lis et rose » (v. 276) ? Quelle est cette femme qui a « la rose et le lis De sor toutes celes de France » (v. 341-2) ?

Que ge *a* desirrée tant.

A nuz genoz, a meins jointes,
Fins cuer soupirant,
A elz plains de lermes
S'amor li demant.

Bele plaisanz, que mes cuers aime,
Un hom, qui tot vostre se claime
Et qui de riens ne se gardoit,
Mais por tant qui vos esgardoit,
Fu pris et trois de ses amis
Et en vostre prison sont mis.
Pris sont et mis en prison ferme :
De prisonne les delivrez.
Trop grant vilonie feroiz ;
Que, si ne sont par vos delivre,
Ne porront pas longuement vivre :
A morir les i convendra :

J'ai les maus d'amors,
Bon jor ait qui m'en guerra.

Bele, ge sui vostre entiers ;
Bele, ge sui li prisoniers
Dont merci vos requier et pri.
Les trois qui sont pris ovuec mi,
C'est mes cuers et si sont mi oeil,
Dont merci vos requier et vueil :

Onques mais ne les senti
Les maus d'amer,
Mais or m'en dueil.

Mais ma doulor *est* molt legiére
Se vos volez, ma dame chiére,
I volez metre un poi de paine.
Merci, douce dame demaine,
Douce, vaillant et de haut pris,
Que vos m'avez lacié et pris

290. *a*. A corriger en *ai*.

299-300. *trois de ses amis*, à savoir ses deux yeux et son cœur. Cf. v. 312-314.

301. Il n'y a pas de rime à *ferme*. D'autre part l'ensemble des vers 301-303 ne fournit pas de sens satisfaisant. Un vers a dû être omis.

318. *est*. A corriger en *ert*.

Si que sanz vos garir n'en puis ;
Ne en mon cuer confort ne truis
Dont avoir puisse alegement, [112 *b*]
Se conseil n'i metez briefment,
Se n'en prenez ore conroi :

Por vos sent maus. Et vos por moi ?

Dites oïl hardiement
Que vos les sentez voirement,
Si m'avrez mis en grant espoir :

Se de vos ne me vient joie,
Ne la quier d'autrui avoir.

Avoir ? Et dont me venret ele ?
Merci, ma douce damoisele,
Ne me metez en grant delai :

Ne m'ociez mie, bele, si vos plaist,
Que ja mais n'avriez un ami si tres vrai.

Hé ! bele tres douce au cler vis,
Qui avez la rose et le lis
Desor toutes celes de France,
Por Dieu aiez en ramenbrance
Moi qui sui vostre prisonnier.

J'ai mon cuer doné a moitié :
Bon jor ait hui mes parçoniers.

Bon jor, voire, et bone aventure
Con cele qui a par nature
Et pris et seignorie et los.

Quant se siet la bele Ameloz,
Merci, ma douce amie,
Mes amors et les voz
Ne departiront mie.

---

329. La forme de ce lieu commun la plus proche de notre texte se trouve dans *Li confrère d'amor*, p. p. A. Långfors (*Romania*, t. XXXVI, p. 31, d'après le ms. 837 de la Bibliothèque nationale) :

Je sent le mal d'amer por vous :
Et vous por moi sentez le vous, ma douce ?

349-350. L'élément lyrique n'est pas régulièrement uni par la rime à ce qui précède : c'est le second vers qui devrait rimer avec le dernier octosyllabe. Faut-il corriger le vers 349 en *Et pris et los et seignorie* ? Ou bien faut-il supposer que la partie lyrique a été altérée ?

Ne departiront ? Non, se Dieus plest
Trop i estovroit vilain plet
Et trop vilaine departie.
Mielz ameroie que partie
Me fust la vie hors du cors.
De vos me vient toz mes conforz
Et ma joie de vos amer.
Donc vos di ge bien sans fauxer
Que ja sanz mort n'en partirai
Quant icest amor me faudra,
Que ge jamais puis n'amerai.
— Amerai ? Conment enmeroie ?
Ja ne puet l'en amer sanz joie.
— Sanz joie ? — Non. Donc ge vos di
Que ge ne puis amer sanz lui,
Puis c'on ne puet amer sanz joie. [112 *c*]
A celui doig tote la moie,
Que sanz lui n'en puis point avoir ;
Qu'il covient que de lui descende
L'amor qui la joie me rende.
Bele, si vos en cri merci :
Si longuement sui sanz merci,
Bien m'a Amors du tout trahi.
— Trahi ? — Voire, trahi et mort,
Se ma dame n'i met confort,
Confort et aïde et conseil.
Ma dame, esgardez mon travail
Ma grant doulor et ma grant paine.
Bele plaisant, qui mon cuer maine,
Quar soufrez por Dieu que ge die :

Dieus, com ge sui mignoz
Et con g'ié bele amie.

362-364. Rimes irrégulières. Peut-être les vers 363-364 représentent-ils un élément lyrique, que le scribe a fait entrer à tort, en corrigeant la mesure, dans la série des octosyllabes. La rime, dans cette hypothèse, redeviendrait correcte.

371. Il n'y a pas de rime à *avoir*. On peut supposer une omission.

374-376. Trois vers sur la même rime. Il faut peut-être considérer les vers 375-376 comme représentant un élément lyrique : en ce cas, la rime serait correcte. Cf. Thibaut de Champagne, chanson 23 de l'édition Wallensköld :

Se la bele n'a de moi merci,
Je ne vivrai gaires longuement ensi.

Et si sui ses amis loiaus :

Enes poi de joie avoir
Me plaist mes maus.

Quant met ma poine et ma doulour,
Que ge senf por fines amors,
Pren ge toz jorz en bon espoir,
Ma dame, et si *li* faz savoir
Que sanz vos ne puis respasser :

Quant ge me doi la nuit dormir et reposer
Resveille moi li douz maus d'amer.

Ne por quant ge ne me plaig mie
Quant j'ai mis mon cuer et ma vie
A estre toz a son plaisir :

Ge ai mis mon cuer et mon cors
En bele dame a gré servir.

Servir ? Ne ja n'en partirai,
Ne ja mais partir ne m'en quier :

Dahez ait qui laira l'amer :
Trop i a savoreus mestier.

Mestier est tres douz et plaisanz
A ceus qui sont obeissanz
A fin amor, bone et loial.
Bele, quar m'alegiez mon mal,
Qui si me destraint et travaille

Dieus, ge n'i puis la nuit dormir :
Li maus d'amer m'esveille.

Veiller mi fait li maus d'amors
Et travaillier et nuit et jor;
Mais tant me plaist a maintenir
Que ge n'en quier ja mais partir :

Quant tant me plaist li maus d'amors,
Bien m'en plaira la joie.

La joie ? Dieus, sera-ce ja ?
Oïl, quant ma dame vorra,

---

392. *li*. Faut-il corriger en *vos* ?

Tout m'avra de mes maus gariz :

Puis que je l'aim,
N'ot mes cuers penssée aillors qu'a lui.

Ne ja aillors ne penserai :

J'atant joie de lui :
Se Dieus plaist, je l'avrai.

A joie ge n'i puis faillir.
S'amor me velt *contenir*
Du don *qu'ele* promis m'a :

Por bien amer avrai joie
Ou ja mais nul n'i *faudrai*.

Edmond FARAL.

424-425. Refrain voisin dans le *Roman de la Violete* :

J'atends de li ma joie :
Dieus arai le jou ja ?

427-428. A corriger peut-être en :

Se s'amor se velt consentir
Au don que ele promis m'a.

430. *faudrai*. A corriger en *faudra*.

POUR LA CHRONOLOGIE DES LAIS DE MARIE DE FRANCE

I. — Le Lai de Lanval.

Parmi les nombreux problèmes que posent les Lais de Marie de France, celui de leur chronologie n'est pas un des moins obscurs. Les textes mêmes ne font pas la moindre allusion à quelque événement historique qui permettrait de préciser leur date. La dédicace du recueil à un « noble roi » (*Prologue*, v. 43) est si vague qu'elle donne lieu aux interprétations les plus diverses, et si le roi en question est, comme c'est probable, Henri II d'Angleterre, la durée de son règne, de 1154 à 1189, permet de placer l'œuvre de Marie aussi bien tout au début de l'évolution de la littérature courtoise qu'à l'époque de son plein épanouissement. D'autre part, pas de critères linguistiques qui permettent de fixer même approximativement l'époque de leur rédaction. Seul l'état de la versification, une certaine rigidité dans l'emploi des couplets de vers octosyllabiques et la pauvreté relative des rimes, donnent à l'œuvre un caractère encore assez archaïque ; mais on sait combien ces éléments d'appréciation sont incertains, combien surtout ils dépendent du talent individuel du poète. Aussi n'est-il pas étonnant de constater des écarts très sensibles entre les différentes dates qui ont été assignées aux Lais de Marie. Pour ne nous arrêter qu'à ceux qui ont examiné la question de plus près, Warnke, l'éditeur des Lais, leur attribue encore dans sa dernière édition, de 1925, une date antérieure à 1167 (p. XX), tandis qu'Ezio Levi, dans ses divers travaux sur Marie, groupe toutes ses œuvres dans le dernier quart du XIIe siècle et placerait volontiers la rédaction définitive du recueil des Lais aux alentours de 1180. Le problème serait-il donc insoluble ? Il me semble que l'étude littéraire

pourrait jeter quelque lumière nouvelle sur cette question que nous nous proposons de reprendre sous cet angle.

Trois lais se prêtent particulièrement à une étude sur les influences littéraires que Marie a subies ; ce sont les lais de *Lanval*, de *Guigemar* et d'*Eliduc*. On verra plus loin pourquoi nous croyons devoir commencer notre examen par le *Lai de Lanval*.

* * *

Le *Lai de Lanval* est parmi les lais de Marie de France le seul qui place l'action, comme les romans arthuriens, directement dans le cadre de la cour du roi Artus. Tandis que partout ailleurs la poétesse se contente d'indications plus ou moins vagues, renvoyant à l'époque arthurienne [1], elle mène ici ses lecteurs à la cour même du grand roi légendaire. C'est sur ce fond que se déroule le conte de Marie.

Se basant sur ce fait, Lucien Foulet a pu déclarer que *Lanval* était le premier roman arthurien [2]. A coup sûr c'est trop dire. D'abord rien n'indique que *Lanval* soit antérieur à *Erec*. Je crois pour ma part ces deux œuvres à peu près contemporaines, mais il me paraît impossible de dire laquelle a précédé l'autre. Et puis le roman arthurien est le roman biographique d'un héros de la Table Ronde. Or, Lanval n'est qu'un conte épisodique auquel manque l'élément essentiel du roman arthurien, les grands exploits héroïques. Il n'y a ici qu'une de ces aventures sentimentales qui sont, en effet, une des principales nouveautés du roman courtois, mais n'y occupent pourtant qu'une place assez modeste à côté des aventures guerrières. On n'y trouve donc pas exactement l'esprit caractéristique des grands romans arthuriens. Enfin, Lanval n'est pas lui-même un des héros de la Table Ronde. Son nom ne figure ni dans la longue liste des Arthuriens que Chrétien de Troyes a dressée dans *Erec* (v. 1691-1750), ni parmi les hôtes du roi dans le même roman (v. 1915-2006) [3], ni dans aucun autre roman de Chré-

1. Voir notre étude sur *La Géographie et l'Histoire dans les Lais de Marie de France*, dans cette revue, t. LVI, 1930, p. 1-32.

2. *Zeitschrift für romanische Philologie* XXXII, 1908, p. 288.

3. On y trouve par contre Guigemar, le héros du lai de ce nom, comme sire de l'île d'Avalon (v. 1954-5).

tien de Troyes, ni parmi les nombreux Arthuriens du *Lai du Cor*. Mais il est exact que *Lanval* est une des premières œuvres de notre littérature médiévale qui rattache un personnage légendaire, le héros d'un conte de fée, à la cour fabuleuse du roi breton, qui remplace l'anonymat des contes populaires par les noms prestigieux d'Artus et de sa *mesnie*, qui place en plein milieu arthurien un conte qui lui est primitivement étranger.

Où Marie a-t-elle pris les éléments arthuriens de son lai ? La réponse est nette : dans le *Brut* de Wace [1]. Ce n'est pas chez Geoffroy de Monmouth, car celui-ci ignore la Table ronde que Wace est le premier à introduire dans la littérature. Pas non plus chez Chrétien, car sur bien des points Marie donne des détails qui ne figurent pas dans les œuvres du romancier champenois. En revanche, les données du récit de Marie se trouvent presque toutes dans la chronique de Wace.

La carrière triomphale d'Artus commence dans le *Brut* par sa lutte contre les *Saisnes* (Saxons), ayant pour alliés ces *Pis* (Pictes) et *Escoz* (Écossais) dont parle Marie (v. 7) [2]. Si les *Escoz* paraissent chez Chrétien, c'est comme vassaux du roi Artus, et non pas, comme chez Marie et Wace, parmi les ennemis les plus acharnés du roi. Quant aux *Pis*, ils ne sont jamais nommés dans l'œuvre de Chrétien. Ce qui confirme ici chez Marie l'inspiration directe de Wace, c'est le fait que Marie applique un peu plus loin au héros de son lai le portrait que, plus haut, le chroniqueur avait tracé de son héros à lui, le jeune roi Artus :

(Toz autres princes sormonta)
De cortoisie et de proësce
Et de valor et de largece
(*Brut*, v. 9264-5).

Por sa valor, por sa largesce,
Por sa biauté, por sa proësce
(L'envioient tuit li plusor)
(*Lanval*, v. 21-2).

---

1. Pour les détails nous renvoyons à notre étude, citée plus haut, p. 19-25, et à Margaret Pelan, *L'Influence du Brut de Wace sur les Romanciers français de son temps*, Paris (Droz), 1931, p. 105-110.

2. Brut, v. 9278. L'alliance des Pictes et des Scots est expressément signalée par Wace, *Brut* 5591-2 : *Des cel tans ont li Pis esté Tos as Escos entremellé.*

Ce n'est, il est vrai, qu'un lieu commun poétique dont il existe encore maints autres exemples ; mais le rapprochement devient significatif par le fait que ces vers font corps avec le récit des premiers exploits du roi.

Décrivant dans les vers suivants la générosité royale d'Artus (v. 11-18), Marie s'inspire directement de la plus brillante des descriptions du *Brut*, celle des fêtes du couronnement du roi. La poétesse n'en retient que quelques traits essentiels. Chacun d'eux à son pendant chez Wace. L'époque est la même : *A la Pentecoste en esté* (*Lanv.*, v. 11 = *Brut*, v. 10458). La générosité du roi est relevée dans les mêmes termes : *Assez i dona riches dons Et as contes* (*As chevaliers*, var. du man. *S*) *et as barons* (*Lanv.*, v. 13-14) et *Molt dona li rois riches dons As chevaliers et as barons* (*Brut*, v. 10899-900) [1]. Il s'agit de terres et de fiefs, distribués en récompenses de services : *Fames* [2] *et terres departi Par tot fors un qui l'ot servi* (*Lanv.*, v. 17-18) et *Li rois les damoiseaus fieva. Honors et terres lor dona ; Lor services a cels rendi Qui por terre l'orent servi* (*Brut*, v. 10869-72). Dans l'allusion à la Table Ronde : *A ceus de la Table Roonde — N'ot tant de teus en tot le monde* (*Lanv.*, v. 16-7), Marie se souvient des vers 13675-6 de Wace : *Et cil de la Table Roonde, Dont teus los fu par tot le monde*. Enfin, Lanval lui-même est présenté comme un de ces chevaliers étrangers (v. 27-29) qui, d'après Wace, accouraient de toutes parts se mettre au service du grand roi, attirés par sa gloire et sa munificence (*Brut*, v. 10598 ss. ; 10895-8).

Le même passage du *Brut* a encore laissé une autre trace dans le récit de Marie. Wace a imaginé, au début de sa description, une scène pittoresque et vivante : l'agitation qui règne dans la ville la veille de la grande fête, quand les valets et les écuyers courent affairés pour préparer les logements de leurs maîtres. C'est une scène dont s'est aussi souvenu Chrétien de Troyes

1. Ces deux vers terminent la grande description de Wace.

2. Le manuscrit *P* donne *Honors et terres* ; cf. *Brut*, v. 10870 : *Honors et terres lor dona*. Je ne dirais plus aujourd'hui qu'il faut introduire cette leçon, la *lectio facilior*, dans le texte de Marie, comme je le pensais autrefois (*loc. cit.*, p. 22, n. 1). Cette distribution de femmes n'a rien d'étrange. Cela signifie simplement que le roi, exerçant ses prérogatives royales, mariait ses chevaliers avec les veuves et les orphelines qui détenaient des terres et des fiefs.

qui s'en inspire dans *Erec* (v. 348-60). Or, le passage chez Marie, où les servantes de la fée demandent au roi Artus de préparer une chambre pour la réception de leur maîtresse, offre dans le texte des ressemblances si frappantes avec les vers de Wace qu'on ne peut s'empêcher de penser que Marie a dû s'en souvenir :

Rois, faites chambre delivrer
Et de pailes encortiner,
Ou ma dame puisse descendre.
Ensemble o vos vuelt hostel prendre.
(*Lanval*, v. 495-8).

(Mult veïssiés...)
Serjanz aler, serjanz venir
Et osteus saisir et porprendre,
Maisons vëoir, cortines tendre,
Les mareschaus osteus livrer.
Soliers et chambres delivrer.
(*Brut*, v. 10610-6).

La page la plus brillante de la chronique de Wace avait évidemment laissé des traces profondes dans la mémoire de la poétesse.

Soucieuse de maintenir son récit dans une atmosphère de légende, Marie rappelle encore à plusieurs reprises à ses lecteurs le milieu arthurien, donc légendaire, dans lequel se serait passé l'aventure merveilleuse. Voilà pourquoi elle présente au début de la scène capitale, où Lanval va trahir son secret, la fameuse *mesnie* du roi avec deux de ses principaux représentants : Gauvain et Yvain (v. 227-30) ; pourquoi elle fait encore intervenir plus loin dans l'action ces mêmes personnages, tantôt Gauvain (v. 402 ; 480), tantôt Yvain (v. 521 ; *Gauvain*, var. *P*, *S*) ; pourquoi un rôle actif est bien inutilement attribué au duc de Cornouailles (v. 435), un des grands officiers du royaume arthurien. L'importance accordée à ce dernier est un reflet du passage où Wace non seulement lui attribue les mêmes prérogatives qu'aux trois rois d'Écosse, de Suthgalles et de Northgalles, mais où il souligne encore expressément que sa dignité n'était pas inférieure à celle des rois couronnés (*Brut*, v. 10651 ss.). C'est aussi lui qui, chez Wace comme chez Marie, prend le premier la parole dans l'assemblée des barons (*Brut*, v. 11013 ss.). Plus significatif encore est le rapport que Marie établit entre Gauvain et Yvain. Il sont, dit le lai, cousins (v. 228). En effet, ils sont les fils de Lot de Loënois et d'Urien de Morois. Or, ces derniers forment avec Aguisel, le roi

d'Écosse, le célèbre trio de frères qu'Artus a comblé de ses bienfaits (*Brut*, v. 9855-78 ; 10519-25). Leurs fils sont donc cousins germains. Ce rapport de parenté, Marie n'a pu le trouver que chez Wace ; Chrétien l'ayant supprimé, ce n'est pas chez lui que la poétesse a pu le prendre[1].

Enfin, tout à la fin du lai, un dernier rappel du monde arthurien. Comme Artus après sa dernière bataille, Lanval est emmené par son amie dans le pays dont nul ne revient, dans l'île d'Avalon. Depuis Geoffroi de Monmouth et Wace, ce nom de l'île féerique était tombé dans le domaine public. Cependant Marie croit devoir y ajouter un commentaire : *un isle qui molt est biaus* (v. 661). La notion d'Avalon ne devait donc pas encore être très répandue dans le public auquel Marie destinait son œuvre.

Le rôle odieux que Marie fait jouer à la femme du roi Artus, donc à Guenièvre, bien qu'elle ne soit pas nommée, ne peut aussi s'expliquer que par Wace. C'est là qu'on la montre trompant le noble roi avec son neveu, ce misérable traître de Mordred ; c'est là qu'en déshonorant le roi, elle se couvre de honte (*Brut*, v. 13615-20). La reine dévergondée et trompeuse, c'est apparemment une conception plus ancienne dont il existe encore quelques autres preuves[2] et qui survit, mais anoblie, dans les romans de Lancelot. C'est Chrétien, semble-t-il, qui inaugura l'idéalisation de la reine. L'éloge dithyrambique qu'il fait d'elle dans *Perceval* ne correspond plus en aucune manière au rôle qu'on lui attribue chez Geoffroy et Wace. Après la vogue des romans de Chrétien, Marie n'aurait certainement plus pu faire jouer à Guenièvre le rôle déplaisant qu'elle lui assigne dans *Lanval*.

Des éléments arthuriens du lai de *Lanval*, tous peuvent donc venir en droite ligne du *Brut* de Wace, à l'exception d'un seul : le nom de la résidence d'Artus, Cardeuil (v. 5). Jamais Artus ne réside chez Wace à Cardeuil ; ses résidences sont Carlion et Evroïc. Wace ne donne en outre le nom de la ville que sous la forme de *Kaërleïl* (v. 1637). Par contre Cardeuil figure sou-

1. Il n'en est même pas question dans le passage de *Perceval* (édit. Hilka, v. 8135-63) où Chrétien explique en détail la généalogie de Gauvain et d'Yvain.

2. Voir *Romania*, *loc. cit.*, p. 23, note 1.

vent comme résidence d'Artus dans les romans de Chrétien (*Erec* ; *Yvain* ; *Perceval*). Marie suit donc ici une tradition déjà existante, mais qui n'est pas celle de Wace. Où l'a-t-elle prise ? Sans doute, comme nous le disions déjà [1], dans le roman de *Tristan*. Dans la première partie du poème de Berol, c'est-à-dire dans sa partie la plus ancienne, Cardeuil est nommé deux fois comme résidence d'Artus (v. 650 et 684). Il est probable que Berol a suivi ici une indication qu'il empruntait au roman primitif de *Tristan*. Or, on sait par le lai du *Chèvrefeuille* que Marie connaissait le vieux roman de *Tristan*. Elle a donc pu prendre là le nom de cette résidence arthurienne. Choix d'ailleurs très judicieux. Plus exacte que Chrétien qui met Cardeuil « en Galles » (*Yvain*, v. 6) — et cela prouve que Marie ne tient pas ce nom de Chrétien —, elle n'a pas choisi ce nom au hasard. Située dans le Nord de l'Angleterre (c'est aujourd'hui Carlisle, dans le comté de Cumberland), la ville était la base d'opération la plus appropriée pour celui qui aurait à défendre le pays contre des invasions venant d'Écosse. Il était donc tout indiqué de faire résider là le roi en guerre avec les Pictes et les Écossais. Ainsi s'explique sans peine l'unique cas où Marie s'écarte de son guide habituel en choses arthuriennes, le *Brut* de Wace. Pour le reste, la profonde influence du *Brut* me paraît ici incontestable.

*
* *

L'explication que nous venons de proposer gagnerait en probabilité, si nous pouvions encore relever d'autres traces du roman de *Tristan* dans le lai de *Lanval*. Il est vrai que la tâche est rendue ici particulièrement malaisée du fait que nous ne connaissons le roman primitif de *Tristan*, celui que Marie avait sous les yeux, qu'à travers les remaniements plus récents de Berol et de Thomas. Cependant, il y a au moins un épisode où notre poétesse a pu et a dû s'inspirer du vieux roman de *Tristan* : c'est dans le thème de « la triple gradation » ou de « l'émerveillement croissant ». On connaît par Eilhart et par Thomas le moyen déjà employé dans le roman primitif de

1. *Romania*, *loc. cit.*, p. 22.

Tristan pour donner à ses lecteurs une idée impressionnante de la beauté extraordinaire d'Iseut. Kaherdin, accompagnant Tristan, voit passer sous ses yeux le splendide cortège de la reine. Voici d'abord les lavendières, les chambrières, et déjà Kaherdin s'informe de celle qui parmi elles est Iseut. Nouvelle méprise quand paraissent les dames de la reine, puis Brangain. Enfin c'est Iseut elle-même dont la beauté fait pâlir l'éclat de toutes celles qui la précèdent. Pour justifier Lanval, Marie doit, elle aussi, montrer la beauté triomphante de la fée et l'éblouissement que son apparition produit à la cour. Or, le moyen qu'elle emploie est exactement le même que dans le roman de *Tristan*. D'abord paraissent deux suivantes de la fée : déjà les amis, parmi eux un connaisseur tel que Gauvain, se précipitent chez Lanval pour lui annoncer l'arrivée de sa dame. Hélas ! ce n'est pas elle. Le jeu se renouvelle une deuxième fois, quand deux autres meschines, plus belles que les premières, viennent annoncer la prochaine venue de leur maîtresse. Les graves juges eux-mêmes suspendent leur délibération. C'est alors seulement qu'arrive la fée elle-même dont la beauté rayonnante éclipse toutes les autres. C'est, on le voit, le même procédé, modifié selon les circonstances, mis au service du même but : donner une impression saisissante de la beauté inouïe de la fée. Peut-être certaines ressemblances verbales viendraient-elles confirmer ce rapprochement, si nous possédions le texte du *Tristan* primitif. Mais même sans les textes, il est permis de supposer que l'épisode célèbre de Tristan n'a pas été sans influencer ici le récit de Marie. Il se pourrait même qu'elle eût pris là directement l'idée de cette scène saisissante[1].

* * *

Une des principales tâches que le récit de *Lanval* imposait à Marie était précisément de montrer au public la beauté surhumaine de la fée. C'était là le pivot même de toute l'action. Cette beauté inouïe, il fallait encore la décrire avec les moyens

1. Dans d'autres lais encore on verra des analogies pareilles avec certains épisodes du roman de *Tristan*. La preuve que Marie a volontiers exploité la célèbre légende celtique.

les plus impressionnants. Pour y réussir, Marie fait un nouvel appel à des modèles littéraires qui lui indiquaient la voie a suivre. Ces modèles, ce sont les romans antiques, en particulier le roman de *Thèbes* et le roman d'*Eneas*, où pour la première fois dans la littérature française on voyait s'étaler largement la splendeur des descriptions détaillées de belles femmes et d'objets rares, et à qui cette nouveauté avait valu un succès sans pareil. Marie a connu ces descriptions ; elle s'en est vivement inspirée.

Lequel parmi les romans antiques a été la véritable source d'inspiration de Marie ? C'est difficile à dire. Les deux œuvres, qui seules entrent en ligne de compte, *Thèbes* et *Eneas* [1], se ressemblent tellement sur ce point qu'il paraît impossible à première vue de déterminer avec précision à laquelle des deux Marie s'est rattachée de préférence [2]. On sait que dans ses parties descriptives l'auteur de l'*Eneas* a suivi de si près le modèle de *Thèbes* qu'on pourrait presque le traiter de plagiaire, si c'était là une notion applicable à un poète médiéval. Comment, dans ces conditions, distinguer ce qui dans les descriptions de Marie revient exactement à l'un ou à l'autre de ces deux poèmes, si pareils sur bien des points ? Je crois néanmoins qu'un examen serré des textes permet d'aboutir à des conclusions précises.

Allons tout de suite au morceau principal, à l'apparition éblouissante de la fée à la fin du lai. Préparée avec soin par le motif de « la triple gradation », la beauté de la fée, dont l'éclat même viendra sauver Lanval, nous est présentée avec un luxe de détails que ne connaît aucun des autres lais de Marie. Son apparence physique, ses vêtements, sa monture, tels sont les éléments dont se compose le portrait tracé par Marie. Ce sont aussi les trois éléments dont se composent les portraits d'Antigone et d'Ismène dans le roman de *Thèbes*, celui de Camille dans le roman d'*Eneas*. On pourrait croire, au premier abord, qu'on est ici plus près de l'*Eneas* que de *Thèbes*, car

1. Le portrait de Philomena, dans le conte de Chrétien de Troyes (v. 140-169), diffère trop de celui de *Lanval* pour qu'on ait à en tenir compte.

2. Longtemps nous avons nous-même cru reconnaître dans *Lanval* une inspiration directe de l'*Eneas*. Une reprise minutieuse du sujet nous a depuis fait changer d'avis sur ce point.

dans les portraits d'Antigone et d'Ismène l'auteur a presque entièrement supprimé l'énumération traditionnelle des différentes parties du corps, et en particulier du visage, que la fée de *Lanval* partage avec Camille. Mais si l'auteur de *Thèbes* s'est dispensé de donner ici ce portrait détaillé et schématique, c'est parce qu'il avait déjà fait une description de ce genre pour les filles du roi Adraste (v. 958-80) et qu'apparemment il ne voulait pas se répéter [1]. Marie a pu combiner les deux portraits, comme l'a fait l'auteur de l'*Eneas* lui-même.

Dans ces portraits passe-partout dont les termes sont presque interchangeables, les rencontres verbales doivent compter pour peu. Si le portrait de la fée se rapproche plus de *Thèbes* par les yeux *vairs* et le nez *bien assis* (*bien sëanz*, *Thèbes*, v. 967), il partage d'autre part avec l'*Eneas* les sourcils, bruns ou noirs, et la blancheur du visage. Tout cela ne signifie pas grand' chose. Mais nous retiendrons ceci : l'unique trait que *Thèbes* donne du portrait physique d'Antigone concerne ses cheveux ; ils sont « longs et *saurs* (blonds), plus reluisants que fin or » (v. 3821-2). Or, chez Marie on retrouve précisément la même comparaison : « la tête crépue et blonde ; un fil d'or ne brille pas autant que ses cheveux sous le soleil » (v. 574-6). La comparaison est banale [2] et serait peu probante, si d'autres faits ne venaient s'y ajouter.

Les mêmes observations s'imposent au sujet des vêtements et de la monture. Le modèle de Marie peut avoir été aussi bien Camille qu'Antigone. Celles-ci portent l'une et l'autre une robe de pourpre « à la chair nue » et là-dessus un manteau largement ouvert, de manière à laisser paraître « le côté » (*Thèbes*, v. 3820) ou « le flanc droit » (*Eneas*, v. 4046). Marie a introduit ici dans l'intérêt de son récit quelques modifications heureuses, preuves du soin qu'elle apporte à la composition de son récit. La fée, à la cour du roi, doit se montrer à tous dans sa beauté éblouissante. Elle ne portera donc, au lieu de la robe, que des vêtements de dessous, le *chainsil* et la chemise, qui mettent mieux en valeur la beauté de son corps. Ils seront lacés

1. C'est pour la même raison que le dernier des portraits féminins de *Thèbes*, celui de Salemandre (v. 8427-46), est également des plus sommaires.

2. On la trouve aussi dans *Philomena*, v. 140.

de façon à également laisser paraître « les côtés » (v. 565-8). Le manteau par contre, elle le tiendra soigneusement fermé pour traverser la ville (577-8) : quand, tout à l'heure devant Artus, elle le rejettera, l'effet de la surprise sera d'autant plus foudroyant. A travers ces changements on reconnaîtra sans peine les modèles de *Thèbes* ou de l'*Eneas*, modifiés par la main habile de Marie. Quant au palefroi, au lieu de l'étrange bariolage de *Thèbes* (v. 3825-32) et de celui, bien plus étrange encore, de *l'Eneas* (v. 4046-69), il est tout uniment blanc. L'équipement aussi est simplement d'un prix inestimable ; Marie n'a pas jugé utile de faire l'énumération précise, commune aux deux romans antiques, des différentes pièces du hanarchement. Enfin l'émoi de la foule dans le bourg que traverse la fée est pareil à celui qui règne dans le camp des Grecs (*Thèbes*, v. 3969-74) ou dans la ville de Laurente (*Eneas*, v. 4089-94). Il n'y aurait donc rien de précis à retenir dans tout cela, si Marie n'avait pas ajouté à son portrait un détail original, des plus heureux. C'est en chasseresse qu'elle fait paraître la fée : à cheval, tenant « un épervier sur son poing » et suivi d'un lévrier. Or, dans *Thèbes*, le portrait d'Ismène s'achève sur le même détail ; elle aussi chevauche en tenant « sur son poing un épervier » (v. 3857) [1]. Le seul trait original qu'on puisse relever dans cette description nous ramène donc encore au roman de *Thèbes*.

Les autres détails du portrait d'Antigone, Marie ne les a pas retenus ici. C'est qu'elle s'en était déjà en partie servie ailleurs. Avant la fée, deux groupes de pucelles viennent d'abord annoncer successivement au roi la prochaine arrivée de leur maîtresse (v. 474-9 et 513-7). Or, pour dépeindre le premier de ces groupes, la poétesse a encore eu recours à ses souvenirs du roman de *Thèbes*, et précisément du portrait d'Antigone. Les deux demoiselles qui viennent

> De cendal porpre sont vestues
> Tot senglement a lor chars nues,

exactement comme Antigone :

> D'une porpre inde fu vestue
> Tot senglement a sa char nue (v. 3807-8).

1. Le passage était assez frappant pour que Chrétien de Troyes, à son tour, ait repris presque textuellement les vers 3857-8 de *Thèbes* dans *Erec* v. 1307-8.

L'*Eneas* dit bien quelque chose d'approchant, et ce n'est pas étonnant, vu qu'il ne fait qu'imiter *Thèbes* ; mais son texte :

> Bien fu la dame estroit vestue
> De porpre noire a sa char nue (v. 4011-2)

s'écarte plus que *Thèbes* de celui de Marie.

Des souvenirs toujours du même portrait d'Antigone viennent aussi se mêler à la description de la fée lors de sa première apparition. Elle se montre là à Lanval « en sa chemise senglement » ; un riche manteau, jeté sur elle, ne cache rien de ses charmes, car il est mis de façon que « tout eut découvert le côté » ; elle apparaissait « plus blanche que fleur d'épine » (v. 99-106). Antigone, allant au camp des Grecs, porte évidemment au lieu de la chemise une robe de pourpre, mais elle la porte « senglement à la chair nue », de sorte que « la blanche chair dessous parut », et son manteau est également mis de telle façon « que le côté fut découvert » (*Thèbes* 3808-9 ; 3820). Camille, imitant la princesse thébaine, porte comme elle une robe de pourpre à sa chair nue, dont le poète néglige cependant de relever la blancheur ; et si son manteau entr'ouvert laisse paraître « le destre flanc » (v. 4046), on voit cependant par le texte que là encore Marie s'inspire plutôt de *Thèbes* que de l'*Eneas*.

Dans ces conditions il ne faut voir qu'un pur hasard dans la coïncidence qui fait que le manteau de la fée soit *de blanc hermine* (v. 101), comme une partie des carreaux du manteau de Camille (*Eneas*, v. 4031), et comme celui-ci encore (v. 4833), recouvert de pourpre (v. 102) [1]. L'hermine dans le vêtement féminin n'est d'ailleurs pas inconnue à l'auteur de *Thèbes* qui attribue des pelices d'hermine à Ismène et aux filles d'Adraste ; quant au qualificatif d'*alexandrin* que Marie donne ici à la pourpre, il paraît plusieurs fois dans *Thèbes*, et par contre jamais dans l'*Eneas*. Mais ceci n'a qu'une valeur secondaire.

C'est encore aux romans antiques que Marie emprunte le cadre luxueux dans lequel elle présente la fée à ses lecteurs. Il

---

1. Le vers 4033 de l'*Eneas* : *vols fu de porpre esperital*, reparaît plutôt dans *Guigemar* (v. 182), où l'influence de l'*Eneas* apparaît encore à mainte reprise.

est certain que la tente si riche où la fée attend Lanval (v. 80-92) s'inspire directement des descriptions que le roman de *Thèbes* fait à deux reprises de la tente d'Adraste ou l'*Eneas* de celle d'Enée. Mais les indications sommaires de Marie ne permettent pas de préciser ici son modèle. L'aigle d'or qui surmonte le pavillon figure dans l'un et l'autre des deux textes. Et si le terme technique de *paissons* (pieux) ne paraît que dans *Thèbes* (v. 4061), il n'est pas dit que le mot vienne nécessairement de ce roman. Mais peut-être verra-t-on une réminiscence de *Thèbes* dans le nom de la reine Sémiramis qui est citée à cette occasion à côté d'Octovien. Les richesses d'Octovien étaient proverbiales comme la sagesse de Salomon et la largesse d'Alexandre. Mais le nom de Sémiramis est plus rare [1]. Or, cette reine paraît dans *Thèbes*, et précisément comme donatrice d'une courtine d'une valeur inestimable (v. 893-902). Il est possible que Marie se soit souvenue de ce passage. C'est aussi dans *Thèbes*, plus que dans l'*Eneas*, que l'auteur ajoute volontiers, comme le fait Marie presque régulièrement, mais surtout dans *Lanval*, le prix de l'objet.

A deux endroits encore je trouve dans *Lanval* l'inspiration de *Thèbes*, en dehors des parties descriptives. L'épisode du jugement de *Lanval* n'est pas tout à fait étranger à la scène, inventée par l'auteur de *Thèbes*, du jugement du traître Daire le Roux [2]. Dans les deux cas, le coupable s'est attiré la colère du roi qui commence par le menacer des pires supplices (*Lanv.*, 329-30 ; *Thèbes*, 8168-9), puis le livre au jugement des pairs, pour ne pas s'attirer un blâme universel, et à cet effet convoque ses hommes (*Lanv.*, 383-6 ; *Thèbes*, 8197-200). Mais l'accusé a pour lui la sympathie de ses pairs qui ne le jugent qu'à contre-cœur (*Lanv.*, 421-5 ; *Thèbes*, 8212-4) :

Il sont au jugement alé ;
Molt sont pensif et esgaré
(*Lanv.*, 429-30).

Al jugement sont tuit assis :
N'i a celui ne seit pensis
(*Thèbes*, 8311-2).

1. Les richesses fabuleuses d'Octavien sont connues à Chrétien de Troyes et à Benoît de Sainte-More. Ils ne nomment par contre jamais la reine Sémiramis. Chrétien donne d'une façon assez bizarre ce dernier nom à un chevalier (*Lancelot*, v. 5816).

2. Le roman d'*Eneas* est exclu ici par le fait que le thème du jugement n'y figure point.

Il a des amis qui l'entourent de leur sollicitude, craignant pour Lanval qu'il ne se laisse mourir (v. 416), pour Daire que le roi ne le fasse tuer (v. 8215-8). Le discours sentencieux du duc de Cornouailles dans *Lanval*, avec ses considérations générales sur la justice et sur les rapports de vassal à seigneur, a des points de contact avec celui, de même nature, du vieux Créon (*Thèbes*, v. 8341-86). Enfin, si dans *Lanval* c'est l'apparition éblouissante de la fée qui sauve finalement Lanval du jugement déshonorant qui le menace, c'est dans *Thèbes* en dernière ligne l'intervention de la belle Salemandre qui, par l'impression qu'elle fait sur le roi Etéocle, arrache le coupable à un châtiment mérité. Il est bien probable que ce dernier trait dans le récit de *Thèbes*, une véritable nouveauté pour l'époque, ait contribué à rappeler à Marie l'épisode du jugement de Daire dans ce roman de *Thèbes* qu'elle exploitait avec tant d'à-propos.

L'autre souvenir de *Thèbes* se révèle dans un détail en apparence des plus insignifiants. La reine, dans *Lanval*, descend avec ses plus belles demoiselles dans le verger où se trouve la *mesnie* du roi. Les chevaliers se portent aussitôt à leur rencontre : *Cil parlemenz n'ert pas vilains* (v. 254). Le roman de *Thèbes* donne à deux reprises une scène analogue. Les filles d'Adraste — c'était apparemment une nouveauté dans les mœurs du temps — ont de leur père l'autorisation de s'entretenir avec les jeunes seigneurs, recueillis par le roi : « Le roi n'était pas vilain. Il ne défendait pas aux jeunes gens de parler à ses filles; il ne s'y oppose pas ; au contraire, il s'en réjouit. Ils parlent courtoisement, sans toutefois, vu que la nuit est déjà très avancée, trop prolonger leur entretien (*et ne font pas lonc parlement*, v. 895-90) ». Plus loin, quand Jocaste se rend au camp des Grecs avec ses filles, ces dames rencontrent quelques jeunes seigneurs qui s'offrent à les conduire et engagent aussitôt courtoisement la conversation avec elles. Or, dans cette compagnie on ne dit pas une parole *vilaine* (*N'ot mot parlé de vilanie*, v. 3915-6). Et c'est à la suite immédiate de cet entretien que Parthénopée fait à Antigone, comme la reine dans *Lanval*, sa déclaration trop brusque qui est énergiquement repoussée. La coïncidence n'est sans doute pas un simple effet du hasard.

On constate donc, en somme, d'une part des influences directes du roman de *Thèbes*, d'autre part aucune trace précise

qu'aurait laissée le roman d'*Eneas*, qu'on trouvera en revanche dans les lais de *Guigemar* et d'*Eliduc*.

*
* *

Mais ne trouve-t-on pas l'*Eneas* aux vers 584-6 ? Marie résume sa description de la beauté de la fée par une de ces comparaisons qui sont en quelque sorte de style dans le roman courtois [1] : « Beauté pareille ne fut vue en Vénus qui était reine, ni en Didon ni en Lavine » (v. 584-6). Le nom de Lavine fait voir que l'allusion vient en droite ligne du roman français d'*Eneas*. Seulement les vers 581-6 ne se trouvent que dans un seul manuscrit sur quatre, le manuscrit *S*, excellent manuscrit, mais dont le copiste, poète à ses heures, ne résiste pas toujours à la tentation d' « embellir » par ses propres moyens le texte qu'il reproduit. En bonne critique, les vers en question ne peuvent pas être considérés comme émanant de Marie elle-même. Ils sont une des interpolations du copiste de *S* [2].

Faut-il voir un écho direct de l'*Eneas* dans le fameux passage de *Lanval* où la reine courroucée lance contre le chevalier la monstrueuse accusation de sodomie [3] ? En effet, le traducteur de Virgile nous montre d'abord la mère de Lavine, puis cette dernière elle-même, attribuant en termes d'une grossièreté déconcertante ce vice contre nature à l'étranger troyen (v. 8565 ss. ; 9130 ss.). Pour faire bondir Lanval et lui arracher son précieux secret en un mouvement d'une folle colère, il fallait imaginer une accusation des plus outrageantes. Marie se décide à cet effet pour l'accusation de sodomie. Or, ce vice occupe

1. Cf. *Thèbes*, à propos des filles d'Adraste : *Onques Pallas ne Diana La lor beauté ne sormonta* (v. 955-6).

2. E. Hoepffner, *La tradition manuscrite des Lais de Marie de France*, dans *Neophilologus*, XII, 1927, p. 3-4. Des interpolations pareilles ne doivent pas nous surprendre. Dans les différentes versions des romans de *Thèbes* ou d'*Eneas*, par exemple, elles ont été pratiquées sur une bien plus vaste échelle, et dans le même sens qu'ici (voir les variantes des éditions de L. Constans, *Thèbes*, t. II, et de Salverda de Grave, grande et petite édition de l'*Eneas*).

3. Ezio Levi n'a pas manqué de faire le rapprochement (*Marie de France e il romanzo di Eneas*, *R. Istituto Veneto*, LXXXI, 1922, p. 668).

une si large place dans la littérature antérieure et contemporaine [1] que notre poétesse n'a pas nécessairement dû avoir recours pour cela au roman antique. Si l'on croit toutefois pouvoir relever quelques ressemblances dans le texte entre les deux poèmes (*Lanval*, v. 279-84 ; *Eneas*, v. 9130 ss,), celles-ci peuvent être toutes fortuites, vu l'identité du sujet. Il y a d'ailleurs loin de la discrétion avec laquelle Marie traite ce thème délicat, et la brutalité des paroles attribuées à Lavine et à sa mère.

Nous réservons pour la fin un dernier rapprochement, signalé par Ezio Levi [2], qui semble, lui, devoir emporter notre conviction. Marie nous présente la fée lors de sa première apparition dans un appareil des plus simples. Elle est là, dans sa tente, *en sa chemise senglement*, avec, jeté là-dessus,

> Un chier mantel de blanc hermine,
> Covert de porpre Alexandrine (v. 99-102).

Et voici Didon partant pour la chasse. Elle est revêtue d'*une vermeille alexandrine*, qu'elle porte *singlement a sa char nue* [3] et dans laquelle *estroitement estoit vestue* [4] ; là-dessus, *un chier mantel de blanc hermine* ; *Covers fu d'un tyret porprin*. Le texte ressemble tant à celui de Marie qu'il est difficile de ne pas voir là un rapport direct allant de l'un à l'autre. Mais cette description de Didon ne se trouve que dans une partie des manuscrits de l'*Eneas*. L'éditeur, Salverda de Grave, ne l'a pas recueillie dans le texte du poème ; il la considère, à juste titre, comme une

---

1. Marie n'ignorait certainement pas plus que l'auteur de l'*Eneas* le passage des Métamorphoses d'Ovide, relatif à Ganymède (XI, 754) ; de nombreux autres témoignages ont été réunis par W. Hertz, *Spielmannsbuch*, 4e édit., 1912, p. 376 ss., et E. Faral, *Recherches sur les Sources latines...*, 1913, p. 131 ss. Tout près d'elle, le *Brut* de Wace, qu'elle connaissait si bien et auquel elle doit plus d'une de ses inspirations, lui offrait en Malgo un type de sodomite. Roi remarquable par sa chevalerie, généreux surtout, autant que Lanval, il n'avait que cette seule tache *dont li sodomite sont pale* (v. 13780).

2. *Loc. cit.*, p. 660.

3. Cf. *Thèbes*, 3807-8 (le portrait d'Antigone) : *D'une porpre inde fu vestue Tot senglement a sa char nue* ; cf. *Eneas*, 4011-2.

4. Cf. *Thèbes*, 3813 : *Vestue fu estreitement* ; cf. aussi *Eneas*, 4021.

interpolation commune aux trois manuscrits *G*, *F* et *D* (après le vers 544). Ce n'est en effet qu'un travail de copiste, un centon de vers empruntés au roman de *Thèbes* et à l'*Eneas* lui-même et combinés avec un emprunt fait au lai de *Lanval* [1]. Pas plus que les précédents, ce passage ne saurait prouver une influence du roman d'*Enèas* sur notre lai.

Ezio Levi a cru pouvoir signaler encore quelques autres rapprochements, d'une valeur secondaire, entre l'*Eneas* et *Lanval*. Ainsi il rapproche (p. 658) le « grand perron de marbre bis » (v. 652), dans la cour du palais d'Artus, du « perron de marbre bis » dans le mausolée de Camille. Il signale la ressemblance entre le début du discours de la fée et de celui de Turnus :

Artus, fet ele, entent a moi,	Sire, fait-il, entent a moi....
Et ces barons que je ci voi !	Tuit i antandent cil baron
(*Lanv.* 631-2).	(*En.*, 6792; 95) [2].

Enfin, si la reine, dans *Lanval*, est appuyée à une fenêtre « entaillée », Didon, la reine de Carthage, s'était assise avec son hôte dans l' « entaille » d'une fenêtre (p. 658). Tout cela n'a évidemment aucune, ou fort peu, de valeur probante. Les passages sont trop brefs et trop dispersés pour prouver quoi que ce soit.

Nous ne pouvons donc pas compter sûrement le roman d'*Eneas* parmi les modèles littéraires du lai de *Lanval*. Au moment où Marie compose ce lai, elle ne semble pas encore connaître la traduction française de l'Enéide dont l'influence se manifestera par contre si vigoureusement dans les lais de *Guigemar* et *d'Eliduc*.

*
* *

Il reste à voir enfin si Chrétien de Troyes n'a pas fourni à

1. Il est impossible que Marie, qui connaît le roman d'*Eneas* dans toute sa nouveauté, y ait déjà trouvé les nombreuses interpolations de la version représentée par les manuscrits *G F D*.

2. *Loc. cit.*, p. 667-8. Mais le vers *En.* 6795 a un sens tout différent de celui de *Lanv.* 632. La ressemblance se borne donc en fait aux vers *Lanv.* 631 et *En.* 6792. C'est peu de chose. Encore les vers *Lanv.* 631-2, qui ne se trouvent que dans *S*, ne sont-ils peut-être pas de Marie.

Marie quelques motifs littéraires au moment où elle écrivait le lai de *Lanval*. Les traces qu'on pourrait signaler d'une influence que le Champenois aurait exercée sur notre poétesse sont minimes; elles sont insuffisantes pour prouver chez elle une connaissance certaine même des premières œuvres de Chrétien. Nous n'avons pu en relever que deux cas, l'un et l'autre dans les deux portraits féminins de notre lai. Dans sa description de *Philomena*, extrêmement développée et d'un type très différent de celles de Marie, Chrétien compare, lui aussi, la blonde chevelure de son héroïne à un fil d'or. La comparaison est des plus banales et n'aurait en elle-même guère de valeur probante. Mais le texte même de Chrétien : *Plus estoit luisanz que fins ors* (v. 140) révèle sa source : c'est le portrait d'Antigone dans *Thèbes*, Antigone dont les cheveux sont *plus reluisanz que n'est fins ors* (v. 3822). La ressemblance entre Marie et Chrétien s'explique donc ici par la source commune.

Un autre trait paraît d'abord plus significatif. Pour décrire la beauté de la fée, Marie a recours à une comparaison inconnue aussi bien à *Thèbes* qu'à l'*Eneas* :

> Fleur de lis et rose novele,
> Quant ele pert el tens d'esté,
> Trespassoit ele de biauté (v. 94-6).

Encore une comparaison banale dont Chrétien fait un véritable abus. Voici Philomena : *Fresche color ot en son vis De roses et de flors de lis* (v. 151-2); Enide : *Plus ot que n'est la flor de lis Cler et blanc le front et le vis* (*Erec* 127-8); Soredamor : *le cler vis Ou la rose cuevre le lis* (*Cligès*, v. 817-8). Dans *Cligès* encore, Chrétien met la largesse au-dessus des autres vertus,

> ...tot aussi come la rose
> Est plus que nule autre flors bele,
> Quant ele nest fresche et novele (v. 208-10).

Est-ce à dire que Marie a dû prendre sa comparaison chez Chrétien? Si quelques autres faits du même genre venaient s'ajouter à celui-ci [1], on pourrait peut-être le penser. Mais le

1. Que la formule que Marie aime à employer pour exprimer la valeur inestimable d'un objet : « ni roi ni comte ne saurait l'esligier » (*Lanv.*, 86 ;

rapprochement est à peu près unique et la comparaison si banale [1] qu'elle ne suffit pas pour soutenir une pareille hypothèse. Nous ne trouvons donc pas de traces directes d'une influence quelconque que Chrétien aurait exercée sur l'œuvre de Marie. Celle-ci semble, au moins à ses débuts, avoir ignoré les premiers récits de son grand contemporain.

*
* *

Seuls, le *Brut* et *Thèbes* ont donc laissé des traces visibles dans le lai de *Lanval*. L'*Eneas* par contre ne semble y avoir exercé aucune espèce d'influence sur l'art de Marie. Le roman lui était certainement encore inconnu au moment où elle composait la merveilleuse aventure de Lanval. On ne s'explique pas, autrement, pourquoi cette œuvre, dont l'influence s'avère si profonde dans les lais de *Guigemar* et d'*Eliduc*, n'aurait point laissé de traces dans celui de *Lanval*. Et nous en dirons autant des œuvres de Chrétien de Troyes. Certes, il est possible que Marie les ait connues, sans que pour cela elle se soit soumise nécessairement à leur influence, comme c'est par exemple le cas pour Gautier d'Arras. Mais nous avons peine à croire que notre poétesse, qui par ailleurs se montre si accessible aux influences étrangères, à celle de Wace, de *Thèbes*, de l'*Eneas*, eût pu se soustraire aussi complètement à l'emprise du grand romancier champenois, d'autant plus qu'il traitait les mêmes sujets qu'elle, puisés aux mêmes sources et jouant dans le même milieu. Dans *Lanval* en particulier, l'influence de Chrétien ne se serait-elle pas fait sentir au moins dans le cadre arthurien ? Or, comme on l'a vu, on ne peut relever sous ce rapport aucun rapprochement précis entre le lai de Marie et les romans de Chrétien. Au contraire, la conception du monde arthurien dans *Lanval* est celle du *Brut*, et non pas celle des romans arthuriens.

91 ; 563), se retrouve dans *Cligès*, v. 802, cela ne prouve pas grand' chose Cela indiquerait plutôt, si l'on y attachait quelque importance, que Chrétien a pu se souvenir du lai de Marie ; mais il faudrait pour l'admettre des preuves autrement fortes que celles-ci.

1. On la trouve à la même époque tout aussi répandue dans la littérature latine (E. Faral, *Recherches sur les Sources latines*, p. 101 ss.).

Il faut donc conclure que Lanval se place chronologiquement à une époque où ni l'*Eneas* ni les romans de Chrétien n'avaient encore commencé leur carrière triomphale. Sans doute pas avant ces œuvres, mais plutôt dans leur voisinage immédiat, puisque bientôt, dans *Guigemar* et *Eliduc*, l'influence de l'*Eneas* se fait remarquer avec toute la netteté désirable. Le roman devait par conséquent être près de sa fin, et peut-être même déjà achevé, quand Marie écrivit son lai de *Lanval*. Celui-ci représente donc, avec les plus anciennes œuvres de Chrétien, une des premières tentatives de narration courtoise dans le cadre nouveau du monde arthurien. Comme Chrétien, Marie y cherche encore sa voie en s'engageant sur les traces de Wace et du roman de *Thèbes*, qui étaient alors les premiers grands modèles littéraires et brillaient dans tout l'éclat de leur nouveauté [1]. A défaut d'une date absolue, on obtient ainsi au moins une date relative : on placera *Lanval* pas trop longtemps après l'apparition du *Brut* de Wace, disons approximativement aux environs de l'année 1160. On voit donc aussi que *Guigemar* n'est pas le plus ancien des lais, malgré la place que Marie lui attribue en tête de son œuvre. *Lanval* a dû chronologiquement le devancer, de même que, pour la même raison, il a dû précéder aussi *Eliduc*, et pour d'autres raisons encore, *Equitan* et le *Chaitivel*.

E. HOEPFFNER.

1. Pour les débuts de Chrétien de Troyes, voir E. Hoepffner, *La Philomena de Chrétien de Troyes*, dans *Romania*, LVII, 1913, p. 13 ss.

LE SÉJOUR D'AIGRE A DIJON
DANS
LE ROMAN DE *BÉRINUS*

Les érudits qui, jusqu'à ce jour, se sont intéressés au roman de *Bérinus* [1], n'ont pas manqué de signaler l'extrême variété des éléments qui le composent. Mais préoccupés surtout d'en retrouver la lointaine origine, ils ont fait porter leur attention sur les contes empruntés au fonds commun de la légende et dont il est curieux de suivre l'évolution à travers les siècles et les littératures. C'est ainsi que Gaston Paris s'attacha à étudier la légende du *Trésor volé* [2], Gédéon Huet celles de la *Montagne d'Aimant* [3] et du *Fiancé de la statue* [4], W. A. Clouston, l'épisode du *Marchand et des fripons* [5]. La réunion dans un même ouvrage de récits manifestement venus d'Orient les porta à considérer *Bérinus* comme un roman d'origine orientale, fournissant par là un argument de plus à ceux qui prétendent aller chercher jusque dans l'Inde la source des thèmes le plus souvent utilisés par nos conteurs du moyen âge. Ce préjugé folkloriste les empêcha sans doute d'observer que cette série d'his-

1. Sur les travaux dont le roman de *Bérinus* a fait l'objet, ou dans lesquels il a été mentionné, voir *Bérinus, roman en prose du XIVe siècle* publié par R. Bossuat, Paris, *Société des anciens textes français*, 2 vol. in-8°, 1932 ; introduction, chap. 1er.

2. *Revue de l'histoire des religions*, t. LV (1907), p. 151-187 et 267-316.

3. *Romania*, t. XLIV, p. 427-453, et t. XLV, p. 191-204.

4. *Revue de l'histoire des religions*, t. LXVIII (1913), p. 193-217.

5. *Popular tales and fictions*, London, 1887, t. II, p. 103-104 et 126-129. Cf. *The Tale of Beryn...*, re-edited... by F. J. Furnivall and W. G. Stone, with an english abstract of the french original and asiatic versions of the tale, by W. A. Clouston (*Early english Text Society*. Extra series CV), London, 1909.

toires enfilées bout à bout, où se retrouvent assurément les souvenirs et les procédés des *Sept Sages de Rome* et des *Mille et une Nuits*, s'interrompait à vrai dire à la mort de Bérinus, et que les aventures d'Aigre, tant par la succession des épreuves imposées au héros que par la peinture des sentiments, offraient un caractère tout différent, celui d'un roman courtois. De tous les épisodes qui constituent la dernière partie du roman, il n'en est pas de plus significatif à cet égard que le séjour d'Aigre et de ses compagnons à la cour de Bourgogne [1].

*
* *

Rappelons les faits. Contraint de s'éloigner de Rome après la mort de son père et le scandale qui s'ensuivit, Aigre, accompagné d'Orchas et de son fidèle écuyer Galopin, se dirige vers la France, dans l'intention de mettre son épée au service de quelque prince. Après avoir échappé à la vengeance d'un certain Guimart, nos jeunes gens pénétrèrent en Lombardie. Ils croisent sur leur chemin un pèlerin de Saint-Pierre qui leur conseille d'aller en Bourgogne, où sévit la guerre entre la duchesse et le comte de Mont-Cenis et de Savoie. En arrivant à Dijon, nos deux chevaliers vont prier à Notre-Dame, tandis que Galopin garde leurs chevaux. Celui-ci lie conversation avec un bourgeois de la ville qui s'offre à les héberger [2]. Cependant la nouvelle de leur arrivée est parvenue au château et la duchesse en tire un motif d'espérance. Avant d'aller au lit, les deux compagnons se font renseigner par leur hôte sur les événements qui désolent le pays : chaque jour le comte de Savoie vient faire une démonstration sous les murs de la place, pillant les récoltes et

1. Cet épisode occupe les paragraphes 513-551 de mon édition, t. II, p. 108-154. Les fragments du *Bérinus* en vers, retrouvés par M. Morgan Watkin à la Bibliothèque nationale galloise d'Aberystwyth, nous ont également conservé un long passage du même épisode, correspondant aux paragraphes 513-516 et 541-550 du *Bérinus* en prose. Ces fragments sont publiés au tome II de mon édition, p. 195 et suiv. J'emprunte en principe mes citations au texte en vers et c'est seulement quand celui-ci fait défaut, que j'ai recours au texte en prose.

2. Ce bourgeois appelé *dan Symon*, dans le poème (*Bérinus*, t. II, p. 205, v. 107), est appelé *Sanson* dans la prose (*Ibid.*, t. II, p. 117, § 519 in fine).

enlevant les bestiaux. Il suffirait, pour mettre un terme à son audace, qu'un homme osât commander une sortie et rendre confiance aux gens de la ville. C'est une occasion pour Aigre de se distinguer. L'attaque prévue se produit le lendemain, à l'heure du repas. Sur le champ Aigre et Orchas s'arment, montent à cheval et, suivis de Galopin, courent sus aux fourrageurs du comte. L'un d'eux livre à Aigre un rude combat, finit par recevoir une blessure à l'épaule et se rend sans conditions. La bataille se poursuit sous les yeux de la duchesse qui appelle ses gens à la rescousse. Leur venue précipite la déroute des assaillants. Toutefois le comte, au lieu de tourner bride, s'élance sur Orchas qu'il ferait prisonnier sans la vigoureuse intervention d'Aigre. Le comte, à son tour, prend la fuite, et les vainqueurs rentrent au château, ramenant de nombreux prisonniers et un riche butin. L'enthousiasme est grand dans la ville, où les jeunes gens sont acclamés. Mandés par la duchesse, ils se rendent au château et, dès qu'ils sont en sa présence, la dame se sent saisie d'un vif amour pour Aigre. Elle le remercie chaleureusement et lui fait des offres tentantes qu'il refuse courtoisement. Tout occupé qu'il est par le souvenir de son amie Milie [1], la fille de l'empereur de Rome, il ne remarque pas le trouble de la duchesse. Toutefois la présence à Dijon de nos valeureux chevaliers a compromis à tel point les affaires du comte qu'il propose à la duchesse un accord amiable : si elle peut trouver un champion assez hardi pour se mesurer avec lui, il acceptera la bataille. Vainqueur, il sera « duc et sire de la terre », vaincu il cessera de la guerrover. La rencontre est décidée pour le lendemain de la Saint-Jean, mais nul des barons bourguignons ne consent à s'exposer pour l'honneur de sa dame. Aigre, indigné, s'offre pour affronter le terrible adversaire. Il en triomphe après une lutte acharnée, où le comte trouve la mort. Mais cet éclatant succès n'a pour effet que d'exciter la passion qui sommeille au cœur de la duchesse. Pour venir à bout de l'indifférence du jeune homme, elle lui fait boire un philtre qui donne l'oubli, et, pendant de longues semaines, les deux amants n'ont pas d'histoire. Un jour, cependant, un messager, envoyé par Milie à la recherche de son ami, arrache Aigre à l'ensorcellement.

Réduit à ses données essentielles, l'épisode bourguignon du

1. *Nulie* dans le poème.

roman de *Bérinus* paraît comporter deux parties bien distinctes :

1°) Une princesse, veuve sans doute, est attaquée par un puissant voisin qui convoite sa terre. Elle succomberait si un chevalier survenu par hasard ne triomphait de cet adversaire [1].

2°) La dame ainsi délivrée s'éprend de son bienfaiteur uni lui-même à une autre femme par une promesse solennelle. Afin de le retenir, elle lui fait absorber un breuvage magique, qui le livre à sa discrétion, jusqu'au moment où un incident rend au chevalier la mémoire et met fin à l'enchantement [2].

*
* *

Ce sont là, de toute évidence, des thèmes de romans courtois. S'inspirant constamment de la littérature narrative en langue vulgaire, l'auteur de *Bérinus*, qui prend son bien où il le trouve et remanie habilement les emprunts qu'il fait à ses prédécesseurs, n'a certainement pas inventé de toutes pièces les exploits d'Aigre à Dijon. En fait, Chrétien de Troyes lui offrait dans *Yvain* un excellent modèle. C'est l'épisode du *Comte Allier* [3] que Foerster a passé sous silence et que M. Gustave Cohen [4] analyse sans commentaire. Tout porte à croire cependant que Chrétien ne faisait que reprendre un thème plus ancien dont on pourrait trouver la trace dans la littérature antérieure [5]. Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier le rapport entre la situation créée ou utilisée par Chrétien et celle que nous présente l'auteur de *Bérinus*.

Oublieux de sa promesse, Yvain s'est vu retirer par Laudine l'anneau qu'elle lui avait confié. Le héros tombe dans une pro-

1. *Bérinus*, t. II, § 513-541.

2. *Ibid.*, § 542-551. C'est toutefois après la capture du chambellan que la duchesse éprouve les premières atteintes de l'amour. Cf. § 524-526.

3. *Yvain der Löwenritter*, hgg. von Wendelin Foerster, v. 2882-3340.

4. *Chrétien de Troyes et son œuvre*, Paris, 1931, p. 326-328. M. G. Cohen, qui suit Foerster d'assez près, se contente de résumer brièvement l'épisode, en citant les paroles admiratives des spectateurs du combat (v. 3199-3237).

5. La situation de Didon vis-à-vis d'Enée peut être rapprochée de celle qui nous occupe. On sait par ailleurs que Chrétien s'est longuement inspiré d'*Eneas*. Cf. *Eneas*, éd. Salverda de Grave (Cl. fr. du moyen âge, 44 et 62), t. I, Introduction, p. XX et XXXVI.

fonde mélancolie qui bientôt tourne à la démence. Il vit en sauvage au milieu des bois, soutenu par les aliments que lui prépare un vieil ermite. Un jour qu'il se reposait, une dame et deux demoiselles, venant à passer, l'aperçoivent, et l'une de celles-ci le reconnaît à une cicatrice qu'il porte au visage. Elle fait part à la dame de sa découverte, en insistant sur l'appui qu'Yvain lui peut apporter contre le comte Allier qui lui cherche querelle. Il suffirait que Dieu rendît la raison à l'infortuné et lui inspirât de rester au château [1].

Car li eüst or Des randu
Le san au miauz, qu'il eüst onques,
Et puis si li pleüst adonques,
Qu'il remassist an vostre aïe !
Car trop vos a mal anvaïe
Li cuens Aliers, qui vos guerroie.
La guerre de vos deus verroie
A vostre grant enor finee,
Se Des si buene destinee
Vos donoit, qu'il le remeïst
An son san, si s'antremeïst
De vos eidier a cest besoing.

Qu'à cela ne tienne ; la dame guérira Yvain à l'aide d'un onguent merveilleux qu'elle tient de la fée Morgue. Elle regagne donc son château et confie à l'une de ses demoiselles le précieux remède. Elle la charge en outre de vêtements neufs. La demoiselle retrouve le dormeur, use abondamment de la drogue et, laissant auprès d'Yvain les effets qu'elle apporta, elle se cache derrière un chêne. Bientôt le jeune homme se relève guéri et, tout honteux de sa nudité, s'empresse de se vêtir. Mais il est trop faible pour se mettre en route et se laisse guider par la jeune fille, qui feint habilement la surprise. On arrive au château. La dame et ses demoiselles soignent le convalescent qui, peu à peu, reprend ses forces. Un mardi, le comte Allier paraît sous les murs du château. Yvain s'élance au devant de lui à la tête des habitants [2].

1. *Yvain*, v. 2934-2945.
2. *Yvain*, v. 3142-3151.

Tant sejorna, qu'a un mardi
Vint au chastel li cuens Aliers
A serjanz et a chevaliers,
Et mistrent feus et pristrent proies.
Et cil del chastel totes voies
Montent et d'armes se garnissent,
Armé et desarmé s'an issent
Tant que les coreors ataingnent,
Qui por aus foïr ne se daingnent,
Ainz les atandent a un pas.

La vaillance d'Yvain et sa force reconquise ont vite raison des assaillants. Il frappe un chevalier en plein écu et l'abat, lui et son cheval. Quatre autres subissent le même sort et les gens du château, entraînés par l'exemple, rivalisent de courage. La dame assiste au combat d'une fenêtre de la tour, et, sur les remparts, les habitants applaudissent aux exploits du héros qui poursuit l'ennemi, l'épée haute, suivi de tous ses compagnons. Soudain, apercevant le comte, il s'attache à ses pas et l'atteint [1]

Au pié d'une ruiste montee.

Il le force dans son réduit et l'oblige à lui remettre son épée. Déjà la nouvelle de cette victoire est parvenue au château [2].

Ancontre aus tuit et totes issent,
Et la dame devant toz vient.
Mes sire Yvains par la main tient
Son prisonier, si li presante.
Sa volanté et son creante
Fist lors li cuens outreemant...

Mais Yvain ne peut s'attarder plus longtemps. Il lui faut reprendre sa quête, retrouver Laudine et gagner son pardon. Il se dispose donc à prendre congé [3].

Mes ele ne li donast mie,
Se il a fame ou a amie
La vossist prandre et noçoiier.

1. *Yvain*, v. 3275.
2. *Ibid.*, v. 3300-3305.
3. *Ibid.*, v. 3317-3319.

C'est en vain ; aucune offre, aucune prière ne sauraient le retenir. Il part [1],

Et leissa mout la dame iriee,
Que il avoit mout feite liee.
Et. con plus liee l'avoit feite,
Plus li poise et plus li desheite,
Quant il ne viaut plus demorer.

Le parallélisme entre les deux épisodes ne ressort pas moins des détails. A l'allusion aux méfaits du comte Allier citée plus haut, correspondent les paroles du bourgeois qui sollicite l'appui d'Aigre et d'Orchas contre le comte de Savoie [2] :

« Ce conte qui guerroie ma dame vendra demain a grant gent, ainsi comme il fait chascun jour, dehors les murs de ce chastel et enmenera gens, bestes et tout ce qu'il pourra trouver dehors de la fermeté ».

Et tout comme la demoiselle de la dame de Noroison prie Dieu de retenir Yvain au château, pour en assurer la défense, la duchesse de Bourgogne l'implore, en émettant l'espoir que les nouveaux venus lui apporteront la délivrance [3] :

« Glorïus pere Deu », fait ele,
Kar fuissent or venu ici,
Par la vostre seinte merci,
Cil dui baron, pur aider moi
De ceste guerre, en bonne foy,
Ke cil quens a grant tort me fait,
Si n'ai [jo] pas vers lui forfet ».

L'arrivée du comte de Savoie sous les murs de Dijon se produit comme celle du comte Allier au château de Noroison. Les gens de celui-ci [4] « mistrent feus et pristrent proies ». Le comte de Savoie [5] « estoit venu fourrer et avoit ja toute la proie saisie et prinse et par especial celle qui estoit demouree es foraines rues du chastel ».

1. *Yvain*, v. 3325-3329.
2. *Bérinus*, t. II, p. 113, § 517.
3. *Ibid.*, t. II, p. 206, v. 135-141.
4. *Yvain*, v. 3145.
5. *Bérinus*, loc. cit.

A la nouvelle de l'attaque, les compagnons d'Yvain, sortant du château, rattrapent les fourrageurs ennemis;

Armé et desarmé s'an issent
Tant que les coreors ataingnent [1].

De la même manière, Aigre, Orchas et Galopin s'arment en toute hâte, et, trouvant la porte close, forcent le portier à l'ouvrir [2].

Et si tost que ilz virent la porte ouverte, ilz fraperent tant chevaulx des esperons qu'ilz attaingnirent ceulx qui la proie enmenoient.

Tout comme Yvain réduit le comte à sa merci, après lui avoir coupé sa retraite [3], si bien que celui-ci ne tente aucune défense,

Ainz li plevi, qu'il s'iroit randre
A la dame de Noroison,
Si se metroit an sa prison,

Aigre fait prisonnier le chambellan du comte et lui dit [4] :

« Or me jures donc que tu te en yras mettre en la prison Sanson mon hoste ». Et ainsi cellui lui en enconvenença et prômist par sa loyauté.

La dame assiste du haut de sa tour au combat entre Yvain et le comte Allier [5] :

Et la dame fu an la tor
De son chastel montee an haut,
Et vit la meslee et l'assaut,
.....
Et disoient et cil et celes,
Qui el chastel remés estoient
Et des batailles esgardoient :
« Ahi ! con vaillant sodoiier » !

Et tandis qu'Aigre et Orchas s'évertuent à repousser les

1. *Yvain*, v. 3148-3149.
2. *Bérinus*, t. II, p. 115, § 519.
3. *Yvain*, v. 3286-3288.
4. *Bérinus*, t. II, p. 117, § 519.
5. *Yvain*, v. 3184-3186 et 3196-3199.

gens du comte [1], « la dame estoit montee aux fenestres de son donjon et regarda les chevaliers qui fierement se combatoient ». Et elle envoie les habitants du château capables de porter les armes au secours des « chevaliers nouveaux venus [2] ». Le retour des vainqueurs au château est accompagné dans les deux romans de détails analogues. La foule accourt à leur rencontre et manifeste bruyamment sa joie.

Mais ainz fu la novele dite
Au chastel, que il i venissent.
Ancontre aus tuit et totes issent [3].

Poi en out, el chastel la[enz]
Ki contre cel[s] de Rome n'aille[nt];
De joie t[uit] chantent e saillent [4].

Enfin, quand Aigre, après ses deux victoires, reçoit les aveux de la duchesse [5], tout comme Yvain, il refuse d'y prêter l'oreille, et c'est ici, comme nous le verrons, que nos deux récits diffèrent. Qu'il nous suffise, pour l'instant, d'insister sur les points de contact : dans les deux cas, une dame est assaillie périodiquement dans son château par un redoutable voisin qui porte le titre de comte. Un chevalier, survenant impromptu, est mis, soit par la dame elle-même, soit par un habitant du lieu, au courant des faits. Il se porte spontanément à la rencontre des adversaires qu'il repousse victorieusement. Son succès, enfin, détermine chez la dame un tendre sentiment. Mais tandis qu'Yvain, loin de lui céder, la quitte pour affronter de nouvelles aventures, Aigre, victime d'un enchantement, se voit retenu de force à Dijon.

*
* *

Si l'auteur de *Bérinus* s'est inspiré, comme on l'a vu, de l'épisode du comte Allier, il s'en faut de beaucoup qu'il l'ait utilisé intégralement et exclusivement. D'abord, et c'est ce qui frappe, il y a dans *Bérinus* deux combats successifs sous les murs de Dijon. Le premier est celui où le chambellan du comte se rend

1. *Bérinus*, t. II, p. 117, § 520.
2. *Ibid.*, p. 118, § 520.
3. *Yvain*, v. 3298-3300.
4. *Bérinus*, t. II, p. 209, v. 60-62.
5. *Ibid.*, p. 146-147, § 542 et p. 212, v. 156-177.

à discrétion [1] ; le second est celui où le comte de Savoie trouve la mort [2]. Le sort attribué au chambellan dans *Bérinus* est proprement celui que Chrétien réserve au comte Allier. Il faut donc que l'auteur de *Bérinus* ait de lui-même développé et divisé son récit, pour y intercaler le détail des événements qui se déroulent à Rome [3], ou qu'une autre source lui ait fourni la matière du second combat suivi de mort d'homme. Il semble bien que, cette fois encore, il ait fait appel à sa connaissance du *Chevalier au lion*. Il suffit en effet de tourner quelques pages du poème de Chrétien pour y retrouver le même thème, sous une forme un peu différente ; c'est l'épisode d'*Harpin de la Montagne* [4].

Après avoir découvert Lunete enfermée dans la chapelle, Yvain, accompagné du lion, arrive dans un château. Les chevaliers et les dames qui l'habitent l'accueillent suivant les lois de l'hospitalité courtoise, mais leur joie sonne faux. Un géant, Harpin de la Montagne, qui convoite la fille du seigneur à qui il a déjà ravi ses six fils, doit venir renouveler ses menaces le lendemain à midi [5].

Car d'une avanture s'esmaient,
Qu'il atandent a l'andemain,
S'an sont tuit seür et certain,
Qu'il l'avront ainz que midis soit.

Harpin se présente en effet à l'heure prévue, traînant avec lui les quatre fils survivants qu'il compte échanger contre leur sœur, pour la livrer à ses valets. A cette nouvelle, Yvain qui a consenti, sur la prière des châtelains, à prolonger son séjour, se fait armer et court à l'ennemi [6].

« Ça mes armes et mon cheval » !

s'écrie-t-il,

« Et feites le pont treire aval,
« Si m'an leissiez outre passer » !

1. *Bérinus*, t. II, p. 115-121, § 519-521.
2. *Ibid.*, p. 140-146, § 538-541 et p. 207-210.
3. *Ibid.*, p. 127-136, § 527-534.
4. *Yvain*, v. 3770-4303.
5. *Ibid.*, v. 3826-3829.
6. *Yvain*, v. 4145-4147.

Il attaque le redoutable adversaire, en triomphe au cours d'un combat dont les phases rappellent le combat d'Aigre contre le comte de Savoie. Le chevalier vainqueur est accueilli et félicité par ceux qu'il a délivrés, comme l'est Aigre par la duchesse, mais il leur faut renoncer à le garder auprès d'eux [1].

* *

Le second thème contenu dans l'épisode bourguignon est, nous l'avons noté, celui de l'ensorcellement. On en chercherait en vain l'équivalent dans le *Chevalier au lion*. Yvain, après sa victoire reprend sa course aventureuse et la défaite du comte Allier comme celle d'Harpin de la Montagne ne jouent qu'un rôle accessoire dans l'ensemble du récit. Mais nous trouvons une situation toute semblable, et qui mérite de retenir l'attention, dans le roman de la *Violette* [2].

Gérard de Nevers, parti à la recherche d'Euriaut son amie, parvient à Cologne, où il loge chez un bourgeois. Celui-ci lui apprend que les Saxons dévastent la campagne et assiègent la ville. Le duc Mile appelle les habitants aux armes. Gérard lui-même sort de la ville et se jette sur un groupe d'ennemis. Un combat terrible s'engage sous les yeux de la fille du duc, Aiglente, et de sa chambrière Florentine. Celles-ci tombent l'une et l'autre amoureuses de Gérard, qui revient de la bataille, victorieux et sanglant. Insensible aux soupirs des deux femmes, il ne songe qu'à reprendre sa « quête » ; mais, à l'aide d'une « puison » magique, Aiglente se concilie l'amour du jeune homme qui reste à Cologne un hiver et un été, oubliant l'ancienne amie dans les bras de la nouvelle. Au cours d'une chasse, le faucon de Gérard s'empare d'une alouette, qui porte au cou une bague, dont il fit don jadis à Euriaut. La vue de cet anneau réveille la mémoire du jeune homme qui se remet en route, sans prendre garde au chagrin d'Aiglente [3].

1. *Yvain*, v. 4262-4272.

2. *Le Roman de la Violette ou de Gerart de Nevers*, par Gerbert de Montreuil, publié par Douglas Labaree Buffum, Paris, *Société des Anciens textes français*, 1928. Cet épisode appartient en propre à Gerbert et ne se trouve ni dans le *Comte de Poitiers* ni dans *Guillaume de Dôle* auxquels il a fait de si larges emprunts. Cf. Introduction, p. XXXVI et suiv.

3. *Violette*, v. 2504-4414.

Cette brève analyse suffit à marquer le rapport étroit qui existe entre la *Violette* et le second élément de l'épisode bourguignon. Tout en gardant son originalité, l'auteur de *Bérinus* semble avoir suivi fidèlement son modèle et nous verrons qu'il a sans doute emprunté à Gerbert de Montreuil plus d'un détail propre à corser son récit.

L'éditeur du roman de la *Violette*, M. Douglas Labaree Buffum, a noté fort justement les nombreux emprunts faits par Gerbert à l'*Yvain* de Chrétien de Troyes [1]. Peut-être aurait-il pu en compléter la liste en montrant que le rôle de Gérard à Cologne rappelle singulièrement celui d'Yvain à Noroison. En fait, si, comme on l'a vu, l'auteur de *Bérinus* connaissait *Yvain* et en faisait usage, il retrouvait dans la *Violette* un thème analogue, mais complété par une aventure sentimentale dont il allait tirer parti.

Quand Aigre arrive à Dijon pour y louer ses services, il traverse la ville sans désemparer et descend de cheval devant l'église Notre-Dame. De même Gérard, entrant à Cologne, ne s'arrête qu'au grand marché.

D'illuec est venus a Couloigne.
Onques nel laissa pour essoigne ;
Par les rues a tant marchié,
Qu'il est venus au grant marchié [2] !

Par le mestre rue s'en vont
En tel manere que i[l] n'unt
Aresoné home ne femme,
Jusqu'a la glise Nostre Dame [3].

Tout comme Aigre et ses compagnons sont hébergés [4]

Chiés le franc borgois dan Symon,

Gérard [5]

Son ostel prist ciés un borgois,
C'on apiele Adam le Grigois,
Qui molt fu dous et de boin aire.

Dans les deux cas, l'hôte et sa femme se mettent en frais pour recevoir leurs invités [6].

1. *Violette*, Introd., p. XLV-XLVI.
2. *Ibid.*, v. 2504-2507.
3. *Bérinus*, t. II, p. 203, v. 32-35.
4. *Bérinus*, t. II, p. 205, v. 107.
5. *Violette*, v. 2508-2510.
6. *Ibid.*, v. 2524-2526.

Apriés sont au disner assis.
Lus et saumons, poucins farsis
Orent asés a cel disner.

La fête est beaucoup plus complète et la chère plus abondante chez le bourgeois de Dijon, que les deux barons, d'ailleurs, ont promis d'indemniser [1].

Tot quamque il quide que lor plaise,
Lor fait querre a lor volenté.
La nuit ourent a grand plenté
Vitaille, cil qui laenz furent.

La prolongation du festin permet au bourgeois de mettre les chevaliers au courant de ce qui se passe à Dijon et de solliciter discrètement leur appui. Gérard est encore à table quand survient l'attaque des Saxons [2] :

Mais ains qu'il fuissent remeü,
Orent il tel nouviele oïe,
Dont la cité fu estourmie,
Que Saisne estoient assamblé.

C'est aussi vers la fin du dîner qu'éclate la rumeur annonçant l'arrivée du Comte de Savoie [3] :

Mais ainçoiz qu'ilz feussent levez du disner, le chastel fu tout esmeü et se leva la noise et la crÿee moult effreement.

Les méfaits des Saxons sur le territoire de Cologne nous sont décrits avec force détails. Ils forment une armée nombreuse, richement équipée et ravitaillée par le fleuve. Le duc fait sonner l'alerte et la ville entière court aux armes. Gérard lui-même monte à cheval et sort de la ville. Il surprend un parti de Saxons et l'attaque. Le duc appelle ses gens à la rescousse. Avec Gérard, il poursuit les ennemis jusque dans leur camp, et comme chez Chrétien et dans *Bérinus*, les dames assistent, de leurs fenêtres, aux exploits des chevaliers [4] :

Les dames montent as entalles

1. *Bérinus*, t. II, p. 205, v. 109-112.
2. *Violette*, v. 2529-2532.
3. *Bérinus*, t. II, p. 114, § 517 in fine.
4. *Violette*, v. 2675-2682.

Et les pucieles ensement,
Pour veoir le tournoiement.
La fille au duc Milon, Aiglente,
Qui tant estoit et biele et gente,
Fu en la tour a la fenestre,
Par dalés li se sist a destre
Sa chamberiere Flourentine.

Mais à contempler les prouesses du jeune homme [1], les deux femmes passent peu à peu de l'admiration à l'amour. La mêlée devient générale, au grand dommage des Saxons. Enfin le combat s'achève et les vainqueurs reviennent au château [2].

A tant en la cité repairent.
Dames et pucieles s'apairent
As feniestres de lor maisons.
Des cloques est grans li resons
C'on sonne de joie et de feste.

Aigre de retour à Dijon est accueilli de la même manière par les clameurs de la foule et le son joyeux des cloches [3].

Ne vus porroit estre retraite
La joie que ore lui en fire[nt]
Cil del c[hastel], quant il le [virent].
Ovec lui [fur]ent a la glise,
Ou il [a] riche offrende mise ;
Si en sonent li sein a gl[ais]...

Gérard, remis de ses blessures, est invité au château où se

1. La scène où les dames assistent au combat d'une fenêtre du donjon ou du haut des remparts n'a sans doute aucun caractère original. On en cite plus d'un exemple dans les chansons de geste et les romans courtois. Cf. G. Paris, *Le cycle de la gageure*, *Romania*, XXXII, 1903, p. 542, qui rapproche le passage de la *Violette* d'*Auberi le Bourguignon*. Peut-être faut-il voir dans ce lieu commun un souvenir de l'*Iliade* (chant III) où, du haut des murs, Hélène assiste au combat singulier entre Pâris et Ménélas. Toutefois, la présence simultanée des mêmes détails dans *Yvain*, la *Violette* et *Bérinus* ne saurait être fortuite.

2. *Violette*, v. 2970-2974.

3. *Bérinus*, t. II, p. 209, v. 76-81. Le fragment de manuscrit qui nous a transmis ce passage est en très mauvais état et ne fournit qu'un texte altéré qu'il faut rétablir par conjecture.

donne en son honneur un somptueux festin. Aiglente, dévorée par l'amour, a passé une nuit sans sommeil. Quand elle arrive dans la salle, son visage trahit sa passion ; mais, absorbé par le souvenir d'Euriaut, Gérard ne s'en soucie guère; les avances de la jeune fille n'ont aucun effet sur son cœur [1]. Sur l'avis de sa gouvernante, celle-ci fait prendre à Gérard un philtre d'amour. La préparation de ce breuvage, la conversation entre Aiglente et Gérard, les ruses de la jeune fille pour amener celui qu'elle aime à vider la coupe font l'objet de longs développements [2]. Dans *Bérinus*, au contraire, l'événement nous est conté en quelques vers, comme si l'auteur résumait un texte plus étendu [3] :

Lors se porquiert e [se] porchache
Tant que d'une vielle s'acointe,
Ke mult fu [e] vezie e cointe.
E la dame, que la sermone,
Tant li promet e tant [li] done
Ke la vielle, que fu estrie,
Li a fait une sorcerie,
Par quei Ai[gre] est si a[n]chantez
Et si vencuz e si dantez
Ke par force amer l'estoet
Tant la dame, que plus ne puet.

Dès lors Gérard, tout comme Aigre, a perdu jusqu'au souvenir de son amie :

Une grant pieche fu pensis,
Ainc d'Eurïaut ne li souvint [4].

Par grant engin que ele a quis,
A ele Ai[gre] si sorpris
K'el li a doné de l'oblie,
Pur quei a oblié Nulie [5].

Comme Hercule aux pieds d'Omphale, Gérard s'amollit aux genoux d'Aiglente. Consciente de sa force, c'est la jeune fille qui maintenant se fait prier et l'amoureux malgré lui fait figure de solliciteur. Là-dessus, l'auteur de la *Violette* nous transporte à

1. *Violette*, v. 3154-3357.
2. *Ibid.*, v. 3381-3572.
3. *Bérinus*, t. II, p. 212, v. 178-188.
4. *Violette*, v. 3569-3570.
5. *Bérinus*, t. II, p. 213, v. 195-198.

Metz auprès d'Euriaut [1], comme celui de *Bérinus* nous conduit à Rome auprès de Milie [2], et, aussitôt après, c'est la fin de l'enchantement que viennent rompre pour Gérard la capture de l'alouette, pour Aigre la rencontre du messager. Mais tandis que Gérard se sépare d'Euriaut sans l'avoir revue, comme s'il redoutait la puissance de ses charmes, Aigre prend loyalement congé de la duchesse et s'éloigne navré du chagrin qu'il lui cause.

*
* *

Ainsi l'épisode bourguignon de *Bérinus*, assez maladroitement greffé sur la trame du récit, paraît avoir été composé par l'auteur à l'aide d'éléments très divers. L'idée principale, celle de la duchesse veuve, assaillie à Dijon par le comte de Savoie et délivrée par Aigre, lui a été fournie par l'épisode du comte Allier dans le *Chevalier au lion*. C'est apparemment la fusion de cet épisode avec celui d'Harpin de la Montagne qui a permis la division du combat en deux parts, entre lesquelles s'intercale le récit des événements qui se se sont déroulés à Rome après le départ du proscrit. Quant aux moyens employés par la duchesse pour garder auprès d'elle le vainqueur dont elle est éprise, et gagner malgré lui son amour, c'est dans le roman de la *Violette* que nous en retrouvons la trace. Et, dans ce même roman, l'aventure de Gérard à Cologne évoque aussi bien le souvenir d'*Yvain* que celui de *Bérinus* [3].

Si l'antériorité de Chrétien de Troyes est parfaitement indiscutable, certains emprunts, comme le personnage de Galopin [4], tiré de la Chanson d'*Elie de Saint-Gilles*, et le conte de la *Mon-*

---

1. *Violette*, v. 3845-4117.

2. *Bérinus*, t. II, p. 127-136, § 527-534 ; p. 149-150, § 546 ; p. 214, v. 239-251.

3. M. Buffum, reprenant une suggestion de G. Paris (art. cit., *Romania*, XXXII, p. 542), écrit que « le breuvage magique (3412 et suiv.) est évidemment emprunté à la légende de Tristan ». Cf. *Le Roman de la Violette*, introd., p. XLVII.

4. Voir *Bérinus*, t. I, Introd., p. XXX-XXXII, et t. II, p. 224, table des noms propres, sous *Galopins*.

tagne d'Aimant [1], interdisant de faire remonter la composition de *Bérinus* au delà des dernières années du XIIe siècle, on peut toutefois se demander si *Bérinus* procède de la *Violette* ou si c'est le contraire. L'importance de l'épisode dans le roman de Gerbert de Montreuil, sa place logique dans le corps du récit, l'abondance et la variété des développements qu'il entraîne donnent à penser que l'imitateur est l'auteur de *Bérinus*. Sur le chemin de Châlons à Metz en passant par les Ardennes, Cologne est, à la rigueur une étape vraisemblable. On admet d'autre part qu'avant de retrouver Euriaut, qu'il a perdue par sa faute, Gérard soit soumis quelque temps à l'épreuve de l'enchantement. Tout au contraire, l'épisode bourguignon de *Bérinus* jure avec le reste du roman et n'influe guère sur la marche des événements. Le déplacement de l'action en Bourgogne s'explique si, comme il est probable, l'auteur primitif était bourguignon, et l'on conçoit qu'il ait bâti à l'aide de souvenirs littéraires cet épisode accessoire.

Quoi qu'il en soit, si l'on admet l'influence du roman de la *Violette*, dont M. Buffum situe la rédaction entre les années 1227 et 1229 [2], la composition du *Bérinus* en vers serait vraisemblablement de quelques années postérieure. Dès lors rien n'empêcherait d'accepter la date de 1252 ajoutée d'une autre main au verso du 1er feuillet du manuscrit 777 de la Bibliothèque nationale [3]. Il est possible d'autre part que le poète de *Bérinus* ait fait un rapprochement entre les thèmes littéraires qui lui revenaient à l'esprit et certains faits importants de l'histoire bourguignonne. Le 8 mars 1251 mourait la duchesse Alix de Vergy [4] qui gouverna le duché de 1218 à 1228, pendant la minorité de son fils [5], et, plus récemment encore, pendant la

1. Voir *Bérinus*, introd., p. XXVI-XXVII et G. Huet (art. cit., *Romania*, t. XLIV et XLV).

2. *Le Roman de la Violette*, introd., p. LXXIII.

3. A la fin du premier paragraphe, une main un peu plus récente que celle du copiste ajoute aux derniers mots « ains vouldray revenir a m'entente et a la matiere pour quoy j'ay ce livre entrepris et commencié a faire *en l'en MCCLII* ». Aucun des autres manuscrits ne contient cette addition.

4. Veuve du duc Eudes III, mort à Lyon le 6 juillet 1218.

5. Eudes IV, né le 9 mars 1212.

croisade de 1248 [1]. Que l'auteur ait tenté de mêler aux fictions des éléments tirés de la réalité, il n'y a rien de surprenant [2]. Ce qui est sûr tout au moins, c'est qu'il avait de la littérature profane une très vaste connaissance et qu'il s'entendait parfaitement à combiner ses sources pour les faire servir à ses desseins.

Robert BOSSUAT.

---

1. Voir Dom Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. II, p. 1 et suiv., et Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, Dijon, 1885-1891, t. IV, ch. XXVII.

2. L'hostilité du comte de Mont-Cenis et de Savoie contre la duchesse n'est peut-être pas sans réalité historique. Ernest Petit note que le trépas prématuré d'Eudes III plongea le pays dans la consternation. Sa veuve, âgée de 35 ans, manquait de décision et de caractère. Profitant des circonstances, le propre frère du feu duc, André, dauphin de Vienne, qui avait, du vivan d'Eudes III, prétendu partager le duché avec lui, renouvela ses revendications. Incapable de lui résister, la duchesse lui offrit une somme d'argent contre l'abandon de ses prétentions sur Dijon et sur Beaune. Cf. Dom Plancher, II, p. 3.

DEUX HYMNES JUDÉO-FRANÇAIS DU MOYEN ÂGE

Les poésies judéo-françaises du moyen âge, découvertes jusqu'à présent, sont peu nombreuses ; elles ont toutes paru dans cette revue. En 1874, Arsène Darmesteter, dans un article célèbre, a publié l'*Elégie de Troyes* (68 vers), paraphrase d'une poésie liturgique hébraïque commémorant le martyre de treize Juifs de Troyes (en 1288) [1]. Trois autres textes et le fragment d'un quatrième ont été publiés par M. D. S. Blondheim en 1926 [2] ; ce sont : 1) un épithalame (62 vers), où alternent les vers hébreux et français ; 2) et 3) les paraphrases françaises (60 et 66 vers) de deux poésies liturgiques en hébreu consacrées à la fête de la Nouvelle Année ; 4) le commencement (4 vers) de la paraphrase française d'une liturgie de Pâques.

Dans les pages suivantes, je publierai un nouveau groupe de textes du même genre inconnus jusqu'à ce jour. Ils sont présentés ici transcrits en caractères latins ; une autre édition, qui

1. A. Darmesteter, *Deux élégies du Vatican*, *Romania*, III (1874), 443-68 = *Reliques scientifiques*, Paris, 1890, I, 265-307. On trouve le texte aussi chez Darmesteter, *L'Autodafé de Troyes*, *Revue des études juives*, II (1881), 199-233 (*Rel. scient.*, I, 217-64) et dans l'*Hist. litt. de la France*, XXVII, 475-82. Pour des corrections importantes à l'édition de Darmesteter voir Blondheim, *Poésies judéo-françaises*, *Romania*, LII (1926), 34-5, et *Poèmes judéo-français du moyen âge*, Paris, 1927, p. 18-19. — Un aperçu général des textes judéo-romans (ce ne sont, pour le judéo-français, en plus des poésies, que des gloses et des glossaires) a été donné par Blondheim, *Romania*, XLIX (1923) 4-11, et dans *Les Parlers judéo-romans et la Vetus Latina*, Paris, 1925, p. 4-11 (p. 171-2 : Additions).

2. *Poésies judéo-françaises*, p. 17-34. Dans un article intitulé *Contribution à l'étude de la poésie judéo-française*, *Rev. des ét. juives*, LXXXII (1926), 379-93 ; LXXXIII (1927), 27-51, 146-62, = *Poèmes judéo-frç.* (*cit.*), p. 21-81, M. Blondheim a présenté une autre édition de ce texte qui tient compte de ce qui intéresse plus spécialement les sciences juives.

paraîtra prochainement dans la revue hébraïque *Tarbitz*, les donnera tels qu'on les lit dans le manuscrit, c'est-à-dire en caractères hébreux, avec les renseignements qui n'intéressent que les sciences juives et avec une traduction en hébreu.

Ces textes (qui sont plus étendus que l'ensemble des poésies judéo-françaises déjà parues) projettent de nouvelles lumières sur la portée de ce genre littéraire : tandis que les textes précédents n'étaient que des poésies isolées, le nouveau groupe est un fragment d'un véritable livre de prières en français à l'usage des Juifs, et prouve par là que, déjà au moyen âge, des textes en langue vulgaire étaient employés, chez les Juifs, dans le culte même ; jusqu'à présent ceci n'avait été qu'une hypothèse. Ainsi le manuscrit que nous présentons serait un reste du plus ancien livre de prières juif écrit en une langue autre que l'hébreu, plus ancien même que les premiers livres de prières en judéo-allemand et en judéo-espagnol.

Je suis redevable à mon collègue Fritz Baer de ce qu'il a attiré mon attention sur ce manuscrit (dont aucune description n'a encore été publiée) et à M. H. Finke, conservateur des mss. à la Bibliothèque Universitaire de Heidelberg, de l'avoir communiqué, sur ma prière, à celle de Jérusalem où j'ai pu l'étudier à loisir. J'ai examiné ce texte pendant un cours à l'Université de Jérusalem et j'ai profité de plusieurs suggestions que m'ont faites mes élèves. J'exprime aussi ma reconnaissance à MM. Arthur Långfors et Ismar Elbrogen qui m'ont donné des renseignements précieux sur plusieurs points.

Description du manuscrit. — Le manuscrit appartient à la Bibliothèque Universitaire de Heidelberg. Il se compose de deux feuillets doubles de papier, conservés, avec deux feuillets de parchemin, dans un portefeuille coté « 362[a] n. 28. XII. Hebraic ». Ces quatre feuillets (ainsi que l'indique une note de M. Finke sur l'un d'eux) ont été détachés, en 1923, de la reliure d'un incunable conservé dans la même bibliothèque sous la cote Q 325[9] ; évidemment ils avaient servi à rembourrer cette reliure ; l'incunable est la première moitié de la Bible de Strasbourg de 1485 [1]. Les deux feuillets de parchemin (plus

1. Voir à son sujet Schramm, *Zeitschrift des deutschen Vereins für Buchwesen und Schrifttum*, V (1922), 159, n. IX.

exactement : un feuillet complet et une bande de parchemin, reste d'un autre feuillet du même manuscrit) contiennent des fragments d'un texte rabbinique en hébreu, le *Midraš Tanḥouma* sur *Genèse* 28, 3, et 43, 14 et suiv. [1]. Ils paraissent écrits au XIIe ou XIIIe siècle en Orient, en écriture dite carrée [2]. Entre les lignes 40 et 41 du verso du feuillet complet se lit une glose brève en hébreu, tracée d'une main plus jeune et qui me semble être la même main qui a écrit le texte judéo-français. Il est pourtant impossible que les feuillets rabbiniques et judéo-français aient été réunis à une époque donnée dans un même codex, les premiers étant de format grand in-quarto, les autres petit in-octavo. Il est plus probable que les quatre feuillets aient appartenu à deux volumes qui se sont trouvés, à une certaine époque, entre les mains d'un même homme, celui qui a copié notre texte judéo-français. L'état des quatre feuillets fait présumer qu'ils sont restés dans ces deux volumes jusqu'au moment où un relieur, au XVIe siècle, les a détachés pour en rembourrer ses reliures.

J'arrive à la description des feuillets qui contiennent le texte judéo-français. Ce sont deux feuillets doubles dont le premier, à l'origine, entourait le second, de façon à former ensemble un seul cahier de quatre feuillets. Trois de ces quatre feuillets sont complets (à part quelques légers dommages aux marges supérieures et extérieures), tandis que le quatrième feuillet est gravement mutilé : la moitié du feuillet manque, par suite d'une déchirure diagonale du coin supérieur extérieur au coin inférieur intérieur ; donc au feuillet 4 *r* une partie manque au commencement de chaque ligne et la perte du texte augmente de ligne en ligne, tandis qu'au feuillet 4 *v* une partie manque de la même façon à la fin des lignes [3]. Ainsi, le texte du quatrième feuillet est extrêmement défectueux.

A cette mutilation s'ajoute un dommage que les autres

1. Le texte diffère sensiblement des éditions imprimées de ce *Midraš*.

2. Je dois ces informations sur le contenu et la provenance du fragment rabbinique, ainsi que d'autres indications précieuses à l'amitié de M. B. Joel de la Bibliothèque Universitaire de Jérusalem.

3. Pour l'intelligence de ces indications il faut se rappeler que, dans les livres hébreux, l'ordre des pages ainsi que celui des lettres est opposé à l'arrangement des livres occidentaux.

feuillets ont eu à subir aussi et qui rend la lecture très pénible : quatre pages sur huit ont été enduites de colle par le relieur ; la colle a effacé l'encre en grande partie ; assez souvent on peut juste deviner les traces de la plume sur le papier. Néanmoins ces traces m'ont permis de déchiffrer même les passages abîmés par la colle, sauf pourtant en quelques endroits. Les taches de colle sont tellement étendues et nombreuses que je n'ai pas voulu fatiguer le lecteur en indiquant tous les endroits où l'identification de mots ou lettres est plus ou moins conjecturale ; seulement, là où je ne suis pas certain de mon déchiffrement, j'ai fait une remarque dans le commentaire. Pour le reste, je me borne à signaler une fois pour toutes que les feuillets 1 *r*, 2 *v*, 3 *r* et 4 *v*, abimés par la colle, ne permettent pas de certitude absolue dans la lecture.

Chaque page du fragment est de 26 lignes, tracées à la mine de plomb. L'écriture est assez belle et soignée ; c'est une écriture « rabbinique » franco-allemande du XIVe siècle [1]. Les titres hébraïques des deux poèmes, les mots du début et la première lettre de chaque strophe sont tracés en caractères « carrés » plus grands que le reste. Les parties en prose du fragment s'étendent sur toute la largeur de la ligne ; les poésies sont écrites sur deux colonnes de façon que, alternativement, un vers occupe la première, un autre la seconde (c'est l'arrangement usuel des poésies dans les manuscrits hébreux) [2].

Contenu et portée du fragment. — Le fragment de Heidelberg contient une partie de la liturgie additionnelle (*Moussaf*) de la Nouvelle Année, traduite en vers français ; c'est la partie qui commence à l'hymne *Ansikha malqi* et s'étend jusqu'à l'hymne *Zékher tehilat kol ma'as* [3]. Les poésies et prières qui paraissent

1. Dans les manuscrits hébreux, il est généralement malaisé de discerner, d'après l'écriture, entre la provenance française et allemande. Ajoutons que l'écriture franco-allemande se trouve assez fréquemment dans les manuscrits copiés par des scribes d'origine française en Italie ou en Allemagne.

2. Évidemment, le fragment de Heidelberg n'est pas l'autographe ; le ms. d'après lequel il fut copié, était, lui aussi, transcrit en lettres hébraïques, comme le démontrent plusieurs fautes du copiste, p. ex. *chien furez* (au lieu de *chien pouriz*) au vers 15, 3 du premier hymne.

3. En ce qui regarde le choix et l'arrangement des prières, notre texte est conforme à l'ancien rite français.

pour la première fois dans cette partie de la liturgie sont traduites en entier (les mots initiaux hébraïques étant ajoutés), tandis que pour le groupe de prières (commençant par *Al kén nekavéh lekhâ*) qui est répété ici du commencement de la liturgie, les mots initiaux hébraïques sont cités seulement (sans traduction). Les quatre sonneries du cor de bélier (*šofar*) prescrites à la fin du groupe *Al kén*, sont indiquées par l'abréviation usuelle QaŠRaQ. Dans tous ces détails, le fragment est composé exactement de la façon qui est d'usage dans un livre de prières (*Maḥzor*) hébreu de la même partie de la liturgie ; conséquemment nous avons dans le fragment de Heidelberg les restes d'un *maḥzor* français destiné à être mis entre les mains des croyants (probablement des femmes) ou bien même du chantre pendant le culte. C'est ce qui distingue le fragment de Heidelberg de tous les autres textes poétiques en judéo-français : ces derniers ne contenant que des poésies liturgiques isolées, il est impossible de prouver que celles-ci aient été récitées à la place des textes originaux hébreux pendant le culte. En dehors du français, en italien, en catalan et en espagnol, on trouve, il est vrai, des livres de prières juifs en langue vulgaire ; mais ces livres appartiennent à une époque plus récente : tandis que le fragment de Heidelberg date, ainsi que nous allons le démontrer, des environs de 1300, les plus reculées parmi ces traductions sont du XVe siècle (à l'exception d'une traduction italienne des prières journalières, dont le manuscrit, Brit. Mus. Or. 2443, est de 1382) [1]. Ajoutons que même le plus ancien manuscrit d'un livre de prières judéo-allemand (un *maḥzor*, manuscrit de l'Académie des Sciences de Budapest) n'est daté que de 1465 [2].

1. Sur les anciennes traductions judéo-italiennes, voir surtout Cecil Roth, *Un hymne sabbatique du XVIe siècle en judéo-italien*, *Rev. des ét. juiv.*, LXXX (1925), 60-66 ; Cassuto, *Un' antichissima elegia in dialetto giudeo-italiano* (dans *Silloge linguistica in memoriam Graziadio Ascoli*, Turin, 1929, p. 371-6), et *Les traductions judéo-italiennes du Rituel*, *Rev. des ét. juiv.*, LXXXIX (1930), 261. Sur un livre de prières catalan voir Studer, *Notice sur un manuscrit catalan du XVe siècle*, *Romania*, XLVII (1921), 98-104 ; sur des fragments de livres de prières espagnols, voir Fidel Fita, *Fragmentos de un ritual hispano-hebreo del siglo 15*, *Bol. de la R. Ac. de la Hist.*, XXXVI (1900), 85-9, et Blondheim, *Parlers*, p. 134, n. 3.

2. Voir M. Grünbaum, *Jüdisch-deutsche Chrestomathie*, Halle, 1882, p. 289 ;

Voilà donc en quoi consiste la valeur historique du fragment de Heidelberg ; celui-ci, étant arrangé exactement comme un *maḥzor*, nous apporte enfin la preuve d'une hypothèse émise plusieurs fois [1] : dès le moyen âge il y a eu des communautés où au moins une partie de la liturgie était récitée en langue vulgaire pendant le culte même.

L'original hébreu. — Le texte de Heidelberg se compose de deux hymnes et de deux prières intercalées entre les hymnes. Ainsi que dans l'original hébreu, les hymnes sont en vers, les prières en prose. Les deux hymnes sont l'œuvre d'Eléazar ben Kalir, un des premiers poètes liturgiques de la synagogue (VIIIe siècle ? Palestine [2] ?). Ils sont écrits dans le style contourné et obscur qui caractérise ce poète ; plusieurs passages ne deviennent compréhensibles que si l'on a recours aux passages de la littérature midrašique dont l'auteur s'est inspiré. Le traducteur français a, en général, très bien compris ce langage baroque ; il a traduit le sens des strophes hébraïques aussi exactement que la mesure du vers et la rime le lui permirent. Il pèche quelquefois (comme tous les traducteurs juifs du moyen âge) par une littéralité exagérée ; mais, en général, il s'efforce, au contraire, de rendre intelligible tout ce qui est obscur chez Kalir, en simplifiant l'expression (même aux dépens de la fidélité) : ainsi, il remplace les métaphores et les métonymies difficiles de l'original par les objets qu'elles désignent, et là où Kalir s'est borné à une allusion midrašique, perceptible seulement aux initiés, le traducteur a restitué le sens même de ces passages midrašiques. De même il a donné un sens antichrétien à certains passages du premier hymne (2, 2 ; 9, 2 ; 11, 1 ; 11, 8 ; 15, 1 ; 16, 5 ; 17, 6 ; 20, 6) où l'original ne parle que d' « idolâtres » en général. Afin que le lecteur puisse se rendre compte du procédé employé par le traducteur, une traduction

---

M. Erik, *Di geschichte fun der jiddischer literatur* (en judéo-allemand), Varsovie, 1928, p. 36-8 ; W. Meisl dans *Encyclopaedia Judaica*, IX (1932), 128.

1. Neubauer, *Jew. Quart. Rev.*, IV (1892), 12-3 ; Blondheim, *Parlers*, p. XXXIX, n. 3, et *Poèmes judéo-français*, p. 60, n. 3.

2. C'est l'avis de M. Elbogen, *Der jüdische Gottesdienst* [2], Francfort, 1931, p. 313-6.

littérale des textes originaux accompagnera l'édition des paraphrases françaises [1].

Versification. — La versification des poèmes français reproduit, autant que possible, celle des originaux hébreux. Chacune des deux poésies de Kalir comprend 22 strophes, chacune de 8 vers [2], dont les trois premiers ont la même rime; celle-ci se répète le plus souvent aux vers 5, 6 et 7 de la même strophe. Le quatrième et le huitième vers sont terminés par un mot-refrain ; dans le premier hymne ce mot-refrain est *yimlokh* (« il régnera ») ou *limlokh* (« pour régner ») ; dans le second c'est *yizkor* (« il se souviendra ») ou *lizkor* (« pour se souvenir »). Nous avons donc le schéma de rimes suivant : *aaaBaaaB* (*B* désignant le mot-refrain). Les vers sont de longueur inégale (quatre à huit syllabes), la plupart sont de six syllabes.

De même que les originaux hébreux, les paraphrases françaises sont divisées en strophes de huit vers. La plupart des vers sont de six syllabes, il y en a aussi (rarement) de cinq, sept et même de huit [3]. Les mots refrains sont *reignera* dans la première poésie et *menbera* dans la deuxième. La rime triple est conservée, mais elle ne se répète pas dans la seconde moitié des strophes. Le schéma des rimes est donc *aaaBcccB*, type qu'on ne retrouve nulle part en ancien français [4]. La rime des poésies

---

1. Pour cette traduction nous avons emprunté un certain nombre d'expressions à celle de E. Durlacher, *Erech Hatephiloth ou Rituel de toutes les grandes fêtes à l'usage des Israélites du rite allemand*, Paris, 1852, t. I, p. 276-305.

2. Pour la commodité de l'explication, j'emploierai, en parlant des poésies hébraïques, le terme « vers » selon l'usage occidental ; donc chaque colon rimé, même le plus court, constituera un « vers » à lui tout seul.

3. Dans notre édition, nous ne nous sommes pas cru autorisés à supprimer à l'aide de conjectures cette irrégularité (qui se retrouve aussi, p. ex., dans toutes les autres pièces judéo-françaises), hormis là où une faute du copiste nous parût évidente.

4. Ni Marie Jessel, *Strophenbau und Liedbildung in der altfranzösischen Kunstlyrik des 12. und 13. Jahrhunderts*, thèse de Greifswald, 1917 (*Romanisches Museum*, Heft 15), ni Naetebus, *Die nichtlyrischen Strophenformen im Altfranzösischen*, Leipzig, 1891, ne connaissent ce type (seul, le *Codicille* de Jean de Meung, *8aaabcccb*, lui ressemble). Cependant en provençal le même schéma *aaaBcccB* se trouve (mais avec des vers de huit syllabes) : 1) chez Guillaume IX de Poitiers (éd. Jeanroy, nº XI) et (avec des vers de huit

hébraïques est presque toujours masculine (conformément à l'accent naturel de l'hébreu). De même, des 84 rimes des pièces françaises, 81 sont masculines (tandis que par exemple, dans la première partie du *Roman de la Rose*, d'environ 2000 rimes presque 900 sont féminines). On remarque la même rareté de rimes féminines dans les autres poésies judéo-françaises : l'*Elégie de Troyes* (17 strophes) n'en a pas du tout ; les poésies publiées par Blondheim (46 strophes en tout) n'en ont que quatre. Cette rareté de rimes féminines est d'autant plus surprenante que la musique n'y entre pour rien, les poésies en question (à l'exception de la pièce bilingue, Blondheim n° 1) n'ayant jamais été chantées.

Chacune des 22 strophes du second hymne commence, dans l'original, par *zékher* (« en souvenir de ») ; le traducteur a imité ce trait dans les 16 premières strophes (en commençant chacune par *por*), mais non dans les strophes 17 à 20 (le commencement des deux dernières, 21 et 22, manque).

Un autre ornement, très répandu dans la poésie de la synagogue, se présente dans les deux hymnes hébreux : l'acrostiche alphabétique. Chaque vers impair d'une strophe commence par la même lettre qui change cependant de strophe en strophe, formant ainsi un acrostiche alphabétique quadruple complet dans chaque hymne (dans le second hymne, l'ordre alphabétique est inverti et l'acrostiche tombe toujours sur le mot qui suit le mot *zékher*). Le traducteur n'a pas tenu compte de cet artifice.

La langue. — L'étude de la langue est rendue difficile en plusieurs points importants par le fait que le texte est transcrit

---

syllabes également), 2) dans un des intermezzi lyriques du *Jeu de sainte Agnès* (éd. Jeanroy, v. 823-834) ; de même en latin : 1) (avec des vers de sept syllabes) dans un *conductus* de S. Martial (XIe siècle ?) « In hoc anni circulo » (Paris, B.N., ms. lat. 1139, f. 48, dont la mélodie a été publiée par Gennrich, *Zeitschrift für Musikwissenschaft*, XI, 267), et 2) (avec des vers iambiques de six syllabes, mais avec changement de la rime *b*, donc *6aaab-cccb*) dans une poésie d'Adam de S. Victor (éd. Gautier, II,229, 5). Cependant, puisque la forme de nos poésies était fixée d'avance par celle des originaux hébreux, ces analogies provençales et latines sont probablement accidentelles.

en caractères hébreux : tandis que certains traits phonétiques ressortent mieux par la transcription hébraïque que par la graphie ordinaire, il y en a d'autres au contraire qu'elle supprime complètement, surtout quand le système de transcription est celui de l'écriture composée seulement de consonnes (comme c'est le cas de notre fragment). Dans ce système, *e* et *a* non accentués ne sont pas exprimés du tout généralement ; les autres voyelles sont indiquées à l'aide des lettres *aleph*, *vav* et *yod*, mais d'une façon ambigüe : ainsi, la graphie ne distingue pas entre *o*, *ou*, *u* et *eu* (tous désignés par *vav*) ; entre *é*, *è*, *ié*, *ei* et *ai* (tous désignés par un double *yod*) ; entre *oi* et *ui* (désignés, tous les deux, par *vav-yod*) ; souvent aussi *é* est désigné par un seul *yod*, se confondant ainsi avec *i*. Néanmoins on peut arriver à déterminer par la langue, d'une manière approximative au moins, l'époque et la patrie du texte.

Le manuscrit, nous le rappelons, est du XIVe siècle. Mais certains traits linguistiques indiquent une époque plus reculée pour le texte.

Le système de la déclinaison à deux cas est en partie conservé à la rime. Un peu plus de la moitié des quatrains présentant des mots déclinables à la rime, ont des rimes conformes aux exigences de ce système ; en outre la rime atteste positivement le cas-sujet du singulier en *-s* (*-z*) dans *concius* A12, 7 [1], *decelez* A20, 1, *volez* A20, 3, *leals* A20, 5 ; le cas-sujet du pluriel sans *-s* dans *mont* A21, 3, *vil* Z7, 3, *conforté* Z9, 6, *amassé* Z11, 5, *pensé* Z11, 6 ; enfin le cas-régime *fil* Z7, 1. Les voyelles atones en hiatus sont généralement conservées dans la graphie : *mïenuit* Z15, 1 ; *ancïens* Z2, 1 ; *veeit* Z8, 2 ; *jugeors* Z14, 1 ; *pecheor* Z2, 8. L'adjectif *grant* n'a pas encore pris au féminin l'*e* analogique : *grant joie* A14, 5 ; *grant atorité* A22, 2. La vieille forme étymologique *lit* < lectum n'est pas encore remplacée par la forme analogique *lëu* (*liz* A3, 7 ; *eliz* A6, 2 ; *elit* Z5, 2 ; tous les trois en rime) ; de même on lit *je m'i acort* A6, 7 (et non *acorde*). A remarquer aussi la 3e pers. sing. du subj. prés. *soiet* A3, 7 ; vieille forme étymologique que l'on trouve très rarement dans

1. Je désigne la première poésie par A (= Ansikha), la seconde par Z (= Zékher).

les textes [1]. Une construction archaïque et qui rappelle singulièrement le style des chansons de geste, se présente au vers Z10, 7 : *par la loi aussement* (« par l'exaltation de la loi ») ; donc complément déterminatif sans préposition et qui précède le déterminé ; en outre le déterminant ne désigne pas une personne, mais une chose (la loi), et — trait plus remarquable encore — se trouve avec le déterminé dans le rapport exprimé par le genitivus objectivus latin [2] ; de même *por l'aqéda* (« immolation ») *son fil* Z7, 1. Une construction analogue et archaïque aussi, le cas-régime non précédé de *à* et servant de régime indirect (datif) se trouve trois fois : *Rome tolir baillie* AZ, 2 ; *quant* [*li sieges*] *sera oté Rome* A11, 7-8 ; *ces* (« à ceux ») *qui ont fais porté... le temple... menbera* Z9, 5-8. Le datif du pronom personnel de la troisième personne est *li* et non *lui* : *qui li dona balie* A6, 6 ; le cas régime pluriel de noster est *noz* : *de noz levres*, Prose II, ligne 1 etc. Le plus souvent les verbes ne sont pas précédés par des pronoms personnels : *felons dejetera* A7, 5 etc. L'inversion est très usuelle : *e moi regner fera* A7, 7 ; *li volz getez sera* A1, 6 etc.

Mais, malgré ces archaïsmes nous devons nous garder de trop reculer l'époque du texte. Un grand nombre de rimes (A3, 5-7 ; 6, 1-3 ; 8, 1-3 ; 8, 5-7 etc.) sont basées sur la déclinaison à un cas. *S* devant une consonne a complètement disparu : *ét* (Z15, 3 ; 17, 3) ; *en épert* (Z11, 2) ; *juqu'à* A4, 8 ; *eba*(= *esbat*) A5, 1 etc. *Z* (*ts*) final se confond avec *s* ; de là des graphies doubles comme *cez* (A15, 1) et *ces* (ib.). Évolution de *ei* à *oi* (*roi* : *croi* A1, 1). A côté de *avra* A11, 7 (transcrit avec *waw* double) il y a *auront* A19, 5 (avec *waw* simple) ; mais cette forme d'un aspect si moderne est dûe peut-être à une méprise du copiste. *E* final atone, généralement représenté par les lettres hébraïques *Aleph* ou *Hé*, n'est pas indiqué dans

1. Sur *seie(t)*, *soie(t)* voir Nyrop, *Gramm. hist. de la langue frç.*, II, p. 111.

2. M. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, observe que le complément déterminatif sans préposition ne se lit que sous le rapport du genitivus subiectivus (§ 19 ; observation contestable ; cf. p. ex. *Dieus i fist grant vertu por amor Charlemaigne*, *Voyage de Charlemagne*, v. 191) ; qu'il suit toujours le déterminé (§ 21) ; qu'il désigne toujours une personne (§ 19).

quanque (A21, 7; Z3, 2), écrit *kank*, et ne se prononçait peut-être pas. Le *t* de *fut* manque Z5, 1 quoique le mot suivant commence par une voyelle (*fu elit*); de même *son* « sont » Z7, 3.

En jugeant l'ensemble des faits que je viens d'indiquer (et spécialement l'état de la déclinaison) il faut tenir compte de ce qu'en général un texte populaire comme le nôtre présente un aspect plus jeune qu'une œuvre littéraire, conservatrice par elle-même. En plus la notation par lettres hébraïques, puisqu'elle est intentionnellement phonétique, signale des indices d'évolution linguistique que l'orthographe toujours traditionaliste omettra longtemps encore. Voici ce que dit Darmesteter [1] du plus célèbre texte judéo-français, l'*Elégie de Troyes*, composée peu après 1288 (qui, elle aussi, contient de nombreuses infractions aux règles de l'ancienne déclinaison) : « Le chaos orthographique [en ce qui concerne la déclinaison] est celui qu'on est habitué à rencontrer chez les écrivains de la seconde partie du XIVe siècle... [Mais] si notre élégie paraît en avance d'un demi-siècle sur les monuments français proprement dits, c'est que la langue littéraire, toujours plus conservatrice, a été en retard d'un demi-siècle sur la langue populaire ».

Pour ces mêmes raisons nous pensons que le texte que contient le fragment de Heidelberg a été composé aux environs de 1300.

La région où fut écrit le manuscrit ne peut être déterminée, elle aussi, qu'approximativement, par suite de l'insuffisance de la notation. Ainsi que dans toutes les autres poésies judéo-françaises, la langue présente plusieurs traits, assez prononcés, des dialectes orientaux. *L* est étouffé devant une consonne non seulement après *i* (*periz* : *ecriz* Z4, 6), mais aussi après *a* (*realez*, *fadront*, *esacerai*, *-a*, *-ont*, *haz*, *hatement*, *hatier*, *aire*, *atorité*, *vas*; cependant on trouve aussi, moins souvent, *-al* : *realtez*, *haltors*, *mals*, *maldit*, *delealté*, *salver*; et *-au* : *aussement*, *faus*, *au* [2]). *ei* > *oi* ou *o* : *poine* A9, 1; *consoil* A20, 1; *mervoile* Z13, 4; *volez* A20, 3. Le cas régime (et quelquefois, p. ex. A3, 5, aussi le cas-

1. *Reliques scientif.*, I, 297.
2. Z20, 5-7 le copiste écrit à la rime *leals* : *fas* : *als*.

sujet) de l'article masculin au singulier est *lo* (*lou* ?). Entre *n* et *r*, le *d* transitoire ne s'est pas développé : *venra* A13, 8 ; 20,5 ; *venront* Z17, 1 (mais *revendra* A8, 1). *O* atone s'est affaibli à *e* dans *enor* (A11, 5).

La provenance orientale du manuscrit est donc sûre. Il est difficile de préciser davantage, vu la notation insuffisante des voyelles. La chute de *l* après *a* semble indiquer une origine wallone ou lorraine, mais puisqu'en wallon *s* devant les consonnes est conservé, le wallon est exclu. C'est donc en Lorraine qu'il faut, semble-t-il, localiser le manuscrit.

Mais le texte lui-même est-il aussi de provenance lorraine ? La plupart des rimes n'indiquent aucun dialecte particulier ; en effet, l'auteur s'est efforcé, semble-t-il, d'écrire la langue littéraire. Cependant, on trouve aussi plusieurs formes orientales en rime : *lit* « lu » (*liz : ecriz : petiz* A3, 5-7 ; *eliz : failliz* A6, 2-3 ; *elit : quatit : maldit* Z5, 1-3) ; *cius* < caelos *: novius* (*: concius* « conçus » ?) A12, 5-7 ; *témeinz* (*: sainz : peinz* Z4, 1-3) ; 3e pers. sing. du futur en *-rait* (seul exemple : *renrait : bienfait* Z17, 5-6) [1] ; 3e pers. sing. du parfait en *-ait* [2] (? ; seul exemple : *sonjait : veeit : aveit* Z8, 1-3 où *sonjait* est peut-être un parfait) [3]. Les rimes que nous venons d'énumérer suggèrent une provenance orientale, mais elles ne nous paraissent pas suffisantes pour désigner positivement la Lorraine comme patrie du texte [4]. C'est pourquoi, dans l'édition qui suit, nous nous sommes abstenu de donner au texte une couleur dialectale particulière, en dehors des données du manuscrit ; partout où la graphie du manuscrit ne fournit pas d'indications précises sur la prononciation, nous avons adopté pour notre transcription la graphie francienne usuelle.

Le tableau suivant donne le système de *translittération* que

---

1. Sur cette terminaison voir *Lothringischer Psalter*, éd. Apfelstedt, Heilbronn 1881 (= *Altfranzösische Bibliothek*, t. IV), p. LXI-LXII.

2. Voir Apfelstedt, *l. c.*, p. LXI.

3. Notons encore la forme féminine *saint* (*: mehainz* Z14, 5-6).

4. Le wallon est exclu, puisque *è* n'y rime pas avec *ā*, tandis que notre texte possède plusieurs rimes de ce genre (*gent* : *plorant* : *torment* A9, 5 ; *alaitanz* : *tétanz* : *aussemenz* Z10, 5 ; *parenz* : *garanz* Z2, 1).

j'ai suivi dans le commentaire de mon édition, chaque fois qu'il importait d'y noter la graphie du manuscrit :

Aleph	= ' (esprit doux)	Mem	= m
Beth	= b	Noun	= n
Beth tildé	= ḇ	Samekh	= s [1]
Ghimel	= g	Aïn	= ' (esprit rude) [1]
Ghimel tildé	= ǧ	Pé	= p
Daleth	= d	Pé tildé	= f
Hé	= h	Çadé	= ç
Vav	= v	Koph	= q
Zaïn	= z	Koph tildé	= č
Ḥeth	= ḥ [1]	Réš	= r
Teth	= t	Šin	= š [1]
Yod	= y	Sin	= s
Kaph	= k, kh [1]	Tav	= ṯ [1]
Lamed	= l		

COMMENTAIRE

NB. Partout, dans le *texte*, les lettres ou les mots illisibles dans le manuscrit sont placés entre crochets si nous les avons reconstitués par conjecture, tandis qu'ils sont remplacés par autant de points qu'il y a de lettres illisibles si nous avons dû renoncer à une reconstitution. Dans les translittérations que comporte le *commentaire*, les crochets désignent les lettres dont la lecture est douteuse, tandis que les points remplacent les lettres complètement illisibles. — Sur la signification des deux lignes obliques // voir le commentaire au vers Z13, 4.

1. N'existe que dans les mots hébreux.

[Hymne A]

[fol. 1 r°]
Aṯḥil ba[ṭeq]i'oṭ
Ansikha malqi
lefanav

1, 1 Esaterai mon roi,
mon Dé en cui je croi,
cui je aore e proi.
Par force regnera.

1, 5 Li volz getez sera
quant Messie venra.
Elie tremet[ra]
devant ; lors regnera.

2, 1 S'avoie [e vient (?) E]l[i]e
Rome tolir baillie,
d'orgueillos segnorie
oter, si regnera.

Hymne A.

Titre. *Aṯḥil ba[ṭeq]i'oṭ* (hébr.), « je commencerai (les trois poésies appelées) *ṭeqi'oṭ* ». Il n'était pas d'usage dans les livres de prières d'annoncer le commencement d'un nouveau passage par *aṯḥil* (« je commencerai ») ; par conséquent, il faut peut-être corriger *aṯḥil bateqi'oṭ* en *oḥilah ṭeqi'oṭ* (*oḥilah* étant le nom de la prière qui précède immédiatement l'*Ansikha*). — *Ansikha malqi lefanav*, début de la poésie hébraïque dont le texte suivant est la paraphrase.

1, 2 *Dé*. Notre texte ne présente jamais la forme judéo-française *Gé* (sur cette forme voir Blondheim, *Parlers judéo-romans*, p. 40), mais toujours la forme *Dé* qui appartient au français commun.

1, 5 *volz*, « idole ».

1, 6 *Messie*. Partout dans le ms. (sauf au vers Az, 1), les noms bibliques sont écrits suivant l'orthographe hébraïque, mais la mesure des vers Z8, 1 ; 11, 7 ; 13, 1 et la rime des vers A 2, 1 ; Z 11, 7 ; 13, 1 démontrent que le poète les prononçait à la française.

2, 2 *Rome* (cf. *Rome* 11, 8 ; 16, 5 ; *Romanie* 9, 2 ; *Romains* 11, 1 ; 17, 6 ; 20, 6) désigne ici, comme souvent dans la poésie de la synagogue, les chrétiens en général ; voir la liste d'expressions synonymes chez Zunz, *Die synagogale Poesie des Mittelalters*, Berlin, 1885, p. 437-52.

TRADUCTION DU TEXTE HÉBREU

Hymne A.

1, 1 Je rends hommage à mon roi en me présentant devant lui ; et lorsque je viens célébrer sa puissance, il se ceint de force et règne.

1, 5 Si je jette bas l'idole, Dieu, avant même le jour fixé pour la venue du Messie, enverra le messager (Élie), et alors Dieu seul régnera.

2, 1 A l'arrivée du messager, la flatterie sera détrônée, la maison des superbes sera destituée afin qu'elle ne règne plus.

2, 5. aver moi . . rera
quant por tot regnera ;
part ou l. . l'avra (?)
for moi quant regnera.

3, 1 Dame qui a fierté
Quant Dé l'avra maté
e genz e realté
troblé, lors regnera.

3, 5 Le livre ou sont ecriz
li faiz granz e petiz,
devant Dé soiet ui liz
en bien, si regnera.

4, 1 Dé fit ja coroner
Esav par son plorer ;
toz jorz cuide durer,
si dit : ' Qui regnera ? '

2, 5 *aver* ; ms. : '[*vv*]*r*. la forme *aver* (pour *avers*), inconnue aux dictionnaires, est notée par Levy [= Raph. Levy, *Recherches lexicographiques sur d'anciens textes français d'origine juive*, Baltimore, 1932], nº 133, et définie « selon ». La signification « vers, du côté de » pour *avers* manque aussi chez Godefroy et Tobler-Lommatzsch ; mais cf. angevin *avers* « du côté de » chez Verrier et Onillon, *Glossaire des patois de l'Anjou*, Angers, 1908. — . . *rera* ; ms. : .[*t*]*rr*'.

2, 7 Vers incompréhensible et dont la lecture est douteuse ; le ms. paraît porter : [p]'rt 'vl.['] l'[vv]r'. Le même vers (également mutilé) se lit entre 2, 4 et 2, 5, là évidemment à cause d'une méprise de la part du copiste ; celui-ci pourtant, pour ne pas gâcher la page, s'est abstenu de l'exponctuer.

2, 8 *for*. Les dictionnaires n'enregistrent la forme sans *s* que dans les composés *forfaire*, *forloignier*, *forvoiier* etc.

3, 7 *soiet* ; ms. : *svyy't*. Il ne s'agit pas, évidemment, du pluriel *soiet* « soient » (avec chute du *n* comme dans les pluriels *s'atendet* 10, 3 ; *requieret* Z3, 6 ; *cornet* Z3, 7 ; *venet* B [= *Poèmes judéo-frç.*, éd. Blondheim], II, 49 ; *poet* E [= Elégie de Troyes] I2 etc.), mais du singulier *soiet* « soit », forme étymologique, intéressante par sa rareté.

4, 2 *Esav* symbolise les Nations. La prononciation dissyllabique de ce nom se retrouve ailleurs, p. ex. *Mist. du Viel Test.*, vers 12336. — *par* (corr. *por* ?) *son plorer* traduit le sens hébreu « à cause de ses supplications et ses pleurs ». Cf. Genèse 27, 34-40.

4, 4 *Qui regnera ?* c.-à-d. « sauf moi ».

2, 5 Il marchera au milieu de nous et paraîtra dans l'éclat de sa majesté ; je gouvernerai sous sa protection royale et lui seul régnera alors.

3, 1 Il viendra humilier la dominatrice des royaumes (Babel) ; il confondra les peuples et les empires, et il régnera seul.

3, 5 La chronique des événements, le livre des actions humaines seront ouverts aujourd'hui ; que ceux qui espèrent en Dieu soient acquittés et admis à régner.

4, 1 Celle qui a obtenu l'empire grâce aux larmes (d'Esaü) a dit : « Le sceptre est à moi ; qui sauf moi régnera ? »

4, 5 Nos qui soms si soujiez,
qui ui querons pitiez,
serons de lui chargiez
juqu'a Dé regnera.

Je ne m'i acort mie ;
par moi ne regnera.

[fol. 1 v°]

5, 1 Dé éba por nos mont
qui vint du chief du mont ;
de mer nos trait a mont ;
(Dé) par force regnera.

5, 5 Li volz a or segnorie.
Qui li dona baillie ?

6, 1 Roi.....
quant Dé fu eliz;
quant toz seront failliz,
oncor Dé regnera.

6, 5 Li volz que force avra
quant Dé [nos] jugera ?

4, 7 *chargiez*, c.-à-d. « du joug ».

5, 1 *éba* (ms. *'yb'*, l'aleph initial étant ponctué d'un çêrê) me paraît = *esbat* ; donc : « Dieu qui descendit du sommet du monde, lutte pour nous beaucoup (*mont* = *molt* comme A 10, 3 ; Z 8, 7 ; EI 1 ; V 2 ; B II 8) ; il nous tire de la Mer (Rouge) en haut. » La strophe correspondante de l'original fait en effet allusion au *midraš* d'après lequel Dieu descendit du ciel pour tirer Israël d'Egypte et pour noyer les Egyptiens dans la Mer Rouge.

5, 4 *force*. Ms. : *pvrç'* au lieu de *fvrç'*.

5, 5-8 Dans le ms., ces vers ont changé de place avec les vers 6, 5-8 ; la comparaison avec l'original démontre qu'ils doivent être placés ici.

6, 1 Ms. : *rvy* ; le reste de la ligne est illisible à cause de trous et de taches. Le contexte paraît exiger à peu près ceci : « [Nul roi ne régna encore] quand il [Dieu] fut [déjà] élu roi ».

6, 2 *Dé*. Il est impossible de décider si le ms. porte *ryy* = *rei* ou bien *dyy* = *Dé*. *Rei* présente un sens meilleur ; mais la forme occidentale *rei* pour « roi », serait complètement isolée dans notre texte.

6, 5-8 Dans le ms., ces vers ont changé de place avec les vers 5, 5-8.

6, 6 *nos* manque dans le ms.

4, 5 Ceux qui sont humiliés, mais qui désirent être justifiés au jour du jugement, devront subir le joug de son empire, jusqu'à ce que Dieu vienne régner.

5, 1 Dieu parcourut une distance de cinq cent journées (pour nous tirer d'Egypte), puis vint régner dans sa majesté.

5, 5 Mais l'idole de Baal, pourquoi l'empire lui appartiendrait-il ? Qui l'a autorisé à régner ?

6, 1 Avant qu'aucun roi n'existât, Dieu vivant régna ; et quand tous les rois auront cessé de régner, Dieu seul régnera encore.

6, 5 Moloch, que pourra-t-il quand Dieu fera justice ? Sa puissance passera comme un tourbillon.

E venz l'enportera ;
ja puis ne regnera.

7, 1 Quant Dé [ven]ra jugier,
pitiét, come seat, pitier,
lé felons dejeter
enpresse, si regnera.
7, 5 Felons dejetera,
Messie regnera
e moi regner fera ;
desor toz regnera.

8, 1 Or revendra realté
qui a toz jorz été ;
lo broçon a jeté
e par droit regnera.

6, 7 *E venz* ; la conjonction comme dans l'original.

7, 1 *venra*. Les premières lettres de ce mot sont effacées dans le ms.

7, 2 Ce vers difficile peut être traduit ainsi : « Quand Dieu viendra pour juger [et] pour s'apitoyer de pitié (hébraïsme), ainsi qu'il a de coutume, alors... » ; évidemment, cette construction est fort contournée, et le plus facile serait de changer *pitiét* en *pite* et de traduire : « il s'apitoie ainsi qu'il a coutume de s'apitoyer ». — *seat* > solet avec chute du *l* (Godefroy s. v. *souloir* cite les formes dialectales *sialt* et *seaut*). Le ms. porte *syy't* ; qu'il s'agisse ici bien de *seat* > solet et non de *set* < sapit, cela est démontré par l'hébreu (7, 2) : *oḥéz darkô*, « il fait comme d'habitude ». — Sur *pitier* voir Blondheim, *Parlers*, p. 90-1 et Levy, *s. v. peyter*.

7, 3 *lé*. C'est la forme employée aussi dans l'Élégie de Troyes et les poésies judéo-françaises publiées par Blondheim. Le ms. porte *ly* (= *li* ou *lé*).

7, 4 *enpresse*. Le ms. porte *'npryyç'* (= *enprece*) au lieu de *'npryys'* (= *enpresse*). Sur *empresser* voir Blondheim, *Contribution à la lexicographie française d'après des sources rabbiniques*, *Romania*, XXXIX (1910), 169-170.

7, 5 Ce vers, étant une reprise du vers 7, 3, rappelle le style des chansons de geste et de la poésie populaire.

8, 2 *qui* ; le ms. porte *qvyy* (généralement = *kui*) au lieu de *qy* (= *ki*).

8, 3 *broçon* (Ms. : *brvçvn*) qui se lit aussi Z9, 1, traduit le mot *ḥotér* « rejeton, branche » de l'original et a sans doute le même sens (cf. *broc*, *broce*, *broceron*, etc.), bien que cette signification soit inconnue aux dictionnaires (elle est relevée, d'après d'autres textes judéo-français, par Levy, nº 187). Conformément à une allusion à Isaïe 11, 2-4, contenue dans le passage correspondant de l'original, *broçon* désigne ici le « rejeton d'Isai » c'est-à-dire le Messie.

8, 4 *par droit* « avec justice » (cf. le texte hébreu).

7, 1 Quand celui qui est pur viendra rendre justice sur Israël, il exercera son attribut accoutumé (la clémence) ; mais il terrassera les impies, vêtu de vengeance.

7, 5 Il détruira la couronne des arrogants et donnera le sceptre au Messie ; il couronnera ses élus et régnera sur tous.

8, 1 Il rétablira la royauté, en instituant l'ordre et la loi ; le rejeton de la dynastie de David régnera avec justice.

8, 5 Ço iert mecinement
au *galouț* longuement ;
platre a mahaignement
sera, quant regnera.

9, 1 Poine nos iert fenie
de genz de Romanie ;
au tenple fit vilenie
disént qu'el regnera.
9, 5 Cete émerée gent
qui ont lo cor plorant
de peine e de torment,
en eus Dé regnera.

10, 1 A Dé ma gent s'atendent,
enfanz de roi descendet.
A ce jor mont s'atendet ;
Dé viegne, si regnera.
10, 5 Ui se sont demenez
come anĝles enpennez ;
par eus iert coronez
Dé ui, si regnera.

8, 6 *galouț* (hébr.), « exile ». — *longuement*, ellipse pour « qui dure longtemps ». — Ms. *lvgmnt* corrigé en *lvngmnt*.

8, 7 *platre* « emplâtre » ; cette signification manque aux dictionnaires. — *mahaignement* « maladie » ; Godefroy n'enregistre que *malhaignié* « mutilé » et *meshaignement* « estropiement ».

9, 1 *poine*. Cette forme orientale se retrouve aussi dans l'Élégie de Troyes, V, 4 et XVI, 4.

9, 4 *disént* (« en disant ») ; c'est ainsi que porte le ms. (*dyzvynt*). — *qu'el* ; Ms. *q'yl* = *k'el* ou *k'il*.

9, 5 *émeree* « pure ».

10, 1-3. Le ms. porte en effet *-ent* à la première et *-et* (avec chute du *n*) à la seconde et à la troisième ligne.

10, 2 « Enfants qui descendent... »

10, 5-6 Quand, le jour de la Nouvelle Année, les Juifs, vêtus de leurs manteaux de prière blancs, chantent les « royautés », alors ils ressemblent aux anges dont l'office est de louer Dieu.

10, 5 *démenez* ; Ms. : *dy mnyyç* = *dé menez*.

10, 6 *enpennez* « ailés » ; l'original dit seulement « comme des anges ».

8, 5 Il pansera la plaie de notre long exil ; nos blessures seront guéries quand il régnera.

9, 1 Les empires oppresseurs, les peuples idolâtres, ont profané le sanctuaire vénérable et ont régné avec orgueil.

9, 5 Mais Dieu va considérer les larmes et les gémissements des innocents qui sont plongés dans l'abîme, et lui-même régnera sur eux.

10, 1 Les enfants des rois (les Juifs) mettent leur confiance en lui ; ils attendent le jour où il viendra régner.

10, 5 Ils se présentent devant lui comme des anges, et ils proclament en chœur : « Dieu régnera ».

11, 1 Romains defroissera
(e) realtez otera ;
son siege donc sera
entiers ; si regnera.
11, 5 Enor e realté
e sainte lealté
avra, quant iert oté
Rome ; donc regnera.

12, 1 Haltors avalera,
lé monz abaissera
e lé rois troblera ;
en clarté regnera.

[fol. 2 r°]

12, 5 Depecera lé cius,
irefera novius ;
a tel jor iert [con]cius (?) :
en Sion regnera.

13, 1 Les orgueillos cherront
e reatez fadront,
que ja pooir n'avront
quant mon Dé regnera.
13, 5 E ma gent regneront,
car rois otez seront ;
lo roi de tot lo mont
venra, si regnera.

11, 1 *Romains* ; dans l'original « Chittéens » (métonymie pour « idolâtres »).

11, 5 *enor* ; cf. *enur* BII28,40 ; *enor* BIII25 ; *enoréa* BIII8 ; *enorez* BII39, 35 et Levy s. v. *enor*.

11, 7-8 « quand le siège sera enlevé à Rome ».

12, 5-7 *cius* : *novius* : [*con*]*cius* (« conçu ») ; ms. : *çyvs* : *nvbyvs* : *syvs*. On ne peut pas transcrire 12, 7 *sëus*, car aussi bien la rime que la graphie s'y opposent (une forme **sius* < saputum ne paraît pas exister ; d'ailleurs, elle fausserait la mesure du vers). Nous avons hésité entre les corrections [*con*]*cius* et [*con*]*siaus* « conseil » (la graphie du ms. [*yv*] permet de choisir, pour les diphtongues des trois mots, entre les transcriptions *iu*, *ieu*, *iou*, *io* et *iau*). L'original dit, au vers 12, 7 : « pour ce jour il a jeté le sort ».

11, 1 Il viendra exterminer les Chittéens, dévaster leurs îles, consolider son trône et régner lui-même.

11, 5 On contemplera alors la majesté de son règne et la sainteté de son entrée triomphale ; après l'accomplissement de son œuvre, il régnera à la face de tous.

12, 1 Il abaissera toute hauteur et aplanira montagnes et collines ; il couvrira d'obscurité les nations et lui-même régnera, resplendissant comme la lumière.

12, 5 Il roulera le miroir des cieux et déploiera des cieux nouveaux. Il a choisi ce jour-ci (la Nouvelle Année) en jetant le sort, pour établir son règne à Sion.

13, 1 Les idolâtres périront, les superbes tomberont, les orgueilleux trébucheront, quand le vrai Seigneur viendra régner.

13, 5 Ceux qui sont comparés aux poissons (les enfants d'Israël) régneront et les Nations seront destituées, quand apparaîtra le Roi des Nations.

14, 1 Li contes e li rois
e genz de totes lois
porteront demanois
ma gent [où] regnera.
14, 5 Grant joie demenront,
devant eus chanteront;
de partot aduiront
lé genz, quant regnera.

15, 1 Ces volz, cez crucefiz,
ces images dépiz
seront come chien pouriz
getez, ne regnera
15, 5 Lo non de Dé ahaciez,
segnuers, e esaciez!
Chantez e loez
a Dé qui regnera!

16, 1 Lo pooir Dé croitra,
sa gent esacera,
ses amis alevra
en force e regnera.
16, 5 Sor son siege jura
que Rome detruira;
lors roi a droit sera
e adonc regnera.

17, 1 Lo sigle ert cofonduz [sic]
e li monz deperduz;
li laz seront tenduz;
sor toz Dé regnera.

14, 4 *où*. Ms. : *'vyy* = *ui* ; sans doute faute pour *'v* = *ou* : voir le texte hébreu.

15, 1 *cez* ; ms. : *sçyç* (le *s* initial étant exponctué). — *crucefiz*. L'original ne parle que d' « idoles ».

15, 2 *dépiz* « d'un aspect méprisable, odieux » (God. s. v. *despit*).

15, 3 *chien pouriz* (dans l'original : « des cadavres »). Dans le ms., le *p* de *pouriz* est surmonté d'un tilde ; le scribe aura donc compris *furez*.

15, 6 *segnuers* ; ms. *snvyyrs*.

15, 8 *loez a*, hébraïsme (dans l'original : « portez louanges à Dieu »).

16, 6 *Rome*. Le vers biblique (Exod. 17, 16) auquel le passage correspondant de l'original fait allusion s'applique à « Amalek ».

14, 1 Les princes des peuples seront assemblés pour mener le plus petit des peuples (Israël) là où il devra régner.

14, 5 Ils l'y conduiront, en récitant des chants mélodieux et rendront hommage à son libérateur qui régnera.

15, 1 L'idole Sikkouth et le monstre Kiyoun seront alors exterminés ; ils seront jetés comme des cadavres et privés de leurs trônes.

15, 5 Mais vous, fils des grands, entonnez des cantiques en l'honneur de Dieu ; célébrez et louez le Seigneur qui régnera.

16, 1 Il va étendre sa main toute-puissante, relever son Élu, faire triompher ses bien-aimés, se revêtir de force et régner.

16, 5 Assis sur son siège royal, il a levé sa main pour jurer qu'il prendra possession de son trône et régnera.

17, 1 La terre sera bouleversée et brisée avec violence ; il dressera un piège aux méchants de la terre et régnera seul.

17, 5 Trois corz seront cor(o)nez ; « Dé ui regnera ».
Romains seront fenez.
Grant los sera donez
a Dé qui regnera.

[fol. 2 v°]

19, 1 .....
18, 1 Terres biaus chan[z] diront .....
e eves de parfont la reat[é ...] ont
e los dé cieus d'amont a Dé qui [regnera].
diront quant regnera. 19, 5 Ta gent baillie auront ;
18, 5 Trétoz li mahaigniez ta loi esaceront ;
seront sains e haitiez ; hatement dresseront
joant diront e liez : l[é] chiés, quant regnera.

17, 5 Le ms. a *coronez* au lieu de *cornez*.

18, 1 *biaus chan[z]* ; ms. : *byvvs čnt*.

18, 3-4 « Et ils (ceux qui habitent le ciel) diront des louanges du ciel qui est en haut » ; c'est, mot par mot, ce que dit le texte original : « Jubilation du ciel d'en haut ils jubileront ». « Ciel » est (ici et partout dans notre texte) au pluriel parce qu'en hébreu aussi, le mot *šamayim* « ciel » a la désinence d'un pluriel ; comparez le pluriel *eves* en conformité du pluriel *mayim* « eau ». Cette particularité se retrouve-t-elle dans d'autres textes juifs de langue vulgaire ?

19, 1-4 Les deux premières et une partie de la troisième et de la quatrième ligne sont complètement effacées dans le ms. D'après l'hébreu, voici à peu près comment il faudrait compléter :

Princes qui regneront
lour mantels jeteront ;
la reaté donront...

19, 5 *auront*. Nous avons écrit la forme moderne puisque le ms. porte *'vrvnt* et non *'vvrvnt* comme partout ailleurs.

17, 5 Le šofar, par trois fois sonné, jettera l'épouvante et confondra les impies ; de tous les coins du globe retentira la gloire de Dieu qui régnera.

18, 1 Le chant de sa gloire montera de la terre, ses louanges s'élèveront de la mer, le ciel d'en haut jubilera quand Dieu viendra régner.

18, 5 Les infirmités de toutes les créatures seront guéries ; tous s'écrieront joyeusement : « En vérité, Dieu règne avec justice ».

19, 1 Les princes qui régneront alors, poseront leurs manteaux royaux ; à haute voix ils acclameront le Seigneur qui régnera.

19, 5 Ses élus seront proclamés rois et suivront Dieu ; ils marcheront le front haut, et à leur tête Dieu régnera.

20, 1 Le consoil decelez !
Que atendant alez ?
Car Messie volez
a ce jor regnera.
20, 5 Lors venra roi leals ;
dantra Romains lé fas [sic] ;
. . . l l. . ra entre als (?) ;
en Sion regnera.

21, 1 Li *mal'akhim* d'amont
qui . . . l: . z pennes ont,
e li vas e li mont
diront [que] regnera.
21, 5 Abime de parfont,
cieus où miracles sont,
quanque cria au mont,
chanteront : « I regnera ».

22, 1 David qui a été
de grant atorité,
en joie e en clarté
avec Dé regnera.

19, 8 *lé*. Le ms. a seulement un *l* (détaché du mot suivant).

20, 1 Voici le sens de ce vers (qui diffère sensiblement de l'hébreu) : « Vous pouvez déjà dévoiler le secret, car le Messie viendra aujourd'hui même » ; (d'après la tradition, la rédemption aura lieu en *Tišri*, le mois de la Nouvelle Année).

20, 3 *volez* (ms. : *ḅvlyyç* = *voilez*) (avec évolution de *oi* > *o* ; cf. *joant* A 18, 7) correspond à l'hébreu (20, 1) *moukhmán* « caché ».

20, 6 *dantra* « domptera » ; ms. : *dntr'* = *dātra* ou *dâtre* [d'entre] ; cependant *d'entre* ne me paraît pas offrir un sens satisfaisant.

20, 7 Au commencement du vers il y a deux ou trois lettres illisibles. Les deux lettres qui manquent au second mot, semblent être deux *yod* ; donc *lairra* « laissera » ? *entre als* (?) est écrit en un mot : *'ntr''ls*. — Ce vers m'est incompréhensible.

21, 1 *mal'akhim* (hébr.) « anges ».

21, 2 La lecture du *z* ainsi que celle de *pus* (= *pennes*) est douteuse.

21, 4 *que* manque dans le manuscrit.

21, 6 *miracles* = les corps célestes, conformément à l'hébr. *'oṭiyoṭ*.

21, 8 *J* (ms. : *'y* ; lecture douteuse), abbréviation de *Jhvh*.

20, 1 Le secret, jusqu'alors impénétrable, sera dévoilé en ce jour ; c'est le terme que Dieu jaloux a fixé pour régner.

20, 5 Le fidèle pasteur viendra d'Arabie ; il élèvera une tempête au Midi et régnera à Gui'ad.

21, 1 Les anges qui habitent les hauteurs, et l'assemblée céleste célèbreront Dieu qui régnera.

21, 5 Les abîmes de la terre, les corps célestes, la multitude immense des êtres créés glorifieront Dieu qui régnera.

22, 1 Le trône du Messie sera établi comme le soleil ; sa gloire surpasse le soleil ; son apparence est éblouissante comme le soleil qui se lève ; quand il prendra possession de l'empire, alors Dieu même régnera.

Dé de lo chief du mont esacera adont
a l'atre c[ie]l [du] mont sa gent, si regnera.

[Prose I]

'Al kén neqavéh lekhá·
qašraq· hayôm harât 'olám

Ui vient l'enchargement du sigle· ui venet en jugement· totes lé crïatures· e come enfanz pitosement· e come serjanz detroitement· se come enfanz nos juges· pite nos come pere sor enfanz· ou se come serjanz· atendanz somes a toi qu'aies merci de nos· e trai a clarté notre jugement·

22,6 La transcription *ciel du* n'est pas certaine; voici ce qu'on peut déchiffrer dans le ms. : *ç..l..mvnt.*

22,7 La lecture *'dvnt* = *adont* n'est pas certaine.

Prose I.

Titre. *'Al kén neqavéh lekhá*, début d'un groupe de prières qui ne sont pas traduites dans le ms. parce qu'elles se trouvent précédemment déjà dans le rituel tout à fait pareilles. — *qašraq*, abbréviation usuelle de quatre mots hébreux, désignant certains airs qu'il faut sonner ici sur un cor de bélier. — *hayôm harât 'olám*, début de la prière dont la traduction suit. — Les deux textes suivants, étant en prose, comme dans l'original hébreu, sont écrits sans alinéas dans le ms., mais avec un point après chaque colon ; j'ai conservé ces points dans l'édition.

1 *enchargement* « conception, engendrement ». Cette signification n'est pas dans Godefroy.

venet ; ms. : *vvynt*.

2 Après *come* un *n* exponctué dans le ms.

detroitement « sévèrement » (*destroitement* « rigoureusement » Godefroy).

atendanz somes a toi est un hébraïsme par l'emploi périphrastique de l'auxiliaire et par l'emploi de la préposition.

e trai. L'emploi de la copulative est un hébraïsme ; cf. *e reçuef* dans le texte suivant.

Les deux derniers mots de l'original (« terrible, saint ») ne sont pas traduits dans le ms.

22,5 Celui qui soutient le monde depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, relèvera le peuple fidèle qui est pur comme le soleil, et régnera.

[Prose II]

Arésset

Lo parler de noz levres plaise devant toi· Dé haz e parlevez· avertissant e ecotant· e regardant· e entendant la vöiz de notre jublement· e reçuef [fol. 3 r°] en [merci]e en volenté le [mène]ment de noz realtez.

[Hymne Z]

Zékher ţehillaţ kol ma'as

1, 1	Por lap... prumier	l.... .ont a... .tier
	lé faiz de l'an entier	sa loi Dé menbera.

Prose II.

Titre. *'Arésset*, début de la prière dont la traduction suit. Le mot *'arésset* est écrit sur la même ligne que la fin du texte précédent.

1 *plaise devant* ; hébraïsme.

parlevez ; cf. *Roi parlevez en los* BIII24.

avertissant, « sage » ; sur ce mot voir Raph. Levy, *The astrological works of Abr. Ibn Ezra* [= The Johns Hopkins Studies in Romance Literatures and Languages, vol. 8], Baltimore, 1927, p. 78.

ecotant e regardant ; dans l'original : « regardant et écoutant ».

3 *merci* est illisible dans le ms.

en volenté, hébraïsme.

[mène]ment. Lecture très incertaine, vu que les parties inférieures des premières lettres manquent à cause d'une déchirure.

Hymne Z.

Titre. *Zékher ţehillaţ kol ma'as*, début de la poésie dont la paraphrase suit. Cette poésie est inspirée par la croyance que, le jour de la Nouvelle Année, Dieu rend la justice sur Israël ; elle énumère les faits susceptibles d'évoquer sa clémence.

1, 1 *Por* = hébr. *zékher* « en mémoire ». Dans les strophes suivantes, *por* n'est souvent pas lié syntactiquement au reste de la phrase. — *lap...* Le ms. paraît porter *l'[p]v[rh]*. — *prumier* ; cf. *prumier* Z3, 1 ; *prumeyre, prumeruyje*, etc. dans Gloss. hébr.-frç. éd. Lambert-Brandin, Index ; *prumeraiement*, Levy, n° 678.

1, 3 Voici ce qu'on peut déchiffrer dans le ms. : *l[v]'yy ['] vnt' [r]. [n] [h]tyyr.*

1, 4 *loi* « la thora ». — *menbera* ; ms. (ici et dans toutes les strophes suivantes) : *mnbr'*, graphie qui exclut la forme plus régulière *menberra*.

Hymne Z.

1, 1 Si le souvenir de nos actions depuis le commencement de l'année devait faire échouer notre espérance, daigne, ô Créateur, ne pas t'en souvenir.

1, 5 Se ço qu'avons ovré,
nos a ci enconbré,
édit Dé de son gré
sa gent ui menbera.

2, 1 Por noz anciens parenz
renommez e paranz
lor faiz nos soient garanz ;
Dé lé nos menbera.

2, 5 Se coroz engraigna
e la .... declina,
ṭešouḇah qu'enseigna
a pecheor menbera.

3, 1 Por Adam lo prumier,
quanque (que) Dé volt crïer,
li plut dire e noncier,
tot ça Dé menbera.

3, 5 Sa gent qui sont ici,
qui requieret merci,
(e) en *šofar* cornet ci,
a lor preu menbera.

4, 1 Por toz les omes sains
qu'a Adam montra peinz
au livre sa[i]n e au temeinz,
toz les nos menbera.

2, 5 *Se coroz engraigna* (« s'est irrité ») est traduit mot à mot de l'hébreu.

2, 6 Après *la* quatre (trois ?) lettres effacées en partie ; nous croyons distinguer *r* (ou *d* ?), puis *yyn* ou *yç*.

2, 7 *ṭešouḇah* (hébr.) « pénitence ».

3, 1 *Adam lo prumier*, hébraïsme : en hébreu postbiblique on ajoute toujours « le premier » au nom du premier homme, parce que l'hébreu *adam* tout court signifie « être humain ».

3, 2 *quanque Dé* ; ms. : *qnq qdyy* = *kanke ke Dé*.

3, 3 D'après la tradition juive, Dieu fit voir à Adam toutes les générations futures.

3, 7 *šofar* (hébr.) « cor de bélier ».

4, 2-3 Voir la note au vers Z3, 3.

4, 3 *au livre sa[i]n e au temeinz* (ms. : *'v lyvvr' s'n 'y'vtmyynç*), « dans le livre sacré et par les témoignages » ; *au* = *aus* comme *lé*[*s*] passim ; *sé*[*s*] 7, 3 ; 9, 1 ; *cé*[*s*] E17, 1.

1, 5 Si la sentence a été prononcée en colère, toi qui soutiens le monde, pour l'amour de toi-même souviens-toi de tes créatures.

2, 1 Souviens-toi des prémices de la création (Israël), contemple ta plantation première (les Patriarches).

2, 5 Si ton courroux violent menace de nous anéantir, rappelle-toi, en faveur des égarés, la pénitence que tu as instituée.

3, 1 Que le souvenir du premier des mortels et de ses générations dénombrées plaide pour ceux qui sont comparés au sable de la mer (Israël).

3, 5 Ceux, dont même le quart ne peut être compté, qui implorent la réconciliation en sonnant le šofar, souviens-toi d'eux pour leur bien.

4, 1 Rappelle-toi le livre où sont inscrits les justes de toutes les générations ; ce livre, tu l'as montré à Adam qui, comme nous, fut créé à ton image.

4, 5 Se sor nos sont ecriz
pertes, mals e periz,
ce livre soit cheriz ;
sa loi nos menbera.

5, 1 Por Noé qui quatit,
— en son tens fu elit
quant Dé terre maldit —
Dé lé sains menbera.

5, 5 Lé requeranz charité
devant Dé joie e clarté,
e lor delealté
en plait non menbera.

6, 1 Por Abraham faisant
vint d[e l'Est] avisant ;
son fait cler e luisant
ici nos menbera.

6, 5 Se piege vie[n]t lever
por ses enfanz grever,
sa priere a salver
por lui Dé menbera.

5, 1 *qui quatit*, « qui fut caché [dans l'Arche] ».

5, 2 *en son tens*, « parmi (les hommes de) sa génération », hébraïsme.

5, 5-6 Dans l'original aussi, ce passage est une anacoluthe.

5, 5 *charité*. Ce mot (qui est écrit *ẓrytyh*) est muni de points-voyelles dans le ms., probablement parce que le scribe avait oublié d'indiquer le *a* de la première syllabe par un *aleph*. Au dessus de *charité* sont écrites les lettres ʿz qui sont peut-être une abréviation hébraïque, mais que je ne sais pas expliquer.

5, 6 *Dé joie e clarté* « Dieu de joie et de clarté » ; hébraïsme.

6, 1 *faisant*. Ce mot est vocalisé dans le ms., mais d'une façon incorrecte ; la vocalisation est corrigée en marge. — *faisant* (c.-à-d. « de bonnes actions ») ; cf. dans l'original « en mémoire des [bonnes] actions d'Abr. ».

6, 2 *d[e l'Est]*. Après *d* environ cinq lettres illisibles dans le ms. ; j'ai comblé la lacune d'après l'original. — *avisant*, « en portant ses regards (c.-à-d. : vers Dieu) » ?

6, 5 *vie[n]t*. Ms. : *vvyyt* ce qu'on peut lire *veit* (c.-à-d. Abraham) ; mais il paraît s'agir plutôt de *vient* (c.-à-d. Dieu) avec chute du *n*.

6, 6 *ses enfanz*, ceux d'Abraham.

6, 8 *por lui*. L'original dans nos éditions porte *baʿadam* « pour eux » ; le poète semble avoir eu sous les yeux un texte qui portait *baʿado* « pour lui ».

4, 5 Si tu as inscrit ton courroux dans ce livre et nous as dénié la réconciliation, souviens-toi que nous avons conservé ce même livre.

5, 1 En mémoire de celui (Noé) qui se cacha (dans l'Arche) quand les autres humains se révoltèrent contre la lumière ; lui qui, seul de sa génération, était pur comme le soleil à l'époque où tu maudis la terre dans ta colère, souviens-toi de ton peuple.

5, 5 Dieu resplendissant de lumière, ceux qui te supplient de les juger avec indulgence, mets en oubli, à l'heure du jugement, la souillure de leurs fautes.

6, 1 Rappelle-toi les actions d'Abraham que tu as appelé de l'Orient ; puisse le souvenir de ses faits luire sur nous.

6, 5 Si le piège fut dressé pour assommer ses rejetons, souviens-toi, en leur faveur, de la prière qu'il t'adressa jadis.

[fol. 3 v°]

7, 1 Por l'*'aqédah* son fil,
d'apuis avogla il ;
se sé enfanz son vil,
s[on] éroi menbera.
7, 5 S'enui ne dolor
vient a [nu]lui de lor,
sa parole a valor
e en bien menbera.

8, 1 Por Jacob qui songeit
qu'une echele veeit
ou quatre angles aveit,
orendroit nos menbera.
8, 5 Se ses enfanz méfont
e mort deservi ont,
son *zekhouṭ* vaille mont ;

7, 1 *'aqédah* (hébr.) « sacrifice » ; ne s'emploie qu'au sujet du sacrifice d'Isaac.

7, 2 *d'apuis* (ms. : *d'pvyys*) « depuis » ? Ce mot n'est pas dans les dictionnaires. — *avogla*. D'après la tradition juive (cf. M. J. Bin Gorion, *Die Sagen der Juden*, Frankfurt 1914, II, 383), les larmes qu'ont versées les anges au moment du sacrifice d'Isaac, tombèrent dans les yeux de celui-ci, et c'est pourquoi il devint aveugle dans sa vieillesse.

7, 3 *sé* (ms. : *sy*) « ses » ; cf. *sé* 9, 1 et *cé* = *ces* E17, 1. — *son* « sont » ; cf. *fu* Z5, 1.

7, 4 *s[on]* ; après *s*, il y a un trou dans le ms. — *éroi* < arietem), le bélier qui fut sacrifié au lieu d'Isaac. Sur les dérivés d'arietem (qui manquent dans Godefroy et Tobler-Lommatzsch), voir Blondheim, *Contribution à la lexicographie française d'après des sources rabbiniques*, Paris, 1910, p. 9 (= *Romania*, XXXIX, 137).

7, 6 *[nu]lui* ; avant *l*, il y a un trou dans le ms. — *de lor* (ms. : *dylvr*), « d'eux », (des Juifs). La substitution de *leur* à *eux* se rencontre dans plusieurs patois ; cf. Nyrop, Gramm. hist., II, 377.

8, 2 *veeit* ; ms. *vvyy'yt* au lieu de *vvyy'yyt*.

8, 7 *zekhouṭ* (hébr.) « mérite » ; l'emploi de ce mot au masculin est incorrect. — *vaille*. Ms. : *vv'yyl'* ; le *l* est surmonté d'un tilde pour signaler la mouillure. (C'est le seul exemple de *l* tildé dans notre ms. ; cette graphie semble être également rare dans les autres textes judéo-français.)

7, 1 Que le souvenir du sacrifice d'Isaac qui s'offrit sur le mont Moria, et de l'obscurcissement de ses yeux et du bélier qui fut pris dans le buisson, soit favorable à ceux qui sont nus et dépourvus de mérite.

7, 5 Si des peines et des souffrances sont réservées à ses descendants, souviens-toi de sa prière et fais leur grâce.

8, 1 Souviens-toi, comme jadis, de Jacob qui vit en songe une échelle dont tu occupas le sommet et où apparurent les quatre souverains au joug oppresseur.

8, 5 Si ses descendants ont péché et que tu aies résolu de les rejeter, puisse sa prière leur être profitable et te rappeler ton alliance.

son covent menbera.

9, 1 Por sé douze broçons
jura a lor plançons :
en totes lor friçons
en bien lor menbera.
9, 5 Cés qui ont fais porté
e sont deconforté

lo tenple deserté
porpardon menbera.

10, 1 (E) por lé viuz omes chenuz
par cui soms sotenuz,
lor fait poi e menuz
en *Miçraïm* menbra.
10, 5 Epor les alaitanz

8, 8 *covent*, la promesse que fit Dieu à Jacob, Génèse 28, 13-14.

9, 1 *broçons* « rejetons » (cf. la note à A8, 3), c'est-à-dire les douze fils de Jacob.

9, 2 *jura* ; la seconde syllabe est ponctuée dans le ms:, pour éviter la confusion avec *jure*. — *plançons* (Godefroy : « branche, tronc d'arbre ») désigne ici « descendants », c'est-à-dire les douze tribus d'Israel que Dieu jura de conserver toujours.

9, 5 *fais* « faix » ; dans l'original : « joug ».

10, 1 *e por*, faute du copiste, causée par *e por* 10, 5. — *lé viuz omes chenuz*, les Patriarches.

10, 2 D'après la tradition juive c'est à cause des Patriarches que fut créé le monde. — *sotenuz* ; ms. : *svtnvsç* au lieu de *svtnvç*.

10, 3 *lor fait* traduit « leur action (c'est-à-dire leurs bonnes actions) » de l'original. — *poi e menuz* « avec grande rapidité ? » (*menu* « rapidement », Godefroy) traduit, semble-t-il, « se hâta de se souvenir » de l'original (en mémoire des mérites des Patriarches, Dieu hâta la fin de la servitude en Egypte). *poi e menu* paraît être une locution proverbiale, mais qui ne se trouve pas dans Godefroy.

10, 4 *Miçraïm* (hébr.) « Egypte ». — J'ai transcrit *menbra*, bien que ce soit le seul endroit où le poète ait employé le passé défini et non le futur de *menbrer*.

10, 5-6 Les nouveaux-nés qui crièrent à Dieu sur les bords de la Mer Rouge.

10, 5 *alaitanz* ; ms. : *'ltnç* au lieu de *'lytnç*.

9, 1 Souviens-toi des tribus désignées par nom et du serment que tu leur fis de les conserver ; souviens-toi d'eux pour les fortifier dans les tribulations de leur exil.

9, 5 Si tu as résolu de châtier ceux qui supportent le joug de l'oppression puisse la destruction du Temple leur servir d'expiation.

10, 1 Souviens-toi des patriarches qui sont le fondement du monde, ainsi que tu t'es hâté de te souvenir de leurs bonnes actions en faveur des suppliants en Egypte.

10, 5 Souviens-toi des nourrissons qui criaient vers toi au bord de la Mer Rouge, et de l'alliance et des lois et de ta sainte parole.

sor mer chanteret tant,
p[o]r la loi aussement
que Donnedé menbera.

11, 1 Por ços qu[i] au desert
madoient en épert,
(e) ços qui ont cor overt
a prier, menbera.

11, 5 Lo livre ou amassé
sont e point e pensé,
por Aaron e Mossé
Dé a bien menbera.

12, 1 Por [l]ó *miškan* saint
au leu ou Dé ja maint
— ...ées i aveit peint —
por amor menbera.

10, 7 *por*; ms. : *pr* = *par*.

10, 8 *Donnedé* = *damedieu*, prov. *domne deu*; ms. : *dvn' dyy*. Nous ne saurions décider s'il faut transcrire ainsi que nous l'avons fait, ou bien *donna Dé*. En adoptant la lecture *Donnedé*, il faut peut-être voir dans *que* (qui fausse la mesure du vers) une addition du copiste.

11, 1 *qu[i] au*; ms. : *q'v* = *qu'au*.

11, 2 *madoient* « étudiaient (la Thorah) »; cf. *maldanz* 15, 7. Sur *mader*, mot inconnu aux dictionnaires, voir Blondheim, *Parlers judéo-romans*, s. v. meletare.

11, 5 Le livre, dans lequel sont réunis (notés) les projets (*point*) et les pensées des humains, livre que Dieu consulte à l'heure du Jugement, le jour de la Nouvelle Année.

11, 7 *Mossé* « Moïse ». Le ms. a la graphie hébraïque *mšh* = *Mošéh*, mais la rime exige, pour être riche, une forme en *-s-*. Les formes *Mossé*, *Mosserius*, *Mousset* et *Mosset* se rencontrent quelquefois chez les Juifs au moyen âge (voir par exemple *Rev. d. Et. Juiv.* 22, 267 ; 2, 25) à côté de la forme habituelle *Mosse*.

12, 1 *[l]o*. La première lettre manque à cause d'un trou. — *miškan* (hébr.) « siège » = le Temple.

12, 3 *...ées*; ms. : *'..yy's* (un trou dans le papier après la première lettre). On s'attendrait à trouver *anges* (dans l'original : chérubins); mais la lecture *...ées* est certaine. A compléter **ailées* « figures ailées » ?

11, 1 Que le souvenir de ceux qui vécurent dans le désert et reçurent la Thora plaide pour nous qui remplaçons les sacrifices par la prière.

11, 5 Quand tu ouvriras le livre où sont inscrites nos actions secrètes, rappelle-toi les deux jeunes cerfs (Moïse et Aaron).

12, 1 Souviens-toi de la magnifique résidence (le Temple) dans laquelle tu daignas demeurer et où tu fis placer les chérubins ; souviens-toi de l'ancien amour.

12, 5 Vai[ss]e[l]s chiers là aveit ; e l'*efod* e lo non
lo *kohen* i serveit
quant a *doukhan* leveit ; [fol. 4 ro]
tot ça nos menbera. —(de Dé) i avoit ecrit lo non —
13, 1 Por Josué (lo) fiz (de) Non lor mervoille // [menbera].

12, 5 *Vai[ss]e[l]s* ; ms. : *vvyy.yy's* = *ve.ées* (un trou au milieu du mot) ; mais une forme **vaissée* n'est pas attestée et la mesure du vers exige un mot à deux syllabes. Dans l'original : « un lave-mains avec un trépied ».

12, 6 *kohen* (hébr.) « prêtre ».

12, 7 *doukhan* (hébr.) « estrade ». — *leveit* « montait ».

13, 1 *Non* ; ms. *nvn*. J'ai écrit *Non* à cause de la rime ; la forme hébraïque de ce nom est *Noun*.

13, 2 *efod* (hébr.). le manteau du grand prêtre. Le mot *efod* est ponctué dans le ms. — *non* désigne évidemment le pectoral du grand prêtre. Mais pourquoi est-il appelé *non* ? Deux explications se présentent : 1) *non* = le *nom* de Dieu gravé sur le pectoral et par extension le pectoral lui-même. (Cependant, dans ce cas, le vers suivant, 13, 3 est complètement superflu, exprimant la même chose) ; 2) *non* < numen « oracle » (les *Ourim w-Toumim* insérés dans le pectoral et qui servaient d'oracles) et par extension le pectoral. (Cependant, numen ne s'est conservé nulle part ailleurs dans les langues romanes.)

13, 3 Les mots *de Dé* qui faussent la mesure du vers, formaient peut-être à l'origine une glose marginale au mot *non*, glose qui s'est glissée dans le texte ; en hébreu, « le nom » suffit pour exprimer « le nom de Dieu ».

13, 4 *mervoille*. Selon la tradition rabbinique, quelques-unes des lettres gravées sur le pectoral s'illuminaient miraculeusement chaque fois que le grand prêtre demandait un oracle à Dieu. — //[menbera]. Depuis ce vers jusqu'à la fin du texte, j'ai mis deux lignes obliques pour signaler que le reste du vers n'est pas conservé (ce feuillet du ms. étant déchiré dans la diagonale de haut en bas ; voir l'introduction). Ainsi, on pourra discerner entre les passages perdus à jamais (indiqués par les deux lignes obliques) et entre les lettres qui s'y trouvent, mais que je ne suis pas arrivé à déchiffrer (indiquées par autant de points). J'ai complété les passages tronqués, autant que possible, selon les données de l'original.

12, 5 Souviens-toi, Dieu puissant, au jour désigné, en faveur de ton peuple qui attend, du bassin sacré avec son trépied et des voix agréables (des Lévites) qui montaient de l'estrade.

13, 1 Rappelle-toi le fils de Noun (Josué) et les oracles rendus par les Ourim et Thoumim que nous célébrons dans nos prières ; souviens-toi des miracles qu'ils ont faits.

Se lo feige (?) luisant
nos doit ét// [re pesanz ?]
noz criz soiet plesanz ;
ses amis // [menbera.]

14, 1 Por lé jugeors de droit
e Samuel // [lo droit ?]
mais lé fous orendroit
ja Dé n// [e menbera.]

14, 5 De ces quatre mehains
e sel//

por sa loi sa gent saint (*sic !*)
no//[nporquant menbera ?]

15, 1 Por *nissim* de mie nuit
lé l//[os dou roi Davit ?]
au *galouṭ* qui ét nuit
s//[..... menbera.]

15, 5 E lo pechié de nuit
//
e lé maldanz de nuit
//[.... menbera.]

13, 5 *feige* (? ; ms. : *pyyj'*) « lance » ; cf. Levy, nº 455 : *Feije* (?) « lance » Comme dans la plupart des exemples cités par Levy, il manque, dans le nôtre aussi, le tilde sur le *p*, qui devrait indiquer la fricative.

14, 1 *de droit* « justes ».

14, 3 *fous*, les juges manquant de sagesse.

14, 5 *quatre mehains* : glaive, famine, bêtes féroces, pestilence (Ezech. 14,21).

14,6 *e sel*, ms. : *'ysyl* = *e se l.*.. ? *e cil* ? *icel* ? (sur le second *y* un tilde, probablement en signe de correction ou d'exponctuation). A compléter : (*e*) *se lo jugemenz vint* ?

14, 7 *saint* ; cette forme apocopée est étrange. Est-ce une forme vulgaire ou bien faut-il corriger : (*por*) *sa loi au pueple saint* ?

15, 1-8 Dans l'original, les six rimes de cette strophe sont toutes sur « nuit ».

15, 1 *nissim* (hébr.) « miracles » (que chanta David à minuit, Psaum. 119,62).

15, 3 *galouṭ* (hébr.) « exile ».

15, 5-6 Que Dieu ne tienne pas compte des péchés (charnels) commis pendant la nuit.

15, 7 *maldanz* « ceux qui méditent la Thorah » ; cf. le commentaire à *madoient* Z11, 2.

13, 5 Si le glaive meurtrier qui brille doit être levé pour répandre le deuil, entends nos plaintes et souviens-toi de ceux que tu aimes.

14, 1 Souviens-toi de la sagesse des juges et du miracle opéré (par Samuel) le jour de la moisson du froment. Guéris la folie des insensés et ne t'en souviens plus.

14, 5 Si les quatre espèces de châtiments devaient atteindre les coupables. souviens-toi des lois que tu leur as données.

15, 1 Souviens-toi de celui qui se levait à minuit pour célébrer ta justice (David) ; souviens-toi de ses chants, en faveur de ceux qui sont plongés dans la nuit ténébreuse de l'exil.

15, 5 En scrutant les péchés qui se commettent pendant la nuit, souviens-toi du feu qui brûlait toute la nuit sur ton autel ; pour notre salut, souviens-toi que nuit et jour nous méditons ta loi.

16, 1 Por leu lo saintigié
//
de [ga]loiz (?) fu chargié
//[ja Dé ne menbera ?]
Quant maltalent naitra
//
lo mois qui entera
// [por pitié menbera ?]

17, 1 Toz faiz venront avan//[t]
//
se pechiez ét pesant
//[.... menbera.]

17, 5 Ou pechié ou bienfait
//
ja Dé ne nos renr//[eit]
//[.... menbera.]

18, 1 Dê ui tot juger//[a]
//
qui morra, qui vi//[vra]
// [Dé vivanz menbera ?]

18, 5 Toz cil qui c//[rïez sont ?]
// [devant lui passeront ?]
come de se//[rveront ?]
//[chascun Dé menbera ?]

16, 3 *de* [*ga*]*loiz* (?) ; ms. : *dnlvyyç* ; mais, ne voyant aucune explication pour ce groupe de lettres, je suppose que c'est une faute du copiste pour *dglvyyç* = *de galoiz* « de débauchés » (*g* et *n* sont presque pareils dans l'écriture rabbinique). L'original a « chargé de péchés » (*ʒedonoṭ*) ; mais le traducteur a peut-être lu *ʒonoṭ* « de prostituées » ou *ʒenoṭ* « de débauche ».

16, 7 Le mois *marḥešvān* qui suit celui de la Nouvelle Année. C'est durant ce mois que fut terminé le Temple.

17, 1 Depuis ce vers, le traducteur (contrairement à l'original) ne commence plus les strophes par *por*. — *venront avant* « seront mis à jugement ». Cf. *amener avant* « amener devant les juges », Tobler-Lommatzsch, I 704, 11.

17, 7 *ren*[*reit*] (aveé disparition du *d* par analogie de *venrai*, *prenrai*, etc.), que Dieu ne nous rende, mesure contre mesure, ce que nous avons fait aux autres, fût-ce péché ou bienfait. Le ms. peut être lu *rnry*[*yt*] = *renr*[*eit*] ou *rndy*[*yt*] = *rend*[*eit*] ou *dnry*[*yt*] = *dan*(*e*)*r*[*eit*].

19, 7 Des rimes entre *ié* et *é* se trouvent aussi A7, 1-3 ; A15, 5-7 et Z3, 1-3.

16, 1 Efface le souvenir de ce que le temple fut détruit à cause de nos péchés, et oublie les fautes que nous avons déjà expiées.

16, 5 Si ta colère, ainsi que le déluge, devait nous exterminer, souviens-toi du mois Boul et aie pitié.

17, 1 Toutes nos actions sont mises dans la balance ; et si nous devons être reconnus coupables de rébellion ou de trahison, souviens-toi de ta grande miséricorde.

17, 5 Lorsqu'arrive le temps de rémunérer le bien et le mal, ne nous mesure pas de la même mesure dont nous avons mesuré.

18, 1 Dieu vivant, souviens-toi des vivants, quelle que soit la durée de leur vie et qu'ils doivent vivre ou mourir.

18, 5 La multitude des êtres créés passera devant lui comme des brebis ; il traitera chacun selon son mérite.

19, 1 Richece //[e poverté ?]
//[e disette e plenté ?]
barat//[e lealté ?]
//[en jugeant menbera ?]
Celé//[e decelé ?]
-//[b eati epecié ?]
[fol. 4 v°]
[e pe]//rdu e gagnié.

arément (?) menbera.

20, 1 A retablir lé lois,
jardins, plaines e bois
//enois
(Dé) a lor fiz menbera.
20, 5 [Dé oie ?] // l'oroison
[des envocha ?] //nz son non

19, 7 Ce vers, ainsi que chacun des suivants, occupe dans le ms. une ligne à lui seul. A noter que dans tous les vers de cette page du ms. c'est le début qui manque.

19, 8 *arément* (ms. *'r.yymnt* ou *'d.yymnt*) « en bon ordre, régulièrement » correspond bien à « selon la mesure » qui est dans l'original, mais la graphie présente une difficulté puisqu'on ne s'explique pas la fonction de la lettre illisible qui est entre le *r* (ou *d* ?) et l'*y* (ce ne peut pas être un second *r* vu que les consonnes doubles sont, partout dans le ms , transcrites par des simples). D'un autre côté, la forme usuelle *ar(r)éement* n'est conforme ni à la mesure du vers ni à la graphie (elle devrait être transcrite *'ryy'mnt*). Pour la forme contractée *arément* (qui n'est pas attestée ailleurs) voir un exemple de *arré* (pour *arreé*) chez Tobler-Lommatzsch I 511, 27.

20, 1-2 Devant *a retablir* est écrit *//tiers* (en caractères carrés), devant *jardins* un mot illisible d'environ six lettres, se terminant en *-es* ou *-as*, puis *valz* (ce dernier mot est biffé). Ces trois mots (qui sont de la main même de notre scribe) semblent appartenir au titre et au commencement d'un autre texte qui avait dû remplir cette page, mais que le copiste n'a pas continué.

20, 2 Après *jardins* un *aleph* exponctué. — Au-dessus de *plaines* est écrit (d'une autre main, également ancienne) *miśor*, mot hébreu signifiant « plaine ». Je pense que cette glose a été intercalée pour empêcher de lire *pleins*, vu que ce mot, même en le ponctuant, aurait donné la même transcription hébraïque que *plaines*.

20, 3 *enois* (ou *e nois ?*). L'original ne contient pas de mot correspondant.

20, 4 *fiz*. La première lettre de ce mot est illisible.

19, 1 Il se souviendra, au jour du jugement, de la pauvreté et de la richesse, de la disette et de l'abondance, du vice et de la vertu.

19, 5 Il décidera les choses connues et les choses inconnues, ce qui doit être bâti ou détruit, à qui doit échoir assez, peu ou beaucoup, selon la juste mesure.

20, 1 Il assignera aujourd'hui sa demeure à notre peuple, soit dans les déserts, soit en des contrées cultivées, et il décidera s'il y aura de la pluie ou si le vent doit souffler.

20, 5 Écoute la prière du peuple qui médite sur ton nom, et ramène-le de

// son [Lacune de sept lignes
[a ce jor (?) menber]//a. (21, 3 à 22, 1).]
22, 2 // e oïr
21, 1 // trobl..... [Le reste (22, 3 -8) manque.]
// guerre e .....

20, 7 *son*; le *s* est transcrit par un *zayn*, donc sonore.

21, 1 Après *trobl* un *aleph*, puis cinq lettres illisibles dont la première est peut-être *s*.

21, 2 Après *e* un mot illisible d'environ sept lettres, commençant par *aleph*, donc par une voyelle.

21, 3 à 22, 1. Cette partie de la page est arrachée.

22, 3-8 Même remarque que pour 21, 3 à 22, 1. Le dernier vers du poème a dû remplir la dernière ligne de la page.

l'exil, le jour où retentira le cor de bélier. Prends vengeance sur celle qui est bâtie dans la mer (Tyr) de la terreur et de l'effroi qu'elle répandit, des combats et de la guerre qu'elle nous livra, et de la destruction du mur (de Jérusalem).

21, 5 Si les hommes et les animaux sont condamnés à l'extermination, pense à la prière puissante d'Israël, en faveur des enfants de la terre.

22, 1 Tu te rappelles à tout instant la vérité et le mensonge, les péchés de l'ouïe et de la vue que tu examines chaque matin.

22, 5 Tu vas distribuer l'indigence et le superflu; tu prononceras qui sera planté, qui sera déraciné; tu te souviendras de chacun, le jour du jugement, en examinant sa conduite.

Heinz PFLAUM.

MÉLANGES

POUR LE COMMENTAIRE D'*AUCASSIN ET NICOLETTE*

J'ai examiné, dans une note présentée à mon collègue et ami J. J. Salverda de Grave [1], deux leçons d'*Aucassin et Nicolette* pour lesquelles l'on a mis en doute l'authenticité du texte conservé par l'unique manuscrit ; j'ai tenté de prouver que la leçon du ms. était, dans les deux cas, excellente et n'appelait aucune correction. La brièveté de l'espace qui m'était imparti m'a fait renoncer à des précisions qui ne seraient pas inutiles ; j'ai d'ailleurs, depuis l'impression de ma note, retrouvé pour une des deux difficultés soulevées un témoignage qui me paraît important. J'ai donc cru nécessaire de reprendre, sous forme très résumée, mais avec compléments, l'essentiel de mes observations.

I

PROPOSITIONS ÉVENTUELLES DANS *Aucassin et Nicolette* (II, 23-27 ; VIII, 20-24 ; X, 52-53).

M. F. J. Tanquerey s'est occupé ici même (LVII, 562-568) des deux premières phrases indiquées dans ce sous-titre et l'on pourra se reporter à son commentaire, que j'ai discuté dans les

1. *Mélanges de philologie offerts à J. J. Salverda de Grave... à l'occasion de sa soixante-dixième année par ses amis et ses élèves* ; Groningue, J.-B. Wolters, 1933, pp. 263-271.

Mélanges Salverda de Grave : je me contenterai de rappeler pour plus de commodité le double texte d'*Aucassin*.

Aux objurgations de son père, qui lui demande d'aller défendre sa terre à la tête de ses hommes, Aucassin répond : « Ja Dix ne me doinst riens que je li demant, quant ere cevaliers, ne monte a ceval, ne que voise a estor ne a bataille, la u je fiere cevaliers ni autres mi, se vos ne me donés Nicholete me douce amie que je tant aim » (II, 23-27). Et plus tard (VIII, 20-24), à peu près dans les mêmes termes, il dira encore : « Ja Dix ne me doinst riens que je li demant, quant ere cevaliers, ne monte el ceval, ne voise en estor, la u je fiere cevalier ne autres mi, se vos ne me donés Nicolete ma douce amie que je tant aim ».

M. Tanquerey, qui voit dans *quant ere cevaliers* et dans les coordonnés avec *ne* qui suivent des propositions temporelles, ne comprend pas la coordination par *ne*, s'étonne du subjonctif *voise* et dénonce l'incohérence du langage d'Aucassin : celui-ci, en effet, a précédemment refusé d'être chevalier (II, 16 : *Il ne voloit estre cevalers*), or il fait ici allusion au moment où il le sera.

J'ai montré que tout devient clair et régulier si l'on voit dans ces propositions, non des temporelles ordinaires exprimant un futur certain, mais des éventuelles, et si l'on rapproche les imprécations d'Aucassin de nos phrases familières modernes : « Il fera chaud quand (le jour où, etc.) je ferai cela ». La phrase prononcée par le comte Garin (X, 52-53) : « Ja Dix ne m'aït, quand ja covens vos en tenrai », m'a déjà servi à établir que mon interprétation était exacte.

Des tours de ce genre, de caractère très affectif, impliquent des situations tendues, des dialogues vifs, et ne sont pas peut-être très fréquents dans nos textes ; en voici au moins un exemple dans le *Perlesvaus* récemment publié par MM. W. A. Nitze et T. A. Jenkins [1] ; je le cite volontiers pour sa ressemblance avec les propos d'Aucassin :

« Dame, fet li Sire des Mores, vostre fil m'a afolé et mes chevaliers pris et moi autresi. Je vos rendré voz chasteaus quanque je en tieng, si me clamez

1. *Le Haut livre du Graal, Perlesvaus*, éd. by William A. Nitze and T. Atkinson Jenkins, I ; Chicago, The University of Chicago Press (1932).

quite. — Et qui li amendera, fet Perlesvans, la honte que vos li avez fete, et de ses chevaliers que vos li avez ocis, dont vous n'eüstes onques pitié ? Ja Dex ne m'aït, s'ele a de vous merci ne pitié, quand jamés me travaillerai, por besoig qu'ele ait, de venir en s'aïe[1]. »

La dernière phrase est très exactement, non pas une imprécation sous double condition, suivant la formule inexacte de M. Tanquerey, mais, comme j'ai proposé de dire, une imprécation éventuelle sous condition.

On trouvera d'autre part des exemples de la reprise de *quant* par un subjonctif avec ou sans *que* dans une étude d'A. Tobler reimprimée au tome IV de ses *Vermischte Beiträge*[2] (il cite p. ex. *Claris* 1022 et *Regrets Notre Dame* 223. 5) ; mais, dans ces exemples, la proposition au subjonctif est une conditionnelle complétant une véritable temporelle ; ainsi, dans *Claris, Quant cil du chastel vuelent, Et il aient* (= Si du moins, pourvu que ils aient) *blé à despendre*[3] ; il ne s'agit pas là d'une suite d'éven-

1. P. 234, ll. 5380-5385. J'ai modifié la ponctuation de l'édition, qui ne me paraît pas assez claire, en ajoutant une virgule après *Ja Dix ne m'aït* pour isoler la proposition conditionnelle et en mettant entre virgules la proposition accessoire *por besoing qu'ele ait*. — Je ne cite pas ici les phrases où l'éventuelle est de forme hypothétique, mais cf. *Aucassin*, X, 21-22 et 73-74, et ma note des *Mélanges Salverda de Grave*.

2. Adolf Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik...*, IV (1908), p. 12-35 : 3 *Koordinierte Bedingungsätze*. Cette étude avait été publiée d'abord dans les *Sitzungsberichte der Kgl. Preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1901, p. 232 sq., et avait fait partiellement l'objet d'un examen critique de MM. Horluc et Clédat dans la *Revue de Philologie française*, XVII, p. 1-18.

3. Tobler, *l. l.*, p. 23. Dans un texte de Beaumanoir cité (*ibid.*) par A. Tobler, il ne s'agit pas d'une combinaison de temporelle et conditionnelle, mais bien de deux conditionnelles, dont l'une, suivant l'explication de L. Clédat (*l. l.*) joue par rapport à l'autre le rôle d'une circonstancielle (une « sous-subordonnée », disait M. Horluc, *l. l.*) ; il y a là une espèce particulière de coordination, toute différente de la coordination entre propositions de même plan que nous présente la phrase d'*Aucassin* : de là la différence des conjonctions employées, ici *ne*, là *et*. Pour plus de clarté je reproduis, d'après Tobler, le texte de Beaumanoir (1941) : « Qui treroit a un oisel seur un arbre d'une saiete, et eüst gent entour l'arbre et a la veüe et a la seüe du traieur, et la saiete recheoit seur aucun et le tuast ou mehaignast ou navrast, li traieres ne seroit pas quite du mesfet ».

tuelles coordonnées. Aussi Tobler, qui traite cependant [1] des phrases même d'*Aucassin* que j'étudie, n'a pas su en déterminer exactement la valeur [2]. Pourtant il avait cité, dans une note de la même étude [3], un exemple d'*Escanor* (2966) qui aurait dû l'éclairer, car on y trouve encore une imprécation éventuelle avec *quant* ; et comme l'éventuelle s'y exprime en deux propositions coordonnées, la coordination s'y fait naturellement, aussi bien que dans *Aucassin*, au moyen de *ne*, ainsi qu'il convient entre des phrases de sens hypothétique :

> . . . . . Ja Dix ne me prengne,
> Quant ja mais ensi m'en prendra
> Ne que mauffez me sozprendra

II

Ai oire (X, 60).

Je reproduis encore le texte du passage examiné dans les *Mélanges Salverda de Grave*, non pas d'après mon édition d'*Aucassin* ou celle de Suchier, mais d'après le manuscrit même, dont je conserve la ponctuation et les coupes de lignes.

> Quens
> de Valence fait Au. je vos ai pris
> Sire voire fait. aioire fait li
> quens.

Je renvoie, pour les corrections proposées par les éditeurs successifs, à ma note des *Mélanges S. de Gr.*, où j'ai essayé de montrer que *aioire*, mal lu par certains et rejeté par les autres comme dépourvu de réalité lexicale, était vraiment une expression de l'ancien français, un adverbe exclamatif, de sens varié, mais

1. P. 23.

2. W. Foerster (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XXVIII, 493) a compris le sens de *quant*, qu'il a traduit par « für den Fall dass », mais n'a pas analysé la construction de façon précise.

3. P. 14, n. 1.

parfaitement définissable, impliquant exhortation ou interrogation comme notre moderne *Et bien !*.

Aux exemples que j'ai empruntés aux *Miracles de saint Éloi* et à Jehan Renart dans l'*Escoufle* et dans le *Lai de l'Ombre* [1], j'en puis ajouter un autre de caractère tout différent.

---

1. Il sera commode pour le lecteur de retrouver ici ces trois textes.

a) *Miracles de saint Eloi* (éd. Peigné-Delacourt, p. 49, col. *b* ; mon texte reproduit le ms. unique d'Oxford, Bibl. Bodléienne, Douce 94, f° 48 v°) :

Saint Éloi se trouve entouré d'une grande foule, il voudrait désaltérer ces fidèles, mais le serviteur qui l'accompagne ne dispose que d'un tonnelet presque vide et mesure chichement le vin ;

Li sains hom l'en blasma et dist
Que plus plentivement mesist
Et que plus eslargist sa main
Et fesist le hanap tout plain.
Chil li monstra la plenité
Et la petite quantité
Du vin qu'il avoit entre mains.
Li sains, qui hui ne mie mains
Que il fist hier en Dieu creï,
Le vin seigna et beneï
Et dist au boutellier : « Aioire,
Verse vin, verse, verse encore,
Car mout est grans et s'est plentiue
La mains Jhesus qui nous aiue. »

Le sens de *aioire* est vraisemblablement celui d'une reprise d'activité, d'une exhortation : « Allons ! », « Va maintenant ! », « Et maintenant... », ou tout simplement « Et bien ! »...

b) Jehan Renart, *Escoufle* :

Fait li cuens a sa feme aire : 6136
« Dame, en'a ci belle promesse ?
— Certes, sire » fait la comtesse,
« Mont m'avés bien a gré servie. »

Je corrige, pour le mètre et pour le sens *aire* en *aaire* interrogatif = « Et bien ? » et je modifie en conséquence la ponctuation :

Fait li cuens a sa femme : « Aaire ?
Dame, en'a ci bele promesse ? »

c) Jehan Renart, *Lai de l'Ombre* ; l'édition publiée par M. J. Bédier pour la Société des Anciens textes français, donne pour les v. 242 sq., qui font

Le manuscrit 62 (ancien 82) de la Bibliothèque de Douai, provenant de l'abbaye de Marchiennes, a été attribué au XIVe siècle [1] ; il faudrait dire au moins au début de ce siècle, mais mon collègue, M. Ch. Samaran, qui a bien voulu examiner le volume, opine nettement pour le dernier quart du XIIIe siècle ; l'écriture est septentrionale, ce qui correspond à l'origine du manuscrit. J'aurai à revenir sur le contenu de ce volume dont la plus grande partie (f. 1-250 r° et f° 260) est consacrée à l'interprétation de la Bible (*Summa Britonis*, mots hébreux et grecs, ordre des livres de la Bible) ; il nous intéresse surtout par le lexique latin-français qui y est copié, sur trois colonnes à la page, du f° 250 v° au f° 259 v°. Ce lexique est bien connu, ayant été déjà publié deux fois avec beaucoup de diligence, mais aussi d'incompétence, et non sans inexactitude, par E. A. Escallier [2].

Dans la première colonne du lexique figure une glose qu'Es-

---

partie d'une conversation plaisante entre chevaliers, le texte suivant qui est celui des mss. A et B :

... Il vous vendroit miex estre prins
Aus Turs et menez en Chaaire ? »
Il dist en sozriant : « Hé ! caire,
Seignor, por Dieu, or belement !
Menez me un poi mains durement... »

Mais les mss. *E F* ont une autre leçon qui paraît excellente, même si elle n'est pas la leçon originale de l'auteur :

Fait il en sozriant : « Aere ! (*F* : Aaire)
Seignor, por Dieu, or belement... »

L'exclamation *aere* me paraît avoir ici la valeur d'une exhortation au calme « Hé ! là ; Allons, allons ! ».

1. Et même au XVe siècle (*Catal. des bibl. publ. des départ.*, VI), mais cette attribution est évidemment erronée.

2. *Remarques sur le patois suivies du vocabulaire latin-français de Guillaume Briton (XIVe siècle)*, par E .. A... E..., Douai, Adam d'Aubers, 1851 ; dans cette première publication, le lexique latin-français, attribué à tort à Guillaume Briton, n'est pas accompagné de commentaire ; il y a au contraire des commentaires, plus abondants que pertinents, dans la deuxième édition : *Remarques sur le patois suivies d'un vocabulaire latin-français inédit du XIVe siècle avec gloses et notes explicatives pour servir à l'histoire des mots de la langue française* par E.-A. Escallier, Douai, Wartelle, 1856.

callier transcrit ainsi : Age, *ore az* [1]. Cette lecture est inexacte : le dernier signe n'est pas un *z*, comme il est facile de s'en rendre compte par la comparaison avec les *z* de forme bien définie des derniers mots du lexique ; c'est un *i* continué vers le bas par un petit trait légèrement incurvé et incliné à gauche, qui a été pris par Escallier pour la panse d'un *z* ; cette forme de *i* est connue et le scribe du ms. de Douai l'emploie dans des mots qui ne laissent pas de place au doute, p. ex. à la fin de passifs ou de déponents : *deliciari* (f. 253 v° *c*, l. 9), *nugari* (256 v° *a*, l. 22), *remetiri* (258 r° *a*, l. 34), etc. Nous devons donc lire : age, *ore ai*.

On n'hésitera sans doute pas à reconnaître dans cette exclamation une variante du *aioire* d'*Aucassin* et des *Miracles de saint Éloi*, du *aere*, *aaire*, de Jehan Renart. Les sens divers de age correspondent bien aux sens de *ai-oire* exhortatif ou restrictif.

L'interversion possible des éléments engagerait sans doute à ne pas les souder et à imprimer *ai oire* comme *ore ai*, mais les formes *aaire*, *aere*, où les éléments composants ne sont plus reconnaissables, pourraient rester écrites en un mot.

D'autre part la glose de Douai confirme ce que j'avais indiqué dans les *Mélanges Salverda de Grave* : *ai oire* est un composé de *ore* « maintenant » ; et le fait que l'élément exclamatif a la forme *ai*, même en seconde position et dans ce lexique qui ne présente pas normalement *ai* pour *a* ou *oi* pour *o*, permet de croire que nous avons affaire à l'exclamation *Ai !* (*hay !*, *hé !*) et non à l'exclamation *a !* avec altération en *ai* : *ai ore* serait un composé assez analogue au *hay avant* de Guillaume Joceaulme dans *Pathelin* (v. 117) [2].

Il me reste à parler du début de la réponse du comte de Valence à Aucassin, telle que je l'ai reproduite plus haut d'après

---

1. Voici le commmentaire de cette glose dans la 2e édition d'Escallier : « 24. AGE, ORE AZ. — *Ore az*, *ore*, maintenant, *az*, *agis*, va. Cela correspond à la locution des Latins, *nunc age !* dans le sens de allons donc, courage, va donc, etc. Dans nos contrées, on dit *corage*. *Ore*, *a ore*, maintenant, à présent. (V. *Gloss. franç.*, suppl. au *Glossaire de Ducange*.) »

2. La prononciation en deux syllabes *ai* est improbable, à en juger d'après les exemples en vers ; mais une prononciation *aï* (et non *è*) a pu exister.

le manuscrit. Avec une ponctuation conservant celle de l'original, sauf addition d'une virgule après le vocatif, je lis : « *Sire, voire fait. Ai oire ? fait li quens.* » Et je traduis : « Sire, certes oui (*c.-à-d.* « je suis votre prisonnier...) ! Et maintenant ? (*ou* « Eh bien, allons ! », c.-à-d. « Qu'en concluez-vous ? que voulez-vous ? »).

Je maintiens exactement l'interprétation que j'ai donnée dans les *Mélanges Salverda de Grave*. Mais ce que j'y ai dit de l'expression *voire fait* est à coup sûr trop rapide et ne marque pas assez les difficultés de cette leçon. *Voire fait* peut être, comme je l'ai indiqué, une expression naturelle de l'affirmation insistante, parallèle par sa forme à l'affirmation et à la négation ordinaires *si fait*, *non fait* ; cela ne doit pas faire entendre que *voire fait* soit une expression normale, et je n'en ai pas, pour ma part, d'autre exemple ; mais, à la vérité, le dialogue d'*Aucassin et Nicolette* est d'un style peu commun dans la littérature de l'ancien français, il contient plus d'un trait qui ne se rencontre pas ailleurs et l'on pourrait sans peine accepter celui-là.

La véritable difficulté est autre. Les réponses composées de *si* ou *non* et une forme verbale reprennent normalement, on le sait, le verbe de la question sous forme personnelle, et si elles remplacent celui-ci par le verbe *faire*, c'est encore en donnant à ce dernier une forme personnelle :

Es tu icil...? — Si sui ou *Non sui,*
Viendra il? — Si fera ou *non fera ;*

et avec des temps composés :

Il les a eues... — Non a (*Pathelin*) ou *Si a.*

Si fait et *non fait*, servant pour tous les temps, tous les verbes, simples ou composés, et toutes les personnes, ne paraissent attestés que tardivement, et, de la fin du moyen âge à la fin du XVIIe siècle (qui verra la décadence de *non fait*), ils sont encore soumis à la concurrence des formes personnelles *si ferai*, *non ferai*, etc. (voir p. ex. le *Lexique de Molière* de Livet, s. v. FAIT). En l'absence de *si fait* et *non fait*, l'existence de *voire fait* est-elle probable ? Et la réponse à *Je vos ai pris ?* ne doit-elle pas être

Voire avez ou *Voire fait avez*, comme lisait Gaston Paris [1], et non *Voire fait* ?

Je ne puis donner de solution certaine à ce petit problème ; mais peut-être l'exemple d'*Aucassin* n'implique-t-il pas que *si fait*, *non fait* et *voire fait* fussent au XIIIe siècle des expressions figées où l'on ne percevait plus le rapport (temps, catégorie, personne) de *faire* avec le verbe de la réponse ou avec le sujet de ce verbe. *Voire fait* pourrait être un accourcissement parlé de *voire fait avez* « vous l'avez certes fait », ou *voire, fait avez* « certes, vous l'avez fait », très antérieur à la fixation et à l'adoption des formes figées *si fait*, *non fait*, et même indépendant de ces formes.

De toute façon, — *aioire*, qui était le point obscur du passage, une fois expliqué et maintenu, — *voire fait*, leçon certaine du manuscrit, doit être conservé [2].

Mario ROQUES.

NOTICE SUR DEUX MANUSCRITS
PROVENANT DES
ANCIENNES LIBRAIRIES DE BOURGOGNE ET DU LOUVRE

I

Le ms. fr. 1471 (anc. Suppl. franç. 632 [3]) a été maintes fois décrit [3]. C'est un manuscrit de format moyen (265 sur 190 millim.), sur parchemin, se composant en réalité de deux manuscrits, à peu près contemporains (fin du XIIIe siècle), reliés ensemble. Le premier manuscrit comprend les 120 premiers feuillets écrits à deux, puis — à partir du fol. 47 — à une seule

1. Mais Gaston Paris extrayait *avez* de *avoire* qui était la lecture de Méon pour *aioire*.

2. Je veux dire, en terminant ces observations, qu'elles doivent beaucoup à mon ami M. Lucien Foulet, à qui j'avais, une fois de plus, soumis mes hypothèses et mes doutes.

3. Voir notamment G. Paris et L. Pannier, *La Vie de saint Alexis*, Paris, 1872, p. 207-221 (cf. *ibid.*, p. 6-7), et A. Långfors, éd. *Li Regrés Nostre Dame*, par Huon le Roi de Cambrai, Paris, 1907, p. XXI-XXIII.

colonne de 30 lignes ; il est orné de miniatures. Il contient : les *Moralités des philosophes*, par Alart de Cambrai, ou plutôt un remaniement de ce poème [1] ; le *Dit du cors* (cf. Långfors, *Incipit*, p. 140 et 74) ; le *Roumans du Vilain-n'en-gouste* (*ibid.*, p. 406) ; le *Miracle du paigneur* (que nous publierons dans un prochain article) ; trois poèmes de Huon le Roi de Cambrai (l'*Ave Maria*, *Li abecés par ekivoche*, et *Li Regrés Nostre Dame*), publiés en dernier lieu par A. Långfors [2], le *Dit de l'Unicorne* [3], le *Roumans du triacle et du venin* [4], le *Roumans de saint Alessin* [5], le *Ver de Couloigne* (Långfors, *Incipit*, p. 70 et 152), la traduction du traité des vertus de Martin évêque de Braga [6], la *Complainte de Jérusalem* [par Huon de Saint-Quentin [7]], et la traduction des *Distiques* du Pseudo-Caton, par Adam de Suel [8].

La deuxième partie du manuscrit (fol. 121-286, à deux colonnes de 30 lignes) contient 41 contes de la première *Vie des pères* [9], ornés chacun d'une miniature (= ms. *P* de Schwan). Du dernier conte, qui correspond au n° 30 du ms. *A* de Schwan, il ne reste qu'un fragment de 102 vers, et le conte [*A*] 31, qui a dû le suivre [10], manque complètement. La lacune est d'environ 270 + 700 = 970 vers, ce qui — en y ajoutant env. 14 lignes pour la miniature et le titre du conte [*A*] 31 — fait un total de *ca* 984 lignes. En divisant ce chiffre par 120

---

1. G. Paris, *o. c.*, p. 209. Sur les autres mss. du poème, voir Långfors, *Incipit*, p. 65.

2. *Éd. citée*, et dans *Œuvres* de Huon le Roi de Cambrai (Class. français du moyen âge, n° 13).

3. Sur les mss. et édit. du poème, voir Långfors, *Incipit*, p. 227.

4. Éd. A. Jubinal, *Nouveau Recueil*, t. I, p. 360-371.

5. C'est le ms. *S* de G. Paris (éd. *citée*, p. 222-260).

6. Éd. E. Irmer, *Die altfranz. Bearbeitung der Formula honestae vitae des Martin von Braga* (Diss. Halle, 1890).

7. Sur les mss. et édit. du poème, voir Långfors, *Incipit*, p. 352.

8. Éd. J. Ulrich, dans *Roman. Forschungen*, t. XV (1903), p. 107. Aux mss. cités par Långfors (p. 365-6), ajouter : Sainte-Geneviève, 792 et 1654.

9. Voir la liste de ces contes dans G. Paris, *o. c.*, p. 218-221.

10. Le ms. *P* fait partie de la branche *v* de Schwan, qui place les contes [*A*] 30-31 à la fin de la *Vie* (cf. *Romania*, XIII, 1884, p. 244).

(le nombre des lignes d'un feuillet entier), on obtient un peu plus de 8, d'où il suit qu'il manque à cette partie du manuscrit au moins un cahier de 8 ff. (le vingt-deuxième).

Le manuscrit lui-même provient de la Librairie de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il figure dans l'inventaire de 1420, où il est ainsi décrit :

Item, ung autre livre nommé le *Livre des Miracles Nostre Dame et de pluseurs anciens Peres*, couvert de cuir rouge, commençant ou IIe feuillet *Doit on guerpir*, et ou derrenier *Des trois hermites* [1].

La description de l'inventaire de Bruges (1467) est à peu près identique [2], tandis que dans l'inventaire de Bruxelles (1487) elle est ainsi formulée :

Ung autre volume couvert de cuir rouge, à deux cloans et cincq boutons de leton sur chacun costé, histoiré et intitulé: *Ung livre des Miracles de Nostre Dame et de la Vie de plusieurs anciens Peres*, quemenchant ou IIe feuillet *Doit on guerpir en sa discrete* [sic], et finissant ou derrenier *Pour quelle chose et coment convest* [sic] [3].

Or, ces descriptions conviennent très bien au manuscrit fr. 12471, à l'exception des détails relatifs à la reliure qui a été refaite [4]. Les *incipit* du 2e feuillet concordent [5]. Le deuxième *incipit* des inventaires de 1420 et 1467 correspond à la 1re ligne du fol. 286 ro de *P* : *Des iij. hermites* [6] [*dont li dui estoient jovene*

1. Voir G. Doutrepont, *Inventaire de la « librairie » de Philippe le Bon* (1420), Bruxelles, 1906, p. 109, no 165.

2. J. Barrois, *Bibliothèque protypographique ou Librairies des fils du Roi Jean*..., Paris, 1830, p. 130, no 763.

3. *Ibid.*, p. 281, no 1971.

4. La reliure actuelle est en maroquin rouge aux armes du roi; elle porte au dos le titre « Recueil de poésies ».

5. Le vers cité fait partie des *Moralités* d'Alart de Cambrai ; le voici dans son contexte :

Le quart point d'amours vous devis :
Il est teuls qu'ausi a envis
fol. 2 *Doit on guerpir en sa destrece*
Son ami com en la hautece...

6. Le ms. donne en effet *.iij. hermites* (au lieu de *iiij.*, qui est la bonne leçon.)

et li dui villars, etc., titre du dernier conte de *P*], tandis que l'inventaire de 1487 donne, à la place, le dernier vers du fol. 286 v° *b* : *Pour quel chose et comment çou est*, qui est le 102e du conte cité et le dernier du manuscrit. L'identité des deux manuscrits étant ainsi mise hors de doute, il s'ensuit que les deux parties du manuscrits fr. 12471 étaient déjà reliées ensemble dès le début du xve siècle et que, déjà à cette époque, la deuxième partie était incomplète.

Plus tard (xv-xvie s.?), le manuscrit appartenait à Mariette Grolie, comme l'indique l'*ex-libris* au fol. 289 r° : « Chius livres est Mariette Grolie : ki le treuve sel [rende] et en gré il ara .l. saus ».

II

Parmi les manuscrits ayant appartenu aux rois Charles V et Charles VI se trouvait d'après les inventaires du temps :

Un tres grant livre de la *Vie des Peres et des Miracles de Nostre Dame*, bien enluminé et bien escript de lettre de forme à trois coulombes, commançant ou iie feuillet du texte *et que il signifie*, et ou derrenier *un pain plus blanc*. Couvert de cuir blanc a deux fermouers de cuivre.

Ce volume figure, successivement, dans les inventaires de 1373, 1411, 1413 et 1423 (1424) [1]. D'après celui de 1413 (désigné par E), l'incipit du dernier feuillet serait *Cet deux nons* [sic] [2].

Or, nous connaissons trois manuscrits de grand format, écrits à trois colonnes et enluminés, qui renferment les *Vies des pères* et les *Miracles de Notre Dame* (ceux de Gautier de Coinci et d'autres, anonymes) ; ce sont : le ms. de l'Arsenal, 5204 (ms. *d* de Schwan), le ms. de Bruxelles, Bibl. roy., 9229-30

1. Voir L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, part. II, Paris, 1907, p. 148*, no 904, et *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. III, Paris, 1881, p. 156, no 904 ; L. Douët d'Arcq, *Inventaire de la Bibliothèque du roi Charles VI, fait au Louvre en 1423 par ordre du régent duc de Bedford*, Paris, 1867, no 7.

2. L. Delisle, *Recherches*, l. c,, n. 2.

(*i*), et le ms. de la Haye, Bibl. roy., Y 389 ou 71 A 24 (*k*) [1]. Ces trois manuscrits appartiennent à une famille de grands manuscrits, exécutés avec un certain luxe, vers le milieu ou dans la seconde moitié du XIVe siècle, au nord de la France [2]. Le ms. de Bruxelles provient de la bibliothèque des Chartreux de Zeelhem (près de Diest); dès le XVe siècle, on le trouve sectionné en deux parties, dans la Librairie de Bourgogne [3] Le ms. de l'Arsenal appartenait au XVe-XVIe siècle à l'Église collégiale de mons. S. Quentin de Saint-Quentin en Vermandois [4]. Au XVIIIe siècle, il fit partie de la bibliothèque du marquis de Paulmy (« Belles-Lettres, 1720 »), qui lui-même l'avait acquis de M. de Bombarde, connu comme acheteur de manuscrits, chez lequel l'a vu Barbazan [5]. Le ms. de la Haye, enfin, est mentionné dans le catalogue de la bibliothèque du prince Guillaume III. Cette bibliothèque contenait les livres et manu-

---

1. Le ms. *d* mesure 325 sur 250, le ms. *i* 420 sur 310, le ms. *k* 432 sur 317 millim.; *d* et *k* ont 48 lignes à la colonne, *i* : 50. Dans les *Études sur les Miracles Nostre Dame de Gautier de Coinci*, par Mme A. P. Ducrot-Granderye, nos trois manuscrits portent respectivement les sigles *g*, *a*, *d*.

2. Cf. *Romania*, t. LVI (1930), p. 258, n. 1, et P. Meyer, dans *Hist. litt.*, t. XXXIII, p. 425 (à propos du légendier du ms. de Bruxelles). — Au groupe *d i k* se rattachait sans doute aussi le n° 74 de la Librairie de Philippe le Bon : « ung gros livre, escript en parchemin, de lettre ronde, à III coulonnes, historié et enluminé, contenant la *Vie des Sains*, les *Miracles Nostre Dame*, la *Vie des Peres*, l'*Apocalipse*, commençant ou IIe feuillet *Son giron*, et ou derrenier *Ne nul cil non* (*Ne nul se cil non*), couvert de cuir blanc à deux fermouers de leton » (cf. Doutrepont, *o. c.*, p. 39, et Barrois, *o. c.*, p. 127, n° 739). Une *Vie des Sains* se trouve aussi dans *i* et *d* (cf. ci-dessous).

3. Cf. J. Van den Gheyn, *Catal. des mss. de la Bibl. Royale de Belgique*, t. V, p. 347, et Mme Ducrot-Granderye, *o. c.*, p. 75.

4. Cf. le *Catalogue* de H. Martin, t. V, 1889, p. 152.

5. Voir les « Notices et extraits » de Barbazan, qui forment aujourd'hui le ms. 3519 de la Bibl. de l'Arsenal. On y trouve (p. 231-310) un résumé, avec de copieux extraits, de la « Vie des Ermites, ms. de M. de Bombarde ». Comme il résulte de l'analyse du ms. (p. 228 et ss.) et des extraits, il s'agit bien de l'actuel ms. 5204 qui appartenait alors encore à M. de Bombarde. Ce volume doit, par conséquent, être ajouté aux trois autres mss. de Paulmy, indiqués dans le *Catalogue* (t. II, 383 ; III, 178, 255) comme provenant de M. de Bombarde.

scrits de Guillaume I, Philippe-Guillaume, Maurice, Frédéric-Henri, et Guillaume III. Probablement notre manuscrit se trouvait déjà dans la possession de Henri III, comte de Nassau, seigneur de Breda, Viande, etc. (1483-1538). Après la mort de Guillaume III, sa bibliothèque tombait en partage au roi de Prusse, et fut vendue publiquement à la Haye, en 1749 [1].

Par suite d'une curieuse coïncidence, les manuscrits de l'Arsenal et de la Haye ont exactement les mêmes incipit au dernier et à l'avant-dernier feuillet, savoir :

J. pain plus blanc que noif negiee { ms. de l'Arsenal, fol. 213, ms. de la Haye, fol. 188 ;

Et deux nous doint apres aler { ms. de l'Arsenal, fol. 214, ms. de la Haye, fol. 189.

Ces deux vers qui font partie du conte [*A*] 74, des *Vie des pères*, correspondent exactement aux derniers *incipit* du ms. du Louvre, la leçon de E : *Cet deux nous* devant être rectifiée : *Et deux* (= *Deux*) *nous* [2]. L'*incipit* du 2e feuillet dans le ms. de la Haye est : *Quil mest avis que ces sillabes*; il diffère donc de l'*incipit* du ms. du Louvre. Quant au ms. de l'Arsenal, comme il est incomplet au début [3], il est impossible de savoir quel était l'*incipit* de son second feuillet. Cependant, comme il est tout à fait invraisemblable qu'il y ait eu jusqu'à trois manuscrits ayant les mêmes *incipit*, aux deux derniers feuillets, nous croyons

1. Je dois ces renseignements à une obligeante communication de M. le Bibliothécaire S. Van den Bosch-Schouten.

2. Comme le dernier feuillet ne contenait que ces deux vers :

Et Deux nous doint aprés aler
Por nostre vrai repos trover,

il était assez naturel de citer l'*incipit* du feuillet qui le précédait immédiatement ; c'est ce qu'a fait le rédacteur de l'inventaire E.

3. D'après la table en tête du volume, il y manque les 171 (non 371) premiers articles. La table elle-même est incomplète, puisque, dans son état actuel, elle ne commence qu'au nº 135. Il y avait, avant les *Enfances Nostre Seigneur*, qui forment aujourd'hui le premier article, un légendier qui — autant qu'on en peut juger d'après ce qui reste des noms des saints (table, nº 135 à 171) — devait être apparenté au groupe *G* de P. Meyer, et notamment au légendier du ms. de Bruxelles qui en fait partie (voir l'analyse de *G* dans *Hist. litt.*, *o. c.*, p. 425-429).

que, jusqu'à nouvel ordre, c'est bien le ms. 5204 de l'Arsenal qui doit être regardé comme provenant de la Librairie du Louvre [1]. Toutefois, il n'est pas exclus que le ms. de la Haye représente la 2e partie d'un recueil primitif, plus complet dont la 1re partie, contenant la *Vie des saints* (cp. *d i*), a été détachée par la suite pour former un volume à part (comme c'est le cas du ms. de Bruxelles), et que cette première partie ait eu au 2e feuillet l'*incipit* du ms. du Louvre. Mais plutôt que d'accepter ces deux hypothèses sur le ms. de la Haye, nous préférons n'en formuler qu'une, au sujet du ms. de l'Arsenal.

J. Morawski.

---

1. Il ne faut pas attacher trop d'importance au fait que les inventaires du Louvre n'énumèrent pas toutes les pièces de notre manuscrit et que la *Vie des Pères* y est placée avant les *Miracles* (dans *d*, comme dans *i k*, elle suit les *Miracles*). Les indications des vieux inventaires, comme aussi les titres des mss, sont souvent insuffisantes (cf. la notice sur le ms. 12471), et les désaccords entre eux ne sont pas rares (cf. par ex. Doutrepont, no 74, et Barrois, no 739, où la *Vie des Saints* est placée *après* les *Miracles N.-D.*).

DISCUSSIONS

JEAN MOLINET ET LA « PASSION DE VALENCIENNES ».

La bibliothèque de Valenciennes possède le manuscrit d'une *Passion* anonyme ; ce manuscrit est daté de 1549, et la *Passion* a été écrite dans le Nord de la France. Dans un article de la *Romania* (XLVIII, année 1922) et dans une thèse récente M. Dupire affirme que l'auteur de ce mystère est Jean Molinet, tandis que j'ai soutenu en 1929 que les dernières Journées avaient été copiées dans un livre publié en 1541 et ne pouvaient, par conséquent, être l'œuvre d'un rhétoriqueur mort en 1507 [1].

Le débat n'a pas grande importance pour l'histoire littéraire : le mérite de Molinet ne paraîtrait pas plus grand, si on lui attribuait un mystère dont les quatre cinquièmes sont faits d'emprunts déjà reconnus, et dont le reste — à supposer qu'il soit original, ce qui est douteux [2], — ne révèle pas un talent comparable à ceux d'Arnoul Gréban ou de Jean Michel, d'Antoine Chevalet ou de Pierre Gringore.

Mais la thèse de M. D. se heurte à des difficultés graves, et, comme peu de lecteurs se reporteront au manuscrit de Valenciennes, je crois utile de les signaler. Surtout, ce qui est en jeu, c'est la méthode même qu'il convient d'appliquer aux mystères des XVe et XVIe siècles : il s'agit d'opter entre une technique qui a pu être appliquée avec succès à une dizaine de mystères [3],

---

1. Cf. Lebègue, *Le mystère des Actes des Apôtres*, 1929, p. 62-72.

2. Il faut ne pas se rappeler la manière dont, au XVIe siècle, on compilait un grand mystère, pour affirmer sans réserve que : « Sauf un court emprunt au *Viel Testament*, les quatre premières Journées (*épisodes de la Genèse, et Nativité*) et la septième (*miracles de Jésus*) sont originales » (Dupire, *Jean Molinet*, p. 195). Si nous possédions toutes les *Passions* qui furent écrites ou remaniées à cette époque, nous y trouverions peut-être les sources de ces cinq Journées.

3. A ceux que j'ai énumérés à la p. 53 de mon livre, on peut ajouter l'*Incarnation* de Rouen (cf. Lebègue, *La tragédie religieuse*, p. 6), la *Passion* de Troyes, et la *Passion* d'Arnoul Gréban elle-même.

et une méthode fondée sur quelques similitudes de vocabulaire, de style ou de versification.

Quels sont les arguments de M. D. ? Les seuls qui paraissent valables, sont tirés de trois passages de la « *Passion* de Valenciennes », imités les deux premiers [1] de la *Passion* de Mons, à la représentation de laquelle Molinet avait assisté en 1501, et le troisième [2] du mystère *Saint Quentin*, dont il serait l'auteur [3]. Mais ces deux arguments ne sont pas décisifs, car les auteurs et les réviseurs de mystères ne se faisaient pas faute de piller leurs devanciers ; on pourrait supposer aussi bien que le fatiste du Nord qui fut chargé de compiler la « *Passion* de Valenciennes », eut communication du mystère manuscrit de *Saint Quentin* et s'en inspira.

Les autres arguments sont de peu de poids. Par exemple, M. D. constate dans la « *Passion* de Valenciennes » des jongleries de rimes qui se retrouvent dans les poésies de Molinet, et il en conclut à l'identité d'auteur. A ce compte, il faudra attribuer à son héros le *Saint Martin* d'Andrieu de La Vigne et la plupart des mystères du XVIe siècle ; car les mêmes procédés de versification y sont employés. Voici un cas particulier où apparaît le défaut de cette argumentation : avant que j'eusse signalé les emprunts que le compilateur de la « *Passion* de Valenciennes » avait faits aux *Actes des Apôtres*, M. D. reconnaissait la marque de fabrique de Molinet dans une tirade de cette *Passion* qui est ornée des rimes *passage*, *pas sage*, *passe age*, *pas scay je*. Or cette tirade est prise aux *Actes des Apôtres*, elle figure dans les manuscrits comme dans les éditions de ce mystère, elle n'est pas de Molinet, mais de Simon Gréban ou de Du Prier.

M. D. note dans la « *Passion* de Valenciennes » des mots dont Molinet a fait usage dans ses poésies ; il cite, à la p. 200 de sa thèse, *reige*, *cromp*, *chepier* et *essuchier*. Mais Molinet fut-il seul, dans le Nord de la France, à utiliser ces mots ? En outre, certains exemples sont mal choisis : le « terme d'injure *pinart* », dont il était fait état dans l'article de 1922, n'est propre ni à Molinet, ni à la région du Nord ; le passage de la « *Passion* de Valenciennes » où il figure a été copié dans les *Actes des Apôtres* [4] ; et en 1932 M. D. s'est, avec raison, abstenu d'inscrire le mot *pinart* dans le vocabulaire de Molinet.

J'avais signalé que dans la « *Passion* de Valenciennes » le substantif *royne* était trissyllabique. M. D. se saisit du fait, car « Molinet pratique régulièrement la diérèse de *roïne* ». Examinons les *Passions* du XVIe siècle ; le mot

---

1. Dans les première et douzième Journées.
2. Dans la douzième Journée.
3. Cette opinion soutenue par Ernest Langlois, Henri Chatelain et M. Dupire, a été combattue par M. Arthur Piaget et Mlle Droz.
4. Cf. l'édition de 1541, t. I, fo 11, et le manuscrit 3360 de l'Arsenal, fo 26.

royne y est très rarement employé, mais celle qui fut jouée à Valenciennes en 1547 contient un remarquable épisode relatif à l'adultère du roi Hérode (9e Journée), et on y lit ces vers :

Dame royne d'excellence.
. . . . . .
Par ma loy, royne prisie [1].

A cause de cette diérèse M. D. revendiquera-t-il aussi la *Passion* de 1547 pour Jean Molinet ? Ne convient-il pas plutôt d'induire de ces deux vers et des dernières Journées de la « *Passion* de Valenciennes » que la diérèse de *royne* fut pratiquée dans le Nord encore après la mort de Molinet, à une époque où les réviseurs des *Actes des Apôtres* ne comptaient plus que deux syllabes dans ce mot ?

Voici un autre argument du même ordre : « Molinet écrit toujours *seur* l'adjectif *sûr* et le fait rimer avec des mots en *-eur* » ; donc, pour M. D., la « *Passion* de Valenciennes » où l'on trouve les mêmes rimes est de Molinet. Et sans doute aussi la *Passion* de 1547, car ses « originateurs » ont fait rimer *plache seure* avec *labeure* et *demeure* ; et encore bien d'autres œuvres du XVIe siècle.

Nous pensons avoir suffisamment montré les faiblesses d'une méthode d'identification fondée sur des ressemblances dans le vocabulaire, le style et la versification. Il nous faut examiner maintenant le problème des rapports de la « *Passion* de Valenciennes » avec le mystère des *Actes des Apôtres*.

M. D., qui a longuement énuméré les sources de la « *Passion* de Valenciennes [2] » a laissé à d'autres le soin « d'instituer une comparaison avec les mystères dont Molinet s'est inspiré ».

Rappelons qu'en 1929 l'étude des quadruples rimes chevauchantes [3]

---

1. J'emprunte cette citation à la thèse de Schreiner, *Weitere Studien über die erste Valenciennes Passion* (Greifswald, 1907, p. 73 et 74).

2. Ce travail avait déjà été fait pour les seize premières Journées par Kneisel, Mokross et Schaab, pour les quatre dernières par moi. En outre, j'avais fait connaître le plagiat de la *Passion* de Mons (*Revue d'histoire littéraire*, 1926, p. 449, citée à la p. 63 de mon livre sur les *Actes des Apôtres*).

3. Pour faciliter la récitation des mystères, non seulement les rimes chevauchaient sur les répliques, mais généralement elles reliaient la fin d'une scène au début de la scène suivante. Or, c'est presque toujours entre deux scènes que les remanieurs, réviseurs ou compilateurs inséraient un épisode nouveau. Ils reliaient l'interpolation à ces deux scènes par le moyen de rimes communes : ils l'encadraient de vers qui rimaient avec le dernier vers de la scène précédente et avec le premier vers de la scène suivante. Par exemple, deux scènes du mystère primitif des *Actes des Apôtres* étaient reliées l'une à l'autre par deux vers que terminaient les adjectifs *sumptueux* et *vertueux* ; l'épisode interpolé en 1538 débute par un vers dont le dernier mot est *mieulx*, et finit sur le mot *sumptueux*. C'est à ce mécanisme que j'ai donné le nom de *quadruples rimes chevauchantes* (*op. cit.*, p. 48-53, et *Romania*,

m'avait amené aux conclusions suivantes : le réviseur qui a travaillé en 1536-1538 à la première édition des *Actes* (A), s'est servi d'un manuscrit de ce mystère, peut-être de celui que possédait Marguerite de Navarre ; — le réviseur qui a procuré en 1541 la troisième édition (C), s'est servi de la 1re ou de la 2e édition des *Actes* (B), qui est absolument semblable à A ; — le compilateur de la « *Passion* de Valenciennes » (V) a pillé pour les Journées XVII-XX l'édition C. D'où ce schéma : A > B > C > V.

M. D. pense que Molinet a utilisé entre 1501 et 1507, pour composer la « *Passion* de Valenciennes », un manuscrit des *Actes*, duquel dériveraient également A, B et C. Si je comprends bien sa pensée, les dernières Journées de la « *Passion* de Valenciennes », d'une part, et les éditions des *Actes* d'autre part, seraient rattachées à ce manuscrit *x* par des filiations parallèles. Au reste, c'est la seule hypothèse que l'on pouvait m'opposer ; car il serait absurde de soutenir que les réviseurs des éditions des *Actes* ont copié une partie de l'œuvre de Simon Gréban, non pas directement, mais dans une *Passion* manuscrite du Nord (schéma : manuscrit des *Actes* > V > A > B > C).

Avant de voir si la critique des textes justifie l'opinion de M. D., il convient de faire sur le fond de la « *Passion* de Valenciennes » deux remarques, dont la première est importante. Dans ce mystère, c'est l'archange Gabriel qui assiste à la mort de la Vierge et qui vient ensuite la ressusciter pour son Assomption, tandis que Simon Gréban, conformément aux idées de son temps, faisait tenir ce rôle par Dieu le fils. Pour ces deux épisodes la « *Passion* de Valenciennes » est identique aux éditions des *Actes*. Or, il est impossible d'assigner à ce double changement une date antérieure à 1523 environ ; il n'a pu, en effet, être effectué que par un réviseur favorable aux idées luthériennes ou « évangéliques », qui a voulu restreindre les honneurs que le moyen âge accordait à la Mère du Christ. Je ne puis démontrer que ce réviseur était Jean Chaponneau, le moine à demi hérétique qui fut chargé de préparer le texte des *Actes* que l'on joua en 1536 à Bourges ; mais c'est extrêmement probable. En tout cas, ce changement a été fait fort longtemps après la mort de Molinet, donc celui-ci ne peut être l'auteur de la 20e journée.

Deuxième remarque : le compilateur de la « *Passion* de Valenciennes » a fait précéder la naissance de Marie d'un Procès de Paradis relatif à la Rédemption et qui se termine après l'ascension du Christ ; ce Procès qui, conformément à la tradition, est débattu entre Miséricorde, Vérité et Justice, est partiellement emprunté à la *Passion* d'Arras. Or, ce compilateur a laissé de côté un autre Procès de Paradis qui concernait l'Assomption de Marie et qui faisait partie des *Actes des Apôtres*. Pourquoi cette omission ? Parce qu'il a pris pour modèle l'édition A, dont le réviseur avait supprimé les Filles de

---

1930, p. 448). Il n'y a pas de plus sûr indice d'une interpolation dans un mystère.

Dieu, ces abstractions auxquelles le moyen âge avait donné l'existence. Et j'admettrais difficilement l'hypothèse que la suppression de cet épisode ait été faite avant 1507, car les Filles de Dieu et les Procès de Paradis ne commencent guère avant 1538 à disparaître des mystères [1].

Passons à la critique des textes. M. D. n'a pas discuté les affirmations contenues dans les pages 70 et 71 de mon livre. Je les reprends en y ajoutant quelques éclaircissements.

Le compilateur de la 17e Journée n'a pas copié la *Résurrection* d'Arnoul Gréban, mais l'imitation que le réviseur de la première édition des *Actes* en avait faite. Voici un exemple :

Résurrection :

Sçavoir devez qu'il a fallu
Accomplir les escrips prisez
Qui ont esté prophetizés [2].

Actes des Apôtres (1538) :

Je vous diray que reste à faire,
C'est d'accomplir les escriptures
Des propheties, choses seures.

« *Passion* de Valenciennes », fo 376 :

Je vous diray qu'y reste à faire
C'est d'acomplir les escriptures
Des propheties, choses pures.

Dira-t-on que le compilateur de la « *Passion* de Valenciennes » et le réviseur de l'édition A ont copié, chacun de son côté, un manuscrit *x* des *Actes* antérieur à 1507 ? C'est insoutenable, car V est apparenté de beaucoup plus près à C qu'à A : dans de nombreux vers le texte de C diffère de celui de A et est identique à celui de V ; de plus, l'épisode du retour du trésorier éthiopien ne se trouve que dans C et V [3], Or, l'on ne saurait prétendre que le réviseur de C a parfois recouru à l'hypothétique manuscrit *x* ou à un manuscrit d'une *Passion* du Nord plutôt qu'à la première édition des *Actes*. La « *Passion* de Valenciennes » et la 3e édition des *Actes* sont l'une avec l'autre dans des rapports d'étroite dépendance, et, comme C ne dépend pas de V, il faut bien que ce soit l'inverse.

---

1. Cf. mon livre sur les *Actes des Apôtres*, p. 172-174.
2. Edition Gaston Paris, v. 33494-96.
3. Dans son parallèle entre la « *Passion* de Valenciennes » et les *Actes des Apôtres*, M. D. renvoie, sans commentaire, tantôt à la 1re édition des *Actes*, tantôt à la 3e.

C'est ce que prouvent les passages que j'ai cités p. 70-72 ; en voici un :

Résurrection et A :

Comme le commun les assigne.
L'ung en y a qui a un signe.

C :

Ainsy que l'avons assigné.
L'ung en y a qui a un signe.

V, f° 377 :

Ainsi que les avons assigné.
L'ung en y a qui est signé.

Le changement effectué par le réviseur de C avait eu pour résultat la disparition de la rime ; le compilateur de la « *Passion* de Valenciennes » a fait de nouveau rimer les deux vers. Il est impossible de trouver pour ce passage une autre filiation que celle-ci : A > C > V.

En 1929 j'écrivais ceci : « Aucun des vers des *Actes* que A et C ont supprimés, ne se retrouve dans V... Si j'avais découvert dans V un seul vers des *Actes* qui manquât à C, ma thèse s'écroulait ». Cette phrase, que M. D. a citée est claire : il y a d'un côté le mystère des *Actes*, que conserve le manuscrit de Marguerite de Navarre et qui est l'œuvre de Simon Gréban, peut-être revue par Du Prier, — et de l'autre le texte des éditions, dans lequel les réviseurs de 1536-1541 ont introduit de copieuses interpolations et d'innombrables changements de détail. Je n'ai pas entièrement collationné les six ou sept mille vers que le compilateur de la « *Passion* de Valenciennes » a empruntés aux *Actes* ; néanmoins je crois pouvoir affirmer que V ne contient pas un seul des vers du mystère de Gréban-Du Prier que les réviseurs de 1536-1541 ont supprimés. Il appartient à M. D. de prouver le contraire.

Il a cité un passage de la 20e Journée qui, à première vue paraît lui donner raison :

V, f° 469 :

Chantant mainte hisme et maintes psalmés,
O le plus parfaicte des dames.

MARIE.

O mon chier enfant debonnaire.

A et C :

Chantant maint hymne et maint psalme.

MARIE.

O mon chier enfant debonnaire.

Mais, s'il avait consulté les manuscrits des *Actes*, il y aurait vainement cherché le vers

O le plus parfaicte des dames,

et il aurait constaté que la « *Passion* de Valenciennes » ne reproduisait nullement leur texte. Le voici :

JHESUS.

.....
Car vostre chier filz vous convye
De venir par amour plevye
Recevoir le benoit salaire
Du laict dont vous avez nourie
En vostre jeunesse flourie
Ma char precieuse et chierie
Qui fut aux humains salutaire.

MARIE.

O mon chier enfant debonnaire... [1]

Comme je l'ai dit plus haut, le réviseur de la 1re édition des *Actes* a remplacé l'intervention de Jésus par celle de Gabriel. En plaçant la tirade de Jésus dans la bouche de l'archange, il l'a conservée à peu près textuellement. Mais, comme Marie ne pouvait pas appeler celui-ci « mon cher enfant », il a transporté beaucoup plus loin la tirade de la Vierge ; il l'intercala entre deux épisodes qui étaient reliés l'un à l'autre par une rime commune :

S. JEHAN.

.....
Chantant maint hymne et maint *psalme*.

URIEL.

Qui est ceste tant belle *dame*...

La tirade d'Uriel disparut ; mais celle de saint Jean fut conservée, et son dernier vers fut privé de rime par le transfert de la tirade de Marie. Les accidents de ce genre se produisaient fréquemment quand un réviseur de mystère déplaçait, ajoutait ou supprimait un épisode [2]. Le réviseur de 1541 ne remarqua pas l'absence de rime, mais le compilateur de la « *Passion* de Valenciennes » s'en aperçut, et pour rimer avec *psalme* il fabriqua ce vers qui lui coûta peu de peine :

O le plus parfaicte des dames.

Ainsi donc, ce vers prouve précisément que son auteur s'est servi des éditions des *Actes*.

---

1. Bibliothèque Nationale, fonds français nº 1529, fº 185 ; — Arsenal, nº 3361, fº 411.
2. Dans mon livre sur les *Actes des Apôtres*, p. 50 et 51, j'en ai signalé plusieurs.

Je pensais que ce compilateur s'était contenté de lire les *Actes* dans l'édition de 1541, mais M. D. a trouvé dans V un vers qui figure seulement dans A et B. Cela prouve que, si V a pris pour texte de base l'édition C, il se reportait parfois à un exemplaire de l'une des deux premières éditions. Voici un autre exemple qui confirme cette opinion ; on lit dans les manuscrits des *Actes*, avant l'Assomption :

C'est Jhesus qui le ciel regente
Qui vient visiter ses amis ;

le reviseur de 1538, qui remplace Jésus par Gabriel, tourne ainsi le distique :

Dont ? Jesus qui le ciel regente
Envoye visiter ses amis (II, f° 42).

Le réviseur de 1541 remplace le mot trissyllabique *envoye* par *transmet* ; et l'auteur du manuscrit de Valenciennes recopie successivement leurs deux versions :

< Envoie > transmet visiter ses amis.

Il est temps de conclure. L'examen des travaux de M. D. n'a fait que fortifier en moi la conviction que le compilateur des quatre dernières Journées avait travaillé entre 1541 et 1549, probablement en 1549, et qu'il avait suivi de près l'édition C des *Actes* ; il fit ce travail pour une représentation dans une ville du Nord qui n'était pas Valenciennes [1], car, en 1547, les habitants de Valenciennes jouèrent à grands frais une *Passion* très différente de la nôtre [2]. J'ajoute qu'il a aussi utilisé l'édition A ou l'édition B. Il est radicalement impossible d'attribuer à Molinet une partie quelconque des Journées XVII-XX.

Quant aux seize premières Journées, elles se suffisent à elles-mêmes, puisqu'elles mettent en scène toute la vie du Christ, encadrée par le Procès de Paradis et précédée des épisodes de la Genèse qui se rapportent à la chute de l'homme, au péché originel. Il se peut qu'elles aient été compilées avant 1541, voire même avant 1507, puisque, selon Kneisel et Koeppen, leur « auteur » ne s'est pas servi de l'édition cyclique de 1507 (*Nativité* et *Résurrection* d'Arnold Gréban, *Passion* de Jean Michel) ; plus tard, pour satisfaire la piété mariale des habitants du Nord, on aurait ajouté la représentation des dernières années, de la mort et de l'Assomption de la Vierge. Mais c'est là

1. Du reste, ce manuscrit a appartenu au XVIe siècle à un marchand de Douai.
2. C'est à cette œuvre qu'on devrait, pour éviter les confusions, réserver le nom de *Passion* de Valenciennes.

une hypothèse ; et que ce premier compilateur ait été Molinet, c'est une autre hypothèse, qui, comme la première, aurait besoin d'être solidement étayée.

RAYMOND LEBÈGUE.

P.-S. — Voici quelques notes que je viens de prendre en examinant pour la seconde fois le manuscrit de Valenciennes.

1) Le manuscrit a appartenu au XVIe siècle à deux habitants de Douai, d'abord à un marchand de grains, et ensuite au marchand Bauduyn de Vermelles. Dans son ouvrage sommaire sur le *Théâtre de Douai*, Lhotte ne signale aucune représentation de *Passion* aux environs de 1540 ; on pourrait faire des recherches dans les Archives de cette ville ; mais, si les anciens possesseurs du manuscrit étaient douaisiens, cela ne prouve pas que notre mystère ait été représenté à Douai.

2) Le manuscrit contient très peu de ratures. L'une d'elles, au fo 445 :

Philippe amy de Dieu debonnaire
< thresor de consolation > Je t'ay ravy...

répare en partie une confusion que le compilateur avait faite entre deux passages des *Actes* (C, t. I, fos 76 ro et 77 vo).

3) Parmi les changements qu'il a apportés au texte des *Actes*, celui-ci mérite d'être cité. Dans l'œuvre de Simon Gréban le démoniacle s'écriait :

Mais regardez en vella l'une
De celles qui embla le lart [1] ;

dans la 1re édition le second vers devient, je ne sais pourquoi :

De celle qui a emblé le lard ;

le réviseur de la 3e édition n'admet ni le singulier, ni la synalèphe et il écrit :

De celles qui eurent le lard.

Le compilateur de V, qui devait avoir sous les yeux le texte de 1538, invente une quatrième rédaction :

De celle qui mengea le lart (fo 414) ;

se souvenait-il de l'épître de Marot à Lyon Jamet ou de sa ballade *contre celle qui fut s'amye*, dont le refrain reproduisait l'expression populaire *manger le*

1. Bibliothèque Nationale, fonds français No 1529, fo 88.

lart ? Le réviseur de la 1re édition des *Actes* a bien plagié l'épître *au roy pour avoir esté dérobe* !

4) J'ai cherché vainement des cas de quadruples rimes chevauchantes dans les Journées qui sont faites d'emprunts aux *Passions* d'Arras, de Gréban et de Jean Michel. Je n'en ai trouvé ni dans la rencontre de Joseph et de Jean-Baptiste (fo 113), ni dans l'épisode de l'emprisonnement d'Antipater (fo 108) qui a été inséré par le compilateur de la « *Passion* de Valenciennes » ou par un prédécesseur au milieu d'un long passage copié daus la *Passion* d'Arras [1], ni dans une dizaine d'autres épisodes qui semblent originaux.

Au fo 142, l'épisode de la guérison du lépreux n'est qu'une amplification des vers 7605-07 de la *Passion* d'Arras.

5) L'auteur ou compilateur des 3e et 4e Journées s'est plu à composer de longues tirades en décasyllabes sur une ou deux rimes (26 vers au fo 60, 58 vers au fo 61, quatre onzains au fo 69, une tirade au fo 86) ; je n'en ai pas trouvé dans la 7e Journée qui, elle aussi, semble jusqu'à présent originale.

R. L.

---

1. Le plagiat de la *Passion* d'Arras s'arrête au vers 5392 de l'édition J.-M. Richard, puis reprend, après l'interpolation de cet épisode, au vers 5395 (et non au vers 5412).

COMPTES RENDUS

Eugen Lerch, **Der Einfluss des Christentums auf den französischen Wortschatz** [*Neuphilologische Monatsschrift*, IV, 1932, p. 65-80 et 108-121].

Cet article, comme tout ce qui sort de la plume de M. Eugen Lerch, est rempli de vues fines, hardies et ingénieuses, mais qui ont toujours le point de départ dans les faits. M. Lerch pense que le vocabulaire français est tout pénétré de vocabulaire chrétien. Il rejette avec raison l'ancienne distinction, purement formelle, entre les mots populaires (« mots héréditaires », *Erbwörter*) et les mots savants : un mot comme *fonts* (dans *les fonts baptismaux*), quoique ne présentant aucune anomalie phonétique, peut être considéré comme un mot d'emprunt ; il montre rapidement les traces de cette influence chrétienne dans le vocabulaire grec, dont l'action a dû être considérable puisqu'un mot comme *chacun* est en partie grec ; deux jours de la semaine, le samedi et le dimanche, ont des noms chrétiens ; *droit* et *tort*, qui ont remplacé *ius* et *nefas*, remontent à des comparaisons bibliques. Bien entendu tous les mots qui se rapportent à l'Église, dans le sens le plus large, proviennent du vocabulaire chrétien. M. L. passe assez rapidement sur ces faits qui appelleraient de nombreuses remarques de détail : le type *izquierdo* « gauche » (p. 75) n'existe pas seulement en espagnol, mais dans les parlers gallo-romans du Sud-Ouest ; *malin* (p. 78) a pris un sens spécifiquement religieux en s'appliquant au diable ; *pasteur* a eu une valeur religieuse générale avant de désigner spécialement les ministres protestants ; sur *paroisse* < parœcia voir l'article de M. de Labriolle, *ALMA*, III, 1927, p. 196-205 ; il y a eu parfois concurrence entre une forme latine et une forme grecque : la première a triomphé dans *carême*, la seconde dans *pentecôte* (les parlers rhétiques ont pour ce mot un représentant de quinquagesima).

M. L. a hâte d'arriver à la seconde partie de son article, la plus originale, mais aussi parfois, pourrait-on penser, la plus téméraire. M. L. élargit l'influence chrétienne et surtout celle de la Vulgate jusqu'à lui attribuer une grande partie de notre vocabulaire le plus usuel. Nous sommes convaincus avec lui que des mots comme *parole*, *talent*, *mystère* (les deux homonymes), *à jeun*, *déjeuner*, *dîner*, *sermon*, doivent leur origine à la Vulgate à cause des idées proprement chrétiennes qui sont à l'origine des sens français. Si petra l'a

emporté sur lapis et saxum, c'est probablement à cause du passage fameux du Nouveau Testament ; *précieux* a d'abord eu un sens religieux qui s'explique par la Vulgate. Bon nombre de termes de la vie morale et intellectuelle sont d'origine chrétienne : *angoisse*, *confondre* et *confus*, *culture*, autant de mots du latin chrétien, de même *consommer*, qui, comme M.L. le montre, s'est rencontré avec *consumer* (le sens large du mot subsiste dans certains emplois du verbe *consommer* : *consommer un crime*, par exemple). Mais peut-être M.L. exagère-t-il l'action de la Vulgate lorsqu'il lui attribue la substitution de cooperire à tegere, d'accolligere à recipere, de colligere à carpere ou decerpere. Pour ces mots, qui n'ont point à proprement parler de valeur religieuse, ne vaut-il pas mieux conserver l'ancienne façon de considérer les choses et voir dans la Vulgate le témoin et non la cause de l'évolution du vocabulaire ? Il est de même difficile de prouver que dispendere > *despendre* « dépenser » a remplacé expendere à cause des fonctions du dispensator dans les monastères. Colaphus, bien qu'il soit dans la Vulgate, a pu être introduit dans le latin vulgaire par des affranchis de langue grecque. Quant à alapa qui se trouve aussi dans la Vulgate avec son sens propre, le développement du sens technique (français *aube*) a pu être tout à fait indépendant de ce texte. M. Lerch attribue aux moines l'origine de certains mots techniques dont la forme révèle parfois le caractère demi-savant : *rose*, *huile*, *crême*, *beurre* ; il est difficile de le démontrer, mais une attitude négative a priori serait excessive, car le mot *cidre* ne peut être que d'origine religieuse, remontant au grec des Septante sicera « boisson enivrante », qui provient lui-même de l'hébreu.

M. L. propose chemin faisant la résolution de certaines difficultés phonétiques par des étymologies populaires qui auraient affecté des mots d'origine savante passés dans l'usage commun : *peresse* serait devenu *paresse* sous l'influence de *paroir*, le paresseux étant un homme qui *paraît* travailler (cf. le sens de *feindre*, *faintise*, *feignant*) ; **tesor* < thesaurum aurait été interprété en *tres-or*. Des explications purement phonétiques restent possibles et pourront paraître préférables.

Si tous les faits que renferme cet article ne peuvent être considérés comme acquis, il convient de retenir beaucoup des suggestions de M.L. ; l'étude attentive à ce point de vue des textes latins d'une part et des textes français d'autre part ne peut qu'améliorer et préciser l'histoire du vocabulaire français.

G. GOUGENHEIM.

Le verbe français, étude morphologique, par Pierre FOUCHÉ ; Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 56 ; 1931 ; in-8 ; XVI-441 pages.

Le but du livre de M. Fouché est d'étudier « les diverses transformations subies par les formes synthétiques de la voix active, originaires ou non,

héritées du latin préroman, et par le participe passé, second élément des temps composés ». C'est dire que cet ouvrage est strictement diachronique et qu'aucune synthèse de ce que peut être la conjugaison du français moderne n'y est entreprise. L'auteur adopte comme classification celle qui est usuelle en philologie romane (classe I = -are; cl. II = -īre; cl. III a = -ēre; cl. III b = ĕre). Toutes les formes sont groupées en quatre sections, correspondant aux quatre parties du livre : 1° Formes du présent (indicatif présent, subjonctif présent, impératif, infinitif, participe présent-gérondif; pp. 3 à 232); 2° Formes du passé (indicatif imparfait, passé simple, subjonctif imparfait, participe passé; pp. 235 à 376); 3° Futur et conditionnel (pp. 379 à 403); 4° Verbes anomaux (*être*, *aller*, *pouvoir*, *avoir*; pp. 407-424). Un index (pp. 425-438) complète le volume, et un sommaire avec renvois aux pages précède chaque partie, achevant ainsi de rendre l'ensemble clair et facile à consulter.

M. Fouché a visé, ainsi qu'il nous le dit dans sa préface, à être complet autant qu'il est donné de l'être dans une matière aussi étendue. Il en résulte la nécessité de tout expliquer, et, là où l'état actuel de la science n'apporte pas de solution incontestable, de s'aventurer hardiment dans le domaine de l'hypothèse.

D'ailleurs, le souci de l'exactitude des faits allégués est une des qualités de M. Fouché. Toute forme conjecturale est soigneusement munie de l'astérisque d'usage, toute forme certaine est accompagnée d'exemples nombreux, brièvement indiqués, mais soigneusement contrôlés. Quand il a été obligé de recourir, pour une forme, à d'autres auteurs, M. F. a pris soin de vérifier leurs dires; s'il n'a pas par lui-même vu la forme indiquée, il nous le dit et en laisse la responsabilité à son auteur. Par exemple, p. 55, n. 3, la forme *devuere* < devŏrat est citée d'après M. Meyer-Lübke, mais M. F. déclare n'en avoir pas personnellement trouvé d'exemple.

Le programme de M. Fouché (Préface, p. VII) est de composer un manuel destiné à l'enseignement et d'en bannir toute considération linguistique : rôle de l'analogie et sa collision avec la phonétique, etc. Certes, il est bon de s'abstenir de discourir, et mieux vaut présenter des faits. Mais M. F. a réuni assez de matériaux, a lu assez d'auteurs traitant, d'ensemble ou fragmentairement, des questions qu'il évoque, il a suffisamment puisé lui-même aux sources des différentes périodes de la langue française pour être en mesure de donner des théories générales. On peut regretter qu'il ne l'ait pas fait. Peut-être une trop grande modestie risque-t-elle de donner au livre de M. F. l'apparence de la simple publication d'un cours, et de le réduire au rôle de manuel pratique.

Manuel d'étude important et précieux, au demeurant, et c'est par sa richesse que l'on peut dire que cet ouvrage dépasse le cadre de son programme : en effet, si l'on ne se contente pas de feuilleter *Le Verbe français* ou d'y chercher tel ou tel renseignement de détail, mais que l'on s'entoure pour une patiente lecture, des documents abondamment indiqués par l'auteur, on

est amené à lire entre les lignes de M. Fouché. La question de l'analogie, par exemple, qu'il n'a pas voulu traiter ex cathedra, reçoit à chaque page de son livre une clarté nouvelle, et c'est définitivement que l'on peut en conclure comme nous l'avons fait ailleurs (D. et Pichon, *Essai de Gr. de la l. fr.*, § 812) que partout elle a opéré des remaniements.

Occupé avant tout de son exposé didactique, M. F. ne s'attarde que rarement à discuter. Généralement il se contente, après avoir exposé la manière de voir qui a sa préférence, de signaler qu'il y a d'autres explications et d'en donner les références. C'est ainsi qu'il procède, par exemple : § 2, p. 4. L'unification des 1re et 2e pers. du pl. du présent de l'ind. s'est opérée par un déplacement d'accent, dû à un besoin d'harmonisation des terminaisons, qui a amené les formes du type véndĭmus et véndĭtis à être accentuées sur la désinence, sans qu'il soit besoin d'admettre pour cela, comme on le fait parfois, un changement de désinences -ĭmus > -ēmus, -ĭtis > -ētis. — § 2, p. 5. Sur la conservation de *faites* et *dites* à côté du passage de **traites*, **lites* à *traitez*, *lisez*. — § 4, pp. 8-9. Sur la réfection des formes de la 3e pers. du plur. de l'ind. et du subj. prés. d'après la 1re et la 2e pers. du plur. — § 19, p. 35. Sur l'allongement du radical du subj. prés. (classe I) au moyen des terminaisons *-eie*, *-oie*, *-eies*, *-oies*, phénomène dialectal destiné sans doute à éviter la confusion avec l'ind. et probablement sous l'influence de *seie*, *soie* < *siam. — § 20, p. 41. Sur les trois alternances possibles quand la voyelle radicale est un o bref latin. — § 63, p. 127. Sur les présents à radical terminés par une palato-vélaire, formes *vençons*, *vencez* et non *veinçons* ; *nais*, *naissent*, et non **nasc*, **nasquent*, comme on l'a souvent prétendu, etc.

Mais, quand il trouve la question particulièrement importante, M. F. ne néglige pas d'argumenter. Par exemple : § 25, p. 56. Sur le fait qu'il ne faut pas confondre l'obsolète *aco(u)rer* avec *écœurer*, refait à une date assez récente sur *cœur*, il adopte l'explication de M. W. v. Wartburg et signale *contra* celle de M. E. Gamillscheg. — § 80, p. 64. Il combat l'opinion de M. Ed. Bourciez d'après laquelle la conjugaison du verbe *faire* partirait d'un type *făgĕre (**fayere* > *faire*), « ce qui se serait produit en vertu d'une proportion actŭm : agĕre = factum : *x* ». — § 80, p. 166. Il combat l'opinion de M. Meyer-Lübke d'après laquelle l'impératif *fai* serait une réfection d'après la 2e pers. sg. de l'ind. prés. « On peut l'expliquer phonétiquement ». — § 115, p. 228. Il n'adopte pas la supposition de MM. P. Marchot et Ed. Bourciez d'après laquelle *cheïr*, *seïr*, *veïr* à la place de *cheeir* < *cadĕre, *seeir* < sedēre et *veeir* < vidēre proviendraient de *cadire, *sedire et *vidire, au lieu d'être refaits d'après le pf. *cheit* < cadedit. — § 147, p. 287. Il maintient contre A. Risop que les verbes qui avaient à la 3e pers. du pl. du parfait *-n(s)trent* ont adopté la terminaison *-ndrent* d'après l'analogie de *dirent*, *écrirent*, *trairent*. A. Risop considère ces formes comme phonétiquement explicables. — § 148, p. 289. A propos de la chute des formes du passé simple comme *vousmes*, *voustes*, *closmes* et le maintien exceptionnel

de *conclûmes*, *conclûtes*, la proportion *valu(s)* *valut*, *valurent*, etc. : *valus* *valu(s)mes*, *valustes*, etc. = *conclu(s)*, *conclu(s)t*, *conclurent* : *x*, *x*, *x*. a maintenu ces formes de *conclure*, mais ne les a pas, comme le croit M. E. Wahlgren, déterminées. — § 220, pp. 407-409. Il expose les trois principales explications pour *sui* : Nyrop propose dubitativement une réflexion sur le parfait fuī ; mais cette réfection serait unique en français. Clédat pose un type latin *sio > *siu > par métathèse *sui* ; mais **siu* n'est attesté nulle part et *sui* l'est trop tôt pour être une transformation. MM. Bourciez et Meyer-Lübke posent une base *sŏyo < sŏ + *ayo, ou sòy < sò + *ayo ; c'est l'explication la plus communément admise ; mais le passage de *ŏ* à *ò* est inexplicable. M. Fouché propose une autre théorie : « A une époque où l'*ŭ* de sŭ-(m) était encore [*u*], un premier croisement a eu lieu avec *ayo, et il en est résulté une forme *sŭyo. Plus tard, lors de l'ouverture de *ŭ* en *ó* dans *crŭsta > *crosta (> fr. *croûte*), etc., l'*ŭ* de sŭyo s'est maintenu avec son timbre primitif sous l'action en contact du *yod* suivant : d'où le français *sui* — *suis*. Mais le croisement de la 1re pers. sing. ind. prés. de *être* avec *ayo a pu se produire dans certains dialectes à une date où sŭ(m) était déjà devenu *só*. On a eu ainsi un nouveau type *sóyo qui a régulièrement donné *sói*, le *yod* en contact n'ayant pas fermé l'*ó* en [*u*] gallo-roman ». — § 220, p. 409. *So(m)mes* s'explique malaisément. L'analogie de *faimes*, *dimes* n'est guère vraisemblable et a été abandonnée par ses auteurs, Meyer-Lübke et Thurneysen. Ce dernier, G. Baist et L. Duvau ont proposé un double développement, selon qu'on était soit devant voyelle ou à la pause (*soms*, *sons*), soit dans une combinaison comme sumus venuti (conservation du second *u* de sumus avec le timbre de [*e*]) ; mais il y a là des difficultés phonétiques. L'hypothèse généralement admise aujourd'hui est celle d'un croisement de *soms* < sumus avec *esmes*, forme attestée, mais, à vrai dire relativement récente. L'auteur admet à l'origine une seule forme *soms* ; pour passer à *so(m)mes*, un *e* svarabhaktique se serait développé entre l'*m* et l'*s* suivi de consonne, et, des groupes du type *so(m)mes venut*, la nouvelle forme *so(m)mes* se serait propagée aux autres cas. — § 220, p. 413. Le participe-gérondif *estant* est expliqué par les uns (Körting, Thurneysen, Schwan-Behrens, Éd. Bourciez, A. Dauzat) comme continuateur de stante ou stando (de stare) ; par les autres (Chabaneau, Foerster, Meyer-Lübke) comme une réfection d'après le radical est au moyen de la terminaison *-ant*. Le participe passé *esté* (indubitablement de statu) fait pencher pour la première explication. — § 220, p. 414. Quelques-uns (Körting, Bourciez, Dauzat) dérivent *esteie* de stabam. La plupart des romanistes y voient une réfection sur *estre*, d'après le modèle *metre : meteie*. C'est pour la première hypothèse que penche l'auteur, qui écarte plusieurs des objections qu'on y oppose. — § 222, p. 424. On explique généralement le *v* de *povoir* par une influence analogique : *savoir* (Risop) ; *avoir*, *devoir* (Bourciez), *mouvoir* (Meyer-Lübke). Il pourrait se faire cependant qu'il fût de nature phonétique.

En ce qui concerne les formes appartenant au parler familier ou au parler vulgaire, les faits nous paraissent fort bien observés, un petit nombre de remarques peuvent néanmoins être faites. Par exemple, § 12, b, p. 20, les formes comme *cachte*, *furte*, *épouste*, *empacte* remontent à une époque plus ancienne que celle indiquée (XVIIIe siècle). *Culte* se trouve déjà dans un texte de 1604 donné par Godefroy. — § 214, b, p. 397, *bouillira* serait la seule forme du futur du verbe *bouillir* employée aujourd'hui : nous avons plus d'une fois entendu *boûra*, particulièrement le 18 avril 1930, dans la bouche de Mme EJ, personne appartenant à la bonne bourgeoisie, et personnellement de culture classique. — Une observation d'une partie plus générale, puisqu'elle ne vise pas uniquement M. F., peut être faite à propos de *je vas* (§ 221, p. 418) : « Actuellement *vas* s'entend encore dans la langue vulgaire ». Nous avons déjà lu cette allégation chez plusieurs auteurs. Nous nous garderons d'y contredire, car il en existe peut-être des exemples authentiques. Nos observations personnelles nous amènent cependant à penser qu'en francien, au moins, cette forme est campagnarde. Pour notre part nous n'avons jamais entendu cette forme dans la bouche d'un homme du vulgaire né à Paris et y habitant. Toutes nos observations de *vas* à la première personne du singulier portent soit sur des Francimands non franciens, soit sur des paysans de la banlieue de Paris. Les observateurs du parler vulgaire feraient bien, à notre sens, de noter les cas concrets où ils entendent les formes et de ne pas s'en tenir à l'impression, parfois trompeuse, que « cela se dit ».

Quoi qu'il en soit de ces détails, l'ouvrage de M. Fouché met au point les résultats acquis et indique la solution probable de bien des points restés jusqu'ici obscurs. Tous ceux qui s'occuperont de la morphologie historique du verbe auront intérêt à le prendre pour base d'étude.

J. DAMOURETTE.

Der Percevalroman (*Li Contes del Graal*) **von** CHRISTIAN VON TROYES, *unter Benutzung des von Gottfried Baist nachgelassenen Handschriftlichen Materials, herausgegeben von* Alfons HILKA (CHRISTIAN VON TROYES SÄMTLICHE WERKE, *herausgegeben von* Wendelin FOERSTER †, *fortgeführt und herausgegeben von* Alfons HILKA, V); Max Niemeyer Verlag, Halle (Saale), 1932 ; in-8, LIV-809 pages.

Il y avait exactement 33 ans (1899-1932) que le tome IV de cette publication avait paru, lorsqu'on nous donna le tome V (les trois premiers datent de 1884, de 1887 et de 1890). Je crois qu'il est peu d'exemples d'un si lent achèvement. Pourtant il est justifié, dit-on, par les circonstances qu'évoque le titre, reproduit ci-dessus, de ce volume plus que massif. Baist s'était chargé de l'édition de la dernière œuvre [1] de Chrétien, de celle qu'il n'a pu

1. Si c'est la dernière ? Cf. une curieuse remarque de M. Hoepffner dans ce recueil, 1932, p. 294.

achever selon le témoignage de Gerbert. Il y consacra beaucoup de temps sans la mener à fin. Un peu avant la guerre, Foerster, devant cette regrettable carence, se décida, malgré l'âge et les infirmités, à faire un dernier effort. Je reçus, en juin 1914, un mot de lui relatif à une collation, qu'il jugeait nécessaire, du manuscrit de Mons, base de l'édition Potvin [1]. Je me chargeai bien volontiers de cette collation. Puis ce fut la guerre... Foerster mourut sans avancer beaucoup (du moins je le présume) une besogne fort lourde, qui, dès l'origine, n'avait pas dû lui sourire. Il y eut une nouvelle interruption, très longue, et enfin on apprit que M. Hilka, honorablement connu pour des publications de même ordre (et dont l'*Erstlingsarbeit*, si je ne m'abuse, fut une dissertation sur le style de Chrétien, travail ingénieux et minutieux remontant à 1903) allait nous donner ce tome complémentaire d'une œuvre qu'il eût été naturel et désirable qu'un Français entreprît le premier.

Avant même de couper les pages du volume, je me suis posé cette question : comment va procéder M. Hilka ? Lui, qui forcément n'ignore rien des critiques formulées contre la méthode de son éminent devancier, ne va-t-il pas renoncer à un certain nombre de « dadas », qui, sans les déparer proprement, rendent parfois déplaisante (ou agaçante si l'on veut) la lecture des quatre premiers tomes de ce grand ouvrage. Je pense, tout d'abord, à ces préfaces polémiquantes où se complaisait Foerster, au ton dogmatique, autoritaire, même brutal, dont il usait à l'égard de ses contradicteurs, de tous ceux qui ne faisaient pas dans la tradition littéraire une part, aussi large qu'il l'entendait, à son cher auteur. Je pense aussi à cette uniformisation arbitraire de la langue de cet auteur, à qui il a infligé une orthographe que je qualifierai d'académique, anticipant de cinq siècles sur Richelieu. Enfin, après les célèbres articles de M. Bédier, comment ne pas penser à ce jeu un peu puéril que constitue chez lui (et chez bien d'autres) le soi-disant classement des manuscrits, lequel, de façon inévitable, nous offre deux familles entre lesquelles l'éditeur hésite à se prononcer nettement [2] ?

Eh bien, non, M. Hilka n'a pas osé ou n'a pas voulu être novateur, et, tout pesé, je trouve ses scrupules respectables. Il y aurait eu de l'irrévérence, de sa part, à ne plus imprimer *androit*, *anfer*, etc., comme *anciien*, *andui*, etc. Tant pis pour nos habitudes d'esprit ! Tant pis surtout pour Chrétien ! Il n'a pas, non plus, renoncé à un essai de classement des seize manuscrits du *Graal*, et on verra tantôt que malgré les réserves dont il entoure cet essai, il n'y a pas lieu de s'en féliciter. Quant au premier point, à ces pages de cri-

1. Celui que Potvin a publié dans son intégralité (45.379 vers), le seul que nous possédions encore pour la partie subséquente au vers 9234 (10.601 de Potvin).

2. Je me permets de renvoyer à mes propres observations dans mes *Études de dialectologie wallonne* (1932), p. 13 et sq.

tique littéraire, que Foerster nous infligeait (c'est le mot) et multipliait dans les éditions successives de son auteur, c'est bien simple, M. Hilka s'en est dispensé et il n'a pas pris la peine de dire pourquoi. Ce n'est pas un reproche sous ma plume, qu'il daigne le croire. On n'a que trop, et trop longuement, disserté sur la place qui revient à Chrétien dans le roman français. Peut-être aurait-il pourtant valu la peine de mieux définir qu'on ne l'a fait jusqu'ici la nature de son art et aussi de mieux mesurer la portée de son influence. Les pages XI-XLV ne nous apprennent que peu de chose à ce dernier égard ; elles se bornent à quelques constatations sèches, en forme de nomenclature ; bref elles sont plutôt bibliographiques que critiques. De même ce qui est dit des traductions de l'œuvre laisse une impression d'inachevé, et notamment sur les rapports de Chrétien et de Wolfram, M. Hilka ne possède, visiblement, qu'une information insuffisante [1], la majorité des critiques allemands restant fidèle à la thèse d'une double source du second poète, et le désaccord ne commençant sérieusement que lorsqu'il s'agit de déterminer ce que l'auteur de *Parzival* doit à chacune d'elles. Seuls, les rapprochements avec les fragments néerlandais m'ont paru ajouter quelque chose à nos connaissances. C'est peu, en vérité. En revanche, dans les 156 pages de notes on trouvera de précieux éléments de comparaison avec les versions étrangères, les suites du roman, etc., et une riche bibliographie. Mais tout cela reste fragmentaire et aurait pu être synthétisé.

J'ai promis de revenir sur la classification des manuscrits. Elle est d'importance, ou du moins elle le serait si elle devait aboutir à des résultats précis. Même en faisant totale abstraction de mon scepticisme à cet égard, je ne puis m'empêcher de noter que le nombre et la diversité des copies de l'œuvre rendaient particulièrement délicate une telle entreprise. M. Hilka le confesse. Avec une loyauté, à laquelle il faut rendre hommage, il écrit : « En « ce qui concerne le rapport des manuscrits de cette œuvre de Chrétien, « je n'ai pas réussi, malgré les années que j'y ai consacrées, à formuler un « jugement définitif » (IX). Néanmoins il déclare qu'il n'a pas cru devoir se soustraire totalement (*ganz*) à une tâche ingrate, dont il mesure les périls. Il reproduit alors une assez longue note qu'il a trouvée dans les papiers de Baist et qui, si j'ai bien compris, constitue la meilleure justification de ce qu'il y a de contradictoire dans sa façon de procéder. Cette note m'a laissé rêveur. On y lit que Chrétien avait préparé une seconde édition de son poème (*der Dichter hat eine zweite Ausgabe veranstaltet*, p. X) et qu'un hasard a voulu que certains copistes eussent sous les yeux les deux éditions et en fissent un usage assez libre. L'archétype serait déjà le résultat d'une colla-

1. Voyez ce que j'en dis dans mes dernières lectures de l'Académie Royale de Belgique, dont le recueil a paru chez E. Droz. M. Hilka, lorsqu'il écrit le nom de « Kyot », affirme un dédain ironique. Mais un point d'exclamation n'est pas un argument bien décisif.

tion de l'espèce. Un même copiste aurait travaillé d'après plusieurs manuscrits du même texte, etc., etc. On lit avec stupeur toutes ces assertions. Sur quoi reposent-elles ? Comment démontrer qu'il y a eu deux « éditions » d'un poème inachevé et qui, selon toute vraisemblance, n'a été révélé, comme tant d'autres écrits de date moins ancienne et moins incertaine, qu'après la mort de l'auteur et qu'après avoir passé par plusieurs mains ? Qui autorise un homme du XXe siècle, si érudit qu'il soit, à soutenir que de deux variantes également satisfaisantes (le cas est fréquent) l'une serait le premier jet de la pensée de l'écrivain, l'autre, le produit d'un remaniement précédant la terminaison de l'œuvre, alors que cet écrivain a vécu il y a plus de sept cents ans et que nous n'avons pas une ligne écrite de sa main, pas un renseignement sur ses habitudes de travail, sur la transmission de ses œuvres, pas un manuscrit contemporain du temps où il a vécu : M. Hilka aurait été bien inspiré de garder pour lui ces divagations de son devancier, ou bien, s'il les produisait, de leur conférer un semblant d'autorité par une démonstration détaillée.

Lui-même nous dit que l'examen des manuscrits l'a conduit à reconnaître l'existence de trois groupes « *im Hinblick auf die Gralforsetzungen* ». Attendons la publication des suites de Chrétien pour contrôler cette remarque, dont on devine l'importance. Les huit pages qui suivent, dans le volume, sont destinées à nous expliquer sommairement sur quoi repose cette classification, qui aboutit, à la neuvième page, à un tableau généalogique.

On comprendra que je ne puisse, en un compte rendu même critique, reproduire et discuter les données sur lesquelles repose ce tableau. Il faudrait tout un mémoire pour que cette discussion fût intelligible au lecteur et qu'il eût sous les yeux les éléments sans lesquels il ne pourrait se faire une conviction. La division qu'établit M. H. en « six centres de transmission : α, β, γ, δ, ε, ζ » n'exclut pas la reconnaissance de perpétuels passages et mélanges (*Uebergaenge und Mischungen*) entre les divers types, ou, si vous préférez, sous-groupes. Cela admis, on se demande à quoi sert la subdivision. Et aussi en quoi consistent exactement ces *Uebergaenge* et *Mischungen*. Bien plus : quelques lignes plus bas, l'éditeur confesse que ce serait s'abuser que d'attribuer à ce classement en six une valeur absolue : « il ne peut être question que rarement ici d'une constance mathématique : souvent les relations observées entre textes sont troublées par l'introduction de formes mixtes (*Mischformen*). » Ce qu'il ne dit pas, et pour cause, c'est que tout cet édifice, péniblement construit, repose sur des données extrêmement fragiles et toutes subjectives. Sans doute, il déclare qu'on n'a qu'à se reporter à la *varia lectio* pour contrôler ses dires (on verra tantôt ce qu'il faut penser de cette garantie). Mais il néglige de nous dire comment il peut expliquer de façon satisfaisante ces « mischungen », sans lesquelles ses subdivisions auraient, au moins, un semblant d'intérêt. Leur nombre et leur importance sont telles qu'il ne nous offre guère qu'un relevé des plus saillantes et une brève nomenclature

des entrecroisements de leçons dont fourmillent les copies du *Gral*. Les sondages que j'ai faits (et, découragé, je n'ai pas poussé bien loin un contrôle décevant) m'ont prouvé à quel point était arbitraire la méthode de M. Hilka.

Soit ce premier échantillon de cette méthode : la position de A (Paris, 794) par rapport à d'autres copies. Le cas est particulièrement intéressant, puisque M. H. a pris A (si peu !) comme manuscrit de base. Il le compare donc à L (Londres), puis à L et R (Paris, 1450), puis à R en raison des traits communs qui rapprochent ces trois textes, constituant le sous-groupe β dans son classement. Le plus rapide examen nous montre que des 22 passages allégués d'abord (A + L), il en est 9 où L et A donnent une leçon plus satisfaisante que celle adoptée par l'éditeur [1], et qui peut donc remonter à l'original à travers des copies perdues [2] ; des 13 autres, une comparaison objective nous montre qu'il s'agit d'une rencontre si banale (*lo* = *le*; *baille* = *bailla*) ou d'une association verbale commune si insignifiante (*voit* [3] = *sant* (*sa face moilliie*), 1973 ; cmp. 3884-85, 5770, 6125, 7727) qu'elle peut s'être produite de façon indépendante, si même on écarte l'hypothèse, toujours inquiétante, d'une revision *a-posteriori*, hypothèse qui pour A, œuvre d'un professionnel qui se nomme et est bien connu, acquiert toutefois une certaine vraisemblance.

La même observation peut, en général, s'appliquer aux autres passages assemblés par M. H. Ainsi va-t-il de ALR rapprochés, en effet, par un certain nombre de leçons communes, qui les isolent dans la *Varia lectio*. Ou bien il s'agit de variantes insignifiantes [4], et qu'une audition imparfaite a pu

---

1. Ce sont les vers 2460, 3890, 4467, 4526, 4807, 5013-14, 5535-36, 5652, 8406. Chaque fois la leçon de A L est supérieure à celle adoptée. Vers 2460 la répétition de *li autre* est absurde ; cf. 2462 ; 2461, je lirais : *Cil dedanz ont la porte overte* ; le *cil* de 2466 s'oppose à *li autre* 2470 de la même façon. Symétrie et clarté sont ainsi réunies. — Vers 3890 la répétition de *aïrer* n'a rien de choquant, et *jurai mout* est du bien mauvais français. — Le *premieremant* 4467 est bizarre, car il n'y a pas de « secondement ». *Par verté* est familier à Chrétien : *Erec* 438 (3 mss ont *por*) ; *Cligès* 1757 (2 mss ; les autres : *por*) — 4807 *por lui* vaut mieux que *apres lui*, amphibologique — 5013 *detienent et delaient* constituent une tautologie assez disgracieuse. La leçon de AL est meilleure — 5535-6 l'adage est pédant et coupe le discours — *En quelque leu que je serai* 5652 est bien plus expressif que la leçon adoptée — 8406 *randons de sanc* me paraît remonter à l'original. C'est un tour que Chrétien a trouvé chez les épiques. Godefroy en a des exemples d'*Ogier*, d'*Alixandre*, etc. Lui-même l'emploie au v. 6556 *Li coroit a randon li sans*. Plusieurs copistes n'ont plus compris et ont modifié le passage.

2. Même remarque pour les 2 passages omis ailleurs (343-60 et 2201-14), qui remontent certainement à l'original, et pour les 2 vers omis ici (5225-6) qui ne sont qu'une répétition banale de l'idée exprimée par les vers suivants.

3. M. Hilka ne dit pas que c'est dans M qu'il a pris ce *sant*. C'est un des nombreux cas où nous devons le croire sur parole.

4. Voyez les vers 3170, 3248, 4111, 4449, 5308, 5719, 8003.

faire coïncider (*essaiiez* × *traiiez*; *criem* × *crient*; *les gotes* × *la gote*, etc.) ou bien il y a lieu de se demander si nous n'avons pas de part et d'autre, et par des voies que nous ignorons, la bonne tradition textuelle. C'est le cas au vers 5503, qui m'a paru significatif. Il est ainsi libellé dans A :

(Et virent assanbler les rotes)
Des chevaliers preuz et hardiz.

Pourquoi M. H. substitue *forz* à *preuz*, je me le suis demandé. Sa *Varia Lectio*, comme le plus souvent, nous laisse dans l'embarras. Un ms. a *fiers et h.* Mais qu'on se reporte donc aux autres œuvres de Chrétien et on le retrouvera assujetti une fois de plus à des habitudes de langage, ménager de sa forme verbale : *preuz et hardiz* est dans *Erec*, 673, *Lancelot* 5741 ; ici même, 4826; triple argument pour le maintenir dans le texte. Et ce n'est pas le seul cas. Aux vers 4627 (*oroilles* s'indique plutôt que *levres*), 7192 (*roncin* est plus caractéristique; comp. 6987 et sq.) l'accord de LA et R n'a d'autre signification que de les rapprocher d'un original probable [1]. Il ne reste qu'une difficulté, et ce sont les lacunes ou les additions, communes à plusieurs manuscrits d'un groupe dont A fait partie. Toutefois je crois qu'il y a lieu de faire une distinction très nette entre les deux éventualités. Autant la thèse de deux « éditions » dues à l'auteur (voir *supra*) me paraît insoutenable, autant il est naturel, et même obligé, qu'un scribe, pour suppléer à des lacunes ou dissiper des obscurités de son texte, ait cherché à se procurer une seconde, voire une troisième copie de l'œuvre qu'il devait livrer à un prince (ou à un autre personnage de marque) dans le meilleur état possible. Les « *Zusätze* » que mentionne M. H. s'expliquent donc le plus naturellement du monde et ne prouvent quoi que ce soit. C'est chez Guyot, le scribe du 794, un simple scrupule professionnel qui l'a mû. Il résulte de cette observation qu'on ne peut rien conclure des additions qu'il a cru devoir faire [2]. En revanche, les mêmes suppressions dans deux manuscrits semblent provenir d'un accord antérieur, quoique l'hypothèse formulée plus haut ne soit pas non plus interdite en l'espèce [3]. En confrontant L (qui est de la fin du

1. Même remarque pour A et R, isolés des autres copies. Sur sept passages allégués, je note 3 leçons meilleures que celles de l'éditeur (3211, 3242, 4374); 5124 *cropieres* n'a plus été compris et a pu être remplacé de façon indépendante par un mot banal faisant rime : *baniere*; 5666 je lirais *que il avoit* (5665 corr. *qui un de ses chevaus tenoit*; 5667 *et une l. r. et f.*)

2. Comment s'étonner de ces accroissements, lorsqu'on les voit progressivement réalisés (de l'accord des critiques du Nouveau Testament) dans les Évangiles synoptiques, jusqu'au moment où l'autorité de l'Église en fixa le texte, et même à une date postérieure ! Cf. Guignebert, *Jésus* (1933), p. 32.

3. Parfois il est malaisé de décider s'il y a eu suppression chez certains ou addition factice chez d'autres, qui ont consulté la même copie, sans toujours la suivre. Voyez les vers 131-32 omis par A B C H T V et qui m'ont laissé hésitant malgré le *veüz* (132) et *vit* (133).

XIIIe siècle et nous montre déjà une déclinaison chancelante) avec A et R qui sont plus anciens, mais nous offrent des ensembles de textes peu différents l'un de l'autre, on se rend aisément compte de la préoccupation à laquelle a pu obéir le scribe du premier de ces trois manuscrits. Il faudrait une étude détaillée et toute particulière de A, L et R pour décider s'il en a été ainsi ; on ne m'en voudra pas de ne pas l'entreprendre ici [1].

Des considérations qui précèdent, et aussi d'un examen attentif du texte de A, il me paraît résulter que la préférence accordée à ce manuscrit ne se justifie pas [2]. Une seule raison me semble avoir déterminé l'éditeur, et elle est, en somme, respectable. A avait été choisi par ses devanciers. Baist en avait donné une édition diplomatique (fourmillant de fautes, du reste), et il semble que Foerster ait suivi Baist, étant décidé à traiter A avec la même désinvolture que les manuscrits de base de ses propres éditions. Le lecteur peut constater à chaque page qu'ici on a agi peu différemment [3] ; mais le pis est que dans la majorité des cas, M. Hilka n'indique pas où il a pris la bonne leçon [4], ou l'indique de façon insuffisante.

On comprendra que dans un compte rendu, qui déjà s'allonge fort, je ne puisse donner une idée complète de la façon dont a procédé l'éditeur et discuter, vers par vers (il y en 9234) le bien-fondé d'une discrimination trop

---

1. La comparaison des leçons rejetées au bas des pages (et en bien petit nombre) nous ménage d'autres surprises. Dans les 1000 premiers vers, je note au moins cinq cas d'accords particuliers de A avec T (Paris 12576), dont trois portent sur des fautes communes : (127, 445 (f. c.), 487, 871 (f. c.), 911 (f. c.).

2. En comparant les 1000 premiers vers de A à ma copie de M(ontpellier) je note que la leçon de ce dernier (seul ou accompagné) a été adoptée, dans une trentaine de cas, non signalés par M. H. (le nombre réel est supérieur) : 41, 49-50, 67, 104, 127, 137, 189, 200 (corr. inutile), 270, 304, 327, 337, 383, 444-5, 479, 551, 618, 659, 662, 749, 768, 801, 840, 847, 897, 922 (tout le vers emprunté), 930, 941, 981. A cette cadence, il eût été plus simple, et plus logique, de prendre M comme base.

3. Voici comment M. H. essaie de justifier sa méthode (p. XXII) : « J'ai souvent remanié (*arbeitete*) le texte d'après des points de vue propres, en imprimant à part les leçons différentes de celles de Baist. J'ai voulu d'abord, en prenant A comme base (on connaît assez la manière du talentueux [*talentvoll*] copiste Guiot et ses changements arbitraires) mettre sous les yeux l'ensemble de la tradition manuscrite et réserver pour plus tard le texte traité critiquement... ». Je me demande avec effroi ce que sera « den gereinigten kritischen Text ». Une belle œuvre de M. Hilka peut-être, de Chrétien, assurément non, si l'éditeur procède avec le même sans-gêne ou l'intensifie encore.

4. Mais est-ce la bonne leçon? Le plus souvent, lorsqu'on se reporte aux Notes, on ne trouve nulle justification du changement opéré. On a vu précédemment (p. 457, n. 1) combien de passages avaient été inutilemen modifiés. Je les rappelle ici (et en ajoute bien d'autres!) : 175, 200, 844-5, 5535 ; 1973, 2460, 3211, 3242, 3384, 3890, 4374, 4467, 4627, 4807, 5013-4, 5503, 5652, 7192, 7727, 8406.

souvent arbitraire, comme il est inévitable lorsqu'on ne se borne pas à reproduire une seule copie, quitte à indiquer en note les leçons des autres qu'on juge meilleures, sinon plus proches d'un original hypothétique. Après avoir tourné et retourné la difficulté, je me suis résolu à prendre au hasard 500 vers du manuscrit A (3000-3500), dont le contrôle est facile, puisqu'il a été imprimé. Je voudrais que mes lecteurs puissent, comme moi, juger la méthode de M. Hilka. Cette méthode est déroutante au possible.

Je commence par les endroits où, de toute évidence, A est défectueux : 3036; 3047 (*chevalier* est absurde ; il ignore la qualité de son futur hôte) ; 3070 (*quatre*, non *troi* ; comp. 3073); 3093 (*feu grant* ne va pas) ; 3116 (*ja de moi* est une bonne correction, suggérée par M, etc.): 3134 (*randue*. Ici il fallait corr. *tendue*. On ne rend pas ce qu'on n'a pas reçu. Cf. la *Var. Lect.*) ; 3180 (*un bacheler* ne s'accorde pas avec *antor* qui suit) ; 3195 (*De ces* est incorrect ; la plupart des mss ne sont ici d'aucun secours) ; 3240 (bonne correction d'après H. dont je rapproche M, non mentionné une fois de plus : *...que passe la lance*); 3268 (c'est *M*, sauf *a* remplacé par *ot*) ; 3316 (*mes* pour *mangier*) ; 3346 (*as acors* [sic] ; mais je lirais *coins* avec M [omis] et S) ; 3369 (*armez*) ; 3381 (*voit*) ; 3424 (*tor* pour *trace*) ; 3441-3 (je lirais : *assez m. espl. eüst — La morz, qui si m. d. — S'il* [ou *Qu'il*] *f. v. et je f. m.*) ; 3464 (7 syllabes) ; 3488 (erreur évidente de A).

Je serais moins enclin à corriger comme l'a fait M. H. : 3023 (sens satisfaisant), 3026 (idem) ; 3038 (je préfère *si esgarda tot entor lui* avec T) ; 3117-18 (sens satisfaisant) ; 3132-33 (idem) ; 3140 (*pecoier* peut avoir la valeur d'un réfléchi ; cf. *Yvain* 402, 5583, ici-même 7351) ; 3270, sq. (tout le passage appelle revision : 3270 lisez *an durent* ; 3271-2 *D'ebenus* ; *D'un fust à quoi* n'a pas de sens ; A est infiniment plus clair ; il n'y a pas ombre de dialogue) ; 3294 (*se dotoit* peut rester ; sinon *taisoit* que possèdent trois mss) ; 3310 (A vaut mieux ; comp. 6200) ; 3345 (*s'an issent* doit subsister ; comp. *Erec*, 3795 ; *Cligès* 1689 et ici-même, 4951) ; 3360-61 (A est satisfaisant ; au second vers, une virgule finale et le point après *grever*) ; 3405 (*levoient* A est syntaxiquement meilleur) ; 3432 (A est à conserver ; *d. et d.* est bien dans la manière de Chrétien, qui adore ces tautologies. Cf. *desdegne* et *desplot* 476-7 ; *desvolepent* et *deslie* 811 ; *debat* et *detuert* 914; *despent* et *done* 934 ; *desrompent* et *descirent* 2326, dans [le seul *Guillaume d'A.*) ; 3473 (M. H. a substitué un vers boiteux).

Enfin j'ai rangé dans une troisième catégorie [1] les autres changements que M. H. s'est cru en droit de faire sans nous donner, le plus souvent, ses raisons. Et qu'il me permette, à ce sujet, une remarque. J'ai été surpris et déçu en constatant que, sur les 150 pages de ses « Corrections et notes », il y en

1. Une quatrième pourrait être constituée par le relevé des lacunes qu'on constate dans A. Dans les 500 vers examinés je note 3061-4, 3103-4, 3437-38 qu'il a fallu suppléer.

eut, en somme, bien peu consacrées à la discussion du texte même. En revanche, les versions allemandes, scandinaves, et surtout le médiocre *Peredur* y tiennent une place qu'il me permettra d'estimer disproportionnée. Les passages que je vais énumérer m'ont tous laissé perplexe; le plus souvent la leçon de A m'a paru fort acceptable : 3001 (vers irréprochable); 3018 (*Ne n'i a...* continue la pensée du vers 3015 : il n'y a ni gué, ni pont, ni nef...); 3076 *Et* pour *Si* (plusieurs fois M. H. alourdit la phrase en rétablissant, ou introduisant, cet *Et* initial); 3117 (*si seez ci* au lieu de *si vos seez* n'est pas heureux); 3125 (*Trop* est superflu); 3147-8 (le présent est plus indiqué que le passé verbal; *mains pesant* appliqué à une épée se justifie mal); 3161 (*grant* n'ajoute rien à la pensée); 3188 (*l'an puet greignor faire* ne vaut pas la leçon de A); 3204 (*de d.* pouvait être conservé); 3212 (*n'an d. mie* est excellent); 3226 (*an* = le Gral); 3272 (je renvoie aux observations précédentes); 3281 (*de cerf en greisse* = cuit dans sa graisse); 3310 (*est* peut être maintenu; comp. *supra* ma remarque); 3359-60 (déjà signalé; je ne crois pas à l'inversion et rattacherais 3361 aux deux vers précédents); 3405 (voyez *supra*); 3432 (*idem*). En somme, cela fait un total respectable de cas où l'on peut différer d'avis avec l'éditeur sur sa manière de traiter le texte.

Il resterait à envisager un point, et il est d'importance. C'est celui de savoir si la tradition qui veut que Chrétien n'ait écrit que les 9234 vers réimprimés ici est fondée. Elle se pose, au début, pour la partie du prologue commune à Mons et à Londres (M et L), à la fin pour les suites immédiates du texte, coupé, comme l'on sait, sans crier gare au milieu d'une phrase. Mais comme j'ai ici à défendre mon point de vue contre deux contradicteurs au moins, MM. Hilka et Lot, on m'excusera de réserver cette discussion, qui peut être longue, pour un autre article [1].

M. WILMOTTE.

JOUHAM DE LA CHAPELE DE BLOIS, **Le conte dou barril**, edited by Robert Chapman BATES, New Haven, University Press, 1932; in-8, CXXVI-113 pages (Yale Romanic Study, IV) [2].

On connaît le sujet émouvant du conte du baril : un mauvais chevalier accepte d'un ermite comme pénitence la tâche de remplir d'eau un petit baril en le plongeant dans le ruisseau voisin; mais le baril se refuse à recevoir la moindre goutte d'eau; le chevalier erre vainement de cours d'eau en cours d'eau; quand au bout d'un an il revient, épuisé, à la demeure de l'ermite,

1. Je note seulement le désaccord de mes deux adversaires sur un point que je juge essentiel. M. H. admet que Wolfram a dû connaître un texte du *Gral* qui allait au delà du vers 9234 (p. XLVIII), ce que M. Lot contestait bien à tort (*Romania*, 1931, 128, sq.). Or c'était un de mes plus solides arguments.

2. Sur ce texte voir l'article de Miss L. W. Stone, ci-dessus, p. 24-40.

une larme de repentir suffit à remplir le baril. Dans la version que publie M. R.C. Bates, et qui est sans doute la plus ancienne, le conte est accompagné de deux dissertations théologiques placées dans la bouche de l'ermite, dont l'une, fort longue, sur les vertus représentées allégoriquement par les armes du chevalier. L'auteur de cette version se nomme lui-même au début de son œuvre « Jouham de Blois » et à la fin « Jouham de la Chapele » ; la coexistence de deux « surnoms » n'a rien de surprenant au moyen âge. M.B. voit en lui avec beaucoup de vraisemblance un moine cistercien ; la longueur des parties théologiques, qui est une infériorité au point de vue artistique, s'explique par le but d'édification que s'est proposé l'auteur ; une autre version du conte, publiée par M. Schultz-Gora, fait mourir le chevalier aussitôt après que, la pénitence une fois accomplie, son âme est sauvée. Le texte de Jouham de la Chapele nous a été conservé par deux mss., l'un à Paris (*P*), l'autre à Cheltenham (*C*) ; Paul Meyer avait préféré le ms. *C*, plus ancien et plus correct de forme, mais M.B. a discerné dans ce ms. des traces de remaniements littéraires (en particulier élimination de mots dialectaux) et surtout politiques (introduction d'un éloge des Anglais) et il a choisi comme base de son édition le ms. de Paris. La ponctuation de M.B. est défectueuse en un endroit : le vers 283, *Si povez dire vos pechiez* doit être placé dans la bouche de l'ermite ; la réponse du chevalier commence avec le vers 248 : *je n'en sui mie encouragez*.

Le texte est précédé d'une très longue introduction qui eût gagné à être allégée, surtout dans l'exposé des sons et des formes. A quoi bon faire remarquer par exemple que « l'infinitif dérivé de *amare* est *amer* » et que l' « on trouve la forme *proié* au lieu de *prié* » (p. XLVIII) ? La terminologie grammaticale n'est pas toujours maniée avec sûreté : p. CI, M.B. parle de « l'attribut de *estre* ». Au v. 646, *Li riches hons le barril voit qui est si plainz com il devoit, devoir* n'est pas impersonnel comme M B. le prétend p. CIV : *il* représente *le barril*. Le texte est suivi de notes et d'un glossaire qui appellent quelques observations : M. B. se donne beaucoup de peine dans la note au v. 766 pour interpréter *ces amis* dans *en paradis, la ou Diex est, et ces amis*, comme un singulier : « tout homme qui aime Dieu », mais rien n'empêche d'y voir un pluriel : quand un second sujet est surajouté après le verbe l'ancien français le met au cas complément, *et* étant senti comme une préposition. Dans la note au vers 476 (p. 48) la citation d'un passage de l'Évangile de Nicodème : « Satan est « principes Tartari » est inexacte : le texte de Thilo, p. 707, porte *princeps Tartari*. Quand au vers 93 le chevalier désigne les moines par *cil tondu*, l'appellation est suffisamment injurieuse par elle-même sans qu'il faille penser, comme le fait M.B. (p. 44), à la tonsure « des champions, des athlètes de louage et des fous ». Le glossaire de M.B. est très détaillé (il serait complet si toutes les références des petits mots : *je, il*, etc., y figuraient) ; la disposition des formes verbales laisse à désirer : toutes les formes sont rangées à la suite de l'infinitif (ou, à défaut, d'une

forme voisine); cela peut se défendre à condition qu'elles soient signalées à leur place alphabétique, M.B. ne l'a pas fait suffisamment ; on ne trouve point par exemple à sa place *les*, 1re personne du singulier de *lessier* (v. 471). Les traductions des mots au glossaire ne rendent pas toujours avec exactitude le sens qu'ils ont dans le texte : *primes* du vers 384 est traduit par « voisin », « prochain » conviendrait mieux ; *riche* du vers 439, etc., exprime plutôt une idée de puissance qu'une idée de richesse ; *demeschier* (v. 780) ne signifie pas du tout « conquérir, mâcher », mais bien « mortifier ». Il faut sans doute voir une inadvertance quand M.B. (p. XLVI et au glossaire) donne *annorez* du v. 361 comme une variante d'*adorez*.

G. GOUGENHEIM.

JEAN LEMAIRE DE BELGES, **La Plainte du Désiré**, publiée par D. YABSLEY; Paris, E. Droz, 1932; in-8, 110 pages.

En 1893, Ph.-A. Becker remarquait que l'édition des œuvres de Jean Lemaire publiée en 4 volumes par J. Stecher, de 1882 à 1891, ne pouvait passer ni pour critique, ni pour définitive. Elle reproduit le texte de 1549 et ne signale pas des variantes importantes [1]. Il est fort souhaitable qu'on édite un jour convenablement les œuvres complètes de ce précurseur de la Renaissance. En attendant, toute édition partielle est la bienvenue, et il nous faut savoir gré à Mlle D. Yabsley d'avoir choisi la *Plainte du Désiré* comme sujet d'une thèse présentée à l'Université de Londres. Son travail fort méritoire comprend une assez longue introduction, le texte, suivi d'une liste de variantes, une table des noms propres et un court glossaire. L'Introduction elle-même contient quelques pages sur la vie de Jean Lemaire et sur le comte de Ligny, une étude sommaire de la Complainte dans la poésie française, quelques observations assez fines sur les modèles imités par Jean Lemaire et sur l'influence qu'eurent sur lui les peintres et les musiciens, enfin de courts chapitres sur la versification, la langue et le texte de *la Plainte du Désiré*.

Mlle Y. expose, p. 9, que Jean Lemaire de Belges naquit près de Bavai, mais elle ajoute que son biographe le plus récent, M. Paul Spaak, considère que *de Belges* signifie simplement *de Belgique* [2]. Jean I emaire est né effectivement à Bavai : les arguments que développe M. Spaak n'ont aucune valeur. Selon Mlle Y., p. 9, Jean Lemaire reçut sa première éducation de son parent Jean Molinet. Le fait est exact, mais nous pensons avoir établi que Jean Molinet avait été le parrain de Jean Lemaire, voir notre *Jean Molinet*, p. 2. Mlle Y. admet, p. 14, que Marguerite d'Autriche nomma Jean Lemaire son indiciaire en juin 1504. Nous croyons qu'il y a là une erreur qu'il faut

1. Jean Lemaire, *Der erste humanistische Dichter Frankreichs*, Strasbourg, 1893, p. 382.
2. P. Spaak, *Jean Lemaire de Belges*, Paris, 1926, p. 9.

imputer à Francisque Thibaut. Celui-ci écrit, en effet, dans son ouvrage sur *Jean Lemaire et Marguerite d'Autriche*, Paris, 1888, p. 139 :

« Privé de ce puissant protecteur [Louis de Luxembourg], Lemaire passa au service de Marguerite d'Autriche dont il devint l'indiciaire. C'est en cette qualité qu'il fit, avec la princesse, un voyage en Piémont, attesté par la pièce suivante, conservée aux archives de Turin : *Je, Jehan Lemaire, confesse avoir reçu de Loys Vionnet, trésorier de Madame, la somme de dix escus d'or a la coronne, chascun escu de quarante deux sols, monaye de Piémont, pour ung don que ma dicte dame m'a faict, de quoy je la quicte. Faict à Thurins, le XIIe de juing, l'an mil cinq cent et quatre. Lemaire.* »

Or cette quittance ne mentionne nullement, comme il est d'usage, que Jean Lemaire était l'indiciaire de Marguerite. Il était sans doute attaché à l'hôtel de la princesse, mais sans plus. En fait, il ne devint chroniqueur officiel que trois ans plus tard, en août 1507, comme il appert du document suivant : *A Jehan Lemaire, lequel l'empereur et Monseigneur l'archiduc par leurs lettres patentes donnees en leur ville de Malines le XXVIe jour d'aoust XVe sept ont retenu leur indiciaire et historiographe ou lieu de feu maistre Jehan Molinet, tant qu'il leur plaira et par maniere de provision, pour en joyr aux gaiges ou pencion accoustumez et aux aultres drois y appartenans, lequel a fait le serment pertinent es mains de Madame* [*Marguerite d'Autriche*]. *qui ad ce l'a receu le XIIe jour de septembre ensuivant...* (Archives du Nord, B 8.079, fol. 45 recto).

Nous proposons, d'autre part, quelques corrections soit à diverses citations, soit au texte même de *la Plainte du Désiré* : — p. 29, ligne 25 au lieu de *Trespas du duc des Ars* lire *duc de Zassen :* il s'agit d'Albert, duc de Saxe, cf. notre *Jean Molinet*, p. 35 ; — page 30, note 3, au lieu de *Par qui Phèdre encor est vivant entre nous* lire *Par qui Phidie*, cf. Joachim du Bellay, *Œuvres poétiques* p. p. H. Chamard, t. VI, p. 89, v. 132 ; — p. 34, ligne 20, au lieu de *Sous ces cinq sens* lire *Tous ces cinq sens* : nous avons contrôlé le ms de la Bibl. nat., Nouvelles acquis. fr. 1.158 ; — p. 36, ligne 28, au lieu de *Prevost, Verjust, tant que Piscis Prospere* lire *tant que Piscis prospere* : *prospere* n'est pas un prénom, mais un verbe ; Piscis est le musicien Jean Poisson, qui, dès 1473, faisait partie de la chapelle du roi, cf. Michel Brenet, *Jean de Ockeghem*, Paris, 1893, p. 11 ; — page 40, ligne 9, au lieu de *la lecture hien diute* lire *bien duite*, cf. p. 77, v. 40 ; — page 51, ligne 25, au lieu de *Se je n'ay y bien peu* lire *Se je n'y ay* ; — page 72 v. 134, au lieu de *Faictes mesler paste carnation* lire *pasle carnation :* la *carnation* était une des couleurs dont usaient les peintres ou enlumineurs ; Jean Lemaire en donne une longue liste dans *la Couronne Margaritique* (*Œuvres*, t. IV, p. 158) :

> D'autres couleurs y ha abondamment :
> Lacque, synople et pourpre de haut prys,
> Fin or moulu, or music, orpieument,
> Carnation faite bien proprement...

On disait aussi *couleur de chair*, selon Savary des Bruslons : « On appelle couleur de chair une des nuances du rouge, c'est-à-dire un rouge mêlé de quelque blanc, qui imite la couleur du teint d'une belle femme un peu animée » ; — page 73, v. 173, au lieu de *en armes foit insigne* lire *fort insigne* ; — page 74, v. 208, au lieu de *environ trestesix* lire *trentesix* ; — page 82, v. 199, au lieu de *Orphie esmeut* lire *Orphee* ; — page 85, v. 308, au lieu de *qu'on la parfin* lire *qu'en la parfin* ; — page 86, v. 344, au lieu de *bonne aide* lire *aïde* : le nom *aïde* rime avec *guide* et Lemaire fait la diérèse, comme son maître, cf. notre *Jean Molinet*, p. 311.

Il nous reste à présenter quelques rectifications ou compléments pour le glossaire : p. 68, v. 14, pour *mal affreant*, Mlle Y. signale que Stecher donne la variante *mal aferant* « peu convenable » ; les deux formes sont identiques ; il s'est produit simplement une métathèse de *r* ; cette métathèse n'est pas rare dans le picard, cf. Mario Roques, *Aucassin et Nicolette*, p. XVIII ; — p. 58, ligne 21, Mlle Y. relève « le mot mystérieux frecs » qu'elle explique comme « une orthographe curieuse de frais » : *frec* est un masculin refait sur le féminin picard *frecque*, équivalent du francien *fresche* ; — p. 72, v. 137-144, Jean Lemaire cite les couleurs vives qu'il convient d'éviter, si l'on veut reproduire les traits de son héros : *synople*, *asur d'Acre*, *lacque*, *vert gay*, *or molu* ; il n'était pas sans intérêt de préciser le sens de ces mots. *Sinople* : « C'est proprement une sorte de craie ou de minéral qu'on trouve au Levant et qui est bonne pour teindre en vert » (Dictionnaire des Arts et Sciences de l'Académie) ; *asur d'Acre* : « La pierre d'azur est une pierre dure, de la couleur des fleurs bleues du bluet ; on en distingue de deux sortes : l'une peut supporter la violence du feu, on l'apporte d'Asie et d'Afrique ; l'autre ne peut supporter la violence du feu et c'est celle que l'on trouve dans quelques endroits d'Allemagne et d'Italie » (Savary des Bruslons) ; *laque* : « On appelle aussi laque artificielle une substance colorée qn'on fait en France et qu'on tire des fleurs, comme la jaune de la fleur de genêt, la rouge du pavot, la bleue de l'iris... » (Dictionnaire de Trévoux) ; *vert gay* : « On appelle vert naissant cette couleur vive et agréable qui ressemble à celle qu'ont les feuilles des arbres au printemps ; on la nomme aussi verd gai et verd d'émeraude » (Savary des Bruslons) ; G. Tilander, *Glanures lexicographiques*, p. 272, ne semble pas avoir raison de traduire *vert gay* par « jaune clair ; *or moulu* : « Or moulu se dit de l'or qui a été amalgamé avec du mercure, pour appliquer sur des pièces d'argent ou de cuivre » (Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences) ; on trouve, du reste, toute une série de matières colorantes dans des documents de 1386 publiés par Bernard et Henri Prost, *Inventaires mobiliers des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 251-252 ; — p. 76, ligne 23, *a un seul guing d'œil : guing*, substantif verbal de *guigner* a été supplanté au XVIe siècle par *clin*, substantif verbal de *cligner* ; — p. 79, v. 105 *qui scet livrer de si terribles bont*ɀ : il y a ici une variante de l'expression *donner le bond* « jouer un mauvais tour, maltraiter » cf. notre *Jean Moli-*

net, p. 208 ; — p. 80, v. 128, *qui mon beau clos cultive a plaine resne* : *resne* est traduit au glossaire par « raison, discours » ; il s'agit de « rênes », on dit encore « à toute bride » ; le vers est pris dans un sens figuré ; — p. 81, v. 154 *En recordant telz chantz peu flouretez* : ce sont des chants où il y a peu d'agréments ; on désignait par là les notes ou groupes de notes qui servaient à varier, à agrémenter une mélodie.

Noël DUPIRE.

Théodore GEROLD, **La musique au moyen âge**, Paris, Champion, 1932, in-16, XI-443 pages [*Classiques français du moyen âge*, 73].

Depuis longtemps on attendait ce livre, qui expose sous une forme concise, sérieuse et probe, l'état de toutes les questions que soulève la musique du moyen âge. Religieux et profane, monodique et polyphonique, théorique et pratique, tous les aspects de la musique y sont traités avec conscience. Sur les points où aucune certitude n'est encore atteinte, M. Gérold adopte une position prudente et qui fait crédit aux chercheurs de l'avenir.

Certains débats, pourtant, lui paraissent être définitivement tranchés. C'est ainsi qu'il s'oppose (p. 209) à la théorie, tout récemment soutenue encore par M. Gennrich, qui fait dériver le lai de la séquence liturgique. Les déductions de M. Gennrich et les schémas qu'il constitue sont pourtant bien près d'entraîner la conviction. Mais comme les objections de M. Gérold ne sont pas dépourvues de valeur, il faut admettre que la discussion n'est pas close.

Le livre souffre légèrement d'être resté de longues années sur le métier. Ainsi quand il a écrit les pages 245-246, l'auteur était encore persuadé que le *Speculum musicae* était dû à Jean des Murs. A la page 315, il fait droit à des travaux récents et accepte l'hypothèse que ce traité ait pour auteur Jacques de Liége (Jacobus, écrit-il, comme il dit Jean de Muris et Jean de Grocheo, ou même Grocheo tout court, à la manière des Allemands ; il conviendrait, semble-t-il, de donner ou de conserver une forme française aux noms de Français, et en général de franciser la terminologie musicale ; « notes chorales », « triples motets », sont des germanismes, comme « verset allélujatique » est une graphie allemande).

L'auteur paraît ne pas avoir remarqué que le « tropaire de Burgos » dont il parle à la page 105 ne fait qu'un avec le manuscrit de Las Huelgas dont il mentionne la publication à la p. 286 (note 1). Depuis l'an dernier, il avait donc tous les moyens de mettre à l'épreuve, à l'aide des fac-similés et des transcriptions fournies par l'érudit catalan H. Anglès, la nouvelle théorie modale que M. Jean Beck a élaborée en s'appuyant notamment sur ce manuscrit — d'ailleurs considéré par lui comme ayant été copié au XIIIe siècle, ce qui enlève à son argumentation une bonne part de sa valeur.

Selon M. Gérold, les *notae* représentent de la musique de danse (pp. 289 et 297), ou du moins des pièces instrumentales. Mais les textes qu'il allègue ne sont pas concluants en ce sens, et d'autres semblent prouver le contraire, ou laissent penser que l'interprétation de la *note* était indifféremment vocale ou instrumentale. Ainsi, dans le roman de *Renart* (branche I, vers 2888) : « Renart lor chante une note ». Colin Muset, quand il annonce : « En ceste note dirai — D'une amorete que j'ai », c'est bien au caractère de pièce chantée de son lai qu'il songe. Et déjà dans le roman de *Horn*, c'est après avoir achevé de préluder sur la harpe que Gudmod commence à *noter* le lai de Baltof « haut et cler » ; puis il fait de nouveau résonner la harpe (vers 2839-40). Prélude et postlude s'opposent à la partie chantée que « note » Baltof. Noter, note, paraissent avoir le sens général que nous donnons aux termes « faire de la musique » et « musique », par exemple dans l'expression : paroles et musique de X. C'est le sens qui se dégage de ces vers d'*Eustache le Moine* (2206-7) : « Il n'a el mont nule chançon — Dont n'aie oï ou note ou son ». Et dans le roman de la *Violette* même, le texte que cite M. Gérold à la page 298 semble contredit par cet autre (vers 6584-5) : « Et son et notes et conduit — I furent canté maintes fois ». Au reste, n'avons-nous pas, texte et musique, la fameuse *Note Martinet* du ms. d'Oxford, Bodl. Douce 308 ?

On pourrait multiplier les raisons d'hésiter sur le sens du mot *note*, *nota*. C'est un de ceux dont l'explication offre le plus de difficultés. Comment, par exemple, interpréter cette lettre de février 1209, à l'usage des chapelains de Notre-Dame, où il est dit que ceux-ci peuvent chanter certaines messes *cum nota*, mais que pour d'autres ils doivent *cantare, set sine nota* (Guérard, *Cartul. de l'égl. de Paris*, II, 407)?

A la page 296, M. Gérold émet l'opinion qu'il était impossible au même ménétrier de chanter tout en jouant de la vièle ou de la flûte. Pourtant, dans la *Vie de saint Panuce* (p.p. Baker, *Romania*, XXXVIII, 420), il est question d'un ménestrel qui, de sa flûte, faisait « melodie ensemble ho chaunt ». Quant à la vièle, les vers 1400 à 1402 de la *Violette* sont précis : « Faire m'estuet, quant l'ai empris, — Chou dont je ne sui mie apris : — Chanter et vïeler ensemble ». Il est vrai qu'à la page 384, M. Gerold reconnaît que la double action de chanter et de jouer en même temps de la vièle n'offrait pas trop de difficulté.

Ces quelques observations ne diminuent pas l'intérêt des innombrables textes commentés par M. Gérold. Au total, nous lui devons beaucoup de reconnaissance pour avoir offert au public, de plus en plus vaste, que charme la musique du moyen âge l'occasion de mieux connaître ce qu'il aime.

Yv. Rokseth.

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie, VI (1932). — P. 121-151. Jan Grauls, *Een Uitstapje naar het Walenland*. Observations sur les lettres A-C du *Dictionnaire liégeois* de Jean Haust tirées de comparaisons avec le dialecte flamand de Hasselt. — P. 187-196. Jules Feller, *Les noms de lieu du type « Crève-cœur »*. Ce serait à l'origine l'expression d'un défi du fondateur à d'autres seigneurs. — P. 197-205. Edgard Renard, *Les toponymies communales*. Plan et méthode d'enquêtes toponymiques. L'auteur donne dans l'article suivant un exemple d'exécution. — P. 207-212. Edgard Renard, *Toponymie de la commune de Lantin*. Avec carte. — P. 213-240. Jules Vannérus, *Le cartulaire de l'abbaye d'Echternach (689-1222) publié par M. Camille Wampach; son importance au point de vue toponymique*. — P. 241-248. Joseph Bastin, *Un document allemand de 1444 sur la Fagne wallonne*. — P. 249-302. Jean Haust, *La philologie wallonne en 1931*.

Bulletin de la Société de linguistique de Paris, XXXIII (1932). 1. — P. 93-110. P. Scheuermeier, *Observations et expériences personnelles faites au cours de mon enquête pour l'*Atlas linguistique et ethnographique de l'Italie et de la Suisse méridionale. M. Sch. imprime ici une communication qu'il a faite au deuxième congrès international de linguistes, à Genève, en août 1931. Bien des observations de M. Sch. confirment notamment ce que J. Gilliéron nous disait de ses expériences.

2. — P. 225-298. A. Graur, Ab, ad, apud *et* cum *en latin de Gaule*. M. Gr. montre d'une part qu'en latin de Gaule les confusions entre ces quatre prépositions sont fréquentes, d'autre part qu'en roman, seuls le français et le provençal présentent les conséquences d'une confusion aussi générale : il s'agirait donc, non d'un fait latin vulgaire, mais d'un fait gallo-roman. Cette constatation amène M. Gr. à étudier les faits celtiques correspondants et il établit que les langues celtiques ne paraissent faire aucune distinction entre les idées de lieu, d'instrument et d'agent; il paraît légitime d'admettre que le gaulois présentait le même état et par suite l'hypothèse d'une origine gauloise pour la confusion des prépositions latines en Gaule, hypothèse jadis écartée par M. W. Meyer-Lübke, reprend vraisemblance.

M. Gr. l'appuie par une comparaison entre le vieil anglais et l'anglais moderne et montre que, dans l'état ancien, l'anglais est très loin du degré de confusion entre les sens des prépositions auquel est arrivé l'anglais moderne; il attribue cette différence aux progrès, d'abord lents, puis de plus en plus importants, de l'influence celtique. Le travail de M. Gr., dont je n'ai résumé que les aspects principaux, est un très remarquable essai d'explication synthétique; je pense seulement qu'il vaudrait mieux parler ici de bilinguisme celto-latin plutôt que de substrat celtique.

3. — *Comptes rendus.* — P. 58-9. O. Prinz, *De* o *et* u *vocalibus inter se permutatis in lingua latina quaestiones epigraphicae* (A. Ernout). — P. 60-66. P. Perrochat, *Recherches sur la valeur et l'emploi de l'infinitif subordonné en latin* et *L'infinitif de narration en latin* (A. Ernout). — P. 66-67. Jos. Schrijnen, *Charakteristik des Altchristlichen* (A. Ernout). — P. 67-68. Christine Mohrmann, *Die altchristliche Sondersprache in den* Sermones *des hl. Augustin* (A. Ernout). — P. 68-69. Henning Morland, *Die lateinischen Oribasius übersetzungen* (A. Ernout). — P. 71-72. W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, 7-10 (A. M.). — P. 72-73. W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, 21-22 (A. M.). — P. 73-74. E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI*e *siècle*, 17-18 (A. M.). — P. 74-77. A. Brun, *Le français de Marseille, étude de parler régional* (A. M.). — P. 81-83. O. Bloch, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 1 (A. M.). — P. 84-88. A. Duraffour, *Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux d'après le parler de Vaux-en-Bugey (Ain)* et *Description morphologique avec notes syntaxiques du parler franco-provençal de Vaux (Ain) en 1919* (O. Bloch). — P. 92-94. *Studier i modern språkvetenskap*, XI (O. B.). — P. 94-95. H. Kaeser, *Die Kastanienkultur und ihre Terminologie in Oberitalien und in der Südschweiz* (O. B.). — P. 96-97. *Dacoromania*, VI (O. B.). — P. 97. A. Rosetti, *Cercetări asupra graiului Romînilor din Albania* et *Limba română în secolul al XVI-lea* (O. B.; je me permets de signaler à M. B. la présence de quelques erreurs typographiques dans le roumain des deux derniers comptes rendus).

M. R.

Bulletin du Cange (Archivum latinitatis medi aevi), VI (1931). — P. I-V et 1-96. *Index latinitatis italicae medii aevi antiquioris per litterarum ordinem digestus.* Cet index, suivi d'une table chronologique, constitue un utile inventaire, avec références bibliographiques, de la latinité du haut moyen âge en Italie. — P. 97-159. F. Lot, *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin ?* Ce mémoire soumet à une critique aiguë et souvent lumineuse un grand nombre d'opinions plus ou moins traditionnelles sur les rapports du latin écrit et du latin parlé dans l'Empire aux premiers siècles du moyen âge : il aura surtout, semble-t-il, le mérite de rappeler l'attention sur les conditions politiques et sociales qui ont pu s'opposer au maintien de l'unité

linguistique et de la tradition grammaticale dans la *Romania*. Je souscris volontiers aux observations de F. Lot sur le caractère nullement vulgaire des textes où l'on prétend trouver du « latin vulgaire » et sur l'inexactitude de ce dernier terme. — P. 185-278. P. G. Théry, *Scot Érigène traducteur de Denys*. La première partie et la conclusion de ce mémoire sont d'un intérêt particulier pour l'appréciation de la connaissance du grec au moyen âge : le P. Théry montre que les opinions de Gidel et de B. Hauréau sur ce sujet sont excessives (je ne dirai pas, comme le P. Th. qui tient à cette expression, qu'il « minimise » la connaissance du grec, etc.).

VII (1932). — P. 43-45. Harriet Pratt Lattin, *Patria, Romensis*. — P. 49-109. Paul Æbischer, *Les dénominations du « moulin » dans les chartes italiennes du moyen âge*. Comme il l'avait fait antérieurement à propos de capella, M. Æ. montre que molendinum dans le latin d'Italie est un mot introduit par le vocabulaire des diplômes impériaux. — P. 110-219. J. Baxter, C. Johnson, J. F. Willard, *An index of British and Irish latin writers 400-1520*. Cet index des matériaux du latin britannique à dépouiller pour le nouveau Du Cange sera plus utile encore aux historiens de la littérature médiévale que l'index de la latinité italienne que nous avons signalé dans le précédent volume ; en effet il ne se limite pas au haut moyen âge, mais s'étend jusqu'au début du XVIe siècle. Il est classé chronologiquement par siècles et alphabétiquement pour chaque siècle, avec l'indication des éditions, mais non pas, malheureusement, des manuscrits. Il ne me semble pas que, dans cet index, une place suffisante ait été faite aux glossaires bilingues à base latine ; d'autre part certaines indications bibliographiques pourraient être complétées ou unifiées (p. ex. pour les écrits d'Adam du Petit Pont, d'Alexandre Neckam et de Jean de Garlande, publiés par Scheler). L'article 498 consacré à Willelmus Brito appelle révision : on ne peut pas, sur ce sujet, s'en tenir à la Préface de Du Cange ou à Wadding et ignorer la note de l'*Histoire littéraire de la France* (XXIX, 583-600), où Hauréau a complété et rectifié l'article paru au t. XVII du même recueil ; je dois indiquer d'ailleurs que l'argument, tiré par Hauréau de la présence de quelques mots français dans la *Summa Britonis* pour faire de l'auteur un Breton et non un Anglais, est sans valeur, la plupart de ces mots français provenant des *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam. Dans l'article 192, Osbern, je ne comprends pas la référence à une édition de la *Panormia* par Goetz. — P. 228-30. F. Lot, Compte rendu, peu favorable, de H. F. Muller et Pauline Taylor, *A Chrestomathy of vulgar latin*.

A ce volume est joint un *Index generalis verborum, auctorum et locorum, tomorum I-V Archivi Latinitatis Medii Ævi*.

M. R.

Grai și Suflet, V, 1 (1931). — P. 1-9. Al. Rosetti, *Asupra repartisărei dialectale a istrorominei*. Contre l'opinion défendue par S. Pușcariu dans ses

belles études sur l'istro-roumain, et d'après laquelle ce dialecte constituerait un groupe à part, groupe occidental distinct du daco-roumain, M. R. tient que l'istro-roumain n'est que du daco-roumain transporté des bords du Danube en Istrie au plus tard au XIIIe siècle, et d'ailleurs réalimenté ultérieurement par d'autres apports daco-roumains. — P. 10-49. Elena Moroianu, *Din ţinutul Săcelelor, II.* Suite des textes, glossaire et listes onomastiques. — P. 50-63. Al. Vasiliu, *Descîntece din Huniedoară*. — P. 64-124. T. Gîlcescu, *Cercetări asupra graiului din Gorj*. Assez nombreux textes, glossaire. — P. 125-157. Ov. Densusianu, *Limba descîntecelor*, II. Examen, dans l'ordre alphabétique, de nombreux mots ou formes traditionnels ou altérés. — P. 158-172. Al. Rosetti, *Dr.* jupîn, smîntînă, stăpîn, stînă *şi* stîncă. M. R. reprend courageusement le problème de l'origine de ces mots et conclut à leur origine purement slave; cf., p. 177-8, une objection de M. O. Densusianu. — P. 173-177. Ov. Densusianu, Brèves notices ou corrections : roum. *împîndura, prepînga, presură, strugure, ciorchine*, abruzz. *ierve de le fikere*. — P. 178-181. Al. Graur, *Despre vocativul românesc*. Cette note complète les indications de l'auteur dans son article paru ici-même (LII, 501). — P. 181-2. G. Iogu, Notices sur des mots roumains d'origine turque : *abilir, cunabiu, dihai, furlandisi* — Comptes rendus : p. 183-8, *Donum natalicium Schrijnen* (O. D.); — p. 188-90, W. Meyer-Lübke, *Rumänisch und romanisch* (O. D.); — p. 191-4, C. Tagliavini, *Il « Lexicon Marsilianum »* (O. D.); — p. 194-98, C. A. Spulber, *Cea mai veche pravila românească* (Al. Rosetti); — p. 198-202, S. Puşcariu, *Istoria literaturei române, epoca veche* (Al. Rosetti).

2 (1931-1932). — P. 207-216. O. Densusianu, *Noua ortografie*. Réflexions sur les réformes proposées à l'Académie roumaine en 1931-1932, mais non encore adoptées. — P. 217-249. Al. Istrătescu, *Epica populară din Argeş*. Textes étendus. — P. 300-350. D. Sandru şi F. Brînzeu, *Printre ciobanii din Jina*. Très intéressante étude des mœurs et du langage d'un village de la montagne transylvaine, région de Sibiu. — P. 351-55. Al. Rosetti, *Despre palatalisarea labialelor*. Discussion avec M. A. Procopovici. — P. 357-8. Al. Rosetti, *Asupra teoriei « husite »*. Discussion avec M. A. Procopovici. — P. 358-9. Ov. Densusianu, *Fr.* beige. De baeticus, -a, la Bétique étant dans l'antiquité romaine une région productrice de laine. — P. 359-60. Ov. Densusianu, *Rom.* destrăbăla. Rattaché à terebrum par *terebellum > *terebellare. — P. 360-61. Ov. Densusianu, *Cu privire la* Ampoi. — P. 361-2. Ov. Densusianu, *Ortografia Academiei tot nehotărâtă*. — P. 362-3. G. Iogu rattache au turc les deux mots roumains *amandea* et *balcáză*. — P. 363. D. Şandru, *Rom.* tare *arătînd alternanţa. Tare..... tare*, signalé par T. Papahagi dans le parler du Maramureş se rencontre aussi dans la région de Dej. — Comptes rendus : p. 370-73, F. Lot, *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin ?* (O. D.); — p. 373-6, O. Bloch. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, I (O. D.: réserves sur des étymologies onomatopéiques);

— p. 377-80, Th. Capidan, *Fărşeroţii* (O. D.); — p. 387-89, Şt. Paşca, *Glosar dialectal* (D. Şandru); — p. 390-1, G. Cocchiara, *Il linguaggio del gesto* (T. Papahagi).

M. R.

Revista lusitana, XXX (1932). — P. 5. J. Leite de Vasconcellos, *Cirios estremenhos (subsidio para o seu estudo)*. Prières et chants de pèlerinage : ce premier article est consacré à Notre-Dame de Nazareth ; il contient la reproduction d'un nombre important de ces *loas*. A suivre. — P. 98. João da Silva Correia, *Ecos vocabulares e fraseológicos dos sinais abecedários*. — P. 129. Luis Chaves, *Páginas folclóricas*, IV. Études sur la poésie populaire, notamment « romances » de Santa Iria (Irène), Santa Elena, Santa Catalina. — P. 187-198. F. Alves Pereira, *Glossario dos Arcos de Valdevez*. Suite et fin : *taburno-zupar*. — P. 251-257. Wilhelm Giese, *Notàs sôbre a fala dos negros em Lisboa no principio do século XVI*. — P. 299. Manuel Gomes Fradinho, *Maneiras de dizer alentejanas*. A suivre. — P. 305. Óscar de Pratt, *Algumas particularidades dos caracteres tipográficos que serviram à « Compilaçyão » das Obras de Gil Vicente*. — P. 307. J. L. de V., *Toponimia*. 26 brèves notes étymologiques. — P. 311-12. J. L. de V. *Bibliografia*. — P. 313-19. Luis Saavedra Machado. *Necrologia : Dr José Joaquim Nunes*, avec portrait. J. J. Nunes, né en 1859, est mort le 20 juillet 1932 ; la notice donne une brève bibliographie des travaux de J. J. Nunes ; nous avons signalé ici en dernier lieu (LII, 553, et LV, 317) les trois volumes de son édition des *Cantigas d'Amigo dos trovadores gallego-portugueses* [1].

M. R.

Revue critique d'histoire et de littérature, 1932. — P. 2-4. A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine* (Jules Bloch). — P. 6 8. G. Cohen, *Le Théâtre en France au moyen âge, II : Le théâtre profane* (R. Bossuat). — P. 51-53. *La Chanson de la Croisade albigeoise*, éd. E. Martin-Chabot (R. Bossuat). — P. 63-66. O. Bloch, *Dictionnaire étymologique de la langue française, I* (E. Bourciez). — P. 105-108. A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, 2e éd. (A. Ernout). — P. 128-132. E. Lerch, *Hauptprobleme der französischen Sprache* (O. Bloch). — P. 132-134. Th. Engwer, *Vom Passiv und seinem Gebrauch im heutigen Französischen* (O. Bloch). — P. 134-136. Alf. Lombard, *Les constructions nominales dans le français moderne* (O. Bloch). — P. 143. J. Lhermet, *Contribution à la lexicologie du dialecte aurillacois* (O. B.). — P. 143. M. A. Robert-Juret, *Les patois de la région de Tournus ; les travaux de la campagne* (O. B.). — P. 164-167. S. Szogs, Aspremont, *Entwicklungsgeschichte und Stellung innerhalb der Karlsgeste* (R. Bossuat). — P. 175-176. A. Chr. Thorn,

1. Les premiers volumes de la *Revista lusitana* sont épuisés ; l'éditeur en annonce la réimpression.

Les désignations françaises du médecin et de ses concurrents aujourd'hui et autrefois (E. Bourciez ; cf. p. 397-398). — P. 233-236. Ch. B. Lewis, *Classical mythology and arthurian romances* (R. Bossuat). — P. 236-237. *Lais et fabliaux du XIIIe siècle* traduits par L. Brandin (R. Bossuat). — P. 241-244. *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, éd. de Borman, Bayot et Poncelet, III (L. H. Labande ; la *Revue critique* n'a reçu que ce troisième volume ; la *Romania* n'en a reçu aucun, pas plus qu'elle n'a reçu le volume dont le compte rendu suit : l'Académie royale de Belgique, qui publie ces ouvrages, ne pense-t-elle pas que les romanistes auraient intérêt à les connaître et qu'ils ne peuvent guère les connaître que s'ils en trouvent l'annonce dans leurs revues ?). — P. 245-246. *Chroniques liégeoises*, éd. par S. Balau, II (L. H. Labande). — P. 246. *Deux manuscrits de François Villon*, reproduits par A. Jeanroy et E. Droz (E. Faral). — P. 247-250. A. Duraffour, *Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux* et *Description morphologique du parler franco-provençal de Vaux* (E. Bourciez). — P. 308-309. M. Roques, *Le dictionnaire albanais de 1635* (E. Bourciez). — P. 383-384. M. Wellmann, *Der Physiologus* (Pr. Alfaric). — P. 390. Fr. Gennrich, *Grundriss einer Formenlehre des mittelalterlichen Liedes als Grundlage einer musikalischen Formenlehre des Liedes* (A. Pirro). — P. 390-391. Ota Dubsky, *Essais sur l'évolution du genre chevaleresque dans les littératurs romanes* (H. Hauvette). — P. 392-393. E. Philipot, *Trois farces du recueil de Londres* (O. Bloch). — P. 394. H Kahané, *Bezeichnungen der Kisanbacke im Gallo-romanischen* (O. Bloch) — P. 395-396. G. Serra, *Contributo toponomastico alla teoria della continuità nel medievo delle communità rurali romane e preromane dell' Italia superiore* (O. Bloch). — P. 396. L. Risch, *Beiträge zur romanischen Ortsnamenkunde des Oberelsass* (O. Bloch). — P. 397. F. Dick, *Bezeichnungen für Saiten- und Schlaginstrumente in der altfranzösischen Litteratur* (O. Bloch). — P. 397-398. A. Thorn, *Les désignations françaises du médecin et ses concurrents aujourd'hui et autrefois* (O. Bloch ; cf. p. 175-176 : je ne sais si le *bis in idem* s'imposait, en tout cas il eût été plus commode de trouver les deux comptes rendus à la suite l'un de l'autre). — P. 399-400. A. Kuhn, *Die französische Handelssprache im 17. Jahrhundert* (O. Bloch). — P. 400-401. A. Brun, *Le français de Marseille* (O. Bloch). — P. 401-402. G. Sachs, *Die germanischen Ortsnamen in Spanien und Portugal* (O. Bloch). — P. 405-406. Dante Alighieri, *La Divine Comédie*, *Le Purgatoire*, éd. L. Espinasse-Mongenet (H. Hauvette). — P. 407. Dante Alighieri, *La Vita nuova*, éd. M. Barbi (H. Hauvette). — P. 407-411. Salvatore Santangelo, *La composizione della « Vita Nuova »* (H. Hauvette). — P. 444. H. F. Muller et P. Taylor, *A chrestomathy of vulgar latin* (O. Bloch). — P. 445-451. *Todd Memorial volumes* (O. Bloch). — P. 454-455. Gerd Krause, *Die Handschrift von Cambrai der altfranzösischen « Vie de saint Gregoire »* (R. Bossuat). — P. 455-456. Jean Lemaire de Belges, *La Plainte du Désiré*, éd. D. Yabsley (R. Bossuat). — P. 457. L. Götz, *Martial d'Auvergne, Les*

Arrêts d'amour (O. Bloch). — P. 459-461. O. Bloch, *Dictionnaire étymologique de la langue française, II* (E. Bourciez). — P. 462-463. R. Levy, *Recherches lexicographiques sur d'anciens textes français d'origine juive* (E. Bourciez). — P. 463-464. H. L. Humphreys, *A study of dates and causes of case reduction in the Old-french pronoun* (E. Bourciez). — P. 464-466. W. Havers, *Handbuch der erklärenden Syntax* (O. Bloch). — P. 466-468. R. Fl. Brinkley, *Arthurian legend in the seventeenth century* (R. Bossuat). — P. 508-510. H. Kellenberger, *The influence of accentuation on french word order* (E. Bourciez). — P. 510-511. L. O. Wright, *The -ra verb form in Spain* (E. Bourciez). — P. 543-545. Ramiro Ortiz, *Varia romanica* (R. Bossuat). — P. 545-546. Cl. La Rousserie, *Raoul de Cambrai* (R. Bossuat). — P. 546-547. B. Croce, *Il personnagio italiano che esortò il Commynes a scrivere i Memoires* (*Angelo Catone*) (R. Bossuat). — P. 551. H. Haumann, *Das Ludwigslied und die verwandten lateinischen Gedichte* (E. Tonnelat). — P. 551-552. Th. Frings, *Germania romana* (E. Tonnelat).

M. R.

STUDIA NEOPHILOLOGICA, V (1932-33), 1-2. — P. 83-88. Alf. Lombard, c. r. de Kr. Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain*.

3. — P. 89-102. J. Melander, *Les mots d'emprunt orientaux en français*. Liste sommaire de mots passés des langues du proche Orient en français avec renseignements étymologiques et chronologiques : d'après cette liste, M. M. caractérise les emprunts orientaux, mots de civilisation matérielle et non intellectuelle ou morale ; il marque que l'opinion courante, que l'intermédiaire entre l'arabe et le français a été l'espagnol, doit être revisée : l'intermédiaire a été le plus souvent l'italien, ou bien il y a eu emprunt direct.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, LII (1932), 5. — P. 513. A. Hilka, *Die Jugendgeschichte Percevals im Prosa-Lancelot und im Prosa-Tristan*. M. H. publie le texte du *Tristan en prose* du ms. B.N. fr. 757, fol. 64ro-68vo, relatif à l'enfance et au début de la chevalerie de Perceval, en marquant en quoi cette version diffère de celle du *Lancelot en prose* : elle combine en effet le récit du *Lancelot* avec des souvenirs du *Gral* de Chrétien. — P. 537. Walther Gessler, *Die Silbendeglutination im Italienischen* (*Typus* la]mella, lu]cifero). A suivre.

Mélanges. — P. 566. J. Brüch, *Nochmals zu frz.* lapereau, *port.* lapouço, láparo « *junges Kaninchen* ». Discussion des objections de M. L. Spitzer (*Zs.*, LI, 705-6) à l'explication de ces mots par un type gotique occidental. — P. 576. J. Brüch, *Port.* lapa « *überhängender Fels* ». — P. 577. J. Brüch, *It.* grúzzolo «*beiseite gelegtes Geld* ». Nouvelle discussion avec M. Spitzer ; voir p. 831, une note-réponse de celui-ci. — P. 580. Giacomo De Gregorio, *Spigolature arabo-siciliane* : sic. *santudina*, *zabbina*, *zaffinu*, *gaddemi*. —

P. 583. Albert Rosin, *Die « Hierarchie » des John Peckham historisch interpretiert.* Interprétation de la hiérarchie céleste de Denys l'Aréopagite.

Comptes rendus. — P. 614. C. Appel, *Abhandlungen zu Raimbaut von Orange und Bertran de Born* (Kurt Lewent). — P. 624. Leo Spitzer, *Kölner romanistische Arbeiten* (Helmut Hatzfeld). — P. 628. J. Damourette et Ed. Pichon, *Des mots à la pensée, essai de grammaire de la langue française* (Leo Spitzer). — P. 633. G. Gougenheim, *Étude sur les périphrases verbales de la langue française* (H. F. Muller). — P. 637. W. O. Streng-Renkonnen, *Les Estampies françaises* (H. Spanke).

6. — P. 641. Max Leopold Wagner, *Zu einigen arabischen Wörtern des Sizilianischen und Süditalianischen.* Remarques préliminaires sur l'origine maghrebine et particulièrement tunisienne des éléments arabes dans les parlers de Sicile et de l'Italie méridionale et dans le maltais. M. W. étudie ensuite les mots siciliens *fukurùna, kufurùna, bufurùna, guḍḍara, catarri, sciara, rabba, bucècia, cafesa, anarezzi, dardànu, kalènga, galènca, duda, zubbi, callebba, nebba, alcanna, lacanna, caruana, sciaḍḍu, trabbisinu.* — P. 671. W. Gessler, *Die Silbendeglutination im Italienischen* (*Typus* la]mella, lu]cifero). Suite et fin, avec index. — P. 693. Helmut Hatzfeld, *Einige Stilwesenszüge der altfranzösischen religiösen Reimdichtung.* L'auteur présente cet article comme un extrait d'un ouvrage inédit sur « das Heilige in romanischer Wortkunst ». Il n'apparaît pas que les traits de style auxquels il s'attache soient particuliers à la littérature religieuse.

Mélanges. — P. 728. E. Lewy, *Zur Haplologie in baskischen Sätzen.* — P. 730. Curt Sigmar Gutkind, *Strolch* rattaché à l'italien du Nord *strolegh* < *astrologo.* — P. 731. Curt Sigmar Gutkind, *Zu* ghetto. Exemple du mot dans Marin Sanuto ; l'explication par l'hébreu *get* « séparation » paraît la plus vraisemblable. — P. 732. Leo Jordan, *Wallonismen und Franzismen in* Meliador. Cet article, dont le titre ne paraîtra sans doute pas très exact, se rattache aux études que l'auteur a antérieurement publiées et qu'il appelle, un peu ambitieusement, me semble-t-il, études de sociologie linguistique (« Sprachsoziologie ») : en fait il s'agit d'établir que certains mots appartiennent à certains milieux (ou en proviennent), comme ils peuvent appartenir à certaines régions ou à certains temps. Cela n'est pas de nature à nous surprendre, mais il est intéressant d'essayer de faire ces déterminations pour des périodes anciennes de la langue. C'est ce que M. J. a tenté pour l'emploi de *abit, abillier, dras* et *beaucoup* quantitatif dans *Meliador.* On notera particulièrement l'aspect négatif de la question : Froissart emploie *abit* ou *dras,* mais non pas *robe,* au sens limité de « vêtement » ; M. J. fait justement remarquer que l'étude du lexique d'un auteur ne comporte pas seulement l'inventaire des mots employés par celui-ci, mais aussi l'examen des mots qu'il ignore ou qu'il se refuse à employer pour l'expression de ses idées. Je pense que les Index des mots relatifs à la civilisation et aux mœurs, comme celui que j'ai tenté de dresser dans mon édition du *Comte d'Anjou* de

Jehan Maillart, seraient de nature, bien que positifs par eux-mêmes, à faciliter cet examen de sens négatif. — P. 758. Siegfried Szogs, *Die Erfürter Handschriftenbruchstücke von* Aspremont. Quatre feuillets de papier conservés dans le ms. Q 63 de la Bibliotheca Amploniana à Erfurt. L'état de mutilation de ces feuillets et la différence des rédactions n'a pas permis à M. Sz. de déterminer toujours, par comparaison avec la précieuse édition de Louis Brandin, la place de ces fragments dans le récit : l'un se rapporte aux vers 4059-4104, un autre aux v. 4113 sqq. — P. 766. Walter Benary, *Zum afrz. Placidas-Leben*. Propositions de corrections aux vers 279 et 881-2. — P. 766. W. Benary, *Zum afrz.* esbai. On sait que ce mot est dans *Doon de la Roche* au v. 3085, et aussi dans la *Prise Amoureuse* de Jehan Acart au v. 1772, et que, d'après ce dernier texte, il paraît désigner une partie du corps ou des entrailles. M. B. propose de lire ce mot au v. 3056 de *Girart de Viane* :

Trait le coutel, l'esbai (*ms.* le pais) li ait tolu.

— P. 767. Arthur Altschul, *Eine missverstandene Lope-Stelle*. — P. 769. Leo Spitzer, Pape *im afrz. Alexius*. L'*Alexis* dit *pape de Rome*, ce que M. Sp. tient pour un reste de la formule latine chrétienne ancienne *papa Urbis Romae*, qui distinguait l'évêque de Rome des autres évêques.

Comptes rendus. — P. 770. A. R. Nykl, *A Book containing the Risàla known as the Dover's Neck-Ring* (Carl Appel : exposé très développé de ce que l'œuvre arabe traduite par M. Nykl peut nous faire connaître des théories de l'amour et de la poésie amoureuse au XIe siècle chez les Arabes d'Espagne, et de ce que les troubadours ont pu apprendre d'eux ; mais M. A. hésite à conclure : les ressemblances avec les troubadours sont certaines, mais ne tiennent-elles pas à la nature des choses ? les différences sont brutales, ne sont-elles pas le résultat d'adaptations à des mœurs différentes ? C'est aux arabisants de nous faire plus largement connaître la littérature arabe du XIe siècle). — P. 791. Charles Homer Haskins, *Studies in mediæval culture* (A. H[ilka]). — P. 793. *Behrens-Festschrift* (A. H.). — P. 797. *Miscellany of Studies... to Leon Kastner* (A. H.). — P. 803. *Mélanges de philologie offerts à M. Johan Vising* (A. H.). — P. 806. *Philologische Studien... Karl Voretzsch... dargebracht* (A. H.). — P. 811. *Todd Memorial Volumes* (A. H.). — P. 816. Ernst Tegethoff, *Märchen, Schwänke und Fabeln* (A. H.). — P. 817. *Estudios... Adolfo Bonilla y San Martin*, II (Gerhard Moldenhauer). — P. 824. Paul Lefrancq, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cybard* (Hermann Gröhler). — P. 826. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, CLIX-CLX.

P. 830-31. Rectifications. — P. 833-846. Index par Hans Broszinski.

M. R.

CHRONIQUE

Pierre Barnils et Giol est mort, le 30 janvier 1933, en pleine activité. Né à Centelles (Barcelone) en 1882, il avait fait ses études à Vich où il acquit une solide formation classique et philosophique. Ouvrier dans l'industrie textile pendant quelques années (1903-1908), il reçut en 1908 une bourse du gouvernement de la province de Barcelone pour étudier la philologie romane. Les rapports que le romaniste allemand B. Schädel entretenait avec les Catalans attirèrent Barnils à l'Université de Halle ; en 1911, il continua ses études à Paris, à l'École des Hautes Études, où Gilliéron et moi-même l'avons eu pour élève, et au Collège de France. Les leçons de l'abbé Rousselot précisèrent sa vocation. Après avoir présenté une thèse sur un patois valencien à l'Université de Halle (*Die Mundart von Alacant*, 1913), il rentra à Barcelone et se donna à l'étude des patois catalans et de la phonétique expérimentale. Il a été l'un des fondateurs du *Butlleti de Dialectologia Catalana* (1913), de la *Biblioteca Filològica* (1913). En 1915, il créa le Laboratoire de phonétique de l'Institut d'Estudis catalans ; en 1917, il publie son beau volume d'*Estudis Fonètics* ; chargé, en 1918, de la direction de l'École des sourds-muets de Barcelone, il y crée un deuxième Laboratoire de phonétique et publie une revue *La Paraula* (1918-1921), qui présente des recherches très intéressantes de phonétique pathologique. Il avait créé en 1930 une nouvelle revue, *El Parlar*, où il publiait les résultats de ses recherches personnelles ; il a imprimé aussi une quantité d'articles ou volumes dans la *Revue de Phonétique*, le *Butlleti de Dialectologia Catalana*, la *Biblioteca Filológica*, la *Zeitschrift für romanische Philologie*, etc. Avec P. Barnils disparaît un des meilleurs connaisseurs du catalan moderne. — M. R.

Collections et publications en cours.

Le fascicule 12 du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de W. Meyer-Lübke, 3e éd., va de talika à verbascum, et le fascicule 13 de verbena à zwibar ; celui-ci contient en outre les additions et le début de l'index des mots romans (lettre a).

— Du *Thesaurus linguae latinae* ont été distribués les fascicules suivants : Vol. V, 2, fasc. III : elaboro-emetior ;

Vol. VI, 2, fasc. XI : GLORIA-GRATIFICOR.

— De l'*Analytische Syntax der französischen Sprache* de K. ETTMAYER, tome II, ont paru les livraisons 5 et 6.

— Du *Dizionario dialettale delle Tre Calabrie*, parte prima, de G. ROHLFS, a paru la 4e livraison : CHICCHIARÏARE à CUOPPULARU.

— Dans les publications de la Société de publications romanes et françaises :

IX. *Le patois de Gondecourt (Nord), grammaire et lexique* par E. COCHET ; 1933, 316 pages.

— La *Mediæval Academy of America* prépare un Glossaire des termes d'affaire au moyen âge. A titre d'exemple et dans l'espoir d'obtenir des observations de la part des médiévistes, elle a publié sous forme dactylographique un cahier de termes italiens :

Florence EDLER, *Glossary of Mediæval terms of business. Italian series, 1200-1600; Selections from part I*; Cambridge (Mass.), 1931 ; in-8, XII-56 pages.

— Dans les *Anejos* de la *Revista de filologia española* :

XVII. — Arnold STEIGER, *Contribución a la fonética del hispano-árabe y de los arabismos en el ibero-románico y el siciliano* ; 1932, 579 pages.

— Dans les *Modern Philology Monographs of the University of Chicago* :

Lancelot and Guenevere by Tom Peete CROSS et William A. NITZE ; 1930, in-8, 104 pages. — Étude du thème à travers les œuvres latines, françaises, irlandaises, allemandes, anglaise, galloise.

— De toutes parts et malgré les difficultés de l'heure, les Universités créent des collections de travaux pour attester leur vitalité et leur volonté d'effort ; il est permis de souhaiter que l'avenir rende moins séduisant ce fractionnement géographique des publications et s'accommode mieux de groupements méthodiques, nationaux ou internationaux ; il est d'ailleurs bien difficile de ne pas craindre — étant donné tant d'experiences antérieures fâcheusement avortées — que les divers instituts qui créent ainsi des séries se trouvent trop tôt à court de matière de bonne qualité pour les alimenter ou de ressources pour les faire vivre. Voici quelques-unes de ces séries nouvelles, auxquelles nous souhaitons cordialement de démentir nos craintes.

A l'Université de Cluj (Roumanie), l'Institut d'histoire nationale a commencé en 1928 une *Biblioteca Institului de Istorie națională* dont nous n'avons jusqu'à présent reçu qu'un volume :

I. — *Toponimie și istorie* de Nicolae DRĂGANU ; 1928, in-8, 175 pages.

A l'Université de Iași, en 1929, s'est créée la *Biblioteca Institutului de filologie română* inaugurée par un travail dont nous aurons sans doute à reparler, comme de plusieurs de ceux que nous signalons ici :

1. — *Descendenții demonstrativului latin* ille *în limba romînă* de Dimitrie GĂZDARU ; 1929, in-8, 186 pages.

A l'Université de Szeged (Hongrie), qui a hérité de l'activité de l'ancienne

Université hongroise de Koloszvar (Cluj), l'Institut français de l'Université publie, depuis 1927, des *Études françaises* qui intéressent surtout la littérature moderne : nous y relevons cependant une étude lexicale :

7. — *Mots d'origine hongroise dans la langue et la littérature françaises* par Borbàla Lovas ; 1932, in-8, 212 pages. — On s'étonnera de l'importance de cette étude pour un groupe d'emprunts numériquement bien faible, mais l'auteur a fait état de tous les noms historiques ou géographiques de Hongrie, pourvu qu'ils se trouvent dans quelque ouvrage ou manuel français ou sur quelque carte géographique française : on pourra trouver ce mode d'inventaire un peu trop compréhensif. Et que dire du rattachement de *Danube* et de *danubien* au hongrois qui nomme ce fleuve *Duna* ?

L'Université de Padoue a commencé en 1932 une série de *Pubblicazioni* dont nous signalons les numéros suivants :

2. — *Il teatro e la latinità di Hrotsvitha* a cura di Marcella Rigobon ; 1932, in-8, xii-44 pages ;

3. — *Saggio sulla letteratura religiosa del medio evo romanzo* a cura di Antonio Viscardi ; 1932, in-8, xii-122 pages.

Comptes rendus sommaires.

The Pastourelle, a study of the origins and tradition of a lyric type, by William Powell Jones ; Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1931 ; in-8, xiv-244 pages. — L'auteur étudie successivement la pastourelle courtoise, la pastourelle populaire (?) en particulier en France, la pastourelle goliardique, et la pastourelle « artistique » après le moyen âge L'on ne peut dire que ces études aboutissent à une conclusion bien nette sur l'origine de la pastourelle médiévale.

Valentine and Orson, a study in Late Medieval Romance, by Arthur Dickson ; New York, Columbia University Press, 1929 ; in-8, vi-309 pages. — Je m'excuse de n'avoir pas signalé plus tôt cet intéressant travail, dont les conclusions peuvent se résumer ainsi. Le roman de *Valentin und Namenlos*, conservé dans des versions germaniques diverses (cf. l'éd. de W. Seelman, 1884) et dont la version néerlandaise nous est connue par des fragments du xive siècle, remonte à un roman français du xive siècle ; ce roman est aussi la source d'une rédaction française en prose imprimée en 1489 à Lyon sous le titre de *Istoire des deux vaillans chevaliers Valentin et Orson*, et dont dérivent de multiples versions en anglais, allemand, italien, etc. Ces faits étaient déjà connus et le roman français de *Valentin et Sans nom* enregistré parmi les romans perdus du xive siècle. Mais M. D., en confirmant ces faits, marque les différences considérables entre *Valentin und Namenlos* (*VN*) et *Valentin et Orson* (*VO*) : on ne peut naturellement

attribuer à *Valentin et Sans nom* (*VS*) que ce qui est à la fois dans *VN* et *VO*, et l'on s'est quelquefois trompé en faisant remonter à *VS* un trait qui ne figure que dans le tardif *VO* (notamment l'histoire du cheval Pacolet; cf. *Romania*, XXVII, 326). M. D. a étudié particulièrement les sources de *VO* dont l'auteur a utilisé largement la littérature française, épique, romanesque, historique et même hagiographique, des siècles précédents. — M. R.

Notice des manuscrits 535 de la Bibliothèque municipale de Metz et 10047 des nouvelles acquisitions du fonds français de la Bibliothèque Nationale suivie de cinq poèmes français sur la parabole des Quatre filles Dieu par M. Arthur LÅNGFORS; Paris, Imprimerie Nationale, 1932; in-4, 155 pages [Extrait des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XLII]. — Ce titre, malgré sa longueur, ne suffit pas à donner idée de la richesse de cette notice en renseignements sur des manuscrits : on en trouvera plus de 60 relevés dans la « liste des manuscrits mentionnés », à la fin de ce fascicule, et pour plusieurs il s'agit de notices développées où M. L. fait paraître une fois de plus sa large connaissance de la poésie du moyen âge et notamment de la poésie morale et religieuse. Il s'est attaché particulièrement à étudier le thème célèbre des quatre filles de Dieu (Miséricorde, Vérité, Justice et Paix) et à le suivre depuis le verset 11 du ps. LXXXIV, à travers le Midrasch, Hugues de Saint-Victor, saint Bernard, le *Chasteau d'Amour* de Robert Grossetete, évêque de Lincoln, le poème anglo-normand *De salvatione hominis dialogus*, cinq autres versions poétiques françaises des XIIIe et XIVe siècles qu'il édite, et les *Gesta Romanorum*. Les éditions sont établies avec le soin habituel à M. L. Dans la première version, rédaction B, v. 456, *abeer* ne signifie pas « attaquer », comme il est dit au *Glossaire*, mais « guetter »; il faut d'ailleurs modifier la ponctuation : il s'agit de la tentation d'Ève par le diable qui, s'étant mis « en fourme de serpent » et étant venu à l' « arbre deveé »,

> Evain vit, tant a abeé,
> Pour ce que bien sot feble et vain
> Cuer de fame, apela Evain
> Et dist.....

Je comprends au v. 456 : « Il vit Ève à force d'attendre, de guetter »; je mets un point et virgule après *abeé*. Dans la seconde version (douzains XXV et XXVI), il est évident que *cheoigne* n'est pas « baleine »; M. L. ne pense-t-il pas que c'est simplement « cigogne ». Cf. d'une part *chuigne* < ciconia et d'autre part *ceoignole* < ciconiola. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIII

MOTS RARES
CHEZ GAUTIER DE COINCI

Grâce à la courtoisie des autorités de la Bibliothèque de l'Ermitage, le très précieux manuscrit des *Miracles* de Gautier de Coinci, qui y est conservé, a été pendant quelques semaines à ma disposition à la Bibliothèque de l'Université de Helsinki, et j'ai pu en extraire un certain nombre de passages qui seront publiés prochainement en vue de servir de matériaux pour le classement des manuscrits, qui reste encore en grande partie à faire. J'en ai tiré notamment la rédaction définitive du sermon sur la *Misere de l'omme et de la fame et de la doutance c'on doit avoir de morir*, qui est beaucoup plus développée que la rédaction primitive, seule publiée. Ce n'est d'ailleurs pas le seul morceau omis par Poquet. On sait que notamment Méon et J. Ulrich ont imprimé d'importants textes qui ne figurent pas dans le volume si mal venu de l'abbé Poquet. Pour les détails, il suffit de renvoyer à l'important livre de Mme Arlette P. Ducrot-Granderye, indispensable à tous ceux qui s'intéressent au prieur de Vic-sur-Aisne : *Études sur les miracles de Gautier de Coinci*. Description et classement sommaire des manuscrits. Notice biographique. Édition des miracles *D'un chevalier a cui sa volenté fu contee por fait aprés sa mort* et *Coment Nostre Dame desfendi la cité de Costentinnoble*, d'après tous les manuscrits connus. Helsinki, 1932 ; 286 pages (*Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, B, XXV, 2).

Pour alléger mon glossaire, j'apporte ici quelques contributions au dictionnaire de l'ancien français. Godefroy n'a pas d'article ERDUZ (*erdu* ?), ni EUBE, ni PATELAVARE, ni VONGIER (il a cependant *vouchier*). Il s'est entièrement trompé sur le sens d'*enjouter*. C'est assez dire combien l'étonnante richesse verbale de Gautier de Coinci est mal connue.

SENGLOUTIR, SENGLOUT ; ÉUBE

Je mets en tête de ce paragraphe un extrait contenant plusieurs mots de sens rapproché qui demandent à être expliqués. Il provient de la « queue » de l'histoire de saint Bon ou saint Bonet, évêque de Clermont (éd. Poquet, col. 307) où Gautier de Coinci parle de l'ivresse et de la goinfrerie. C'est d'ailleurs un des plus intéressants hors-d'œuvre de Gautier, et nous aurons à y revenir :

Cist miracles bien nous descuevre
Qu'en ivresce a mout mauvese euvre...
Quiex oroisons puet donc cil faire
Qui a de vin si grant contraire,
Qui s'i s'enivre et si *s'enjoute*
Cent *eubes* (*Poquet* cubes) fait en une route [1]
Et tant menju[e e]t tant englout
Qu'a chascun pas gient et *sanglout* ?
Ou siecle n'a si bon devin
Ne soit soz se trop boit [de] vin.
Bien doit haïr si gorjant gorge
Li engorgierres qui engorge
Si granz gorgiees et englout
Qu'a chascun mot gient et *sanglot*.

La correction à la leçon de Poquet au v. 238, *cubes*, qui n'a pas de sens, nous est fourni par Godefroy, qui, il est vrai, n'a pas d'article *eube*, mais qui cite notre passage *s. v.* ENJOUTER d'après le ms. de Bruxelles 10.747 (fol. 74 b) :

Hon qui [2] s'enivre et qui *s'enjote*
Cent *eubes* fait en une rote.

Mais voyons d'abord les différents sens du mot *senglotir* et de sa famille dont nous aurons à nous occuper dans la suite.

---

1. *En une route*, « de suite ». Cf. *Sardenay* (éd. Poquet, col. 669) :
Afflictions en une route
Cinquante ou cent bien li voit prendre.
2. Cette leçon *Hon qui* semble inférieure à celle de Poquet *Qui si*.

Les articles que Godefroy, dans le corps même ainsi que dans le Complément de son Dictionnaire, a consacrés à SANGLOTER, SANGLOTIR, SENGLOTER, SENGLOT, SANGLOTEMENT, etc. [1], auraient, en effet, grand besoin d'être refaits. Il y apparaît cependant, bien que les exemples soient souvent placés dans des sections où ils n'ont que faire, qu'en dehors de l'acception actuelle, ces mots sont fréquents dans différents emplois se groupant autour de l'idée de « hoquet ». Nous avons d'abord ce passage d'un Lapidaire où *sanglutement* a le sens médical actuel de « hoquet », bien que Godefroy le range sous l'acception de « sanglot » :

Sardine est iceste (*pierre*) apellee
D'un ille u ele fut trovee ;
Ruge est, e n'a vertu mult grant
Fors tant ke toilt *sanglutement* (« guérit le hoquet »).

Dans le Complément, Godefroy a été mieux inspiré en traduisant *sanglutir* dans le Lapidaire de Marbode par « avoir le hoquet » :

E s'om la beit ki fort *sanglut*,
El li toldra suspir et rut (*rot*).

Puis, il y a le sens de « hoquet de l'ivrogne » qui est fréquent chez Gautier de Coinci. Nous avons un exemple du verbe *sangloutir* ci-dessus et ci-après le substantif *seglout*. Godefroy n'a pas d'exemple de ce sens spécial, mais il cite quelques vers curieux de l'*Ovide moralisé* (Ars. 5069, fol. 149 f) qui montrent le passage du sens de « hoquet de l'ivrogne » à celui de « vomissement » :

Li viellars Yvain qui but tant
Que le vin aloit *segloutant*
Et vomissant parmi la bouche.

Enfin, *senglot* (*seglot*) « hoquet du moribond, ou râle » est

1. L'article SANGLON semble devoir être supprimé en entier. Dans les deux exemples cités, *sanglons* doit être une erreur de transcription pour *sanglous* : *Tous plourans a grans senglons* (Christine de Pisan) et *Toute la journee et la nuytee il jette ungs sanglons* (Quinze joyes de mariage).

abondamment attesté. A ce propos encore Godefroy s'est trompé en traduisant par « respirer » le *souzgloutir* de ce vers de Gaydon :

A la mort trait, n'a pooir qu'il souzgloute,

où le sens semble être : « il n'a même pas la force de râler ». Cf. le passage de Gautier de Coinci cité ci-dessous, à propos de *vongier*.

Les poètes du XVIe siècle disaient, au sens d' « expirer », *sangloter son ame* (Ronsard, Baïf), *sangloter ses espritz* (Jodelle).

Revenons à *eube*, dont un autre exemple est fourni par la rédaction inédite de la *Doutance de la mort* :

Gloutoier vieut adés li glox
Et jeter *eubes* et seglous. 1002

Accouplé toutes les deux fois au *seglout*, c'est-à-dire « hoquet de l'ivrogne et du goinfre », ce mot *eube* ne peut signifier que « rot » ou peut-être plutôt le bruit émis par celui qui a envie de rendre. Je me demande même si ce n'est pas une onomatopée...

VONCHIER, VONGIER

Tobler-Lommatzsch (*Altfranzösisches Wörterbuch*, I, 715) enregistre, *s. v.* AVENGIER, après les sens ordinaires de ce mot (passif, « arriver au but » ; actif, « mener à bout, réaliser »), cet exemple unique, rangé à part, qu'il a tiré des *Miracles de la Vierge*, par Gautier de Coinci, édition de l'abbé Poquet, col. 694 (*Doutance de la mort*, v. 241) :

Por quoi fait nus grant ademise,
Boban demoin(a)ne ne dangier,
Quant li convient l'ame avengier
Ainçois c'on ait nes sanglouté ?

La traduction de Tobler est exacte : « herausgeben (?) »[1],

1. C'est à dessein que je ne traduis pas *ademise*. C'est un mot qui demande une étude à part.

et son hésitation est justifiée. Il est vrai en effet que le sens du passage est : pourquoi l'homme s'attache-t-il aux vanités de ce monde puisqu'un jour il lui faudra rendre l'âme si subitement qu'il n'aura même pas le temps de pousser un râle ? Mais comment arriver des acceptions courantes du mot *avengier* à celle de « rendre l'âme », réclamée par le contexte ? Or, Poquet a mal lu le manuscrit. On retrouve le passage chez Godefroy, même deux fois, toujours cité d'après le ms. de Soissons (le même qu'a vu Poquet, mais qu'on ne peut plus consulter), d'abord (t. VII, 307 b) *s. v.* SANGLOTIR, puis (t. VIII, 307 a) *s. v.* VOUCHIER, dont il donne un autre exemple (fabliau de l'*Escuireul* : *Et a vouchié et a vomi*) et qu'il traduit par « expectorer, cracher, saliver, avoir des nausées ». Godefroy a lu dans le vers de Gautier : *convient a vougier*. Mais le ms. de l'Ermitage (fol. 245 v° b) lit *convient vongier*. Ce n'est pas la différence de construction entre *convient a v.* et *convient v.* qui nous intéresse ici : les deux sont également admissibles. Mais que se soit *vongier*, et non pas *vougier* qu'à écrit Gautier, cela ressort à l'évidence de la rime riche *dongier* : *vongier*, ainsi que d'une autre rime riche du même poète (*congié* : *vongié*). Parmi les miracles que l'abbé Poquet a, pour des scrupules d'ordre moral, exclus de son édition, figure celui *D'une nonnain qui issi de l'abaïe por son ami*, qui a été publié, avec deux autres de la même catégorie, par J. Ulrich dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, VI (1882), p. 339-346. Le texte reproduit est celui du manuscrit Harley 4401 du Musée Britannique (fol. 89 b 92 v°), les variantes sont celles du manuscrit fr. 2163 de la Bibliothèque nationale (fol. 90). Dans la « queue » du miracle on lit ceci :

Anfouiz est et anterrez
Cil qui an cloistre s'anjaiole ;
Por sa mere ne por s'aiole (*Ulrich* s'ajole)
N'en puet issir hors par congié.
Qui le siecle n'a tout *vongié*
Et tout vomi et gitié puer,
Ja nul cloistre n'avra a cuer :
Ne (*corr.* N'i) trove riens ne li anuit,
Mal a le jor et pis la nuit...

Le ms. de Paris offre pour le v. 500 la variante intéressante *vonchier*. Étant donné l'habitude des auteurs médiévaux d'accumuler les synonymes, *vonchier* ou *vongier* doit signifier à peu près la même chose que *vomir* et *giter puer*, auxquels il est coordonné. Il n'est pas inconnu par ailleurs au français. Il faut ajouter au dictionnaire de M. Meyer-Lübke[2] l'anc. fr. *vonchier*, *vongier*, et le ranger à côté du rouchi *wôki* et du bas manceau *vôžé*, s. v. *VŎMĬCARE, abondamment représenté dans les autres langues romanes. — M. Ant. Thomas veut bien me dire qu'il a signalé (*Mél. d'étym.*, 2e éd., p. 215, n. 1) *vonga* (passé de *vongier*) en anc. lyonnais (Mussafia et Gartner, *Altfr. Prosaleg.*, p. 135) et que *voucher* se trouve dans *Flore et Blanchefior*, 1re version, 149 : *Et a ses flans sovent tocher, Et sospirer, sovent voucher*, et *vocher*, *voucher* fréquemment dans le *Livre des simples medecines*, éd. Dorveaux (§§ 349, 361, 483, 762).

ENJOUTER

Ce mot, qui figure dans la « queue » précitée de l'histoire de saint Bon, demande son paragraphe à part. Disons tout de suite que Godefroy, qui en relève trois exemples chez Gautier, et un quatrième d'une autre provenance, que nous réservons, l'a certainement mal traduit par « enlever, renverser ; réfl., se renverser ». Pour démontrer que cette explication est mal fondée, il vaut mieux ne pas commencer par le passage cité ci-dessus, mais aller à celui que Godefroy cite en premier lieu. Il est dans l'histoire *Des deus fames qui s'entrehaoient et que Nostre Dame racorda* (éd. Poquet, col. 513) que Gautier a traduite du latin de Guibert de Nogent [1]. Il s'agit là d'un homme marié qui s'était laissé séduire par une autre femme. « Mulier quaedam fuerat, quae coniugatum virum quemdam a propriae uxoris latere illecebrosissime distrahebat... homini misero foedis amoribus obvoluto... » (retenons ce dernier mot). L'épouse délaissée et maltraitée adresse de violents reproches à sa rivale :

Com je te haz d'ardant haïne,
Quar a celui qui d'amor fine
Amer me souloit et chierir

1. *De laude sanctae Mariae*, cap. XII : Miraculum quo B. Virgo adulteram convertit (Migne, *Patrol. lat.*, CLVI, 573).

Souvent me faiz batre et ferir.
Certes, certes, vieus [1] desloiaus,
Douz me souloit estre et loiaus ;
Mais tu le m'as si *enjouté*
Qu'en sus de moi l'as si bouté [2]
Que il ne m'aimme ne ne prise,
Ainz me froisse toute et debrise
Quant un seul mot en os tentir.

C'est évidemment pour ce passage que Godefroy a destiné sa traduction « éloigner ». Mais *enjouter* ne contient à coup sûr aucune idée d'éloignement. La traduction « renverser » est, d'autre part, dans la pensée de l'auteur du *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, réservée pour le deuxième exemple, tiré celui-là d'un épisode, qui a l'air d'un fabliau, omis par Poquet pour des raisons de décence et qui figure dans le miracle du *Clerc qui fame espousa et puis la lessa*. Heureusement, nous avons une édition de ce *Fabliau du prestre pelé* établie par M. J. Morawski [3] d'après cinq manuscrits (*Romania*, LV, 1929, p. 546). C'est une variante d'une fable d'Ésope bien connue, celle du vieillard qui a deux amies, l'une vieille et l'autre jeune. Les deux s'attaquent au vieillard, qui chez Gautier est un prêtre :

Il estoit gros, cras et ventrus ;
Mais lors *charmerent* si le prestre
Qu'out ventre plat et borse flestre ;
Entr'eles deus isnelepas
L'orent mené do trot au pas.

De la vieille, il est dit un peu plus haut :

De trut savoit plus et de guile
Que totes celes de la vile.
Le prestre avoit si *enjouté*,
Si a envers ou sac boté
Par son dit et par sa favele
Qu'autant l'amoit come la bele.

Godefroy a relevé ce passage aussi bien dans le manuscrit de

1. « Vile ». Poquet et Godefroy impriment *viens*.
2. « Éloigné ».
3. Il est étonnant que M. Morawski ne s'occupe pas du tout de ce mot, bien qu'il fournisse bon nombre d'autres explications.

Soissons (fol. 204 a) que dans celui de Bruxelles (fol. 199 c). Il contient, tout au moins tel qu'il est reproduit par Godefroy, une mauvaise leçon (*du sac bouté* au lieu de *ou sac bouté*). Il est facile de voir comment Godefroy est arrivé à traduire *enjouter* par « renverser » : il l'a pris pour un synonyme de l'expression figurée à laquelle elle est accouplée : *a envers ou sac bouté*. Toutefois Gautier veut évidemment dire (cf. *charmerent* au v. 35 ci-dessus, *obvoluto* dans le latin de l'autre miracle) que la femme avait *enjôlé, envoûté* l'homme à tel point que... Cette explication a l'avantage de convenir à tous les exemples connus d'*enjouter*. Car, pour revenir au verbe réfléchi que présente la moralité précitée de *Saint Bon*, il s'explique tout seul : *soi enjouter* est synonyme de *soi enivrer*. De l'idée de « charmer, enjôler, envoûter » il n'y a pas loin à celle de « griser ».

Reste le dernier exemple de Godefroy :

Act., placer :

> Par la sue sainte pité
> Nus enjuta de mort a vie.
> (Chardry, *Set dormans*, 360, Koch).

Il est évident que ce mot, s'il existe, n'a rien à voir avec celui qui figure chez le prieur de Vic. Mais il est tout à fait probable qu'il s'agit d'une faute de lecture : le manuscrit porte vraisemblablement, non pas *enjuta*, mais *enuita*, c'est-à-dire *envita*, de invitare.

Quelle est l'origine de *enjouter* ? Le sens et la forme le rapprochent de *envoûter*, attesté dès le XIIIe siècle et qui semble remonter à *invultare. Ce mot aurait pu être contaminé par un autre mot de sens analogue et contenant un *j*. Selon l'explication généralement acceptée, *enjôler* serait dû à un croisement entre *enjaioler* et *enjoeler*. On pourrait partir de là si on voulait se lancer dans des hypothèses.

ERDUZ (*ERDU* ?) ; *REMÉS*

Une quarantaine de vers après le passage contenant les mots

rares *eube* et *enjouter*, dans la même moralité faisant suite au miracle de saint Bon, on lit, selon l'abbé Poquet :

Qui sougiez est a gloutenie,
Plus en est vis (*vile*) en ceste vie,
En l'autre siecle en est perduz.
Bien est *remés et mont perduz* (sic) 294
Et chascun jor en mal jor entre
Hons puis qu'il fait Dieu de son ventre [1].

Le v. 294, tel qu'il est dans l'édition, résiste à toute interprétation et la répétition du mot *perduz* est particulièrement suspecte. L'habitude de Gautier de se répéter vient ici fort à propos au secours de l'exégète. Voici ce qu'on lit dans la rédaction inédite de la *Doutance de la mort* :

Fy ! Fy ! la keue d'une poire 1164
Ne vaut toute richesce humaine.
Fy ! laisons la char, ele mainne
Toz ciax qui l'aiment en enfer.
Fy ! Fy ! comme iert durs qui por fer
Et por arain sera perduz.
Fy ! com *remez en mouz erduz* 1168
Iert li chaitis qui por avoir
La mort d'enfer voura avoir.

C'est certainement cette leçon qui doit être rétablie dans le texte de Poquet. Mais comment faut-il traduire ? *Erduz* manque à Godefroy, il est au pluriel, comme l'indique l'adjectif *mous* qui est évidemment le pluriel de *mol*. D'autre part, il est tout à fait probable que *remez en mouz erduz* est synonyme de *perduz* ou tout au moins le développement de cette idée de perte.

Erduz (toujours au pluriel, mais sans *remez* cette fois) se retrouve encore chez Gautier. Un des miracles de Laon, *Dou doien qui bouta hors dou moustier la fiertre nostre Dame*, raconte à la fin comment le prêtre anglais, après la punition divine

1. *Philipp.* III, 19... quorum Deus venter est.

qui l'avait frappé, suivit l'autel portatif (*fiertre*) pour implorer le pardon de la sainte Vierge :

Tristres, dolans et esperduz,
Par chanz, par prez et par *herdus* 616
Aprés la fiertre va braiant,
Ses chevox ront et va traiant.
La mere Dieu souvent escrie,
Merci requiert et merci prie. 620

Herdus (ou *herdu*, le mot est toujours au pluriel), puisqu'il est juxtaposé à *chanz* et à *prez*, doit désigner une certaine sorte de terrain. Du fait qu'il est, dans les deux exemples précédents, déterminé par *mous*, oserait-on inférer qu'il s'agit d'un terrain mou[1], c'est-à-dire marécageux ?

Remez, dans les deux passages cités plus haut, a-t-il son sens ordinaire de « resté » (participe passé de *remanoir*) ? Si oui, *remés en mous erduz* signifierait, à la condition que *erduz* désigne un terrain marécageux, à peu près « embourbé » ou « enlisé ».

Signalons, en attendant la confirmation de cette interprétation, que *remés* signifie parfois, comme l'indique Godefroy, et particulièrement chez Gautier, « gâté, détérioré ». Il figure dans ce sens p. ex. dans la *Doutance de la mort* :

Chascuns de lui luxure abate
Ainz que viellesce le debate. 1336
Chascuns de mal faire recroie
Ainz que de lui *chaie la croie*.
Roube nouvelle et *encree[e]*
Plus est prisie et plus amee 1340
Que n'est la vielle, la *remese*,
Qui toute est vielle et toute esrese.
Donnons nous a nostre Seigneur
Que que nos sons en plainne fleur ; 1344
Que que nos somes *encreé*,
A la dame de nesteé
Nous otroions de net corage ;
Et s'aucuns est de grant aage 1348
Et *escousse a toute sa croie*,
Gart que por ce ne se recroie,
Mais tout son cuer et toute s'ame
Otroit et doint a nostre Dame. 1352

1. En cherchant dans les dictionnaires quelque chose qui puisse éclaircir ce mot énigmatique *erdu* ou *erduz*, je suis tombé sur le mot ARDONE que Godefroy (t. I, 385) traduit par « eau qui s'écoule dans les prés sans qu'on la voie. » Pourquoi Tobler et Lommatzsch n'ont-ils pas enregistré ce mot ? J'attire l'attention des chercheurs mieux outillés que moi sur l'article de Godefroy, qui fournit des renseignements intéressants mais contradictoires.

CROIE, ENCREÉ

J'ai cité le passage ci-dessus tout au long pour y ajouter deux remarques concernant les mots *croie* et *encreé* employés pour désigner la nouveauté, au sens propre, et symboliquement, la pureté. Godefroy, qui cite, s. v. ENCREÉ, les v. 1337-41 et 1343-45 de notre passage, d'après les mss B. N. 23.111 (fol. 305 b) et Brux. (fol. 220 a), entrevoit la vérité en expliquant dubitativement « *encreé*, peut-être qui a encore son apprêt, ce qui donne le lustre à une étoffe ». La bonne explication est fournie par W. Foerster (*Chrétien de Troyes*, grande édition, II, p. 297) à propos de ces vers d'*Yvain* :

Et avuec ce li aparoille
Robe d'escarlate vermoille
De vér forree atot la croie. 1885

« Ce passage, écrit-il, ne permet aucun doute sur le fait qu'on traitait les fourrures avec de la craie pulvérisée afin qu'elles en paraissent plus blanches et qu'ensuite, pour ne pas saupoudrer le vêtement de dessous, on les secouait [cf. *escousse a toute sa croie* dans notre texte] avant de les mettre. Une fourrure beaucoup portée n'avait plus sa craie ; l'indication *atout la croie* précise par conséquent que la fourrure était neuve et fraîche ». Tobler-Lommatzsch cite, *s. v.* CROIE, entre autres, le passage d'*Yvain*, mais sans l'explication de Foerster, et fournit pour le sens figuré ce passage corrompu dans l'édition Poquet (col. 726, *Chasteé as nonains*):

Vous beneoites, vous sacrees,
Que que vous estes si *enerees* (!)
En plaine fleur, en plaine *croie*, 870
Gardez vos cuers ne se recroie
D'amer en cloistre vostre espous.

Tobler propose de corriger *enerees* en « *entrees* ou *ancrees*? ». Mais la bonne leçon est *Que que estes si encreees* ou *Que que vous estes encreees*. — M. Thomas a relevé ce nouvel exemple de *encreer* :

Par dehors le cuirien *encroie*,
Blancis[t] et carge si de croie

Qu'il n'est nul qui trouver y sache
Vaine, male façon ne tache.

(*Voie d'Infer*, B. N. fr. 24.313, f. 8 c. Cf. *ibid.*, *rencreer* : *Viès pennes bargis*[*t*] *et rencroie*. Sur ce texte, voir *Hist. litt.*, XXXVI, 86 et suiv.).

ESBARIR, ESBERIR

Godefroy a joint à son article ESBAÏR les exemples, au nombre de six, qu'il a relevés de *esbarir*, tous tirés de l'œuvre de Gautier de Coinci, non pas cependant de l'édition de l'abbé Poquet, mais de trois manuscrits : celui de Soissons, le même qui a si mal servi à l'abbé Poquet, l'un des deux manuscrits de Bruxelles (Bibl. royale 10.747) et le ms. 23.111 de la Bibliothèque nationale. Mais il y a d'autres exemples de ce verbe chez Gautier, et il faut en ajouter au moins trois qui figurent dans la compilation pieuse du ms. 12 483 de la Bibliothèque nationale due à un frère prêcheur qui écrivit dans le Soissonnais aux environs de 1330. Il ne sera peut-être pas inutile de réunir ici tous ces exemples avec l'addition de l'indication exacte des passages, Godefroy ne renvoyant qu'aux folios des manuscrits consultés par lui.

Comme verbe réfléchi, nous trouvons *esbarir* d'abord dans le sens général « s'étonner » :

En pou de tens tant en guerist
Tout li pueples *s'en esbarist*.

(B. N. 23.111, fol. 269c. Miracle de l'*Empereris de Romme qui garda chasteé en mout de temptacions*, omis par Poquet, et publié par Méon, *Nouveau recueil de fabliaux et contes*, II, 1823 ; mais le texte imprimé, v. 2394, porte *s'esbaïst*).

Et tante[s] genz sene et garit
Que tot li monz *s'en esberit* 428
[Et touz li mons s'en esmerveille].
(Brux., fol. 204c. *Sardenay*, éd. Poquet, col. 659).

Et qui est l'oile ? C'est Marie
Qui les humeurs, c'est maladie
De pechié, cure et guarit[1].

1. Les vers sont souvent boiteux dans la compilation du frère prêcheur.

Or est folz qui ne *s'esbarit*
Quant il a tel phisicienne.
(Anonyme, B. N. 12.483, fol. 114 v° b).

Pour le participe passé, l'acception la plus fréquente est « effrayé » :

Ne set li las quel part i tort,
Tant durement est *esbaris*. 465
Au moustier vient touz esmaris.
(Soiss., fol. 152d. *Basile*, éd. Poquet, col. 410).

Adonc la lasse, l'*esbarie* 253
A ma dame sainte Marie
Mout longuement s'est dementee.
(Soiss., fol. 195c. *Pucele d'Arras*. éd. Poquet, col. 267).

« Fille, ne soies *esbarie*, » 57
Fait ma dame sainte Marie.
(Brux., fol. 63b. *De cele a cui N. D. abreja les saluz*, éd. Poquet, col. 483).

Li autre de la dame monde
Qui ceste parole ont oïe,
De la glorieuse Marie,
Effraié sont et *esbari*
Et l'ont aussi com enhaÿ.
(Anon., B.N. 12.483, fol. 119).

Dans la *Vie de sainte Christine* de Gautier de Coinci (cf. mon compte rendu dans *Romania*, L, 121), on lit, v. 319 : *Cuer avés desvoié et de sens esmari* (: *mari*) ; mais le ms. *P* a la variante *esbari*, qui fournit une rime moins riche, mais est supérieure au point de vue du sens (« égaré »).

Le sens d'« égaré, sans défense » conviendrait assez bien au passage suivant fourni par le compilateur anonyme :

Quant justice faurra a Paris,
Chascun i sera *esbaris*,
Si sera il es autres lieus.
(B. N. 12.483, fol. 178 v°).

« Désemparé » en parlant d'un navire :

Car nostre nef va si gaucrant (*Poq.* gaverant)
Que souvent plung(i)ent li aucant (*Poq.* autant).
Douce dame sainte Marie,

Nostre nef est si *esbarie*
Par pou qu'ele n'afonde (*Poq.* n'asonde) et noie.
(*Abbé secouru en mer.* éd. Poquet, col. 521 ; cf. Godefroy, s. v. WALCRER).

Esbari de croire, « incrédule » :

La mere Dieu l'avoit gari.
De croire fussent *esbari*. 190
Mes ce leur fait croire par force
Que la roifle [1] et toute l'escorce
Voient cheüe du visage.
Onques nus hon de tel malage
Si netement ne fu garis.
Il meïsmes fu *esbaris* 196
De ce que si sanez estoit.
(*Moine gari du lait N. D.*, éd. Poquet, col. 351).

Au v. 196 *esbari* signifie étonné, sens qui n'est pas attesté par ailleurs pour le participe passé.

Esbari de joie, « transporté » :

De fine joie [est] esbarie. 191
« Douce dame sainte Marie,
Fait la lasse tout en plourant,
Com t'ai trouvee secourant ».
(Soiss., fol. 50 b. Mir. de l'*Abbesse enceinte*, omis par Poquet, éd. J. Ulrich, *Zeitschr. f. roman. Philol.*, VI, 1882, p. 336 ; mais le texte de Ulrich porte *esbahie*).

Godefroy a-t-il eu raison de réunir dans un même article *esbaïr* et *esbarir* ? On peut en douter. Toujours est-il que *esbarir* est un mot attesté uniquement dans le Soissonnais. Pour l'explication, on pourrait penser à une contamination entre *esbaïr* et *esmarir*, dont les significations sont assez voisines.

PATELAVARE

On lit dans la rédaction inédite de la *Doutance de la mort*, immédiatement après le sous-titre *De ciax qui mesmainent les povres gens* :

Chevalier, conte, prince et roi — Font de l'avoir qu'as povres tolent.
Patelavare et grant desroi — 704 Ciax qui musent et qui flaiolent,

1. « Croûte sur la peau » ; voir Godefroy, s. v. RAFLE 1.

Jouent, tresjetent, jupent, siflent,
Balent, vïelent, mentent, chiflent
Vestent et loent de l'argent
Qu'il tolent a la povre gent.

Soit rois d'Espaigne ou de Navare,
Qui que face *patelavare*
De la substance as gens menues,
Dou ciel baniz est et des nues.

Le poète reproche donc aux grands seigneurs d'habiller et de payer avec l'argent des pauvres les jongleurs et les ménestrels. *Faire patelavare* signifie, comme le montre le voisinage de *desroi* et le contexte en général, « mener une vie déréglée ». Mais je ne sais rien d'autre de ce mot qui ne figure pas dans les dictionnaires et qui ne semble pas avoir été employé ailleurs par Gautier de Coinci.

PLANTAIN DANS LA MÉDECINE POPULAIRE.

Au début de la seconde partie de la rédaction inédite de la *Doutance de la mort* — elle se divise en effet en deux parties — Gautier déclare que dans sa critique il ne vise personne en particulier, mais tape dans le tas sans nommer personne. D'ailleurs il ne dit que la vérité :

Encor n'ai dist se raison non.
Nului n'acus, nului ne non,
Ainz fier sur la communauté.

Il n'y a que les sots qui se fâchent en entendant la vérité. La Vérité ne fait pas acception de personnes. Celui qui se sent touché, n'a qu'à mettre sur la bosse du lard ou de la feuille de plantain :

Voir n'espargne vesque n'abbé.
Voirs dist au simple et dist au fier :
« Gar, gar, gar, gar ! je fier, je fier ! »
Et cui il fiert seur la caboce,
Mete i dou lart, s'il i a boce,
Ou de la fueille de plantain.

Le plantain était d'un usage répandu dans la médecine populaire. On peut voir là-dessus p. ex. les *Recettes médicales* publiées par A. Salmon dans les *Études romanes* dédiées à G. Paris et citées par Godefroy. D'autre part, le plantain figure

com ne symbole de la Vierge dans la compilation pieuse du ms. français 12.483. Le passage est curieux et mérite d'être cité, bien qu'il ait été déjà publié par G. Raynaud [1] dans la *Romania*, XIV, 461, et même réimprimé dans *Mélanges de philologie romane*, 1913, p. 129 :

C'est mout bonne herbe que plantain :
Ele est bonne a pié et a main ;
Ele est seiche de sa nature
Et si est plainne de froidure.
Langue d'aignel est apelee.
La fueile en est plainne et lee ;
Pourfitable est a medecine
Pour ce qu'ele est et bonne et fine ;
Et se t'a mort (*corr.* mors) chien enragié,
Par plantain pues estre alegié ;
Ele asouage tele enflure.
Plantain les hydropiques cure ;
A venin d'yraigne est contraire.
S'en ton ventre as de vers repaire,
Mourir les fait jus de plantain.
Bonne est au soir et au main ;
Plaiez sanieuses purefie,
Destruit apostume et deslie ;
Plantain d'assouagier douleur
Grant, se en ventre est, [a valeur].
Aucunes nices puceletes
Qui mieus pueent estre dites bestes...
Pour avoir mari, en plantain
Ont grant fiance, mes en vain...
Dont une, qui mari vouloit,
Devant plantain ainsi disoit :
« Plantain, plantain, bele herbe coie,
Qui la crois de coste la voie,
Se queilir te puis, que ne poie [2],
J'aré Robin a ma courroie ».

Ce passage nous donne l'exemple le plus ancien de « langue d'agneau » (nom populaire du plantain ; cf. Littré, *s. v.* LANGUE, 17° ; Rolland, *Fl. pop.*, IX, p. 90 et 93) ; il nous fournit un curieux témoignage de superstition amoureuse ; enfin, ce qui nous intéresse surtout à propos de Gautier de Coinci, il confirme l'emploi du plantain comme remède contre toute sorte d'enflure (cf. le *Livre des simples medecines*, éd. Dorveaux, § 27) [3].

Arthur LÅNGFORS.

1. *Poème moralisé sur les propriétés des choses.*
2. Probablement : « sans avoir les doigts poisseux ».
3. Je dois ce renseignement, et beaucoup d'autres, à l'obligeance de mon maître M. Ant. Thomas.

LA « CHANSON DE NOTRE DAME »
DE GAUTIER DE COINCI

Chi coumence cächon de nostre dame.
Arsenal, ms. 3518, f° 75 v°.

Le bénédictin Gautier de Coinci (1177-1236), qui fut nommé prieur de Vic-sur-Aisne en 1214 et de Saint-Médard de Soissons en 1233, a écrit en français une quantité respectable de poésie lyrique, narrative et didactique, uniquement sur des sujets religieux, en particulier sur la Vierge [1]. Raffiné dans sa versification autant que précieux dans son langage, ce moine-trouvère s'est aussi montré expert en musique : c'est lui qui a mis le premier une seconde « partie » musicale, une seconde « voix » à des chansons françaises [2].

Il n'en a pas moins emprunté d'ordinaire mètre et mélodie aux œuvres latines ou françaises de ses devanciers, de ses contemporains [3]. C'est ainsi qu'il a procédé, et doublement peut-être, dans le cantique intitulé « Chanson de Notre Dame » et composé à Vic-sur-Aisne entre 1214 et 1233 [4].

1. V. Paul Verrier, *le Vers français* (sigle : *Vfr.*), Paris, Librairie Didier, 1931-32, I, pp. 218-219, et II, pp. 183-184, etc., mais surtout les articles suivants, parus après l'achèvement de cet ouvrage : *Romania*, LIII, pp. 474 ss. (A. Långfors), *Annales Academiae Fennicae*, XX, 4 (*id.*), *Archiv*, t. 156, pp. 215 ss. (H. Spanke), *Neuphil. Mitteil.*, XXXIX, pp. 154-173 (*id.*).

2. V. Friedrich Ludwig, *Repertorium organorum*... T. I, 1, p. 332.

3. V. *Romania*, XVII, pp. 429 s. (P. Meyer), Fr. Ludwig, *Repertorium*, I 1, pp. 331 ss., Fr. Gennrich, *Musikwissenschaft u. rom. Phil.*, Halle, 1918, pp. 8 et 14, *Vfr.* I, p. 66, *The Musical Times*, 1933, col. 703 (J. Handschin), mais surtout H. Spanke, *l. c.*

4. Cf. v. 92 : « Sa chançon ci finee LI PRÏEUS DE V a ». Elle a été écrite, avant *Le Salu Nostre Dame*, poème en 157 quatrains d'alexandrins à rimes plates (v. *Vfr.*, II, p. 312, dernier alinéa).

Malgré le nom de « lai » qu'il lui donne dans plusieurs vers, cette pieuse cantilène aligne douze strophes toutes semblables au point de vue musical aussi bien qu'au point de vue métrique.

Voici la première, texte et mélodie (sauf pour le refrain), d'après un des manuscrits les plus anciens, qui a été écrit au cours du XIIIe siècle, et qui se trouve aujourd'hui, scindé en deux volumes, à la bibliothèque de l'Arsenal (ms. 3517 et 3518)[1] :

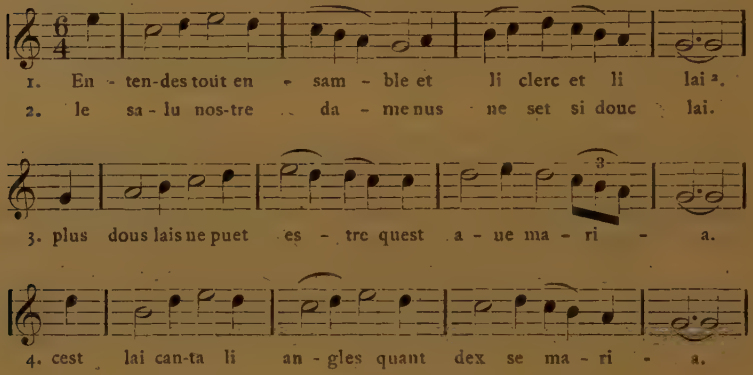

[*refrain :*] Eue a mort nous liura et eue aporta ue.
mais tous nous deliura et mist a port aue.

Arsenal, ms. 3518, f° 76 r°. — Voir le cliché I, p. 517.

Ce cantique aussi débute comme une populaire chanson d'histoire, comme un appel de jongleur forain à la foule sur un parvis d'église. Cf. :

Or, approchez, petits et grands, et venez pour entendre
V. *Vfr.*, I, p. 126.

Mais, d'un bout à l'autre du morceau, nous ne trouvons que des « rimes équivoques » d'une richesse qui s'accorde avec le

1. Je conserve l'orthographe et la ponctuation du manuscrit. La fin du « long vers » (ou vers composé), même résolu, y est indiquée par un point. — aue = avé.

2. Cf. *Vfr.*, II, pp. 182, 184, 186, 203-206, etc.

maniérisme fréquent du style. A ces deux égards, cette poésie se rattache à ce qu'il y a de plus recherché dans notre lyrique ancienne.

Quant au reste, il n'en va pas de même de la versification, en ce qui regarde du moins le corps de la strophe. Dans nos manuscrits du moyen âge, c'est le seul exemple français de ce quatrain, sauf erreur, et le seul, à peu près, de ce mètre : un « double couplet » (bbcc) de « longs vers » [1] ; rien que des alexandrins masculins à césure féminine, « épique ». En latin, ce mètre se rencontre dans le *Placidas* (IXe s.), et le double couplet de longs vers, mais différents, dans quelques-unes des hymnes écrites par Abélard, après 1129, pour le Paraclet.

L'auteur du *Placidas*, Abélard et Gautier de Coinci ont pris leur modèle dans notre chanson primitive, « populaire ». Sur le *Placidas*, je renvoie à mon article dans les *Annales de l'Université de Paris* (1933, pp. 140-142). Abélard avait fait dans sa jeunesse des chansons d'amour en « langue vulgaire », et il en a parfois imité les mètres dans sa poésie latine [2]. Lorsque Héloïse lui demanda des hymnes pour ses nonnes, qui, malgré tout, n'étaient pas des professionnelles du chant, rien d'étonnant qu'il ait aussi eu recours à des strophes et même à des airs familiers. Quant à Gautier de Coinci, n'est-il pas allé, dans ses dévotes cantilènes, jusqu'à emprunter musique, rythme, cadre, style, entrée en matière et refrain à des pastourelles, à de légers rondeaux de carole [3] ! Ce sont là, sans doute, genres plus ou moins courtois. Mais il ne dédaignait point des formes plus simples, quitte à les rehausser de rimes opulentes et de langage savamment brodé.

Pour la facture de ses doubles couplets, dans la Chanson de

---

1. « Couplet », « triplet », « quadruplet » : section rythmique comprenant deux, trois, quatre vers de même mètre et de même rime. — Je représente les rimes par des minuscules en romain, les masculines par des consonnes, les féminines par des voyelles, mais en réservant x et y aux terminaisons sans rime, x aux masculines, y aux féminines.

2. V. *Vfr.*, I, p. 254, notes 5 et 6 (et Additions), ou *Neuphilol. Mitteil.*, 1933, p. 117, note 1 (Verrier).

3. P. ex. : « Hui matin a l'ajournee — toute m'amblëure... » d'après la pastourelle « Hyer matin a l'enjournee — toute m'emblëure... ». Pour la carole, v. *Vfr.*, I, pp. 66 et 244.

Notre Dame, c'est directement qu'il a dû s'inspirer de la poésie dite populaire, et non par l'intermédiaire des quatrains d'Abélard. Ceux-ci diffèrent des siens par la césure, qui est masculine :

Auroram lucifer praeit, sol sequitur;
Aurora fidei lux intellegitur
Quem verus lucifer surgendo contulit,
Caro dominica cum refloruerit.

Analecta hymnica, t. 48, nº 121.

Dès qu'on se met à recueillir nos chansons « populaires » et à les imiter de nouveau, c'est-à-dire à partir du XVe siècle, nous voyons reparaître le mètre de la Chanson de Notre Dame et le double couplet de même mètre ou de mètre différent [1].

Et la mélodie de ce soi-disant « lai » ? Vient-elle aussi de la chanson plus ou moins « populaire » où Gautier de Coinci a pris la forme de son quatrain ? N'est-ce pas d'ordinaire cela qui entraîne ceci ? Construite en majeur, comme elle l'est, sur l'hexacorde sol-mi, et avec la même cadence ré do si la sol à six hémistiches sur huit, cette mélodie ne donne-t-elle pas l'impression, pour l'époque, d'une musique « populaire » à peine brodée ? Sans doute. Mais le cas qui nous occupe est complexe : nous avons affaire, pour la Chanson de Notre Dame, à quatre airs différents.

Examinons de plus près cette triple question : mètre, double couplet, mélodie.

II

C'est dans le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*, vers 1115, que nos manuscrits nous présentent l'alexandrin pour la première fois. Il y apparaît sous *forme mixte* : chacun des deux hémistiches est masculin ou féminin. Non pas indifféremment : si tel était le cas, en effet, la proportion des terminaisons féminines serait environ du tiers, de 33 %, tandis qu'elle dépasse de beaucoup ce chiffre à la césure (47, 4 %) et qu'elle reste bien au-dessous à la fin du vers (21, 6 %). Dans cette chanson de geste, l'alexandrin est simplement encore en train d'évoluer

1. V. *Vfr.*, I, pp. 217-220, et II, pp. 164, 206-208, etc.

vers la forme mixte : il y conserve, grâce sans doute surtout à la musique, les traces évidentes de la forme primitive, à premier hémistiche exclusivement féminin (6 F) et à second hémistiche uniquement masculin (6 M).

Cet *alexandrin primitif* (6 F + 6 M) s'est perpétué sans interruption, et jusqu'à nos jours, dans notre chanson populaire. Elle ne le tient pas de notre poésie « littéraire », où l'alexandrin est mixte à son apparition dans les textes connus et finit par aboutir à l'alternance de 6 M + 6 M avec 6 M + 6 F. C'est aux origines mêmes que remonte dans notre chanson « populaire » l'alexandrin primitif, 6 F + 6 M. Il y domine encore. Elle l'emploie en général sous la forme également primitive de nos strophes, le « couplet » de longs vers avec refrain d'un vers ou de deux :

Au jardin de mon père les lauriers sont fleuris ;
Tous les oiseaux du monde y vont faire leur nid.
Auprès de ma blonde qu'il fait bon, fait bon, fait bon,
Auprès de ma blonde qu'il fait bon dormir !

Ce vieux « prélude », aux nombreuses variétés, a déjà été copié dans un pastiche mi-littéraire du XVe siècle :

α[1] Au jardrin de mon père il y croist un rousier.
α Troys jeunes damoiselles sy s'i vont umbraiger,
β *Aymez moy, ma mignonne, aymez moy sans danger* [2].

Gaston Paris, *Chansons du XVe siècle*, ch. LXXXI. — Nous retrouvons ici la structure mélodique la plus ancienne du « couplet » : αα.

C'est aussi la strophe populaire d'alexandrins primitifs, — au lieu des formes complexes chères aux pastourelles courtoises, — qu'un morceau de ce genre a rustiquement adoptée, conservée plutôt, en plein XIIIe siècle, et en remplaçant même le refrain par un long « briolage » [3].

Hui main jou chevauchoie lés l'oriere d'un bois,
Trouvai gentil bergiere, tant bele ne vit roys.

1. On représente par des lettres grecques les phrases musicales ou autres fragments de mélodie.
2. C.-à-d. : sans (faire de) difficulté.
3. Briolage : v. *Vfr.*, I, pp. 95-96.

Hé ! [1]
Trairi(re) deluriau deluriau deluriele !
Trairi(re) deluriau deluriau delurot !

Jeu de Robin et Marion, v. 91-98, — sur un rythme de carole (v. *Vfr.*, II, p. 201). — La rime « bois » : « roys » n'est pas artésienne : nous avons là une chanson, peut-être déjà ancienne alors, en dialecte francien.

Et c'est encore dans des imitations plus ou moins littéraires que nos manuscrits ont daigné recueillir des doubles couplets d'alexandrins primitifs. Nous en trouvons le premier exemple, tout à fait isolé, dans la Chanson de Notre Dame. Pour en rencontrer d'autres, il nous faut descendre jusqu'au XVe siècle, où l'on a commencé à mettre par écrit nos chansons populaires, plus souvent encore des imitations mi-littéraires de leurs mètres et parfois de leur style :

Tel parle de la guerre qui ne scet pas que c'est ;
Je vons jure mon âme que c'est un piteux fait ;
Et que maint homme d'armes et gentil compaignon
Y ont perdu la viẽ et robbe et chaperon.

Gaston Paris, *l. c.*, ch. CXXXVIII (cf. ch. XCI).

Notre chanson « populaire », afin de multiplier l'intervention du chœur, tendait déjà de plus en plus, non à « doubler » le « couplet », mais, au contraire, à le dédoubler. Le double couplet risquait donc de disparaître assez vite et pour toujours. Il a pourtant survécu, aussi et peut-être surtout en alexandrins primitifs. En voici un exemple du siècle dernier, en patois de la Bresse et avec la même simple structure mélodique, à peu près, que la Chanson de Notre Dame dans la variante musicale citée plus haut :

α Du temps que la Benayta allov' en champ lo beu,
α Felant sa colonietta, drumive a son gueu gueu,

1. « Hé » n'appartient pas au « refrain », mais en donne le signal, — et pour ainsi dire le ton (en se chantant sur la même note que « Trai- »). C'est sans ce « hé » que le « refrain » est fredonné par Marion et figure en tête de la chanson. Sur le mot-signal, le vers-signal, v. *Vfr.*, I, pp. 235-242.

β Ou zor per aventura la rovis en drumant :
α Ze li contai mé peinnë et ella ses torments.

Rolland, *Recueil de Chansons populaires*, t. Ier, p. 280 [1].

La *rime brisée*, c'est-à-dire la rime entre hémistiches impairs, apparaît çà et là dans l'alexandrin primitif de nos chansons populaires. C'est plus d'une fois par hasard, comme, sans doute, dans les deux premiers des vers ci-dessus. Il y en a un exemple fortuit dans la Chanson de Notre Dame.

α *A*vé, virge, ysaïes bien te prophetisa,
α *d*anïel. ieremies, cascuns t'autorisa.
β *a*ssés, dame, anonchierent toi et ta nassion
α′ *m*[il] ans et plus encorë [2] ains l'incarnation.

Arsenal, *l. c.* — Je mets en italique les initiales qui sont à l'encre rouge, dans le manuscrit, pour indiquer le commencement d'un vers (chaque hémistiche est sur une ligne à part). J'ai ajouté les accents et la ponctuation.

C'est uniquement avec rime brisée que troubadours et trouvères ont admis dans leurs chançons le 6 F + 6 M. Avec cette parure, le « couplet » d'alexandrins primitifs sert d'entrée, de *pedes*, aux strophes d'une chançon du Châtelain de Couci († 1203) :

α Lors que rose ne fuille — ne flor ne voi paroir,
α Et n'oi chanter en bruillë — oisel n'au main n'au soir,
... .

Bibl. Nat., *ms. Cangé*, fo 78 c et 74 c. — Remarquer : αα, comme dans plusieurs exemples précédents (« Au jardrin de mon père », etc. etc.).

1. V. *Vfr.*, I, pp. 218-220, et II, pp. 193-194, 206-208.

2. « Encore », dans le manuscrit de l'Arsenal et dans le ms. fr. 1536 de la Bibl. Nat. Autrement, « assez » ou, une fois, « devant », c.-à-d. avec une syllabe de moins. V. *Vfr.*, II, p. 313, et *Romania*, LIII, p. 524 (Långfors). — En revanche, ces deux mêmes manuscrits ont ailleurs une césure masculine,

C'est le double couplet ou plutôt le quadruplet d'alexandrins primitifs résolus, avec même rime médiane aussi bien que même rime finale, qui forme plus d'une fois dans les chançons l'entrée ou le corps de la strophe. Gautier de Dargies (fin du XIIe siècle) l'emploie isolément parmi les strophes variées dont il a construit avec art un de ses descorts :

α Qui voit sa crine bloie — ki semble ke soit d'or,
α Et son col qui blançoie — deseur son bel chief sor,
α C'est ma dame, ma joyë — et mon rice tresor ;
α Certes je ne vauroie — sans li valoir Hector.

Lais et Descorts, publ. par Jeanroy, Brandin et Aubry, Paris, 1901, pp. 5 et 80 s.

Dans une *canso* justement célèbre, Bernard de Ventadour, qui écrivait entre 1145 et 1175, avait adopté comme strophe un quadruplet de même structure métrique, sinon musicale, mais avec — tenant lieu du refrain populaire — le renversement de l'alexandrin primitif :

Quan la douss' aura venta — deves vostre païs,
Veyaire m'es qu'eu senta — odor de paradis,
Per amor de la genta — vas cui eu sui aclis,
En cui ai mes m'ententa — et mon coratg' assis.
Quar de totas partis — per leis, tan m'atalenta.

(Variante : v. *Bernart von Ventadorn, Ausgewählte Lieder*, publ. par Carl Appel, Halle, 1926, p. 26.)

La même forme se retrouve dans une chançon de Gacè Brulé (vers 1180), si ce n'est qu'après le quadruplet courtois reparaît bel et bien, par exception, l'humble refrain de la chanson primitive :

Quand li tens renverdoie — contre le tens pascor,
M'est vis que chanter doië — après ma grant dolor,

---

celui de l'Arsenal, toutefois, en conservant une syllabe par élément constitutif du rythme, mais tout à fait irréguliérement (str. VIII, 4, « Gïu mais ne le veront », au lieu de « Gïu ne verront goute », comme B. N. ms. fr. 25532).

Dont tant avoir soloie — por servir fine amor, —
Mais se ma dame avoie — mout avroie richor :
Que mes cuers n'en vuelt nule avoir
fors li cui n'en daigne chaloir.

Ms. Cangé, f° 111 r° (la musique manque). Cinq strophes, sur rimes différentes, et envoi de deux vers.

*
* *

Nous avons vu qu'Abélard a imité en latin, dans quelques hymnes, le double couplet d'alexandrins primitifs (bbcc), mais en remplaçant la césure féminine par la césure masculine. Cette substitution est de règle dans les *rhythmi*, soit par recherche de la symétrie, soit plutôt par confusion ou fusion inconsciente de l'alexandrin avec l'ancien calque syllabique et mi-accentuel de l'asclépiade [1]. Aussi Gautier de Châtillon a-t-il agi de même en imitant dans deux chansons latines [2] la strophe de Gautier de Dargies, — ou d'un autre, — et dans une troisième la strophe de Gace Brulé :

A patre genitus — ante luciferum,
In terris editus — ab arce superum
Venit, non veritus — virginis uterum,
Pellere penitus — zimata [3] veterum.
De privilegio — tante leticie
Congaudet unio — celestis curie.

Ed. Karl Strecker, I, n° 1. — Trois strophes.

Je pense que l'imitation est ici du fait de Gautier de Châtillon. Tandis que le remplacement de la césure féminine par la masculine lui était imposé par la tradition des *rhythmi*,

1. Cf. *Annales de l'Université de Paris*, 1933, pp. 127 et 142-143. On trouve aussi, mais résolus presque toujours (6bb, 6cc, etc.) des « alexandrins » du même type dans le ms. lat 1139 de la Bibl. Nat. (Saint-Martial de Limoges, 1er ou 2e tiers du XIIe siècle), f° 32 : « O dulces filii », etc.

2. V. *Die Gedichte Walters von Chatillon*, publ. par Karl Strecker, Berlin, t. I, n° 7 et n° 30.

3. Ζῦμα (pour ζύμη) : « levain » ; *fig.* « levain de corruption » (d'après saint Mathieu XVI, 6). Fréquent, avec cette acception, dans les poésies religieuses (Karl Strecker).

l'inverse ne se comprendrait guère chez Gace Brulé : l'alexandrin se rencontrait en français avec deux hémistiches masculins, — par exemple, sans parler de l'alexandrin mixte des chansons de geste, dans telle romance d'Audefroi le Bâtard (Bartsch, *R.&P.*, I, n° 58). Le refrain présente une forme plus simple chez Gace Brulé que chez Gautier de Châtillon. Il est, d'ailleurs, mieux à sa place dans une chanson française que dans un cantique latin [1]. Nous voyons, enfin, par les exemples empruntés ci-dessus à Gautier de Dargies et à Bernard de Ventadour, que nous avons affaire à une variante d'une strophe employée alors depuis quelque temps en « notre vulgaire » d'oc et d'oui.

Philippe, célèbre chancelier de l'Université de Paris († 1236), a pris à son tour comme modèle, dans un cantique sur la Vierge, la strophe à refrain de Gautier de Châtillon :

α Beata viscera — marie virginis [2],
α Cujus ad ubera — rex magni nominis,
β Veste sub altera — vim celans numinis,
γ Dicavit federa — dei et hominis.
δ *O mira novitas — et novum gaudium,*
Matris integritas — post puerperium.

V. *Analecta hymnica*, t. 20, n° 190. — Sept strophes.

Un musicologue anglais du XIIIe siècle, l'Anonyme IV de Coussemaker, nous apprend que « Pérotin le Grand », maître de chapelle à Notre-Dame de Paris, a mis en musique l'hymne du chancelier Philippe, en a fait un *conductus simplex*, un « conduit à une voix » [3]. Par la construction métrique et musicale, ainsi que le montre la strophe citée, ce conduit est pareil

1. Ce n'est pas la seule fois, en outre, que Gautier de Châtillon a emprunté dans ses *rhythmi* la forme d'une chanson en langue vulgaire ; il a, entre autres, imité Blondel.

2. Cf. : « Beata dixero Marie viscera » (Gautier de Châtillon, éd. Strecker, I, n° 7, v, 1).

3. V. Coussemaker, *Scriptores*, I, pp. 342 et surtout 422. Ce conduit se trouve dans le *Magnus liber organi*... qui fut longtemps en usage, au moyen âge, « in choro Beate Virginis majoris ecclesie Parisiensis » (*ib.*, p. 342). C'est Wilhelm Meyer qui en a le premier identifié des exemplaires, des copies échouées à Wolfenbüttel et à Florence (v. ses *Gesammelte Abhandlungen*..., Berlin, 1905, II, pp. 325 ss.).

à nos chansons à refrain, à nos ballades [1] : il s'y rattache donc, et c'est bien de là qu'il tient indirectement sa forme.

De la mélodie il nous est parvenu quatre exemplaires quelque peu différents : F (= Florence, Laurenziana, Plut. XXIX, 1, f° 422), G (= Saint-Gall, Stiftsbibliothek, ms. 383, f° 174), W (= Wolfenbüttel, ms. 1206, f° 156 v°, — voir cliché II), B (= Bologne, Lic. Mus.). F et G sont en mode de sol et présentent un dessin relativement sobre. W est transcrit en mode de ré et enrichi de fioritures. B, en mode de sol et à deux voix, abuse des mélismes : c'est une version tardive, dégénérée, dont nous n'avons pas à tenir compte ici [2].

Chose curieuse : la ligne mélodique est la même pour l'hémistiche initial de ce conduit que pour le premier octosyllabe d'une *canso* de Bernard de Ventadour, « Non es meraville s'eu chant », dont la musique s'est également conservée en mode de sol (Bibl. Nat., ms. fr. 844, f° 191 a) et en mode de ré (Milan, Ambrosiana, R 71 superiore, f° 9 a) [3]. Le célèbre troubadour était mort quand Pérotin a commencé à « composer ». Y a-t-il eu emprunt de part et d'autre à une chanson plus ancienne ?

*
* *

M. Spanke estime que Gautier de Coinci, dans sa Chanson de Notre Dame, a pris pour modèle la strophe de *Beata viscera* [4]. Je ne le pense pas ; dans le corps même de la strophe, il n'y a de vraiment semblable que le nombre des longs vers. Là, un

1. « Textlicher und musikalischer Bau sind dem der französischen Refrainchanson und Ballade gleich » (Fr. Ludwig, dans le *Handbuch der Musikgeschichte* de Guido Adler, p. 187).

2. J'ai une photographie de W (v. cliché II) et de G. M. Jacques Handschin a bien voulu m'envoyer une copie à la plume de F. Je ne sais de B que ce qu'en dit Fr. Ludwig dans son *Répertorium*, p. 124.

3. Dans le manuscrit de la Nationale, le reste de la mélodie est différent. Il en est sans doute de même dans celui de l'Ambrosiana, à en juger par le fragment qu'a reproduit M. Jean Beck (*Mel. der Troub.*, p. 59, ex. 9 a).

4. « Den Grundstock hat ' Adventus veritas ' von Abälard : 6 nananbnb, den Grundstock + Refrain in moderner Reimfolge die Conductus ' Beata viscera ' von Philippe de Grève und ' A patre genitus ' von dem etwas älteren Walther von Châtillon » (*Archiv*, t. 156, p. 215).

double couplet (b b c c); ici, un quadruplet (b b b b). Là, de simples alexandrins primitifs, c'est-à-dire des alexandrins masculins à césure féminine (6 y + 6 b); ici, des alexandrins masculins à césure masculine et à rime médiane continue (6 b + 6 c), autrement dit des vers masculins de six syllabes à rimes croisées (6 b c b c b c b c). Mais le refrain a bien la même forme : 6 df df.

Et, qui plus est, sur les quatre mélodies notées au moyen âge pour la Chanson de Notre Dame, l'une reproduit tant bien que mal la musique composée par l'illustre Pérotin pour le cantique *Beata viscera*. Ce n'est pas, on s'en doute, celle que j'ai transcrite plus haut. Celles, non plus, des manuscrits français 2193 (f° 1) et 986 (f° 210) de la Bibliothèque Nationale. La première n'a jamais existé que sur le papier, le parchemin, dans une notation grossière et idiote, qui m'a tout l'air d'une mystification inintelligente de quelque moine du XIVe siècle. La seconde ne manque pas d'agrément. On peut s'en rendre compte par le premier long vers :

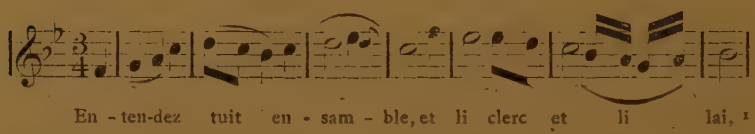

Mais la notation n'est pas à sa place, au f° 209, où l'on a simplement laissé, au-dessus du texte, des espaces vides pour « portées doubles » (deux voix). Elle n'est donnée que sur un feuillet ajouté, de parchemin plus mince, dont l'écriture est des environs de 1300 au plus tôt. Elle ne ressemble d'ailleurs pas du tout au conduit de Pérotin.

C'est dans trois manuscrits du XIIIe siècle, dans les ms. fr. 25532 (f° 225), 2163 (daté 1266, f° 223) et 1536 (f° 247) de

1. Le bémol est noté dans le manuscrit, sous forme de courbe légère (et peut-être par une seconde main), avant la moitié environ des si et des mi. On a même négligé de l'indiquer, avant si ou mi, en des endroits où il est nécessaire pour éviter un triton : p. ex., avant les deux mi sur « li clerc », alors qu'il y en a un avant le si suivant, sur « li ». — Faut-il lire avec ou sans les bémols ?

la Bibliothèque Nationale, — avec quelques déformations, surtout dans le troisième, — que la musique de *Beata viscera* se trouve appliquée à la Chanson de Notre Dame. Les manuscrits 25532 et 1536 y ajoutent une « voix de dessus », un *duplum*, le même dans les deux cas. Sans doute la mélodie et le *duplum* figurent-ils également (au f° 240) dans un magnifique manuscrit du XIIIe siècle, aujourd'hui disparu ou caché, qui était conservé au grand séminaire de Soissons, et dont l'abbé Poquet a publié le texte, en 1857, malheureusement sans la musique. C'est en vain que, moi aussi, j'ai cherché à le consulter. Je le regrette : contrairement à celle des autres manuscrits, la notation en est mensurale, proportionnelle. Nous le savons par trois fac-similés qui ont paru en 1850 dans le t. X des *Annales archéologiques*.

L'un des trois morceaux reproduits nous intéresse : c'est, de notre auteur, un cantique sur sainte Léocadie avec la musique de *Beata viscera* (*l. c.*, p. 69). Nous en possédons en outre le texte et la mélodie dans le manuscrit de l'Arsenal mentionné plus haut (n° 3517, f° 100 v°) et à la Bibliothèque Nationale dans les ms. fr. 22928 (f° 159 v°, un seul vers noté) et 25532 (f° 104). Ce dernier et celui de Soissons y ont aussi ajouté le *duplum* déjà signalé.

Par le mode (sol) et par la sobriété relative du dessin, l'adaptation du conduit de Pérotin aux deux poèmes de Gautier de Coinci correspond dans le corps de la strophe à F et à G. Mais par la ligne mélodique elle se rapproche davantage de W. Elle avait donc pour modèle une quatrième version. Nous le voyons également par le refrain : les sept ou huit premières notes du long mélisme par où il commence sont les mêmes dans 2163, 25532 et Soissons que dans W et dans G (le mélisme a disparu dans la version de l'Arsenal, mais nous y retrouvons en tête les sept notes qui suivent dans 2163, 25532, 1536 et Soissons); la cadence finale est aussi la même dans 25532, dans 1536, dans 2163 et dans Soissons que dans W, G et F; quant au reste, rien de commun. — V. les clichés II (W), III (Arsenal) et IV (B. N., ms. 2163).

Cantique de sainte Léocadie ou Chanson de Notre Dame, il y a entre les divers manuscrits de plus ou moins légères divergences dans la mélodie. Ils dévient encore davantage, çà et là,

de leur commun original, la musique de Pérotin [1]. C'est la version de l'Arsenal qui s'en écarte le moins dans le corps de la strophe; du refrain, au contraire, le notateur ne donne que le début, — moins le mélisme et sous une forme simplifiée, — comme s'il notait de mémoire et n'arrivait pas à se rappeler la suite.

Dans le cantique de sainte Léocadie, le refrain a la même structure métrique que dans la Chanson de Notre Dame et dans *Beata viscera*. Comme dans la Chanson de Notre Dame, également, le corps de la strophe consiste en un double couplet. Mais le mètre est différent, — 6 a + 6 e, au lieu de 6 y + 6 b, — différent aussi de celui de *Beata viscera* (6 b + 6 c). Il se présente comme un alexandrin féminin à césure féminine et à rime brisée. C'est là quelque chose de contraire aux habitudes de la poésie primitive gallo-romane, où il y a d'ordinaire, dans la forme fondamentale des longs vers, opposition du genre entre les deux hémistiches. Faut-il y voir plutôt un vers imité du *rhythmus* que les clercs ont modelé de bonne heure sur le dimètre catalectique iambique [2] ? Cf. (1° *metrum*, 2° *rhythmus*, 3° strophe du cantique français) :

rythme [3] : f **F** f F f **F** F, f **F** f F f **F** F

1° Ades pater superne quem nemo vidit unquam,
Patrisque sermo Christe et spiritus benigne:
PRUDENCE, *Cath.*, VI, str. 1. — 38 strophes.

2° Vere regalis aula — varjis gemmis ornata
Gregisque Christi caula — patre summo servata.
Antiphonarium monasterii Benchorensis (VIIIe s.), p. 156 — 10 strophes.

---

1. Ainsi, au troisième long vers de la strophe, cinq notes ont été transportées du second hémistiche à la fin du premier, et la place restée vide a été comblée par des répétitons. Toutes les versions de l'adaptation s'accordent à cet égard contre la forme commune à W, F et G.

2. Sur ce *metrum*, v. Havet, *Métrique grecque et latine*, § 319; sur le *rhythmus*, Wilhelm Meyer, *Gesamm. Abh.*, I, pp. 222-223 et 313-314.

3. F (= forte) : syllabe qui reçoit un temps marqué, ou ictus (quand c'est un temps marqué principal, le sigle est en caractère gras, **F**). — f (= faible) : toute autre syllabe. Il s'agit ici du rythme du *chant*, et ce rythme est commun aux trois vers (1°, 2°, 3°). — Avec toute forte commence une mesure simple, p. ex. 3/4; avec toute forte principale, une mesure composée, p. ex. 6/4.

3° A sainte leochade — la virge glorieuse
l'enmielée la sade — la douché la piteuse
deuons hui ce me samble — faire feste et memoire
dex nous maint tous ensamble — par ses preces en gloire.
E pucele sans fiel — prie a ton ami douc.
En la gloire du ciel — nous conduie et maint tous.

Arsenal, ms. 3517, f° 100, str. 1. — Voir cliché III (str. 1). — Dans les strophes suivantes, qui ont un hémistiche par ligne, la première lettre du long vers résolu est à l'encre rouge.

Dans les doubles couplets de ce cantique, par comparaison avec les quadruplets de *Beata viscera*, il y a une syllabe de plus à la fin, non seulement des hémistiches impairs, comme dans le cas de la Chanson de Notre Dame, mais aussi des hémistiches pairs. La mélodie de Pérotin y a néanmoins été mieux adaptée qu'à l'autre poème de Gautier de Coinci, et précisément là surtout où il y a différence, au lieu de ressemblance, avec le syllabisme et l'accentuation des vers latins, c'est-à-dire à cette fin des seconds hémistiches, qui se terminent, non par une (mi-) accentuée, mais par une accentuée suivie d'une inaccentuée en surplus. Il suffira de citer le premier vers avec la musique :

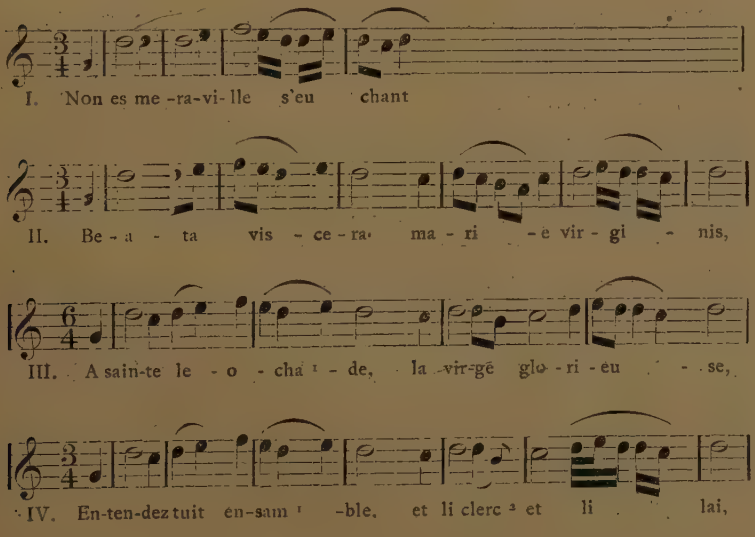

Voir notes 1 et 2 p. 512.

I. — Bibl. Nat., ms. fr. 844.
II. — W (Wolfenbüttel) transposé. — V. 2 = v. 1.
III. — Arsenal, ms. 3517. — V. 2 = v. 1.
IV. — Bibl. Nat., ms. fr. 25532 et 2163. — V. 2 = v. 1.
Pour II, III et IV (2163), v. les clichés.

III. — *Cantique de sainte Léocadie.*

Le texte du manuscrit de l'Arsenal l'emporte en général sur les autres. Il s'accorde partout avec la mélodie. Dans le tout premier hémistiche, le manuscrit de Soissons et le ms. 25532 de la Bibliothèque Nationale ont une syllabe de trop : « De la sainte leochade ». Le premier ne met qu'une seule note sur « leo- », ce qui suppose la prononciation « leu- » ou « le- » (Cf. « leupart », « lepart », *Roland*, v. 728, 723, etc.), prononciation sans doute un peu bien vulgaire pour un nom de sainte, surtout dans un cantique du quintessencié prieur de Vic-sur-Aisne. Aussi le notateur du second manuscrit a-t-il correctement attribué deux notes à « leo- » et aucune au « la » superflu, qui pour lui n'existe pas.

Comme exemple de la fidélité relative du manuscrit de l'Arsenal au modèle musical, la mélodie de Pérotin, on peut citer la fin du v. 4 : W (transposé en mode de sol) et Arsenal, la + sol + sol + fa sol ; Soissons et Nationale (Léocadie et Notre Dame), sol + la (+ si) si + la + sol, sans doute d'après la cadence du refrain, qui finit partout sur les mêmes notes [3]. Les deux cadences mélodiques, la sol fa sol et la si la sol, sont fréquentes au moyen âge. On les trouve, par exemple, avec un autre alexandrin primitif, « Ne vous repentez mie de loiaument amer » (la + sol + fa sol, *Noailles*, f° 24 v°, — si + la sol, *ib.*, f° 122). C'est par la seconde (la + si + la + sol) que se

1. Dans le manuscrit de Soissons, dont la notation est proportionnelle, et dans le ms. fr. 25532 de la Nationale, il y a sur « -cha- » et sur « -sam- » une ligature ternaire descendante-ascendante « cum proprietate » et « sine perfectione » ; les trois notes sont donc des « brèves ».

2. La « plique » est mieux indiquée dans le ms. 25532, mais il a une variante au v. 2.

3. Non d'après le v. 4 de F ou G : il se termine sur la si + sol sol sol.

termine dans le manuscrit de la Nationale la strophe de la *canso* « Non es meraville ».

IV. — *Chanson de Notre Dame.*

A l'avant-dernière mesure des v. 1 et 2, le premier ré est gauchement rattaché à la ligature (cf. II et III). Le ms. 1536 de la Nationale se tire d'embarras en supprimant tout simplement, et de deux manières, la note gênante [1] : (v. 1, « li clerc et li ») ré do + la_1 si_1 + do mi + ré + mi (ce mi + ré + mi, emprunté à l'avant-dernière mesure du premier hémistiche (« -sam- »), y est remplacé par mi + ré + do); (v. 2, « plus dous ») do mi + ré + ré + do. — Je rappelle que le manuscrit de l'Arsenal, malgré la médiocrité du texte, a seul conservé partout, dans les quarante-huit longs vers des doubles couplets, les sept syllabes requises au premier hémistiche pour les sept éléments constitutifs du rythme [2].

*
* *

Sur des points importants, le manuscrit de l'Arsenal donne un texte plus correct pour le cantique de sainte Léocadie et même pour la Chanson de Notre Dame, aussi bien qu'une notation musicale plus conforme, pour le premier, au modèle adopté, à la mélodie de Pérotin. Malgré les fautes assez nombreuses du scribe, ce manuscrit se fonde sur une meilleure tradition : sans doute, bien qu'indirectement, sur une rédaction plus ancienne, la première peut-être de Gautier de Coinci. A cause de la correspondance entre texte et mélodie, je suppose que dans le cas de nos deux morceaux, au moins, le notateur ne faisait qu'un avec le copiste. Quoi qu'il en soit, il connaissait évidemment l'adaptation de la musique de *Beata viscera* au cantique de sainte Léocadie : il l'avait notée lui-même (ou trouvée ?) dans la première partie du manuscrit. S'il donne ensuite une autre mélodie, de moindre qualité, pour la Chanson de Notre Dame, c'est qu'il la tenait de son original, de

1. Je mets un indice au nom de la note, en bas, quand elle fait partie de l'octave inférieure à celle des autres notes citées.

2. Une fois, d'ailleurs, tout à fait irrégulièrement (v. p. 503, note 2).

ses sources, qu'il la regardait comme choisie à bon escient par Gautier de Coinci en personne.

J'attire de nouveau l'attention sur cette contradiction surprenante : l'adaptation de la musique de *Beata viscera* est moins réussie dans la Chanson de Notre Dame que dans le cantique de sainte Léocadie, surtout aux terminaisons d'hémistiche, alors qu'elles sont pour moitié semblables dans la « Chanson » à celles des *rhythmi* et qu'elles en diffèrent toutes dans le cantique. On dirait que pour la première cette adaptation a été exécutée avec moins de soin.

Comment expliquer tous ces faits ? Voici l'hypothèse qui se présente à l'esprit comme la plus admissible, comme la plus capable, sinon la seule, d'apporter réponse à tout. Gautier de Coinci a composé sa Chanson de Notre Dame sur la mélodie, le rythme et le mètre de quelque chanson « populaire », ou, plus exactement d'une chanson de versification relativement simple, en doubles couplets d'alexandrins primitifs. Ainsi que nous le constatons par la pastourelle de *Robin et Marion*, on continuait à chanter au XIIIe siècle, voire parmi les « chevaliers », des morceaux encore plus simples au point de vue de la versification et aussi de la ligne mélodique, — ce qui n'empêchait pas d'y mettre un refrain de deux longs vers, même à rime brisée, ou un briolage de forme équivalente. Voilà pour la Chanson de Notre Dame, dont le manuscrit de l'Arsenal nous donnerait ainsi la mélodie primitive.

Gautier de Coinci a d'autre part adapté, soit auparavant, soit plutôt après, la mélodie de *Beata viscera* dans son cantique de sainte Léocadie, d'abord sans y ajouter un *duplum*.

Ces deux adaptations ont été faites à loisir et non sans adresse. Ce sont, peut-on croire, celles qu'a enregistrées le manuscrit de l'Arsenal.

Plus tard, et le second morceau une fois enrichi d'un *duplum*, il a semblé préférable à Gautier de Coinci, ou peut-être à quelqu'un d'autre, d'en adapter aussi la musique plus noble, mélodie et « dessus », à la Chanson de Notre Dame, qui devait s'y prêter sans difficulté, qui avait même un refrain de forme identique. Mais cette nouvelle adaptation, que nous ont transmise trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale, n'a pas reçu la même attention, le même soin, et elle en porte les traces.

*
* *

On peut, naturellement, recourir à d'autres hypothèses. Ainsi, l'adaptation de la mélodie de Pérotin n'aurait-elle pas été d'abord essayée sur la Chanson de Notre Dame, — qui lui devrait en partie sa forme, — et appliquée ensuite avec plus de savoir-faire au cantique de sainte Léocadie? Rien, en soi, que de très plausible.

Mais il y a la question du mètre employé dans la première chanson, l'alexandrin primitif et le double couplet, que n'ont certainement pas « inventés » à tour de rôle Gautier de Coinci, cet habitué du pastiche, et les auteurs des chansons plus ou moins populaires ou d'imitations mi-littéraires recueillies seulement, les unes comme les autres, — excepté la pastourelle de *Robin et Marion*, — à partir du XVe siècle : tous, ils tenaient ce vers et ce quatrain d'une tradition orale ininterrompue, où les ont pris également poètes courtois ou lettrés, poètes modernes aussi, en les enrichissant de rimes brisées ou en les modifiant d'autre manière.

Il y a en outre la difficulté d'admettre que le notateur du manuscrit de l'Arsenal, soigneux et averti comme il l'était, ait substitué une musique inférieure à la mélodie magistrale de Pérotin lui-même, « Perotinus Magnus » [1].

Il y a enfin, entre les divers manuscrits, des rapports qu'il devient malaisé d'éclaircir : comment, par exemple, celui de l'Arsenal a-t-il pour le cantique de sainte Léocadie meilleur texte que les autres et surtout une mélodie plus proche de l'original commun?

Seule, je crois, la première hypothèse fournit sur tous les points une explication satisfaisante.

Gautier de Coinci aurait donc rythmé sa Chanson de Notre Dame, « Entendez tuit ensamble », sur la mélodie qui nous a été conservée par le ms. 3518 de l'Arsenal, celle que j'ai citée la première [2].

---

1. La substitution tiendrait-elle au fait que le notateur ne se rappelait pas jusqu'au bout cette dernière mélodie (v. cliché III)? L'explication me semble insuffisante.

2. « In f [= Bibl. Nat., ms. fr. 2163] f. 223' und n$_1$ [= Arsenal, ms.

C'est là, en soi, un fait d'importance minime. Soit ! Mais, en cherchant à l'établir, nous avons abordé certaines questions mixtes de musicologie et de métrique médiévales, nous avons constaté que des imitations ou développements littéraires, parfois mi-littéraires seulement, apportent un irrécusable témoignage à l'ancienneté et à l'existence ininterrompue de notre alexandrin sous sa forme primitive, celle qui domine dans notre chanson populaire et qui a jadis servi de modèle direct ou indirect au vers de Kürenberg, au *Nibelungenvers*. Voilà, me semble-t-il, qui ne manque pas d'intérêt.

Paul VERRIER.

3518] f. 76 steht « Entendez » mit der alten 1st. Melodie » (Fr. Ludwig, *Repertorium*, I, p. 334). Inexact : cf. clichés I et IV. J'ai été induit en erreur par l'affirmation erronée du maître en musicologie médiévale. J'avais déjà fait des recherches, sur les indications de Raynaud, concernant la Chanson de Notre Dame (ND) et le cantique de sainte Léocadie (L) : j'avais trouvé une même mélodie dans ce ms. 2163 de la Nationale (ND), dans les ms. fr. 1536 (ND), 25532 (ND, L) et 22928 (L) de ladite bibliothèque, dans le ms. 3517 de l'Arsenal (L) et dans celui de Soissons (L). En tout, sept exemplaires (v. *Vfr.*, II, p. 289, 1°, et pp. 311-313). Sur la foi de Ludwig, j'ai cru inutile d'y en ajouter un huitième en consultant le ms. 3518 de l'Arsenal. Voilà pourquoi mon livre est muet sur ce manuscrit, dont la mélodie est toute différente des autres et peut se regarder comme la première adaptée à la Chanson de Notre Dame.

NOTES SUR LES CLICHÉS PHOTOGRAPHIQUES

Dans la reproduction des photographies directes, — photographies blanc sur noir, quelquefois plutôt gris pâle sur noir grisâtre, — quelques détails ne sont pas exactement rendus. Voici ce qu'on trouve dans les manuscrits :

I. — Troisième portée : La note supérieure de la *binaria* au-dessus de « ne » touche la quatrième ligne (cf. la *binaria* correspondante de la première portée, au-dessus de « li »).

II. — La troisième note a une plique ascendante à droite et représente la + si, de même que la *binaria* correspondante au-dessus de « ab » (pour « ad »).

IV. — Deuxième portée : La seconde note au-dessus de « seit » a un trait descendant à droite : c'est une plique (cf., sur la première portée, la seconde des deux notes au-dessus de « clerc »).

I. — Arsenal, 3518, f° 76 r°.

Entendes tout ensamble ⁊ li
clerc ⁊ li lai. le salu nostre
dame nus ne set si douc lai.
plus dous lais ne puet estre
quest aue maria. cest lai
tanta li angles quant dex
se maria. Eue amort nous
liura ⁊ eue aporta ue. mais
tous nous deliura ⁊ mist
aport aue.

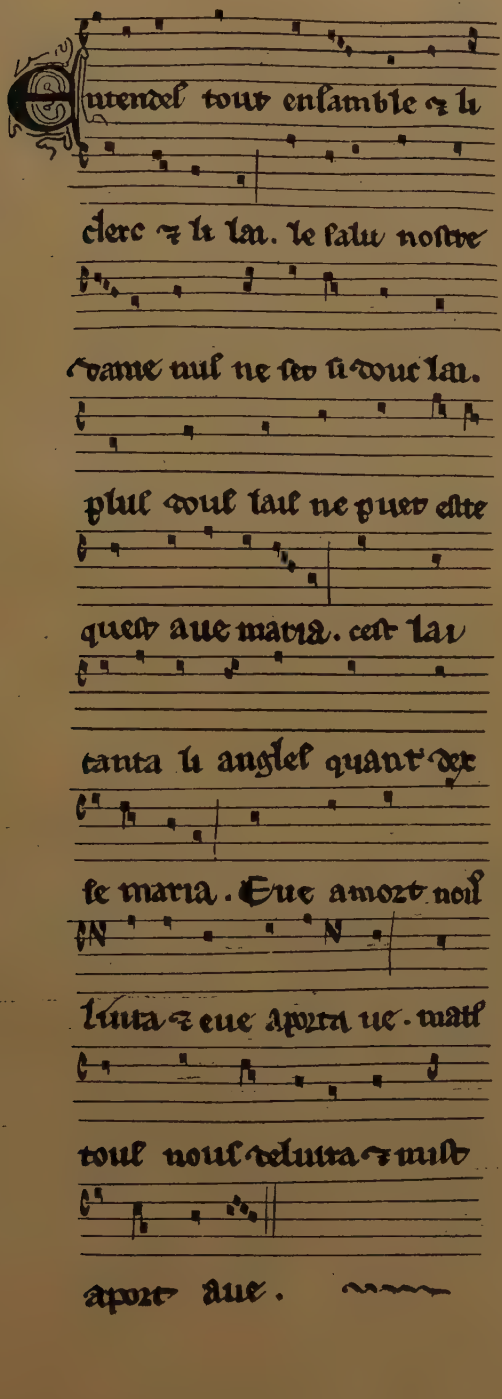

II. — Wolfenbüttel, 1206, f° 156 v°.

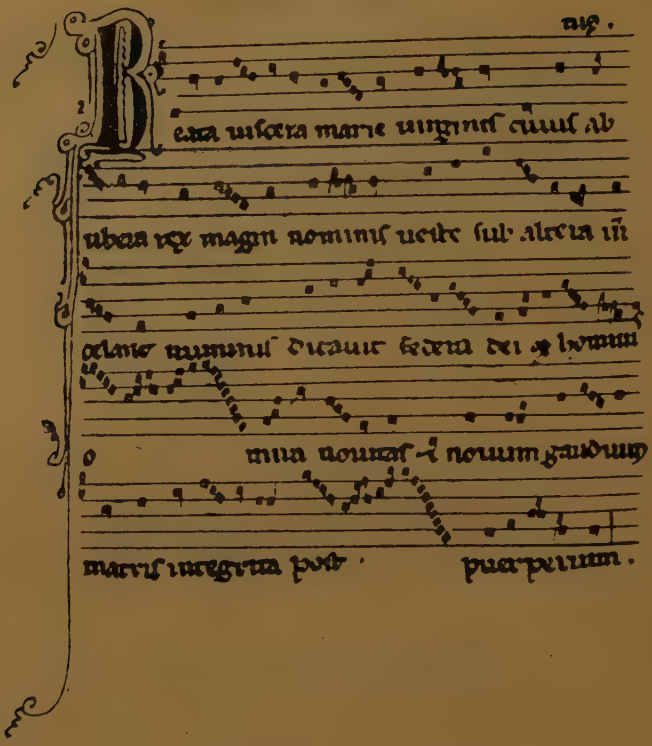

IV. — Bibl. Nat., 2163, f° 223 v°.

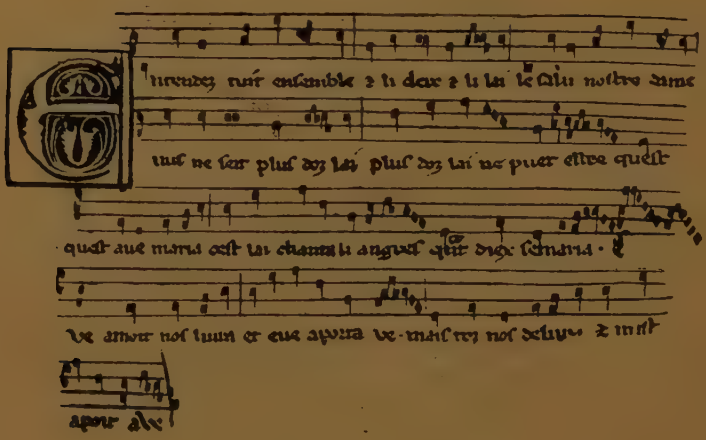

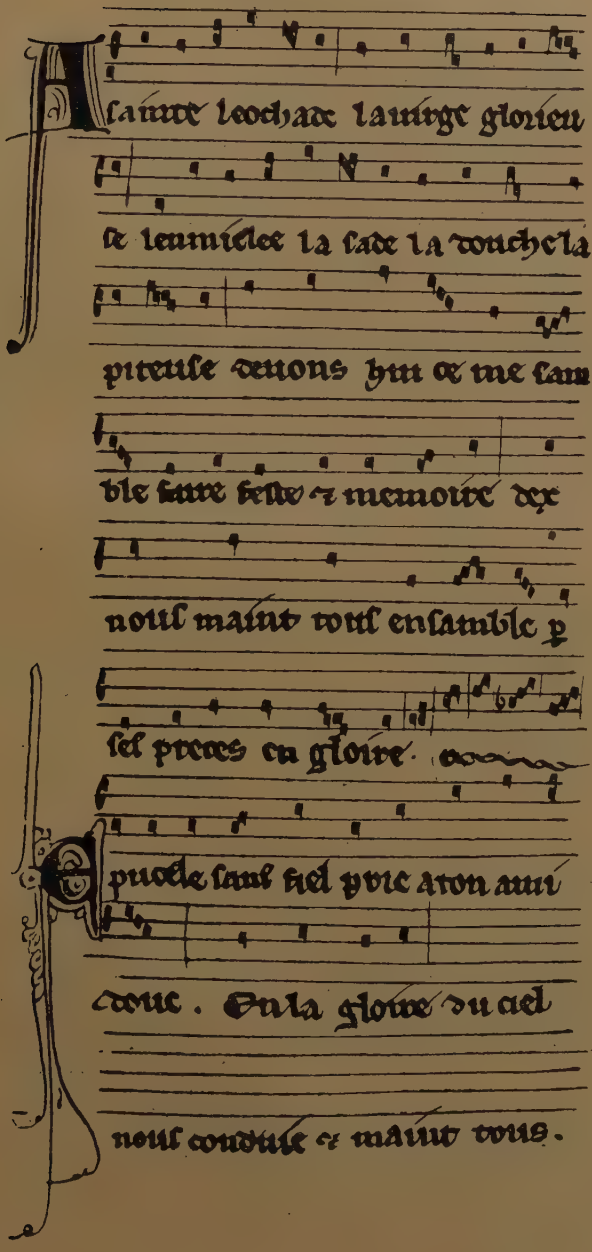
A sainte leochade laurge glorieu
se lermicle la sade la touche la
piteuse deuons hui ce me sam
ble faire feste et memoire de
nous mainr tous ensamble p
sel preces en gloire
pucele sans sel pric aron ami
dous . Ou la gloire du ciel
nous conduise et mainr tous .

PHILIPPE DE VITRI

NOTES BIOGRAPHIQUES

La vie et les œuvres de Philippe de Vitri, que Pétrarque proclamait *poeta nunc unicus Galliarum* [1], que les auteurs musicaux du XIVe et du XVe siècle mettaient au premier rang des maîtres de leur art, *flos et gemma cantorum* [2], nous sont fort mal connues. Et cependant on devine que Vitri fut un esprit très cultivé, ingénieux et original, une sorte de précurseur de l'humanisme et de la musique moderne en France. Il y a donc intérêt à tenter de reconstituer sa biographie en rassemblant les éléments déjà utilisés, mais restés épars et plus ou moins exactement présentés, et quelques textes nouveaux. Des courtes notices dont il a été l'objet, aucune, en dehors de l'étude plutôt technique de M. Besseler [3], ne mérite d'être retenue, même celle que lui a consacrée Tarbé en tête de son édition des œuvres de Philippe de Vitri [4] et que tant d'auteurs ont suivie.

I

On sait tout au moins la date de sa naissance. Léopold

1. Bibl. nat., latin 8568, fol. 102. Le passage où se trouve cette citation ne figure ni dans les anciennes éditions, ni dans l'édition moderne de Fracassetti, *Epistolae de rebus familiaribus*, II, 141. Il a été cité par P. Paris, *Les manuscrits françois*, III, 181.

2. De Coussemaker, *Scriptorum de musica medii aevi novam seriem...*, III, x.

3. H. Besseler, *Studien z. Musik des Mittelalters*, II. *Die Motette von Franko von Köln bis Philipp von Vitry*, dans *Archiv f. Musikwissenschaft*, 1926-1927, 2.

4. *Les œuvres de Philippe de Vitry*, Reims, 1850.

Delisle l'a retrouvée en marge d'un manuscrit de la première rédaction de la grande chronique de Guillaume de Nangis conservé au Vatican [1]. Ce ms., du commencement du XIVe siècle, a appartenu à Philippe de Vitri, qui l'a surchargé de notes marginales. Dans la marge du fol. 361, correspondant à l'année 1291, on lit la note suivante : *Hoc anno in vigilia Omnium Sanctorum, id est ultimo die octobris, natus sum ego Philippus de etc.* Il est donc né le 31 octobre 1291.

Mais d'où tirait-il son nom ? S'il est quelquefois appelé par abréviation *Philippus*, son nom complet a toujours et partout la même forme, *Philippus de Vitriaco*, Philippe de Vitri. Or il n'y a dans le *Dictionnaire des Postes* pas moins de 16 Vitry en France, dont six en Champagne seulement. Vitri paraît bien en effet avoir été Champenois. Dans le *Chapel des trois fleurs de lis* [2], il donne un détail tout à fait local : il craint que

> Les beaulx lis, couches champenoises,
> Les bons vins et les froides caves [3]

ne retiennent les seigneurs et les empêchent de se croiser. Eustache Deschamps, qui a dû le connaître, le nomme avec éloge parmi les poètes champenois [4] :

> Le Mangeur, qui par tres grant cure
> Voult Escolastique traictier,
> Sainte More Ovide esclairier,
> Vitry, Machault de haulte emprise,
> Poetes que Musique ot chier.

Mais rien ne permet de choisir entre les six Vitry de Champagne.

Sa famille n'est pas mieux connue. Tarbé cite un certain

---

1. L. Delisle, *Notice sur vingt manuscrits du Vatican*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, XXXVII, 1876, 510.

2. Édité par A. Piaget, *Romania*, XXVII, 1898, 55.

3. A. Piaget, *l. cit.*, v. 1006-7.

4. Eustache Deschamps, *Œuvres*, éd. de Queux de Saint-Hilaire, et G. Raynaud, VIII, 178. La ballade a pour titre : *Des meurs et condicions des Champaynois*.

nombre de Vitri. Mais la généalogie manuscrite qu'il invoque [1], F. Blanchard dans ses *Genealogies des maistres des requestes de l'Hostel* et lui-même, en prétendant que Philippe de Vitri fut marié et eut des enfants, ont fait complètement fausse route, puisque, comme on va le voir, Vitri fut diacre, chanoine et finalement évêque. Pour établir la parenté du conseiller au Parlement et chanoine de Notre-Dame de Paris, Thibaut de Vitri, dont Villon a parlé avec une si vive ironie, M. P. Champion a donné une généalogie des Vitri qui ne part que de Michel de Vitri, conseiller au Parlement en 1400 [2]. Il faut renoncer à établir un lien familial quelconque entre Philippe de Vitri et André de Vitri, chevalier, déjà décédé en juin 1304 [3], Geofroi de Vitri, sans doute bourgeois de Paris, cité en 1322 [4], Jean de Vitri, chanoine de Reims en 1351 [5], à plus forte raison Evrard de Vitri, cuisinier de Charles le Bel [6], et d'autres Vitri encore de la première moitié du XIVe siècle.

Mais on trouve mention à la chancellerie royale, à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe, d'un Philippe de Vitri, notaire du roi [7]. Peut-être fut-il le père du poète. Tarbé le signale; mais il se fonde sur un extrait du registre *Noster* de la Chambre des comptes, cité par Miraulmont dans son *Traité de la chancellerie* [8]. Or ce document n'est autre que l'état des gages des officiers royaux, publié par M. J. Viard, et attribué par lui avec raison à la fin de 1329 ou au commencement de 1330 [9]. Du moins la faveur dont Philippe de Vitri, le poète, jouit auprès des rois depuis Charles le Bel, permet de penser que

---

1. Tarbé, *Les œuvres de Philippe de Vitry*, p. VIII et 153 ; — F. Blanchard, *Genealogies des maistres des requestes de l'Hostel*, 71.
2. P. Champion, *François Villon*, 2e éd., I, 159, II, 398.
3. Arch. Nat., K. 47, 24.
4. J. Viard, *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, n° 942.
5. Tarbé, *Les œuvres de Philippe de Vitry*, 153.
6. J. Viard, *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, n° 1105.
7. D'après une note de M. J. Viard.
8. Miraulmont, *Traité de la chancellerie*, 88 ; — Tarbé, *Les œuvres de Philippe de Vitry*, p. VII et 154.
9. J. Viard, *Gages des officiers royaux vers 1329*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, LI, 1890, 239.

quelque membre de sa famille, sans doute son père, avait ne effet tenu déjà quelque charge à l'Hôtel royal [1].

II

Philippe de Vitri était clerc ; il dut entrer de bonne heure dans les ordres. Mais jusqu'à sa promotion à l'évêché de Meaux, il resta diacre [2]. Il eut d'efficaces protections à la Cour pontificale, à en juger par les nombreux bénéfices qu'il obtint [3]. A 32 ans, en janvier 1323, il est chanoine prébendé à Saint-Martin de Clermont en Beauvaisis ; dès ce moment, il a trois canonicats en expectative, à Soissons, à Cambrai et à Verdun [4]. On notera que deux de ces canonicats, Cambrai et Verdun, sont en terre d'Empire. En 1332, il a reçu encore deux autres canonicats prébendés à Saint-Quentin et à Saint-Jean de Vertus, et ces divers bénéfices lui assurent 150 l. t. de revenu ; le 19 décembre de cette même année, il obtient encore une prébende au chapitre de Saint-Pierre d'Aire, au diocèse de Thérouanne [5]. Le plus important de ces bénéfices était le canonicat de Soissons qui le fit archidiacre de Brie, c'est-à-dire

1. Gilles li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai, parle de Philippe de Vitri « et ses freres », qui « font choses bielles » et « la mettent leur estudie ». Il s'agit sans doute de confrères en poésie de Philippe de Vitri ; car on ne trouve aucune trace de frères de celui-ci qui se seraient ainsi adonnés à la poésie. Voir plus loin, p. 534.

2. Eubel, *Hierarchia catholica*, I, 341. Blanchard, *Genealogies des maistres des requestes de l'Hostel*, 71, et Tarbé, *Les œuvres de Philippe de Vitry*, VIII, se sont donc trompés lorsqu'ils ont admis que Philippe de Vitri marié fut père de Michel de Vitri et de Guillemette, femme de Pierre Blanchet, secrétaire du roi.

3. L'attribution de ces bénéfices nous est connue grâce aux documents publiés par A. Thomas, *Romania*, XI, 1882, 178, et *Mélanges d'archéologie et d'histoire p. p. l'École de Rome*, IV, 1884, 16.

4. On doit remarquer que dans le même temps, Robert de Bardi, qui fut chancelier de Notre-Dame, Guillaume de Machaut et Philippe de Vitri furent pourvus de canonicats à Verdun. Machaut était également chanoine de Saint-Quentin, A. Thomas, *Extraits des Archives du Vatican*, dans *Romania*, XI, 1882, 177 ; — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, IV, 14 ; — *Les Œuvres de Guillaume de Machaut*, éd. Hoepffner, I, XIX, XX.

5. A. Thomas, *Romania*, XI, 1882, 179.

de la partie du diocèse qui s'étendait des deux côtés de la Marne, autour de Château-Thierry. Il paraît d'ailleurs avoir rempli consciencieusement cet office : d'après une lettre de Benoit XII, du 14 novembre 1337, on voit qu'il s'est plaint au pape de constater dans ses visites l'absence d'un trop grand nombre de curés, *raro invenit rectorem in ecclesia sua residentem* [1].

Mais ce que nous connaissons le mieux, c'est sa carrière à l'Hôtel royal. Dès le temps de Charles le Bel, il y apparaît comme notaire [2]. Il figure également comme notaire dans les documents des premières années du règne de Philippe VI, l'*Ordenance des mestres du Parlement* de juillet-novembre 1328, les *Gages des officiers royaux vers 1329*, les *Gages des hostiez du roy Philippe de Valois, de la royne* [3]. Il est affecté au service du Parlement [4]. Comme ses collègues, il reçoit 6 s. p. par jour de gages à vie et 10 l. p. par an pour ses manteaux, qu'il gardera jusqu'à sa promotion à l'épiscopat. Dix ans après, on constate qu'il est monté en grade : dans les états du Parlement du 13 novembre 1340 et du 12 novembre 1342 [5], il figure parmi les maîtres clercs des requêtes du Palais. C'est sans doute au Parlement qu'il se lia avec un des maîtres ou conseillers des enquêtes, Enguerran du Petit-Celier que l'on retrouvera plus loin.

---

1. Vidal, *Registres de Benoit XII*, I, n° 519.

2. Bibl. nat., franc. 29.516, Pièces originales, dossier 3032, n° 5 ; A. Guillois, *Recherches sur les maitres des requêtes de l'Hôtel*, 257.

3. A. Guillois, *Recherches sur les maitres des requêtes de l'Hôtel*, 275 ; J. Viard, *Gages des officiers royaux*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, LI, 1890 ; 265 ; du même, *L'Hôtel de Philippe VI*, *ibid.*, LV, 1894, 599. On trouve sa signature une seule fois dans le recueil de *Documents parisiens du règne de Philippe de Valois*, publiés par J. Viard pour la Société de l'histoire de Paris, I, n° 106, acte du 11 août 1332.

4. A. Guillois, *Recherches sur les maistres des requêtes de l'Hôtel*, 275. Voir les dates et les renvois aux textes donnés dans la courte et très précise notice sur Philippe de Vitri, *ibid.*, 257.

5. Maugis, *Hist. du Parlement de Paris*, III, XXXII, XXXVI. Il est difficile de préciser la date : cependant dans les *Ordin. Thesauri*, publiées par J. Viard à la suite des *Journaux du Trésor de Philippe VI*, p. 879 et 904, nos 5938, 5939, 5902, on constate que Vitri n'était encore que notaire du roi en 1336, 1337 et jusqu'à l'Ascension 1338.

En mai 1346, il a encore franchi un degré : il n'est plus maître des requêtes au Palais, mais à l'Hôtel du roi [1]. Les maîtres des requêtes de l'Hôtel, qui en principe exerçaient leurs fonctions auprès du roi, le suivaient dans ses déplacements selon leur tour de service et recevaient des gages et des livraisons élevés [2]. Ils avaient ainsi une haute dignité qui les mettait au-dessus des autres officiers royaux sauf le chancelier, les présidents et les conseillers de la Grand Chambre du Parlement. Vitri était donc devenu un fort important personnage : *tu cum honoratus esses* [3], lui dira Pétrarque au moment où il quittera les Requêtes de l'Hôtel. Il est difficile de préciser la date à laquelle il passa des Requêtes du Palais à celles de l'Hôtel. Tout ce que l'on peut dire, c'est que d'après le rôle du Parlement du 11 mars 1345 [4], il ne figurait plus parmi les maîtres des requêtes du Palais.

Le poète musicien n'était certainement pas absorbé par ses obligations de maître des requêtes. Régulièrement un maître clerc, parfois deux, étaient par roulement, de service près du roi [5]. Mais le nombre des maîtres des requêtes de l'Hôtel, quelles que fussent les mesures de réduction plusieurs fois tentées, était en général élevé à cette époque. Le règlement du 13 juillet 1342 [6] donne à cet égard des indications précises : vingt maîtres des requêtes de l'Hôtel sont répartis en quatre équipes de cinq maîtres, pour servir trois mois chacune. Tous ceux qui seront pendant leur période de service absents sans excuse de maladie

---

1. Bibl. nat., franç. 29516, Pièces origin., dossier 3032, n° 2 ; — A. Guillois, *Recherches sur les maitres des requêtes de l'Hôtel*, 257.

2. Sur la situation et le service des maîtres des requêtes de l'Hôtel, voir l'ouvrage cité plus haut d'A. Guillois, 1909.

3. Pétrarque, *Epistolae de rebus familiaribus*, XI, 14, éd. Fracassetti, II, 142.

4. Cependant A. Guillois, *op. cit.*, 257, cite des actes commandés par Philippe de Vitri comme maître clerc des requêtes du Palais d'avril et de mai 1346. Mais, dès le mois de mai, il est qualifié « maistre des requestes de l'ostel de nostre seigneur et du nostre », et il accompagne le duc Jean de Normandie au siège d'Aiguillon (Bibl. nat., franç. 29516, P. originales, doss. 3032, n° 2).

5. A. Guillois, *op. cit.*, 60.

6. O. Morel, *La grande chancellerie royale*, 494, Pièces justific., n° 8.

ou ne seront pas occupés ailleurs par ordre du roi, seront frappés d'une suspension de gages et de bourses. Reste à savoir si cette organisation fut strictement appliquée; c'est peu probable. Nous n'avons pas à cet égard le témoignage de Philippe de Vitri lui-même. Mais à en croire Pétrarque [1], son ami avait de grands loisirs : en apprenant sa nomination comme évêque de Meaux, il s'étonne que Vitri ait abandonné une vie si douce, si favorable aux études, *predulcibus studiorum curis jucundissimoque otio*; c'est renoncer aux plus chères jouissances. Pétrarque ne connaissait vraiment pas d'homme bénéficiant d'un plus honorable repos, *quietus omniumque liberrimus quos ego nossem*.

Ce dont Pétrarque ne tenait peut-être pas compte, c'est que Philippe de Vitri avait un double service de requêtes : il était également maître des requêtes de l'Hôtel de l'héritier du trône, le duc Jean de Normandie, et c'est bien par ce prince que de 1346 à 1350 il paraît le plus souvent occupé [2]. Le duc Jean avait de graves défauts; mais il était relativement cultivé et aimait les beaux esprits et les livres. La confiance qu'il donna à Vitri, apparaît dès le printemps 1346. Jean avait alors 26 ans. Leurs rapports sont surtout connus par un curieux dossier des *Pièces originales* de l'ancien Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale [3]. Ces documents ont été plusieurs fois cités, notamment par Tarbé et A. Guillois, sans qu'on en ait tiré tous les renseignements qu'ils peuvent donner.

C'est sous les murs d'Aiguillon que tout d'abord la scène se passe. Cette place, bien située sur une éminence entre le Lot et la Garonne, avait été enlevée en décembre 1345 par le comte de Derby. La campagne de l'année suivante commença par un très gros effort des Français pour la reprendre. L'opération fut confiée au fils aîné du roi, au duc de Normandie [4]. On a donné, pour l'armée qu'il commandait, des chiffres excessifs : elle ne devait pas compter plus de 5000 hommes d'armes, ce

1. *Epistolae de rebus familiaribus*, XI, 14, éd. Fracassetti, II, 141.

2. A. Guillois, *op. cit.*, 257.

3. Bibl. nat., franç. 29516, Pièces origin., dossier 3032.

4. Pour les dates et les détails du siège d'Aiguillon, il convient de renvoyer aux notes de l'édition de Froissart de Siméon Luce, III, XXXII. Voir également Denifle, *La Guerre de Cent Ans et la désolation des églises*, I, 27.

qui est déjà un chiffre élevé pour le temps. Le siège commença entre le 22 mars et le 15 avril; il devait se prolonger pendant près de cinq mois.

Le duc de Normandie arriva le 20 mai. Deux maîtres des requêtes de son hôtel l'accompagnaient, Louis de Vaucemain [1] et Philippe de Vitri. Déjà la vie était difficile pour l'armée assiégeante : on ne pouvait « convenablement recouvrer de vivres soffisant pour faire les livrees qui appartiennent à faire aus genz de nostre ostel ». Aussi le 24 mai, le Conseil du duc accorda-t-il à Vitri, « pour son vivre et autres necessitez », 40 s. p. par jour [2]. En ce temps où les paiements étaient difficiles, dès le 5 juin, Vitri donnait quittance au trésorier du duc, Bernard Fremaut, de 40 l. t. sur ses gages de 40 s. p. par jour; il recevait ainsi sans retard la somme due pour ses premiers vingt jours de service [3]. Le trésorier paya moins rapidement cette indemnité par la suite, puisque le 9 juillet, Vitri ne reçut que 60 l. t. pour cinquante quatre jours [4]. Depuis quelque temps déjà les disponibilités financières de l'hôtel du duc étaient insuffisantes : une ordonnance avait suspendu du 1er octobre 1345 au 1er octobre 1346 le paiement de tous les gages supérieurs à 3 s. p. par jour [5]. Or le 10 août 1346, Philippe de Vitri est excepté de cette mesure rigoureuse. On a vu que dès le temps de Charles le Bel, en tant que notaire du roi, il recevait comme gages à vie 6 s. p. par jour, plus 10 l. p. par an pour ses manteaux. Comme ces gages étaient à vie, il avait continué à les toucher en devenant maître des requêtes de l'Hôtel. Par mandement du 10 août, le duc de Normandie les lui maintint pendant la période de suspension des gages, en raison de ses excellents services, nonobstant toute ordonnance contraire [6].

Philippe de Vitri avait évidemment toute la faveur du duc et

1. Sur Louis de Vaucemain, cf. A. Guillois, *Recherches sur les maîtres des requêtes de l'Hôtel*, 253; le P. Chapotin, *Les Dominicains d'Auxerre*, 58; E. Petit, *Les Bourguignons de l'Yonne*, 311.

2. Pièces origin., doss. 3032, nº 2. Même mesure fut prise pour L. de Vaucemain, A. Guillois, *op. cit.*, 64.

3. Pièces origin., doss. 3032, nº 3.

4. Pièces origin., doss. 3032, nº 4.

5. Pièces origin., doss. 3032, nº 5.

6. Pièces origin., doss. 3032, nº 5.

la bonne grâce du trésorier; il savait aussi se faire payer. Le siège d'Aiguillon fut levé le 20 août 1346 [1]. Sept jours après, il faisait avec son ami Bernard Fremaut ses comptes définitifs et recevait tout ce qui lui était dû [2]. C'était d'abord le voyage d'aller et retour et tout ce qui restait impayé de ses 40 s. p. par jour pour ses dépens, soit 307 l. 10 s. t. ; — puis pour ses gages de 6 s. p. par jour et ses manteaux, 149 l. 7 s. 6. d. t. Il toucha ainsi le 27 août 1346 au total 456 l. 17 s. 6 d. t. Ce règlement complet fut fait à Toulouse.

Vitri devant Aiguillon vécut en homme de guerre. Le duc date ainsi ses actes : « Donné en noz tentes devant Aguillon ». Le maître des requêtes dut loger également sous la tente. Il était lui aussi en armes : les générosités de son maître sont faites « eu regart aux bons et agreables services qu'il nous a faiz et fait encore de jour en jour ès presentes guerres de Gascongne, esquelles il est en nostre compaignie en armes et chevaux [3] ». Il était en effet équipé comme un homme d'armes, nous en avons la preuve. Il montait un très bon « destrier » rouan d'Espagne. Le maître de l'écurie du duc de Normandie prit ce destrier pour son maître, sans d'ailleurs en faire mention dans ses comptes, ni en recette ni en dépense. Le duc ordonna de verser à Vitri les 255 écus d'or que lui avait coûtés le destrier ; mais au commencement de 1349, Vitri n'était pas encore complètement payé [4].

Jusqu'à son avènement, Jean de Normandie continua sa confiance à Philippe de Vitri. On en peut donner comme preuve un mandement du 10 octobre 1349, par lequel le duc accorde au maître des requêtes de l'Hôtel un don de 200 l. t. d'une façon impérative, mais en se gardant bien d'en faire connaître l'objet : « Vous li baillez, paiez et delivrez... pour li senz point de difficulté et autre mandement. Et nous voulons et mandons que ladicte somme soit alloee en vos comptes et rabatue de vostre recepte sans nul contredit... » Et dans sa

1. Froissart, éd. S. Luce, IV, IV; — Denifle, *La Guerre de Cent Ans et la désolation des églises*, I, 28.

2. Pièces origin., doss. 3032, n° 6. La pièce a conservé son sceau.

3. Pièces origin., doss. 3032, n° 5.

4. *Journaux du Trésor de Philippe VI*, éd. J. Viard, 541, n° 4443, et 781, n° 4639.

quittance du dernier versement sur ces deux cents livres, datée du 3 janvier 1350, Vitri est aussi discret [1].

Voici Jean devenu roi de France et dans les premiers jours du règne, Philippe de Vitri apparaît encore comme son homme de confiance. Philippe VI était mort dans la nuit du 22 au 23 août 1350. Avant le sacre, qui eut lieu le 26 septembre, Jean II envoyait Vitri vers le pape Clément VI « pour certaines besoignes ». A cet effet, le 3 septembre, il attribuait à son amé et féal clerc et conseiller — sans autre titre — 60 s. t. par jour et une avance de 300 l. t. pour sa dépense pendant le voyage d'Avignon, « alant, demourant et retournant [2] ». L'affaire est très pressée : le roi a fait sceller le mandement du « seel dont nous usions avant que nous eussions le gouvernement de nostre royaume ». Il ne faut ni délai ni défaut. Les trésoriers du roi, Bernard Fremaut et Enguerran du Petit-Celier, ont fait aussitôt verser 100 l. t. à Vitri. Pour le reste, ils envoient un ordre de paiement à Pierre Scatisse, receveur de Beaucaire et de Nîmes [3], qui versera sur place les 200 autres l. t. Ils lui commandent étroitement d'exécuter le mandement royal qu'ils lui communiquent « en telle maniere qu'il n'y ait point deffaute... sanz autres lettres ». Les 200 l. t. seront allouées dans les comptes de Pierre Scatisse « sans contredit, non contrestant ordenance ou deffenses par nous faites au contraire ». A ces lettres ouvertes des trésoriers, l'un d'eux, Enguerran du Petit-Celier, ajoute une curieuse lettre close qu'il faut citer entièrement [4] :

De par Enguerran du Petit Celier, tresorier du Roy Nostre Sire, Pierre Scatice, chers amis.

Le Roy nostre sire dessus dit envoie maistre Philippe de Vitri à Avignon devers le pape pour certaines besoignes, lequel nous avons assigné à prendre sur vostre recepte par vostre main deux cens livres tournois pour faire son dict voyage. Et comme il soit mon especial ami et ne vouldroie en nulle maniere qu'il eust deffaut, je vous pri très chierement que vous li paiez et

1. Pièces origin., doss. 3032. nos 7 et 8. La quittance, no 8, est encore scellée.

2. Pièces origin., doss. 3032, no 9.

3. Pierre Scatisse devint lui-même trésorier du roi ; on le trouve au Trésor en 1354-1355 (Borelli de Serres, *Recherches sur divers services publics*, II, 108).

4. Pièces origin., doss. 3032, no 10.

delivrez ladicte somme selon la teneur de nos lettres ouvertes, par tele maniere que les besoignes du Roy ne s'en delaient et qu'il n'ait nul deffaut, lequel je ne voudrove en nulle maniere. Nostre seigneur soit garde de vos. Escript à Paris le VIIIe jour de septembre.

Quel était l'objet de cette mission si urgente de Philippe de Vitri à Avignon ? Aucun texte ne l'indique. Il est plus que probable qu'il s'agissait de préparer la visite que le roi de France tenait à faire sans retard à Clément VI. Peut-être Vitri — on le verra plus loin — eut-il aussi à s'occuper des affaires personnelles d'Enguerran du Petit-Celier. Il était encore à Avignon le 30 septembre, puisqu'à cette date, à Villeneuve, il donnait quittance à Pierre Scatisse des 200 l. t. qui lui avaient été assignées sur la recette de Nîmes et de Beaucaire [1]. Il est vraisemblable qu'il revint à Paris rendre compte au roi de sa mission. Jean II, pour faire sa visite à Clément VI, quitta Paris dans les derniers jours de novembre 1350 [2]; il était à Villeneuve-lez-Avignon le 23 décembre. Sauf un court séjour à Montpellier, il y resta jusqu'au commencement de février 1351. Philippe de Vitri l'accompagna-t-il dans ce voyage et ce séjour ? La chose est possible, et ce qui suit la rend fort probable.

Pendant la visite du roi au Pape, il se produisit en effet un fait décisif pour le reste de la vie de Philippe de Vitri. Le 3 janvier 1351, Clément VI, sans doute à la prière du roi, le promut évêque de Meaux à la place de Jean de Meulan transféré à Noyon [3]. Pétrarque reprochait vivement à Vitri de ne pouvoir s'éloigner du Petit-Pont et de trouver que quitter Paris, c'était l'exil. Meaux était le siège épiscopal le plus voisin de la capitale, et les évêques de Meaux avaient une maison à Paris. Vitri avait alors 60 ans. Pétrarque laisse entendre que son ami commençait à ressentir les fatigues de l'âge : *quum maxime necessaria quies erat*, dit-il, et cependant Vitri devra supporter les fatigues et les tracas de l'administration épiscopale. Lorsqu'il connut cette nomination à son retour d'Italie à Avignon en

1. Pièces origin., doss. 3032, n° 12. La pièce a encore le sceau de Vitri.

2. Pour le voyage de Jean II à Avignon, voir les notes de l'édition de Froissart de S. Luce, IV, XLI, et la *Chronique* de Jean le Bel, éd. Viard et Déprez, II, 186.

3. Eubel, *Hierarchia catholica*, I, 341.

octobre 1351, Pétrarque écrivit au nouvel évêque un billet où, tout en le félicitant, il lui exprime son étonnement et ses regrets de le voir renoncer à des loisirs certains pour s'imposer une si lourde charge [1]. Un mot est à remarquer : Pétrarque laisse entendre que Vitri fut fait évêque malgré lui, *quod invito animo suscepisti*. S'agit-il de l'hésitation protocolaire des nouveaux promus ? Ou plutôt le roi, voyant son maître des requêtes dépasser la soixantaine et désirant lui assurer la retraite honorable de la plupart des maîtres clercs des requêtes de son hôtel [2], rencontra-t-il quelque résistance ?

III

Avant de suivre Vitri dans son diocèse, il n'est pas inutile de rechercher ce que nous savons de l'homme même et de ses relations. Au reste, le peu qui a été écrit sur lui, même avec une amicale ironie, est très flatteur. C'est grâce à deux lettres de Pétrarque que nous le connaissons le mieux [3]. Comment s'était nouée leur amitié ? Nous n'avons à cet égard aucun renseignement direct, et c'est une grave lacune dans la biographie de Philippe de Vitri. Pétrarque écrit dans sa lettre bien connue, datée de Padoue en février 1349 : *Redde mihi collocutorem meum, redde mihi pristinum Philippum* [4]. Il ne peut s'agir d'un simple commerce épistolaire : dans les *Epistolae de rebus familiaribus*, il n'a été inséré que deux lettres de Vitri. D'autre part, celui-ci a été fait évêque le 3 janvier 1351, et ce n'est qu'au mois d'octobre suivant, c'est-à-dire près de dix mois après, que Pétrarque apprend cette promotion, et il ajoute qu'il écrit à son ami *ut scires ubinam terrarum sum* [5]. Mais on peut croire à des

1. *Epistolae de rebus familiaribus*, XI, 14, éd. Fracassetti, II, 141.

2. A. Guillois, *Recherches sur les maîtres de requêtes de l'Hôtel*, 73. C'est le cas en particulier de Louis de Vaucemain, le collègue de Vitri, qui comme lui était de service auprès du duc de Normandie au siége d'Aiguillon, et devint évêque de Chartres, *ibid.*, 64.

3. *Epistolae de rebus familiaribus*, IX, 13 et XI, 14, éd. Fracassetti, II, 41 et 141.

4. *Ibid.*, IX, 13, éd. Fracassetti, II, 45.

5. *Ibid.*, XI, 14, *ibid*, 142.

séjours de Philippe de Vitri à Avignon avant septembre 1350. Il est possible qu'il y fût en octobre 1327, puisque, le 5 de ce mois, des lettres de Louis, comte de Clermont, furent présentées par lui au pape : *Presentatas ejus per Philippo de Vitriaco litteras, benigne recepit papa*[1]. Aurait-il d'autre part accompagné Philippe VI à Avignon du 3 au 30 mars 1336[2] ? Il était à ce moment clerc notaire du roi ; on ne sait s'il était toujours en service au Parlement. Quant à Pétrarque, il est venu à Paris en 1333 ; mais son séjour fut de courte durée[3]. Il put alors rencontrer aisément Vitri, se lier avec lui, mais sans doute pas assez longtemps pour créer entre eux cette familiarité, cette intimité intellectuelle qui se prolongea, malgré les silences, jusqu'à la mort même de Philippe de Vitri. Reste encore une hypothèse qui n'est pas sans vraisemblance : Lévi ben Gerson, en latin *Magister Leo Hebreus*, que l'on reconnaît comme « le plus célèbre des philosophes et exégètes juifs du moyen âge après Moïse Maimonide », a laissé un traité fort court intitulé *Tractatus de armonicis numeris*, comme l'indique l'*explicit*[4]. Or voici le début : *In Christi Incarnationis anno 1343, nostro opere mathematico jam completo, fui requisitus a quodam eximio magistrorum in sciencia musicali, scilicet domino Magistro Philippo de Victriaco, de regno Francie, ut demonstrarem unam suppositionem*..... Ce Lévi ben Gerson était originaire de Bagnols dans le comté d'Orange. Il vécut à Orange et à Avignon et mourut à Perpignan en avril 1344. Rien ne permet de penser qu'il vint à Paris. Ce n'est qu'à Avignon que Philippe de Vitri a pu être en rapport avec lui. En novembre 1342, Vitri était maître clerc aux Requêtes du Palais. Mais une absence

1. S. Riezler, *Vatik. Akten* (Innsbrück, 1891) 351, 7 (*Aven. Reg.* 117).

2. J. Viard, *Itinéraire de Philippe VI*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, LXXIV, 1913, 120.

3. Körting, *Petrarcas Leben und Werke*, 93 ; P. de Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, 2e éd., I, 38 et n. 2. Ce voyage qui mena Pétrarque jusqu'en Flandre et à Liége ne dura en effet que quelques mois.

4. Bibl. nat., latin 7378A, fo 55 vo. Cf. de Coussemaker, *Script. de musica medii aevi...*, III, x ; *Hist. littéraire de la France*, XXXI, 586-642 ; *The Jewish Encyclopedia*, VIII, 26 ; P. Duhem, *Le système du monde* IV, 39. Voici l'*explicit* : *Explicit tractatus magistri Leonis Hebrei de armonicis numeris*, ms. cité, fol. 57.

de ces requêtes n'est nullement impossible. Pétrarque fut bien à l'automne 1343 chargé d'une mission à Naples ; mais il n'y arriva qu'au milieu d'octobre [1]. Son départ avait été précédé d'un séjour continu à Vaucluse depuis le commencement de 1342 ; sa correspondance indique de fréquents voyages à Avignon durant cette période. Il est donc possible que Philippe de Vitri ait passé la fin de 1342 et le commencement de 1343 à Avignon et qu'il ait eu ainsi l'occasion de resserrer l'amitié commencée sans doute dès 1327.

Quoi qu'il en soit, Pétrarque a une sincère affection et une véritable admiration pour Philippe de Vitri, son aîné de douze ans. Il le déclare *veri semper acutissimus et ardentissimus inquisitor, tantus etatis nostre philosophus* [2], *poeta nunc unicus Galliarum* [3]. Vitri est *litteratissimus homo*. Il le représente comme épris des études les plus raffinées, sachant jouir de ses loisirs, une sorte de dilettante, du moins avant la promotion épiscopale. Ils ont le même culte pour Virgile, *poeta noster*, *Eneam tuum*. Pétrarque insiste d'autre part sur un trait curieux : au temps où il fit sa connaissance, Vitri aimait le mouvement et rêvait de lointains voyages, *ille ardor egregius, quo nulli secundus videbaris, abdita quelibet et incognita perscrutandi, curiositatem anxiam* [4]. L'Inde lui semblait toute proche. Son esprit cherchait à imaginer tout ce que l'île de Taprobane et l'Océan oriental pouvaient avoir de caché. Il aspirait à connaître les rivages ignorés de l'ultime Thulé. La terre était trop petite pour un aussi vaste esprit. Mais maintenant — à la veille de la soixantaine, — plus vieux d'esprit que de corps, il ne peut s'éloigner du Petit-Pont, risquer de ne plus entendre le murmure de la Seine. Rien pour lui n'est plus beau que Paris. Et opposant les grandes missions et les voyages du cardinal de Boulogne à cet esprit casanier, il ajoute avec ironie : « Toutes les fois que tu iras contempler les prés de Saint-Germain et la colline de Sainte-Geneviève, il te semblera que le soleil à son lever et à son coucher n'aura

1. Léonard, *Hist. de Jeanne I, reine de Naples*, I, 311.
2. *Epistolae de rebus familiaribus*, IX, 13, éd. Fracassetti, 41 et suiv.
3. Bibl. nat., latin 8568, fol. 102 ; P. Paris, *Les manuscrits françois*, III, 181.
4. *Epistolae de rebus familiaribus*, IX, 13, éd. Fracassetti, II, 43.

brillé que pour toi, et tu seras heureux par cette pensée, si tout de même on peut être heureux dans l'erreur [1] ». Allusion peut-être aux entretiens que purent avoir en 1333 les deux amis, tout en se promenant à Saint-Germain-des-Prés et à Sainte-Geneviève.

Un témoignage, plus bref, mais non moins expressif sur Philippe de Vitri, est donné par Pierre Bersuire : il déclare Vitri *vir utique excellentis ingenii, moralis philosophie historiarumque* [2] *et antiquitatum zelator precipuus et in cunctis mathematicis scientiis eruditus* [3]. Vitri apparaît ainsi comme un esprit universel pour son temps, un véritable précurseur de la Renaissance en France.

C'est encore un moyen de connaître Philippe de Vitri que de rechercher ses relations. Le bon abbé de Saint-Martin-de-Tournai, Gilles li Muisis, qui vint plusieurs fois à Paris et y séjourna, qui y suivit même pour le compte de son abbaye, avant son élection comme abbé, un long procès devant le Parlement [4] dans le temps même où Philippe de Vitri était notaire attaché au Parlement, en 1329-1330, parle du poète avec une évidente sympathie :

> Philippes de Vitri et ses freres (*sic*)
> Font choses bielles et moult cleres.
> Et là mettent leur estudie,
> C'est chiertes gracieuse vie [5].

---

1. Bibl. nat., latin, 8568, fol. 103. Ce passage figure dans l'édition de Bâle des œuvres de Pétrarque de 1581, p. 1030, mais non dans l'édition des *Epistolae de rebus familiaribus* de Fracassetti.

2. On peut trouver une preuve de ce goût pour l'histoire dans l'abondante annotation par Vitri d'un exemplaire de la première rédaction de la grande chronique de Guillaume de Nangis et en particulier dans le fragment de Vitri donné par L. Delisle, *Notice sur vingt manuscrits du Vatican*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, XXXVII, 1876, 505.

3. *Hist. littéraire*, XXIX, 507 (notice de G. Paris sur Chrétien Legouais et autres imitateurs d'Ovide). Dans un ms. de la Laurentienne (210, fol. 170, il est qualifié *presul Meldensis Philippe, quem Pittagoram dicerem, si fas est.* L. Delisle, *Manuscrits du fonds Libri conservés à la Laurentienne*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, XXXII, 1, 50.

4. De Smet, *Corpus chron. Flandriae*, II, 122.

5. *Poésies de Gilles li Muisis*, éd. Kervyn de Lettenhove, I, 89.

Il est bien probable que les frères de Vitri n'étaient pas des frères par le sang, mais d'autres poètes qui formaient avec lui une sorte de compagnie poètique que dut fréquenter Gilles li Muisis.

Un savant dont Philippe de Vitri put suivre avec grand intérêt les travaux, c'est Jean de Murs. Il y a une question Jean de Murs, que les érudits ont plutôt compliquée que résolue : doit-on distinguer deux Jean de Murs? Il semble bien, comme l'ont pensé Duhem et Besseler [1], que l'auteur des traités musicaux et le mathématicien-astronome ne furent qu'un seul et même personnage. Né vers 1290, il devait être le contemporain du pape Clément VI et de Philippe de Vitri lui-même. Plusieurs de ses traités, écrits de 1329 à 1339, ont été composés au collège de Sorbonne. Il était chanoine de Mézières en Brenne (Indre). Il put ainsi être fréquemment en rapport avec Vitri [2]. Il a pour lui une véritable déférence, il l'appelle *venerande pater, fidelis amice.* Il fait appel à ses conseils :

Corrige, supporta, reseces et perfice, serva [3].

Parmi les amis de Philippe de Vitri, il faut certainement

1. P. Duhem, *Le système du Monde*, IV, 30 ; Bessler, *Studien z. Musik des Mittelalters* dans *Archiv f. Musikwissenschaft*, 1925, 2, 181. On trouvera dans ces deux ouvrages toutes les références utiles sur ces deux questions.

2. Besseler, *Studien z. Musik des Mittelalters, II. Die Motette von Franko von Köln bis Philipp von Vitry*, dans *Archiv. f. Musikwissenschaft*, 1926, 2, 208, oppose la méthode de Vitri à celle de Jean de Murs : « In Gegensatz zum praktiker Vitry geht Johannes de Muris in seiner « Ars nove Musice » rein mathematisch und spekulativ vor ». Ce n'était pas une opposition de doctrine, mais de tempérament intellectuel.

3. Bibl. nat., latin 14736, fol. 87 et 98. On peut signaler d'autre part deux motets qui rapprochent avec intention les noms de Vitri et de J. de Murs, l'un publié par de Coussemaker, *Les harmonistes du XIVe siècle*, 15 :

Ex quo nitet Johannes de Muris,
Modo colorum vario
Philippus de Vitriaco.

L'autre publié par P. Meyer, *Bull. de la Soc. des Anciens textes*, 34, 1908, p. 53, n° VI :

Johanni de Muris quoque
De Viteri Philippoque.

compter encore Pierre Bersuire, bien que nous manquions de détails sur leurs relations. Bersuire était également son contemporain [1]. Moine de l'abbaye de Maillezais, il arriva à Avignon vers 1320 et y resta sans doute jusqu'à 1340. En 1342, on retrouve Bersuire à Paris. C'est à son retour d'Avignon que se place le seul texte qui le présente en contact avec Philippe de Vitri. Dans plusieurs manuscrits de son commentaire sur les métamorphoses d'Ovide, on trouve cette note : *Quia tamen postquam Avenione redivissem Parisius, contigit quod magister Philippus de Vitriaco, vir utique excellentis ingenii..... dictum gallicum volumen mihi obtulit, in quo procul dubio multas bonas exposiciones tam allegoricas quam morales inveni* [2]. Ainsi vers 1340-1342, Bersuire et Vitri à Paris même étaient en excellentes relations, et le second faisait au premier, qui l'admirait fort, un cadeau d'importance. Pour expliquer ce cadeau, on doit même se demander si leurs relations n'étaient pas antérieures à 1340, et comme Bersuire est resté à Avignon de 1320 à 1340, on pourrait peut-être voir là un nouvel argument pour la venue possible de Vitri à Avignon en 1327, puis avec le roi Philippe VI au commencement de 1336 [3]. Du moins, dans des conditions qui restent malheureusement bien imprécises, Pétrarque, Pierre Bersuire et Philippe de Vitri formaient-ils un petit groupe d'amis dont la sympathie a pu se nouer ou s'affirmer à la Cour pontificale.

Un détail cependant est assez troublant. N. Valois, par quelques exemples, a montré combien Jean II était mal entouré et quels furent les abus, les malversations, parfois les crimes dont ses conseillers ordinaires se rendirent coupables [4]. Sa confiance en eux était aveugle. Philippe de Vitri fut en excellentes relations avec les trésoriers du duc de Normandie qui devinrent

---

1. L. Pannier, *Notice biographique sur le bénédictin Pierre Bersuire*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, XXXIII, 1872, 325 ; Hauréau, *Mém. sur un commentateur des Métamorphoses d'Ovide*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, 2e série, XXIX, 52.

2. *Hist. littéraire*, XIX, 507.

3. Voir plus haut, p. 532.

4. N. Valois, *Notes sur la révolution parisienne de 1356-58 : la revanche des frères Braque*, dans *Mém. de la Société de l'hist. de Paris*, X, 121 ; du même, *Le Conseil du roi aux XIVe, XVe, XVIe siècles*, 3.

ceux du roi Jean, Bernard Fremaut [1], Nicolas Braque [2], Enguerran du Petit-Celier. C'est grâce à leur complaisance et à leur amitié qu'il fut presque toujours très exactement payé de ses gages, de ses livraisons, des dons importants dont il fut gratifié. Le cas le plus caractéristique est celui d'Enguerran du Petit-Celier. C'était, comme Jean Poilevilain et Nicolas Braque, un bourgeois de Paris. Ses débuts ne sont pas connus. On le trouve en novembre 1340 et novembre 1341 conseiller à la Chambre des enquêtes du Parlement, dans le temps même où Philippe de Vitri était maître des requêtes du Palais [3]. En 1345, le 24 mars, sans doute même dès 1344, il paraît comme trésorier du roi [4]. Philippe de Vitri était son « especial ami ». Or la moralité d'Enguerran du Petit-Celier était pour le moins douteuse. Il avait épousé Malahote ou Mathilde, fille de Geoffroi de Dammartin. Fort prudemment, comme s'il avait le pressentiment de ce qui devait lui arriver, il se fit délivrer, en mars 1351, par le roi des lettres qui mettaient les biens propres de sa femme complètement à l'abri de toutes les revendications qui pourraient être exercées pour la gestion de son mari et le règlement de ses comptes, *de et super redditibus, pecuniis, jocalibus vel aliis quibuscumque negociis et rebus fiscaliis seu regiis* [5]. Voici d'autre part ce que raconte une lettre de légitimation d'avril 1353 [6] : bien que marié, *pro tunc et nunc conjugato,* Enguerran du Petit-Celier avait eu de demoiselle Marguerite de Pommelain, à ce moment religieuse professe — *non ex simplici, sed ex spurio, incestuoso et dampnato cohitu,* — un fils appelé Bernard [7]. Si criminelle que fut leur liaison, tous deux rencontrèrent beaucoup d'indulgence. On se plaisait à reconnaître leur honnêteté

1. Voir les lettres d'anoblissement de Bernard Fremaut, Arch. Nat., JJ 81, 467. Cf. Borelli de Serres, *Recherches sur divers services publics*, II, 105.

2. Sur N. Braque, voir l'article de N. Valois cité plus haut.

3. Maugis, *Hist. du Parlement de Paris*, III, XXXI, XXXV.

4. Borelli de Serres, *Recherches sur divers services publics*, II, 105.

5. Arch. nat., JJ 80, fol. 290.

6. Arch. nat., JJ 82, n° 40. Ce document a été signalé par N. Valois, *Le Conseil du roi*, 13. La lettre de légitimation avait été assez délicate à établir, puisqu'elle dut être corrigée à la Chancellerie.

7. Sur les faits de ce genre, voir l'édition de Queux de Saint-Hilaire et G. Raynaud, des œuvres d'Eustache Deschamps, XI, 270, 278.

pour tout le reste, *precipue in aliis multiplicem honestatem*. C'est d'abord le pape qui a relevé la religieuse de ses vœux, *sicut accepimus, per Sedem Apostolicam extitit postmodum absoluta*. Et on peut se demander si Enguerran du Petit-Celier, quand il s'occupait d'une façon si pressante des frais du voyage de Vitri à Avignon, n'avait pas chargé son « especial ami » d'obtenir cette absolution du pape. Le trésorier du roi avait le bras long, puisqu'après cette première faveur, il obtenait pour son fils adultérin, encore dans l'enfance, des lettres de légitimation aussi précises et aussi larges que possible. Les lettres donnaient comme raisons la parfaite honorabilité des parents et ce fait singulier *quod dicto Ingeranno non est multa liberorum copia linee masculine*. Fremaut, Braque, Enguerran du Petit-Celier devaient être bientôt dénoncés pour leur administration malhonnête. Il est vraiment curieux de constater dans quel milieu Vitri trouvait certains de ses amis et ses protecteurs.

IV

Philippe de Vitri fut dix ans évêque de Meaux. Son administration épiscopale est de peu d'intérêt et d'ailleurs mal connue [1]. Il apparaît, mais sans qu'on puisse exactement définir son action personnelle, dans une transaction avec l'abbé de Saint-Faron, le 16 septembre 1351, appelée la *Phillipine*, qui était à l'avantage du monastère, — dans la fondation par le Dauphin, en octobre 1353, d'une chapelle au château du Vivier en Brie, — dans la fondation d'un hôpital à Meaux par le bourgeois Jean Rose, fondation qui obtint, le 15 avril 1356, la consécration épiscopale. Pour le trentième levé sur le clergé, il est taxé à 34 l. 6 s. 8 d. t. [2]. Tout fait penser qu'il remplit en conscience ses devoirs d'évêque ; mais il est probable aussi qu'il résidait souvent à Paris.

Ses relations intellectuelles ne furent pas interrompues par ses devoirs épiscopaux. Nous en avons la preuve dans une épître en vers que lui dédia Jean de Murs et qui fait partie d'un ensemble de six traités d'arithmétique, *Opus quadripartitum*

1. Toussaints Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, I, 258, 260, 271, Pièces just., 487, 491.

2. Longnon, *Pouillé de la province de Sens*, 460.

numerorum, sive De mensurandi ratione [1]. Entre le 5e et le 6e traité se trouve l'*Epistola Johannis de Muris ad Philippum de Vitriaco, episcopo Meldensi*. En voici les premiers vers :

O Phelippe, tuo michi qui tua vota jubere,
Tu venerande pater, presencia corrige metra
Que tibi devovens, ut et qui unus in orbe
Dignior hoc opere, titulum cum codice traho.

L'épître compte 1074 vers et est divisée en quatre parties, qui décrivent les racines, la moëlle, les fleurs et les fruits des nombres. Il soumet presque humblement son ouvrage au jugement de l'évêque. Le dernier traité, *De arte delendi*, est en prose. Cette dédicace prouve que Vitri ne cessait de s'intéresser aux questions, si l'on peut dire, scientifiques.

Si Philippe de Vitri devenu évêque ne cessa pas ses relations avec les plus savants personnages du temps, il continua d'autre part à fréquenter les gens du roi, surtout les officiers de finances. Une curieuse lettre de rémission [2] nous le montre recevant à sa table dans son hôtel de Paris deux maîtres de la Chambre des comptes, qui étaient parmi les plus zélés serviteurs du roi. L'un, Oudard Lévrier, qui avait été institué clerc du Trésor dès le 14 décembre 1346, était devenu maître de la Chambre des comptes en 1350, et Charles V en 1372 devait le récompenser pour ses quarante-sept années de fidèles services [3]. L'autre, Hugues de la Roche, était clerc de la Chambre des comptes dès 1342 et avait été fait maître par le roi Jean [4].

Or le jour où ils étaient les hôtes de l'évêque de Meaux, il se produisit une première scène violente, dont le récit nous donne quelques détails sur le train de vie de Vitri. Il habitait

1. Bibl. nat., latin 14736, fol. 87-98. Voir P. Duhem, *Le système du monde*, IV, 34.

2. Arch. nat., JJ84, nº 707. Communication de MM. Antoine Thomas et Henri Courteault.

3. *Journaux du Trésor de Philippe VI*, éd. J. Viard, LXXXIII, et nos 310, 684, 1022, 1468, 1761, 1860-61, 2197, 2698, 3660, 3663, 3919, 4641, 1799; *Mandements et actes divers de Charles V*, éd. L. Delisle, nº 899; *Chronique de Jean le Bon et de Charles V*, éd. Delachenal, I, 326.

4. *Journaux du Trésor de Philippe VI*, éd. J. Viard, nos 603, 1468, 1850, 1852-53, 1949, 2071, 2919, 3521, 3537, 3642, 4246, 5394, 5661.

une maison près des murs. Son personnel se composait d'un clerc, Guillaume Le Gentilhomme, de deux chapelains, de deux Allemands, qui ne parlaient pas le français et le comprenaient à peine, Henri Jean et Philippe *de Brixina*, enfin d'un domestique auvergnat, *de longinqua Alvernia*, Jean Dandiusse. Les deux Allemands étaient comme des gardes du corps et portaient épée. Dans la maison épiscopale se trouvaient d'autre part la sœur de Vitri et son mari [1]. La ville de Paris était alors fort agitée, en armes, *cum ex tunc villa Parisii esset aliquantulum cum armis perturbata*. Il s'agit sans doute des journées du 10 au 12 décembre 1356, lorsque le peuple s'agita pour faire rapporter l'ordonnance du 23 novembre 1356, qui avait créé une nouvelle monnaie [2].

Donc, tandis que l'évêque dînait avec ses convives, des serviteurs du prieur de Saint-Eloi escortés de deux sergents du Châtelet, tous armés, à armes découvertes, pénétrèrent violemment dans l'hôtel. Ils venaient appréhender le clerc de l'évêque, accusé, disaient-ils, d'avoir fait violence à une femme. On ne voit pas pourquoi les gens du prieur de Saint-Eloi intervenaient en pareil cas, et le fait est d'autant plus singulier, que, depuis le 8 avril 1354, le prieur de Saint-Eloi était Pierre Bersuire, qui a fait un si vif éloge de Philippe de Vitri [3]. Quoi qu'il en soit, les deux Allemands et l'Auvergnat, l'épée à la main, résistèrent aux agresseurs, sans se douter que parmi eux étaient deux sergents du Châtelet. Au bruit de cette rixe, Vitri et ses

---

1. C'est le seul renseignement que l'on ait sur la famille de Philippe de Vitri. Ce qui se passa par la suite ne permet pas de penser que le mari de sa sœur fût un bien important personnage.

2. *Chronique de Jean le Bon et de Charles V*, éd. Delachenal, I, 92.

3. L. Pannier, *Notice sur le bénédictin Pierre Bersuire*, *l. cit.*, 347, et Antoine Thomas, *Romania*, XI, 1882, 157. Pannier reconnaît que l'on ne sait presque rien sur Bersuire prieur de Saint-Eloi. Il pense que, dans son prieuré, Bersuire poursuivit tranquillement ses travaux ; mais il remarque d'autre part que Saint-Eloi était au centre de l'agitation parisienne en 1357-1358, dans la Cité et près du Palais. Peut-être Bersuire vécut-il ces jours troublés plutôt chez son parent Jean Bersuire, écuyer, qui habitait une maison dans la rue des Murs, quartier écarté pour le temps et où Pierre Bersuire finit par acheter en 1361 une maison aux frais de son prieuré. Philippe de Vitri avait aussi son hôtel près des murs de la ville.

convives arrivèrent, parlementèrent avec les sergents, obtinrent la libération du clerc appréhendé et leur firent donner à boire. Tout semblait apaisé et fini, sans autre rébellion, *absque alia rebellione*. Mais peu après, sur l'ordre du procureur du roi au Châtelet, une information secrète fut ordonnée ; vingt sergents du Châtelet se présentèrent d'autre part chez Philippe de Vitri, armes découvertes, brisèrent les portes et assaillirent les gens de l'évêque, qui n'avaient pour se défendre que de petits couteaux, comme ceux que l'on porte communément. Un des sergents blessa en deux endroits le mari de la sœur de Vitri et eut l'audace de porter sa main toute sanglante sur l'évêque. Finalement, le beau-frère de l'évêque, les deux chapelains et les autres gens de la maison en plein jour, publiquement, furent emmenés et enfermés au Châtelet, comme coupables d'homicide ; le serviteur auvergnat, pour avoir fait mine de résister, fut frappé et blessé. Bien plus, le procureur envoya des commissaires saisir le temporel de l'évêque dans le diocèse de Meaux, lesquels se firent allouer pour leur frais 40 écus. Cependant, le Dauphin étant revenu de Metz le 14 janvier 1357 [1], les prisonniers bénéficièrent aussitôt d'une mise en liberté provisoire ; Vitri engagea le temporel de son évêché comme caution. Il intervint auprès du prince lui-même. Ses services avaient été assez grands, ses relations étaient assez puissantes pour qu'il ait pu obtenir très rapidement des lettres de rémission totale ; silence perpétuel fut imposé au procureur. Malgré tous ces détails, il reste en cette affaire quelque obscurité : cette histoire de femme n'était-elle qu'un prétexte ? Pourquoi cette instruction secrète, cette force armée, cette arrestation en masse ? Nous ne savons. Mais peut-être ces incidents déterminèrent-ils le rôle que Philippe de Vitri joua quelques semaines après.

Dans l'état actuel des sources, l'évêque de Meaux n'apparaît plus qu'une fois, mais dans des circonstances particulièrement graves [2]. Après Poitiers, aux États Généraux d'octobre 1356, il se manifesta une violente opposition contre les officiers qui entouraient le roi et semblent bien avoir capté toute sa confiance. Ils furent dénoncés pour leur mauvaise administration, leurs préva-

1. *Chronique de Jean le Bon et de Charles V*, éd. Delachenal, I, 94.
2. Pour tout cet épisode, voir N. Valois, *Le Conseil du roi*, 27, 50, 59.

rications, les fautes de toute sorte qui avaient été tolérées et même pardonnées par l'indulgence royale. Les États Généraux réclamèrent la destitution et l'arrestation, entre autres, d'Enguerran du Petit-Celier, l'ancien « especial ami de Vitri », de Nicolas Braque, de Bernard Fremaut, qui dans l'entourage du duc Jean avaient si bien servi les intérêts de Vitri. Ils trouvèrent moyen de s'enfuir ; mais leurs biens furent confisqués. Or, en mars 1357, les États Généraux, réunis de nouveau, imposèrent au Dauphin une commission de neuf généraux réformateurs qui avaient pouvoir de « poursuivre et destituer en masse les officiers du roi ». Le rôle de Philippe de Vitri apparaît alors assez singulier. C'est de l'aveu des États qu'il fut choisi comme réformateur, évidemment parmi ceux qui, dans le clergé, s'étaient montrés les plus décidés à sévir. Il semble donc qu'il ait ainsi rompu avec l'entourage du roi Jean et donné des gages au puissant parti bourgeois qui s'efforçait alors de se substituer à l'autorité royale. Au reste, les pouvoirs des généraux réformateurs furent de courte durée et de peu d'efficacité : ils cessèrent dès août 1357.

Dans le conflit entre le dauphin Charles et Étienne Marcel, la ville et le marché de Meaux jouèrent un certain rôle. Les bourgeois de Meaux étaient favorables au parti bourgeois et navarrais qui dominait à Paris. Dans les événements qui suivirent le mois d'août 1357, il n'est plus question, il est vrai, de l'évêque de Meaux. Mais le fait qu'il avait été désigné comme général réformateur et l'appui donné par la ville de Meaux aux Parisiens donneraient à penser que Philippe de Vitri ne fut pas parmi les partisans déclarés du Dauphin, soit par préférence personnelle, soit par faiblesse de vieillard.

Il approchait en effet de 70 ans. Pétrarque, déjà en 1351, faisait allusion à son besoin de repos. Il s'éteignit le 9 juin 1361 [1]. Pétrarque était venu à Paris dans les derniers jours de 1360, pour remettre au roi Jean, au nom de Galéas Visconti, deux anneaux, dont l'un avait été arraché de la main du roi sur le champ de bataille de Poitiers [2]. Il prononça à cette occasion

1. Toussaints Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, I, 276, d'après le nécrologe du chapitre.

2. Sur cette ambassade, cf. Barbeu du Rocher, dans *Mém. présentés par des savants étrangers*, 2e série, III, 172. L'auteur de ce mémoire, p. 202, suppose que

devant le roi un discours solennel qui nous a été conservé; il a raconté dans une lettre à Pierre Bersuire les épisodes de son séjour à Paris [1]. On ne trouve dans ces documents aucune mention de l'évêque de Meaux et aucune allusion à une visite ou à une rencontre. Ce n'était cependant pas indifférence. A son retour à Avignon, qu'il ne devait quitter que plus d'un an après, il entendit parler de la mort de l'évêque de Meaux survenue pendant son voyage. Et ce n'est que le 22 août qu'il en eut la confirmation. Sur son cher manuscrit de Virgile, conservé à l'Ambrosienne de Milan, il inscrivit ce deuil avec une sobre, mais évidente émotion [2] :

Rumor quoque jampridem hic fuerat de obitu Philippi de Vitriaco, episcopi Meldensis, patris et amici mei. Hoc autem die dominico 22 augusti, compertum accepi. Dissimulabam et credere recusabam. Heu mihi ! Nimis crebrescunt Fortune vulnera.

V

Pour achever ces notes biographiques sur Philippe de Vitri, il faudrait de plus rechercher si l'on peut tirer, pour mieux définir encore sa personnalité intellectuelle et morale, quelques indications de ses œuvres si rares ou du moins si difficiles à retrouver avec une suffisante garantie d'authenticité. En plus du *Dict de Franc-Gonthier* et du *Chapel des trois fleurs de lis* [3], M. Besseler, en s'appuyant sur les travaux antérieurs et sur l'examen même des mss., reconnaît au plus neuf motets, dont huit en latin et un en français, qui peuvent être avec quelque sécurité attribués à Philippe de Vitri [4]. Parmi les traités musi-

---

Jacques (?) de Vitri dut voir souvent Pétrarque pendant le séjour de celui-ci à Paris.

1. Barbeu du Rocher, *op. cit.*, 225. Cf. Delachenal, *Hist. de Charles V*, II, 271.

2. P. de Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, 2e éd., II, 285.

3. *Romania*, XXVII, 1898, 55, 61. Du *Chapel des trois fleurs de lis*, sorte de poème officiel pour inciter à la croisade, on ne peut rien tirer de personnel à Philippe de Vitri.

4. Besseler, *Studien z. Musik des Mittelalters*, II. *Die Motette von Franko von Köln bis Philipp de Vitry*, dans *Archiv f. Musikwissenschaft*, 1926-1927, 2,

caux qui portent son nom, on ne peut vraiment faire état que du plus important de ces traités, l'*Ars nova* [1]. M. Besseler s'est efforcé de retrouver dans ces débris ce qui peut encore servir à éclairer la vie et la physionomie de Vitri. Les motets et l'*Ars nova* semblent se rapporter à la jeunesse du poète. et se placer de préférence entre 1315 et 1325. Un motet fait une allusion évidente à l'hostilité de Vitri contre un certain Hugo, *princeps invidie*, qualifié d'ignorant et d'hypocrite [2] ; mais il n'a pas été possible jusqu'ici d'identifier cet Hugo et, à plus forte raison, de préciser la cause de cette hostilité. Dans un autre motet, on trouve encore des allusions très obscures : il est question d'un renard, *vulpes... qui de leonis consensu proprio monarcizat* [3]. Une nouvelle famille de Jacob est sa victime :

Rursus ecce Jacob familia
Pharaone altero fugatur...
In deserto fame flagellatur,
Adjutoris carens armatura,
Quanquam clamat, tamen spoliatur,
Continuo forsam moritura...
O Gallorum garritus doloris [4].

Comment interpréter ces allusions ? Le renard, le lion, la

202, 204. M. Besseler signale d'autres motets dont l'attribution à Vitri reste encore incertaine, bien qu'ils soient plutôt dans sa manière, *ibid.*, 192. D'après une note de Jung, donnée par Tarbé, *Les œuvres de Philippe de Vitry* 156, une série de motets seraient attribués à Vitri dans le ms. de Strasbourg M. 222 C. 22, qui fut brûlé dans l'incendie de la Bibliothèque de Strasbourg. M. Van den Borren, *Le manuscrit musical M. 222 C. 22, de Strasbourg*, 1928, a publié une étude minutieuse de ce ms. d'après les notes prises par E. de Coussemaker avant l'incendie. Seul le motet *Impudenter* est explicitement attribué à Vitri. Ce ms. serait en partie de 1411 et en partie du milieu du XVe siècle.

1. De Coussemaker, *Script. de musica medii aevi*, III, 13.

2. Besseler, *Studien z. Musik des Mittelalters*, dans *Archiv für Musikwissenschaft*, 1925, 2, 192, 247.

3. P. Meyer, *Chansons latines et françaises*, dans *Bull. de la Soc. des Anciens textes*, 34e année, 1908, 50; *Le roman de Fauvel*, fac-similé publié par P. Aubry, fol. 44.

4. Un autre motet parle également du lion et du renard, mais il est encore plus obscur (Paul Meyer, *op. cit.*, 52, no IV).

famille persécutée, la *leonis obscura cecitas* rappellent des événements historiques. S'agit-il de quelque fait se rapportant aux guerres de Flandre? à la toute puissance d'Enguerran de Marigni? Vitri était bien jeune alors. S'agit-il du procès et du bannissement de Robert d'Artois ? C'est bien tardif pour une œuvre de jeunesse. L'énigme est difficile à déchiffrer.

D'autres motets donnent quelques indications sur l'état d'âme de Philippe de Vitri. Jeune encore, il paraît assez désabusé et ému des coups de la fortune : *Scias eciam quod fructus delabescit — in profundum post zephyros. Plus ledit hyemps, post gaudia luctus, — unde nil melius quam nil habuisse secundum* [1]. Surtout on peut rapprocher le motet *Colla jugo subdere* [2] du *Dit de Franc Gontier*, où apparaît le même amour de la tranquillité, de la vie simple et libre, qu'au dire de Pétrarque Vitri pouvait mener jusque dans ses charges officielles [3] : *Malo*, dit-il dans ce motet, *fabam rodere liber et letari, — quam cibis affluere servus et tristari.* Il retrace les pénibles obligations des gens de cour : *Bona condit cetera bonum libertatis... Vincit auri pondera sue potestatis esse... Mala per innumera dum magis optatis.* C'est la même inspiration chez Franc Gontier :

> Ne scay, dit-il, que sont pilliers de marbre,
> Pommeaux luisans, murs vestus de paincture;
> Je n'ay paour de traïson tissue
> Soubz beau semblant, ne qu'empoisonné soye
> En vaisseau d'or. Je n'ay la teste nue
> Devant thirant, ne genoil qui s'i ploye...
> Lors je dy : « Las ! Serf de court ne vault maille... [4]

1. J. Wolf, *Gesch. der Mensural-Notation*, II, *Musikalische Schriftproben*, nº LXXVIII. Fac-similé dans *Le Roman de Fauvel*, P. Aubry, fol. 32 vº.

2. Besseler, *Studien z. Musik des Mittelalters*, II, *Die Motette von Franko von Koln bis Philip von Vitry*, *l. cit.*, 1926-1927, 2, 247; Van den Borren, *Le Manuscrit musical M. 222 C. 22 de Strasbourg*, 119, 198.

3. Cependant M. Besseler, *op. cit.*, 204, estime que ce motet est antérieur à l'expérience que Vitri put faire de la vie de cour, parce qu'il est cité dans l'*Ars nova* (environ 1320) S'il en est ainsi, ce serait un argument pour penser que Vitri était bien le fils d'un précédent Philippe de Vitri qui avait déjà appartenu à l'Hôtel royal.

4. Texte établi par A. Piaget, *Romania*, XXVII, 1898, 64. Pétrarque,

Un seul motet appartient à la poésie amoureuse. Mais c'est un jeu d'esprit assez précieux, unique dans ce qui nous est parvenu :

Douce playsance est d'amer loyalment,
Que autrement ne porroit bonement
Amans souffrir celle doulour ardant,
Qui d'amour naist [1].

Il serait vain d'y chercher l'écho d'une passion réellement vécue. Quand à l'*Ars nova*, ce traité ne donne aucun détail sur son auteur.

Même avec ce que l'on a retrouvé ou ce que l'on peut déduire des textes, il reste ainsi bien des lacunes dans la biographie de Philippe de Vitri. Quelques-unes seront peut-être comblées par la mise au jour de nouveaux documents. En tout cas, pour résoudre les problèmes qui se posent encore, il serait bien inutile, en réponse à quelques objections sans portée, de recourir à l'hypothèse de deux Philippe de Vitri, afin d'éviter de faire tout à la fois du même personnage un maître des requêtes de l'Hôtel, un évêque, un poète et un musicien. Les textes des contemporains, de Gace de la Bigne [2], de Jean de Murs, de Jean de Venette [3], de Pierre Bersuire, d'Eustache Deschamps [4], même les lettres de Pétrarque ne laissent aucun doute sur l'existence d'un seul et même Philippe de Vitri.

Epist. de rebus familiaribus, IX, 13, éd. Fracassetti, 48, paraît bien avoir fait allusion au *Dit de Franc Gontier* quand il écrit : *Boni villici est in avito rure consistere, telluris suae vim bonumque cognoscere ; contra nobilis et in altum nitentis ingenii est multas terras et multorum mores hominum vidisse*. Sur le thème de Franc Gontier, cf. P. Champion, *François Villon*, II, 56.

1. Besseler, *Studien zür Musik des Mittelalters*, Archiv f. Musikwissenschaft, 1925, 2, 249.

2. *Romania*, XXVII, 1898, 60. Gace de la Bigne était chapelain de Philippe VI. Voir sur lui, A. Thomas, *Extraits des Archives du Vatican*, dans *Romania*, XI, 1882, 179, et *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, IV, 28.

3. La Curne de Sainte Palaye, *Mémoire concernant la vie de Jean de Venette*, Mém. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, XIII, 528.

4. On trouvera d'ailleurs les textes de ces auteurs réunis dans de Coussemaker, *Script. de re musicali.*, III, x.

Pourvu des dons les plus variés, à en croire Pétrarque et Bersuire, humaniste, poète, musicien, amateur d'histoire et de science, épris, au moins dans la première partie de sa vie, de liberté et de simplicité rustique, puis dans la seconde servant le roi ou son fils fidèlement, mais sans grand zèle, et sans qu'il paraisse avoir été mêlé activement aux grandes affaires du temps, enfin évêque à la fin de ses jours, Philippe de Vitri fut entouré par ses contemporains de sympathie, de respect et même d'admiration, et sa renommée s'est prolongée pendant des siècles grâce peut-être plus encore à la musique qu'à la poésie. Ses œuvres durent être assez rares, pour qu'avec une telle réputation il ne nous en soit parvenu qu'un si petit nombre : deux seulement, le *Dit de Franc Gontier* et l'*Ars nova*, devaient mériter de survivre, et on ne sait jusqu'à quel point il convient de regretter ce qui est perdu. Il reste aussi à Vitri, — et ce n'est pas son moindre titre, — d'avoir été cher à Pétrarque, qui l'a pleuré comme un père et un ami.

A. Coville.

MÉLANGES

UN NOUVEAU DOCUMENT CONCERNANT LES ROMANS DE *TRISTAN*

On nous saura gré, peut-être, de signaler ici aux romanistes un nouveau document, intéressant l'histoire des romans de *Tristan*.

Sous le titre de « Tristan et Yseut sur un coffret du XIIe siècle », M. Robert Forrer, conservateur du Musée préhistorique et gallo-romain de la ville de Strasbourg, vient de faire paraître, dans les « Cahiers d'Archéologie et d'Histoire d'Alsace » (fasc. XXIV et XXV, 1933, p. 137-179), une étude très fouillée sur un coffret en os et ivoire de la fin du XIIe siècle, semble-t-il, dont il est l'heureux propriétaire. Les reliefs historiés, qui ornent cinq côtés du coffret sur six, représentent des scènes empruntées à un roman qui était certainement un roman de *Tristan*. Ils constituent donc, vu leur date, une contribution importante à l'histoire de la célèbre légende au moment même où celle-ci entre dans la littérature française.

Pour la description technique du coffret nous renvoyons à l'excellente étude de M. Forrer. Il suffira de savoir qu'il s'agit d'une boîte rectangulaire, longue de 14 1/2 cm., large de 9 1/2 cm. et haute, sans les pieds, de 7 1/2 cm. Les quatre côtés et le couvercle sont recouverts de plaques gravées en os ou en ivoire. Ce sont celles-ci qui nous intéressent.

Les scènes qu'elles représentent sont des scènes de chevalerie. Trois d'entre elles ne semblent pas, à première vue, offrir un intérêt particulier : deux chevaliers qui se combattent ; la rencontre devant un arbre d'un roi et d'une reine ; un seigneur et une dame debout à quelque distance l'un de l'autre, l'homme

avec un geste de prière, semble-t-il. Ce sont là des scènes banales et en soi-même assez insignifiantes.

Les deux autres sont plus originales et partant plus significatives. Sur le couvercle on voit dans le décor d'un château, marqué par deux grosses tours latérales et, au fond, deux tourelles, dans une salle richement décorée de tentures, un homme et une femme couchés dans un lit, et une autre femme qui s'approche d'eux en tenant dans sa main un récipient fermé sous forme de boule à pied très court. Sur la paroi de devant, deux scènes séparées par une grosse tour et qui semblent bien se faire pendant : à gauche, un homme jouant de la harpe à côté d'une dame qui, en souriant, lui passe le bras autour du cou ; à droite, un chevalier recouvert de son armure, mais sans armes, l'index de la main droite levé, parlant de près à une dame, qui se tient devant lui avec un visage morne et dans une attitude désolée.

Quoiqu'aucun nom ne vienne nous fixer sur le sens précis de ces représentations, leur signification apparaît nettement par les deux scènes que nous venons de signaler en dernier lieu. Il s'agit bien d'épisodes tirés du roman de *Tristan*. La scène du lit est particulièrement instructive. C'est celle que Thomas d'Angleterre décrit ainsi dans la reconstruction de Joseph Bédier : (Bringvain avait pris la place d'Iseut dans le lit nuptial, comme c'était convenu.) « Mais quand Marke se fut endormi, Bringvain s'en alla et la reine s'étendit aux côtés du roi. A son réveil, il demanda le vin, et Bringvain lui apporta de ce vin que la mère d'Isolt avait brassé en Irlande [1] ». C'est bien ce que l'on voit sur le couvercle du coffret : le couple couché dans un lit de parade, sous une couverture (une courte-pointe) qu'on devine riche et précieuse, c'est le roi Marke avec Iseut qui a repris sa place aux côtés de son époux ; la femme qui s'avance vers eux, c'est Brangain qui, à l'appel du roi, apporte, au lieu du vin, le philtre magique, le *lovendrinc*, que la mère d'Iseut lui avait ordonné d'offrir aux nouveaux mariés dans la nuit de noce. Le curieux récipient qu'elle porte [2] représente évidem-

1. *Le Roman de Tristan par Thomas* (Soc. des anciens textes français), I, 1902, chap. XVIII, p. 156-7.

2. Voir à ce sujet les intéressantes observations de M. Forrer, *loc. cit.*, p. 157-8.

ment le « coutret », le *costeret* de la *Folie Tristan d'Oxford* (vv. 639 et 650), le *trosseroil* (?) de la *Folie Tristan de Berne* (vv. 309 et 434)[1], qui contenait le précieux et dangereux breuvage.

C'est à la lumière de ce fait qu'il faut interpréter les autres représentations du coffret. La scène caractéristique de la paroi de devant, le seigneur jouant de la harpe devant une dame, c'est évidemment Tristan le harpeur, habile à composer et à exécuter des lais d'amour. A ne s'en tenir qu'à cette scène de gauche, plusieurs interprétations seraient possibles. On pourrait y voir notamment Tristan en Irlande, enseignant à la jeune Iseut le jeu de harpe et les lais bretons :

> Bons lais de harpe vus apris,
> Lais bretuns de vostre païs[2]

Mais que signifierait alors l'autre scène qui fait pendant à celle du harpeur ? Les deux scènes sont inséparables l'une de l'autre et doivent être interprétées ensemble. Or, cette unité existe, comme l'a bien vu M. Forrer, dans la scène de l'enlèvement d'Iseut par le chevalier irlandais, connue sous le nom de « La Harpe et la Rote[3] ». Le chevalier, reconnaissable à sa cotte de mailles, qui parle d'une façon si pressante à une dame éplorée, c'est le ravisseur d'Iseut qui s'apprête à emmener sa proie que le roi Marke a été obligé de lui abandonner. Le roman de Thomas insiste beaucoup sur le fait que c'est en bel arroi de chevalier que l'Irlandais arrive à la cour du roi Marke ; il est prêt, comme il apparaît dans la suite du récit, à combattre, au besoin. L'artiste, apparemment pour retenir ce trait, le présente sous son armure. Il est vrai que nous ne voyons pas le détail le plus significatif, la harpe ou la rote. Une bandoulière qui passe sur son épaule semble indiquer, comme le suggère M. Forrer, qu'il portait l'instrument sur le dos. En effet, il est dit chez Gottfrid d'après Thomas : « il portait sur le dos une harpe tout incrustée d'or » (vv. 13121-6).

---

1. *Les deux poèmes de la Folie Tristan*, publiés par Joseph Bédier (Soc. des anciens textes français), 1907.

2. *Folie Tristan d'Oxford*, v. 361-2, cf. aussi *Folie Tristan de Berne*, 397 : *Ja fui ge vostre harpëor.*

3. J. Bédier, *loc. cit.*, I, p. 168 ss. ; II, p. 244.

L'attitude choisie par l'artiste est celle où le ravisseur s'efforce de consoler et d'exhorter la reine qui « mène grand deuil » [1].

Vis-à-vis, c'est Tristan, survenu pour reconquérir la reine. Iseut a reconnu son ami dans le harpeur ; déjà sa venue et son amour ont apaisé sa douleur ; elle écoute son jeu « avec ravissement » [2]. Les deux scènes se font nettement pendant. Elles opposent l'un à l'autre les deux hommes, le chevalier irlandais, le ravisseur d'Iseut, et Tristan, venu en harpeur pour la lui reprendre. Plus significative encore est l'attitude de la femme. L'artiste s'est visiblement efforcé, avec un vrai succès, d'opposer la femme en deuil, morne et triste, à celle qui s'épanouit au jeu de son ami, sa douleur d'une part, sa joie de l'autre. Comme le récit lui-même, la sculpture aussi représente les deux aspects caractéristiques du même épisode, l'enlèvement par la harpe et la douleur de la reine, la reprise par la rote et la joie d'Iseut.

Dans ces conditions, le combat des deux chevaliers sur la paroi du fond représente nécessairement l'exploit guerrier le plus célèbre de Tristan, son combat avec le Morholt dans l'île Saint-Samson. Peu de scènes ont été plus souvent reproduites dans l'iconographie de Tristan. Il est vrai qu'aucun trait particulier ne vient ici caractériser l'épisode d'une façon plus précise. Rien par exemple ne fait voir que le combat a lieu dans une île. Au contraire, les deux grosses tours qui encadrent la scène semblent plutôt indiquer que le combat se livre près d'un château. Mais on retrouve ces mêmes tours dans toutes les autres scènes du coffret [3]. Elles semblent donc avoir plutôt une valeur décorative, tout en indiquant peut-être en même temps le château de Tintagel dans lequel ou près duquel se déroulent les épisodes ici représentés. Les deux arbres placés devant les tours, de même que l'absence d'une enceinte, semblent par contre vouloir indiquer que le combat a lieu précisément en pleine nature, et non pas dans la cour ou dans les lices d'un château. Il n'y a non plus ni nef ni destrier. L'artiste a choisi le

1. J. Bédier, *loc. cit.*, I, p. 171.

2. *Ibid.*, p. 172-3.

3. Dans la scène de la Harpe et la Rote on n'en trouve que la partie inférieure, une porte surmontée de créneaux, à cause de la serrure du coffret qui en occupe la partie supérieure.

moment où les deux hommes se combattent à pied et de l'épée. C'est l'instant précis où l'un des deux combattants fend le bouclier de l'autre. Ce n'est pas le coup décisif de Tristan fendant le crâne de son adversaire, car dans ce cas son coup porterait sur le heaume de l'ennemi. Le ciseleur a préféré reproduire l'autre moment, non moins grave de conséquences, où le Morholt inflige à Tristan la blessure envenimée que seule Iseut est capable de guérir. Son coup n'atteint, il est vrai, que le haut du bouclier ; mais de là il peut aller plus loin et « entamer l'os de la hanche » [1] ou encore l'épaule, comme il est dit dans la *Folie de Berne* (v. 402) [2].

Les deux représentations latérales sont d'une identification moins sûre dans leur banalité. La rencontre d'un roi et d'une reine, reconnaissables comme tels à leurs couronnes, se donnant la main, cela pourrait représenter la réception d'Iseut par le roi Marke et symboliser leur union dans un geste expressif. Vis-à-vis, ce serait le couple des amants. Mais est-ce bien la scène célèbre du « Rendez-vous épié », comme l'admet M. Forrer ? Ce ne serait pas étonnant : aucune scène n'a été plus souvent reproduite que celle-ci au cours du moyen âge. Le verger ne serait pas tant marqué par l'arbre stylisé qui sépare les deux personnages et qui reparaît aussi ailleurs (combat du Morholt, rencontre de Marke et Iseut) — il a donc, comme les tours, surtout une valeur décorative — mais plutôt par une enceinte crénelée, percée d'une porte, et qui contourne les deux tours, donnant ainsi l'illusion d'un endroit situé dans l'enceinte du château, devant ou derrière les bâtiments. Mais on n'y trouve ni l'image du roi caché dans le feuillage, ni son reflet dans la fontaine qui coule au pied de l'arbre, traits essentiels qui ne manquent jamais ailleurs [3]. Cependant l'attitude des personnages convient bien au fameux épisode : l'homme et la femme se tiennent à une certaine distance l'un de l'autre,

1. J. Bédier, *loc. cit.*, I, p. 87.

2. L'endroit précis de la blessure a varié selon la fantaisie des auteurs, et en partie selon les besoins de la rime.

3. On pourrait voir dans des lignes ondulées dans le passage de la porte l'indication du ruisseau. Mais ces mêmes lignes se trouvent aussi au pied des arbres qui encadrent la scène du combat ; elles représentent les racines des arbres.

l'homme dans une attitude qui est plutôt celle de la prière que celle de la joie : pour tromper le roi qui les épie, Tristan, dans les romans, implore Iseut d'intervenir en sa faveur auprès de Marke ; la femme, dans une attitude sévère, observant une sage retenue, comme si elle refusait de se laisser fléchir. On pourrait donc bien avoir à faire ici à la scène célèbre du rendez-vous sous le pin du verger. L'artiste, ne sachant sans doute pas comment réaliser le détail du roi caché dans l'arbre, aura préféré simplement ne pas rendre ce détail.

Ce sont donc bien cinq épisodes du roman de *Tristan* qui se trouvent représentés ici ; à savoir, dans l'ordre chronologique, le premier exploit du héros, son fameux combat avec le Morholt ; puis la réception d'Iseut par le roi Marke ; ensuite l'épisode de la nuit nuptiale : Brangain apportant aux époux le philtre magique ; après, l'épisode de la Harpe et la Rote, l'enlèvement d'Iseut par le chevalier d'Irlande et sa reprise par Tristan le harpeur ; et enfin un rendez-vous des amants, sans doute le célèbre épisode du Rendez-vous épié. Toutes ces scènes font partie de la première partie du roman. Aucune autre, même parmi les plus renommées, de la deuxième partie, n'y figure, ni la découverte des amants par la fleur de farine, ni l'épisode célèbre des amants, surpris par Marke dans la forêt, quand l'épée de Tristan les sépare, ni la scène où Tristan, déguisé en mendiant, porte Iseut sur son dos à travers le marais. Peut-être un autre coffret, pareil à celui-ci, donnait-il d'autres épisodes de la suite du roman, dont on n'a ici que les scènes du début.

Voici aussitôt la question qui se pose pour l'histoire littéraire : les scènes qui sont représentées ici, à quelle version de la légende de Tristan se rattachent-elles ? Sont-elles inspirées du Tristan primitif, comme le pense M. Forrer, ou de la version dite commune, représentée par Eilhart, Bérol et le Roman en prose, ou encore de la version courtoise de Thomas d'Angleterre ou de Gottfrid de Strasbourg ? A ces questions l'un de nos panneaux permet de donner une réponse précise. L'épisode de « La Harpe et la Rote » ne figure que dans la version courtoise. Non pas que l'enlèvement d'Iseut à la cour du roi Marke et sa reprise par Tristan soient tout à fait inconnus à la version commune. Eilhart, il est vrai, l'ignore, mais il en est resté une

trace dans le Roman en prose [1] et une allusion dans la *Folie de Berne* qui représente, on le sait, un raccourci soit du poème de Berol lui-même (c'est mon opinion personnelle), soit d'un récit étroitement apparenté à celui de Bérol [2]. Seulement cette version ne fait pas intervenir la harpe de Tristan dans la délivrance d'Iseut. Là, c'est par un combat avec le ravisseur que Tristan reprend la reine [3]. La scène du coffret, si notre interprétation est la bonne, ne peut donc venir que de la version courtoise.

Il en résulte autant de la scène du « Philtre ». Ni Eilhart ni le Roman en prose ne possèdent le détail du vin « herbé », apporté par Brangain aux époux royaux. Il figure en revanche dans tous les dérivés connus de la version courtoise : dans la Saga norvégienne, dans *Sir Tristem*, la version anglaise, et avec certaines modifications chez Gottfrid. C'est donc un trait qui remonte à Thomas d'Angleterre et qui lui appartient en propre [4]. Encore une fois nous voici ramenés à la version courtoise.

Enfin la scène du combat vient à son tour renforcer ces conclusions. Dans la version commune, Tristan doit sa blessure envenimée à la lance ou au javelot du Morholt [5]. Dans la version courtoise, par contre, c'est l'épée du Morholt qui est envenimée et qui porte comme ici à Tristan sa blessure inguérissable [6]. Cependant nous constatons aussi une certaine différence : chez Thomas, le combat a lieu a cheval ; dans l'autre version, il se livre à pied, comme dans la scène du coffret. Le fait peut s'expliquer assez simplement. Il était plus difficile de représenter un combat équestre qu'un combat à pied, d'autant plus que la place disponible n'aurait guère suffi. L'artiste a donc

1. J. Bédier, *loc. cit.*, II, p. 244 et 346.

2. L'allusion des vers 380-5 et 390-3 à l'aventure de Gamarien ou Guimarant.

3. *A Guimarant copa lo poin, Folie de Berne*, v. 393.

4. J. Bédier, *loc. cit.*, I, p. 156-7, 167 ; cf. les remarques, *ib.*, II, p. 239-40.

5. J. Bédier ne cite qu'Eilhart et le Roman en prose (II, p. 203, Variantes) ; mais Bérol dit également au vers 856 que Tristan fut blessé par le Morholt d'un « javelot » qui a évidemment été substitué pour la rime à la lance.

6. J. Bédier, *loc. cit.*, I, p. 87.

pu introduire de son propre chef cette modification facile dans son œuvre. La réalité aussi bien que les romans lui offraient autant de combats à pied que de combats à cheval.

Les trois cas qui seuls permettent une décision sûre prouvent donc d'un commun accord que ce n'est que dans une des versions courtoises que l'artiste a pu puiser son inspiration. On peut encore préciser. La version utilisée n'était certainement pas le poème de Gottfrid. On en trouve la preuve dans la scène du « Philtre ». Arrivé au passage où Thomas fait apporter par Brangain le reste du philtre à Marke et à Iseut, le poète alsacien modifie les données de sa source. C'est Tristan qui, chez lui, apporte aux époux le vin que demande le roi (v. 12652-3), et ce vin, est-il dit expressément, n'était pas le philtre magique rapporté d'Irlande : « On peut lire dans maint conte », déclare le poète, « que c'était de ce boire qui avait fait choir Tristan et Iseut dans le malheur ». Mais ce n'est pas possible. Brangain l'avait jeté dans la mer (v. 12655-60) [1]. Autre détail : le précieux liquide était renfermé chez Gottfrid non pas dans le coutret qu'on voit sur notre coffret, mais dans une petite fiole de verre (v. 11438). Ainsi le poème allemand est nettement écarté comme source d'inspiration de notre artiste, comme l'avait déjà vu M. Forrer.

On pourrait cependant relever dans la répartition des instruments un détail qui semble contredire nos conclusions. Chez Thomas, d'après la Saga, *Sir Tristrem* et la *Folie d'Oxford*, c'est l'Irlandais qui portait la harpe et Tristan la rote. Chez Gottfrid, c'est l'inverse [2]. Or, n'est ce pas avec la harpe que Tristan est représenté sur le coffret ? On remarquera d'abord que le détail est assez insignifiant et que l'artiste a pu opérer un changement pareil sans avoir recours au poème de Gottfrid. Et puis, la rote est si étroitement apparentée à la harpe et au psaltérion [3] que l'instrument qui figure entre les mains du chevalier harpeur pourrait bien être la rote attribuée à Tristan. En tous cas le détail a trop peu d'importance pour pouvoir prévaloir contre le résultat acquis précédemment.

Enfin, l'âge même du coffret exclut Gottfrid comme source

1. J. Bédier, *loc. cit.*, I, p. 167.
2. J. Bédier, *loc. cit.*, I, p. 169, note 3.
3. Cf. Th. Gérold, *La Musique au moyen âge*, p. 377 et 385.

possible. Il ressort des recherches pénétrantes de M. Forrer que par son style tout roman, par le détail des costumes et des armures, par le décor architectural, le coffret appartient encore au XIIe siècle. Il doit être antérieur de quelques dizaines d'années à l'œuvre du poète strasbourgeois. C'est donc dans le roman même de Thomas d'Angleterre que l'artiste a puisé les données essentielles de son œuvre.

Quoiqu'ils ne fournissent aucun renseignement nouveau sur la légende même, les reliefs qu'on vient d'examiner ici ont leur importance. S'ils appartiennent vraiment, comme il semble résulter des investigations de M. Forrer, à l'art mosan ou même rhénan de la fin du XIIe siècle, ils font voir avec quelle rapidité le roman du poète anglo-normand s'est répandu dans la société courtoise de son temps. Quelques années à peine après son apparition, encore avant que maître Gottfrid n'en ait tiré son admirable chef-d'œuvre, on le connaît déjà dans les régions du nord-est de la France, et telle est la vogue dont il jouit qu'un ciseleur de la région juge bon d'utiliser quelques-uns de ses épisodes les plus fameux pour en tirer des motifs pour ses travaux artistiques. A ce compte-là ce n'est donc pas une pure invention de poète que la coupe que décrit vers la même époque, aux environs de l'an 1200, le romancier Jean Renart dans le roman de l'*Escoufle* [1], coupe en or dont l'intérieur représentait l'épisode du Cheveu d'Or [2] et le second voyage de Tristan en Irlande ; l'extérieur : Tristan chassant dans la forêt du Morois ; le couvercle : la découverte des amants séparés par l'épée, et le « pommeau » : le châtiment du nain tué par la flèche de Tristan [2]. Des objets d'art de ce genre ont donc existé alors, des objets qui empruntaient leurs sujets à des œuvres profanes. Parmi celles-ci figure en première ligne le roman de *Tristan*, aussi bien dans sa forme ancienne que déjà dans la forme nouvelle que lui donna le génie créateur de Thomas d'Angleterre.

E. HOEPFFNER.

---

1. L'*Escoufle*, p. p. H. Michelant et P. Meyer (Soc. des anciens textes français), 1894, v. 579-616.

2. Ce détail exclut l'œuvre de Thomas ; il renvoie à la version commune.

IRISH *IMRAMA* IN THE *CONTE DEL GRAAL*

It is almost forty years since M. Philipot wrote in *Romania*[1]:

> Les romans de la Table Ronde nous offrent à chaque pas de ces châteaux mystérieux, protégés par de hautes murailles, entourés par une eau profonde, abritant des coutumes étranges. C'étaient primitivement des îles lointaines, accessibles aux seuls navigateurs ; puis elles se sont rapprochées peu à peu de la terre ; elles n'ont plus été séparées de la côte que par un bras de mer ; ce bras de mer n'est même, le plus souvent, qu'une simple rivière, presque un fossé, que l'on traverse sur un pont. Les voyages des héros de romans dans les pays féeriques nous apparaissent comme des odyssées ou des *imrama* qui se seraient adaptés aux nécessités de la chevalerie errante et où l'élément maritime serait réduit à son minimum.

It is probable that M. Philipot did not intend that his dictum should apply to all the magic castles of Arthurian romance, for it would mean that no Irish tales of the supernatural filtred into the *matière de Bretagne* except the sea voyages of Bran, Maelduin, and so forth. The influence of the Curoi cycle on *La Mule sans Frein*, *Hunbaut*, *Le Livre de Caradoc*, *Perlesvaus*, so clearly demonstrated by Prof. Kittredge in his *Study of Gawain and the Green Knight*[2], is alone sufficient to show that we must allow for other Irish influences upon the mysterious castles of Arthurian romances besides the *imrama*. Moreover, the inland castle of Dinas Bran in Wales seems to be the prototype not only of the Dinasdaron of the romances but also, in part, of the castle of the Roi Pêcheur, Bron[3]. Thus M. Philipot's generalization must be limited, but it is so attractive a hypothesis that it deserves consideration and, if possible, a satisfactory demonstration in a few instances. Nutt, Miss Weston, Prof. Brown, Prof. Zenker, Prof. Nitze have adduced

---

1. *Romania*, XXV (1896), 267. Cf. A. Nutt, *Studies on the Legend of the Holy Grail* (London, 1888), 190 f.

2. Boston, 1916. Cf. *Pub. Mod. Lang. Assoc.*, XLVII (1932), 315 ; XLVIII (1933),

3. *Miscellany of Studies in Honour of L. E. Kastner* (Cambridge, 1932), 342. Note that Bran is also credited with an island palace. *Rev. celt.*, XLVII (1930), 58.

some evidence on the matter [1], but it seems to me that a more precise treatment of the question is desirable, and I have assembled in the following article what seem to be three striking parallels from Irish *imrama* to three adventures in the *Conte del Graal*, that great compilation begun by Chrétien de Troyes about 1175 and concluded about fifty or sixty years later. It is, of course, to be taken for granted that Irish stories which have been transmitted orally for some centuries through Wales, Brittany, and France have not remained intact but have been subject to modifications and additions which sometimes blur the original outlines. It is necessary, therefore, in summarizing these stories to omit the distracting features in order that we may see clearly the points of similarity. But the folllowing summaries have been tampered with in no way except by the omission of the irrelevant.

The Voyage of Bran [2].

A faery woman appeared in Bran's fortress and summoned him to the Land of Women. Then suddenly she departed, "while they knew not whither she went." Bran thereupon set out across the sea and met a man coming over the waters, who announced that it was not far to the Land of Women. As Bran and his men drew near, they saw on shore the queen of the women and her maidens. She welcomed Bran and led him to her house. It was filled with costly furniture, and they sat down to feast on the best of food and drink. "No savor was lacking to them". After a long stay Bran besought the queen to allow him to leave the Land of Women, but she at first refused saying he would regret his departure. At last she consented with the charge that he should not set foot in Ireland, and Bran departed in his boat across the sea.

Chrétien de Troyes, *Conte del Graal* [3].

Gauvain met in the garden of a fortress a solitary woman, who after

1. A. Nutt, *op. cit.*, 191-3. A.C.L. Brown, *Iwain* (*Studies and Notes in Philology and Literature*, VIII, Boston, 1903), 56-74, 82-94. *Modern Philology*, XIV (1916), 385; XI (1914), 461. J. L. Weston, *Legend of Sir Gawain* (London, 1897), 36-41. R. Zenker, *Ivainstudien* (*Beiheft, Zeitschrift für Romanische Philologie*, LXX, Halle, 1921), 20 f., 298.

2. A. Nutt, K. Meyer, *Voyage of Bran* (London, 1895), 4-32.

3. Christian von Troyes, *Percevalroman*, ed. A. Hilka (Halle, 1932), ll. 6672-8370.

accompanying him to a river, entered a boat and disappeared so that " il ne set qu'ele est devenue. " A man came across the wide and deep river and brought greetings from the damsels who dwelt in the great castle beyond the water. After crossing in a boat and being tested in the castle, Gauvain was welcomed by the damsels and their queen and recognized as their lord. He sat down to a feast and was served " de quanque li vint a talant. " The next day he asked leave of the queen to depart, but she said he must never leave. At last, she consented on condition that he would return, and Gauvain departed in a boat across the river.

Despite the fact that Chrétien has followed a *conte* contaminated by other motifs, of which the clearest are the *Damoiselle Maudisante* [1] and the *Lit Merveilleux* [2], it would seem that the main thread of this series of adventures was derived from the *Voyage of Bran*, composed in the eighth century.

The Adventures of Art [3].

Because of the marriage of King Conn with an evil woman, there was neither grain nor milk in Ireland. Conn himself set out alone across the seas in search of a remedy, and was threatened by stormy seas and high waves. Arriving in an unknown land, he entered a palace, found a few hospitable folk, was led to the fire, bathed, and clad in a fair cloak. Food-laden boards rose automatically before him, a drinking horn appeared without his seeing who had brought it, and he ate in the presence of the lord of the palace. After many adventures of Conn and his son, fertility, we infer, was restored to Ireland.

Pseudo-Wauchier, Continuation of the *Conte del Graal*.

Gauvain, following a quest alone, came to the seashore and rode along a narrow causeway, menaced by wind and wave. Arriving in an unknown land, he entered a castle, was welcomed by a large company, led to the fire, and clad in a mantle. After washing he sat down to eat with the king. The Grail appeared and moved about automatically without any servant visible to bear it. The next morning when Gauvain rode out from the castle, he found that the land had been restored to fertility.

Here once more the parallel is remarkable between the Irish

1. Renaut de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*, ed. G. P. William (Paris, 1929), 9-21. Malory, *Mort d'Arthur*, Bk. VII, ch. 3-11; Bk. IX, ch. 2-7.
2. *Pub. Mod. Lang. Assoc.*, XLVIII (1933), 1000 ff.
3. *Eriu*, III (1907), 155-7.

story, preserved only in fifteenth century form but dating back to the tenth century in substance, and the French romance written probably about 1190. Particularly significant is the presence in both stories of the vessel which serves without visible agency and of the quest which restores fertility to the land. No one would suggest that the *Adventures of Art* is the source of Pseudo-Wauchier, but rather both have drawn ultimately upon the same story. The *Adventures of Art* has also made use of the motif of the quest for the blood of an immortal boy, found also in Nennius [1], and many other extraneous themes. Pseudo-Wauchier's version, as was to be expected in an Arthurian romance, has been heavily influenced by Welsh traditions [2], and specifically by those surrounding the Grail King. Oddly enough, the Irish story has forgotten properly to conclude the quest which was to restore fertility to Ireland, while the French story has omitted all reference to the purpose of the quest until the end.

The Voyage of Maelduin [3].

Maelduin came in his boat to an island where there was a fortress with brazen columns [4] at the door, and a bridge leading to it. [5] A faery woman (*ban-scál*) [6] came out of it, filled her pail, and returned, scornfully shutting the door. Maelduin and his men struck the brazen columns and the brazen door-posts [7] repeatedly, but in vain. The next day the damsel appeared once

1. E. O'Curry, *Manners and Customs of the Ancient Irish* (London, 1873), I, cccxxxiii.

2. *Romanische Forschungen*, XLV (1931), 78-93.

3. *Rev. celt.*, IX (1888), 489-493. French translation, H. d'Arbois de Jubainville, *L'épopée celtique en Irlande* (Paris, 1892), 475-7. Irish text, *Lebor na Huidre*, ed. R.I. Best, O. Bergin (Dublin, 1929), 62.

4. Dr. Vernam Hull, who has put his learning most generously at my disposal, gives the translation of *dgai* as "pillars", not "fastenings", as Stokes translates. Cf. Hessen's *Irish Lexicon* (Halle, 1933), sub *ágat* 1.

5. On a similar bridge cf. E. Dunn, *Mod. Lang. Notes*, XXXIII (1918), 399. On Otherworld bridges in Celtic cf. L.A. Hibbard, *Romanic Review*, IV (1913), 179 n.

6. Cf. *Eriu*, XI (1930), 89.

7. Dr. Hull translates the passages: "After this they were striking the brazen pillars and the brazen door-posts (?) that they (i. e. the pillars) had."

more and spoke scornfully of Maelduin, but in vain did he and his men strike the brazen columns. The fourth day the faery woman came to them beautifully clothed, welcomed Maelduin, took care of his coracle, led him to her great house, and brought food which satisfied his desire. She left Maelduin and his men to sleep by themselves. When they awoke, they were on a crag and saw nothing of the fortress or the lady.

Wauchier de Denain, Continuation of the *Conte del Graal* [1].

Perceval came to a wide, deep river and saw a splendid castle beyond and a bridge leading to it. He entered the castle and at the door of the hall found four little columns (*coulombeles*) of copper supporting a brass table. Finding no one, he struck the brazen table three times. A maiden appeared at a window, rebuked him, and departed. Perceval searched the castle again but could find no living soul. He struck the table again three times. A maiden appeared, rebuked him, but when he threatened to continue striking, she summoned other maidens to stable his horse, and brought him to her lady's chamber. There he found her surrounded by women, and learned that the castle was named Le Chateau des Pucelles [2]. He was served with as much food as he desired. Finally the ladies left him to sleep. When he awoke, he was lying alone under an oak, saw nothing of the castle, and concluded that "ce soit fait par faerie" [3].

The *Voyage of Maelduin* was originally written in the eighth century, but may have been interpolated as late as the tenth [4].

In Modern Irish the word *lin*, which Stokes mistakenly translated "net", means a "door-post." Cf. P.S. Dineen, *Focloir Gaedhilge agus Bearla*, new ed. (Dublin, 1927), sub *laidhe*, also *lin*. Cf. also *Allagar na h-Inise*, ed. An Seabhac (Dublin, 1928), 181 : "idir dhá lín an dorais"; "between the two (= both of) posts of the door". Note also that the Otherworld palace of Daire Degamra in *Echtra Airt* had "doorposts of bronze", "ursanna credúmha." *Eriu*, III (1907), 156 f.

1. C. Potvin, *Perceval le Gallois* (Mons, 1866), IV, 210-27.

2. Cf. A.B. Hopkins, *Influence of Wace on the Arthurian Romances of Crestien de Troyes* (1913), 141-4; *The Elucidation*, ed. A. W. Thompson (N. Y., 1931), 63, 98.

3. Heinzel, *Uber die altfranzösischen Gralromane* (*Denkschriften der Wiener Akademie der Wissenschaften, phil. hist. Klasse*, XL, 1891), 31. W. H. Schofield, *Studies in Libeaus Desconus* (*Studies and Notes in Philology and Literature*, IV, Boston, 1895), 142. *Romanische Forschungen*, XLV, 72, 74, 76, 82, n. 5.

4. On date of Maelduin cf. *Zeitschrift für deutsches Altertum*, XXXII, 148; Nutt, Meyer, *Voyage of Bran*, I, 163, n. 1.

The date of Wauchier lies about 1200. Two features in Wauchier's narrative which are not found in Maelduin's adventure with the chaste damsel are to be found in other adventures of his. Perceval, it will be remembered, searched the splendid castle, but saw no one. So too, Maelduin on reaching the fifth island of his voyage saw a very splendid house and went through it without meeting anyone [1]. Moreover, the change from the abode of a solitary maiden to a Castle of Maidens seems due to the influence of Maelduin's adventure in the twenty seventh island, where a single maiden invited him and his men into a fortress inhabited by a queen and many maidens [2]. In fact, it is safe to say that the Chateau des Pucelles in Wauchier is derived from a fusion of three episodes in the *Imram Curaig Mailduin* [3], the chief source being the episode of the chaste maiden.

Twice, then, M. Philipot's hypothesis is literally verified; "les îles lointaines" have become mysterious castles of romance which the adventurous knight descries lying beyond a wide river. Once he is ferried across; once he rides over a bridge. In Pseudo-Wauchier, however, we have a distinct relic of the original maritime character of the adventure, for Gauvain rides down to the seashore and follows a causeway which stretches between tempestuous seas, to reach the magic castle of the Grail king.

That the *Conte del Graal* is based upon Celtic tradition is

---

1. *Rev. celt.*, IX (1888), 469. D'Arbois, *op. cit.*, 465.

2. *Rev. celt.*, X (1889), 63-71. D'Arbois, 485 ff. Cf. *Romanic Review*, III (1912), 160.

3. On the relation of these adventures to each other cf. Nutt, Meyer, *op. cit.*, I, 166; *Modern Philology*, XIV, 388 f. Brown in his *Iwain*, p. 67, has already suggested: "This point has already been made by Alfred Nutt, who sees a visit to the Other World not only in... The Isle of Maidens but in... The Isle of the Chaste Maiden, which is, he maintains, a variant of the same episode. He also finds part of the gear of the Other World elsewhere in the story, and concludes that we are justified in making use of the several versions to recover the 'original idea of Damsel Land as it existed in the material from which our story was drawn'... It is tolerably clear, I think, hat sections 6 [The Empty Banquet Hall] and 11 ought to be added to this list."

no news. It betrays its traditional origin by precisely those signs which demonstrate to classical scholars that there must have been a wide-spread and multiform legend of Troy before the great poet gave it final shape, and by precisely those signs which demonstrate that the four evangelists likewise drew upon tradition. Those strange incoherences and contradictions, unexplained situations and references, rehearsals of the same theme with but slight variations, — all characteristic of the *Conte del Graal*, reveal incredible stupidity if they are the products of freely creative imagination; as the by-products of tradition they are natural and inevitable. No one has pointed out more strongly than Professor Hilka [1] that even the incomplete poem of Chrétien displays, along with scenes of great clarity and charm, some of the most clumsy narrative art that one encounters in Arthurian romance. The true explanation of these phenomena lies not in freakish lapses of intelligence and a perverse inability to distinguish between clear and confused story-telling, but in the declaration of Chrétien himself that he was engaged in putting into rime (and doubtless embellishing at the same time) the best *conte* ever told in a royal court, which he had read in a book given him by Count Philip [2]. His faults are the faults in large measure of a typical traditional tale. The same holds true of his continuators. Their inconsistencies not only with each other but with Chrétien find their most plausible explanation and their only exculpation in the fact that these poets accepted the authority of other *contes* of the Grail just as Chrétien accepted the authority of his. The *Conte del Graal* bears on its face the stamp of traditional origin.

This evidence has been supplemented by abundant and often striking parallels between the French romance and Irish and Welsh material. Nutt and Brown have pointed out the similarity of Perceval's *enfances* to those of Finn [3]. Nitze has shown the Celtic nature of the arrangements in the hall of the

---

1. Christian von Troyes, *Percevalroman*, ed. Hilka, xxxvii, f.

2. *Ibid.*, 4. On the conteurs cf. *Erec*, II. 19-22; Potvin, *Perceval le Gallois*, IV, II. 28376 ff.; *Moyen âge*, XIX (1916), 234; *Mod. Lang. Notes*, XXXIX (1924), 320; *Speculum*, II (1927), 449.

3. *Folklore Record*, IV (1881), 7-21. *Modern Philology*, XVIII (1920), 211-8.

Roi Pêcheur [1]. Pennington has found an Irish parallel for the recurrent motif of the broken sword [2]. Zenker has clearly demonstrated the Irish origin of Perceval's love trance [3]. I have brought forward a considerable body of evidence to show Irish origins for the episodes of Blanchefleur, Guingambresil, and the Lit Merveilleux [4], for the Loathly Damsel, the Question Test, and the form of the qūestion [5]. In addition I have assembled many facts to show Welsh origins for the Maimed King and the Grail itself [6], for the visit of Gaheries to the castle of the wounded knight and the visit of Gauvain to the castle of Bran de Lis [7]. If there still remains a doubt as to the indebtedness of the *Conte del Graal* to Celtic tradition, it is due not to lack of evidence but to the fact that Foerster and his followers had little or no knowledge of Celtic literature and were so struck by the portrayal of French manners and ideas and by the imaginary and real influence of the Latin classics that they remained blind to the signs of traditional origin.

Roger Sherman Loomis.

UN MANUSCRIT DES *FAITS DES ROMAINS*

La récente étude de M. L.-F. Flutre sur les manuscrits des *Faits des Romains* mentionne deux mss qui appartenaient au comte d'Ashburnham et dont on a depuis perdu la trace. Or la Bibliothèque universitaire de Leeds possède depuis peu d'années un ms. qui correspond de très près à la description d'un de ces mss perdus, le X_1 de Flutre. Les détails suivants (Flutre, p. 82, d'après le catalogue de la vente Ashburnham) s'appliquent aussi bien au ms. de Leeds qu'à X_1 :

1. *Studies in Honor of A. M. Elliott* (Baltimore, 1911), I, 19.
2. *Mod. Lang. Notes*, XLIII (1928), 534.
3. *Romanische Forschungen*, XL (1926), 314.
4. *Pub. Mod. Lang. Assoc.*, XLVIII (1933), 1000.
5. *Speculum*, VIII (1933), 415.
6. *Mod. Lang. Rev.*, XXIV (1929), 418. *Romanische Forschungen*, XLV, 67. *Miscellany of Studies... L. E. Kastner*, 342. Cf. R. S. Loomis, *Celtic Myth and Arthurian Romance* (New York, 1927), 167.
7. *Rev. celt.*, XLVII (1930), 39.

« XVe siècle... Vélin ; grand f° ; 247 feuillets ; 2 col. ; 40 lignes ; nombreuses lettres ornées. Reliure ancienne en veau ».

Seuls quelques détails de l'incipit du ms. de Leeds ne correspondent pas à la description donnée par le catalogue ; voici le texte de Leeds avec les variantes de Flutre :

« C'est le livre des fays [*Fl.* pays (sic)] des Romains conpillé [Fl. compilé] ensemble de la Just... [*quelques lettres illisibles ; Fl.* Justine] et de Suetoyne et de [*Fl.* du] Lucain. Cest premier livre est de Juilles Cesar et de ces [*Fl.* ses] ouvres jusques a sa mort. Chascuns homs a qui Dieu a donné cens et entendement... »

Malgré ces divergences, nous ne doutons pas que le ms. de Leeds ne soit celui qui appartenait à Lord Ashburnham (on remarquera la leçon très probante *de la Just...* pour *de Salluste*).

Le ms. est incomplet à la fin. Voici les dernières lignes :

« ...une piramide de pierre numid'ane quarree sor quatre glos de cuire de xx piés et massice. En som fu mise la cendres (cf. Flutre p. 25, milieu).

Le copiste s'est arrêté au milieu de la première colonne de la dernière feuille, et les trois colonnes et demie qu'il a laissées en blanc auraient suffi pour compléter l'ouvrage. Les feuillets six à dix ont été mutilés, de sorte qu'il ne reste plus que la première et la dernière colonne de chacun. La plupart des titres des chapitres manquent également, le rubricateur n'ayant fait que commencer son travail.

Les *Commentaires* commencent à la col. 85 et la traduction de Lucain à la col. 452.

Entre les col. 43 et 44 on lit *ex bibliotheca minimorum guichiensium*, et sur le dos du ms. *Faits et Geste de J. César MS.*

Quelle place doit tenir le ms. X_1 dans le classement établi par Flutre ? Il appartient au groupe I (Flutre, p. 100), puisqu'il contient les leçons *Vesta* (col. 6), *Metellus* (col. 517-520), *Jovis* (col. 767-8) et qu'il a l'épitaphe de Pompée commentée (col. 764-5). Dans ce groupe, qui contient onze mss sans compter celui de Leeds, Flutre distingue plusieurs sous-groupes, et cite toutes les variantes du morceau décrivant le Passage du

Rubicon. Nous avons collationné ce morceau dans le X_1 et nous trouvons que ce manuscrit appartient au sous-groupe AL_1 P_3 P_4 P_{18} P_{19}, dont il reproduit 22 des 24 variantes communes citées par Flutre (p. 116). Parmi les mss de ce sous-groupe, c'est à P_3 P_4 P_{18} P_{19} que X_1. ressemble le plus : les six variantes communes à ces dernières s'y retrouvent toutes. En dehors du sous-groupe, notre ms, se rapproche le plus de V_2 et, en dehors du groupe lui-même, de C_3 ; ces faits ne font que confirmer les relations que nous venons d'indiquer.

B. Woledge.

COMPTES RENDUS

Mélanges de philologie offerts à Jean-Jacques Salverda de Grave, *professeur de philologie romane à l'Université d'Amsterdam, à l'occasion de sa soixante-dixième année, par ses amis et ses élèves* ; Groningue, etc., J.-B. Wolters, 1933 ; in-8, XI-424 pages.

La *Romania* se joint volontiers à tous ceux, amis ou élèves, dont les hommages sont présentés, en ce beau volume, au savant et courtois professeur d'Amsterdam au moment où il abandonne sa chaire. Nous regrettons de ne pouvoir mentionner ici toutes les contributions réunies dans ce recueil, mais un grand nombre appartiennent à notre champ d'études. — P. 12-16. C. de Boer, *Sur quelques noms d'éléments syntaxiques*. Sur la nécessité de ne pas appeler l'infinitif un « substantif » : M. de B. propose « substantival » ; sur diverses valeurs de *si*. — P. 35-44. Ferdinand Brunot, *De verlaten à frelater*. Si le français a pris au hollandais un mot pour désigner une opération pratiquée sur les vins, c'est que cette opération, à l'origine simple transvasement, ne se faisait que pour des vins de qualité, pouvant supporter le voyage, et précisément de ceux que les marchands hollandais achetaient pour leur pays ou pour les pays du Nord où ils les revendaient. L'emprunt est du XVIe siècle et le sens moderne de « falsification » n'apparaît qu'au début du XVIIe, et sans doute pour s'appliquer d'abord à de simples coupages. Le sens figuré de *frelater* appliqué en dehors de toute notion de transvasement ou coupage est plus ancien que ne l'indique M. Br., qui donne pour premier exemple de l'emploi un texte de 1620 : on lit dans l'*Introduction à la vie dévote* (III, XLI) : « Je pense que c'est une grande tromperie de présenter, en lieu d'un cœur entier et sincère, un cœur tout usé, frelaté et tracassé d'amour ». Le chapitre où se trouve cette phrase n'existait pas dans la première édition (1609 *A*), François de Sales l'a ajouté dès la seconde (1609 *B*), avec l'orthographe *fralaté*. — P. 71-85. S. Eringa, *L'infinitif français avec* à *et ses rapports avec le gérondif latin*. L'emploi de *ad* avec le gérondif et l'emploi progressif de l'infinitif après les verbes de mouvemen se sont fondus dans l'emploi de l'infinitif avec *à*. — P. 86-98. Edmond Faral, *Le poème d'Engelbert sur la bataille de Fontenoy* (*841*). Édition du

poème d'après le ms. de Poznán, avec variantes des mss de Paris et de Saint-Gall, et commentaire continu ; l'introduction marque le caractère « clérical » de la composition. — P. 99-103. A.J. Fehr, *Quelques considérations sur la voix dite « moyenne »*. En particulier à propos du français, nécessité de bien distinguer le réfléchi du pronominal propre ou « médio-pronominal » et de ne pas chercher dans la nuance passive le point de départ du médio-pronominal. Il ne paraît pas que ces considérations, peut-être préliminaires d'un travail plus précis, que nous souhaitons, apportent jusqu'ici des clartés nouvelles ou bien vives. — P. 132-138. G. J. Geers, Picaro — flamenco — pichelingue. Sur les rapports du parler tsigane, du *caló* des gitanes d'Espagne et des parlers néerlandais, les Tsiganes ayant été, à la fin du moyen âge, des agents de contamination entre les parlers de l'Europe occidentale. M. G. pense que *picaro*, qu'il se refuse à rattacher avec M. Nykl au fr. *picard*, s'explique mieux par le flamand *picker* « valet, larron » : à la suite des guerres dans les Pays-Bas, bien des Flamands ont pu devenir serviteurs de soldats espagnols et échouer en Espagne à un étage social inférieur où ils ne se distinguaient plus guère des Gitanes ; *flamenco* nous retracerait la même histoire, et notamment le rapprochement entre les Flamands et les Gitanes ; quant à *pichelingue*, mot à formes variées et à sens divers, « très petite monnaie, corsaire, voleur », et où l'on a pensé pouvoir retrouver le nom du port de Vlissingen (Flessingue), M. G. propose de l'expliquer par le gitane *petulingre*, nom qui serait attribué à certains groupes de « Gypsies » et parfois aux Gitanes en général. — P. 139-141. A. Griera, *Holanda*. Ce mot désigne en catalan une toile fine de lin ; il existe aussi en espagnol et portugais avec un sens voisin : dès la fin du moyen âge il y a là une des marchandises alimentant le commerce maritime entre Catalogne et Flandres. — P. 142-147. Romano Guarnieri, *Commento a tre sonetti*. Il s'agit de trois sonnets de Dante (*Guido, vorrei che tu e Lapo ed io*), Boccace (*Intorno ad una fonte, in un pratello*) et Pétrarque (*Solo e pensoso i piu deserti campi*) qui paraissent à M. G. caractéristiques de la pensée de chacun des trois poètes. — P. 148-157. Étienne Guilhou, *Note critique sur deux vers du* Geta *de Vital de Blois*. M. G. a édité le texte du *Geta* dans le recueil de *La « comédie latine » en France au XIIe siècle* de la collection G. Budé ; il expose ici les difficultés que présentent les v. 347-8 de ce texte, les tentations qu'il a eues d'y apporter une correction et l'attitude conservatrice qu'il croit en fin de compte la plus prudente. Les « confessions » sincères sont toujours respectables et souvent intéressantes, mais le « cas de conscience » que celle-ci nous révèle paraîtra sans doute un peu banal. Je ne puis d'ailleurs qu'approuver le parti de conservation auquel se range M. G. ; mais les renseignements qu'il nous donne, à propos du v. 348, sur la leçon des sept manuscrits d'abord consultés par lui conduiraient à un classement différent de celui qu'il a proposé dans son édition et qu'il maintient ici, et d'autre part les douze mss *deteriores*, consultés ultérieurement pour la rédaction de cette note, n'apparaissent pas

si négligeables, puisque certains au moins auraient gardé la leçon que M. G. finit par conserver lui aussi : il est à souhaiter que M. G. puisse reprendre, à la lumière de ses propres réflexions, et avec les ressources d'un appareil critique plus complet, le texte de Vital de Blois. — P. 158-164. Jean Haust, *Le « Dictionnaire liégeois » et les germanistes.* A propos d'observations de MM. Grauls et Corin sur son précieux *Dictionnaire liégeois*, M. H. précise son point de vue sur un certain nombre de rapprochements liégeois-néerlandais-allemands. — P. 175-185. Richard T. Holbrook, *The application of X-rays to spech-analyse*, Résultats d'observations faites, à l'Université de Californie, sur la position des organes dans la phonation, par radioscopie ou radiographie latérale. — P. 186-191. A. Jeanroy, *Les femmes poètes dans la littérature provençale aux XIIe et XIIIe siècles.* Les observations de M. J. tendent à réduire le nombre des « trobairitz », en qui il voit des « dames, de naissance plus ou moins relevée, tenant dans la société un rang honorable, et poètisant par goût ou pour se faire une réputation de bel esprit », plus que pour exprimer « des sentiments vrais ». — P. 203-207. Arthur Långfors, *Escalafré ou estalufré ?* Le mot est rare et plus encore son dérivé *escalufrement*. M. L. a contrôlé les exemples de Godefroy (Gautier de Coinci et Philippe de Novare) et y a ajouté un autre exemple du *Roman de la Rose* (variante à *esbaulevree* de l'éd. E. Langlois, v. 5702) et quatre autres du ms. B.N.fr. 12.483, ms. soissonnais qu'il connaît particulièrement bien. Daus ce ms., M. L. pense pouvoir lire « toujours sans hésitation » *estalufree* (l'adjectif ne s'applique ici qu'à des femmes, mais cela tient au caractère de la compilation destinée à une congrégation de femmes). Quant au sens, il est celui d' « étourdi » ou d' « effronté, dévergondé ». Je pense que M. L. a fait trop bon marché du rapport avec le landais *escalufat* « égaré » signalé par Godefroy, et le rapprochement suggéré par Sainéan, *Sources indigènes*, I 151, II 316, avec *escalofré* « coquille, cosse, écale », ne saurait être négligé : l'emportement, l'effronterie, la folie de jeunesse (*escalafrement de jovant*, dit Philippe de Novare) vont bien avec l'idée de sortie de la coque ; qu'on pense au Pierrot de Verlaine (*Parallèlement* : *Pierrot gamin*) :

> Pierrot gamin, Pierrot gosse,
> Le cerneau hors de la cosse.

Pour l'*esbaulevré* du *Roman de la Rose*, cf. outre Godefroy et la *Somme le Roi*, Sainéan, *o. c.*, II 315. — P. 211-217. R. Menéndez Pidal, *La Historia Troyana polimetrica.* Cette œuvre, dont nous n'avons que des fragments, appartiendrait au XIIIe plutôt qu'au XIVe siècle, et si les parties en prose sont de simples traductions du *Roman de Troie*, les morceaux en vers ont un caractère plus original et présentent en particulier une variété métrique très intéressante. — P. 233-241. Ernest Muret, *Conjecture sur les noms de lieu en -acus.* Les finales françaises en *-ay*, *-ey*, *-é* ou *-y*, des noms de lieu en -acus remontant à -aco, qui, selon M. M., ne saurait être un ablatif, celui-ci se

demande si cette forme ne serait pas un accusatif gaulois en *-o(w)*. — P. 263-271. Mario Roques, *Sur deux leçons contestées du manuscrit d'*Aucassin et Nicolette. J'ai repris le contenu de cette note avec des compléments dans le numéro précédent de cette revue, p. 423-431. — P. 284-289. P. Skok, *Notes d'étymologie romane.* Lixivia en roman et en balkanique. — P. 293-305. K. Sneyders de Vogel, *Les vers dans* Les Faits des Romains. Ils seraient bien de l'auteur de la compilation qui se serait laissé aller, dans les passages où il s'écartait de ses sources latines, à son goût pour la langue et la forme épiques. — P. 306-311. Leo Spitzer, *Zum Warum der Lautentwicklung.* De la volonté d'effet à produire dans la modification phonétique. — P. 312-317. E. Staaff, *Quelques remarques sur le futur du verbe* avoir *en français.* M. St. présente un nouvel essai d'explication de *aurai* en regard d'*avrai* : il admet qu'au degré *awr-*, le *w* est devenu labio-dental au futur *avrai*, mais est resté *w* au conditionnel pour éviter l'accumulation *-vri-* aux 1re et 2e pers. du pluriel, donc *awrions*, *awriez*, puis *aor-*, *or-*. — P. 335-337. Karel Titz, *Encore une fois senior.* — P. 338-346. Marius Valkhoff, *La théorie d'une double accentuation des diphtongues et l'ancien wallon.* Application au wallon des observations de M. Salverda de Grave sur la double accentuation des diphtongues. — P. 376-384. E. Walberg, *L'ancien franç. estovoir s'emploie-t-il quelquefois avec un sujet personnel ?* La question avait été posée par Pio Rajna à propos du fragment de *Saint Alexis* de la Vaticane ; M. W. y répond négativement après examen minutieux des exemples allégués. — P. 385-388. A. Wallensköld, *Lettre à M. J.-J. Salverda de Grave.* Observations sur le mémoire de M. S. de Gr. sur la double accentuation des diphtongues : A. W. voudrait attribuer cette double accentuation à des variations de l'accentuation syntaxique de la phrase. L'on pourra rapprocher ces observations des idées récemment développées par M. Duraffour. — P. 389-398. B. H. J. Weerenbeck, *L'infinitif prépositionnel sans sujet.* — P. 399-405. M. Wilmotte, *Waleis(e)* = *Gallois* dans Parzival. Il n'y a aucune nécessité de traduire ce mot par « Valois » dans la première partie du *Parzival* de Wolfram.

Le volume se termine (pp. 406-422) par une *Bibliographie des travaux de M. J.-J. Salverda de Grave, livres et articles*, de 1888 à 1933, dressée par M. L. Kukenheim Ezn.

M. R.

Robert Fawtier, **La Chanson de Roland**, *étude historique* ; Paris, de Boccard, 1933 ; in-16, 215 pages.

Nous croyons devoir signaler sans retard ce petit volume, à cause de son vif intérêt, que suffira à faire ressortir une sèche analyse.

Il se divise en six chapitres, étroitement enchaînés. — Ch. I (p. 3-13) : *l'état actuel de la question.* — Cette question est celle de l'origine des chan-

sons de geste en général, moins nettement tranchée, on le sait, par M. Bédier, que ne le croient ses zélés copistes; les recherches et les théories les plus récentes sont ici brièvement et lumineusement exposées.

Ch. II (p. 15-63): *les différentes versions de la légende.* — Ces versions sont celles du Pseudo-Turpin, du *Carmen* et de la chanson (texte d'Oxford). Les trois textes coïncident à peu près dans le récit de la bataille, mais ils diffèrent sensiblement sur les faits qui en sont le prélude ou la conséquence. Sur ceux-ci la tradition était donc, au moment où la recueillit le rédacteur de *O*, très flottante.

Ch. III (p. 65-107) : *la date de la recension d'Oxford.* — Des témoignages extérieurs, pour la plupart rassemblés en ces derniers temps, nous permettent d'affirmer qu'il existait, aux environs de 1050, un poème sur le désastre de Roncevaux ; mais il n'est pas certain qu'il se confondît avec *O*. En ce qui concerne cette dernière recension (« version » serait plus exact), les rapprochements faits entre elle et les textes ou traditions relatifs aux Croisades sont inopérants; les essais d'identification de *Turoldus* sont également vains. Il est donc prudent de s'en tenir à l'affirmation énoncée ci-dessus.

Ch. IV (p. 109-50) : *la théorie des routes de pèlerinage et la* Chanson de Roland. — L'auteur de *O* ignore tout de la géographie de l'Espagne, et notamment de la route de Compostelle à partir des Pyrénées; il ignore même le lieu où il situe le combat, puisqu'il y fait évoluer une masse de près de 800.000 cavaliers. En revanche il connaît bien la portion de route qui rejoint Roncevaux à Blaye. Mais les souvenirs rolandiens qu'on a complaisamment relevés sur cette route n'y sont nettement attestés qu'à partir du début du XIIe siècle. Si à cette époque encore on dispute au sujet de l'emplacement de la tombe de Roland et de ses compagnons, « c'est que la découverte de celle-ci est récente; elle est postérieure à la naissance de la légende rolandienne; elle est née d'elle, elle ne l'a pas provoquée. » (p. 136.) Si le rédacteur de *O* avait puisé son inspiration dans les monastères jalonnant cette route, il en transparaîtrait quelque chose dans son œuvre, ce qui n'est pas.

Ch. V (p. 150-80) : *l'affaire du 15 août 778.* — D'un examen attentif des textes, il résulte que les historiens officiels ont essayé d'en atténuer l'importance, mais que ce fut en réalité un échec sérieux, dont on se souvenait encore vingt ans, et, dans le public lettré, soixante ans après (p. 157 et 166).

Le chapitre VI (p. 181-210 : *la transmission du souvenir*) énonce sans ambages la conclusion qui se dégage de ce qui précède : cette persistance de la légende, au cours de deux siècles au moins, ne peut s'expliquer que par une série continue de chants, dont le plus ancien remonterait à la génération même des acteurs du drame ou à la suivante : il faut donc en revenir à la théorie depuis vingt ans abandonnée.

Voici donc de nouveau posée, par un historien uniquement préoccupé de

ne tirer des textes que ce qu'ils contiennent, la question de l'origine des chansons de geste. Qu'elle soit résolue, M. F. lui-même ne le pense pas, mais ses arguments sont de ceux qu'on n'a pas le droit de négliger. Ils sont exposés dans un style ferme et sobre, dédaigneux de tout artifice et de toute rhétorique, où le contrôle est constamment facilité par des citations ou des analyses précises. Ce petit livre est à lire et à méditer.

A. JEANROY.

Marjorie B. Fox, « **La Mort le Roi Artus** », *Étude sur les manuscrits, les sources et la composition de l'œuvre*; Paris, E. de Boccard, 1933 ; in-8, 260 pages.

Dans ce travail, présenté pour le doctorat de l'Université de Paris, miss Fox aurait peut-être apporté une contribution utile à l'étude de la *Mort Artu* [1] qui fait suite à la *Queste del Saint Graal* dans l'énorme ensemble constitué par le *Lancelot en prose*, si elle avait limité résolument son sujet et préféré la précision aux généralités superficielles. Il serait injuste de ne pas reconnaître l'effort sérieux fourni par miss Fox qui a vu personnellement presque tous les manuscrits de la *Mort Artu*, au nombre de quarante-trois ; mais elle n'a su tirer qu'un maigre profit de cette enquête, et sa thèse, qui, par son titre et sa table des matières, aurait la prétention d'épuiser la question — miss Fox fait entrer dans l'étude de la composition, celle des caractères, du style et de l'esprit de l'œuvre, — n'apporte à peu près rien de neuf, elle est d'ailleurs mal présentée et tombe trop facilement dans le vague et le contradictoire.

Le chapitre préliminaire consacré à la description des manuscrits n'ajoute guère aux renseignements déjà donnés par J. D. Bruce en tête de son édition de la *Mort Artu* (Halle, 1910) ; cependant les rapports existant entre les premières éditions imprimées (du XVe et du XVIe siècle) et les manuscrits 123 et 758 du fonds français de la B. N., qui donnent une version très abrégée, sont indiqués pour la première fois avec assez de clarté (p. 24-25 et 32-34). Au surplus, miss Fox nie qu'il soit possible d'établir un classement dans la riche tradition manuscrite de la *Mort Artu* : malheureusement, son scepticisme ne repose pas sur des preuves suffisantes. Il est évident que, si elle a examiné l'enchaînement des épisodes dans la plupart des manuscrits, elle n'a jamais cherché à les classer d'après leur texte, ou du moins d'après les leçons de quelques passages-témoins. C'est donc sur l'impression d'une lecture courante qu'elle décrète que tel manuscrit est très bon, bon ou mauvais. Elle l'avoue franchement : « ...pour grouper et classer les manuscrits, on serait obligé de faire une étude approfondie de tous ces qua-

1. Les manuscrits appellent ce roman *La Mort le Roi Artus*, *La Mort au Roi Artus*, *La Mort del Roi Artus*, ou *La Mort Artu*. J'adopte ce dernier titre comme plus court.

rante-trois manuscrits, étude que je n'ai pas tentée, car les bons manuscrits s'accordent tellement bien entre eux qu'ils suffisent pour établir un excellent texte » (p. 28). Elle a distingué trois manuscrits excellents, le 3347 et le 3480 de l'Arsenal, ainsi que le ms. 342 (fonds français) de la B.N. [1], qui lui servent à établir un texte de base pour ses citations ; or, sans vouloir me prononcer maintenant sur la valeur de ces manuscrits et tout en estimant moi-même que le ms. 3347 de l'Arsenal offre sans doute la meilleure version de la *Mort Artu*, je dois dire que, d'après mes constatations personnelles, ces trois manuscrits ne s'accordent nullement entre eux pour l'établissement du texte. Sur ce point, les affirmations de miss Fox me paraissent téméraires. D'autre part en appréciant les deux éditions modernes de la *Mort Artu*, celles de H. O. Sommer et de J. D. Bruce, elle se montre plutôt indulgente pour le premier, et réserve toute sa sévérité pour le second ; en vérité les deux éditions sont médiocres, mais les variantes et les notes données par J. D. Bruce qui, sans la tenter lui-même, ne niait pas (p. IV de sa préface) la possibilité d'une édition critique de la *Mort Artu*, ne méritent peut-être pas le dédain prononcé de miss Fox (p. 35-36).

Une brève introduction (p. 37-43) rappelle la place de la *Mort Artu* dans le cycle et aborde la question de l'auteur et de la date : auteur toujours mystérieux (on sait que l'attribution à Gautier Map est une feinte), date qu'on peut placer entre 1220 et 1230 sans prétendre préciser davantage. Miss Fox ne dit rien à ce sujet que nous ne sachions déjà par les ouvrages antérieurs de M. F. Lot et de J. D. Bruce : mais le roman est tellement pauvre en allusions historiques et topographiques, qu'il est difficile, sinon impossible, d'apporter des renseignements nouveaux sur le *milieu* où il a pris naissance. Je ne veux pas non plus faire grief à miss Fox de n'avoir pas cherché à résoudre le redoutable problème de l'unité du *Lancelot en prose* [2] : un tel dessein n'entrait pas dans son plan. Par contre elle aurait dû mieux dégager le but poursuivi par l'auteur : donner une suite à la *Queste* et une conclusion à tout le *Lancelot en prose* en reliant l'histoire du héros à la destruction de la Table Ronde telle qu'elle était connue par la tradition littéraire et pseudo-historique issue de Geoffroy de Monmouth et de Wace. Il avait à souder ensemble deux données hétérogènes : d'où une réelle difficulté de composition ; il s'en est tiré avec une adresse à laquelle miss Fox n'a pas rendu pleinement justice, car la *Mort Artu* est un roman très remarquable par la cohérence de l'intrigue et l'art des agencements dramatiques.

---

1. L'opinion de miss Fox sur ce manuscrit 342, édité par Bruce, est très confuse : elle déclare l'utiliser pour établir son texte de base (p. 28), mais elle dénonce ses défauts (p. 35), tout en admettant qu'il soit le meilleur de ceux de la B. N.

2. Il est visible qu'elle n'admet pas la théorie de M. F. Lot sur l'unité du cycle ; mais elle ne justifie pas son opinion, sinon de façon vague et très elliptique (cf. p. 153, n. 13).

La première partie de la thèse concerne les *Sources* (p. 47-118) ; la plupart sont évidentes et ont déjà été signalées par les critiques, notamment par J. D. Bruce. A vrai dire cette question des sources de la *Mort Artu* a toujours été traitée d'une façon rapide ou superficielle, et miss Fox aurait pu la renouveler, si elle avait montré non seulement ce que l'auteur imite, mais comment il imite : or elle s'est contentée de multiplier les rapprochements, dont certains sont bien douteux, entre la *Mort Artu* et les œuvres dont ce roman s'est inspiré : le *Lancelot* propre (que miss Fox appelle couramment le *Lancelot en prose* [1]), la *Queste del Saint Graal*, l'*Historia* de Geoffroy de Monmouth et le *Brut* de Wace, le roman de *Tristan* — mais non le *Tristan en prose*, contrairement à ce que suppose miss Fox (p. 107), — la *Chanson de Gaydon* et le *Romans de Parise la Duchesse*, peut-être la *Chanson de Roland* dans certains passages d'allure épique. Outre que miss Fox ne distingue pas suffisamment les sources proprement dites des simples allusions aux parties antérieures du *Lancelot*, elle omet de traiter un point aussi important que les rapports de la *Mort Artu* avec le *Perceval* en prose. Mais son principal défaut est de ne jamais faire ressortir le travail d'élaboration accompli par l'auteur, qui a souvent inventé de toutes pièces : le chapitre consacré à Geoffroy de Monmouth et à Wace est particulièrement significatif à cet égard. Il consiste simplement en trois analyses successives de l'*Historia*, du *Brut* et de la *Mort Artu* : rien de plus stérile qu'une telle méthode. Pourtant le romancier a modifié ou interprété librement ses sources, et une étude un peu fouillée aurait permis de mesurer son originalité et de percevoir la réelle finesse de ses opérations, tout au moins de caractériser sa « manière ». Cette première partie est donc presque entièrement décevante, et le luxe des explications données par miss Fox pour des faits d'une évidence absolue n'empêche pas non plus de regretter l'incertitude fréquente de sa pensée.

Il est difficile de juger plus favorablement la deuxième partie, qui porte sur la *Composition du roman* (p. 121-254) : les *Épisodes*, les *Personnages*, le *Style*, l'*Esprit de l'Œuvre*. Certes, plusieurs remarques de miss Fox ne manquent pas de justesse ; mais elle n'a réussi vraiment ni à montrer le solide enchaînement des épisodes ni à dégager la psychologie des personnages. Elle substitue sans cesse l'analyse des faits à l'étude interne des caractères et des procédés de composition : certains passages de la *Mort Artu* sont ainsi résumés, et non sans longueurs, trois ou quatre fois. Plus encore que dans la première partie de la thèse, des contradictions, des repentirs continuels, des demi-rétractations donnent un tour très hésitant à la pensée de miss Fox [2].

1. Ce titre ne vaut que pour l'ensemble du cycle.

2. Voir par exemple le paragraphe suivant, p. 189 : « Il semble qu'il (l'auteur) n'ait jamais voulu se donner la peine d'inventer une histoire toute nouvelle. Ce n'est pas à dire qu'il n'ait rien inventé, quoiqu'il ne soit pas possible d'être très positif au sujet de ses additions, car il paraît avoir ajouté plusieurs éléments importants et même essentiels. »

Certaines pages, par exemple les p. 187-189, où elle propose une division extrêmement artificielle du roman, sont confuses jusqu'à l'incohérence. En outre les erreurs de fait ou d'interprétation sont nombreuses, en voici quelques-unes particulièrement graves. Quand Gauvain disculpe Lancelot de l'accusation portée contre lui et la reine par Agravain, il ne révèle pas au roi, comme le prétend miss Fox (p. 129), « ce qu'il aurait dû celer, l'amour de la demoiselle d'Escalot » ; en réalité Gauvain se contente de faire une vague allusion à cet amour et ne révèle pas alors l'identité de la demoiselle (cf. éd. Bruce, p. 24). Aussi miss Fox a-t-elle tort d'écrire, à la page 130, en commentant la scène où Gauvain met le roi et la reine au courant de ce qu'il croit être la vérité sur l'intrigue de Lancelot avec la demoiselle, qu'il nomme cette fois-là : « Rappelons-nous que Gauvain a déjà expliqué tout cela au roi, et que le roi n'en devrait pas être étonné. » Il ne s'agit pas là d'une maladresse de l'auteur, mais d'une inadvertance de miss Fox. Elle n'a pas saisi non plus l'intérêt de l'admirable épisode où Artus somme ses neveux de lui dire la vérité, les menace de son épée s'ils gardent le silence, et feint ensuite de n'être pas convaincu de la culpabilité de Lancelot ; elle s'acharne à montrer « ce pauvre roi » comme ridicule et même stupide (p. 145-146). En réalité le malheureux roi fuit la vérité qu'il cherche ; c'est très humain, mais miss Fox méconnaît à l'ordinaire la valeur psychologique de la *Mort Artu* et ses aperçus manquent par trop de nuances. Elle écrit, p. 178 : « Yvain, qui mourut dans la *Queste*, avait été ressuscité par notre auteur lorsqu'il s'aperçut qu'Artus perdait au départ de Lancelot la plupart des chevaliers connus ». Double erreur : dans la *Queste*, c'est Yvain l'Avoutre qui meurt, et non Yvain le Chevalier au Lion (cf. éd. Pauphilet, p. 153, l. 25) ; d'autre part, Yvain est cité dans la *Mort Artu* avant la découverte de l'adultère et le commencement de la guerre entre Artus et Lancelot (cf. éd. Bruce, p. 80) — p. 139 : « Lancelot paraît aimer les forêts, et une seconde fois il pénètre dans la forêt jusqu'à l'asile de son ami l'ermite ». Or il n'a quitté ni l'asile ni la forêt, comme on s'en aperçoit tout de suite en se reportant au texte (éd. Bruce, p. 78, l. 27-29) ; et l'épisode où un chevalier d'Écosse raconte à Lancelot les événements de la cour (empoisonnement du frère de Mador de la Porte et détresse de Guenièvre) n'est pas aussi « superflu » que le dit miss Fox (p. 139), et ne mérite nullement d'être considéré comme du « remplissage » ou une « interpolation » (p. 140). D'après elle, Lancelot aurait pu être aussi bien renseigné par son frère Hector, qu'il rencontre dans la forêt peu après le départ du chevalier d'Écosse : et en effet Hector dit bien à son frère qu'il se rend à Camalot pour défendre la reine contre Mador (éd. Br. p. 82). Cependant, miss Fox n'a pas remarqué que, si Hector, Bohort et leurs amis se trouvaient encore à la cour le jour où fut empoisonné Gaheris de Caraheu, ils l'avaient quittée avant l'arrivée de Mador de la Porte, aussitôt après le tournoi de Camalot, pour se rendre tous ensemble auprès du roi de Norgales : comment ont-ils appris l'*appel* de trahison lancé par Mador

contre la reine, quelles ont été leurs aventures depuis leur départ de la cour, c'est ce que l'auteur nous laisse parfaitement ignorer, par goût de la sobriété et pour ne pas éparpiller l'action du roman. Mais on comprend dans ces conditions qu'un témoin oculaire soit chargé de renseigner Lancelot sur les événements de la cour et en particulier sur le délai accordé à la reine pour trouver un défenseur : explication subtile sans doute, mais exacte, qui n'aurait pas échappé à miss Fox si elle avait prêté plus d'attention à l'agencement des épisodes, aux allées et venues soigneusement calculées des personnages, en un mot à la chronologie du roman. On peut parfois prendre l'auteur en défaut, mais il faut se méfier plus souvent de son adresse minutieuse. — Je signale enfin une dernière erreur très grave, parce qu'elle fausse une donnée fondamentale de la *Mort Artu* : miss Fox considère à plusieurs reprises (p. 153, 154, 159, 220, 242) Lancelot comme un vassal, un vassal révolté d'Artus. Rien de plus faux : Artus lui-même, dans le conseil qui décide de la guerre contre Lancelot, ne lui reproche pas d'avoir trahi son suzerain, mais de s'être conduit avec une monstrueuse ingratitude envers son bienfaiteur (éd. Br. p. 121). Lancelot n'est qu'un compagnon de la Table Ronde, libre ainsi que ses parents de tout lien de vassalité : son épée de chevalier, il ne l'a même pas reçue du roi, mais de la reine Guenièvre [1]. — Il est singulièrement excessif aussi de prétendre que, dans la *Mort Artu*, Bohort « n'a pour ainsi dire pas de caractère » (p. 220). Il s'en faut encore qu'Artus soit toujours le fantoche que se plaît à railler miss Fox ; s'il est souvent faible et irrésolu, il est vraiment émouvant — pour la première fois peut-être dans la littérature arthurienne —, parce qu'il est torturé par le soupçon et pris dans l'engrenage de la fatalité.

Les deux derniers chapitres concernant le *Style* et l'*Esprit de l'Œuvre* sont brefs et superficiels : prétendre étudier le style de la *Mort Artu* en l'absence de toute édition critique est d'ailleurs une entreprise hasardée, quoi qu'en pense miss Fox. Au fait, elle se contente de relever quelques comparaisons, de dire que les descriptions et les portraits sont rares et banals, et de prétendre, bien à tort, que les traits de psychologie et les scènes pathétiques manquent dans la *Mort Artu* ; elle remarque la pauvreté du vocabulaire — cette pauvreté est d'ailleurs commune aux premières œuvres en prose —, l'importance de la narration et du dialogue, mais elle n'étudie pas le moins du monde la structure de la phrase, élément le moins négligeable sans doute de ce style.

Quant à l'*Esprit de l'Œuvre*, je crois difficile de le pénétrer d'après le chapitre final de la thèse : il arrive bien que miss Fox fasse entrevoir le véritable intérêt de la *Mort Artu*, tragédie de caractères et drame de la fatalité sous une forme romanesque, mais elle délaie et embrume presque toujours ses aperçus. Elle a justement remarqué aussi (p. 214) que, si la *Mort Artu* ne conserve pas

1. Cf. sur ce point F. Lot, *Étude sur le Lancelot en prose*, p. 90-91.

l'esprit ascétique de la *Queste*, elle n'exalte pas non plus l'idéal courtois comme le *Lancelot propre* ; mais dans sa conclusion miss Fox n'a pas su présenter avec un relief suffisant l'originalité réelle, d'ailleurs complexe, de la *Mort Artu*, et elle a malheureusement jugé ce beau roman avec une sévérité qu'on n'est que trop tenté de retourner contre son propre travail. La forme de celui-ci laisse beaucoup à désirer : miss Fox a l'excuse de ne pas avoir écrit cette thèse dans sa langue maternelle, mais les fautes d'orthographe et de syntaxe sont trop fréquentes ; cependant ce qui gêne encore le plus, c'est la gaucherie de l'expression. L'ensemble reste indécis, et la médiocrité des résultats acquis ne répond certainement pas à la probité de l'effort.

Jean FRAPPIER.

Anouar HATEM, **Les poèmes épiques des Croisades : genèse, historicité, localisation. Essai sur l'activité littéraire dans les colonies franques de Syrie au moyen âge** ; Paris, Geuthner, 1932 ; in-8, XIII-425 pages.

Le livre de M. H. peut être divisé en deux parties distinctes, une étude consacrée à la genèse des Croisades et une analyse détaillée du remaniement des poèmes épiques des croisades qui est dû à Graindor de Douai.

L'auteur se refuse à voir en la première croisade une conflagration soudaine. Il ne s'agit là pour lui que d'un épisode du long duel qui a mis aux prises pendant tout le moyen âge l'Europe et le monde musulman, épisode précédé par bien d'autres tout aussi significatifs, tels que les expéditions des Bourguignons en Espagne et la conquête de la Sicile par les Normands. Mais la cause n'est-elle pas entendue, et qui croit aujourd'hui à une « génération spontanée » des Croisades ? M. H. fait preuve de plus d'originalité en soutenant que les idées et les tendances que l'on trouve à l'origine de ce grand mouvement, fanatisme religieux, inquiétude des princes menacés par l'avance arabe, ambitions des cadets des maisons souveraines et des chevaliers sans fortune, goût des aventures et des voyages, intérêts commerciaux des villes maritimes d'Italie et de Provence, ont été entretenues et échauffées dans certains foyers de résistance permanents. La continuité de l'idée de croisade aurait été assurée par les papes et l'ordre de Cluny, surtout par Cluny. Cluny « a préparé les guerres saintes à peu près comme les Encyclopédistes ont préparé la Révolution française » (page 72). La comparaison n'est peut-être pas très heureuse, car, après tout, si l'on est autorisé à dire que les philosophes furent les fourriers de la Révolution, on ne peut guère parler de préméditation de leur part. Écartons pourtant cette critique de forme et reconnaissons que la thèse avancée ici par M. H. est neuve et plausible. Reste à déterminer son rapport avec la seconde partie. Nous avouons qu'il

ne nous apparaît pas clairement. Cherchons en effet quelle a été l'influence immédiate de Cluny sur la composition des poèmes épiques des Croisades. Tout au plus pouvons-nous relever qu'il est à plusieurs reprises question du Val de Josaphat dans la *Chanson de Jérusalem* et qu'il existait une abbaye de Notre-Dame de Josaphat que Godefroy de Bouillon « confia à des Bénédictins (sans doute de Cluny) qu'il avait établis en cet endroit » (page 372).

Nous arrivons au sujet principal du livre, une étude de l'œuvre de Graindor de Douai, trouvère de la fin du XIIe siècle. Pourquoi ce choix ? Parce que la *Chanson d'Antioche*, *les Chétifs* et la *Chanson de Jérusalem* n'existent plus sous leur forme originelle et indépendante et que ces poèmes sont maintenant représentés sous leur plus ancienne forme par le remaniement de Graindor. Parce que les autres poèmes qui les précèdent dans le cycle (*Chevalier au Cygne*, etc.) et ceux qui les suivent (*Chrétienté de Corbaran*, etc.) n'ont pas été comme eux primitivement composés en Syrie, mais en France, et qu'ils n'ont été ni écrits ni retouchés par Graindor.

M. H. examine très soigneusement les questions d'authenticité et d'historicité que soulève la *Chanson d'Antioche* et fait le départ entre ce qui remonte à Richard le Pèlerin et ce qui a été ajouté par son remanieur. D'aucuns ont cru que quatorze laisses assonancées, qui font en partie double emploi avec un autre passage de la *Chanson*, sont un dernier reste du poème primitif que Graindor aurait laissé subsister par mégarde. Mais la langue s'y oppose et on a bien plutôt affaire à la tentative informe d'un scribe tardif. De même tout le début de la *Chanson* est de Graindor. Plusieurs laisses ne sont là que pour amorcer le poème des *Chétifs*, qui, dans les manuscrits, suit la *Chanson d'Antioche*. On relève de nombreuses exhortations à prendre la croix, qui s'apparentent à celles dont s'émaillent les poésies lyriques recueillies par M. Bédier [1], et qui n'ont leur raison d'être que si elles sont antérieures, et non postérieures, à une expédition en Terre-Sainte. De cette dernière constatation on peut également tirer une indication utile pour fixer approximativement la date du remaniement de Graindor. La croisade qu'on prêchait au moment où il écrivait était vraisemblablement la troisième ou la quatrième. Enfin M. H. fait remarquer, mais sans insister, qu'il faut peut-être ranger ledit remaniement parmi les œuvres de propagande destinées à faciliter le recrutement des croisés.

Il y a plus de cinquante ans que Paulin Paris et Pigeonneau ont eu une controverse pour savoir si le poème de Richard le Pèlerin était bien l'œuvre d'un témoin oculaire et depuis lors la question était restée pendante. M. H. tranche le conflit en faveur de P. Paris : la *Chanson d'Antioche* est un document de première main et ne doit rien à personne. Les ressemblances que l'on constate entre le poème et les histoires originales de la première croisade, *Gesta*, œuvres de Foucher de Chartres et Raimond d'Aguilers, ne

1. *Les Chansons de Croisade*, Paris, 1909.

portent que sur le fond, c'est-à-dire sur les faits historiques rapportés. Seules des œuvres de seconde main présentent des rapports textuels avec la *Chanson*; il s'agit cette fois d'enjolivements littéraires, de trouvailles épiques, dont la paternité doit être attribuée au trouvère Richard bien plutôt qu'à un Albert d'Aix ou un Robert le Moine, compilateurs qui n'en sont pas à un emprunt près.

Les conclusions de M. H. paraissent ici décisives. Nous aurions aimé pourtant à lui voir élargir le débat en étudiant des cas analogues où l'épopée se trouve liée à l'historiographie. Ainsi il existe un autre *Récit en vers français de la première Croisade* [1], composé par un contemporain de Graindor, mais qui se fonde à peu près entièrement sur l'*Historia Hierosolymitana* de Baudri de Bourgueil. Voilà donc un poème épique des Croisades qui s'inspire certainement d'un ouvrage historique antérieur, et qui aurait fourni un excellent terme de comparaison — par contraste — avec la *Chanson d'Antioche*. De même l'*Estoire de la Guerre Sainte* du trouvère Ambroise, bien qu'il s'agisse de la troisième croisade, pouvait, à cause de ses attaches [2] avec l'*Itinerarium Peregrinorum*, servir à éclairer le travail de rédaction sur place de Richard le Pèlerin.

M. H. reconnaît que la valeur historique des *Chétifs* et de la *Chanson de Jérusalem* est des plus minimes, le premier poème est un roman d'aventures, le second se borne à démarquer la *Chanson d'Antioche*, à reproduire les situations qui en ont assuré le succès. Mais ces deux épopées ont été écrites en Orient et reflètent les conditions de la vie là-bas. Elles contiennent d'intéressants renseignements sur les institutions, les croyances, la faune et la flore de Syrie et de Palestine. M. H. consacre des pages documentées et colorées à peindre l'existence des chrétiens d'Outre-mer; il insiste sur le haut degré de culture intellectuelle qu'ils ont atteint avec un Philippe de Novare; il voit dans la civilisation des colonies franques un rameau détaché et glorieux de celle de la mère patrie. Toute cette partie du livre abonde en renseignements curieux et variés.

Dans toute bibliographie concernant un sujet tant soit peu général il entre un élément subjectif : certains ouvrages sont écartés parce qu'on n'en a rien tiré, ou que les faits qu'ils contiennent, on les a trouvés présentés ailleurs d'une façon plus conforme à son goût et à ses idées. Ceci dit, à la place de M. H., nous eussions également mentionné dans la liste bibliographique les livres et articles suivants (certains ne paraissent pas très connus des romanistes et méritent d'être particulièrement signalés ici) :

1. Abū Muhammad 'Alī ibn-Hazm al-Andalusī, traduction du *Rīsāla* (le Collier de la Colombe) par A. R. Nykl, Paris, 1931 (voir l'introduction).

---

1. Analysé par Paul Meyer, *Romania*, V (1876), p. 1-63.
2. Étudiées par Kate Norgate, *English Historical Review*, 25 (1910), p. 523-547.

2. Dreesbach (Emil), *Der Orient in der altfranzösischen Kreuzzugslitteratur*, Breslau, 1901 (où l'importance du fait oriental dans les Chansons d'*Antioche* et de *Jérusalem* est analysée).

3. Ebersolt (Jean), *Orient et Occident : recherches sur les influences byzantines et orientales en France*, Paris et Bruxelles, I (1928) : avant les Croisades, II (1929) : pendant les Croisades.

4. Einstein (Maria), « Beiträge zur Ueberlieferung des *Chevalier au Cygne* und der *Enfances Godefroi* », RF 29 (1911), p. 721-763.

5. Iorga (Nicolas), « Quelques observations sur les rapports entre le monde oriental et les Croisés », *Mélanges Lot*, Paris, 1925, p. 259-274.

6. Jeanroy (Alfred), « Deux fragments des chansons d'*Antioche* et du *Chevalier au Cygne* », *Revue des Langues Romanes*, 1899, p. 489-499.

7. La Monte (John L.), *Feudal Monarchy in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Cambridge Mass., 1932 (ouvrage qui complète et met au point celui de Dodu).

8. Lewent (Kurt), *Das altprovenzalische Kreuzlied*, Erlangen (thèse : Berlin), 1905.

9. Ousama, traduction de P. K. Hitti, New York, 1929.

10. Paetow (Louis John), *Guide to the Study of Medieval History*, Berkeley, 1917, p. 201-211. Nouvelle édition revue par Dana Carleton Munro, 1931.

11. Pissard (Henri), *La Guerre sainte en pays chrétien. Essai sur l'origine et le développement des théories canoniques*, Paris, 1912.

11. Prutz (Hans), *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*, Berlin, 1883.

12. Röhricht (Reinhold), *Regesta regni hierosolymitani*, Innsbruck, 1893. Additamentum, 1904.

13. Roques (Mario), « Le Chansonnier français de Zagreb », *Mélanges Jeanroy*, Paris, 1928, p. 508-520. Voir aussi *Romania*, LV (1929), p. 258-260, 552-554.

14. Sybel (Heinrich von), *Geschichte des ersten Kreuzzugs*, Leipzig, 1881 (aux pages 77-107 l'historien allemand présente une explication personnelle des passages communs à Albert d'Aix et à Richard le Pèlerin).

Malgré les quelques réserves que nous avons marquées, il faut savoir gré à M. H. de s'être intéressé à un groupe d'épopées trop négligé et trop dédaigné depuis un demi-siècle, et d'avoir écrit sur le cycle des Croisades un livre consciencieux et utile. Il a eu le mérite de replacer la *Chanson d'Antioche*, le poème des *Chétifs*, et la *Chanson de Jérusalem* dans leur cadre naturel, qui seul rend possible une juste évaluation de ces épopées, celui de la littérature française de l'Orient latin. Il est à souhaiter que M. H. persévère dans la voie qu'il s'est tracée. Notons d'ailleurs qu'il nous promet (page 240, note 12) une édition critique des *Chétifs*, dont Hippeau n'a publié qu'une forme tronquée.

Alfred FOULET.

GUILLAUME CRÉTIN, **Œuvres poétiques** publiées par Kathleen CHESNEY ; Paris, Firmin-Didot, 1932 ; in-8, CX-418 pages.

Mlle Chesney n'a pas hésité à préparer une édition critique des poésies de G. Crétin. La tâche était particulièrement malaisée, non point tant pour l'établissement du texte que pour le commentaire. Nous avons plaisir à la féliciter de son courage et de l'heureuse réussite de son entreprise. L'Introduction, très nourrie et très utile, comprend trois parties : dans la première, Mlle C. retrace la vie du poète ; dans la seconde, elle étudie l'œuvre, en établissant la chronologie des poèmes et en fixant les traits principaux de la langue et de la versification et montre la renommée dont Crétin jouit au cours du XVIe siècle. Dans la dernière partie, elle passe en revue les manuscrits, les éditions et indique le plan qu'elle a suivi. Puis viennent les poésies elles-mêmes, accompagnées d'un sobre appareil critique. L'ouvrage se termine par quelques appendices, des notes explicatives, un glossaire, une table des noms propres avec des renseignements biographiques, une table des titres, une table des incipit. Il y a dans tout l'ouvrage un effort louable de précision et de méthode et l'on comprend que ce travail présenté comme thèse à l'Université d'Oxford y ait été parfaitement accueilli.

Le rhétoriqueur G. Crétin apparaît en premier lieu comme un poète savant. Ce n'est pas sans raison que Marot compose en 1525 une épitaphe en l'honneur de *Crétin qui tant scavoit*. A l'exemple de ses prédécesseurs (voir notre *Jean Molinet*, p. 111), Crétin use de symboles mystiques : le sucre exquis et la rose sont l'âme et le corps de la vierge Marie, p. 6, v. 34-35 ; les diverses parties de la nef de Pénitence symbolisent toutes sortes de vertus, p. 302, v. 92-105. Comme Molinet aussi (*Jean Molinet*, p. 108), il dissimule des faits historiques sous le voile de l'églogue : il écrit ainsi une pastorale politique dont il nous donne la clef, p. 202, v. 369-377. Il avait lu le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban, car nous avons, dans un chant royal, p. 9 et 10, un écho du fameux débat de Miséricorde, Vérité et Justice. Il présente dans ses vers, à plusieurs reprises, des réminiscences de Virgile. Il est nourri enfin de la Bible dont il fait de nombreuses citations. Pour ne prendre qu'un exemple, il paraphrase, p. 25, v. 23-57, un passage de saint Matthieu, VI, 28-29 :

> Se nous faisons du sainct escript lecture,
> Les lys des champs congnoistrons de legier,
> Sans labourer, faire fil ne tixture,
> Plus que aultres fleurs en croissance eriger [1].

D'autre part, les poésies de Crétin abondent en termes techniques, en locutions pittoresques et savoureuses. Dans le *Débat entre deux dames sur le*

1. Cf. E. Saillens, *Les sonnets de Milton traduits en sonnets français et commentés* ; Paris, Maisonnneuve, 1930, p. 56.

passe-temps des chiens et oyseaux, p. 94-143, foisonnent les mots empruntés à la langue de la vénerie. Crétin s'inspire, il est vrai, des *Livres du Roy Modus* [1], mais ses 1280 décasyllabes sont plus vivants et plus colorés que les 1044 octosyllabes de son modèle. Une *ballade au roy François premier*, p. 227 mentionne diverses péripéties du jeu de paume ; à la fin d'un chant royal, p. 10, v. 50-55, nous trouvons des formules de chancellerie : *registrata, visa* et *contenta* [2] ; ailleurs, c'est une comparaison entre le doit et l'avoir, p. 231, v. 33-37. Tout un chant royal, p. 22-24, nous expose que Marie est une somptueuse tapisserie, divinement tissue ; un autre, p. 31-33, l'assimile à un temple merveilleusement construit. Vantant sa paisible retraite de Vincennes, p. 261, v. 69, Crétin décrit avec verve tous les inconvénients de la grande ville voisine et nous donne une première esquisse des *Embarras de Paris* :

Icy suis hors des durs remords et goutz
Des trous puans, ordes places, esgoutz
Et lieux infectz de l'anticque Lutesse,
Dicte a luto ; aigre et forte lutte esse
A resister a peste si mortelle.
Ici n'ay point le bruit des tumbereaulx,
Je n'oy que vens souffler et tumber eaux ;
Je n'ay soucy si beuf ou vache arreste ;
Je n'ay le heurt quant vient ou va charrette ;
Je n'ay poinct paour de ses ribleurs de nuict
Ne du tabut qui tout le monde nuyt...

Un dernier trait est à noter : Crétin est un auteur difficile. Marot célébrait encore en 1543 la mémoire du *bon Crétin aux vers équivoqués*. Il fut, en effet, très friand de rimes équivoques. Deux de ses poèmes à Charbonnier sont une véritable gageure : l'équivoque porte à la fois sur le commencement et sur la fin du vers. A propos d'une de ces pièces, Pasquier disait, à juste titre, qu'il avait « trouvé, la lisant, prou de rime et d'équivoques, mais peu de raison », *Recherches*, VII, 643 C. Si les autres poésies sont plus limpides, on y constate néanmoins une recherche constante de la rime riche et imprévue : il suffit de consulter la table qu'a dressée Mlle C., p. LXIV. Il résulte de là des constructions irrégulières et forcées et, souvent, le sens n'apparaît qu'après un laborieux effort. La préposition *de* est supprimée tantôt devant un nom : *la maison Dieu* (p. 247, v. 48), tantôt après un adverbe de quantité : *s'il est beaucoup mangeaille* (p. 265, v. 41), tantôt après un adjectif ou un verbe : *Dame Pitié fort prompte et curieuse Nonbrer ans* (p. 12, v. 23) ; *Desli-*

1. G. Tilander, *Les livres du Roy Modus et de la royne Ratio* ; Paris (*SATF*), 1932, t. I, p. 232-265.

2. L'acte était enregistré, collationné ; puis, on justifiait que le droit de registre était payé : cette redevance s'appelait *contentor*, cf. Du Cange, II, 567b : *Contentor*, vox notariis usitata, qua jura exsoluta esse et se contentos profitebantur.

berez desjuner de gours metz (p. 126, v. 842). Pour faire l'économie d'une ou plusieurs syllabes, Crétin emploie des tours incorrects : *aux princes tous*, p. 181, v. 1181, « à tous les princes » ; *le refusant disposer cueur et yeux*, p. 153, v. 321, « celui qui refuse de disposer... » Parfois la construction normale n'est plus observée : le complément est séparé du verbe : *Furent d'avoir trop diligens Pays a eulx trop inutile*, p. 157, v. 451 ; le relatif est éloigné de l'antécédent : *Mais que soulas en ce triste royame Eusse donné, qui tant le sien roy ame*, p. 331, v. 123. Parfois même la phrase est disloquée et l'ordre des mots hétéroclite. S'agit-il de trouver une rime a *sindérèse* « conscience », Crétin fabrique le vers suivant : *Qu'en toy ne sont abbuz rescinder aise*, p. 266, v. 64, « qu'il n'y a pas en toi d'abus faciles à retrancher ». Faut-il donner l'homophonie de *pourrira* et *pou rira*, il n'hésite pas à écrire : *veu qu'elle a pourrir a*, p. 322, v. 49, « qu'elle a à pourrir ». Signalons enfin deux vers où la ressemblance de sons est obtenue de singulière façon : *Main te salue affin que in hac valle Mainte ça leue epistre en soit, Vale*, p. 277, v. 72-73, « afin que mainte épître en soit lue ici. »

Voici quelques menues corrections au texte : p. 65, v. 164 : *Chiron centaure es montz de Thessalie Laisse Achilles, prent sa harpe et sa lye* ; Mlle C. explique, dans les notes, que *lye* est pour *lyre*, l'*r* étant omis pour la rime ; nous pensons qu'il faut lire : *et s'alye aux assistans fort contristez du cas* ; — p. 67, v. 209 : *La Du Fay, le bonhomme survint* ; selon Mlle C., le vers est défectueux, il manque une syllabe, peut-être : *Et la Du Fay, Puis la Du Fay* ; la correction est plus simple : il suffit de marquer la diérèse : *La Du Faÿ* ; cette prononciation est assurée par la rime dans un motet de Loyset compère : *Et primo pro G. Du Faÿ, Pro quo me, mater exaudi* [1]... ; — p. 68, v. 268. au lieu de *Simon, Greban* lire *Simon Greban* ; — p. 72, v. 402, au lieu de *tant que Piscis Prospere* lire *Piscis prospere*, voir ci-dessus, p. 464 ; — p. 95, v. 25, au lieu de « *ce n'est rien* » *dit* lire « *ce n'est rien dit* » ; p. 206, v. 87 au lieu de *Harnoys pollis servent cy bien peu, non* lire *cy bien peu non*, « sinon bien peu » ; on a de même, p. 239, v. 238 : *mais cela ne me livre allegement du dueil que bien peu, non* ; il faut lire *que bien peu non* « sinon bien peu » : ici l'on a une contamination des deux formules *que bien peu* et *se bien peu non* ; — p. 222, v. 48, au lieu de *je frappe aux huys, et maille* lire *aux huys et maille, mailler* est synonyme de « frapper » et le complément *aux huys* est commun aux deux verbes ; — p. 246, v. 22, au lieu de *presentez les bonquetz* lire *les bouquetz* ; — p. 250 ; v. 13. *Et est ma main par exces l'ente, Pleust or a Dieu que le greffe eusse et lente*, il faut lire au premier vers *lente* et *l'ente* au second ; — p. 251, v. 41, au lieu de *l'un a le bout* lire *a le bont* « est conduit », sur l'expression voir notre *Jean Molinet*, p. 208 ; — p. 263, v. 151, *S'il mect tous ceux qui font abbuz en cepz Si ses propotz tournent a buzenees*, Mlle C.

1. Guido Adler, *Denkmäler der Tonkunst in Oesterreich*, VII *Jahgrang*, *Trienter Codices I* ; Wien, 1900, p. XIX.

se demande, dans le glossaire, si *buzenees* ne désigne pas les sons de la trompette ; mais que deviennent et la rime et le sens ? M. Huguet enregistre, dans son *Dictionnaire*, l'expression *tourner à Buzencès*, qu'il n'explique point. Nous proposons de lire *abuz en ces :* la rime est respectée et la construction, tout à fait insolite, donne une apparence de sens : « si ses propos roulent sur ces abus » ; — p. 306, v. 74-76 *La peult cueillir la fresche fleur et tendre D'humble soulcye, ainsi que jour se esclot Et vers le soir l'ouverture assez clost*, Mlle C. propose, pour le sens, d'ajouter *qui* devant... *se esclost* ; il suffit de mettre un point et virgule après *soulcye* ; — p. 324, v. 3, au lieu de *Molinet veult* lire *moliner v.* ; — p. 326, ligne 5, au lieu de *tassu d'osiere*, lire *tissu*...

Pour terminer, quelques rectifications ou compléments au glossaire : p. 15, v. 36, *egritude* signifie « maladie » et non « aigreur » ; — p. 17, v. 16, *buffet* veut dire « armoire, coffre » et non « provision », voir Huguet, *Dict.* ; — p. 18, v. 60, le *cyon* est une « petite branche » et non une « pointe », cf. p. 307, v. 95 ; — p. 21, v. 31, *blasfarder* a le sens de « pâlir, ternir », cf. Wartburg, *FEW*, I, 405 ; — p. 57, v. 5, *aiser*, c'est « contenter, satisfaire », cf. p. 75, v. 62 ; — p. 65, v. 167, *resonnant un peu cas*, *cas* signifie « faiblement, cf. Tobler-Lommatzsch, II, 62 ; — p. 66, v. 187, *ung dictié plain d'argus*, les *argus* sont des « reproches », cf. Wartburg, *FEW*, I, 138a ; — p. 75, v. 46, *choisir* c'est « apercevoir », cf. Tobler. Lommatzsch, II, 411 ; — p. 92, v. 583, *exille* veut dire « détruit », voir *Jean Molinet*, p. 224 ; — p. 96, v. 50, *brossant halliers*, « allant au travers des halliers », cf. Wartburg, *FEW*, I, 573 a ; — p. 101, v. 206, *faire trompes gresler*, « faire sonner les trompes » ; — p. 107, v. 356, *Et de si pres buffeter*, *buffetert* c'est « harceler », cf. Wartburg, I, 597b ; — p. 108, v. 385, *Perdreau tout maillé*, *maillé* signifie « tacheté », cf. Tilander, *Modus*, II, 356 ; — p. 108, v. 393, *ou les abesche*, « on leur donne la becquée », cf. Tilander, *Modus*, II, 259 ; — p. 117, v. 612, *Sonne un long mot*, « sonne longtemps », cf. Tilander, *Modus*, II, 360, et Jehan Maillart, *Comte d'Anjou* (éd. M. Roques), 3711 et glossaire ; — p. 126, v. 842, *desjuner de gours metz*, « de mets somptueux » ; — p. 149, v. 198, *foullez et petillez*, *petiller* veut dire « écraser comme avec un pilon » (*pesteil*) ; — p. 150, v. 224, *soulz tantes et bannes*, Mlle C. croit avec M. Huguet qu'une *banne* est une « toile de tente » ; Tobler-Lommatzsch cite deux exemples de Guillaume Guiart où *banne* signifie très vraisemblablement « bannière », nous adoptons ce dernier sens ; — p. 296, v. 204, *De croc et hanches*, Godefroy, IV, 412a, donne au mot *hanche* l'acception de « croc en jambe », puis cite l'expression *de croq ou de hanche* qui se trouve dans Charles d'Orléans ; Mlle C. renvoie à Godefroy et se demande si la locution, au figuré, ne veut pas dire « de toute façon ». C'est, en effet, l'interprétation qui convient : Godefroy aurait dû fondre les articles *hanche*, IV, 412a et *hanste*, IV, 414b ; *hanche* est une autre forme de *hanste* ou *hanse* ; c'est « le manche d'une lance » et par suite, « la lance » ; l'expression *de croc et de hanche* signifie proprement « avec un croc et

une lance », puis « par tous les moyens », cf. *Jean Molinet*, p. 165 ; — p. 207. v, 117, *Sacz et paniers font trousser et biller*, *biller*, c'est « lier, attacher », cf. Huguet, *Dictionnaire*, et Wartburg, *FEW*, I, 365a ; — p. 209, v. 212, *en ordre et run*, *run* veut dire « place, rang », cf. Meyer-Luebke, *REW*3, 7435 ; — p. 222, v. 38, *J'ay bel avoir quarante cinq et chasse*, termes du jeu de paume, cf. *Encyclopédie ou dictionnaire des Sciences*, XII, 201a : « Le jeu de paume se compte par quinzaine, en augmentant toujours ainsi le nombre, en disant, par exemple, trente, quarante-cinq, puis un jeu qui vaut soixante. Ceux qui jouent à la paume ont ordinairement deux marqueurs ; ce sont proprement des valets qui marquent les chasses. La chasse se marque partout où la balle a fait son second bond... » ; — p. 263, v. 140, *pour damp denier*, sur ce personnage, symbolisant la fortune, voir *Jean Molinet*, p. 157 et 209 ; — p. 273, v. 44, *Meriteras l'heur du pris et les gandz* : dans toute mutation de fief, le seigneur avait droit à une paire de gants ; par suite, tou acheteur de terrain devait payer en sus la valeur d'une paire de gants ; le terme a pris le sens de « gratification, pourboire » ; *avoir les gants d'un chose* a signifié « en avoir le profit » et nous disons encore familièrement *se donner les gants* pour « se faire valoir » ; — p. 289, v. 245, *Leurs prez et mars fauchés n'emblez seront*, les *mars* sont des monnaies d'or et d'argent d'un poids déterminé ; il faut remarquer le chiasme : « les près ne seront point fauchés ni les marcs enlevés ».

Noël DUPIRE.

Simone POIGNANT, **La Foire de Lille. Contribution à l'étude des foires flamandes au moyen âge** ; Lille, 1932 ; in-8, 194 pages (Bibliothèque de la Société d'histoire du Droit des pays Flamands, Picards et Wallons, tome VI) ; — Raymond MONIER, **Le livre Roisin. Coutumier lillois de la fin du XIIIe siècle publié avec une introduction et un glossaire** ; Paris et Lille, 1932 ; in-8, XXV-176 pages (Documents et Travaux publiés par la Société d'histoire du Droit des pays Flamands, Picards et Wallons, tome II).

I. — L'Introduction résume l'histoire des foires flamandes, depuis leur origine jusqu'à l'époque de la Renaissance. Ces foires, qui coïncidaient souvent avec des fêtes religieuses, jouissaient de privilèges importants : la disparition de ces franchises marqua leur déclin. Dans une première partie, Mlle P. passe en revue les principales « fêtes » de Flandre, au moyen âge, et en indique la date, la durée et les particularités. Dans une seconde partie, beaucoup plus importante, elle étudie les avantages dont profitaient les marchands, l'organisation de la foire de Lille, les règlements de comptes ; elle montre enfin, en quelques pages, comment étaient apaisés les différends et perçues les redevances spéciales. Le livre se termine par quelques pièces justificatives et un court index des noms propres.

Mlle P. déclare, pour commencer, qu'elle a déploré souvent la pénurie des documents anciens et que son étude se borne à des hypothèses sur beaucoup de points. Par là même, l'intérêt de son travail est bien réduit. Elle aurait pu cependant compléter son information. Les Archives du Nord n'ont pas été exploitées à fond ; voici, entre plusieurs autres, quelques pièces intéressantes qui n'ont pas été mentionnées : en 1225, trois conventions, en latin, sont conclues entre Jeanne, comtesse de Flandre, et Olivier de la Roche, maître de la milice du Temple en France, au sujet de la jouissance des droits appartenant aux Templiers dans la foire qui se tenait à Ypres, durant la semaine des Rogations (Arch. Nord, B 1359, nos 423, 424 et 425). Dans des lettres du 16 avril 1279, les échevins de Cassel déclarent que, dans le cas où le produit du tonlieu de cette ville viendrait à diminuer par suite de la foire instituée par Gui, comte de Flandre, ils s'engagent à indemniser le prince (Arch. Nord, B 1292, no 20355). Par une charte du 14 mars 1395, les échevins et habitants de Bruges s'engagent à servir au duc de Bourgogne une rente annuelle de 60 nobles en remplacement du droit appelé *le tort le Comte*, qui se levait sur les marchandises à la foire de cette ville (Arch. Nord, B 1348, no 13153). Pour ce fait Mlle P., p. 47, cite, non point le document des Archives du Nord, mais une copie relevée par Gilliodts van Severen dans son *Inventaire des Archives de Bruges*, III, 266. En novembre 1405, les gens du conseil du duc de Bourgogne envoient une assignation, parce que feu Jean de Medele, bailli de Bergues, avait voulu supprimer la franche foire de Bourbourg (Arch. Nord, B 1330, no 15050).

Mlle P. n'a point tiré meilleur parti des imprimés. Les *Bans de police de la ville de Mons*, publiés par L. Devillers en 1907, lui auraient fourni d'utiles renseignements. Elle y aurait trouvé, p. 99-101, des dispositions précises concernant la fête montoise de la Toussaint et, p. 164-166, une ordonnance détaillée indiquant où et comment devaient se faire les étalages pendant la même foire. Le *Cartulaire des Rentes et Cens dus au comte de Hainaut*, édité par le même L. Devillers en 1875, contient aussi de précieuses indications. On y apprend quand fut instituée la fête de Valenciennes : *Li franke feste de Valenchienes fu donee et otriie par le contesse Marguerite de Flandres et de Haynau en l'an del Incarnation mil CC LXIII el mois d'aoust. Si commence le jor saint Mahiu a none et dure dusques a le saint Remi et le jor toute jour et l'endemain commence paiemens et dure jusques au jor saint Denise et le jor toute jour* (tome II, p. 31). Cette mention est suivie d'une longue liste de droits à payer sur chaque denrée. Au milieu d'*Annexes*, figure une lettre de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, concernant la franchise des fêtes de la ville de Mons, à la Pentecôte et à la Toussaint (tome II, p. 272).

Nous avons regretté l'absence d'un glossaire. Au cours du livre, nous avons rencontré des mots flamands, des termes techniques, des vocables rares et difficiles dont il était expédient d'éclaircir le sens. Voici, du reste, quelques corrections ou rectifications : page 52, ligne 17, au lieu de *per decem et nomen*

dies lire *et novem dies* ; — p. 64, l. 21, au lieude *par le creineur de ciaus de Lille* lire *par le cremeur* « par la crainte » ; — p. 67, l. 16, au lieu de *in recta stata* lire *strata* ; — p. 81, l. 32, au lieu de *senz fraude ne malengion* lire *malengien* ; — p. 84, l. 14, au lieu de *et par tel pris que chil V y asseront ou li plus grand partie des V ou ara les osteus* lire *partie des V, on ara les osteus* : Mlle P. propose une explication malencontreuse du mot *osteus*. Elle remarque d'abord, dans la note, que Godefroy traduit *hostel* par « maison », « hôtel », « auberge », et que le premier éditeur du *Livre Roisin*, Brun-Lavainne, l'explique par « objets mobiliers », « ustensiles ». Puis elle ajoute : « En rapprochant le mot *hosteus* de l'expression *ostieux a battre vertjus* et de la définition donnée par Godefroy : *ostieux*, « tout instrument de travail dont se servent les artisans », il semblerait qu'il faille adopter cette interprétation de Brun-Levainne et peut-être désigner par là les loges, hayons, estaux, loués par les placeurs moyennant un prix fixé d'avance. Cependant il nous a paru invraisemblable qu'on réunît une commission de cinq prudhommes de différentes villes dans une préoccupation d'un intérêt aussi minime ». Ce scrupule est justifié ; le sens de la phrase est clair : « les étrangers pourront trouver à se loger dans des hôtels, au prix que les cinq prudhommes ou la majorité d'entre eux auront fixé ». Mlle P., après Brun-Lavainne, a confondu deux mots distincts, qui, dans le picard, avaient des formes à peu près identiques : on avait d'abord *hosteus* pour *hostels*, comme *lesqueus* pour *lesquels*, *teus* pour *tels*, *journeus* pour *journels*, cf. notre *Jean Molinet*, p. 315, 4 ; d'autre part, *ostils* « outils » devenait, en picard, *ostius*, *ostieus*, cf. notre *Jean Molinet*, p. 316, 7 ; — p. 88, l. 2, au lieu de *saint Decolacé* lire *Decolace*. de même p. 101, 106, 168 ; — p. 98, l. 8, Mlle P. écrit : *des marchandises qui « accoustumeement suet venir a fieste »*, sans considérer que *suet*, latin *solet*, veut dire « a l'habitude » ; — p. 125, l. 5, au lieu de *a encouvent* lire *a en convent* « promet », de même, p. 160, l. 34 ; — p. 148, l. 14, au lieu de *l'estal des hunetiers* lire *des huvetiers*, de même p. 163, l. 15, p. 169, l. 26, p. 174, l. 24 ; les *huvetiers* sont des fabricants de *huvette* « coiffe » ou « bonnet », cf. V. Gay, *Glossaire*, II, 44 et Meyer-Luebke, *REW*³, 4222 ; nous avons encore le nom propre *Huftier* ; — p. 151, l. 6, au lieu de *s'il n'i a cun tonniel sour le car de sui* lire *c'un tonniel... de siu* « graisse fondue » ; — p. 158-160, Mlle P. reproduit une charte de Namur, reposant aux Archives du Royaume à Bruxelles. Elle signale que ce document a été publié partiellement par K. Höhlbaum, *Hansisches Urkundenbuch*, III, 398 et, de façon incorrecte par Warnkoenig-Gheldolf, *Histoire de Flandre*, II, 496. Nous avons constaté que le texte de Mlle P. était beaucoup plus fautif que celui des précédents éditeurs : p. 159, l. 1, au lieu de *isunt contenu* lire *i sunt* ; — p. 159, l. 3, au lieu de *iestre arrieremis* lire *i estre* ; — p. 159, l. 14, au lieu de *se cengt de ciaus* lire *se ce n'est de ciaus* (W[arnkoenig] et H[öhlbaum]) ; — p. 159, l. 16, au lieu de *et puis on commencera* lire *et puisque on c.* (W. et H.) ; — p. 159, l. 23, au lieu de *cuirs eyre* lire *cuirs, cyre* (W. et H.) ;

— p. 159, l. 29, au lieu de *en chil ki* lire *et chil ki* (W. et H.) ; — p. 159, l. 30, au lieu de *son fieste non* lire *s'en fieste non* « sinon pendant la fête », de même l. 33 ; — p. 160, l. 11, au lieu de *le tonniel d'auconte* lire *le tonniel d'Aucoirre* (W. et H.) ; sur les vins d'Auxerre et de France, voir K. Höhlbaum, *op. cit.*, III, 259, note 1 ; — p. 160, l. 16, au lieu de *ke chil chinch iasseront* lire *i asseront* (W. et H.) ; — p. 165, l. 24, au lieu de *yceulz ais en leurs raisons* lire *oïs en leurs raisons* ; — p. 168, l. 12, au lieu de *Estienene* lire *Estievene*, cf. p. 175, l. 18, *saint Estevene* ; — p. 68, l. 15, au lieu de *qui amenront crumiel* lire *cru miel* ; — p. 169, l. 26, au lieu de *trissetier* lire *trippetier* « fabricant de tripet ou gobelet », cf. V. Gay, *Glossaire*, II, 426a ; — p. 176, l. 23, au lieu de *aront viest pelçterie* lire *viese p.* ; — p. 176, l. 26, au lieu de *cui Dieu pardonit* lire *pardoint*.

II. — M. Monier a été bien inspiré en préparant une nouvelle édition du *Livre Roisin* ; celle qu'avait donnée Brun-Lavainne en 1842 ne répondait plus aux exigences de la science : le texte n'était pas toujours établi ni interprété correctement ; d'autre part, à côté du coutumier proprement dit se trouvaient reproduites des pièces intéressantes, sans doute, mais formant plutôt un cartulaire de la ville de Lille. M. M. a eu l'ambition de redresser les erreurs de son prédécesseur et de présenter un texte parfaitement intelligible et homogène. La besogne n'était pas aisée. Nous le félicitons de son œuvre qui sera, pour les juristes comme pour les philologues, un sérieux instrument de travail. Nous avons relevé, p. 35, lignes 10 et 18, une mention curieuse : ceux qui ignoraient le picard pouvaient prêter serment dans la langue qu'ils connaissaient le mieux. Ce détail prouve qu'à la fin du XIIIe siècle les Lillois reconnaissaient le picard comme leur propre idiome et que, de plus, ils étaient bilingues, se servant du flamand à défaut du picard.

La préface de M. de Saint-Léger souligne finement la diversité des questions traitées dans le *Livre Roisin* et le caractère archaïque de plusieurs prescriptions. Dans une Introduction sobre, mais pleine de faits et de conclusions neuves, M. M. présente les résultats de ses patientes recherches. Il résume ce que l'on sait de Jean Roisin, clerc de la ville, qui fut amené à rédiger les coutumes et les privilèges de la commune. Il expose ensuite que ce recueil fut copié en 1349 par Wuillaume de Pontrohart. M. M. fait une description minutieuse de tous les manuscrits connus, en établit le classement pour donner la priorité à celui qui contient la copie de 1349 : c'est le nº 15910 des Archives de la ville de Lille, auquel il attribue le sigle A^1. Pour terminer, il montre que la rédaction de Jean Roisin, écrite avant 1280, repose sur un coutumier antérieur dont la composition remonterait à l'année 1267. Le ms. A^1 est soigneusement reproduit avec quelques variantes et indications des additions postérieures. L'ouvrage se clôt par une table-glossaire et par une un plan de Lille au début du XIVe siècle.

Voici d'abord quelques observations sur le texte : page 4, ligne 32, au lieu de *et enconvent a warder* lire *et en convent* « et promis de garder », de même

page 38, ligne 12, page 100, ligne 5 ; — p. 6, l. 6, au lieu de *se aucuns de forains* lire *deforains*, de même p. 7, l. 8 etc... cf. Godefroy, II, 465c ; p. 6, l. 22, au lieu de *qui soit en son luy* lire *en son liu*, cf. p. 2, l. 27 ; — p. 7, l. 31, au lieu de *assanler et a uner* lire *et aũner* « réunir », cf. Godefroy, I, 499c ; — p. 14, l. 11, au lieu de *li enfés* lire *li enfes* « l'enfant » ; — p. 19, l. 2, au lieu de *ne en rames de siervage viers vo signeur* lire *enramés de siervage* « frappé de servitude », cf. Godefroy, III, 219a ; — p. 24, l. 3, au lieu de *et sai parlet a lui* lire *et s'ai parlet* ; — p. 26, l. 21, au lieu de *en ne dictes vous* lire *ennes dictes*, pour *enne* « est-ce que », cf. Godefroy, III, 206b ; — p. 28, l. 18, au lieu de *ains se tensist a le semonse* lire *se teusist* « se taisait » ; — p. 30, l. 10, au lieu de *cascune des parties en kieroit* lire *enkieroit* « serait passible » ; — p. 30, l. 23, au lieu de *par cauciés* lire *par caucies*, de même p. 52, l. 26, *prisie* au lieu de *prisié*, p. 66, l. 5, *estakies* au lieu de *estakiés*, p. 73, l. 8, *persone eagie* au lieu de *eagié* etc... ; — p. 30, l. 26, au lieu de *delivrés dou claim* lire *delivres*, cf. p. 65, l. 2 ; — p. 58, l. 5, au lieu de *parsi que* lire *par si que* « à telle condition que », cf. E. Lerch, *Historische französische Syntax*, II, 312 ; — p. 72, l. 22, au lieu de *enfant des aagiet* lire *desaagiet* « mineurs », de même p. 73, l. 2, 4, 6, 8 ; — p. 97, l. 7, au lieu de *doit four jurer* lire *fourjurer* ; — p. 99, l. 17, *quant alle generaus yra*, le passage est inintelligible, il faut ajouter le mot *plais* : *quant alle* [*plais*] *generaus yra*, cf. L. Devillers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, I, 29 : *Si a li cuens ces trois plais genereus, a cascun plait cinq sols, ke li serjans de le glise doit delivrer au serjant le conte*. Les *plaids généraux* étaient des assises judiciaires auxquelles tous les vassaux étaient tenus d'assister, cf. Du Cange, V, 276c : Placita generalia interdum etiam appellant dominorum feudalium judicia, quod ad ea vassalli omnes convenire tenerentur ; — p. 110, l. 19, au lieu de *sensi eut a non* lire *s'ensi eut* ; — p. 125, l. 12, au lieu de *une fié* lire *fie*, forme picarde correspondant au francien *fiee*, de **vicata* dérivé de *vices*, cf. *REW*3, 9304 ; — p. 134, l. 33, *ses taules a sen chint*, le mot est *chint* inexplicable, il ne se trouve ni dans B1, ni dans C1 ; A2 donne *ses cateuls a sen chint* ; nous proposons de corriger *chint* en *chius* « ses tables à son choix », sur la forme *chieus* ou *chius*, voir Godefroy, IX, 83c ; — p. 135, l. 3, au lieu de *les poit de fier* lire *l'espoit de fier* « la broche de fer » ; — p. 136, l. 24 et 27, au lieu de *sen fieste non* lire *s'en fieste non* « sinon pendant la fête » ; — p. 141, l. 15, au lieu de *de cauch de griés* lire *de cauch, de griés* ; — p. 141, l. 27, au lieu de *estring* lire *escring* « coffre, cassette » ; — p. 141, l. 29, au lieu de *quarec de cuirs* lire *quaree* « charretée ».

Le glossaire aurait besoin d'être complété et rectifié en plusieurs points. Voici quelques retouches : P. 4, l. 7, *et qui le ville maint et ramaint*, *maint* et *ramaint* sont des subjonctifs présents des verbes *mener* et *ramener*, cf. P. Fouché, *Le verbe français*, p. 145 ; — p. 6, l. 8, *ou tueche a tort*, *tueche* est le subjonctif présent du verbe *tuer* ; on a, de même, p. 7, l. 20, *se mueche* de *se mouvoir*, p. 9, l. 10, *s'em parche* de *partir*, etc... ; — p. 9, l. 16, *sans*

reuber es viliaus, B¹ donne, comme variante, *a voisins* ; M. M. traduit *viliaus* par « voisins », alors qu'il s'agit de *villel* « village », cf. Godefroy, VIII, 239ᶜ ; — p. 14, l. 10, *proec que li enfans fust desaagiés, pour chou ne demeure mie, proec que* veut dire ici non point « pourvu que », mais « quoique », ce dernier sens n'est pas relevé au glossaire, cf. Godefroy, VI, 297ᵃ ; — p. 20, l. 20, *s'ensi n'est qu'il soit arriestés, s'ensi n'est que* veut dire « à moins que » ; *si* suivi du subjonctif est employé dans le même sens, p. 35, l. 28, *si soit dit a semonce de signeur*, p. 52, l. 14, *si l'aient amendé* etc... ; — p. 33, l. 15, *sauf ce que vous ne dictes lait a eschevins, dire lait* signifie « dire des injures », cf. Godefroy, IV, 704ᶜ ; — p. 45, l. 28, *doit rendre tantost l'aiuwe et le force qu'il a d'esquevinage*, le mot *force* désigne, comme *l'aiuwe*, une attestation officielle délivrée par les échevins, cf. p. 93, l. 25 ; — p. 48, l. 55, *avant que li dit eschevins koncuechent pour tiesmoins oïr, koncuechent* est un mot difficile qui n'a pas été élucidé. Selon nous, *koncuechent* est pour *koncuerchent* ; on a, de même, p. 8, l. 15, *kiequier* pour *kierquier* et p. 26, l. 16, *piedre* pour *pierdre* ; d'autre part, *koncuerchent* est la forme picarde du subjonctif présent du verbe *concourre* « se rassembler », « se réunir », cf. Godefroy, II, 224ᵇ ; — p. 49, l. 23, *laissier aler al avant cambre*, cf. p. 71, l. 4 ; M. M. traduit *avant cambre* par « vestibule », « entrée », « chambre », reprenant à peu près l'explication fournie par Godefroy, I, 511ᵃ ; mais B¹ donne une variante intéressante : *a le basse cambre* ; or cette expression désigne « les latrines » ; Hécart, Vermesse, Haigneré s'accordent à présenter ce sens ; — p. 52, l. 23, *et se peres ou mere partist viers ses enfans et il ait un manoir ou pluiseurs, si avant que lois porte, avoir doit, s'il viult, li peres ou li mere as enfans, lequel que li peres ou li mere amera mius, par prisie de VII eschevins au mains. Et ce kius doit avoir li peres ou li mere dedens les XL jours que li parchous seroit faite*... M. M. traduit à tort *kius* par « choix » ; le picard *kius* répond au francien *chief* ; on a, de même, les doublets *baillius* et *baillif*, *aisius* et *aisif*, cf. Tobler-Lommatzsch, I, col. 260 et 805. Il s'agit ici du *chief manoir*, c'est-à-dire de l'habitation principale qui avait une importance particulière, en cas de partage ou de succession. L'expression se retrouve plusieurs fois dans les *Coutumes de Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir, publiées par A. Salmon : I, 211, *La fame, par nostre coutume, enporte en son douaire le chief manoir*... ; II, 250, *excepté le chief manoir que la suers ainsnee porte hors part des autres*, etc... Dans Tobler-Lommatzsch, II, col. 384, *chief manoir* est traduit à tort par « Hauptort » et rapproché du français moderne « chef-lieu ». Il existait une autre locution analogue que signale Laurière dans le *Glossaire du droit français* : « Chief metz ou chief mois en Normandie est le principal manoir de la succession » ; cf. Du Cange, II, 163ᶜ : caput mansi, domus ipsa præcipua, quæ pertinet ad primogenitum, vel in qua habitat caput familiæ. Godefroy, II, 121ᶜ, propose pour *chief mes* une traduction qui ne convient pas à tous les exemples cités ; — p. 60, l. 4, *se maison sont frareurs de panes ou de bans*, M. M. explique *panes* par « pièces de bois de la charpente placées hori-

zontalement ». Ce sont des « tuiles » : Hécart, Panne, subst. f., « tuile en terre cuite dont une partie est creuse et l'autre bombée alternativement sur sa longueur » ; Sigart, Panne, subst. f., « espèce de tuile » ; Haigneré, Panne, s. f., « tuile à rebord et à coulisse ». M. M. pense que *baus* est une variante de *bos* « bois ». C'est le mot *bauc* « poutre », cf. Wartburg, *FEW*, I, 215b. Quant à *frareurs*, M. M. se demande s'il ne signifie pas « mitoyen ». C'est bien, en effet, le sens qui convient ici : le mot s'applique d'abord aux cousins germains ; on a dit *cosini, filii *fratrorum*, puis *cosini *fratrorum*, *cousin fraror*, cf. A. Thomas, *Romania*, 1910, 232 ; le terme a signifié ensuite « apparenté », « contigu », « mitoyen » ; — p. 65, l. 14, *toutes rentes que on doit sour yretages en cheste ville a le Pasque et a le Pentecouste, que se on ne les paie dedens le quart jour de cascun de ces II atous*, *atous* ne figure pas au glossaire. Ce mot veut dire « jours de fête » ; Hécart, atal, atan, attaulx, « jour de grande fête, telle que Pâques, Pentecôte et toutes fêtes chômées avec apparat ; on écrivait aussi nataux » ; Vermesse, fêtes datau, « on nomme ainsi les quatre principales fête de l'année : Pâques, Pentecôte, Toussaint et Noël ; jours d'atau est une corruption de jours nataux, dies natalis, fêtes solemnelles ». Telle est bien l'origine de *nataux*, cf. Meyer-Luebke, *SEW*3, 5845. Sur le pluriel *nataux* on a refait un singulier *natau* et l'on a dit un *natau* et, par suite, *un atau* ; sur ce cas de déglutination, voir H. Urtel, *Zur Agglutination des Artikels in französischen Mundarten*, *Festschrift Vollmöller Philologische und volkskundliche Arbeiten*, Erlangen, 1908, p. 75-81 ; — p. 85, l. 29, *par purs eschevins* ; il était utile de préciser le sens de l'adjectif *purs* qui veut dire ici « seules » : l'expression équivaut à « rien que par des échevins » ; sur ce sens particulier, voir *Aucassin et Nicolette*, éd. Suchier traduite par Counson, 1913, p. 59 et ajouter aux exemples cités : *Li Romans de Bauduin de Sebourc*, éd. Boca, II, p. 134 ; Jean Renart, *Galeran de Bretagne*, éd. Foulet, *CFMA*, v. 5845 et 7354 ; *La fille du comte de Ponthieu*, éd. Brunel, *CFMA*, p. 10, l. 31. Il reste des traces de cette locution dans le picard moderne : Sigart, en pure, purette, « habit bas, les Allemands disent im blossen Hemde » ; Hécart, cite en purete « être vêtue d'un seul corset, d'un seul jupon et avoir les bras nus... On dit qu'un homme est en purete lorsqu'il a mis habit bas » ; — p. 86, l. 8, *che entegnent eschevin*, *entegnen*, est une forme difficile et curieuse ; selon nous, c'est un doublet de *entengent*, subjonctif présent de *entendre*, comme *prengent* de prendre, p. 53, l. 3, *responge* de *respondre*, p. 28, l. 19 etc... On a d'autres doublets semblables dans *coustegne* (Höhlbaum, *Hansisches Urkundenbuch*, III, 576) et *coustenge* (Tobler-Lommatzsch, II, col. 936), dans *calaigne* (*Hansisches Urkundenbuch*, III, 576) et *calainge* (Godefroy, II, 40b), dans *estraigne* et *estrange*, dans *mencoigne* et *mensonge*, etc... Nous reviendrons quelque jour sur ces formes ; voir un essai d'explication dans E. Bourciez, *Précis de Phonétique française*6, p. 259 et dans K. Voretzsch, *Einführung in das Studium des altfranzösischen Sprache*6, p. 215-216 ; — p. 86, l. 26, *qui ne s'embache mie a follie faire en*

triuwes, à l'exemple de Brun-Lavainne, M. M. enregistre au glossaire un verbe *s'embacher* « se risquer à » ; le sens est exact, mais *s'embache* est le subjonctif présent du verbe *s'embatre* ; — p. 89, l. 1, *qu'il euist consilliet ou rouvet*, *rouver* signifie « ordonner », « commander » et non « conseiller », « susciter », cf. p. 108, l. 2 ; — p. 133, l. 33, *sen plichon ou sen blanket*, M. M. traduit *plichon* par « robe fourrée », avec un point d'interrogation, qu'il faut supprimer ; *plichon* est un diminutif de *pelice* que Foulet, dans son édition de *Galeran de Bretagne*, définit ainsi, p. 279 : « robe fourrée qu'on revêtait en se levant et qui se mettait soit immédiatement sur le corps, soit le plus souvent sur la chemise », cf. E. R. Goddard, *Wormen's costume*, p. 187-193. Quant au *blanquet* que M. M. glose par « robe (?) », il a désigné d'abord un drap de laine blanche, puis un vêtement avec manches et collet, sorte de blouse ou camisole quelquefois fourrée et de longueur variable, cf. V. Gay, *Glossaire*, I, 160[a] ; — p. 134, l. 24, *sen kainse*, M. M. signale une variante du manuscrit B[1], *camse*, c'est *cainse* qu'il faut lire ; au glossaire, il se demande si le mot ne signifie pas « chapeau ». Le *chainse* ou *cainse* est une tunique en toile fine, longue et plissée, qui se portait par dessus la chemise, cf. Gay, *Glossaire*, I, 307[a] et E. R. Goddard, *Women's costume*, p. 69-75 ; — p. 135, l. 11[a], *le cavechuel*, *l'estret*, le *cavechuel*, qui n'est pas expliqué, est un « traversin », cf. V. Gay, *Glossaire*, I, 367[b] ; *l'estret* est, non pas un « traversin », mais une « sorte de courte-pointe », cf. V. Gay, *Glossaire*, I, 673[b] ; — p. 135, l. 19[a], *sen milleur hanap d'argent a piet ou sans piet ou de maddre*, M. M. croit que le *maddre* est une matière précieuse, agate ou onyx dont on faisait les coupes. Un *hanap de maddre* était une coupe taillée dans du bois d'érable ; — p. 135, l. 3[b], *se payelle saimoire*, pour *saimoire*, M. M. reproduit avec un doute l'explication de Godefroy : « qui sert à écrémer » ; cf. A. Thomas, *Nouveaux Essais de philologie française*, p. 70. Nous comprenons mal qu'on se serve d'une poêle pour écrémer ; nous pensons que *saimoire* est dérivé de *saim*, autre forme de *sain* et que la *payelle saimoire* est une « poêle à fondre la graisse » ; — p. 135, l. 9[b], *sen milleur grauwet*, *grauwet* diminutif de *grau*, veut dire « crochet », cf. *Jean Molinet*, p. 248 et Godefroy, IV, 341[c] ; — p. 137, l. 13, *sour paine de cent s. li tonniel d'Auchoirre et de Franche et ae teil muison*, M. M. donne à *muison* le sens de « récolte, moisson, vendange », au lieu de « capacité », cf. Godefroy, V, 363[c] ; — p. 141, l. 9, *le keue de vin*, *keue* signifie non point « récipient, cuve », mais « futaille », cf. *Jean Molinet*, p. 132 ; p. 141, l. 21, *le navee et le ponchonnee de savelon*, M. M. traduit *ponchonnee* par « mesure de capacité pour les liquides, petit pot ». La *ponchonnee* est le contenu d'un *ponchon*, français moderne *poinçon*, « tonneau contenant à peu près la valeur d'une feuillette », cf. Godefroy, X, 366[b].

Noël Dupire.

PÉRIODIQUES

BULLETIN LINGUISTIQUE, I (1933). — Le titre complet de ce nouveau périodique est : *Faculté des Lettres de Bucarest, Laboratoire de phonétique expérimentale.* BULLETIN LINGUISTIQUE *publié par A. Rosetti* ; ce n'est pas dans sa longueur, un titre très commode pour les indications bibliographiques ; abrégé, comme au début de ce compte rendu, il risque d'amener des confusions avec telle autre publication comme le *Bulletin de la Société de Linguistique.* Je souhaite que M. Rosetti trouve pour sa publication une formule de titre brève et nettement distinctive. Mais je souhaite surtout que la courageuse entreprise du jeune professeur de la Faculté de Bucarest puisse se continuer longuement et avec un succès qui en impose le titre. La première année du *Bulletin* est constituée par un fascicule in-8 de 123 pages, mis en vente à Paris, à la librairie Droz, et à Bucarest, à la « Cultura națională ». Il est dédié « à M. Ovid Densusianu à l'occasion des trente-cinq ans écoulés depuis l'inauguration de son enseignement de philologie romane à la Faculté des Lettres de Bucarest (1897-1932) » ; ce m'est une occasion, saisie avec joie, de joindre mes compliments et mes souhaits à ceux de la rédaction du *Bulletin* pour un cher compagnon d'études. Voici le contenu de ce premier numéro, qui ne comporte aucun préambule de présentation et qui se divise en articles, mélanges et comptes rendus. L'on notera qu'il est entièrement rédigé en français, ce qui l'aidera sans doute à avoir la diffusion qu'il mérite. Pour la transcription phonétique, il utilise un système composite, mais assez facile dans l'ensemble et qui est exposé clairement dans une page liminaire. Il y a lieu enfin de louer la correction et l'exécution matérielle de ce premier *Bulletin*. — P. 9. A. Rosetti, *Sur la « morphonologie »*. M. R. se propose, après M. Doroszewski, d'apporter sa contribution à l'éclaircissement de la terminologie linguistique née des travaux du Cercle linguistique de Prague et qu'il est en effet nécessaire de « standardiser » dans des emplois exactement définis. M. R. tient pour inutile le mot de « morphonème » et par conséquent aussi celui de « morphonologie » ; mais il distingue nettement entre la « phonétique (statique ou évolutive) », qui étudie les sons, et la « phonétique fonctionnelle » ou « phonologie », qui étudie

l'emploi des phonèmes dans les mots. Il me semble que M. R. limite trop volontiers la phonologie à l'étude de la valeur morphologique des phonèmes : la différence des *o* dans *cote* et *côte* n'a pas de caractère morphologique, elle n'en est pas moins un fait de phonologie (et non pas seulement de phonétique), dans la mesure précisément où, consciente, comme volition ou comme représentation, dans la phonation ou dans la perception acoustique, elle comporte une différenciation des symboles. Je crois aussi que M. R. s'attache un peu trop à la mauvaise présentation par Baudoin de Courtenay de l'opposition réelle entre le son, représentation ou perception, et la conscience du caractère et de la valeur symbolique de ce son : je puis entendre le son *a*, comme j'entends une note de musique, sans y trouver aucun sens particulier, et par exemple tout un long exercice de musique vocale sur la voyelle *a* n'éveillera en mon esprit la représentation d'aucune notion ; ce même son, dans d'autres circonstances, s'imposera à mon attention par sa hauteur, sa durée, son mode d'attaque, son point d'articulation plus ou moins avancé, et j'y distinguerai tour à tour l'interjection d'étonnement, de joie, d'horreur, de satisfaction ; phénomène psychique dans les deux cas, sans doute, mais dans le premier perception acoustique seulement, dans le second il y a en plus conscience linguistique. — P. 14. J. Byck et A. Graur, *De l'influence du pluriel sur le singulier des noms en roumain*. Ces cas d'influence sont très nombreux en roumain, mais aussi bien dans le sens de la différenciation que dans celui de l'uniformisation (*oaspet*, au lieu de *oaspe*, d'après le plur. *oaspeți*, mais *copac*, au lieu de *copaci*, à cause du plur. *copaci*). — P. 58. A. Rosetti, *Remarques sur la détente des occlusives roumaines en fin de mot*. Le caractère explosif des occlusives finales tend à développer après elles des vibrations vocaliques, créant ainsi un mouvement contradictoire à la réduction ou même à la disparition des voyelles finales antérieurement accomplie. — P. 89. D. Șandru, *Enquêtes linguistiques du Laboratoire de phonétique expérimentale de la Faculté des Lettres de Bucarest : I, Bessarabie*. Textes avec remarques grammaticales.

Mélanges. — P. 108. J. Byck, *Le féminin péjoratif*. Exemples roumains. — P. 111. A. Graur, *Une loi du « plus grand effort »*. Exemples roumains de lutte contre l'assimilation : *-sl*, *-sn*, etc., maintenu contre la tendance à *-șl*, *-șn*, ou même extraits de *-șl*, *-șn*, originaux.

Comptes rendus. — P. 113. Radu I. Paul, *Flexiunea nominală internă în limba română* (A. Graur : mauvais livre). — P. 116. Emile Petrovici, *De la nasalité en roumain...* et I. D. Țicăloiu, *Zum Rumänischen. Aus dem Leben der dental-alveolaren Nasalis* (A. Rosetti : éloges pour le premier de ces travaux ; on ne peut accorder aucun crédit aux vues de M. Ț.). — P. 121. Iorgu Iordan, *Introducere în studiul limbilor romanice* (J. Byck).

M. R.

NEOPHILOLOGUS, XVIII (1932-1933), 1. — P. 1-7. Marius Valkhoff,

Notes étymologiques, I. Cet article est un complément à la thèse de l'auteur sur les mots français d'origine néerlandaise. Les mots étudiés sont : fr. du nord *cloqueman* « sonneur » et *clocheman* « bélier guide du troupeau » < moyen-néerl. *clockenman* ; fr. du nord *couque* < flam. *koek* ; fr. *crancelin*, terme de blason, < all. *Kränzlein*, au sens de « diadème, coiffure », qui paraît spécial à Valenciennes et à la région, il pourrait être le moyen-néerl. *cranselijn* ; fr. du nord *keure* « loi » < moyen-néerl. *core*, etc. ; fr. *ribe* « moulin à broyer le lin ou le chanvre », mot du franç. oriental, ne doit pas se rattacher au néerl., mais plutôt à un *ribe*, forme alémanique de *reiben* ; fr. *spirlin*, qui désigne une variété d'ablette, < néerl. *spierling* « éperlan », l'application du nom de l'éperlan à des ables étant constatée par ailleurs ; fr. *bot* « gros bateau » < flam. *bost* ; a. fr. *flette* < moyen-néerl. *vlette* ; fr. *isop* (XVIIIe s.), exclamation accompagnant un travail de guindage, < flam. *hijs op* « tire en haut » ; fr. *plempe* « petit bateau » (XVIIIe s.) = holl. *plemp* ; fr. *tialque* (XVIIIe s.) = holl. *tjalk* « bateau plat » ; fr. *toste* et *tote* « banc de rameur » (XVIIIe s.) = néerl. *doft*, *dost* ; fr. *lastgeld* (XVIIIe s.) = néerl. *lastgeld*, droit sur les cargaisons ; fr. *léondale* (XVIIe s.) < holl. *leeuwendaalder* « écu de Hollande au lion » ; fr. *mingle*, mesure analogue à la pinte (XVIIe s.) = holl. *mingel* ; a. fr. *modekin* « mesure pour les grains » < moyen-néerl. *modekijn* ; *schippond*, poids, et *schuite*, monnaie, sont empruntés tels quels au hollandais. — P. 7-12. J. J. Salverda de Grave, *Une étude sur le franco-provençal*. A propos des thèses de M. A. Duraffour, dont nous avons rendu compte ; M. S. de Gr. examine particulièrement les hypothèses de M. D. sur l'accentuation à balancement des diphtongues et marque des réserves sur la relation de ce balancement avec la structure accentuelle du mot. — P. 51-68. Th. M. Chotzen, *Le lion d'Owein (Yvain) et ses prototypes celtiques*. Premier article.

2. — P. 131-136. Th. M. Chotzen, *Le lion d'Owein (Yvain) et ses prototypes celtiques*. Dans cet article plein de rapprochements curieux, mais de conclusions peu nettes, l'auteur indique que le lion d'Owein a pu prendre la place, auprès du héros, d'un autre animal fantastique et féroce, cheval ou chien, comme on en rencontre fréquemment dans les contes celtiques.

3. — P. 161-166. K. Sneyders de Vogel, *Collocare « couvrir le feu », terme dialectal du latin du IIIe siècle*. Le point de départ de cette note est une difficulté soulevée par M. Plooij, professeur de théologie, au sujet d'une variante du Nouveau Testament en latin. Dans Matthieu, XII, 20, au lieu du *linum fumigans non extinguet* « il n'éteindra point la mèche (*ou* le lumignon) qui fume encore » de la Vulgate, on lit dans le ms. *k* de Bobbio et dans le Ps. Cyprien *lignum f. n. collocavit* (*-bit*), et M. Plooij, qui a ajouté un complément à la note de M. S. de V., pense que ce doit être là la leçon originale de l'ancienne version latine, rectifiée par la suite sur le modèle du texte grec. Ce serait donc un fort précieux témoignage de latinité populaire qu'on pourrait faire remonter jusqu'au IIe siècle, et qui nous montrerait collocare

employé au sens de « couvrir le feu, le bois dans l'âtre ». Or M. S. de V. rappelle que M. Jud a relevé les traces de collocare avec ce sens, non seulement dans le catalan et valencien *colgar*, mais dans les Pyrénées (Aran *akugd et huek*, Ariège et Aude *coulcd*, B.-Pyr. *'cougd*). Si l'on admet l'identité des deux emplois de collocare « éteindre » et « couvrir », il faudrait conclure à l'existence d'une grande aire latine vulgaire de collocare s'étendant p. ex. de la région pyrénéenne jusqu'à l'Afrique du Nord d'où pourrait provenir la version latine ancienne des Évangiles, ou bien admettre que l'original du ms. de Bobbio et du Ps. Cyprien qui contenait la leçon *collocavit* provenait de la région pyrénéo-ibérique.

4. — P. 262-271. Herman Janssen, *Quelques remarques sur les rapports entre l'ancienne poésie provençale et les hymnes de l'Église*. Il ne s'agit en fait dans cet article que de l'*alba* et M. J. montre ou rappelle que le thème du veilleur apparaît dans les hymnes ambrosiennes et dans l'*Hymnus matutinus* de Prudence, qu'il s'agisse de Dieu ou du Christ éveilleur des fidèles, ou du coq qui en est l'image, ou des oiseaux *stantes snb ipso culmine* (donc évidemment les alouettes), qui sont la voix même du Sauveur ou du Juge. Et d'autre part les invocations à la lumière du jour ou au Dieu de lumière par quoi débutent des aubes, religieuse comme celle de Folquet de Marseille ou amoureuse comme le *Reis glorios, verais lums e clartatz*, de Giraut de Bornelh, ont leurs correspondants dans des débuts d'hymne tels que le *Rector potens verax Deus* ou l'*Æterne rerum conditor*. Et si l'on tient compte des ressemblances entre la musique grégorienne et les mélodies des *albas*, l'on comprend que M. J. puisse conclure à un rapport de filiation de la poésie latine chantée à l'Église par tous les fidèles à l'*alba* des troubadours ; et naturellement l'*alba* bilingue lui est un argument facile, et d'ailleurs peu précisé, pour cette conclusion. Mais l'aube n'est pas que l'éveil ou le chant de la *gaite*, elle comporte le thème de la séparation des amants et pour celui-là les hymnes ne fournissent pas de point de départ, pas plus d'ailleurs que pour la forme même de l'*alba* à refrain ; si bien qu'il y a, je pense, quelque abus à parler de l'aube en général comme « d'un genre qui tire sa naissance de l'hymne latine, matinale et religieuse ».

M. R.

Revue des études latines, IX (1931). — P. 41-44. J. Marouzeau, *A propos de l'accent latin : deux témoignages à reviser*. Il s'agit de Quintilien, *Inst. orat.*, XI, 3, 33, et de Pétrone, *Sat.*, 68. — P. 226-228. J. Cousin, *Encore l'accent latin*. A propos du même passage de Pétrone.

X (1932). — P. 244-7. J. Marouzeau, Compte rendu de *La « Comédie » latine en France au XIIe siècle*, textes publiés sous la direction et avec une introduction de G. Cohen. — P. 513-14. D. M. Pippidi, C. r. de Ph. Horovitz, *Le problème de l'évacuation de la Dacie transdanubienne*. — P. 517-18. J. Marouzeau, C. r. de A. F. Muller et P. Taylor, *A Chrestomathy of vulgar latin*.

SPECULUM, VIII (1933), 1. — P. 3-30. A.C. Baugh, *Documenting sir Thomas Malory*. — P. 30-41. Henry L. Savage, *Hunting in the Middle Ages*. Exposé rapide fondé surtout sur le *Master of Game*, traduit du *Livre de Chasse* de Gaston Phoebus, et sur le *Booke of Hunting* de Turbervile. — P. 51-58. A. Steiner, *Guillaume Perrault and Vincent of Beauvais*. Les cinq livres du *De eruditione Principum*, attribué à tort à S. Thomas d'Aquin et, sans certitude, à Guillaume Perrault, sont une compilation dont les deux tiers proviennent du *De eruditione filiorum regalium* de Vincent de Beauvais. — P. 79-80. S. Gaselee, *Johannes de Alta Villa. Notes on the vocabulary of the* Architrenius.

2. — P. 175-179. Lynn Thorndike, *Notes on some latin manuscripts at Wolfenbuttel in natural science, medicine, alchemy and astrology*. — P. 204-208. F.J.E. Raby, « *Surgens Manerius summo diluculo...* ». Cette petite pièce du Vatic. Christ. 344 (cf. Hauréau, *Notices et extraits*, XXIX, II, 325), antérieure à 1168, puisque Jean de Salisbury y fait allusion dans une de ses lettres, n'est pas un exercice d'écolier; elle a le caractère d'une composition populaire. On y note la mention de la « fille du roi » (*erilis filia, regis filia*). M. B. examine les rapports de cette petite composition avec la pastourelle ; il me semble que nous sommes bien plus près de la chanson d'histoire. — P. 209-222. A. Haggerty Krappe, *Arthur and Gorlagon*. L'histoire est d'origine orientale. — P. 223-235. J.S.P. Tatlock, *The dragons of Wessex and Wales*. — P. 257-258. J.L. Heller, *A note on the so-called* Confession of Golias. Essai pour délimiter l'Influence d'Ovide dans cette pièce. — P. 258-263. Stephen A. Hurlbut, *A forerunner of Alexander de Villa-Dei*. Il s'agit de l'œuvre de Thebaldus sur la prosodie, qui, à travers divers remaniements, fut utilisé par l'auteur du *Doctrinale* pour son chapitre sur la quantité des voyelles initiales. — P. 264-270. Phillips Barry, compte rendu de A.R. Anderson, *Alexander's Gate, Gog and Magog, and the Inclosed Nations*. — P. 270-278. A. Haggerty Krappe, compte rendu de H. Munro Chadwick and N. Kershaw Chadwick, *The Growth of Literature, I, The Ancient Literatures of Europe*. — P. 279-281. Harriet Pratt Lattin, compte rendu de Higini Anglès, *El Codex musical de Las Huelgas*.

3. — P. 259-304. J.S.P. Tatlock, *The middle ages, romantic or rationalistic ?* — P. 304-312. N.S.B. Gras, *Economic rationalism in the late middle ages*. — P. 312-326. B.L. Ullman, *A project for a new edition of Vincent of Beauvais*. Ce sont surtout les difficultés du projet que fait apparaître cet article. — P. 353-358. H. Théodore Silverstein, *The source of a provençal version of the* Vision of Saint Paul. Cette version est considérée comme ayant beaucoup modifié son original ; mais cela tient à ce qu'on a tenu pour l'original la rédaction IV de la *Visio s. Pauli* ; les rédactions I et II sont beaucoup plus proches de la version provençale. — P. 358-377. E. Faye Wilson, *The* Georgica Spiritualia *of John of Garland*.

4. — P. 415-431. R.S. Loomis, *The Irish origin of the Grail legend*. —

P. 431-436. Richard McKeon, *Utility and philosophy in the middle ages.* — P. 478-482. C. Grant Loomis. *King Arthur and the Saints.*

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, LIII (1933), 1-2. — P. 1-86. Kurt Lewent, *Zum Inhalt und Aufbau der « Flamenca »*. Il est fort utile d'appliquer aux œuvres du moyen âge les méthodes d'analyse technique d'ordinaire réservées aux œuvres d'époque plus classique ; notre connaissance et notre jugement des compositions médiévales y gagneront certainement. Mais il y faut, avec beaucoup de précision, autant de simplicité que de délicatesse. L'étude de M. L. pourra paraître un peu lente et formelle. Elle constitue du moins un essai intéressant. Elle aboutit à cette conclusion que *Flamenca* n'est ni un roman à thèse, ni un roman tissé d'aventures sans lien solide, mais une œuvre d'observation délicate et d'une rare unité. — P. 87-112. O. Schultz-Gora, *Vermischte Beiträge zum Altprovenzalischen*. Suite d'une série commencée au t. XLIV et poursuivie au t. L de la revue. Le présent fragment comporte les cinq notes suivantes : 15. *nescalre* : expliqué comme représentant la phrase *no es que al re* « ce n'est pas autre chose », d'où le sens de « aussi, de même » ; — 16. *quezacom, queacom, quezacomet, queacomet*, « irgend etwas, ein wenig, ein klein wenig », nebst *calacom* : la finale de ces mots représenterait *cum(que)*, le début serait *quīd(d)am*, (ou *quīdam*) ; — 17. *cambaterratz* : ce mot de *Girart de Rossilho* et de *Jaufre* correspond au fr. *a pié aterés* d'*Anseis* 3302 ou *gambe aterés* d'*Aliscans* 1366 et a donc la valeur de « désarçonné » ; l'explication est confirmée par la graphie *iambe aterraz* de *Girart de R.* ; — 18. *cabespans* : le second élément est expliqué comme adjectif verbal d'un **espanar* parallèle à l'it. *spanare* « ôter la terre des racines d'une plante à transplanter », et qui signifierait « abimer, endommager » ; quant au premier élément, c'est un accusatif de la partie, un accusatif « grec » et l'expression, qui est un *apax* de *Sancta Fides* (121), signifierait, non « décapité », mais « abîmé » ; — 19. *Zum « griechischen » Akkusativ*. Étude des types *bocadurs, cap-clis, cap-trencatz, testa-gays*, etc. — P. 113-145. Josef Kollross, *Die Stellung des Subjekts zum Verbum in den Briefen des Guittone d'Arezzo*. Premier article.

Mélanges. — P. 146-150. Leo Spitzer, *Wortgeschichtliches*. 1. *Das Wirthausschild « A la pie boiteuse »*. C'est une enseigne d'auberge de Bruxelles et elle a pu paraître étrange à qui n'y reconnait pas la vieille enseigne de la *Pie qui boit*. Je m'étonne que M. Sp., qui connait bien les états les plus récents du français, n'ait pas pensé au jeu sur les deux formes verbales *boit* et *boite* qu'une chanson a remis en œuvre, récemment, de façon insistante. — 2. *A Dieu vat*. Le *t* final prononcé serait le reste du mot *tout* de la formule complète *a Dieu va tout* avec accent dominant sur *Dieu*. — 3. *Kat. ardat « Unmenge »*. M. Sp. défend contre M. Meyer-Lübke (*REW*³ 4112) son étymologie par *herda* « troupeau », en faisant remarquer que *ardat* s'em-

ploie particulièrement pour désigner une grande quantité d'animaux ou de personnes en troupe. — 4. *Kat. arraulirse* « *sich zusammenziehen (vor Kälte), schüchtern werden* ». M. Sp. modifie son explication ancienne par flebilis et pense que le mot catalan, de même que le gascon *arréuli, arrauli* « engourdir, transir », et les formes *agreuli* « rendre grêle, appauvrir », *embréuli* « engourdi par le froid », etc. peuvent remonter à *glirulus « loir », avec influence possible de flebilis, fragilis, *brev-, etc. — 5. *Kat. sp. calabriar* « *Wein verschneiden* ». L'Espagne du XVIIe siècle paraît avoir admis que Judas était calabrais : de là l'idée de « mensonge, fausseté » s'est étendue en particulier à la sophistication des vins. — P. 151-171. Carl Appel, *Zur Formenlehre des provenzalischen Minnesangs*. A propos des récents travaux de M. Gennrich ; l'exposé de M. A. tient compte d'autres travaux, comme ceux de MM. Beck, Becker, Spanke, apporte un grand nombre d'observations personnelles et tend à modifier quelque peu la position d'esprit de M. Gennrich, en rendant au contenu de la lyrique médiévale par rapport à sa forme métrique et musicale une importance plus grande. — P. 171-177. A. Schulze, *Textkritisches zum Couronnement de Renard*. Corrections à l'édition de ce texte par M. Alfred Foulet (cf. *Romania*, LVI, 131). — P. 177-178. O. Schultz-Gora, *Zu Peire de la Caravana*. Sur les v. 5-6 de la strophe VII du sirventes de Peire.

Comptes rendus et annonces. — La *Zeitschrift* a modifié cette rubrique qui réunit, sous le titre *Besprechungen und Anzeigen*, des comptes rendus détaillés et critiques et de simples annonces limitées aux indications bibliographiques indispensables. Mais les unes et les autres sont classées méthodiquement de façon au moins sommaire : ainsi le présent numéro double distingue trois sections, Recueils jubilaires, Généralités, Compte rendu spécial ; le fascicule suivant (nº double 3-4) distingue des sections par langues, Généralités, Français, Provençal, Italien... Rétique [1]. Voici les comptes rendus de quelque importance. — P. 179-181. *Festschrift Louis Gauchat* (Eva Seifert). — P. 183-190. *Studien zur lateinischen Dichtung des Mittelalter. Ehrengabe für Karl Strecker zum 4 September 1931* hg. v. W. Stach und H. Walther (Walther Bulst. — Nous regrettons de ne pas avoir reçu pour la *Romania* ce volume qui paraît contenir des contributions intéressantes). — P. 190-195. *Festgabe für Karl Vossler* (Leo Jordan). — P. 195-202. Philip Schuyler Allan, *Medieval latin lyrics* (Hans Spanke). — P. 212-224. Alphonse Bayot, *Le Poème moral* (O. Schultz-Gora).

M. R.

1. Par inadvertance les publications relatives aux parlers de la Suisse romande ont été classées dans la rubrique *Rätoromanisch*.

CHRONIQUE

Alexandre PHILIPPIDE est mort à Jassy, le 12 août 1933 ; il était né le 1er mai 1859, à Bîrlad. Il fut d'abord bibliothécaire de l'Université ; puis, durant 49 ans, professeur de roumain au lycée « National » (1884-1898) et à la Faculté de lettres de Jassy (depuis 1893), dont il fut plusieurs fois le doyen. Il était membre de l'Académie roumaine depuis 1900. Ce fut un des grands ouvriers du Dictionnaire de l'Académie ; et il en prépara la rédaction de 1898 à 1906, sous une forme aujourd'hui abandonnée. Philippide s'était formé comme linguiste, entre 1890 et 1892, à l'école de Suchier et de Sievers, à Halle. Avant son départ pour l'Allemagne, il avait écrit en roumain plusieurs études, parmi lesquelles son *Introducere in istoria limbii şi literaturii romîne* (1888), favorablement accueillie par la critique roumaine et étrangère (cf. *Romania*, XVII, 199). Plus tard, il collabora aux revues roumaines *Convorbiri literare*, *Arhiva*, et *Viaţa Romînească*, ainsi qu'au *Literaturblatt f. germ. u. roman. Philologie* et à la *Zeitschrift für roman. Philologie*. Adepte de l'école des néo-grammairiens, Philippide donna une adaptation des *Prinzipien* de Hermann Paul, avec une série abondante d'exemples roumains, dans ses *Principii de istoria limbii* (1894) ; il imprima aussi une grammaire descriptive du roumain commun, *Gramatică elementară a limbii romîne* (1896), souvent très fine et précise. Il a consacré une partie importante de son enseignement à la question des origines du peuple roumain. Ce cours a été, presque entier, publié dans son gros ouvrage *Originea Românilor* (1925-28), œuvre de grande érudition, d'énorme travail et de méritoire courage. Sévère avec lui-même, Philippide l'a été aussi pour les autres ; et une grande partie de son activité a été consacrée à la critique. La science roumaine perd en lui un de ses maîtres et un de ses guides. — I. ŞIADBEI.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

— La Société des Anciens textes français a distribué, en 1932, au titre de l'exercice 1931

Les Livres du Roy Modus et de la Royne Ratio publiés avec introduction, notes et glossaire, par Gunnar TILANDER ; I, LXIII-386 pages + 24 pages de repro-

ductions photographiques ; II, 488 pages + 4 pages de reproductions photographiques.

Elle a distribué, en 1933, pour ses exercices 1932 et 1933 les ouvrages suivants :

Bérinus, roman en prose du XIVe siècle, publié par Robert Bossuat ; 2 vol., LIII-432 et 255 pages. — M. B. a mené à bien l'édition dont la préparation avait été entreprise par Gaston Paris et poursuivie par Gédéon Huet. Il a ajouté à l'édition du roman en prose le texte des fragments du roman en vers retrouvés, les uns en 1915 à Aberystwyth, un autre tout récemment à Mons.

La Chanson de Roland, reproduction phototypique du manuscrit Digby 23 de la Bodleian Library d'Oxford, édité avec un Avant-Propos par le comte Alexandre de Laborde, Étude historique et paléographique de Ch. Samaran ; in-4, 53 pages + 144 planches. — La reproduction en épreuves photographiques, donnée par Stengel, de la partie du ms. d'Oxford contenant le *Roland*, doit nécessairement être de conservation précaire, et nous pouvons nous féliciter que M. de Laborde ait pensé à faire une reproduction, photomécanique plus durable. Dans le principe, cette reproduction a été faite pour être présentée aux membres du Roxburghe Club et a été tirée seulement à cent exemplaires ; mais M. de L., préoccupé de la mettre à la disposition des travailleurs, a bien voulu autoriser la Société des Anciens Textes français à utiliser ses clichés pour donner à ses membres le précieux volume que nous annonçons. La minutieuse étude de M. Samaran fournit, sur les corrections du copiste et d'un reviseur ultérieur et sur les leçons originales retrouvées sous l'action des rayons ultra-violets, des renseignements dont nos lecteurs ont déjà pu apprécier l'intérêt ; elle fait état des hypothèses de M. Ewert et de moi-même sur « l'accident du v. 2242 » ; pour la date, M. S. pense qu'on a parfois trop rajeuni le ms., qui doit être du second quart du XIIe siècle ; ce n'est d'ailleurs pas nécessairement un ms. de jongleur ; en tout cas il ne devait pas l'être au XIIIe siècle, époque à laquelle il était déjà réuni, ainsi qu'il l'est aujourd'hui dans le Digby 23, à la traduction latine du *Timée* : ce fait est rendu vraisemblable par le déchiffrement partiel que M. S. propose pour les quelques lignes, fortement grattées, d'une note au bas de la dernière page de la chanson.

— La *Gesellschaft für romanische Literatur* a distribué, en 1933, son 48e volume : Aimon von Varennes, *Florimont, ein altfranzösischer Abenteuerroman zum ersten Mal mit Einleitung, Anmerkurgen, Namenverzeichnis und Glossar, unter Benutzung der von* Alfred Risop *gesammelten handschriftlichen Materialen herausgegeben von* Alfons Hilka ; CXLII-640 pages.

— A Munich a été créé sous la direction de MM. F. Rauhut, H. Rheifelder et K. Vossler, une série de *Münchner romanistische Arbeiten* ; elle s'ouvre, avant que l'on voie figurer parmi les directeurs M. Vossler, par un recueil jubilaire dédié à celui-ci :

Heft 1. — *Festgabe zum 60. Geburtstag Karl Vosslers (am 6. September 1932) überreicht von Münchner Romanisten. Beiträge von* Leo JORDAN, Augusto DE OLEA, Theodor OSTERMANN, Ludwig PFANDL, Franz RAUHUT, Hans RHEINFELDER, Jules SIMON, Leonello VINCENTI, Julius WILHELM; Munich, Max Hueber, 1932 ; in-8, 205 pages, avec un portrait. — Je signale dans ce volume une brève étude de M. Rheinfelder sur le développement roman des sens de gloria sous l'influence de la langue ecclésiastique, et la *Bibliographie der Schriften Karl Vosslers 1897-1932* dressée par M. Ostermann.

— Le séminaire roman de l'Université de Leipzig a ouvert à son tour une série nouvelle sous le titre de *Leipziger romanistische Studien* herausgegeben von W. v. Wartburg. Parmi les numéros que nous avons reçus nous devons signaler le fascicule 3 :

Rudolf HALLIG, *Die Benennungen der Bachstelze in den romanischen Sprachen und Mundarten* ; in-8, XVI-100 pages avec 2 cartes. — Il s'agit des types *bergeronnette, lavandière, hoche-queue*, etc.

— Le volume VIII des *Papers and Monographs of the American Academy in Rome* est constitué par l'édition des RODULFI TORTARII *Carmina* edited by Marbury B. OGLE and Dorothy M. SCHULLIAN ; American Academy in Rome, 1933 ; in-8, LX-500 pages.

— Le fascicule 14 du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de W. MEYER-LÜBKE contient la suite de l'index roman de *ánier* à *courbette*.

— Le fascicule V du *Dictionnaire de l'Académie française* va de MAINT à PHOSPHURE.

— Le fascicule X du *Glossaire des patois de la Suisse romande* va de ARCHAL à ARRANGER et termine le premier volume de ce bel ouvrage ; la feuille de titre du volume est jointe au fascicule, dans lequel je signale tout particulièrement les articles *arche, archebanc, arête, argent, Arie* (*tanle*), *armaly* et *armalyi, arode, arolle, arpète, arpièdzo, arpyon*. Nous aurons l'occasion de reparler plus longuement de ce premier volume.

— Du *Dizionario dialettale delle tre Calabrie* de G. ROHLFS a été distribué le fasc. V de la première partie (calabrais-italien) : CUOPPULINA-FUJINA.

— De l'*Analytische Syntax der französischen Sprache* de K. ETTMAYER a été publié le fasc. 7 du tome II.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Actes du deuxième congrès international de linguistique, Genève, 25-27 août 1931 ; Paris, Adrien-Maisonneuve, 1933 ; in-8, 254 pages. — L'ordre du jour de ce congrès comportait surtout d'importantes questions de linguistique générale ou des questions de linguistique comparative très vaste : la linguistique romane n'y avait donc pas, comme telle, de place définie. Cependant un certain nombre de communications présentaient un intérêt

spécialement roman et méritent à ce titre d'être signalées ici. P. 51-52. M. Giandomenico Serra préconise la constitution, d'une part, d'un *Thesaurus toponomasticus orbis romani* et, d'autre part, d'un *Atlas geographicus historicus orbis romani*. — P. 167-168. M. A. Duraffour expose la loi de variation de l'accent d'intensité d'après des parlers franco-provençaux, qu'il a établie dans sa thèse et que M. Gauchat a examinée ici-même (LIX, 120 sq.). — P. 169-171. M. A. Dauzat étudie des régressions phonétiques en français et dans les patois gallo-romans : il me semble qu'il y aurait lieu de distinguer plus exactement entre les revalorisations de sons ou de formes plus ou moins attaqués dans un parler, mais survivants dans ce parler (*-s* flexionnel du latin, *-r* final du français, etc.), et les régressions sous l'influence d'un parler directeur différent. — P. 214-217. B. A. Terracini, *Le origini della declinazione romanza*, indique l'extension probable en Afrique, dès les premiers siècles, du cas unique. — P. 223-224. M. Bartoli, *Sulla questione della continuità del latino nella Dacia di Traiano*. Les recherches les plus récentes sont plus favorables à la théorie de la continuité ou de l'origine occidentale (Dalmatie, Pannonie inférieure) du roumain qu'à l'hypothèse de l'origine sud-danubienne. — M. R.

Lexique de la terminologie linguistique par J. Marouzeau ; Paris, Geuthner, 1933 ; in-8, 205 pages. — Les progrès, l'élargissement, la diffusion des techniques rendent nécessaire la rédaction de lexiques où s'enregistrent et parfois se fixent les termes en usage parmi les travailleurs ; pour certaines techniques un travail de ce genre peut être une préparation à l'unification de la terminologie en une langue ou même à l'internationalisation de cette terminologie. M. M. n'a pas pensé qu'on pût concevoir pour la terminologie linguistique des espérances si vastes, qui nécessiteraient une revision de toutes nos notions linguistiques et l'accord, peu probable, sur les résultats de cette révision ; il a voulu avant tout « rendre accessibles aux non spécialistes les travaux des linguistes et des grammairiens » ; dans cette mesure, son *Lexique* rendra des services évidents et mérite d'être accueilli avec reconnaissance. C'est d'ailleurs un de ces ouvrages qui doivent avoir des éditions successives et sans cesse retouchées pour tenir compte des notions le plus récemment dégagées, des acceptions nouvelles, des termes proposés ou en voie d'adoption. De ce point de vue, M. M. a sans doute eu raison de ne pas se laisser aller à introduire dans son lexique des innovations de terminologie qui ne sont admises que par ceux-là même qui les ont imaginées, et que personne ne reprend : je pense qu'il aurait pu cependant être plus accueillant et, p. ex., admettre *morphonème* (encore que ce mot puisse ne pas être indispensable), puisqu'il a séduit plusieurs linguistes, ou rappeler l'emploi spécial fait par Gilliéron, et d'autres après lui, de *extoqué* en matière d'enquête par questionnaire oral; j'en dirai autant de *régression*, que les dialectologues français et suisses emploient volontiers et dont la

valeur mérite d'être précisément définie ; j'aurais voulu trouver *homonymie*, à côté d'*homonyme*, en raison de la place donnée, à tort ou à raison, à l'homonymie parmi les facteurs d'innovation phonétique, morphologique ou lexicale ; M. M. enregistre *onomastique* et *toponomastique*, mais pourquoi pas *toponymie*, qui est fréquent, et *anthroponymie*. moins répandu peut être en France, mais que, récemment encore, les travaux de M. Garbini et de M. J. Leite de Vasconcellos ont implanté et illustré en Italie et en Portugal. D'une façon générale, et je souhaite que de prochaines éditions comblent ces lacunes, il me semble que M. M. n'a pas tenu assez de compte, dans ce lexique *français* de terminologie linguistique, du vocabulaire de la linguistique romane, et de la philologie ou de la grammaire françaises. Les romanistes pourraient souhaiter qu'une place fût faite aux conceptions de l'*idéalisme* qui a séduit plusieurs d'entre eux ; aussi bien que la loi de Porson, la *loi de Darmesteter* leur paraîtrait mériter mention et les *parasynthétiques* de ce dernier devaient être signalés et définis. Dans le vocabulaire de la grammaire française, voici toute une série de mots dont je regrette l'absence : *absolu* et *conjoint* pour les formes pronominales, *concessif*, *conditionnel*, *éventuel*, *expression*, *expressif* (ne fût-ce que pour la question de la valeur expressive des sons, et *impressif* pouvait suivre), *nominaux* et *représentants* (pour *pronoms*) ; des articles pourraient être complétés : *auxiliaire de mode* n'est ni à *auxiliaire* ni à *mode*, *croisement* renvoie à *contamination* où on ne retrouve rien sur les *croisements* ou superpositions lexicales (*Kreuzung*), dont les étymologistes romanistes ont quelque peu abusé, etc. Par contre, l'article *s adverbiale* n'était pas plus nécessaire que ne le serait *i parasite* ou *e de soutien*, car il s'agit là de faits très particuliers et que, dans ces formules, le mot joint à la désignation du phonème n'appelle pas de définition propre ; de même *apparat critique* ne relève pas de la terminologie linguistique ; j'aurais aussi des doutes sur l'utilité dans ce recueil de termes désignant moins des figures de grammaire que des procédés rhétoriques, tels que *amplification*. L'analyse phonique n'a pas non plus, me semble-t-il, tous les articles auxquels elle aurait droit : *larynx* pourrait être enregistré aussi bien que *glotte* ou *épiglotte*, ne fût-ce que pour permettre une allusion à l'élévation du larynx ; comment ne pas parler du *palais artificiel* quand on parle de *palatogramme* ? et pour les autres procédés de la phonétique à l'appareil ou pour l'analyse physique des sons, ne fallait-il pas mentionner au moins *inscription*, *courbe*, *vibration*, *harmonique*, *résonateur*, etc., et *phonogramme* pour les enregistrements sur cire, etc. Deux questions maintenant : 1° Je parle volontiers de voyelles *évanescentes*, p. ex. pour désigner les *i* et *u* atones finaux du roumain ; l'expression est-elle trop personnelle pour mériter d'être enregistrée ? 2° certains romanistes appellent, comme M. M., *yod* « l'*i* en fonction de sonante », mais d'autres écrivent *jod* et prononcent (le plus souvent) *iot* ; ceux-ci ne pensent pas au yod sémitique mais au *j* allemand : quelle que

soit la valeur respective de ces habitudes, je pense qu'il y aurait lieu de les mentionner toutes deux, au besoin pour conseiller un choix. — Je ne doute pas que M. M. ait eu ses raisons pour écarter certains des mots que j'ai notés, d'autres ont pu lui paraître trop simples pour être relevés ; je souhaite cependant que les additions que je lui suggère l'encouragent à développer son utile *Lexique*. — M. R.

Un problème de phonétique romane, le développement d > *r* par Enst G. WAHLGREN ; Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1930 ; in-8, 255 pages [*Skrifter utgivna av K. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet i Uppsala*, 27]. — Ce mémoire pourra paraître un peu étendu pour un sujet assez mince : il est surtout une réplique à l'article de M. K. Michaëlsson sur le même sujet paru dans les *Studier i modern sprakvetenskap*, VIII, et dont nous avons rendu compte (LII, 211) : M. W. n'a pas voulu laisser passer la moindre assertion de son prédécesseur sans la contrôler de près, ce qui est fort bien, et la refuter minutieusement, ce qui dans plus d'un cas était de peu d'utilité, mais non pas sans longueur, p. ex. quand M. W. s'attache à établir que M. Michaëlsson a mal interprété ou mal reproduit tel développement de G. Körting qui d'ailleurs ne saurait être retenu. Le mémoire de M. W. n'en est pas moins intéressant par la nouvelle critique à laquelle il a soumis les mots du type *grammaire*, *mire*, etc. On se rappelle que M. Michaëlsson en avait retenu douze : *Alire*, *artimaire*, *dalmaire*, *envirie*, *estuire*, *firie*, *Gire*, *grammaire*, *mirie*, *navirie*, *omecirie*, et *remire*, et qu'il y voyait des exemples d'une évolution sporadique, mais de caractère phonétique, de *d* ou *dį* à *r*, avec des hésitations dues au caractère technique et à la diversité des tentatives d'adaptation de ces mots demi-savants. M. W. s'est efforcé de montrer que le passage de *d* à *r* ne se produit directement dans aucune langue et notamment pas dans les langues romanes. Je ne pense pas que cette démonstration soit très forte : que *d* ne passe pas normalement à *r*, cela ne saurait rendre impossible cette transformation dans un groupe social donné, et pour ainsi dire à titre d'essai d'adaptation. M. W. préfère croire que le remplacement de la finale *-die -rie*, dans des mots tels que *envidie* < inuidia, ou de **-adie* par *-aire*, dans *grammaire*, est dû à l'analogie des mots en *-irie* (*martirie*, etc.), ou en *-aire* ; je me garderai d'y contredire : que l'évolution phonique des mots techniques soit une évolution « dirigée », et non automatique, et dirigée par l'analogie, s'accorde parfaitement avec ce que j'avais indiqué dans le compte rendu précité, et nous laisse toujours éloignés de la « loi phonétique » de Louis Havet; mais que le voisinage de l'articulation ou de l'effet acoustique de certains *d* et de certains *r* ait aidé à la direction de l'évolution phonique des mots en question, c'est ce qu'il me paraît à priori assez difficile de contester. La partie la plus intéressante du travail de M. W. n'est d'ailleurs pas l'étude générale de l'évolution *d* > *r*, mais l'étude particulière de chacun des mots où on a voulu reconnaître cette

évolution. J'ai déjà indiqué l'explication analogique donnée par M. W. pour les cas de *envirie, firie, mirie, omecirie, remire, grammaire et dalmaire*; *artimaire* serait de même une déformation analogique de *artimage*, qui représente plus exactement arte magica, car M. W. rejette l'étymologie arte [mathe]matica; *Alire* et *Gire* seraient le résultat d'analogies plus compliquées avec d'autres noms de personnes. Reste *navirie*, que M. W. dérive de *navilie* (comme *apostoile* > *apostoire*) et non de l'hypothétique *nauidium, qui n'est sans doute pas nécessaire, et *estuire* sur lequel M. W. insiste davantage : il voudrait supprimer l'exemple unique de *a estuire* (Guillaume de Lorris, *Rose*, 3463 : *déduire*) et pour cela adopter la leçon *a estruire* de quelques mss., mais il ne réussit pas à trouver d'autre exemple de l'expression *faite a estruire*; quand à *esture* ou *tout a esture*, dont Christine de Pisan a plusieurs exemples (: *-ure* et une fois : *heure*) et que M. Michaëlsson a invoqué pour appuyer le *a estuire* de Guillaume de Lorris, M. W. tente de l'expliquer, sans vraisemblance, comme un dérivé de hora, *a cete heure* passé à *a st(e)ure* avec une prosthèse de *e*, *a esteure*, qui serait un fait de prononciation individuelle de Christine. — M. R.

E. Gamillscheg, *Historia linguistica de los Visigodos* [*Revista de filologia española*, XIX, 117-150 et 229-260]. — M. Gamillscheg tente, au cours de cette étude pleine de faits et d'idées, de dresser le bilan de l'influence de la langue visigothique sur les langues romanes. Après un bref rappel des circonstances historiques où cette influence a pu s'exercer, M. G. s'adresse d'abord à la toponymie, utilisant brièvement Longnon pour les noms de lieu du Sud de la France, avec plus de détail le travail encore inédit d'un de ses élèves de Berlin, le Dr Sach, pour les noms de lieu de la péninsule ibérique. L'énorme majorité des noms d'origine gothique, dans la Péninsule ibérique, se trouve localisée dans les provinces du Nord-Ouest (Galice) et celles de l'Ouest (Portugal). D'autre part, ces noms n'offrent que des procédés de formation romans, appliqués à du matériel germanique (absence totale p. ex. du suffixe *-ing*, si fréquent dans le Sud-Ouest de la Gaule), ce qui tendrait à prouver qu'au moment de l'installation des Goths en Espagne et de l'extension de leurs colonies, leur intégrité linguistique ou culturelle était déjà fortement atteinte. C'est d'ailleurs ce que confirmera la suite de l'enquête. Des six mots germaniques (chiffre extraordinairement faible) que contiennent les *Leges Visigothorum*, trois seulement sont d'origine gothique (les trois autres appartiennent au fonds commun du latin médiéval) et, sur ces trois, deux sont de formation barbare au point de vue de la morphologie germanique : ils ont d'ailleurs disparu sans laisser de traces. Seul *wardja* a subsisté. — Vu la pauvreté des renseignements fournis par les sources directes, les renseignements fournis par l'étymologie deviennent d'une interprétation délicate; cf. les remarques tout à fait pertinentes de l'auteur sur la nécessité de ne pas s'en remettre au seul cri-

térium géographique et de faire intervenir des arguments d'ordre sémantique (cas de **falda* p. 144, de la base **darn-* p. 147). D'ailleurs les mots visigothiques subsistant en roman ne dépassent pas quatre-vingt-dix. M. G. les passe en revue en les classant d'après leur répartition géographique. Leur examen confirme l'impression de décadence linguistique qui ressortait des remarques faites antérieurement, surtout si l'on met en regard la masse des mots francs qui subsistent en gallo-roman ou qui même ont conquis un plus vaste domaine : absence totale de termes juridiques ; disparition des termes désignant les fonctions domestiques de la maison royale, quasi absence de termes concernant la chasse, rareté relative des termes militaires. La conclusion à tirer de ces faits, c'est que, contrairement à ce qui s'est passé pour les Francs, la romanisation a atteint chez les Visigoths d'abord les classes sociales élevées, c'est-à-dire celles qui auraient dû être le plus longtemps capables de défendre le capital moral et linguistique de la nation. La contre-épreuve est fournie par la nature des mots visigoths subsistants ; ils se rapportent en général à des domaines plus humbles du vocabulaire : termes concernant la construction, les industries domestiques, les croyances populaires. M. G. attribue par contre, et à mon sens avec raison, au désir de protéger ou augmenter la valeur expressive du vocabulaire, le maintien ou l'introduction de termes gothiques concernant les domaines de l'affectivité, des sensations, de la parure ; — suivent quelques considérations phonétiques sur la palatalisation de *k-* devant *e* et *i* et la sonorisation des occlusives sourdes intervocaliques. Du matériel présenté il semble résulter qu'à l'arrivée des Goths en Espagne (début du VIe siècle) la palatalisation n'était pas encore commencée et qu'elle a dû se réaliser entre 500 et 650. Quant à la sonorisation des sourdes intervocaliques, les éléments gothiques ne la connaissent pas, contrairement à l'opinion de M. Meyer-Lübke. Etait-elle déjà un fait accompli au début du VIe siècle ? En tout cas, ce traitement est conforme au traitement des mêmes occlusives en provençal — mais contraire à celui des éléments francs dans la France du Nord et, semble-t-il, des éléments lombards en Italie. Il y aurait là un point d'appui pour une chronologie relative du phénomène dans les différentes régions de la Romania, les emprunts dans ces différentes régions semblant bien remonter à la même époque. — F. Lecoy.

Dorothea A. Paton, *Manuel d'ancien français (début du XIIe siècle)*, avec une introduction de M. Ernest Hoepffner, London, Thomas Nelson, [1933], in-16, 189 pages (Nelson's « Modern Studies » Series, no 11). — Ce petit volume, d'une présentation élégante et soignée, est un manuel élémentaire des formes de l'ancien français. Il rendra de réels services aux débutants et non pas seulement aux débutants étrangers pour lesquels il a été composé. Par une heureuse innovation pédagogique, l'exposé est accompagné de petits exercices qui permettront à l'étudiant de contrôler ses acquisitions.

La langue que décrit Mlle P. est celle du *Saint Alexis* et de la *Chanson de Roland*, c'est-à-dire celle des premiers textes littéraires, la plus éloignée par conséquent du français moderne. Le volume se termine par un glossaire, extrait, pour les mots de la *Chanson de Roland*, du glossaire qui accompagne l'édition de M. Joseph Bédier; Mlle P. a fait figurer à côté de chaque mot son étymologie indiquée de façon sommaire, parfois un peu trop sommaire. L'exposé de la déclinaison du substantif est extrêmement clair; nous n'y trouvons à reprendre que les termes de *nominatif* et de *cas oblique* auxquels nous préférerions pour notre part ceux de *cas sujet* et de *cas complément*. Peut-être, puisqu'il s'agissait de la *Chanson de Roland*, Mlle P. aurait-elle pu signaler les génitifs pluriels qui se rencontrent dans les formules du type *la gent paienor*. Pour le verbe, nous louerons Mlle P. d'avoir donné des paradigmes complets et une liste des principaux verbes irréguliers. Mlle P. n'a pas cru devoir faire complètement abstraction du latin ; en particulier, dans le classement des conjugaisons, elle fait intervenir les formes du latin vulgaire supposées connues de l'étudiant. Nous nous demandons, puisque Mlle P. n'a pas voulu écrire un manuel historique, s'il n'aurait pas été intéressant d'essayer de présenter un exposé purement descriptif, comme l'a fait M. Lucien Foulet pour la syntaxe. — G. Gougenheim.

Littérature romane : XIIe ou XIIIe siècle. Aucassin et Nicolette traduit du roman d'oïl par Marcel Coulon ; Nîmes, Calendal, 1933 ; in-16, 76 pages. — M. C. s'est proposé de nous donner en langue moderne une reproduction d'*Aucassin et Nicolette* aussi ressemblante à l'original qu'il était possible, et notamment de conserver la cadence des parties versifiées : il y a souvent très heureusement réussi, et il est souhaitable qu'il puisse, dans une nouvelle édition, corriger quelques erreurs de traduction (p. ex. XXII, 20 : « quand même ils (les bœufs, les vaches, etc.) lui crèveraient les yeux » rendant *por les ex a crever*). Dans quelques pages de « notes » qui terminent ce joli volume, M. C. indique qu'à son sens la langue des laisses diffère de la langue des parties en prose et il en conclut que l'auteur de ces laisses est un remanieur d'occasion qui a « arrangé » maladroitement l'œuvre en prose « d'un écrivain savant, professionnel ». Le seul argument avancé par M. C. porte sur la qualification de *biax enfans petis* donnée par le prologue en vers aux deux amoureux, qui dans l'histoire ne sont plus des « enfants » : mais il n'est pas nécessaire de limiter conformément à l'usage moderne le sens de *enfans*. Il est regrettable que M. C., en vertu de cet argument, ait modifié la numérotation traditionnelle des morceaux alternés en n'attribuant pas le nº I au prologue, mais au morceau en prose qui suit. Dans une autre note, M. C. rappelle l'imitation d'*A. et N.* par Jean Moréas publiée en février 1888 dans la *Revue indépendante*, p. 228-40, et qui mérite de figurer dans la liste des imitations de la cantefable ; ce qu'il indique de l'influence probable d'*A. et N.* sur certains traits de

langue ou de style de Moréas dans *le Pèlerin passionné* est particulièrement intéressant ; il signale aussi deux traductions en provençal moderne de M. Marius André, en 1891, et de M. Raous de Candaulo, en 1930 : je ne connais pas encore ces deux essais. — M. R.

Rutebeuf, *Le Miracle de Théophile*, traduction nouvelle par un ancien professeur de l'Université avec des notes explicatives par A. Jeanroy ; Paris, Didier, et Toulouse, Privat, 1932 ; in-12, 39 pages. — On trouvera dans cette plaquette, avec une traduction qui serre de très près le texte — ce qui lui enlève bien quelque clarté, — non pas un commentaire continu, mais des notes très précieuses qui s'ajoutent utilement à l'édition de Mme Grace Frank (Classiques français du moyen âge, 49) et parfois la rectifient. Pour le v. 36 *Or est bien ma viele frete*, je pense que la métaphore pouvait être devenue assez générale pour ne pas être « plus naturelle dans la bouche d'un jongleur, comme Rutebeuf, que dans celle du clerc Théophile » ; cf. *la viele sous le banc*. — M. R.

Instruments de musique du XVe siècle. Les traités d'Henri Arnaut de Zwolle et de divers anonymes (ms. B. N. latin 7295) édités et commentés par G. Le Cerf *avec la collaboration de* E.-R. Labande ; Paris, Picard, 1932 ; grand in-4, xx-60 pages et 22 planches. — Le ms. B. N. latin 7295 contient, en grande partie de la main d'Henri Arnaut, divers traités d'astronomie, de musique et de construction de machines et instruments, et en particulier un traité de facture instrumentale, œuvre d'Arnaut, touchant la construction du *clavisimbalum*, de la harpe, du clavicorde, du *dulce melos*, de l'orgue et du luth, avec diverses additions musicales. C'est ce traité, en latin, qui est ici transcrit, traduit, commenté, et en partie reproduit en fac-similé. L'auteur, qui avait fait sans doute ses premières études à Zwolle (Over-Yssel, Pays-Bas), où existait au xve siècle une université florissante, riche en maîtres français venus de Paris, étudia aussi à Paris où il eut pour maître Jean Fusoris (Le Fondeur?), médecin et astrologue ; Arnaut, devenu à son tour maître en médecine, fut en cette qualité au service de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et se fixa à Dijon, puis passa au service de Louis XI et mourut, à Paris, de la peste, le 6 septembre 1466. Il n'était pas seulement médecin, mais aussi astronome, astrologue, et de plus curieux de facture instrumentale. Le ms. qu'il nous a laissé a été écrit après 1440. Il était jusqu'ici assez mal connu et la présente publication complète et rectifie utilement nos informations sur ce technicien curieux, en même temps qu'elle nous fournit, sur la technique des instruments de musique, des informations précises que nous ne possédions guère pour le xve siècle. — M. R.

ERRATUM

Dans le Mélange sur *une inscription parisienne de 1352*, à la p. 276, lignes 13-14, *au lieu de* rue de Nogent, *lire* rue des Noyers.

INDEX DES MOTS [1].

A

aaire fr. 427
ab. 469
abeer fr. 480
abillier fr. 475
abit fr. 475
abitir roum. 471
absolu fr. 604
accolligere 449
Acheres fr. 321
acorer fr. 451
ad. 469
ademise fr. 484
Ægyptus. 309
aere fr. 428
dgoro lucq. 308
agreuli gasc. 599
aioire fr. 426
akugá Aran. 596
alapa. 449
albat valenc. 289
alcanna sic. 475
alegre cat. 288
ali dauph. 2
Alire fr. 606
alloro it. 308
amandea roum. 471
Ampoi roum. 471
amsos prov. 93
anarezzi sic. 475
angoisse fr. 449
anthroponymie fr. 604
-anum. 288
apostoile, -oire fr. 606
apud. 469
arbé sav. 9
arbetsi sav. 10
ardat cat. 598
ardone fr. 490
arément fr. 421
arĕtɛena Monbéliard. 1
ârœyi Bournois. 2
arrauli gasc. 599
arraulirse cat. 599
arreuli gasc. 599
arsela Ain. 7
arte magica. 606
arte mathematica. 606
artimage, -maire fr. 606
ârwèyi Bournois. 2
as (= *a les*) fr. 306
atau pic. 591
aterés fr. 598
atridar cat. 286
aube fr. 449
Aumenancourt fr. 205
aurai fr. 570
-aut fr. 216
âvaro arèt. 308
avengier fr. 485
aventurer cat. 287
aver fr. 403
avertissant fr. 412
avrai fr. 570
azarandar esp. 287
azerenar cat. 287
azur fr. 465

B

baeticus. 471
-bais fr. 216
balcáză roum. 471
Battilana it. 313
**bawa* celt. 3
-baya fr. 216
beaucoup fr. 475
-becque fr. 216
-beek flam. 215
beige fr. 471
bele fr. 338
berg germ. 203, 216
-bergue, -berk, -bert fr. 216
betullu. 8

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et les dialectes sont, d'une façon générale, celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes I-XXX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

beurre fr. 449
Bevilacqua it. 313
Biol fr. 8
bocadurs prov. 598
boiteux fr. 598
borghetto it. 309
borre germ. 203
bost flam. 595
bot fr. 595
-bourne fr. 216
bricque, -ique fr. 216
**brojan* germ. 306
-brousse fr. 216
bruciare it. 306
brugge germ. 216
brûler fr. 306
-brune fr. 216
bucècia sic. 475
bufuruna sic. 479
burba Ain 3
buva Ain 3
byesi Isère 8

C

cabespans prov. 598
cabrits prov. 93
caconet prov. 327
cafesa sic. 475
calabriar cat. 599
callebba sic. 475
**calvarione* 9
cambaterratz prov. 598
cambre (basse) fr. 590
campus- 207
Cantagril fr. 321
capclis prov. 598
captrencatz prov. 598
car fr. 308
**cardarius, *-ione* 9
carême fr. 448
carnation fr. 464
caruana sic. 475
catarri sic. 475
cembelar prov. 79
ceoignole fr. 480
cerner esp. 287
cernere 287
cernida esp. 287
chair (couleur de) fr. 465
chambel fr. 79
chancre fr. 7
Chantagret fr. 321
Chante-Grillet fr. 321
Charabot fr. 326
Charavay fr. 323
Charave fr. 326
Charavet fr. 322
Charveyron fr. 9
cheïr fr. 451
chembel fr. 79
cheoigne fr. 480
chez- fr. 216
Chez Charvet fr. 325
chief mas fr. 590
chuigne fr. 480
cidre fr. 449
cifero it. 475
cimbel esp. 79
**cimbellum* 79
cimillo esp. 79
cingulum 78
ciorchine roum. 471
clocheman fr. nord. 595
clockemman néerl. 595
cloqueman fr. nord. 595
colaphus 449
colgar cat. 596
colligere, 449
collocare 595
Coltressan fr. 325
concessif fr. 604
Concevreux fr. 204
conclure fr. 452
conductus 303
conduit fr. 303
Confavreux fr. 204
confondre fr. 449
Confrecourt fr. 205
confus fr. 449
conjoint fr. 604
consommer fr. 449
contentor 582
Contresens fr. 323
cooperire 449
core néerl. 595
corticella 211
cougá gasc. 596
coulcá prov. 596
couque fr. nord. 595
cour- fr. 204
Courdemanche fr. 205
Courgerennes fr. 205
-court fr. 199
Courtisols fr. 204
crancelin fr. 595
cranselijn néerl. 595
crême fr. 449
creton fr. 144
Crève-cœur fr. 468
croie fr. 491
Cultrossa 323
culture fr. 449
cum 469
cunabiu roum. 471
cuscute fr. 6

D

-dal fr. 216
dal germ. 203
dalmaire fr. 606
dardanu sic. 475
decessare 312
defular cat. 287
dejar esp. 312
delfis prov. 93
-delle fr. 216
demeschier fr. 463
des (= de les) fr. 306
deshojar esp. 287
despendre fr. 449
destrăbăla roum. 471
dihai roum. 471
dispendere 449
diura Annecy 3
doft néerl. 595
-doorp flam. 215
-dorf germ. 213
dost néerl. 595
dras fr. 475
duda sic. 475
-dunum 207
dyura Ain, Sav. 3

E

echaravau fr..... 328
Echaravelles fr.... 326
écharbot fr..... 326-7
écœurer fr..... 451
embreuli cat..... 599
enclume fr..... 305
enclusa arag., cat.. 305
encluso prov..... 304
encreé fr..... 491
enjaioler fr..... 488
enjoeler fr..... 488
enjôler fr..... 488
enjouter fr.... 481, 486
ennuyeux comme la pluie fr..... 155
envidie, -irie fr.... 605
envoûter fr..... 488
erdu(ẓ) fr.... 481, 488
éreusser tourang... 287
érusé Ain..... 2
ērusya Loire..... 2
ērutsi (*s'*) Blonay.. 1
esbai fr..... 476
esbarir fr..... 492
esbaulevré fr..... 569
esberir fr..... 492
escalafré fr..... 569
escalafrement fr.... 569
escalope fr..... 569
escalupat land..... 569
escarabas pr..... 327
escarava fr..... 327
Escaravage fr..... 326
Escarbagnas fr..... 329
escarbat prov..... 327
Escarbotin fr..... 326
escarbouta prov.... 329
Escarboville fr.... 326
Escharavay fr..... 322
Escharavil fr..... 326
escharbotte fr..... 327
escharbotter fr..... 329
eschivar dauph.... 4
eschiver fr..... 4
eschuir lyon..... 4
esmes fr..... 452
**espanar* prov..... 595
espatles cat..... 287
estalon fr..... 79
estalufré fr..... 569
esté fr..... 452
estelon fr..... 79
estolon fr..... 79
estovoir fr..... 570
estruire (*a*) fr..... 606
estuire fr..... 606
esture (*a*) fr..... 606
eube fr..... 481, 484
évanescent fr..... 604
évaro ombr..... 308
éventuel fr..... 604
expressif fr..... 604
exsucare..... 291
extorqué fr..... 603

F

**fagere*..... 451
fangeẓ fr. prov.... 10
fanum-..... 207
fara germ..... 229
fes cat..... 289
filos..... 8
firie fr..... 606
flamenco esp..... 568
flebilis..... 599
flette fr..... 595
floureté fr..... 466
fœ Isère..... 8
fogar cat..... 287
fontem-, -fontem... 208
fonts fr..... 448
-fort fr..... 216
fragilis..... 599
fralater fr..... 567
frec fr..... 465
frelater fr..... 567
froide joye (*avoir*) fr..... 296
fukuruna sic..... 475
fumezo Ain..... 3
furlandisi roum... 471

G

galénca sic..... 475
Gallucanta it..... 313
gambe aterés fr.... 598
garbelador esp.... 287
garsilier lorr..... 135
geto vénit..... 309
ghectum..... 309
ghet hébr..... 309
ghetto fr., it..... 309
gingalle fr..... 78
Gire fr..... 606
**glirulus*..... 599
-gnies fr..... 224
grammaire fr..... 605
grant masse fr..... 277
grasillier lorr..... 135
gringotement fr.... 295
gringoter fr..... 295
gringoteux fr..... 295
gringuelotter fr.... 295
gringuenoter fr.... 295
gringuenotis fr.... 295
grúzzolo it..... 474
guaḍḍara sic..... 475
guing fr..... 465
gulé Ain, Sav..... 10

H

ham germ..... 228
hanche (*de croc et de*) fr..... 584
**herbacea*..... 11
herbaceu..... 9
Herbacia..... 11
Herbeys fr..... 11
**herbicella*..... 7
herdu fr..... 490
here (*faire*) fr.... 305
hizs op flam..... 595
-hof, -hove flam .. 215
Holanda cat., esp., ptg..... 568
holẓ germ..... 203
homonymie fr..... 604
-hont fr..... 216

huau fr. 78
huile fr. 449

I

-iacus 214
iambe aterraz prov. 598
idéalisme fr. 604
-ie roum. 311
ierve de la fikere abruzz. 471
-ilia 311
ille 316, 478
împindura roum. 471
impressif fr. 604
inchat forez 1
inclusa arag. 305
incudine 305
-inga germ. 229
-ingen germ. 214, 229
-iniacus 214
**inraucare* 2
**inricare* 2
inronchi, -ouchi lyonn. 2
inuidia 605
inuitare 488
**inuultare* 488
ipse 316
isop fr. 595
iza esp. 312
izquierdo esp. 448

J

japhétique fr. 96
jupîn roum. 471
jus 3
Juzennecourt fr. 205

K

kalenga sic. 475
kerke flam. 216
-kerke, -kerque fr. 216
keübleta Ain. 9
keure fr. nord. 595
'iva, k'iya fr. prov. 4
koek flam. 595
koterya Ain. 9
Kränzlein all. 595
kretze h. all. 144
kufuruna sic. 475

L

lapa ptg. 474
láparo ptg. 474
lapereau fr. 474
lapouço ptg. 474
laque fr. 465
lar germ. 228
lastgeld fr. et néerl. 595
laurus 308
leeuwendaalder holl. 595
léondale fr. 595
li Ain. 3
librel cat. 287
lixivia 570
loh germ. 228
loo flam. 216
-loo, -los, -lot fr. 216
lotiu, -ia 2
lwijya dauph. 2

M

macrellus 144
**maculellus, -urellus.* 144
mader fr. 417, 419
Magny fr. 207
maguelet fr. 329
mahaignement fr. 406
malin fr. 448
mansionile 207
mansus 266
maquereau fr. 144
masa rét. 305
massa 305
Mè- fr. 206
mella it. 475
Ménil fr. 207
-mer, -mez fr. 206
mes fr. 206
mesnil fr. 207
meute fr. 75
meutir fr. 77
mingel holl. 595
mingle fr. 595
mirie fr. 606
Mo- fr. 207
modekijn néerl. 595
modekin fr. 595
moeute fr. 73
molendinum 470
moltos prov. 93
Mons- 207
Mont- fr. 207
moquette fr. 77
morphonème fr. 593, 603
morphonologie fr. 593

N

na'hi wall. 1
**nauidium* 606
nauje vosg. 1
**nauseatus* 1
navilie, -ire fr. 606
nebba sic. 475
nera fr. prov. 6
nescalre prov. 598
nié, -ió sav. 10
nire fr. prov. 5
noza, nochat lyon. 1
nominaux fr. 604
non fait fr. 430
nota 467
note, -ter fr. 467
Noyarey dauph. 6
noyer fr. 5
**nucaretum* 6
**nucaria* 4
nux 4
nuvairi fr. prov. 5

O

omecirie fr. 606
-ont fr. 216
ore ai fr. 429
or moulu fr. 465

P

paissons fr. 363
paniquesa esp. 307
parasynthétique fr. 604
paresse fr. 449
pasteur fr. 448
patelavare fr. 481, 494
pegez Ain 10
pentecôte fr. 448
perruque bress. 7
petra 448
pezé Ain 10
picard fr. 568
picaro esp. 568
pichelingue esp. 568
picker flam. 568
pič sav. 10
pigliare it. 306
piller fr. 306
pilleus, -eare 306
pisè dauph. 2
plane fr. 307
plantain fr. 495
platanum 307
platre fr. 406
plemp holl. 595
plempe fr. 595
pluie fr. 155
ponthonnee fr. 592
posla cat. 288
povbir fr. 452
précieux fr. 449
prepinga roum. 471
presură roum. 471
puar bug. 5
purare 4
pure (en) fr. 591
purete (en) fr. 591
puri Bournois 4
purin fr. 2
puron Bournois 4

Q

queacom, -met prov. 598
quer fr. 308
-querque fr. 216
quezacom, -met prov. 598
quiddam 598
quinquagesima 448

R

rabba sic. 475
râche fr. prov. 7
rancu 2
régression fr. 603
reiben all. 595
remai sav. 10
remés fr. 490
remire fr. 606
remoutai sav. 10
rene fr. 307
représentant fr. 604
retina 307
ribe fr. est. 595
riuum-, -riuum 208
Robardelle fr. 135
robe fr. 475
rose fr. 449
route (en une) fr. 482
rupt fr. 208
ruso valais 2
rutso Blonay 1

S

saeta 8
**saetaciu, -acea* 8
saimoire fr. 592
sambé fr. 78
sambeyère fr. 78
sanglot fr. 78
sanglutement, -tir fr. 483
sarderon Ain 9
sarderya Ain 9
savogues prov. 93
scarabæus 321
Scarauacum 321
Scarauagium 321
Scaraucus 321
schippond fr. et holl. 595
schuite fr. et holl. 595
sciaddu sic. 475
sciara sic. 475
seglont fr. 483
seir fr. 451
senglout, -tir fr. 482
skiuhan germ. 4
sicera 449
si fait fr. 430
sinople fr. 465
smîntînă roum. 471
somes fr. 452
Sommeré fr. 226
Soulosse fr. 226
souzgloutir fr. 484
spanare it. 598
spierling néerl. 595
spirlin fr. 595
stăpîn roum. 471
-ster flam. 216
stînă roum. 471
stîncă roum. 471
strolegh it. nord. 475
stroom flam. 216
strugure roum. 471
sui fr. 452

T

tare... tare roum. 471
templum 207
tendre fr. 73
*terebrum, *-bellum, *-bellare* 471
Tervagant fr. 144
testagays prov. 598
tialque fr. 595
tjalk holl. 595
tollon fr. 79
tondu fr. 462
toponymie fr. 604
torsale Gex 7
toste fr. 595
tote fr. 595
trabbisinu sic. 475
tresor fr. 449
tsarvaion Ain 9

U

uller fr. 306
usler fr. 306
ustulare. 306

V

vadum. 207
Vaise fr. 327
vase fr. 327
vat (*à Dieu*) fr. 598
veir fr. 451
venin fr. 3
verge de huau, de meule fr. 78
verim lyon. 3
verin dauph. 3
verlaten holl. 567
vert gai fr. 465
ves cat. 289
Vesia 327
viele frete fr. 609
villar prov. 210
villare. 210
-ville fr. 199
-villers, *-villiers* fr. 210
vina cat. 289
vlette néerl. 595
voire fait fr. 430
**vomicare*. 486
vonchier fr. 484
vonga lyon. 486
vongé manceau. 486
vongier fr. 481, 484
voorde flam. 216
vouchier fr. 481

W

waleis all. 510
wardja germ. 606
wôki rouchi. 486

Y

yod fr. 604

Z

zarandar esp. 287
zima. 505
zimbellare, *-liera*, *-lo* it. 80
zorra esp., ptg. 289
zubbi sic. 475

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Bossuat (R.), Le séjour d'Aigre à Dijon dans le roman de *Bérinus*... 371
Coville (A.), Philippe de Vitri..... 520
Dufour (J. E.), Scarabaeus, nom de lieu et de rivière..... 321
Duraffour (A.), Notes sur le lexique franco-provençal..... 1
Faral (E.), *D'Amour et de Jalousie*, complainte d'amour du XIIIe siècle. 333
Hoepffner (E.), Pour la chronologie des lais de Marie de France : I. Le lai de *Lanval*..... 351
Krappe (A. H.), La naissance de Merlin..... 10
Långfors (A.), Mots rares chez Gautier de Coinci..... 481
Lot (F.), De l'origine et de la signification historique et linguistique des noms de lieu en *-ville* et en *-court*..... 199
Pauphilet (A.), Sur la *Chanson de Roland*..... 161
Pflaum (H.), Deux hymnes judéo-français du moyen âge..... 389
Sneyders de Vogel (K.), Recherches sur les *Faits des Romains*..... 41
Stone (L.-W.), Sur le *Conte du Baril* de Jean de Blois..... 24
Thouvenin (G.), La légende arabe d'Hatim Ta'ï dans le *Décaméron*... 246
Verrier (P.), La « Chanson de Notre Dame » de Gautier de Coinci. 497

MÉLANGES

Ewert (A.), L'accident du vers 2242 de la *Chanson de Roland*..... 81
Fawtier (R.), Thibaut de Champagne et Gace Brulé..... 83
Flutre (L.-F.), Sur un traité d'amour courtois du ms. 2200 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève..... 270
Hoepffner (E.), Un nouveau document concernant les romans de *Tristan*..... 548
Loomis (R. S.), Irish *imrama* in the *Conte del Graal*..... 557
Morawski (J.), Notice sur deux manuscrits provenant des anciennes librairies de Bourgogne et du Louvre..... 431
Pagès (Am.), Sur la *Vesiò* de Bernat de So..... 92

ROQUES (M.), L'accident du vers 2242 de la *Chanson de Roland*..... 82
— Pour le commentaire d'*Aucassin et Nicolette*..... 423
— Une inscription parisienne de 1352..... 276
TILANDER (G.), *Cil pert son sens qui sans moeute veult tendre*, proverbe du moyen âge..... 73
WOLEDGE (B.), Un manuscrit des *Faits des Romains*..... 564

DISCUSSIONS

LEBÈGUE (R.), Jean Molinet et la « Passion de Valenciennes »..... 438
LOT-BORODINE (M.), Autour du Saint Graal..... 278
LOZINSKI (G.), Philologie romane et philologie japhétique..... 96

COMPTES RENDUS

ALCOVER (A. M.). Voir Miscellánea filológica.
ANGLÈS (A.), El códex musical de Las Huelgas (Th. GEROLD)..... 296
BATES (R. C.). Voir JOUHAM DE LA CHAPELE DE BLOIS.
BRETEL. Voir JACQUES BRETEL.
CHESNEY (K.). Voir GUILLAUME CRÉTIN.
CHRÉTIEN DE TROYES, *Li Contes del Graal*, éd. A. HILKA (M. WILMOTTE)..... 453
CRÉTIN. Voir GUILLAUME CRÉTIN.
DELBOUILLE (M.). Voir JACQUES BRETEL.
DURAFFOUR (A.), Description morphologique avec notes syntaxiques du parler franco-provençal de Vaux (Ain) (L. GAUCHAT)..... 129
— Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux d'après le parler de Vaux en Bugey (Ain) (L. GAUCHAT)..... 120
FAWTIER (R), La *Chanson de Roland*, étude historique (A. JEANROY). 570
FOUCHÉ (P.), Le verbe français, étude morphologique (J. DAMOURETTE)..... 449
FOX (M. B.), *La Mort le roi Artus*, étude sur les manuscrits, les sources et la composition de l'œuvre (Jean FRAPPIER)..... 572
GEROLD (Th.), La musique au moyen âge (Y. ROKSETH)..... 466
GUILLAUME CRÉTIN, Œuvres poétiques p. par K. CHESNEY (Noël DUPIRE)..... 581
HATEM (A.), Les poèmes épiques des Croisades : genèse, historicité, localisation (Alfred FOULET)..... 577

Hilka (A.). Voir Chrétien de Troyes.
Jacques Bretel, *Le Tournoi de Chauvency*, éd. M. Delbouille (Ch. Bruneau; M. Prinet)..... 131
Jean Lemaire de Belges, *La Plainte du Désiré*, éd. D. Yabsley (Noël Dupire)..... 463
Jouham de la Chapele de Blois, *Le conte du Barril*. éd. R. C. Bates (G. Gougenheim)..... 461
Lerch (E.), Der Einfluss des Christentums auf den französischen Wortschatz (G. Gougenheim)..... 448
Lemaire de Belges. Voir Jean Lemaire de Belges.
Livre (Le) Roisin, p. par R. Monier (Noël Dupire)..... 585
Mélanges de philologie offerts à Jean-Jacques Salverda de Grave (M. R.)..... 567
Miscellánea filológica dedicada a D. Antonio Mª Alcover (M. R. et G. S. Colin)..... 286
Monier (R.). Voir *Livre Roisin*.
Parducci (A.), Granet, trovatore provenzale (J. Boutière)..... 130
Philipot (E), Recherches sur l'ancien théâtre français. Trois farces du recueil de Londres : *Le Couturier et Esopet*, *Le Cuvier*, *Maistre Mimin estudiant* (M. R.)..... 294
Poignant (S.), La foire de Lille (Noël Dupire)..... 585
Salverda de Grave (J.-J.). Voir Mélanges de philologie.
Tabachowitz (A.), Étude sur la langue de la version française des *Serments de Strasbourg* (G. Gougenheim)..... 292
Wartburg (W. v.), Französisches etymologisches Wörterbuch, f. 14-16 (Ch. Bruneau)..... 289
Yabsley (D.). Voir Jean Lemaire de Belges.

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, XLV, 1932..... 141
Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CLIX-CLX, 1931 (A. Långfors)..... 305
Archivum romanicum, XVI, 1932 (M. R.)..... 307
Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie, VI, 1932..... 468
Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, XXXIII, 1932 (M. R.)..... 468
Bulletin Du Cange (Archivum latinitatis medii ævi), VI-VII, 1931-1932 (M. R.)..... 469
Bulletin linguistique, I, 1933 (M. R.)..... 593
Germanisch-romanische Monatschrift, XX, 1932 (G. Gougenheim)... 141

Grai şi Suflet, V, 1931-1932 (M. R.)..... 470
Journal des Savants, 1932 (G. Gougenheim)..... 141
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, LIII, 1932 (G. Gougenheim)..... 142
Medium Ævum, I, 1932 (Louis Brandin)..... 309
Neophilologus, XVIII, 1932-1933 (M. R.)..... 594
Neuphilologische Mitteilungen, XXXIII, 1932 (M. R.)..... 311
Revista de filologia española, XIX, 1932 (M. R.)..... 312
Revista lusitana, XXX, 1932 (M. R.)..... 472
Revue belge de philologie et d'histoire, X, 1931 (G. Gougenheim)..... 144
Revue critique d'histoire et de littérature, 1932 (M. R.)..... 472
Revue de linguistique romane, VII, 1931 (M. R.)..... 312
Revue de philologie française, XLIII, 1931 (J. Damourette)..... 145
Revue des études anciennes, XXXIV, 1932 (A. D.)..... 148
Revue des études latines, IX-X, 1931-1932..... 596
Speculum, VIII, 1933 (M. R.)..... 597
Studia neophilologica, V, 1932-33..... 474
Zeitschrift für Ortsnamenforschung, VII-VIII, 1931-1932 (A. D.)..... 148
Zeitschrift für romanische Philologie, LII, 1932,5-6 (M. R.)..... 474
— — LIII, 1933, 1-2 (M. R.)..... 598

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Abbott (C. C.), Early mediaeval french lyrics..... 158
Actes du deuxième congrès international de linguistique, Genève, 25-27 août 1931..... 602
Afonso X o Sabio, *Cantigas de Santa Maria*, ed. R. Lapa..... 320
Aimon de Varennes, *Florimont*, ein altfranzösischer Abenteuerroman zum ersten Mal....unter Benützung der von Alfred Risop gesammelten handschriftlichen Materialen hgg. v. A. Hilka..... 601
Alonso (D.). Voir Erasmo et *Paraclisis*.
Arnaut de Zwolle. Voir Le Cerf (G.), etc.
Aucassin et Nicolette. Voir Coulon (M.).
Bally (Ch.), Linguistique générale et linguistique française..... 154
Bataillon (M.). Voir Erasmo.
Bérinus, roman en prose du XIVe siècle, éd. R. Bossuat..... 601
Bertoni (G.), Cinque letture dantesche..... 156
— Lingua e pensiero (studi e saggi linguistici)..... 157
Bibliographie des travaux de M. Henri Omont..... 150
Boisacq (É). Notice sur Kristoffer Nyrop..... 150
Bossuat (R.). Voir *Bérinus*.

Bottiglioni (G.), Il valore unitario e quello obiettivo degli Atlanti linguistici..... 318
Breuer (H.). Voir Foerster (W.).
Champion (P.), François Villon, sa vie et son temps, 2e éd..... 316
Chanson (La) de Roland, reproduction phototypique du manuscrit Digby 23 de la Bodleian Library d'Oxford, éditée avec un avant-propos par le comte A. de Larorde ; étude historique et paléographique de Ch. Samaran..... 601
Cochet (E.), Le patois de Gondecourt (Nord), grammaire et lexique. 578
Collège (Le) de France (1530-1930). Livre jubilaire composé à l'occasion de son quatrième centenaire..... 160
Corbató (H.). Voir *Misterios*.
Coulon (M.), Littérature romane : XIIe ou XIIIe siècle. *Aucassin et Nicolette* traduit du roman d'oïl..... 608
Coville (A.). Voir Hommage à M. Henri Omont.
Cramer (Fr.), Der Heilige Johannes im Spiegel der französischen Pflanzen- und Tierbezeichnungen; ein Beitrag zur Kenntnis der volkstümlichen Namengebung..... 152
Crescini (V.). Románica fragmenta..... 153
Cross (T. P.) et W. A. Nitze, Lancelot and Guenevere..... 478
Densusianu (O.), Histoire de la langue roumaine, II, 2..... 152
Desonay (F.), Une œuvre fort peu connue du « maître de Wavrin », contribution à l'histoire du dessin au trait..... 160
Dickson (A.), Valentine and Orson, a study in late medieval romance. 479
Dictionnaire de l'Académie française, V..... 602
Drăganu (N.), Toponimie şi istorie..... 478
Edler (Fl.), Glossary of mediæval terms of business. Italian series, 1200-1600; selections from part I..... 478
Edmund of Pontigny. Voir *Merure de Seinte Eglise*.
Erasmo, *El Enquiridion o Manual del caballero cristiano*, ed. D. Alonso, prólogo de M. Bataillon..... 151
Ettmayer (K.), Analytische Syntax der französischen Sprache, II, 4-7. 317, 478, 602
Faral (E.), Les études médiévales au Collège de France..... 160
Festgabe zum 60. Geburtstag Karl Vosslers... überreicht von Münchner Romanisten. Beiträge von L. Jordan, A. de Olea, Th. Ostermann, L. Pfandl, Fr. Rauhut, H. Rheinfelder, J. Simon, L. Vincenti, J. Wilhelm..... 602
Florimont. Voir Aimon de Varennes.
Foerster (W.), Wörterbuch zu Kristian von Troyes' sämtlichen Werken, 2e éd. par H. Breuer..... 314
Gamillscheg (E.), Historia linguistica de los Visigodos..... 606
Gauchat (L.), J. Jeanjaquet, E. Tappolet et E. Muret, Glossaire des patois de la Suisse romande, IX-X..... 317, 602

GĂZDARU (D.), Descendenţii demonstrativului latin *ille* în limba romînă 478
GESSLER (J.). Voir *Livre des Mestiers de Bruges*.
GILSON (É.). Les idées et les lettres 160
GLORIEUX (P.), Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle 315
Glossaire de la Suisse romande. Voir GAUCHAT (L.), etc.
HALLIG (R.), Die Benennungen der Bachstelge in den romanischen Sprachen und Mundarten 602
HAUST (J.), Dictionnaire liégeois, 12 153
HILKA (A.). Voir AIMON DE VARENNES.
HOEPFFNER (E.). Voir PATON (D. A.).
Hommage à Henri Omont, 26 janvier 1933. Discours de M. Alfred COVILLE 151
HUBER (J.), Altportugiesisches Elementarbuch 152
HUGUET (E.), Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle, f. 21-22 317
HUMPHREYS (H. L.), A study of dates and causes of case reduction in the old french pronoun 316
IORDAN (I.), Introducere în studiul limbilor romanice ; evoluţie şi starea actuală a linguisticii romanice 317
JABERG (K.), Sprachtradition und Sprachwandel 318
JABERG (K.) et J. JUD, Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz, IV 317
JASSEMIN (H.), Le mémorial des finances de Robert II, duc de Bourgogne (1173-1283) 320
JEANJAQUET (J.). Voir GAUCHAT (L.), etc.
JEANROY (A.). Voir RUTEBEUF.
JONES (W. P.), The Pastourelle, a study of the origins and tradition of a lyric type 479
JORDAN (L.). Voir Festgabe... K. Vossler.
JUD (J.). Voir JABERG (K.) et J. JUD.
KURYLOWICZ (J.), Les temps composés du roman 318
LABANDE (E.-R.). Voir LE CERF (G.).
LABORDE (A. DE). Voir *Chanson de Roland*.
LÅNGFORS (A.), Notice des manuscrits 535 de la Bibliothèque municipale de Metz et 10047 des Nouvelles acquisitions du fonds français de la Bibliothèque nationale suivie de cinq poèmes français sur la parabole des Quatre filles Dieu 480
LAPA (R.), Textos de literatura portuguesa : I. AFONSO X O SABIO, *Cantigas de Santa Maria* 320
— Voir *Libro de Falcoaria*.
LE CERF (G.) et E.-R. LABANDE, Instruments de musique du XVe siècle.

Les traités d'Henri Arnaut de Zwolle et de divers anonymes (ms. B. N. lat. 7295) édités et commentés..... 609
Lefranc (A.), La fondation et les commencements du Collège de France..... 160
Leomarte, *Sumas de Historia Troyana*, éd. A. Rey..... 151
Libro de Falcoaria de Pero Menino, ed. R. Lapa..... 157
Livre (Le) des Mestiers de Bruges et ses dérivés : quatre anciens manuels de conversation p. p. J. Gessler..... 319
Livres (Les) du Roy Modus et de la Royne Ratio, éd. G. Tilander..... 600
Loth (J.), Le celtique au Collège de France : H. d'Arbois de Jubainville..... 160
Lovas (B.), Mots d'origine hongroise dans la langue et la littérature françaises..... 479
Marouzeau (J.), Lexique de la terminologie linguistique..... 603
Meillet (A.), La grammaire comparée au Collège de France..... 160
Merure (Le) de Sainte Eglise by Saint Edmund of Pontigny, an early example of rythmical prose in the Anglo-Norman dialect... by H. W. Robbins..... 159
Meyer-Lübke (W.), Romanisches etymologisches Wörterbuch, 11-14..... 153, 477, 602
Misterios (Los) del Corpus de Valencia, ed. H. Corbató..... 152
Morawski (J.), Variétés parémiologiques : I. « Ennuyeux comme la pluie »..... 155
Muret (E.). Voir Gauchat (L.), etc.
Nitze (W.A.). Voir Cross (T.P.).
Ogle (M. B.). Voir Rodulfi Tortarii *Carmina*.
Olea (A. de). Voir Festgabe... K. Vossler.
Ondis (L. A.), Phonology of the cilentan dialect with a word index and dialect texts..... 316
Ostermann (Th.). Voir Festgabe... K. Vossler.
Ovide moralisé, VII. Voir J. Th. M. Van 't Sant.
Paraclisis (La) o Exhortación al estudio de las Letras divinas, ed. D. Alonso..... 151
Paşca (Ş.), Studii de onomastică : I. Circulaţia numelui de botez în Ţara Oltului..... 154
Pasquali (P. S.), Un inedito vocabulario aostano di Costantino Nigra. 155
Paton (D. A.), Manuel d'ancien français (début du XIIe siècle), introduction de E. Hoepffner..... 607
Pero Menino. Voir *Libro de Falcoaria*.
Perrochat (P.), Recherches sur la valeur et l'emploi de l'infinitif subordonné en latin..... 156
Petrovici (É.), De la nasalité en roumain, recherches expérimentales. 151
Pfandl (L.). Voir Festgabe... K. Vossler.

Quatre filles Dieu (Poèmes sur la parabole des). Voir LÅNGFORS (A.).
RAOUL LE TOURTIER. Voir RODULFI TORTARII *Carmina*.
RAUHUT (Fr.). Voir Festgabe... K. Vossler.
REY (A.). Voir LEOMARTE.
RHEINFELDER (H.). Voir Festgabe... K. Vossler.
RIGOBON (M.), Il teatro e la latinità di Hrotsvitha..... 479
Rimatori bolognesi del secolo XIII, éd. G. ZACCAGNINI..... 315
RISOP (A.). Voir AIMON DE VARENNES.
ROBBINS (H. W.). Voir *Merure de Seinte Eglise*.
RODULFI TORTARII *Carmina*, ed. M. B. OGLE et D. M. SCHULLIAN.. 602
ROHLFS (G.), Dizionario dialettale delle tre Calabrie, I, 3-5..... 153, 478, 602
Roland. Voir *Chanson de Roland*.
ROSETTI (Al.), Limba română în secolul al XVI^lea..... 154
RUTEBEUF, *Le Miracle de Théophile*, traduction nouvelle par un ancien professeur de l'Université avec des notes explicatives par A. JEANROY. 609
SAMARAN (Ch.). Voir *Chanson de Roland*.
SCHULLIAN (D. M.). Voir RODULFI TORTARII *Carmina*.
SHEPARD (W. P.), A provençal debat on youth and age in women.... 157
ŞIADBEI (I.), Le latin dans l'empire d'Orient..... 154
SIMIONESCU (E.), Apocryphe roumain du ms. de Cohalm..... 156
SIMON (J.). Voir Festgabe... K. Vossler.
STEIGER (A.), Contribución a la fonetica del hispano-árabe y de los arabismos en el ibero-románico y el siciliano..... 478
TAGLIAVINI (C.), Alcuni problemi del lessico ladino centrale..... 155
TAPPOLET (E.). Voir GAUCHAT (L.), etc.
Thesaurus linguæ latinæ, V, 1, x; V, 2, II-III; VI, 2, XI..... 153, 477-8
THOMPSON (A. W.), The *Elucidation*, A prologue to the *Conte del Graal*..... 316
TILANDER, Les manuscrits des Livres du Roi Modus et de la Reine Ratio..... 158
— Voir *Livres du Roy Modus et de la Royne Ratio*.
TRAGER (G. L.), The use of the latin demonstratives (especially *ille* and *ipse*) up to 600 A. D. as the source of the romance article..... 316
VALKHOFF (M.), Latijn, romaans, roemeens..... 318
VAN 'T SANT (J. Th. M.), Le commentaire de Copenhague de l'*Ovide moralisé* avec l'édition critique du septième livre..... 158
VINCENTI (L.). Voir Festgabe... K. Vossler.
VISCARDI (A.), Saggio sulla letteratura religiosa del medio evo romanzo..... 479
WAHLGREN (E. G.), Un problème de phonétique romane, le développement $d > r$..... 605
WARTBURG (W. von), Französisches etymologisches Wörterbuch, 24. 153

WILHELM (J.). Voir Festgabe... K. Vossler.
WILMOTTE (M.). Voir WOLFRAM D'ESCHENBACH.
WOLFRAM D'ESCHENBACH, *Parzival*, trad. M. WILMOTTE..... 152
ZACCAGNINI (G.), I rimatori bolognesi del secolo XIII..... 315

CHRONIQUE

Nécrologie : Paul Alphandéry, 150 ; Pierre Barnils et Giol, 477 ; Kr. Nyrop, 150 ; Alexandre Philippide, 601 ; Frederick Sidney Shears, 150 ; Axel Gabriel Wallensköld, 314.

Hommages : A. M. Alcover, 286 ; V. Crescini, 153 ; H. Omont, 150 ; J.-J. Salverda de Grave, 567 ; K. Vossler, 602.

Instituts et Sociétés : American Academy in Roma, 602 ; Mediæval Academy in America, 478 ; Gesellschaft für romanische Literatur, 601 ; Société de publications romanes et françaises, 478 ; Société des anciens textes français, 601 ; Bucarest, Faculté des Lettres, Laboratoire de phonétique expérimentale, 592 ; Chicago, Université, 478 ; Cluj, Institut d'histoire nationale, 478 ; Cluj, Laboratoire de phonétique expérimentale ; 151 ; Iaşi, Institut de philologie roumaine, 478 ; Leipzig, Séminaire roman, 602 ; Milan, Université catholique du Sacré-Cœur, 315 ; New York, Institut d'études françaises, 316 ; Padoue, Université, 479 ; Szeged, Institut français, 478.

Périodique nouveau : Bulletin linguistique, 593.

Collections : Anejos de la *Revista de filología española*, 151, 478 ; Biblioteca di testi medievali, 315 ; Biblioteca Institutului de filologie română (Iaşi), 478 ; Biblioteca Institutului de Istorie naţională (Cluj), 478 ; Bibliothèque du XVe siècle, 316 ; Cent chefs d'œuvre étrangers, 153 ; Études de philosophie médiévale, 314 ; Études françaises (Szeged), 478 ; Gesellschaft für romanische Literatur, 601 ; Giessener Beiträge zur romanischen Philologie, 152 ; Leipziger romanistische Studien, 602 ; Lucrări de fonetică, 151 ; Modern Philology Monographs of the University of Chicago, 478 ; Münchner romanistische Arbeiten, 601 ; Orbis romanus, 315 ; Papers and Monographs of the American Academy in Rom, 602 ; Pubblicazioni della R. Università (Padoue), 479 ; Publications in Modern Philology (Californie), 152 ; Publications of the Institute of French Studies (New York), 316 ; Romanische Bibliothek, 314 ; Sammlung romanischer Elementar und Handbücher, 152 ; Société de publications romanes et françaises, 478 ; Société des anciens textes français, 601.

Erratum..... 609
INDEX DES MOTS..... 610

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIV

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

MARGARET MANN

ERASME

ET LES DÉBUTS DE LA RÉFORME FRANÇAISE

(1517-1536).

In 8° raisin XIX-225 pages et 1 pl. hors texte..... 40 fr.

(*Bibliothèque littéraire de la Renaissance*).

2e SÉRIE, Tome XXII.

PIERRE CHAMPION

FRANÇOIS VILLON

SA VIE ET SON TEMPS

DEUXIÈME ÉDITION

Avec une préface nouvelle de l'auteur sur les études relatives à Villon.

Nouvelle édition de ce célèbre ouvrage devenu si rare et qui était très recherché.

Deux volumes in-8° raisin de 350 et 450 pages, avec 4 planches hors texte.

Les deux volumes ensemble..... 100 fr.

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

Publiés sous la direction de MARIO ROQUES

GUI DE WAREWIC

ÉDITÉ PAR

ALFRED EWERT

Professeur à l'Université d'Oxford

N° 74. Tome premier, vers 1-6804, XXXVI-208 pages..... 16 fr. 50

N° 75. Tome second, vers 6805-12926 et index, 221 pages..... 18 fr. »

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

LA MUSIQUE AU MOYEN AGE

PAR

THÉODORE GÉROLD

Professeur à l'Université de Strasbourg

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

publiés sous la direction de MARIO ROQUES, membre de l'Institut, N° 73.

In-8 double couronne, XI-443 pages, avec très nombreuses notations musicales. **40 fr.**

I. La musique aux premiers siècles de l'ère chrétienne. — II. La notation musicale. — III. Les mélodies grégoriennes. — IV. La musique liturgique byzantine. — V. Les proses ou séquences et les tropes. — VI. Les drames liturgiques. — VII. Les théoriciens. — VIII. La musique des poésies profanes en langue latine. — IX. La musique des chansons de geste. — X. Les monodies lyriques. L'interprétation de l'écriture musicale. — XI. Caractère et structure des mélodies. — XII. Rapport de sentiment entre les poésies et les mélodies. — XIII. La monodie en Allemagne, en Espagne et en Italie. — XIV. Les commencements de la musique polyphonique. — XV. La musique instrumentale. — XVI. La pastorale dramatique avec musique. — XVII. La musique polyphonique à la fin du XIIIe siècle. — XVIII. La musique polyphonique du XIVe siècle en Italie, en Angleterre et en Allemagne. — XIX. L'enseignement de la musique. — XX. Les instruments de musique.

LA BATAILLE DE CARESME ET DE CHARNAGE

POÈME DU XIIIe SIÈCLE

ÉDITION CRITIQUE

AVEC INTRODUCTION ET GLOSSAIRE

PAR

GRÉGOIRE LOZINSKI

In 8° raisin de 218 pages..... **65 fr.**

Comparable pour la documentation au *Banquet des Savants* et au *Festin de Trimalcion*, de l'antiquité classique, ce petit poème plein de verve utilise les procédés des chansons de geste et des romans, mais remplace les chevaliers par des plats de viande, par des poissons et d'autres aliments de carême. De ce fait, il enrichit singulièrement les notions que nous avions des goûts et des habitudes culinaires du moyen âge et réjouira les gastronomes.

Fascicule 262 de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIII